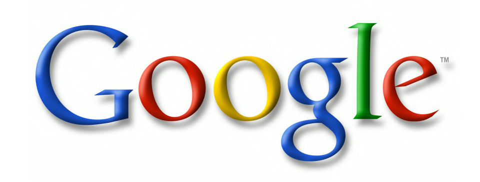




HISTOIRE

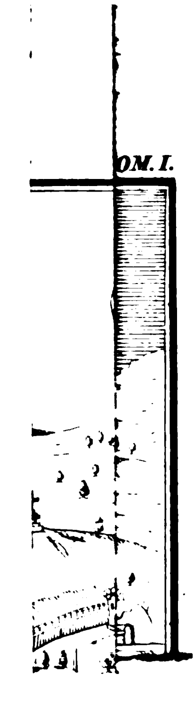
DE L'ÉGLISE SANTONE

ET AUNISIENNE.

I.

Nous déclarons accepter avec respect et soumission le jugement de l'autorité du Saint-Siège, si, par inadvertance et contre notre intention, quelque erreur contre l'orthodoxie se trouvait contenue dans l'*Histoire de l'Église Santone*. Jusqu'au dernier soupir, nous dirons, avec Bossuet, de cœur et de bouche : « Sainte Église Romaine, mère des Églises et « mère de tous les Fidèles, Église choisie de Dieu pour unir « ses enfants dans la même foi et dans la même charité, nous « tiendrons toujours à ton unité!.... »

L'abbé BRIAND.


OM. I.



HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE SANTONE

ET AUNISIENNE,

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS.

PAR M. L'ABBÉ BRIAND,

Chanoine honoraire de la Rochelle, de Luçon et d'Évreux.

TOME PREMIER.

« En démontrant la perpétuité de la foi, enseignée aux hommes par la succession traditionnelle des Évêques, depuis les Apôtres jusqu'à nous, nous réfutons victorieusement les aveugles et dangereux systèmes de tous les novateurs. »
(*S. Irén. cont. les hér. t. III. c.* 3. *p.* 175.)

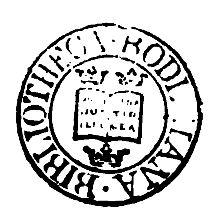


A LA ROCHELLE,

CHEZ FRÉDÉRIC BOUTET, IMPRIMEUR, LIBRAIRE-ÉDITEUR
DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE ET DU CLERGÉ,

RUE CHEF-DE-VILLE, 8.

1843.



TYPOGR. DE F. BOUTET, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

APPROBATION.

CLÉMENT VILLECOURT,

Par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, Évêque de la Rochelle.

Nous avons lu attentivement un manuscrit ayant pour titre : Histoire de l'Église Santone, *composée par M. l'abbé* Briand, *prêtre de notre Diocèse. Les recherches immenses et l'érudition peu commune qui s'annoncent partout dans cet ouvrage, sont d'avance, pour son auteur, une garantie infaillible de la considération et du succès qui doivent en couronner la publication. On y admire partout, dans un style gracieux et attachant, une impression de foi vive et de sincère piété. On applaudit à la pureté des motifs de l'écrivain, à la justesse de son coup-d'œil, à l'exactitude et à la fidélité de sa narration. L'intérêt ne fait que croître à mesure que l'on avance dans cette agréable lecture, et, après l'avoir achevée, on sent le besoin d'y revenir encore, pour peu que l'amour de la patrie et de ses religieux souvenirs ait d'empire sur le cœur. Quelques excursions historiques, qui sembleraient d'abord étrangères au*

sujet, finissent toujours par s'y rattacher d'une manière heureuse et bien amenée. Nous prions le Dieu de toute bonté qu'il répande ses plus abondantes bénédictions et sur l'auteur et sur le travail consciencieux qu'il livre au public.

Donné à la Rochelle, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du Secrétaire de notre Évêché, le 19 *Novembre de l'an de grâce* MDCCCXL.



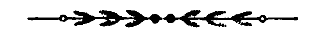
† CLÉMENT,

ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE.

Par mandement de Monseigneur :

RIGOLAGE, *Prêtre, Secrétaire.*

ÉPITRE DÉDICATOIRE.



A l'Illustrissime et Révérendissime Seigneur

Clément Villecourt, Évêque de la Rochelle.

Monseigneur,

Il y a seize à dix-huit siècles que Saint Eutrope dissipa, dans ces contrées, les ténèbres du paganisme, en y faisant briller le flambeau de l'Evangile.

Héritier du même apostolat, désireux de faire succéder à la nuit de l'erreur les lumières de la vérité catholique, vous rappelez à l'Eglise de Saintes les vertus de son premier Evêque: son amour pour Jésus-Christ, son zèle pour

la gloire de la Religion, sa douceur pour persuader les ames, son courage pour perpétuer l'œuvre de la sanctification des peuples.

Il est juste que ce livre, uniquement écrit pour plaire à Dieu et édifier les hommes, paraisse sous vos auspices. Daignez en agréer la dédicace.

Je suis, avec la plus profonde vénération,

Monseigneur,

de votre Grandeur,

le très-humble et très-obéissant serviteur,

L'abbé **Briand.**

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

En ne s'attachant à saisir que des faits isolés du principe qui les produit, on s'expose à ne voir que des évènements sans conséquence et sans portée, là où réellement il réside une grande pensée et toujours une volonté suprême qui, s'emparant des hommes et des choses, des faits et de leurs résultats, arrive aux fins admirables d'une Providence divine. Mais si, d'une part, l'action providentielle est sensible sur la marche des choses humaines, dès que nous remontons surtout vers les clartés saintes de la religion de l'Homme-Dieu, nous découvrons aussi, après une attention et un sérieux examen, dans les catastrophes que nous décrit l'histoire, une action du génie du mal, qui est le fruit d'une volonté de destruction et d'anéantissement de tout

ce qui est propre à assurer le domaine de la vérité et de la vertu. Lorsque le cruel Dioclétien, par un ordre que lui inspira la haine, voulut que tous les livres des Chrétiens fussent brûlés, au mois de Mars de la dix-huitième année de son règne, n'avait-il en vue que de faire disparaître les écrits des premiers disciples de la foi chrétienne? Sa fureur, très-certainement, était la conséquence d'un désir réfléchi. Il voulait arrêter, au passage, la doctrine destinée à remplacer sur la terre la puissance des Césars ; il voulait au moins lui enlever ses titres, afin de la livrer au mépris de la postérité, dès qu'elle n'aurait plus à offrir les témoignages certains de son éternelle origine. Les hérésiarques qui, pleins d'audace, levèrent à leur tour l'étendard de la rébellion contre l'autorité de l'Église romaine, quel but se proposaient-ils, lorsqu'ils attaquaient, dogme par dogme, les vérités apostoliques, lorsqu'ils envahissaient les monuments de l'orthodoxie et qu'ils passaient, comme l'Océan débordé, pour tout engloutir? Ils voulaient également proclamer le règne du mensonge, et, pour cela, imprimer sur la vérité flétrie tous les caractères de l'erreur. Ce plan, conçu dans les profondeurs malicieuses de l'ange maudit, a continué, d'époque en époque, sa marche de développement ruineux et de violence destructive. Au neuvième siècle, les Normands, par leurs invasions fréquentes, tendirent au même but,

poussés qu'ils étaient par le même principe. Le fer et le feu ne désolèrent tour à tour les monastères et les chapitres que parce que là, une religion divine avait formé comme d'immenses arsenaux, où, à l'ombre des autels, sous la garde de la science et de la foi, elle aimait à déposer ses antiques traditions et les actes glorieux de naissance, qui prouvaient au monde son extraction céleste.

L'orgueilleux Luther et le sombre Calvin passèrent aussi, eux, comme l'incendie qui dévore. Dans l'impétuosité de sa course, l'hérésie du seizième siècle parut bientôt entourée des débris de mille basiliques, monuments des arts, majestueux séjour de l'adoration et de l'action de grâces de nos pères!..... Que désiraient donc encore ces aveugles disciples de la révolte et de l'intolérance? Ils voulaient que l'Église apostolique disparût sous leurs pas, comme le sable du désert sous les pieds des coursiers rapides; ils prétendaient, en frappant de leurs massues nos vieilles flèches gothiques, nos vieux monastères et nos vieux temples, faire croire aux siècles futurs qu'il n'y avait point, sous le ciel, d'autre nom par qui le monde religieux et social pût être sauvé, que celui d'un moine infidèle à ses vœux et parjure à sa foi. C'était bien moins aux pierres et aux hommes qu'à la doctrine orthodoxe que cette guerre à

outrance était faite. « La réformation protestante, dit Châteaubriand dans son Essai sur la littérature anglaise, pénétrée de l'esprit de son fondateur, se déclara ennemie des arts; elle saccagea les tombeaux, les églises et les monuments; elle fit en France et en Angleterre des monceaux de ruines. Qu'a-t-il élevé le Protestantisme? Il vous montrera les ruines qu'il a faites, au milieu desquelles il a planté quelques jardins, ou établi quelques manufactures. Rebelle à l'autorité des traditions, à l'expérience des âges, à l'antique sagesse des vieillards, le Protestantisme se détacha du passé et planta une société sans racines, avouant pour père un moine allemand du seizième siècle; le *réformé* renonça à la magnifique généalogie qui fait remonter le catholique, par une suite de Saints et de grands hommes, jusqu'à Jésus-Christ; de là, jusqu'aux Patriarches et au berceau de l'univers.[1] » « Le Protestantisme, ajoute M. Louis de Haller, fut introduit par l'*intérêt*, puisque la spoliation des églises, des temples et des monastères fut le premier acte de la Réforme; par la *violence*, puisque ce fut à main armée qu'on renversa les autels, brisa les images, pilla les couvents et qu'il fallut employer le fer et le feu, la confiscation et l'exil pour faire prévaloir la nouvelle religion sur l'antique croyance; par le *mensonge* et la *fraude*,

[1] Châteaubriand, *Ess. sur la Litt. angl.* tom. I[er] pag. 202.

puisque Luther et Zuingle les recommandaient formellement à leurs sectateurs comme moyens de succès, et que leur conseil a été suivi avec persévérance et fidélité jusqu'à nos jours. Quand nous n'aurons plus rien à craindre, écrivait Luther à Mélancthon, sous la date du 30 Août 1530, et qu'on nous laissera en repos, alors nous réparerons tous nos mensonges actuels, nos fraudes et nos actes de violence. Or, depuis trois siècles, ils ne se sont jamais crus en repos, parce que jamais ils n'ont été les seuls maîtres [1]. »

Surgirent, à la suite de ces dangereux novateurs et comme une production monstrueuse de leurs systèmes coupables, des êtres à *physionomie d'hommes, à chevelure de femmes, à dents de lions* [2]. Une raison hautaine est leur unique divinité; le libertinage effréné de l'esprit et du cœur est leur caractère; puis le blasphême, le carnage et la ruine sont leur vie. Les sophistes du dix-huitième siècle ont attaqué Dieu jusque sur son trône de gloire et rayé audacieusement son nom inénarrable de la liste des êtres. En vociférant l'athéisme, ils foulaient sous leur char sanglant les temples écroulés, les autels en débris. Sur les places publiques

[1] *Hist. de la Révol. relig. ou de la Réf. protest. dans la Suisse occid.*, par M. Louis de Haller.

[2] Facies tanquam facies hominum et habebant capillos sicut capillos mulierum et dentes leonum erant. (*Apoc. c.* 9).

ils jetaient aux flammes les immenses volumes, fruits de longues et savantes recherches, dépôts sacrés de tant de traditions vénérables ! Condorcet, prêtant sa voix avec la même ignominie dont il s'était souillé en vendant son âme aux niveleurs de l'époque, avait dans le cœur le fiel et la haine du génie du mal, lorsqu'il disait sans restriction, le 19 Juin 1792, à la tribune de l'*Assemblée nationale* :« C'est aujourd'hui que, dans la capitale, *la Raison* brûle, au pied de la statue de Louis XIV, ces immenses volumes dont d'autres vestiges subsistent encore dans les bibliothèques publiques et dans les chapitres. Il faut envelopper ces dépôts dans une destruction commune. Je propose, en conséquence, de décréter que tous les départements sont autorisés à brûler les titres qui se trouvent dans les divers dépôts [1]. »

Assurément la Raison qu'invoque ici l'orateur démagogue n'est que la Raison des fous et des furieux, malgré sa métamorphose en Déesse. Pour établir au milieu des peuples le composé, horrible à voir, de toutes les erreurs à la fois, erreurs en religion surtout, en philosophie, en littérature, en législation, en politique, il fallait bien qu'on imitât les efforts des ennemis de Dieu, qui, dans tous les siècles, ont cherché à saper dans sa base

[1] Châteaubriand, Préf. du 1er. vol. des *Études hist.*, pag. 24.

le principe invariable de la vérité conservatrice. Pour cela, il convenait aux *grands hommes* de l'ère nouvelle d'enlever à la Religion catholique tout ce qu'elle pouvait, à des yeux observateurs, offrir de gloire, de vieux monuments, de perpétuité. On alla jusqu'à s'emparer de son histoire pour la vicier et en dénaturer les enseignements véridiques. L'ignorance niaise ainsi que l'orgueil prétentieux apportèrent tour à tour un peu de boue, pour effacer ce qui condamnait les assertions du mensonge et du vice. Dira-t-on que tel est l'effet fortuit de toutes les révolutions, le cours des évènements humains, l'effervescence des passions du moment ?... Que tous les siècles éprouvent plus ou moins ces accès de fièvre sociale ?... Toujours est-il vrai qu'un principe de haine et une intelligence viciée mettent en jeu les révolutions, les évènements et les passions effrénées, afin d'arriver à tout confondre dans un même chaos, à briser la chaîne qui unit la terre au ciel et les hommes entre eux. Voir autrement c'est s'obstiner à tomber dans l'absurde, en supposant des effets sans cause. Cet esprit de désordre fut celui des révolutionnaires des temps barbares, comme il l'est des temps civilisés ; il se perpétue d'âge en âge, mais avec des modifications qui sont loin de faire perdre de vue le but d'envahissement et de ruines que se proposa toujours l'impiété. Lorsqu'en effet elle voulut s'assurer la conquête du monde, elle

eut grand soin de faire retentir partout le mot imposant de vérité. Par là elle montrait, aux yeux des simples et des hommes inattentifs, l'affreux projet, conçu dans l'abîme et confié aux adeptes sur la terre, d'assurer au mensonge le triomphe sur la vérité religieuse et sociale. Si une défaite la contraint parfois de rentrer, au lever du jour, comme la bête fauve, dans sa retraite ténébreuse, elle n'en médite que plus profondément ses nouveaux plans d'attaque. Elle sait étudier l'esprit des époques et saisir le moment où le genre humain arrive à une ère nouvelle; elle prévoit les conséquences d'un développement intellectuel; elle le redoute, si surtout ce principe vient du ciel pour régénérer la terre. L'impiété, afin de se donner le mérite exclusif d'un perfectionnement universel dont elle est incapable, car ses doctrines sont des doctrines de mort, s'arroge le pouvoir d'imprimer seule le mouvement aux esprits. Elle se présente à l'humanité entière comme un guide certain et un régénérateur habile. D'un ton de sentence grave et solennel, elle atteste que le Christianisme a vécu sa vie; qu'il est usé : dès lors sans opportunité, sans influence *rationnelle* pour le jour *du progrès*. Si, pour confondre l'audace de son astucieuse ennemie, le Christianisme, comme le soleil après l'orage, découvre tout-à-coup son front radieux, si sa voix monte et retentit à l'oreille du monde sophiste, ainsi qu'au-

trefois en présence du monde idolâtre; s'il déclare qu'il est la voie royale, la vérité constitutive, l'impérissable vie, hier, aujourd'hui et dans tous les siècles; qu'il apporte du ciel la liberté bienfaisante et sublime qui affranchit l'humanité de la tyrannie de l'orgueil et de son funeste esclavage; l'impiété ne se tient pas pour vaincue, mais elle redouble d'efforts et répète, en intéressant les passions que le Christianisme a seul le pouvoir de réprimer, qu'elle est exclusivement en harmonie avec le besoin de la société, qu'elle seule saura briser, de sa main forte, les entraves et les fers de la servitude; et, pour mieux assurer son succès d'un jour, voici sa tactique: elle se dépouille de ses vêtements de sang, puis se lave les mains comme Pilate; elle change aussitôt son langage de furie en paroles mielleuses de tolérance et de mansuétude; elle transforme ses élans de vengeance en expressions d'amour. Turbulente par essence, active par inquiétude, malfaisante par caractère, elle compose son maintien; elle module ses accents, de manière à se faire prendre, par la multitude peu susceptible de discernement, mais avide d'émotions, pour la haute sagesse qui tolère, la douce clémence qui pardonne, l'ordre admirable qui pacifie, la liberté qui régénère!... Mais, croyons-le bien, le fiel amer, l'animadversion haineuse, la rage concentrée, la sombre jalousie et l'implacable colère sont dans son cœur. Elle

cache, sous le manteau de la dissimulation, la massue qui brise les autels, lors même que tout-à-coup on la voit relever la croix qu'elle abhorre. Seulement elle dérobe avec soin ce qu'elle ne pourrait rendre sensible, sans compromettre le succès de ses noirs projets, de ses coupables vengeances. Et pourquoi Julien l'apostat ne marche-t-il pas comme Dioclétien le cruel?... Pourquoi! parce qu'il serait imprudent à lui d'employer les mêmes moyens pour arriver au même but. Ce n'est plus l'épée du gladiateur, c'est l'arme perfide et plus tranchante peut-être de l'hypocrisie cauteleuse. Ce calme profond est l'avant-coureur de la tempête. N'oublions pas que dans la guerre de l'enfer contre le ciel, les armures changent, mais que la haine reste.

C'est donc ainsi que l'ange de la discorde, par le ministère des païens, des hérétiques et des impies, a toujours cherché à nuire au Catholicisme, tantôt en persécutant ses disciples, tantôt en livrant aux flammes et à la ruine les écrits et les monuments qui attestent son antiquité et sa doctrine incorruptible. Dans tous les temps, l'erreur a voulu faire dater l'histoire, du jour seulement où elle se lève, comme la tempête, pour tout ébranler et pour tout détruire. Arnobe, dès le berceau du Christianisme, déplorait cette fureur, dans son livre premier contre l'idolâtrie; Eusèbe de Césarée,

au livre second de son Histoire, en parle avec amertume; St. Augustin est fort éloquent sur le même sujet, dans ses Lettres et ses autres ouvrages contre les Donatistes. Cependant la Religion catholique, seule divine, peut défier ses adversaires en leur montrant, malgré les ruines amoncelées à dessein pour le masquer, son antique frontispice qui demeure intact et inébranlable au milieu des orages du temps, comme après toutes les persécutions dévastatrices. Elle peut dire, au dix-neuvième siècle, à tous les fauteurs de mensonge qui ont prétendu faire dominer leurs systèmes sur ses célestes doctrines, ce que Tertullien disait à ceux de son temps: « Offrez, si vous l'osez, une tradition comparable à la mienne!...[1] » Certes, si l'éloquent prêtre de Carthage s'exprimait avec tant de force et de raison, au commencement du troisième siècle, quelle force nouvelle n'ont pas les mêmes paroles au dix-neuvième, d'où la chaîne traditionnelle remonte sans interruption jusqu'à Jésus-Christ, de Jésus-Christ jusqu'à Moïse, de Moïse jusqu'à Abraham, d'Abraham jusques à Adam, et d'Adam jusqu'à Dieu, principe éternel de toutes choses!...

Aujourd'hui, comme autrefois, la haute et saine raison s'incline humblement devant la Religion

[1] Confingant tale quid hæretici. (*Tertul. apol.*).

catholique, reine du monde. On ne peut rien objecter de solide contre la lucidité et l'invincible force de ses preuves. Il n'y a plus que des esprits vulgaires, sans études approfondies, des voltairiens à cœur étroit et impur, à passions haineuses, qui ne saluent point de leur respect et de leur admiration ce qu'il y a de si éminemment rationnel, de si évidemment divin dans l'antiquité et la perpétuité de la foi romaine. Votre siècle est fini, déclamateurs des temps de vertiges et d'opposition aveugle! Votre agitation convulsive n'est plus que de l'agonie! Et vous, jeunes hommes à âme élevée et généreuse, c'est vous, si vous savez vous en rendre dignes, à qui appartiendra l'honorable titre d'amis de la raison, de l'équité et du bon sens!... Oui, vous aurez la gloire d'être vraiment penseurs, dès que vous chercherez à devenir véritablement chrétiens. Bossuet disait au fils de Louis XIV : « Pendant que vous verrez tomber presque tous d'eux-mêmes les grands empires du monde et que vous verrez la Religion catholique se soutenir par sa propre force, vous connaîtrez aisément quelle est la solide grandeur, et où un homme sensé doit mettre son espérance [1]. »

L'Église santone revendique pour elle ce que l'Église universelle offre d'imposant et de véné-

[1] *Disc. sur l'Hist. univ.*, tom. 35.

rable, l'antiquité. Illustre portion du domaine catholique, elle apparaît glorieuse entre toutes les Églises de France ! Nous voyons, dans les annales sacrées, que presque tous ses premiers pontifes siègent au rang des Saints. Nous possédons et admirons les règles canoniques que ses conciles et ses synodes [1] ont léguées à la postérité chrétienne. Ne voyons-nous pas même encore fumer le sang de son dernier pontife, associé par le martyre, à la gloire de son premier évêque !

O célèbre Église de Saintes ! quoique tu ne sois pas notre mère, nous appartenons à l'Église romaine qui te donna le jour; aussi ta foi est notre foi, et ta gloire, notre triomphe. Nos souvenirs, nos hommages et nos sentiments te sont acquis. Nous gémissons, en nous rappelant ta splendeur primitive et en voyant, depuis les jours mauvais, ton trône brisé et ta couronne flétrie !... Une longue suite de siècles est cependant un beau titre à un meilleur et plus digne sort !... Ne reverras-tu donc jamais ton siége pontifical reprendre l'éclat de sa gloire première ?... Patience !... Ce

[1] 1er Conc. de Saintes, en	562	6e.................. en	1089
2e..................	579	7e..................	1097
3e..................	1074	8e..................	1280
4e..................	1081	9e..................	1282
5e..................	1082	10e..................	1298

(De Malastrie, *Chron. hist. des Conc.*).

qui se fait vîte, ne se fait pas bien [1]. Ton isolement, au reste, n'est pas de la servitude. Tu reposes comme l'enfant de Béthléem dans les bras du patriarche Joseph, sur les terres d'Égypte où Hérodes, dans sa fureur, t'obligea à chercher un asile. Puis, dans les heures de ton affliction, nouvelle Noémi, n'as-tu pas, pour charmer tes peines, le zèle empressé, l'admirable sagesse, la charité tendre, la bienveillance paternelle du bon et vertueux Booz!... Le successeur des Raoul, de noble mémoire, des Paillou, d'affectueux et impérissable souvenir, fait revivre, pour toi, l'amour et les vertus des Eutrope et des Larochefoucaud.

[1] Nous n'avons point ici l'intention d'inculper l'Église, dont les moindres volontés sont pour nous des lois inviolables.

Livre Premier.

PARTIE HISTORIQUE.

Apostolat et martyre de saint Eutrope, 1[er] évêque des Santons.

Continuation non interrompue du culte qu'on lui rend.

Authenticité de ses reliques.

CHAPITRE PREMIER.

—

TRADITION DEPUIS LE Ier SIÈCLE
JUSQU'AU VIe.

Entre Adam et Jésus-Christ, dit Châteaubriand, entre le berceau du monde, placé sur la montagne du Paradis terrestre et la croix élevée sur le Golgotha, fourmillent des nations abîmées dans l'idolâtrie, frappées de la déchéance du père de famille [1]. La chute du premier homme, en effet, n'a pas été seulement funeste pour lui ; elle a produit, pour toute sa postérité, le résultat d'une révolte coupable. Infidèle à la loi suprême, l'homme fut puni dans son entendement : l'ignorance y remplaça la vérité. Il ne le fut pas moins dans son cœur que le remords déchira. Avec l'innocence il perdit la paix céleste qui en était l'apanage. A mesure que les générations se multiplièrent, les

[1] Châteaubriand, *Étud. hist.* tom. 1. pag. 138.

de la postérité d'Abraham, qui, dans l'angle des trois continents, conservait, comme en dépôt, la doctrine de l'unité et le trésor des promesses d'un rédempteur.

Les Gaulois, ainsi que les autres nations de la terre, avaient le polythéisme pour religion, mêlé à des superstitions particulières et barbares, dont les Druides étaient les propagateurs et peut-être même les inventeurs intéressés. Plus tard, les Romains, faisant la conquête des Gaules, y confirmèrent, en quelque sorte, le culte des divinités païennes. L'Aquitaine, à l'instar des autres pays soumis à ces fiers vainqueurs, suivait le mouvement imprimé au monde entier corrompu, rempli de vices, de cruautés, d'injustices, enchanté de ses faux dieux et de ses spectacles [1]. Les Romains n'imposaient pas seulement leur joug, ils protégeaient encore l'idolâtrie, de toute la force de leur puissance dominatrice. Contre un aussi formidable auxiliaire, quel sage, quelle force humaine aurait osé attaquer l'erreur déifiée, en se promettant de la remplacer par la vérité triomphante?.... Le mensonge avait le cœur humain pour centre, la philosophie sensualiste pour soutien, des armes invincibles pour défense et des siècles entiers pour remparts!... Mais au milieu des nations perverties est un petit peuple qui perpétue la tradition sacrée,

[1] Châteaubriand, *Étud. hist.*

et fait entendre, de temps en temps, des paroles prophétiques. Le Messie vient; la race vendue finit; la race rachetée commence; Pierre porte à Rome les pouvoirs de Jésus-Christ; il y a rénovation de l'univers [1]. Or, le Christianisme qui triompha à Rome, à Athènes, à Antioche, à Alexandrie, continua sa marche progressive et son action régénératrice chez les peuples de l'Aquitaine. St. Eutrope parut dans la capitale des Santons, dont il devint l'apôtre et le libérateur.

Nous n'en pouvons douter, la ville de Saintes, telle que nous la voyons aujourd'hui, n'est plus qu'un village, comparée à son antique splendeur. C'est Mantoue la modeste par rapport à Rome la superbe. De grands restes, çà et là, nous parlent encore de cette cité que les révolutions ont si souvent ravagée, et dont elles ont successivement changé la face et même la situation. L'arc de triomphe semble défier toutes les générations qui passent à ses pieds, marchant les unes après les autres vers le monde éternel. Il demeure debout avec l'empreinte de la fierté rustique de ceux qui l'ont construit, et le souvenir des vices honteux de Tibère, qui mêlait à ses autres défauts celui des petites âmes, la haine pour les services qu'on lui avait rendus, et la jalousie du mérite. Le talent inquiète la tyrannie: faible, elle le redoute comme

[1] Châteaubriand, *Étud. hist.*



Imp de P Boudeau.

Arc de triomphe de Saintes

une puissance; forte, elle le hait comme une liberté [1].

L'arc de triomphe rappelle aussi les vertus, les qualités et les talents de Germanicus, victime de l'hypocrite et cruel empereur. Les succès brillants de ce jeune héros lui coûtèrent la vie. Il mourut de sa gloire, dit Châteaubriand. L'amphithéâtre nous parle encore de l'affluence des nombreux spectateurs, de la pompe fastueuse des gouverneurs romains. Mais hélas! sans aucun doute, il a retenti souvent du rugissement des lions brisant les os des généreux disciples de l'Homme-Dieu, et des applaudissements féroces de la multitude idolâtre!... Aujourd'hui, au milieu des ronces qui le couvrent et malgré l'insouciante apathie qui l'abandonne aux dégradations du temps ainsi qu'à l'envahissement destructif de l'ignorance, il lève encore assez haut son front, pour nous dire que le soleil, qui éclaire ses tristes ruines, éclaira sa gloire, ses fêtes et ses horribles combats. Si une main laborieuse, interprète d'une louable curiosité, soulevait les sillons qui l'entourent, quelle certitude n'offrirait-elle pas à la science archéologique, de l'étendue et des richesses monumentales de cette ville, autrefois considérée comme une des belles et grandes cités des Gaules. Ce n'est point un tableau imaginaire que nous

[1] *Études historiques.*

en trace un ancien auteur, lorsqu'il nous représente la ville des Santons entourée par de hautes murailles flanquées de tours majestueuses, placée sur un site agréable, dans sa vaste étendue, devenue le centre de toutes les félicités de la vie; riche de ses belles prairies et de ses vignes abondantes; jouissant de la perspective d'un paysage enchanteur et embellie par la noble architecture de ses places, de ses temples et de ses palais. Telle, en effet, et plus belle encore devait être cette ville soumise à l'empire romain, et trouvée digne d'avoir, à l'instar de Rome, son Capitole et son Colysée[1].

Sans être absolument fixés sur la véritable époque où saint Eutrope vint à Saintes pour y prêcher la foi, nous pouvons affirmer que son arrivée n'y est pas reculée au-delà du III[e] siècle. Tillemond, après avoir dit que Bollandus aime mieux croire que St. Eutrope n'est venu qu'au troisième siècle, ajoute : « Je ne sais néanmoins s'il ne vaudrait pas mieux le faire plus ancien et mettre son martyre sous Marc-Aurèle, ou

[1] Cùmque urbem quæ Xanctona dicitur, intraret Eutropius eamque videret undiquè muris antiquis optimè septam, excelsis turribus decoratam, optimo loco sitam, amplitudine congruam, cunctis felicitatibus affluentem, pratis ac vineis uberrimam, salubri aere opertam, plateis ac vicis amænam, cœpit bonus æmulator excogitare si ab idolorum culturâ convertere eam Deus dignaretur. (*Ex actis mss. Nicol. Belefort*).

sous Sévère ; car nous ne savons point quand Bordeaux, Poitiers, etc., ont commencé à avoir un Évêque ; et St. Eutrope a pu être aussi un Prédicateur apostolique de tous ces pays, et n'avoir été considéré comme Évêque de Saintes que parce qu'il y a fini sa mission par le martyre [1]. »

Il est cependant certain qu'une très-antique tradition porte que ce saint Pontife fut envoyé dans les Gaules par le Pape St. Clément, avec plusieurs autres hommes apostoliques. On le croyait ainsi avant le VIe siècle ; et cette croyance n'était point, selon la judicieuse pensée de Du Saussay, un simple bruit populaire, *c'était une certitude* [2]. Saint Grégoire de Tours s'en exprime ainsi : « La tradition enseigne qu'Eutrope, martyr de la ville Santone, fut envoyé dans les Gaules par St. Clément. Il reçut de ce Pontife la consécration épiscopale. Il exerça son ministère, prêcha l'Évangile aux incrédules ; mais bientôt Satan souleva les païens contre Eutrope, qui succomba glorieusement pour la foi [3].

Les premiers prédicateurs évangéliques parurent

[1] Tillemont, tom. IV. pag. 737.

[2] Verba sanè ista sunt categorica. Igitur non ad simplicem, automationem refert, quæ tradit tanto cum verborum pondere de missione, ordinatione et passione Eutropii Gregorius, *sed ad certam rei notitiam.* (Du Saussay. De mystic. Gall. script. pag. 547).

[3] St. Grég. Tur. De gl. Martyr. lib. 1. c 59.

en Gaule vers l'an 95, à Toulouse, Arles, Tours, Paris, Narbonne, Clermont et Limoges [1]: pourquoi pas à la même époque St. Eutrope à Saintes?..

Comme il ne s'agit pas ici d'une discussion critique, mais simplement de l'édification des fidèles, notre intention n'est pas d'entrer en lice pour faire prédominer un système plus ou moins soutenable. Nous savons que, depuis le XVII[e] siècle, des écrivains ont attaqué, avec plus ou moins de bonne foi et de talent, ce qui avait été cru, pendant les siècles précédents, soit sur l'identité de St. Denis l'Aréopagite et St. Denis, I[er] évêque de Paris, soit sur la haute antiquité de la mission de St. Eutrope, compagnon de l'illustre apôtre des Gaules. Du Bousquet, évêque de Lodève, s'est, entre autres, inscrit en faux contre l'époque reculée de l'apostolat de St. Eutrope, seulement parce qu'on le fait compagnon de St. Denis dont il ne veut pas admettre la mission, avant le temps de Marc-Aurèle ou de l'empereur Dèce. Du Saussay, qui se prononce pour l'opinion contraire, a composé un ouvrage fort curieux, intitulé : *Des Historiens sacrés de la Gaule;* [2] ce livre annonce beaucoup d'érudition et apporte, en témoignage de l'identité de St. Denis l'Aréopa-

[1] *Chronol. des Papes,* par de Malastrie, pag. 77.

[2] Vid. de mysticis Galliæ scriptoribus, auctore Andr. Du Saussay, in-4°.

gite, et de St. Denis, Ier évêque de Paris, envoyé en Gaule par St. Clément avec St. Eutrope, des faits, des raisonnements et des autorités qu'on a peut-être jugés avec trop de précipitation. Il s'appuie sur l'histoire composée au IXe siècle par Hilduin, abbé de St. Denis. A la vérité, on dit qu'Hilduin fut le premier à parler de l'identité des deux Denis; cependant le livre d'Hilduin fut généralement bien accueilli. L'auteur avait consulté les histoires grecques et latines, les mémoires, les actes des martyrs et les archives de l'Église de Paris, selon que l'y avait engagé l'empereur Louis-le-Débonnaire. Il fit autorité auprès de tous ceux qui écrivirent sur ce sujet après lui; les Grecs même admirent son récit; l'éloge de St. Denis, composé par Michel, syncelle de Jérusalem, et l'histoire de son martyre, attribuée à Méthodius, depuis patriarche de Constantinople, en font preuve. Du Saussay oppose à Du Bousquet et aux autres adversaires de son opinion, la croyance de l'Église des Gaules, les traditions du Saint-Siège, les lettres des Souverains-Pontifes Innocent Ier, Gelase, Grégoire-le-Grand, Étienne III, Paul Ier, et de tous les Papes qui se sont succédé jusqu'au temps de Louis-le-Débonnaire; de plus, il allègue ce que l'Église de Rome a cru de saint Denis, d'après les documents anciens conservés dans les archives; il puise ses moyens de preuves et ses réfutations dans les actes des martyrs de

plusieurs Églises des Gaules; et quant à l'Église Santone, il ne fait aucune difficulté d'admettre que son apôtre a réellement reçu sa mission du pape St. Clément. Son sentiment nous sourit beaucoup, mais nous ne prétendons pas imposer à nos lecteurs, comme fait avéré, une opinion qui peut être combattue. Nous nous permettons d'accorder purement et simplement nos suffrages au récit qui s'harmonise avec la vraisemblance, avec nos propensions, nos aperçus, notre attrait et nos désirs. Dans les choses douteuses, liberté: c'est notre devise. Toutefois, nous ne croyons pas inutile d'indiquer encore la source d'un sentiment bien préférable aux mille fables qui ont été écrites et lues sur le compte de notre apôtre. Le fait de sa mission et de son martyre est incontestable; on discute seulement sur l'époque. Or, la tradition se perpétue dans les martyrologes de l'Église romaine et de l'Église de France. Cette autorité n'est par indifférente; voici sa narration : « De la Grèce arrivant à Rome, Eutrope fut reçu avec bienveillance par saint Clément, Pontife admirable pas son zèle tout apostolique. Après l'avoir consacré évêque, il le destina pour les Gaules. C'est en effet dans l'Aquitaine que le nouvel évêque vint exercer son apostolat. Saintes fut la ville qu'il choisit de préférence pour son séjour; mais il y rencontra de très-grands obstacles au succès de sa prédication : le peuple était opiniâtrément

attaché au culte des idoles. Aussi Eutrope crut-il convenable de reprendre, après un certain laps de temps, la route de Rome. Le successeur de Pierre ranima son zèle, son courage, et le renvoya vers la mission d'Aquitaine. Il y reparut bientôt plus intrépide que jamais, se livrant à l'exercice de son ministère avec une constance invincible. Sa vie sainte, l'éclat de ses miracles et l'onction de sa prédication évangélique ne tardèrent pas à lui assurer la conquête d'un grand nombre d'idolâtres, qui embrassèrent la foi en Jésus-Christ, non de *force*, comme le dit avec humeur M. Massiou, mais de plein *gré*. Parmi les nouveaux prosélytes, se trouva la fille du légat du propréteur; elle se nommait Eustelle. Eutrope l'admit à la grâce du baptême. L'esprit de Dieu, qui annoblit tous les sentiments et les élève jusqu'à l'héroïsme, quand nous lui livrons nos cœurs avec amour et docilité, inspira à cette jeune chrétienne le généreux attrait de consacrer au Dieu des vertus son innocence et sa virginité. Le saint apôtre la confirma dans cette résolution éminemment héroïque.

Le gouverneur romain, irrité de cette détermination, fit tomber le poids de son injuste courroux sur la personne du courageux missionnaire. Il donna ordre à ses licteurs de l'aller saisir à la grotte qu'il habitait, dans un lieu solitaire peu éloigné de la ville.

Nous pensons, avec toute vraisemblance pour

ne pas dire avec certitude, que la grotte de saint Eutrope était dans la partie où se trouvent aujourd'hui le faubourg et l'Église portant son nom et qu'elle a donné naissance à l'église basse. Des auteurs graves l'attestent, comme nous le dirons. Ce lieu était peu éloigné de la ville, qui, à cette époque, était située au-delà du faubourg de St. Vivien. Il est à croire qu'il rendit le dernier soupir dans cette grotte, où ses bourreaux l'immolèrent. Eustelle l'y enterra. C'est là que saint Pallais, au VIme siècle, trouva ses restes mortels; une fête monumentale en a perpétué le souvenir jusqu'à nous; elle fut toujours appelée *la sainte Eutrope rocade*, ou du *rocher*. Nous parlerons ailleurs de l'invention ou découverte des cendres du martyr; voulant classer chaque fait selon sa sphère chronologique, nous nous réservons de dire, au VIme siècle, sous l'épiscopat de saint Pallais, ce qui a trait au tombeau de St. Eutrope.

Considéré comme un ennemi des dieux de l'empire et le propagateur d'une *superstition* dangereuse, saint Eutrope fut traité avec une fureur infernale; ses assassins firent pleuvoir sur lui une grêle de pierres, suivie de coups de fouets plombés, instrument ordinairement employé dans le supplice des martyrs, et prouvèrent au courageux prédicateur de la foi ce qu'il avait droit d'attendre de la rage des idolâtres. A ces premiers traitements barbares ils firent en effet succéder

la hache meurtrière. Il reçut à la fois, en héros chrétien, la double palme de l'apostolat et du martyre [1].

D'après Hincmar, archevêque de Rheims, au neuvième siècle, dans sa lettre au roi de France Charles-le-Chauve, il est indubitable que le Saint-Siège prenait un très-grand soin de recueillir les actes des martyrs qui succombaient pour la foi dans les différentes contrées qu'ils évangélisaient. — « Le pape saint Anthère s'occupa, au commencement du IIIme siècle, à recueillir les actes des martyrs, dit l'historien Henrion, pour les conserver dans les églises [2] ». Bien long-temps avant ce saint Pape, l'Église avait su prendre des moyens de transmettre, à la postérité chrétienne, les actes des fidèles qui confessaient la foi dans toutes les parties du monde. Du temps de saint Clément, sept notaires furent établis dans les divers quartiers de Rome, afin d'y rechercher avec soin et d'écrire tout ce qui était relatif à la fin glorieuse de ces nobles athlètes immolés pour Jésus-Christ, non seulement à Rome, mais encore dans tout l'empire romain [3]. Aussi le martyrologe de l'Église de France, d'accord avec Hincmar qu'il cite, nous dit formellement que saint Denis lui-même adressa

[1] Vid. Martyr. Rom. et Gallic.

[2] *Hist. de la Papauté*, par le baron Henrion, t. Ier. p. 27.

[3] Constat septem ad hoc opus (Acta colligenda martyrum), instituisse notarios, eisque regiones urbis divisisse, qui acta

à Rome un pompeux éloge des vertus et de la mort édifiante de l'apôtre des Santons [1]. André Du Saussay ajoute que Calixte II, avant son pontificat, trouva au XII[e] siècle, à Constantinople, dans un manuscrit très-ancien, cette histoire de la mission et du martyre de saint Eutrope. Elle était écrite en grec; l'ayant traduite en latin, il l'apporta à Rome. On y lisait, entre autres faits, que le saint évêque avait exercé son ministère apostolique pendant vingt-sept ans. Saint Eutrope, d'après Du Saussay, a pu recevoir sa mission de l'apôtre saint Pierre; ce qui est probable, puisque, dit Dutemps, les commencements de l'Église gallicane suivirent de près la naissance du Christianisme. Le saint pape Innocent I[er], qui vivait en 410, l'enseigne formellement; au reste, il est certain que saint Paul enjeta les premiers fondements: cet apôtre, allant en Espagne, laissa Crescent, son disciple, à Vienne, et saint Pierre envoya

martyrum sollicitè et curiosè per regiones quisque suas perquirerent atque conscriberent.... Nec verò Romæ tantùm, sed romano toto orbe eamdem sævissimam extitisse (persecutionem). Argumento est quod præter innumeros quorum nomina exciderunt, sub eodem Domitiano passi reperiuntur in Galliis qui illùc à Clemente papâ missi fuerant, Eutropius, episcopus Sanctonensis, Lucianus Bellovacensis, etc. (Baron. *Annal. Eccl.* t. I[er]. p. 172).

[1] Ipsemet Dyonisius conscripta à se acta passionis beati Eutropii, Xanctonensis Ecclesiæ episcopi, à Galliâ Romam probanda et divulganda, transmiserat. (Hincmar, Rem. arch. *In epist. à se ad Carol. calv. de S. Dyonisio conscripta. ap. Marty. Gall.*)

Trophyme à Arles; saint Luc lui-même prêcha la foi dans les Gaules: plusieurs pères grecs et latins assurent que l'Évangile y fut annoncé dès le temps des apôtres[1].

Nous pensons donc que si saint Eutrope reçut d'abord sa mission de l'apôtre saint Pierre, il vint dans l'Aquitaine comme simple prêtre missionnaire; il y demeura comme tel assez long-temps, sans obtenir de grands succès, selon que l'avance le chroniqueur Pierre Exquilin[2]. Il ne fut consacré évêque, par saint Clément, qu'à son second voyage à Rome; c'est l'opinion de Du Saussay.

Telle est la source de la croyance antique relative à l'époque reculée de l'apostolat de saint Eutrope. Il nous semble que cette source est très-respectable : pourquoi la dédaigner? Avons-nous plus d'érudition que ceux qui nous l'offrent et que l'Église qui a permis l'insertion de ces faits dans les annales chrétiennes? La légèreté qui ne se donne pas le temps d'examiner et de réfléchir, et la mauvaise foi qui nie tout, se prononcent vite et décident d'un ton absolu que *cette histoire n'a rien d'authentique !*... Mais de quelle autorité provient un tel jugement? Parce qu'un récit ne paraît pas en harmonie avec nos

[1] Dutemps, *Clergé de Fr.* tom. Ier, Disc. prélim. p. xxxii.

[2] Cùm multo ibidem tempore commoratus, fructum modicum prædicationis fecisset. (Apud Du Sauss. *De misticis Galliæ Script.*).

préventions, que cependant nous nommons de la sagacité, avec nos aperçus plus *rationnels*, notre science plus *positive*, notre manière de voir *plus juste* et *plus sûre*, lors même que « une histoire s'est perpétuée d'âge en âge dans la mémoire des peuples, lorsqu'un Bienheureux occupe encore une place distinguée dans le martyrologe comme l'un des premiers confesseurs de la foi, dans les annales de l'Église, comme premier évêque des Santons [1]; » nous condamnons ce récit historique comme étant d'un mince intérêt, ou, même après avoir admis qu'il *s'est perpétué d'âge en âge dans la mémoire des peuples*, *dans le martyrologe*, *dans les annales de l'Église*, nous le rejetons avec un dédain stoïque comme une pure rêverie!.. Certes, pour nous, nous ne partageons point cette présomptueuse assurance : nous préférons, quoi qu'on en puisse dire, l'enseignement *chrétien* des saint Grégoire de Tours, des vénérable Bède, des Usuard, des Adon, des Raban-Maure, des saint Notker, des Du Saussay et de tant d'autres historiographes, dignes, par leur science et leurs vertus, de commander notre confiance et d'éclairer notre opinion. Nous avouerons même, tout en rendant justice à qui justice est due, que les *modernes*, en général, ne nous inspirent que

[1] Voy. l'*Hist. civile et relig. de la Saintonge*, 1re période, pag. 261.

peu de sympathie; car la foi, qui doit comme un phare régler la marche de l'histoire en prémunissant l'historien contre les aberrations d'un esprit arbitraire et prévenu, n'est presque point consultée par eux; souvent au contraire ils lui sont hostiles. Qui ignore les efforts continuels de l'impiété et de l'hérésie contre tout document, toute notion et tout acte propres à démontrer l'antiquité des Églises partielles fondées par l'impérissable Église romaine ?.. Que de moyens n'ont-elles pas employés dans le domaine de l'histoire, afin de briser les branches du grand arbre catholique, dont la sève est toujours si abondante pour nourrir et fortifier ses rameaux ?.. Au risque de passer pour trop crédule et pour *arriéré*, nous aimons, quant à la mission de saint Eutrope, à croire encore, *au XIX*e *siècle*, ce que l'on croyait *au VI*e. Nous respectons l'antiquité des traditions, comme nous adorons l'intégrité des dogmes; c'est le besoin irrésistible de notre pensée et de notre cœur. S'il se trouve quelque peu de poussière sur les vieux caractères de la vérité historique, nous enlevons doucement cette poussière des siècles, mais nous laissons les caractères dans toute leur forme native. Nous déclarons que, malgré le jugement de Feller sur la critique de Du Saussay, l'ouvrage du savant évêque de Toul nous a prouvé, après une lecture attentive, qu'on pourrait être de son avis sans s'exposer à tomber

dans l'absurde. Car enfin on avait autrefois, pour statuer sur beaucoup de circonstances et d'évènements anciens, des documents qui, aujourd'hui nous manquent par suite des révolutions et des guerres destructives. Des écrivains tels que St. Grégoire de Tours, Hilduin, Hincmar et les auteurs des martyrologes, ont indubitablement consulté des autorités que nous n'avons plus. D'ailleurs, ils étaient bien moins éloignés que nous des époques dont ils ont fait l'histoire. Ces considérations nous paraissent graves, et nous empêchent de rejeter comme incertain ce qu'attestent *la mémoire des peuples, le Martyrologe et les Annales de l'Église.*

Paschase Ratbert, savant et pieux abbé de Corbie, affirmait, au IXe siècle, que, loin d'altérer la fidélité des faits historiques, il n'offrait à ses lecteurs que le texte même des écrits *plus anciens* qu'il avait consultés [1]. Assurément si le feu de 93 avait consumé les précieux documents relatifs à la relique de St. Eutrope, il aurait peut-être fallu renoncer à reconnaître juridiquement l'authenticité de ce *chef* [2], qui commande aujourd'hui, à un si haut point, notre profonde vénération. Des faits d'un grand poids eussent échappé à notre connaissance, et, en les ignorant,

[1] Non enim gestorum fidem corrupimus, sed nostro sub eloquio, priorum scriptorum texuimus historiam. (*Pasch. Ratb. apud* Du Saussay : *De mysticis Galliæ Scriptoribus, pag.* 391).

[2] On appelle ainsi la tête du martyr, conservée à Saintes.

nous n'aurions que des souvenirs confus, des récits vagues qui, pour nos pères, étaient cependant des faits avérés!.. Quelle que soit notre opinion sur le temps de l'apostolat de notre premier évêque, nous ne prétendons pas annuler le texte de la légende; les auteurs des Actes des Saints et Baillet reculent l'époque de la mission de saint Eutrope jusques au troisième siècle. Au reste, l'une ou l'autre époque doit être préférée aux récits intitulés : *Vie de St. Eutrope*. Nous conseillons aux personnes éprises des choses merveilleuses qu'on y lit, de n'y plus découvrir que des pages peu propres à nous inspirer une haute estime pour ce qui a trait à l'histoire de notre glorieux martyr. Est-ce donc, par exemple, pour lui donner du relief qu'on lui assigne Xercès pour père? Si les Saints n'avaient d'auréole qu'à ce titre qu'ils descendent des rois de la terre, leur grandeur, en vérité, nous paraîtrait étrangement médiocre!.. Le ciel n'est-il pas assez riche par lui-même, sans que la terre lui prête ses vains fantômes, pour former le cortège des grands hommes qu'il inspire et des héros qu'il couronne?.. Disons avec le prophète, que l'âme pure, fille du roi éternel, concentre toute sa gloire, toute sa beauté dans son intérieur. Eutrope était l'ambassadeur de Dieu, l'intrépide apôtre de Jésus-Christ, le prédicateur de l'Évangile, le martyr de la charité : voilà son immortel apanage. Le sang qui, pour la Foi, coule

sous la hache des licteurs, c'est le plus noble, le plus précieux; il est sanctifié.

Que nous partions du Ier ou du IIIe siècle, il ne nous est pas difficile de démontrer que la mémoire de notre saint évêque a dû très-aisément se conserver jusques à saint Pallais, son successeur, au VIe. Rien n'est moins fondé que le sentiment de quelques auteurs anciens et modernes, qui ont prétendu qu'avant le VIe siècle on n'avait qu'un très-faible souvenir du premier prédicateur de la Foi à Saintes. Il suffirait, pour prouver la fausseté et le ridicule de cette assertion toute gratuite, de faire observer qu'il est impossible que la doctrine du salut, se perpétuant jusqu'à la fin de l'an 600, les chrétiens ne conservassent pas le nom vénéré de celui qui l'avait si généreusement annoncée. Les premiers fidèles, si fervents, et les successeurs d'Eutrope dans l'apostolat, si saints, ne manquèrent pas de transmettre la mémoire de l'héroïque athlète du fils de Dieu. On verra plus tard, à l'occasion des vers de saint Fortunat sur l'église bâtie par Léonce de Bordeaux, une preuve frappante du souvenir et du culte du saint apôtre, long-temps avant le VIe siècle. La Providence, toujours attentive à parvenir avec force et suavité aux fins qu'elle se propose, ayant conduit saint Eutrope dans l'Aquitaine, afin d'y fonder l'édifice d'une religion divine, n'a pas pu manquer, après le martyre du géné-

reux missionnaire, de soutenir et de perpétuer son œuvre, par le grand moyen établi pour la régénération du monde, la succession des légitimes pasteurs et le ministère apostolique du sacerdoce chrétien.

Mais, avec cette certitude, nous sommes arrêté sur la question de savoir si, immédiatement après la mort de saint Eutrope, un autre évêque, revêtu de son caractère divin et de sa puissance pastorale, fut chargé du gouvernement de son Église naissante?.. Nous connaissons trop la sagesse, la sollicitude, la charité et le zèle du Siége apostolique, pour n'être pas persuadé de tout l'empressement de l'Église romaine, mère de toutes les Églises, à fournir, aux nouveaux chrétiens Santons, les ressources essentielles pour la conservation et la perpépuité de la doctrine évangélique qu'ils venaient d'embrasser. Quoi qu'il en soit, on doit supposer qu'après la mort de notre bienheureux martyr, un certain laps de temps a pu s'écouler avant le plein exercice de la religion dans cette ville; car, nous le savons, les païens de tous les siècles n'aiment pas le culte public. Le Paganisme, en effet, sentait le coup de mort que lui portait de plus en plus une religion divinement établie et triomphant, par elle-même, de tous les obstacles, malgré l'effort des passions conjurées. La violence fut son dernier argument, et saint Eutrope ne succomba sous la

hache des bourreaux que par suite d'une fureur, inspirée par ce sentiment pénible du prochain abandon des plus grossières erreurs. Le monde païen se débattait donc comme un tigre expirant de ses blessures, qui, avant son dernier soupir, conserve encore assez de force pour déchirer sa proie. Sa puissance, jusqu'à la fin, fut une puissance de persécution; et ce n'est pas injustement que Bossuet l'appelle la plus grande qui fût jamais depuis l'origine des sociétés humaines[1]. Ainsi qu'un aigle retient, dans ses serres, la victime qu'il a saisie; Rome la victorieuse tenait à ses pieds le monde connu; les royaumes de la terre recevaient ses lois et portaient son joug oppresseur. Elle était la reine des nations; elle exerçait sur elles le droit suzerain de vie et de mort. La science et les beaux arts, la philosophie et la législation, l'éloquence et toute la gloire de la sagesse humaine, la puissance dominatrice, les hauts faits de la bravoure, la générosité du patriotisme venaient se centraliser dans Rome, comme dans un foyer commun de grandeur et d'immortalité. Fière du rang qu'elle occupe, elle ne pense pas qu'il y ait sur la terre un seul peuple qui osât porter une main audacieuse sur ses aigles au vol sublime, couronnées du diadème souverain. Assise sur ses collines éternelles, elle contemple avec or-

[1] Bossuet, *Disc. sur l'hist. univ.*

gueil l'univers èt les rois s'inclinant devant elle comme des esclaves heureux du coup-d'œil de leurs maîtres. Ses gouverneurs ont des royaumes pour provinces. Ses soldats ont, du Septentrion au Midi, la terre pour champ de bataille, où la victoire les couronne de ses nobles lauriers. Le courage et la valeur les préconisent comme des modèles d'héroïsme. Partout, sur leur passage, s'élèvent des monuments de triomphe, et le monde entier appelle les Romains *le peuple-roi!* Colosse de puissance, dont le regard est terrible sur quiconque voudrait l'attaquer [1].

Quelle que soit cependant la force redoutable dont se glorifie la grandeur païenne, elle est enfin attaquée par une puissance nouvelle; et, malgré l'étendue de ses mille conquêtes, elle commence à crouler de toutes parts, comme un édifice en ruines. Pierre, faible pêcheur de la mer de Tibériade, l'attaque et la subjugue à Rome. Cette attaque fut suivie d'une glorieuse victoire. Si Rome, selon l'expression du poète Prudence, but le sang apostolique, il lui fallut céder à la force divine de la régénération chrétienne. Écoutons ce pieux auteur racontant la merveilleuse conversion *de la ville éternelle* : « Vous eussiez vu, dit-il, les pères conscrits, ces brillantes lu-

[1] Statua illa magna et statura sublimis stabat, et intuitus ejus erat terribilis! (Dan. cap. 3).

mières du monde, se livrer à des transports, ce conseil de vieux Catons tressaillir en revêtant le manteau de la piété, plus éclatant que la toge romaine, et en déposant les insignes du pontificat païen. Le sénat entier, à l'exception de quelques-uns de ses membres restés sur la roche tarpéienne, se précipite dans les temples purs des Nazaréens. La tribu d'Evandre, les descendants d'Énée accourent aux fontaines sacrées des apôtres. Le premier qui présenta sa tête, fut le noble Anitius. Ainsi le raconte l'auguste cité de Rome. L'héritier du nom et de la race divine des Olybres saisit, dans son palais orné de trophées, les fastes de sa maison, les faisceaux de Brutus, pour les déposer aux portes du temple du glorieux martyr, pour abaisser devant Jésus la hache d'Ausonie. La foi vive et prompte des Paulus et des Bassus les a livrés subitement à Jésus-Christ. Nommerai-je les Gracques si populaires ?.. Dirai-je les consulaires qui, brisant les images des dieux, se sont voués, avec leurs licteurs, à l'obéissance et au service du crucifié tout puissant ?.. Je pourrais compter plus de six cents maisons de race antique, rangées sous ses étendards [1]. Jetez les yeux sur

[1] Exultare patres videas, pulcherrima mundi
Lumina, conciliumque senum gestire Catonum
Candidiore toga, niveum pietatis amictum
Sumere, et exuvias deponere pontificales.
Jamque ruit, paucis Tarpeiâ in rupe relictis,

cette enceinte : à peine y trouverez-vous quelques esprits perdus dans les rêveries païennes, attachés à leur culte absurde, se plaisant à demeurer dans les ténèbres, à fermer les yeux à la splendeur du jour. »

Paul opérait les mêmes merveilles à Athènes, à Corinthe, à Thessalonique. Denys et ses compagnons, dans les Gaules; Irénée à Lyon; Saturnin à Toulouse; Martial à Limoges; Eutrope dans la ville des Santons. Pour vaincre ils n'ont à la main qu'une croix de bois, et dans le cœur le feu sacré de la charité divine. Ils meurent, à la vérité, victimes de leur zèle; mais qu'importe? leur parole ne meurt pas. Elle enfante la vie éternelle dans les âmes qu'elle éclaire, change et purifie. On comprend, d'après cet aperçu, que la puissance idolâtre ne rendit pas le dernier soupir sans combat et sans résistance. Cette consi-

Ad sincera virum penetralia Nazareorum,
Atque ad apostolicos Evandria curia fontes,
Anniadum soboles, et pignora clara Proborum.
Fertur enim ante alios generosus Anitius, urbis
Illustrasse caput. Sic se Roma inclyta jactat.
Quin et Olybriacis generisque et nominis hæres,
Adjectus fastis, palmata insignis ab aulâ,
Martyris antè fores Bruti submittere fasces,
Ambit et Ausoniam Christo inclinare securim.
Non Paulinorum, non Bassorum dubitavit
Prompta fides dare se Christo, stirpemque superbam
Gentis patriciæ venturo attollere seclo.
Jam quid plebicolas percurram carmine Gracchos,

dération nous porte à croire qu'après la mort de notre saint apôtre, les chrétiens furent soumis à de longues et de sanglantes persécutions par les fauteurs du Paganisme. Ils les empêchèrent, dans l'Église Santone en particulier, de se rallier, pendant plusieurs années consécutives, sous la bannière d'un premier pasteur. Les enfants de la Foi n'y étaient donc soutenus que par les prêtres envoyés pour succéder à ceux ordonnés par saint Eutrope, et qui avaient succombé après lui pour la même cause.

Nous pouvons, avec toute probabilité, fixer à cette époque le martyre de saint Saloine, natif de Saintes. Du temps de Charlemagne, une église et un monastère étaient dédiés à ce héros chrétien, dans l'endroit même encore appelé Saint-Saloine, non *derrière le couvent de Sainte-Marie, dans le faubourg des Dames*, comme l'avance M. Massiou,

Jure potestatis fultos et in arce senatûs
Præcipuos, simulacra Deûm jussisse revelli?
Cumque suis pariter lictoribus omnipotenti
Suppliciter Christo se consecrasse regendos?
Sexcentas numerare domos de sanguine prisco
Nobilium licet ad Christi signacula versas,
Turpis ab idolis vasto emersisse profundo.
Respice ad illustrem, lux est ubi publica, cellam,
Vix pauca invenies gentilibus obsita nugis
Ingenia, obstrictos ægrè retinentia cultus,
Et quibus exactas placeat servare tenebras,
Splendentemque die medio non cernere solem.
(*Aurelii Prudent. cont. Symmachum, lib. I. p.* 223).

à la page 252 du 1er volume de son histoire, mais derrière le couvent de Notre-Dame, faubourg de Saint-Vivien. Le dernier pan des murailles de cette église n'a été renversé que depuis 1830. Les fondations y sont enfouies et nous croyons que les vestiges qui se voient au même lieu, pourraient bien être les restes de l'ancien monastère adjacent à l'église de Saint-Saloine, autrefois cathédrale de Saintes, avant la fondation de Saint-Pierre, en 750 [1]. Charlemagne revenant d'Espagne, pendant le séjour qu'il fit dans cette ville, aimait à prier dans l'église de Saint-Saloine [2]. La fête de ce saint martyr arrive le 22 août [3]. Les ruines que l'on voit encore à l'emplacement dont nous parlons, sont de construction romaine. Ce caractère assurément ne dit rien contre notre opinion; car les premiers chrétiens Santons

[1] Vieuille, *Livr. des Elections*, pag. 155.

[2] Olim non longè ab monasterio Sancti Viviani, erat ecclesia et adjunctum cænobium Sancto Seronio (S. Saloine), martyri santonensi dicatum, temporibus Caroli Magni, quem illùc orationis causâ venisse, dùm Santonis moraretur, legimus.
(*Gall. Christ. tom. II. pag.* 1054).

[3] Apud Xantonum civitatem natalis sancti Seronii martyris illîc pro Christi gloriâ sub ethniconum Cæsarum procellis trucidati: ad cujus testimonii acervum, pace Ecclesiæ superno munere demùm concessa, Ecclesia cum cœnobio à fidelibus extructa est; ad quam Carolus Magnus cùm aliquandò divertisset, gesta ejus perlegit et eumdem pro fide Christi martyrio coronatum, miraculisque in vitâ et morte fulgentem reperit ac coluit. (*Ex Martyrol. Gallic. mensis Aug.* 22).

bâtissaient, eux aussi, comme les Romains. La nature du ciment et la coupe des pierres conservaient, sous leurs mains, la même essence et recevaient les mêmes formes, que lorsque les Santons étaient encore païens. La religion ne changeait que les âmes. Ainsi l'objection que ces ruines sont de construction romaine et que par conséquent elles ne peuvent appartenir qu'à des édifices profanes, est absolument nulle contre le fait historique et indubitable d'une église et d'un monastère, bâtis dans cet endroit, peu de temps après la persécution des empereurs, c'est-à-dire, au IVe siècle. Au reste, ce monument aurait pu devenir, d'un édifice païen, une église chrétienne. Nous ne le pensons pas.

Une autre raison nous porte à croire qu'après la mort de son premier pontife, l'Église Santone resta long-temps sans évêque. L'heure de la ruine de l'empire romain sonna, et partout où il avait fait planer ses aigles, de nouveaux et formidables ennemis se présentèrent bientôt, pour le briser comme on renverse un colosse d'argile. Des bords de la Mer noire, nous dit éloquemment l'auteur des *Études historiques*, jusques aux rives du Danube et du Rhin, puis, des plaines de l'Afrique jusques aux frontières de la Chine, les Tartares et les Hordes du Burgah et du Sahara, les phalanges belliqueuses de la Scandinavie prirent enfin position, les uns, entre la Moscovie et la Pologne,

les autres, depuis le Volga jusques aux bords du Tanaïs. Les Cimbres, les Alains, les Goths, les Germains et les Francs cernèrent les frontières de l'Italie. De nombreux bataillons barbares campèrent à l'orient de l'empire; Attila est à leur tête. Ainsi constituée, cette armée d'extermination attend le signal donné par celui qui se sert des nations pour châtier les nations; puis elle s'avance comme un seul homme; elle attaque avec acharnement; elle combat avec fureur; elle subjugue, elle triomphe! Percé de mille traits à la fois, le grand corps de la puissance romaine succombe enfin. Il cherche long-temps à se relever; il veut encore raviver ses aigles mourantes pour courir et pour vaincre; mais enfin affaibli, il retombe énervé. La mort le saisit par tous les membres. Jusques dans l'Aquitaine les barbares le poursuivent, le terrassent et l'accablent, comme un jour eux-mêmes rencontreront le bras victorieux qui doit les immoler. La Saintonge avait été soumise à l'empire romain pendant cinq cent trente-trois ans. Sigeric, roi des Visigoths, fit, en 412, passer l'Aquitaine sous sa domination; elle était encore sous sa puissance, lorsque Alaric, roi des Goths, ravagea cette belle et riche contrée. Mais en 507, la Saintonge passa sous la domination française: Clovis fut son roi.

Le ravage des barbares nous fait présumer une interruption, après le martyre de saint Eutrope,

dans la succession immédiate des Évêques de Saintes; car on sait que leur route y fut marquée par la plus effrayante désolation. Ils n'épargnèrent ni le sacré ni le profane. Saint Jérôme nous peint, avec une vérité frappante et avec une couleur de style qui lui est propre, tout ce qu'on eut à souffrir dans l'Église et dans l'État de l'invasion de ces peuples sauvages. C'est ainsi qu'il s'exprime, écrivant, dans les Gaules, à une personne qu'il voulait détacher des vanités du monde :

« Que fais-je? Le vaisseau est brisé, et je m'arrête à disputer des marchandises!.. Des nations féroces et innombrables ont envahi les Gaules. Toute l'étendue du pays qui est entre les Alpes et les Pyrénées, entre l'Océan et le Rhin, a été ravagée par les Quades, les Vandales, les Sarmates, les Alains, les Gépides, les Hérules, les Saxons, les Bourguignons, les Allemands; et même, ô malheureuse république! par les Pannoniens. Mayence, cette ville autrefois si illustre, a été saccagée, et plusieurs milliers de ses habitants ont été égorgés dans l'église. Worms a été détruite après un long siège. Rheims, cette ville si puissante, Amiens, Arras, les Morins qui sont à l'extrémité du monde, Tournai, Spire, Strasbourg, toutes ces places ont été prises et leurs citoyens menés en captivité dans la Germanie. Tout est devenu la proie du soldat barbare dans l'Aquitaine et la Novempopulanie, dans la province

Lyonnaise et dans la Narbonnaise, à l'exception de quelques villes qui ont échappé; encore la faim les tourmente-t-elle au-dedans, tandis que le glaive les menace au-dehors! Je ne puis, sans verser des larmes, faire mention de Toulouse, à qui les mérites de son saint évêque Exupère ont servi jusqu'à présent comme de remparts [1]!..»

Il est impossible d'exprimer quels maux firent, en effet, à l'Église des Gaules, ces barbares sans religion et sans frein! Leurs victimes furent poursuivies avec un tel acharnement, elles eurent tant à souffrir, qu'elles n'ont pas pu même donner le détail de leurs calamités. Plusieurs évêques furent massacrés par les Vandales aux pieds des autels, avec la plus grande partie de leur peuple. Dans les œuvres de saint Prosper, poète célèbre d'Aquitaine qui, par l'éclat de ses vertus et de ses talents, mérita les éloges du grand saint Hilaire de Poitiers, et la confiance et l'estime de saint Augustin, on lit un poème *sur la Providence*, composé à l'occasion de ces ravages, et dix ans après la première invasion des barbares. L'auteur y parle d'autant plus vivement des désordres et des excès en tout genre où ils se laissèrent entraîner, qu'il avait lui-même éprouvé leurs cruels traitements. Les temples du Seigneur brûlés, les

[1] S. Jérôme, *Ép. IX. à Agéruch.* nouv. éd., tom. IV., 2e part. pag 748.

vases sacrés profanés, les vierges et les veuves déshonorées, les enfants égorgés dans l'âge le plus tendre, les solitaires massacrés dans leurs grottes, les évêques et les autres pasteurs enlevés à leurs ouailles, chargés de chaînes, frappés à coups de fouets et jetés dans le feu, sont les traits saillants du tableau qu'il crayonne et qui lui font dire que si l'Océan eût inondé toutes les Gaules, il y eût produit de moindres maux [1]. Ces diverses révolutions nous portent à conclure, avec toute probabilité, que le premier, le second et même le troisième successeur de saint Eutrope nous sont inconnus. Il est encore présumable que dans le passage dévastateur des peuplades du Nord qui occupèrent l'Aquitaine jusques à Alaric II, ces saints pontifes ont pu être victimes de leur férocité; car quel que soit le nombre des martyrs inscrits dans les annales de l'Église, il est certain qu'il y en a une multitude dans le ciel, inconnus sur la terre; témoin cette vierge héroïque qui, depuis la persécution de Dioclétien, est restée ignorée dans les catacombes de Rome jusqu'en 1802, et qui tout-à-coup, à l'ombre du Siège apostolique, nous apparaît avec tous les titres à notre vénération, à notre pieuse et filiale confiance. Cette Thaumaturge du XIX[e] siècle est sainte Philomène, aussi puissante pour protéger ceux qui l'invoquent,

[1] S. Prosp. p. 786 : *Poème sur la Provid.*

qu'elle se montra intrépide pour conserver la grâce qu'on voulait lui ravir. Disons donc, avec saint Sidoine Appollinaire, zélé panégyriste des illustres martyrs : Si notre lyre ne célèbre pas chacun de ceux que nous ne pouvons connaître, au moins nos cœurs, à défaut de nos harpes, feront entendre l'hymne qui convient et qui s'adresse aux héros de la Foi, pour les honorer [1].

Cependant, d'après les Commentaires de Jean Stiltinge, sur la vie de saint Vivien, écrite avant le VI[e] siècle par un auteur anonyme, et citée par dont Martène [2], on voit que ce saint évêque vivait de l'an 419 à 452 ; d'où nous ne conclurons pas, dans l'opinion même de l'arrivée d'Eutrope à Saintes, au milieu du III[e] siècle, que saint Vivien est rigoureusement le second évêque de notre antique Église. Nous supposons qu'à de longs intervalles deux ou trois pontifes ont pu gouverner l'Église Santone et être immolés dans un temps de bouleversements et de persécutions, sans que leur nom ait été transmis à la postérité. Quoi qu'il en soit, ce digne pontife nous paraît posé à une époque qui lie approximativement la chaîne traditionnelle

[1] Singulos quos nunc pia nuncupatim
Non valent versu cohibere verba
Quos tamen chordæ nequeunt sonare,
Corda sonabunt.
(*S. Sid. App. lib.* 9. *Ep.* 18. *Poem.* 23).

[2] Voy. *Liv. des Antiq.*, *tom. VI*, pag. 758.

jusqu'aux jours de la prédication de saint Eutrope.

Mais avant de prolonger notre vue dans l'avenir qui s'ouvre devant nous, il est bon de jeter un regard observateur sur le passé. Ce tableau rapide sera, pour la suite de nos récits, comme un point de départ, et, pour nos souvenirs historiques, un principe d'unité qui rattache les évènements d'une Église particulière au grand tout de l'Église universelle.

A Jérusalem, après la descente de l'Esprit de force et de vérité, la lutte au nom de Jésus-Christ s'engage avec la Synagogue expirante. Les apôtres ont dressé leur symbole; ils se dispersent. Saint Jacques, saint Simon et saint Jude combattent et triomphent pour la cause du Sauveur du monde. Déjà, à Antioche, saint Pierre, saint Evode et saint Ignace ont établi et propagé l'Évangile; à Alexandrie, saint Marc, Anien et Abilius font fructifier la doctrine révélée, lorsqu'à Rome Pierre fixe sa chaire apostolique, et, pendant un pontificat de vingt-cinq ans, y fonde l'Église éternelle. Bientôt le prince des apôtres succombe pour la Foi, sous le glaive du cruel Néron [1]. Le premier siècle a

[1] Cùmque jam Nero imperaret, *Petrus Romam advenit* et, editis quibusdam miraculis, quæ, virtute ipsius Dei, data sibi ab eo potestate faciebat, convertit multos ad justitiam, *Deoque templum fidele ac stabile collocavit.* Quâ re ad Neronem delatâ, ut erat execrabilis tyrannus, *Petrum cruci affixit et Paulum interfecit.* (Lactant. *De mort. Persecut. ant. viv. an.* 325).

vu deux persécutions sanglantes, celles de Néron et de Domitien. Mais déjà la série des successeurs de Pierre a commencé; saint Lin, saint Anaclet et saint Clément ont gouverné l'Église naissante, qui grandit dans le sang des martyrs, pendant que Jérusalem déicide devient la proie des Romains victorieux. Le Christianisme marche malgré ces obstacles. Une troisième persécution, sous Trajan, ne l'arrête pas; il passe outre. Les Juifs sont dispersés; et, de l'an 100 à l'année 139, les saints papes Évariste, Alexandre, Sixte, Télesphore et Hygin ont occupé successivement la chaire de Pierre, et n'en sont descendus que pour recevoir la palme du martyre. D'une autre part, l'Église a vu surgir, des antres de Satan, les Millénaires, les Gnostiques, les Adamites, les Marcionites s'avançant contre elle pour s'opposer à son passage; mais ont paru, pour la défendre, les Aquila, les Symmaque et les Théodotion. Une quatrième persécution éclate avec violence sous Marc-Aurèle;

« Sous le règne de Néron, *Pierre vint à Rome*, où, après avoir opéré plusieurs miracles, il convertit un grand nombre de païens, par suite du pouvoir qu'il avait reçu de la vertu de Dieu; et dès lors il érigea au Très-Haut le temple inébranlable où toute vérité est fidèlement enseignée. Néron, cet exécrable tyran, ayant eu connaissance des effets du ministère de l'apôtre, fit crucifier saint Pierre et trancher la tête à saint Paul. »

(Lactance : *De la mort des Persécuteurs, an* 325).

Ce témoignage authentique répond péremptoirement aux allégations mensongères des Protestants.

le flambeau de l'Évangile n'en jette au loin qu'un jour plus vif. La succession imposante des pontifes de Rome n'en continue pas moins depuis saint Pie Ier, jusqu'à saint Victor. Quel triomphe pour la Foi, que cette colonne mystérieuse marchant toujours en tête du nouveau tabernacle !.. Si les Montanistes et les Melchisédéciens attaquent l'Église à leur tour, saint Justin, philosophe converti à la foi de Jésus-Christ, se présente avec toute l'habileté et l'éloquence d'un puissant adversaire, pour venger la religion attaquée. Dans le cours du IIIe siècle, les empereurs Sévère, Maximin, Dèce, Valérien, Aurélien et Diocletien ont employé tous les genres de torture contre les chrétiens et contre l'Église; ce qui n'a pas empêché, depuis saint Victor, quatorze papes, inscrits au rang des Saints, de la gouverner avec sagesse et courage, au milieu des mille tempêtes dont elle est assaillie. Puis, de Rome catholique sont partis, pour les Gaules, les apôtres régénérateurs, les missionnaires intrépides. Ils ont prêché, ils ont vaincu. Qu'importe si Novatien a envahi la tiare? C'est un intrus, et saint Corneille est le successeur de Pierre. Les Novatiens, les Anabaptistes, les Manichéens, les Donatistes ont levé l'étendard de la révolte contre le Siége apostolique; ils s'égarent, et l'Église romaine reste une dans sa foi. L'éloquent Origène, le savant saint Cyprien, l'admirable saint Grégoire Thaumaturge combattent vaillam-

ment sous les ordres de l'autorité divine, qui toujours conserve et perpétue dans son intégrité la doctrine de l'Homme-Dieu. Au commencement du IVe siècle, Constantin monte sur le trône et reçoit le baptême. La croix avait déjà triomphé sans lui; et lui n'a triomphé que par elle. Les Césars sont terrassés et Jésus-Christ règne au Capitole. Bientôt l'Église voit naître de nouveaux ennemis. Les Ariens, les Antropomorphites ont renouvelé la guerre du mensonge contre la vérité; mais Lactance a paru; Eusèbe de Césarée s'est placé dans les rangs de la milice fidèle. Puis, le premier concile général, tenu à Nicée, en 325, a fait ressortir la doctrine catholique comme un soleil qui, long-temps voilé par d'épais nuages, apparaît avec tout l'éclat de sa splendeur et la pureté de sa lumière.

Julien, surnommé, non *par les prêtres*, comme le dit avec aigreur M. Massiou, mais par l'histoire, *Julien l'apostat*, a voulu relever les ruines du Paganisme. Il a porté l'audace et la témérité jusqu'à vouloir faire mentir la prophétie de Jésus-Christ contre Jérusalem. Malgré *sa philosophie* passablement abjecte, il est confondu. Il n'a fait que confirmer, contre son attente, la vérité suprême du divin oracle.

Théodose est baptisé; il s'oublie: l'indignation le porte à méconnaître les lois de la modération et de la miséricorde. Cependant sa faute est excu-

sable jusqu'à un certain point; car le motif qui enflamme sa colère est une preuve de la haine que ce noble prince a vouée à toute iniquité. La sédition de Thessalonique est vraiment odieuse dans sa cause et dans ses effets. Bothéric, dit Feller, gouverneur de l'Illyrie, avait fait mettre en prison un cocher accusé du crime infâme de pédérastie : lorsqu'on donna, dans cette ville, des spectacles en réjouissance des victimes de Théodose, le peuple demanda qu'on mît ce cocher en liberté, et, sur le refus du gouverneur, on prit les armes et l'on tua plusieurs officiers de la garnison. Bothéric vint en personne pour apaiser ce tumulte; mais il fut lui-même massacré. Théodose, persuadé qu'un peuple qui se révoltait en faveur d'un crime horrible et contre nature, était foncièrement corrompu, fit passer sept mille habitants au fil de l'épée [1]. Si ce châtiment paraît rigoureux, avouons que la pénitence de Théodose est exemplaire! Imposée par saint Ambroise, elle a prouvé tout ce que peut la sainteté d'un pontife. Nous ferons observer, en passant, jusqu'où va la faiblesse humaine et la surprise dans le pape Libère! Mais à côté d'une faiblesse excusable, que de grandeur! Saint Damase a consolé l'Église, tandis qu'elle a gémi des luttes qui commencent de la part de l'ambition envahissant la dignité papale, dans la

[1] Voy. Feller, *Dict. hist.*

personne de Félix et d'Ursin. L'erreur reste mensonge, et Pierre est toujours vivant dans les pontifes romains saint Sirice et saint Anastase, qui se succèdent avec toute la dignité et l'édification d'une sainteté vraiment apostolique. Si les Macédoniens et les Priscillianistes ont, à leur tour, attaqué le dépôt de la Foi, saint Basile, saint Ephrem, saint Grégoire, génies sublimes, savants profonds, dignes athlèles de la catholicité, prouvent au monde et à l'enfer la vérité de cette parole du Sauveur à son Église : Je suis avec vous tous les jours jusques à la fin des temps; nulle puissance ne prévaudra contre vous. Puis, en 381, le deuxième concile général a eu lieu à Constantinople, formant comme l'arrière-garde de l'armée du Seigneur, depuis le Ier jusques au IVe siècle. Saint Zosime était le quarantième pape sur le Siége de Rome, depuis saint Pierre, lorsque saint Vivien était évêque de l'Église Santone, au commencement du Ve siècle.

Après cette vue générale, revenons à la série de nos faits particuliers. Nous avons à nous occuper longuement de l'épiscopat de saint Vivien.

Ce nouveau pontife était d'une très-illustre origine; pour nous en convaincre, nous laisserons parler l'auteur de l'histoire de sa vie [1], écrite avant

[1] Sancti Bibiani, episcopi Sanctonensis, vitam ex veteri codice mss. Colbertinæ bibliothecæ antè annos sexcentos exarato, emittimus in lucem. Delituit hactenùs in tenebris liber ille : sequens verò è Moysiacensi monasterio ubi diù jacuerat pulvere

le VI[e] siècle et extraite par D. Martène, d'un ancien manuscrit de la bibliothèque de Colbert. C'est sans doute de cette histoire que veut parler saint Grégoire de Tours, au chapitre cinquante-huitième du livre *De la Gloire des Confesseurs* [1]. Nous traduisons cette histoire.

« Au commencement du monde, y est-il dit, l'éternel dispensateur de toutes choses assigna dans le ciel une place à chaque astre. Il les circonscrivit dans ce zodiaque que les Grecs ont appelé *Galakian*. Les uns occupent la ligne inférieure, les autres la moyenne, et quelques-uns la plus élevée.

« Dieu a voulu que ces mêmes astres, quoique de diverses manières, eussent un éclat propre et particulier. C'est ainsi qu'il a décoré, des différents dons de sa charité, les enfants de la mère sainte Église. Comme les astres du firmament, ils répandent dans ce monde la lumière de la sainteté et de la doctrine, éclairent, par la splendeur de la prédication évangélique, les cœurs ténébreux des infidèles, et dissipent la nuit des erreurs. Par le

obsitus in bibliothecam Colbertinam feliciter transvolavit, exterso pulvere lucem aliquandò visurus. (*Ex vet. Script. mon. ampl. collect. tom. VI, pag.* 757).

[1] Suburbano quoque urbis (Sanctonicæ), Bibianus antistes quiescit : cujus virtutum moles, *liber qui jam de ejus vitâ scriptus tenetur,* enarrat, nunc autem exoratus crebro languentibus tribuit sospitatem. (*S. Greg. Turon. lib. De Gloriâ Confess. c.* 58).

témoignage de leur pieuse parole et la constance de leur prudente correction, ils les conduisent à la lumière véritable qui est Jésus-Christ...

« Nous savons que le très-glorieux serviteur de Dieu, Vivien, a fait partie de ces grands hommes. Issu d'un sang royal, il foula aux pieds, dès ses plus tendres années, les faisceaux d'un empire chancelant et caduc, et se donna tout entier au service divin, afin de jouir, dans le sénat de la cour céleste, de la récompense de l'éternel royaume. Avec des qualités et un mérite supérieurs, il reçut du ciel une telle abondance de grâces infuses, qu'il vécut en donnant les exemples d'une incomparable sainteté; il parut comme une lumière placée sur le chandelier aux sept branches, il porta, par ses leçons et la sagesse de ses conseils, un grand nombre d'âmes à l'amour des plus héroïques vertus; il donna en toute occasion la preuve d'une bonté inaltérable et d'une perfection sans bornes. Sa parole était comme un phare : elle indiquait aux cœurs droits les sentiers des célestes préceptes. Il s'étudia à conserver la simplicité de la colombe, en même temps qu'il ne s'éloignait jamais de la prudence du serpent. Aussi vécut-il en paix au milieu des troubles continuels de son époque. Calme au sein de la tempête, il ne s'effraya point des menaces et du nombre des ennemis. Il sut toujours mettre sa conduite et ses mœurs en harmonie avec ce principe divin : bienheureux les

pacifiques, parce qu'ils seront appelés les enfants du Très-Haut...

« Mais, en nous efforçant de célébrer par nos éloges les insignes et précieuses qualités de ce bienheureux confesseur, nous sommes vraiment effrayés de la médiocrité de nos talents, et nous craignons, pour le succès d'une entreprise si difficile, de manquer de puissance et de force, notre vol n'étant que celui de l'oiseau qui vient de naître [1]. Cependant afin que les œuvres d'un aussi grand protecteur ne soient pas entièrement ignorées de la postérité la plus reculée, nous nous décidons, sous son patronage, à les écrire, évitant de consigner dans nos récits leur incompréhensible multiplicité ; nous ne voulons mentionner que les faits les plus remarquables, car qui pourrait calculer le nombre des grains de sable du rivage et les flocons de neige en hiver; il en est ainsi de tout ce qui se rattache à la vie du saint évêque. »

Donc, en ces temps anciens où, la grâce divine croissant de plus en plus, la Foi catholique se répandait dans tout l'univers, saint Vivien brilla comme le soleil au milieu des astres. Renonçant

[1] Cujus (Bibiani) virtutum pretiosa insignia laudum præconiis commendare conantes brevitati nostri ingenii tam difficilem sarcinam attemptare expavescimus, ne deficiente et laboris facultate et volucris cursu ætatulæ, tantum opus infectum atque impossibilitate diminutum relinquatur incassum.

(*Ex vitâ S. Bibiani episc. Sant. ex vet. cod. mss. Colb. vet. script. et mon. ampl. collect. t. VI. pag.* 757).

au Paganisme comme au rang qu'occupait son père, il préféra embrasser avec ardeur la religion de sa mère, qui, malgré son époux, se livrait à la pratique de la piété chrétienne. Nous passerons sous silence le nom de son père qui était païen: il ne convient pas d'en parler; car sa vie ayant été en tout digne de réprobation, nous voulons que son nom soit également condamné à un éternel oubli. Celui de sa mère doit revivre dans nos annales, puisque, menant une vie pieuse par l'exercice constant de la religion divine, elle a toujours su se rendre agréable à Dieu par une humble soumission à sa loi. Elle était elle-même d'une illustre extraction et d'une beauté remarquable, quoique ses parents l'aient nommée *Maurella*.

Après la mort de son époux, elle mena la vie privée. Ayant assisté à la prédication d'un très-saint prêtre, appelé *Marcellus*, elle s'empressa de lui amener son jeune fils, pour qu'il le purifiât par l'ablution du divin baptême. Elle le lui confia, afin qu'il l'instruisît dans la science des saintes lettres. Ce bienheureux enfant puisa avec une si grande ardeur à la source de la doctrine, qu'en peu de temps il égala ses maîtres, non-seulement dans les connaissances humaines, mais encore dans l'acquisition d'une sagesse céleste, que l'on voyait éclater dans ses discours et dans sa conduite. S'il se rendait vénérable par la gravité de ses mœurs, il n'était pas moins distingué par son port majestueux et

modeste. L'âge, à la vérité, lui donnait un extérieur de jeunesse; mais, sans contredit, il l'emportait sur les vieillards par la prudence et la discrétion. Sa naissance l'illustrait bien moins que sa haute sainteté. La modération en toute chose était sa règle invariable. Il sut toujours se proportionner à l'esprit cultivé des grands et à la simplicité des petits; en sorte qu'il commandait la confiance et l'amour des uns et des autres. La chasteté, mère des vertus, fit les délices de sa vie; sa vigilance active en était la sauve-garde : aussi faisait-il les plus rapides progrès dans la voie de la perfection.

Le peuple de la cité Santone admirait en Vivien des vertus qui surpassaient, par leur éclat, le brillant du saphir et de la topaze; inspiré par le respect et par l'amour, il le contraignit, presque jusqu'à la violence, d'accepter la charge de gouverneur. Obligé de céder à de continuelles instances, il fut établi comte de la ville de Saintes, son lieu natal, qu'il rendit célèbre entre toutes les villes d'Aquitaine, autant par son mérite éminent que par la sage administration de son gouvernement paternel...

Cette charge fut bientôt pour lui plutôt un fardeau qu'un honneur; aussi, obéissant à une soudaine inspiration, il abdiqua pour n'avoir à s'occuper que du service de Dieu seul. Le ciel, en effet, parlait puissamment à son cœur; il préféra la vie monastique aux dignités éphémères du siècle. Il

fonda, à quelque distance de la ville, un monastère en l'honneur du prince des apôtres, mais non pas en 505, comme l'avance gratuitement la note historique extraite des archives de la cure de Jonzac; car saint Vivien, à cette époque, n'existait plus. Écoutons son historien.

« Le très-saint évêque qui, alors, gouvernait l'Église Santone, désirant laisser après lui un successeur recommandable, conféra les ordres sacrés au vertueux Vivien. L'élevant successivement à tous les degrés hiérarchiques, il l'appela au sous-diaconat, et enfin, après le laps du temps exigé, il parvint à l'ordre lévitique, et, conformément aux décrets des Pères, après avoir combattu pour Dieu saintement et chastement, il fut élevé, dans la trentième année de son âge, à la dignité du sacerdoce. Il fit dès lors de si grands progrès dans les vertus de son nouvel état, que tous avouèrent qu'il était un apôtre d'un mérite incomparable. L'évêque le forma, par l'exercice de la discipline régulière, à tout ce qui constitue la science du pontificat, et enfin il le choisit pour son successeur.

« Immédiatement après le décès du prélat, tous à l'unanimité, grands et petits, déclarèrent Vivien, cet homme d'une piété si exemplaire, seul digne des honneurs de l'élection. Mais ce prêtre selon le cœur de Dieu réclama avec beaucoup d'instance contre leurs suffrages; il avouait qu'il n'était pas né pour le rang suprême; qu'il n'avait

aucune des qualités qu'exigent la charge et la sollicitude pastorales. Malgré ses humbles résistances, pendant qu'en alléguant mille prétextes et faisant naître mille difficultés, il espère parvenir à se soustraire à l'épiscopat, il ne fait qu'enflammer de plus en plus le désir de la multitude qui déjà l'avait demandé pour évêque. Tous insistent avec prière; quant à lui, il demeure inébranlable dans son refus. Que dire encore? Enfin, rempli de l'esprit de Dieu, ce saint homme, voyant qu'il ne pouvait plus se refuser d'acquiescer aux vœux de la cité, cherche un lieu où il lui fût facile de se cacher, et par là de se dérober aux sollicitations du peuple. Ainsi, sans fuir sur les montagnes, ni s'enfoncer dans l'épaisseur des bois, ni se réfugier dans les cavernes profondes, il choisit un réduit ignoré et situé dans le sanctuaire même, à quelque distance de l'autel; il s'y tint à l'écart pendant quelque temps, sans que l'on sût ce qu'il était devenu. O stratagême d'un Saint dont on ne pourrait assez louer le mérite éminent! Mais là précisément où il espérait vivre inconnu, il se rendit plus sensiblement visible aux yeux de tous. Une ville placée sur une montagne ne reste pas inaperçue, et une éblouissante lumière ne devait pas demeurer sous le boisseau, puisqu'elle était destinée à briller au sein de l'Église Santone, et même, par un sage jugement de Dieu, cette lumière n'en fut que plus éclatante.

« Une femme appelée *Beusilia* avait coutume, à certaines heures du jour, de venir prier au pied du sanctuaire. Elle aperçut, par une disposition de la Providence, le lieu où le Saint s'était retiré. Vivien aussitôt supplia cette pieuse femme de ne point révéler le mystère de sa retraite; mais, nonobstant ses désirs et ses vœux, il ne put l'obtenir; quoique cette fervente mère de famille retînt, à la vérité, le son de sa voix au fond de sa poitrine [1], cependant il ne lui fut point possible de ne pas indiquer sa retraite par un coup-d'œil significatif, et c'est ainsi qu'elle le fit connaître à ceux qui cherchaient l'humble Vivien. Sur-le-champ on s'assemble, on l'enlève, on le présente à la multitude, et tous le pressent, le sollicitent de consentir enfin à devenir leur évêque. A cette nouvelle, Marcellus, cet homme de Dieu dont nous avons déjà parlé, se rend en grande hâte auprès du roi et lui demande, au nom de la religion, d'ordonner que Vivien, le plus parfait des mortels en tout genre de vertus, soit élevé à l'honneur du pontificat. Le roi y consent. Sans perdre de temps, Marcellus revient à Saintes, réunit le peuple, le clergé, convoque les évêques consécrateurs. La cérémonie commence avec recueil-

[1] Prædicta enim mater familiâs licèt sonum verborum intrà faucium concava represserit, nutu tamen indicis oculi locum tetigit, ac sic eum passim indagantibus liquido indicavit.

(*Loc. jam cit.*)

lement, elle s'achève avec édification; la joie est universelle. Vivien succède à Eutrope, et, en qualité d'évêque, va transmettre le sacerdoce et la Foi romaine à ceux qui seront les héritiers de son caractère et de son apostolat.

« C'est ainsi que, par une volonté divine qui sait disposer toutes choses et coopérer aux divers évènements, saint Vivien reçut la consécration des évêques. Revêtu de cette dignité, il était loin de la considérer avec les yeux de la vanité mondaine : il gémissait dans son cœur; il répétait sans cesse qu'on lui avait imposé un bien lourd fardeau, lorsqu'on l'avait préposé à la garde du troupeau du céleste pasteur! Aussi le vit-on chaque jour, depuis son élévation au premier rang parmi les hommes, augmenter en vertus; sa haute dignité lui faisait comprendre la nécessité d'une humilité plus profonde. Plein d'ardeur pour sa perfection, il accablait son corps par des jeûnes rigoureux et prolongés. Son abstinence plutôt que la nourriture soutenait sa vie. Prodigue de lui-même, il ne se montra jamais avare envers qui que ce fût. Il était au contraire le refuge assuré des pélerins, la ressource inépuisable des pauvres, le père dévoué des orphelins, l'appui et la consolation des veuves, l'asile certain des affligés, l'aide compatissant des pécheurs, le port ouvert aux naufragés, la santé et la force des malades, le soulagement des malheureux, le protecteur des

opprimés et très-souvent le libérateur des captifs. Il aimait, comme saint Paul, à se faire tout à tous, afin de gagner tous les cœurs à Jésus-Christ.

« Mais pendant que cet édifiant pontife se livrait avec un zèle infatigable à toutes ces bonnes œuvres, comme à mille autres que nous ne spécifions pas, la cruauté sacrilège et la perversité hérétique des Goths désolaient presque toute l'Aquitaine et la réduisaient inhumainement au joug de sa barbare puissance. Leur chef, criminel auteur de tant de maux, était le roi *Théodore* [1] (Théodoric), qui dans toutes ses actions portait la souillure du meurtre. Après avoir ravagé un grand nombre de villes, il vint, à la tête d'une armée nombreuse, camper sous les murs de la cité Santone. Son attaque vigoureuse réduisit bientôt aux abois les habitants alarmés. Déjà les murailles tombaient sous l'effort de ses machines de guerre, et, dans peu, il se rendit maître de tout le pays. Après avoir livré la ville au fer, au feu et au pillage, il en absorba toutes les richesses dans le gouffre de son insatiable cupidité. Au carnage il fit succéder

[1] Cette expression du manuscrit, dit Mabillon, est une preuve indubitable de son antiquité.

« Cùm de Theoderico, Gothorum rege, loquitur, eum non *Theodoricum sed Theodorum* appellat, quomodò eum appellavere antiqui scriptores Sidonius Apollinarius, Gregorius Turonensis, lib. 2. Hist. Franc., et Fredegarius qui proximè post eum vixit. » (*Ex loc. jam citat.*).

la servitude; il emmena en captivité à Toulouse les plus notables habitants de Saintes, se promettant de faire mourir cruellement de faim et de douleur ceux qu'illustrait la gloire de leurs aïeux, et de livrer ensuite à l'avarice de ses officiers leurs terres et leurs trésors. Ce projet de vol et de brigandage eut promptement son exécution.

« C'est alors que le cœur du pieux Vivien ressentit, à la vue de son troupeau dispersé, les plus vives angoisses de la sollicitude. Cet évènement déplorable jeta son âme dans une indécision cruelle. La prière et les larmes exprimaient tour à tour sa désolation. Au milieu des pensées successives qui l'agitaient, il se rappela cette parole du Seigneur : « Personne ne donne une plus grande marque d'amour que celui qui livre sa vie pour son troupeau. » Ce souvenir enflamma son zèle, et, sans hésiter, il se détermina à partager le péril commun, plutôt que de jouir seul de l'existence, quand ceux qui lui sont si chers sont exposés à la perdre. Mais, craignant de frustrer ses brebis absentes des ressources de sa charité pastorale, il ne cessait de les protéger par la puissante ferveur de ses oraisons. Il n'aspirait qu'au bonheur de délivrer ses diocésains, gémissant sous le poids de leurs chaînes. Il ambitionnait leurs places dans les cachots, il brûlait même du désir de s'exposer à la mort pour assurer leur liberté. Enfin il se décide au départ, et, malgré sa vieillesse et

ses austérités, il se met en route pour Toulouse.

« Déjà il apercevait cette ville; mais au lieu d'entrer pour y fixer sa demeure, voulant éviter le bruit, le tumulte et l'affluence de la multitude, il préféra, pour lui et ses serviteurs, le séjour d'une bourgade dont le site isolé lui parut plus commode. Au lever du jour, il se rendit à l'église du martyr de Jésus-Christ saint Saturnin, afin de le consulter dans l'oraison et d'obtenir de lui la délivrance de ses diocésains. Pendant qu'il priait pour cette fin, avec toute la vivacité et l'ardeur de la foi, un voleur lui enleva, à l'exception du joug, les bœufs qui l'avaient amené. Le ciel, s'opposant à ce qu'un tel dommage fût porté à son serviteur fidèle, permit qu'après avoir parcouru les sentiers circonvoisins, le voleur, chose admirable! revenant sans cesse sur ses pas, se retrouvât, le lendemain, avec les bœufs, à l'hôtellerie du très-glorieux confesseur. Le coupable, se jetant alors à ses pieds, lui demande en toute confusion le pardon du crime qu'il a commis. Vivien l'accueille avec douceur, le relève avec bonté et lui remet généreusement sa faute en toute propitiation. Bien plus, suivant l'inspiration ordinaire de son zèle, il lui donne de l'argent, en lui adressant ce conseil salutaire: — Mon fils, je compatis cordialement à votre peine; car vous avez bien mal employé le temps et les veilles de cette nuit!... Au lieu d'en user pour votre repos, vous les avez

passés dans l'injustice et la fraude. Repentez-vous, mon très-cher fils, je vous en conjure, repentez-vous maintenant d'une telle conduite, et puisque vous êtes marqué du signe du chrétien et que vous en portez le nom, efforcez-vous, dans toutes vos œuvres, d'accomplir les préceptes de Jésus-Christ. Je vous exhorte à méditer ce que l'apôtre, prédicateur de la vérité, a écrit pour tous les chrétiens, quand il a dit : Que celui qui volait, ne vole plus [1]. Il expose, en conséquence, ce qu'il faut faire, lorsqu'il ajoute : Qu'il travaille plutôt de ses mains, en faisant ce qui est juste et bon, afin de posséder ce qui suffit au soulagement de sa misère. — Après cette paternelle exhortation, le saint évêque lui donna de la nourriture pour

[1] L'auteur déjà cité fait observer encore, comme une nouvelle preuve de l'antiquité du manuscrit qu'il cite et que nous traduisons en partie, les citations des textes de l'évangile de St. Jean et de l'épître aux Éphésiens ; elles sont antérieures à la Vulgate. — Certè antiquitatem ipsius (Codicis mss.), duplici ex capite repetere possumus : 1° Quod sacram citans scripturam aliâ à Vulgatâ videtur usus versione. Exemplo sit hic locus evangelii Joannis 15. 13 : — « Majorem hâc dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro ovibus suis. » — Cùm in Vulgatâ editione legamus : pro amicis suis. Et alter ex epistolâ Pauli ad Eph. c. 4. 28 : — « Qui furabatur jam non furetur, magis autem laboret operando manibus suis quod bonum est, ut habeat quod tribuat inopiam sustinenti ; » ubi Vulgata editio legit : — undè tribuat necessitatem patienti. — 2° Quoad *Theodorum* jamjam citat.

(*Ex vet. Script. t. VI, pag.* 757).

sa journée et ne le renvoya qu'après l'avoir miséricordieusement conquis au Seigneur.

« Cependant le pays de Toulouse retentissait déjà du bruit de la renommée de l'illustre pontife. Le nom de Vivien était parvenu jusqu'au roi, dont il lui avait concilié la bienveillance. Le prince lui députa de sa cour un message pacifique, l'invitant à se rendre au palais : il voulait l'honorer, par un privilège spécial et flatteur, en le faisant asseoir à sa table avec les autres évêques. Quoique Vivien répugnât beaucoup d'aller s'asseoir à la table d'un prince imbu de l'hérésie arienne, il se rendit à l'invitation royale, avec le dessein de se ménager par là un accès plus facile auprès du monarque. »

« Le festin étant donc préparé, le roi et les convives étant à table, les évêques présents[1] offrirent la coupe au prince, selon l'usage, et tous successivement accomplirent ce cérémonial. Lorsque la coupe fut présentée à l'évêque de l'Eglise Santone, il refusa de la recevoir et ne craignit pas, par ce refus, de se faire connaître pour catholique, en présence même du roi, qui en devint furieux. — Prince, lui dit alors avec dignité le noble pontife, je ne nie pas qu'il est de ma charge de présenter aux enfants fidèles de l'Eglise-mère le calice de l'éternelle rédemption, offert

[1] Évêques ariens, sans doute.

à Dieu pour le salut de leurs âmes ; mais je déclare qu'il est indigne de mon caractère saint d'employer mes mains consacrées pour les augustes mystères, à offrir la coupe à des enfants profanes et qui, étrangers à la vraie Foi, errent loin de la vérité divine, mentant au Seigneur par une conduite hypocrite et frauduleuse : voilà la haute raison, ô Prince, qui m'empêche de vous présenter cette coupe. Vous êtes sorti du sentier de la saine morale et de la doctrine du Dieu Sauveur, vous êtes soumis à l'inspiration de l'ange des ténèbres. A moins d'un retour sincère à l'orthodoxie, je ne puis que vous juger indigne de cet acte de respect et d'honneur.

« A ces paroles vraiment épiscopales, Théodoric fut bouleversé jusques au fond de l'âme. Il se livra à l'agitation de ses fureurs insensées ; il donna un libre cours à toute la malignité de son caractère ; il s'enflamma de tout le feu de ses vengeances, et, comparable au reptile irrité qui gonfle son cou couvert d'écailles et menace de sa langue au triple dard, le roi promit de se venger, par l'emploi des plus terribles supplices, de l'injure qu'il venait de recevoir. Cette injure n'était qu'une leçon qui aurait dû commander sa reconnaissance. Un évêque selon le cœur de Dieu la lui devait consciencieusement.

« A la sortie de table, saint Vivien quitta le palais et se rendit à l'église du martyr saint

Saturnin, pour assister à l'office de la nuit. »

« Il arriva que Théodoric s'étant endormi ivre et bouillant de colère, et que le vénérable prélat ayant livré au repos son corps fatigué par les génuflexions de l'office, Vivien, par les mérites du bienheureux Saturnin, apparut en songe au roi des Goths et le frappa d'une épouvantable terreur. A demi-mort de crainte et d'effroi, à peine fut-il dégagé des liens de cet accablant sommeil, que sa colère et ses menaces de la veille firent place aux égards de la déférence et du plus profond respect envers l'évêque Santon. Ce prince qui, peu auparavant, respirait cruauté, haine et fureur, ne se montra plus, sous l'impression dominatrice de la grâce de Jésus-Christ, qu'un doux et humble suppliant !

« Dès le matin, il envoya auprès du saint évêque, pour lui faire offrir des paroles de paix, et le prier de vouloir bien se rendre au palais. Vivien asquiesça à sa demande. Le prince, en le voyant, s'excusa des scènes de la veille, et, désireux de gagner sa confiance, il lui dit, parlant du motif qui avait conduit le prélat à Toulouse : — Bienheureux pontife, oubliez les excès de notre emportement, et, en réparation, nous vous accordons l'objet de vos vœux ; nous sommes disposé à ne rien refuser de ce qui peut vous être agréable. A ce langage, l'homme de Dieu comprit que le Seigneur seul avait su calmer l'âme vindicative et violente de

cet orgueilleux despote. L'évêque lui demanda la délivrance de ses diocésains captifs, dont il obtint sur-le-champ la liberté. Les voyant enfin affranchis des liens d'une dure servitude et redevenus possesseurs de tous les biens qu'on leur avait injustement ravis, le pieux pasteur, riche de l'abondance de ses mérites et de ses bienfaits, prit congé du prince hérétique et ramena dans sa ville Santone ses nombreux citoyens, qu'elle accueillit avec transport, comme l'Église reçut avec actions de grâces son saint et charitable évêque [1].

« Une autre époque offrit encore à Vivien l'occasion de se montrer généreusement dévoué au bonheur de son peuple. La cruauté barbare des Saxons exerçait, sur tous les points de l'Océan, une piraterie désolante; elle dépeuplait d'une manière affreuse, par le fer, par le feu et par le pillage, tous les lieux maritimes. Une de leurs flottes aborda à un port appelé *Marciac*, et affligea, par un déplorable carnage, tout le pays circonvoisin. Poussés par le désir d'un plus grand butin, ils dirigèrent leur armée vers la cité Santone, bien déterminés à s'en emparer par un violent coup de main; les trésors surtout qu'ils se promettaient d'enlever enflammaient leur ardeur.

[1] Pius pastor, multis ditatus præmiorum copiis, ab impiissimo principe discessit, urbique Sanctonicæ suos cives restituit. Recipit urbs ablatum civium ordinem, et Ecclesia pro favore benignum excipit pastorem. (*Ex vet. Script. jam cit.*).

« A la vue de tant d'ennemis, les habitants comprirent qu'ils n'étaient pas en force pour lutter avec avantage et pour vaincre ; mais la confiance que leur avait toujours inspirée la sainteté de leur évêque, releva leur courage ; ils eurent recours à Vivien, le sollicitant de prier pour le salut d'une ville qu'il aimait et qui déjà avait ressenti si heureusement l'influence de sa vertu et de ses mérites auprès du Très-Haut. L'armée barbare cernait les murailles ainsi que la citadelle, qu'elle tenait assiégée ; mais, au moment où ses machines de guerre commençaient à lancer contre les remparts d'énormes rochers, et cherchaient avec le terrible bélier à ébranler et à briser les portes, l'ennemi aperçut tout-à-coup, au haut des tours et sur les murs de la ville, d'innombrables combattants. A cet aspect, il est saisi d'épouvante et, sans retard, plus capable de stupeur que de résistance, il bat en retraite sur tous les points.

« C'est ainsi que l'homme de Dieu, humblement prosterné en oraison, luttait puissamment contre les barbares ; c'est ainsi que, sans armes, il triomphait avec l'aide du ciel ; c'est ainsi qu'avec le secours du Seigneur, il devint seul le salut et la délivrance du pays ! Il préféra mettre en pleine déroute, par ses prières et sans effusion de sang, ceux qu'il était impossible de repousser par la force des armes. Cette nation, toute sauvage et toute ténébreuse qu'elle était, comprit, dans son

effroi, que le ciel, sollicité par la prière de quelque mortel vertueux, intervenait contre elle. Demandant la paix et criant merci, les Saxons regagnèrent le port *Marciac* et se rembarquèrent au plus vite; en sorte que ces pirates avides qui ne venaient que pour devaster et pour détruire, changés par ce prodige inattendu, laissèrent la ville saine et sauve ainsi que tout le pays environnant.

« La gloire des œuvres de saint Vivien portait en tous lieux le bruit de sa renommée. Bientôt on vit, à son nom, accourir tous les affligés comme à la ressource commune; car dès qu'on avait entendu ou vu ce bienheureux pontife, les faibles retrouvaient la force, et les malades, la guérison. Il soulageait par ses aumônes, il guérissait par ses prières; point de maux qu'il n'adoucît, point de chagrins qu'il ne charmât; l'aveugle recouvrait la vue, le sourd l'ouïe, le muet l'usage de la parole, le paralytique la souplesse de ses membres.

« Un de ces infirmes se trouvait, entre autres, atteint de la lèpre. La tumeur des ulcères et la noirceur des boutons enflammés lui enlevaient presque jusqu'aux traits de l'homme; il avait même, avec cette difformité, perdu la parole; seulement, au moyen de lettres de bois, il demandait ce qui lui était nécessaire : il était dans l'impossibilité d'exprimer autrement sa pensée. Il vint trouver le très-glorieux thaumaturge; de l'œil et du geste il lui indiqua son mal et ses désirs. Vivien, inspiré par

la foi, voulut en faire les œuvres; il se mit en oraison et, avec toute la force de son cœur, il sollicita la divine bonté en faveur du malade. Après avoir prié, levant les yeux au ciel, il toucha le lépreux qui, à l'heure même, fut guéri et devint un homme nouveau, recouvrant tout à la-fois la santé du corps et celle de l'âme.

« Nous jugeons digne d'être inséré dans ces pages, continue le narrateur du V[e] siècle, un autre prodige dû à la foi fervente de notre auguste confesseur.

« Un enfant avait été mordu d'une vipère; le danger de mort était imminent. Enflé, languissant, il allait rendre l'âme, tant étaient vives les douleurs que lui occasionnait son mal! On l'apporte presque moribond aux pieds du bienheureux évêque. Les parents le supplient avec larmes de ne pas refuser son secours à cet infortuné qui leur est si cher; toujours enclin à la pitié, Vivien, selon sa louable coutume, a aussitôt recours à l'oraison. A peine a-t-il cessé de prier, qu'il s'approche de l'enfant, fait sur son mal le signe de la croix, et, par ce puissant antidote, neutralise entièrement l'action du venin. Le virus mortifère s'écoule par les ouvertures de la plaie et le prélat rend l'enfant sain et sauf à sa famille [1]. »

Le même auteur ajoute :

[1] D. Mart., loc. cit.

« Un habitant de la ville Santone avait payé son tribut à la mort, voie commune à toute chair; ses membres étaient déjà immobiles et froids sous le souffle glacial du trépas. En conséquence, on l'avait enveloppé d'un suaire et placé dans un cercueil avec tout le cérémonial usité dans les obsèques. Le convoi se dirigeait vers l'église, composé d'un grand nombre d'amis, de parents qui gémissaient ensemble et faisaient retentir les airs de leurs cris de douleur; la basilique retentit également de leurs plaintes et de leurs sanglots. Frappé de ces accents lamentables, le très-saint pontife est profondément ému; il compatit à la désolation de l'assemblée et mêle ses pleurs aux larmes de la famille et des amis. Alors il s'approche du cercueil et, pour premier bienfait, il apaise les gémissements de l'assistance; il l'exhorte avec mansuétude à mettre sa confiance en Dieu qui peut tout, et aussitôt il entre en recueillement et livre son âme aux ferveurs de la prière, implorant humblement la toute-puissance divine. L'oraison achevée, il se dirige vers le mort, s'incline sur le cercueil et prie encore avec un redoublement de foi et de confiance; son intention, en demandant à Dieu un miracle, est pure : c'est pour lui gagner des cœurs, pour faire aimer sa loi, pour multiplier les vertus, pour peupler le ciel. Enfin il demande au Sauveur de rappeler le défunt à la vie. Au grand éton-

nement de la multitude éplorée, le mort commence à respirer et, comme s'il sortait d'un profond sommeil, porte ses regards sur ceux qui l'environnent. L'admirable prélat ordonne sur-le-champ qu'on le dégage des linceuls dont il est enveloppé et rend à la famille ivre de joie celui que la mort allait livrer au tombeau. Le ressuscité retourne à pied dans sa maison, lui qui, peu auparavant, en était sorti pour recevoir la sépulture [1] !

« A cette occasion, quel concours dans toute la ville! Que d'actions de grâce adressées de toutes parts au Seigneur! Que de larmes de bonheur coulent sur tous les visages, à la vue d'un évènement si extraordinaire!... Quelle langue mortelle pourrait ici le raconter?... Un peuple immense se presse, avec d'insatiables désirs, pour contempler ce spectacle nouveau; il veut voir cet homme rendu à la vie; il l'examine, l'approche, le touche de ses mains, voulant savoir si la résurrection a changé son essence. De là il passe aux louanges dont est digne le saint évêque qui, par ses mérites auprès de Dieu, obtient à son peuple de si précieuses faveurs! C'est ainsi que le Seigneur a voulu manifester sa puissance par le ministère de Vivien, dévoué de corps et

[1] Un tableau, nouvellement placé dans l'église de St. Vivien de Pons, par les soins de M. l'abbé Barreau, curé de cette paroisse, représente ce fait de la vie de St. Vivien.

d'âme, toujours et partout, aux œuvres qui procuraient sa gloire!... Ce qui fut cause que sa réputation pénétra bien au-delà des limites étroites d'une seule contrée. On venait de différents pays, dans la ville Santone, uniquement pour recueillir de la bouche de ses habitants ce qu'il y avait d'admirable dans les œuvres et la conduite du pieux pasteur. Sans distinction d'âge, de sexe et de rang, tous brûlaient du désir de le considérer et de recevoir sa bénédiction. Par suite de ce qu'on aimait à en raconter, un négociant vint des régions méridionales dans le pays Santon, non pas tant pour son commerce que pour jouir également de l'avantage d'une entrevue avec saint Vivien...

« L'homme de Dieu avait une prononciation pleine de douceur; toutes ses paroles étaient l'écho de la bénignité de son âme; les accents de sa voix étaient suaves, comme son cœur était pacifique; il accueillit ce négociant avec bienveillance, lui demanda d'où il venait, quel était le motif de son voyage, comment enfin il se nommait. Celui-ci lui dit son nom et lui fit connaître son pays natal; puis il ajouta qu'il n'était dans la ville Santone que pour jouir du bonheur de la vue et de l'entretien de son saint évêque. Touché de sa respectueuse estime, Vivien lui offrit des appartements dans sa maison épiscopale, l'y combla de toute espèce d'égards et insensible-

ment l'admit, par une faveur insigne, au nombre de ses amis les plus intimes. Dès lors, par les colloques d'une douce conversation et les exemples entraînants d'une pieuse conduite, l'auguste prélat ne cessa d'enrichir son nouvel hôte du trésor de toutes les vertus chrétiennes, en même temps qu'il savait prévoir tout ce qui était propre à lui rendre l'existence agréable.

« Avec l'esprit d'ordre dont était doué le pontife, chaque chose avait son temps. Le négociant n'occupait pas seul sa pensée. Habituellement docile aux inspirations de la grâce intérieure, l'homme apostolique nourrissait son troupeau de ce que la prédication avait de plus éloquent et de plus lumineux; son zèle tendait à le rendre de plus en plus digne de l'éternelle rédemption. Il le fortifiait dans l'amour des préceptes divins, par l'autorité de la doctrine de l'Évangile, et, par le sel d'une sagesse céleste, il s'exerçait à le préserver de la corruption de toute erreur pernicieuse. Car, fidèle dispensateur des grâces de Dieu, il ne cessait en toute opportunité de fournir à ses brebis spirituelles l'aliment nutritif, craignant toujours que, manquant de force, elles ne parvinssent pas à la félicité des élus. Ce qui rendait sa viligance constamment active, ne voulant pas que le Père céleste, en cas de surprise, le trouvât endormi par l'assoupissement de la négligence, de l'oisiveté et de la tiédeur....

« Mais, indépendamment des soins qu'il donnait au troupeau qui lui était confié, l'énergique pontife surveillait également son administration, qui avait le coup-d'œil du maître. Comme toute la vie de Vivien était, auprès du peuple et du clergé, marquée au caractère de l'édification, chaque jour, il élevait en soi-même les puissantes forteresses de la vertu; il se rendait invincible dans la lutte qu'il avait à soutenir contre le monde; aussi devenait-il le rempart de tous ceux dont il était le chef. Il marchait sur les pas du Sauveur; il portait sa croix et se livrait avec héroïsme à l'exercice d'une pénitence effective. Désireux d'obéir sans restriction à la loi divine, il aimait encore à donner au prochain les plus tendres témoignages d'une charité compatissante...

« A l'époque où le négociant, déjà cité, vivait dans la plus étroite amitié avec le bienheureux pasteur, le saint évêque visitait les églises de son diocèse. Le négociant l'accompagnait dans ses courses apostoliques. »

La vénération aime les souvenirs comme l'amitié filial; l'exemple du pieux négociant en est une preuve.

« Chemin faisant, dit l'historien, par l'effet sans doute d'une permission divine, — la suite le montre assez, — Vivien fut atteint d'une hémorragie nasale; son sang, tombant goutte à goutte, imprégna la terre, mais le saint prélat put bientôt

poursuivre son voyage avec ceux de sa suite, ne se doutant point assurément de la faveur insigne qui devait plus tard résulter de cet évènement...

« Le négociant, qu'inspiraient le respect et l'affection, s'empressa de recueillir quelques gouttes du sang du thaumaturge, en déposant dans une riche étoffe le sable qui en était imbu. Il se promettait, lorsque le jour de son départ serait arrivé, de transporter ce trésor dans sa patrie, comme une sauve-garde, pendant le trajet, et comme un précieux souvenir du saint évêque; car il ne pouvait pas, une fois rendu en Orient, espérer de jouir jamais de sa présence...

« Ses affaires commerciales étant enfin terminées, à la première brise d'un vent favorable, il mit à la voile. Il revit bientôt le pays natal; mais son vaisseau était encore à l'ancre sur rade, loin du port et des remparts de la ville, que déjà le Seigneur avait fait pressentir, par des signes extraordinaires, l'étonnante sainteté de celui dont le sang miraculeux venait d'être apporté des régions de l'Occident. Tout-à-coup une volonté suprême mit en jeu une puissance sans limites; ceux qui étaient possédés d'un esprit démoniaque firent entendre, au sein de la cité, d'horribles vociférations; et comme s'ils eussent été en présence du saint évêque, ils le suppliaient d'abréger leurs tortures; dans leurs cris affreux, ils l'appelaient par son nom et proclamaient hautement

ses éminentes vertus. Les habitants de la ville et de la banlieue ne savaient comment s'expliquer la nature de ces clameurs...

« Alors, tous les hommes à idées saines s'assemblèrent en conseil et décidèrent qu'il fallait expédier en toute hâte des émissaires vers le port, avec ordre d'interroger exactement les nautonniers et les voyageurs, afin de savoir d'eux si, par hasard, dans les contrées qu'ils auraient parcourues, ils auraient entendu prononcer le nom d'un homme dont la connaissance leur était transmise par les intolérables cris des possédés. Mais la réponse aux questions des émissaires ne fut pas satisfaisante ; car tous dirent qu'ils ignoraient ce qu'on leur demandait, attestant même qu'ils n'avaient jamais rencontré un personnage d'une si haute réputation...

« Apprenant tout ce qui se passait, le négociant, ami de saint Vivien, commença à rallier ses souvenirs et il comprit que ces cris extraordinaires tendaient à révéler tout le mérite du vénérable évêque dont il avait eu le bonheur de faire la connaissance. Dans un instant, il se vit environné d'une multitude avide qui, sachant qu'il avait beaucoup voyagé, l'interrogea sur l'homme dont tout le monde parlait. Elle le pressa de lui dire quel était cet évêque Vivien, si prodigieux par les œuvres, avouant qu'elle désirerait lui offrir à lui-même, si c'était possible, l'hommage de sa vénération.

« Le négociant répondit que très-certainement cet auguste pontife n'était point dans le pays, mais que depuis peu, dans la ville Santone, il l'avait vu et qu'il l'avait laissé jouissant d'une santé parfaite. Tous s'écrièrent : Au moins, au moins, vous avez rapporté quelque vertu émanée de ce saint évêque ; car les possédés sont dans une agitation extrême : ils déclarent qu'ils sont tourmentés à l'occasion des mérites de l'illustre prélat dont vous nous parlez, et cela comme s'ils le voyaient de leurs propres yeux. C'est pourquoi, cédant au respect que nous lui avons voué, nous venons vous supplier de nous dire si vous possédez secrètement quelque chose qui lui ait appartenu ; veuillez nous l'avouer ; nous le recevrons comme une faveur insigne, et ce dépôt deviendra à perpétuité l'objet d'un culte solennel...

« Le négociant comprit qu'il ne pouvait pas tenir plus long-temps caché son précieux trésor. Il assembla donc les plus notables de la ville, leur parla sans détours et leur fit voir le sang qu'il avait recueilli. Ils le reçurent avec joie et respect. On convoqua sans délai le peuple et le clergé ; une multitude immense se mit en marche du port jusqu'à la ville, chantant des hymnes et emportant en triomphe l'objet de sa vénération. Pendant le trajet, la santé fut rendue aux malades, les possédés furent délivrés de l'esprit d'obsession ; Dieu se plut à glorifier son serviteur par toute espèce de prodiges...

Mais, pour mettre le comble à la gloire que le ciel réservait au très-saint évêque, il y eut un projet conçu unanimement par la population entière, qui prouve son admiration et sa confiance. Il fut décidé qu'une église serait bâtie sous l'invocation du saint confesseur. (Sans doute immédiatement *après* son dernier soupir ; car, *avant* sa mort, on ne l'aurait pas honoré de cette manière tout-à-fait opposée à l'esprit et à la pratique de l'Église).

« Ainsi nous dirons, continue l'historien, que ce grand évêque fut honoré au Midi par l'opération et l'éminence de ses vertus et de ses bienfaits, et en Occident par les miracles qu'il fit en personne. La grâce de ses mérites favorisa les uns, et la continuité de ses prodiges et de sa prédication sanctifia les autres! Dans l'une et l'autre région, il parut comme un pasteur admirable, comme un docteur insigne, comme un père tendre et d'un dévoûment héroïque. Un gouverneur appelé Sévère, qui commandait alors dans cette partie de la Gaule, voyant le culte rendu au saint confesseur, voulut agrandir, par de nouvelles constructions, l'église dont nous venons de parler; il la dota même très-richement. Tous les jours encore, de nombreux bienfaits sont le résultat des prières qu'on y vient adresser à Dieu, par la médiation de saint Vivien; tellement qu'il est impossible de n'y pas voir l'intervention sensible d'une puissance providentielle...

« Mais il nous faut placer, au premier rang des œuvres du glorieux pontife, la basilique qu'il fit construire en l'honneur de saint Pierre, prince des apôtres. Il en reçut du ciel l'ordre et l'inspiration. Cette basilique était l'église épiscopale. Vivien était déjà très-avancé en âge, lorsqu'il parvint à la terminer. Les proportions et l'architecture en étaient admirables...

« Après l'achèvement de sa cathédrale, le prélat, qui était favorisé de l'esprit de prophétie, connut que sa fin approchait ; il se réserva le secret de cette connaissance, mais il fit ses dispositions de manière à ce que le jour même où sa basilique serait consacrée, ses funérailles eussent lieu. Il convoqua en conséquence, pour la cérémonie de la dédicace de son église, les évèques des diocèses voisins. (Ces évêques étaient sans doute saint Amand, de Bordeaux ; saint Gélade, de Poitiers ; Pégasien, de Périgueux ; saint Dulcide, d'Agen ; Dinamius, d'Angoulême.) Sachant précisément l'heure de sa mort, Vivien fixa, à trois jours d'intervalle, l'arrivée des prélats appelés à cette solennité mémorable. Le moment indiqué approchait ; le saint évêque réunit les gens de sa maison, laïques et ecclésiastiques. Il leur donna à chacun le baiser de paix et leur indiqua enfin le jour de sa mort, leur prescrivant la manière dont il voulait que son corps fût placé dans le tombeau. Il exhorta surtout son clergé à demeurer irré-

vocablement dévoué à la sainteté de son état, lui adressa sur ce point les recommandations les plus pressantes, en lui répétant avec instance qu'il ne combattrait avantageusement sous l'influence d'une religion divine, qu'autant qu'il saurait se conserver fidèle à la douce alliance d'une charité parfaite. Il l'exhorta ainsi, pendant trois jours, en toute sainteté et érudition des préceptes divins. Enfin, le troisième jour, les évêques présents ainsi que les clercs des divers ordres, après d'innombrables preuves de vertus consommées, après d'indicibles exemples de piété et de ferveur, abandonnant son corps à la terre, il livra son âme au royaume des cieux, où, régnant avec le Sauveur dans l'assemblée des anges, elle fut décorée de l'étole de l'immortalité et admise à la récompense d'une vie impérissable. Vivien fut honorablement couronné des lauriers d'une gloire infinie. A la nouvelle de son dernier soupir, oh! que de gemissements dans la ville entière! Quelle douleur profonde pénétra dans tous les cœurs! Que d'accents de désolation dans les palais de la cité, comme dans les chaumières de la banlieue! Les airs retentissaient, de toutes parts, des plaintes d'une multitude éplorée; du fond des cloîtres, l'expression des plus vifs regrets venait se mêler à l'affliction publique. Les orphelins disaient, d'une voix lamentable, qu'ils avaient perdu le père tendre qui les aimait; les veuves déploraient la perte de leur

saint consolateur; les vieillards, d'une voix tremblante, attestaient que la mort leur avait enlevé celui qui était le soutien de leur vieillesse; le guerrier déclarait en toute franchise qu'il avait perdu son plus puissant bouclier; le clergé, plus que personne, se lamentait en répétant avec larmes que le gardien et le modèle du troupeau avait cessé d'exister! Qu'ajouter encore? Toute la société avouait qu'elle voyait avec désolation s'évanouir dans la tombe du vénérable évêque son espérance, son bonheur et ses ressources!.. Pour charmer l'afflicton générale, on disait que l'honneur et la gloire devaient être son partage dans la céleste patrie; que, de ce séjour de félicité, il ferait encore ressentir aux mortels l'heureuse iufluence de ses bontés touchantes et de sa paternelle protection; qu'il convenait de réunir ses précieux restes aux saintes reliques des martyrs apportées pour la cérémonie de la consécration de sa cathédrale; qu'il était juste, puisque son âme au ciel partageait leur triomphe, que son corps, sur la terre, fût uni à leurs cendres; qu'il fallait louer, de la même manière ici-bas, ceux qui jouissent avec Dieu d'une même gloire et d'une même béatitude. Dans l'exil, la voix des hommes publie leurs bienfaits; au ciel, la mélodie des anges célèbre leurs vertus. Ici, au milieu des chœurs d'une pieuse harmonie, ils sont portés dans les sanctuaires de la mère sainte Église; là, transportés sur l'aile des Séraphins, ils reposent

dans l'éternel royaume, sur un trône autour duquel retentissent d'inimitables cantiques! C'est donc ainsi que, par une disposition particulière de la Providence divine, l'époque de la dédicace de l'église de Vivien, rendez-vous encore aujourd'hui des nombreux fidèles, qui y viennent en pèlerinage pour honorer ses reliques [1], est également l'époque où, en toute vénération, on célèbre l'anniversaire de sa mort, qui eut lieu le 5 des Calendes de septembre [2]... », époque monumentale, consacrée par une tradition de treize cents ans!..

Nous devons ici faire observer que les auteurs de l'intéressant ouvrage intitulé : *La Gaule Chrétienne*, citent une lettre adressée à saint Vivien par saint Augustin ; elle fut extraite, par le savant

[1] Cette expression est bien favorable à l'antiquité de l'histoire de saint Vivien! L'auteur dit que l'église bâtie par le saint évêque est encore, de son temps, celle que fréquentent les fidèles venant en pèlerinage au tombeau du Bienheureux. Cette église existait nécessairement avant le VI[e] siècle, puisqu'au VI[e] siècle Léonce de Bordeaux termina celle commencée par Eusèbe et Emérius, évêque de Saintes, comme on le verra.

Provida enim Dei dispensatione agitur ut *ecclesiæ* consecratio et sanctarum reliquiarum *ubi nunc* à fidelibus populis coluntur, statio necnon gloriosissimi confessoris Christi sub unius diei solemnitate celebraretur veneranda tumulatio, cujus sacer spiritus, 5 Calendarum septembrium trabeâ carnis exutus, liber cum angelico exercitu cœlorum penetrare meruit.

(*Ex. vet. Script. mss. jamjam cit.*)

[2] D. Martène, *Livre des antiq.* déjà cité.

Mabillon, d'un ancien manuscrit de la bibliothèque de Chartres. Les liturgistes considèrent cette lettre comme un monument précieux. Elle n'est point l'œuvre de saint Augustin, mais d'un prêtre du VIIe ou du VIIIe siècle au moins. Il l'écrivait afin de faire commencer *l'Avent*, dans le reste des églises de France, le 8 des Calendes d'octobre, ainsi que cela se pratiquait à Saintes et dans quelques autres églises. Pour décréditer plus efficacement la pratique de ne le commencer qu'à la Saint Martin, il prit le nom et l'autorité du saint évêque d'Hyppone. C'est ce que dit Mabillon [1].

Voici la traduction littérale de cette épitre.

« *Lettre de saint Augustin à Vivien, le Saint de Dieu, évêque de la ville Santone.*

« Augustin, serviteur des serviteurs de Dieu, au Seigneur, vraiment saint, décoré de la palme victorieuse et couronné de la charge pontificale, à Vivien le Catholique, salut en notre Seigneur.

« Les lettres de votre apostolat nous ont été remises par notre très-cher fils, votre diacre Trojan. Nous avons rendu à Dieu d'immenses actions de grâces, à la nouvelle de votre parfaite santé. Quoique nous soyons absents de corps, présents cependant d'esprit par une charité vrai-

[1] Vid. Mabill. de Lithurgiâ gallic., lib. II. n. 6. pag. 99 100.

ment effective et suave, nous nous sommes beaucoup réjouis du bruit de votre sainte renommée et de la gloire de votre épiscopat, dont l'éclat brille et se répand dans l'univers, non-seulement à l'Occident et dans toute la Gaule, mais encore à l'Orient et dans toute l'Afrique. Nous prions Dieu de perfectionner en vous ce qu'il a si bien commencé, et nous vous supplions de nous obtenir, par vos prières, d'être bientôt délivrés des tristes liens de notre mortalité [1].

[1] Incipit epistola sancti Augustini ad sanctum Dei Bibianum Sanctonicæ civitatis antistitem.

(*Ex. ms. codice S. Petri carnutensis.*)

Domino verè sancto, palmâ triumphali decorato, et pontificali officio coronato, Bibiano orthodoxo, Augustinus Dei servorum servus, in Domino salutem. Litteras apostolatûs vestri, carissimo filio nostro Trojano vestro diacono deferente, ad nos pervenisse comperite. Et dùm sospitas vestra nobis fuisset certificata per paginam, immensa reddidimus Deo laudis præconia. Et quamvis simus absentes corpore, præsentes tamen florigerâ caritate, exhilarati sumus valdè pro sanctitatis rumore, et excellenti culmine sacerdotii vestri, qui longè radiat in orbe, non solùm Occidentis et Galliæ, verùm etiam Orientis et Affricæ, meritorum lumine præcurrente. Oramus autem Deum ut bonum opus in vobis qui cœpit, ipse cœpta perficiat: simulque vobis suppliciter petimus ut precibus vestris adjuti mereamur de laqueis hujus sæculi liberari. De eo autem quod nobis dignati fuistis injungere, ut ordinem Hypponæ-regiensis Ecclesiæ, qualiter divina officia per testamenti et novi et veteris paginam annualem persolvit harmoniam, vobis dirigere deberemus; ideò ad præsens non potuimus, quia in libro *Exameron* nostros notarios occupatos habebamus. Sed cùm illud opus fuerit, favente Domino, consummatum, mox obedientes vestro imperio, per fa-

« Vous avez daigné vous informer, auprès de nous, de l'ordre liturgique annuellement suivi dans l'église d'Hyppone, conformément à l'esprit du nouveau et de l'ancien testament.

« Nous devrions vous avoir déjà répondu sur ce sujet ; mais, jusqu'à présent, cette réponse a été impossible. Tous nos secrétaires ont été occupés à écrire sous notre dictée notre livre de *l'Examen*. Lorsque, avec l'aide du Seigneur, nous l'aurons achevé, nous acquiescerons avec empressement à

nulum vestrum, filium in Christo nostrum, Eugepium presbyterum, vobis libellum dirigemus : in quo totius anni opificium in lectionibus divinis perflorando perstrinximus, incipientes ordinem adventûs Domini ab octavo Calendas octobris æquinoctium autumnale, pro eo quòd eâdem die Johannes Præcursor Domini à majoribus nostris traditur et angelo nuntiante conceptus, et Herodis funesti gladio trucidatus. Est et præter nativitatem alia sollemnitas Johannis Baptistæ, quarto scilicet Calendas septembris, quandò inventum legitur caput Dominici Præcursoris : quod, ut opinor, decrevit ideò dispensatio Deitatis ut quia in undâ baptismatis ministerium duntaxat, quod antè faciem Christi prædicavit Johannes, sacramur mersionibus trinis ; ideò trifariàs sollemniter reddat Ecclesia ejus laudes. Et quia de illo scriptum est vocibus propheticis et testimoniis Salvatoris : Ecce ego mitto angelum meum qui præparabit viam antè faciem tuam, ideò et ab ejus conceptu vel obitu adventûs Christi incohamus officium. Dignum est namquè ut ab eâdem die usquè ad nativitatem Christi prophetarum organa tympanisando resultet Ecclesia.

Sed quia sunt nonnulli qui adventum Domini à festivitate beati Martini Turonensis urbis episcopi videntur insipienter excolere, nos eos non reprehendimus : quia non omnes omnia possunt, et maximè cùm apostolus dicat : Unicuique sicut Deus divisit mensuram fidei. Sed longè aliter est plenitudo ordinis

votre demande, en vous envoyant, par l'intermédiaire de votre messager le prêtre Eugépius, notre fils en Jésus-Christ, un traité dans lequel l'Office de toute l'année a été, comme d'une source embaumée, extrait par nous des divines écritures, en commençant l'ordre liturgique de l'Avent du Seigneur au 8 des Calendes d'octobre, équinoxe d'automne. En voici la raison : c'est en effet à cette même époque, selon la tradition de nos pères, que Jean, le précurseur du Sauveur,

et religionis nostræ. Martinus etenim sanctus longè post ascensionem Domini, vel post nativitatem prodiit, vel post mortem discessit : quippè qui nostris temporibus propè fuit, quamvis in brevi tempore fama sanctitatis et virtutis illius totum mundum repleverit. Apud nos itaque ex ejus sollemnitate, abstinentia à carnibus vel conjugali copulâ filiis Ecclesiæ indicatur, ut ad nativitatem Domini securiùs communicent. Rectiùs autem hoc opus in sancti Joannis conceptione instituitur; quia ipse præcessit ante Dominum, et per præconium Angeli et per significationis contactum, dùm Dominus de virgine, servus verò nasceretur ex vetulâ et sterile matre; et ipse clausus utero, exultans in gaudio, clausum Christum virginis alvo mystico salutavit præsagio. Sed et quandò Johannes sensit imminere diem obitûs sui, ideò misit ad Dominum dicens : Tu es qui venturus es, an alium expectamus? Quasi diceret illi : Indica mihi utrùm per te ad inferni claustra descendas, an ad liberandum genus humanum alium mittas; quia sicut te in terris positus docendo et baptizando præcurrens digito oriendum demonstravi, ità volo populo in tenebris resedenti, et te quotidiè postulanti, adventum tuum jussus à te, Domine, nuntiare? Et certis his de causis in celebritate adventûs dominici sollemnitas anteponitur Johannis Baptistæ.

Sed et vide ordinem temporum in idipsum congruè concor-

est né d'après la parole de l'ange et qu'il fut décapité par l'ordre du cruel Hérodes. Outre la nativité de saint Jean-Baptiste, il y a d'autres fêtes instituées en son honneur, telle que l'invention du chef de ce saint précurseur, solennité fixée au 4 des Calendes de septembre; ce qui, nous le pensons, est l'effet d'une permission divine; car Jean a prèché seulement le baptême d'eau avant Jésus-Christ; ce que nous consacrons par trois immersions, et l'Église en doit faire trois

dantem. In æquinoxium autumni, quandò crescunt tenebræ, tunc traditur Johannes fuisse conceptus, et sub rotatu ejusdem temporis passus. In æquinoxium quandò lux extenditur, et tenebræ minuuntur, tùm traditur Christus et conceptus utero virginis; et sub eodem curriculo adfixus patibulo crucis. In solstitio, in quo dies incipit minui, et nox augeri, et tenebræ minuuntur, natus est ex virgine Mariâ Salvator. Pro hoc quatripartito rotantis anni curriculo etiam libri hujus finem terminando distinximus : ut quia quatuor tempora anni isto videntur ordine terminari, ità etiam quatuor voluminis hujus libri distinctum reddent officium per circulum anni, instar sancti Evangelii, juxtà quod rota inferiùs præsignata videtur attendere. Deprecor autem te, et omnes ad quos formula ista legendi perveneris, ut omnipotenti Domino pro me exorare dignamini quatenùs pro hujus operis labore aliquam apud ipsum capere merear gratiæ portionem. Data Calendas Junias, Hippone regio, Arcadio et Honorio Agustis. Feliciter explicit epistola S. Augustini episcopi.

(Mabillon, *De Lit. Gall. append. probat.*, *pag.* 458, 459, 460; in-4°. *Paris.* — 1697).

N. B. On a collationné exactement cette copie avec l'imprimé et on a conservé scrupuleusement l'orthographe. Nous prévenons

fêtes particulières. Comme il est écrit de lui, dans les prophéties et l'Évangile du Sauveur : — Voici mon ange que j'envoie devant moi pour me préparer la voie, — c'est la raison qui nous porte à commencer l'Avent de Jésus à la nativité, ou à la mort de Jean-Baptiste ; car il convient que l'Église fasse entendre, dans ses hymnes, les paroles des prophètes, depuis ce jour jusqu'à la naissance du Sauveur.

« Mais quelques-uns paraissent, avec beaucoup moins de convenance, vouloir fixer l'Avent de notre Seigneur à la fête de saint Martin de Tours. Nous ne prétendons point les blâmer de cette opinion ; car tous ne peuvent pas tout ; et, selon ce qu'a dit l'apôtre : Dieu a donné à chacun sa mesure de foi. Mais il faut autrement raisonner, quand il s'agit de la plénitude de l'ordre de notre liturgie religieuse. Car enfin saint Martin, quoique devenu, en peu de temps, très-célèbre dans tout l'univers par les prodiges de sa sainteté et par l'éclat de ses miracles, n'a cependant paru que bien long-temps après l'ascension de notre Seigneur, ou après sa nativité ; et il n'est mort qu'après Jésus-Christ. C'est pourquoi nous sommes ici dans l'usage, à sa fête, de faire abstinence et même d'exhorter les fidèles à un accomplissement

le lecteur que les fautes de latinité qui se trouvent assez souvent dans les chartes que nous citerons, resteront dans nos copies comme elles sont dans le texte.

plus parfait des préceptes divins, afin d'être plus surnaturels en communiant à la nativité du Rédempteur.

« Quoi qu'il en soit, il vaut beaucoup mieux que tout cela ait lieu à la nativité de saint Jean-Baptiste, parce que celui-ci a réellement précédé le Seigneur comme son envoyé. Lorsque le maître naissait d'une vierge, le serviteur naissait d'une mère déjà avancée en âge et stérile. Encore renfermé dans le sein maternel, saint Jean, tressaillant de joie, salua, par une mystérieuse anticipation, Jésus lui-même, également encore dans le chaste sein de Marie. Lorsque, plus tard, Jean-Baptiste pressentit le jour de sa mort, il envoya un message vers le Seigneur pour lui demander : — Êtes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre ? Comme s'il eût dit : — Indiquez-moi si vous descendrez en personne jusques à la nuit du tombeau pour délivrer le genre humain, ou bien, si vous en enverrez un autre ? Car, comme je vous ai désigné du doigt par la prédication et le baptême, je veux aussi, Seigneur, par votre ordre, annoncer votre avènement à ce peuple assis dans les ténèbres et qui vous demande tous les jours.

« C'est donc d'après ces motifs puissants que nous donnons la préférence à la fête de St. Jean-Baptiste, pour l'époque du commencement de l'Avent de Jésus-Christ. Mais voyez jusques à quel point les

différents temps de l'année concordent parfaitement avec cette fixation.

« A l'équinoxe d'automne les ténèbres croissent; hé bien, c'est alors que la tradition a fixé la naissance de St. Jean-Baptiste, et, dans le même temps, sa mort. Au contraire, à l'équinoxe où la lumière augmente et que les ténèbres diminuent, là même tradition a fixé la nativité du Sauveur, et, à la même époque, son crucifiement.. Au solstice où le jour commence à diminuer et la nuit à se prolonger, on croit que saint Jean naquit comme serviteur; et au solstice où les jours croissent et que les nuits diminuent, nous croyons que le Sauveur est né de la Vierge Marie.

« En terminant notre traité, mis ainsi en rapport avec les quatre parties de l'année courante, nous l'avons divisé de manière à ce que ses quatre volumes forment un Office particulier pour chaque saison, à l'instar du saint Évangile, qui nous semble correspondre à l'ordre que nous venons d'indiquer. Nous vous prions, ainsi que tous ceux qui liront cet ouvrage, de vouloir bien supplier le Seigneur tout-puissant pour nous, afin que nous méritions, pour prix de notre travail, de recevoir de sa bonté les dons de sa grâce.

« Donné à Hyppone, aux Calendes de Juin, sous Arcadius et Honorius. »

« AUGUSTIN. »

Cette lettre, d'une haute antiquité, nous prouve que la liturgie est, comme le dogme et la morale, fondée sur des faits certains, et qu'elle est tout imprégnée de l'esprit divin de l'Évangile. Ce document précieux nous démontre également que la réputation d'une sainteté éminente a toujours accompagné, à travers les siècles successifs, le nom et la mémoire de saint Vivien. C'est pour perpétuer sa mémoire que plusieurs églises, dans ce diocèse et dans plusieurs diocèses de France, l'ont pris pour patron. Rouen également lui rend, depuis des siècles, un culte spécial. Nous apprenons, d'un extrait de l'histoire de cette ville, par Farin, que l'église, consacrée à Rouen sous le vocable de notre saint évêque, a été autrefois une chapelle située dans les prés et marais. Maintenant, c'est un grand corps d'église, n'ayant pas moins de communiants que la paroisse de Saint-Macou, c'est-à-dire, douze mille. En 1209, cette église était encore au faubourg [1]. Elle était très-basse et fort obscure, ne recevant aucun jour d'en haut; mais son lambris fut exhaussé en 1636. Il y a dans cette église trois chapelles titulaires, fondées en 1360 ou environ; la première, sous l'invocation de saint Martin, par un nommé Drouet; l'autre, sous celle de la sainte Vierge, par un sieur Baudouin d'Aumale; la troisième, qui a sainte Catherine

[1] Note communiquée par l'obligeance de M. de Caze, de Rouen, ami de l'honorable famille de Chièvres, de Saintes.

pour patronne, par Jehan d'Avenal, bourgeois de Rouen.

Nous dirons, au XVe siècle, comment arrivèrent, dans cette Église de Normandie, les reliques du saint évêque de Saintonge.

Cependant l'empire romain s'écroulait de plus en plus, et l'ambition d'Évaric tentait la conquête du reste des Gaules. Vendu à l'Arianisme, il persécutait les Catholiques de ses états; il s'attachait surtout à leur enlever leurs pasteurs, qu'il faisait mourir dans les plus cruelles tortures. Cette barbarie était bien digne d'un prince qui avait versé le sang de son frère et de son roi. Ces évènements divers du monde profane, où tout passe et s'éteint, n'empêchaient pas l'Église Santone de continuer à marcher dans la voie progressive de sa perpétuité. Saint Ambroise avait succédé à saint Vivien; car il est plus que présumable, quoiqu'en dise la légende, que ce dernier pontife eut saint Ambroise pour successeur. C'est alors qu'un ancien bréviaire de Saintes le fait son prédécesseur : nous le pensons ainsi avec MM. de S.tes Marthes et l'abbé Dutems [1]. Nous croyons encore que c'est de notre saint Ambroise que veut parler saint Sidoine Appollinaire, dans une lettre qu'il lui adresse au sujet d'un jeune homme de distinction, particulièrement estimé de l'évêque Santon. Tille-

[1] Gall. Christ. tom. II. pag. 1056.

mont n'en doute pas, par la raison, dit-il, que l'évêque de Clermont ne pouvait alors correspondre facilement qu'avec l'évêque de Saintes, puisque les barbares inondaient les autres parties de la Gaule [1]. Cette lettre est de l'année 475; elle prouverait au moins un moment de calme pour l'Église des Santons, et nous expliquerait la reprise de la succession épiscopale à St. Vivien.

Qu'il nous soit permis de consacrer un souvenir à l'illustre saint Sidoine, puisqu'il occupe une place dans les annales de notre antique Église. Son père exerça les premières charges de l'empire dans les Gaules. Pour Sidoine, il naquit à Lyon, en 431. Son éducation fut remarquable; il devint fort habile dans la science de la religion et la littérature : ses ouvrages le prouvent. Plus tard, il parvint à la dignité de préfet de Rome. Il avait en partage tous les qualités de l'homme et toutes les vertus du chrétien. Il se distinguait par son amour pour l'Église.

En 472, il fut élevé, malgré son humble résistance, sur le Siège de Clermont en Auvergne. L'épiscopat ne fit qu'accroître en lui les dons de l'esprit et du cœur. Il fut saint dans l'Église, comme il s'était montré grand dans l'État. Plus d'une fois sa pensée et son affection ramenèrent ses souvenirs sur nos rives Santones. Nous avons

[1] Tillem. art. Sid. Appoll.

remarqué, dans la collection de ses lettres, qu'elles portent en général un caractère aimable d'esprit et d'enjoûment qui plaît et qui attache. Un Seigneur, qu'il nomme Namatius et qui était son ami, habitait, au V[e] siècle, l'île d'Oleron, et y exerçait vraisemblablement une charge militaire; le père Arcère le croit. Sidoine, dans sa lettre VI[e], au huitième livre de ses épitres, écrivant à Namatius, lui fait part d'abord des angoisses et des vives inquiétudes auxquelles son cœur était en proie, en le voyant exposé aux irruptions des pirates du Nord, qui, fort souvent, menaçaient les côtes de Saintonge; mais il donne à ses pensées et à son style un tour gracieux et piquant, lorsque surtout il traite de l'emploi que fait du temps, dans son île, l'ami Namatius. Il le suppose donnant à la chasse les heures de loisirs qui lui restent; mais la guerre qu'il fait à la meute du solitaire d'Oleron, offre tout le sel d'une gaîté charmante.

« Elle se contente, dit-il, de hurler sur la voie, au lieu de s'élancer avec ardeur à la poursuite des sangliers. Elle ne se montre active que lorsqu'il faut courir les animaux timides, les daims, par exemple, et les chevreuils. Craindriez-vous, par hasard, de compromettre votre réputation, si vous osiez courir la bête, ou attendre à l'affût les lièvres d'Oleron [1]?...

[1] Venaris? Ædificas? Rusticaris-ne? An horum aliquid unum, an singula vicissim, an pariter cuncta? Sed alterutrum am-

« Mais, continue-t-il, toute plaisanterie cessant, comme j'ai la plume à la main, il faut que je vous le dise, il nous arrive du pays Santon de bien fâcheuses nouvelles. On donne pour certain que les Saxons ont paru à la hauteur de vos rivages, et que votre flotte a déjà appareillé pour aller à leur poursuite. Quels hommes que ces Saxons! Le moindre rameur de cette nation féroce a toute l'audace d'un chef déterminé. Ils savent tous également commander et obéir, apprendre l'art de la piraterie et l'enseigner. Je vous conseille de vous tenir sur vos gardes; votre ennemi est redoutable autant à cause de ses cruautés que de son active adresse à s'emparer de ceux qui ne l'attendent pas. Il sait déjouer ceux qui veillent et se méfient; quant à ceux qui se montrent assez imprudents

breve sectare, decentissimè facis. Potes enim utrumque more quo qui optimo, id est, ut cultor aliquis è primis, architectusque cæterùm ut tibi de venatoris officio quàm minimum blandiaris maximè injungo. Namque apros frustrà in venabula vocas, quos canibus misericordissimis, quibus abundas, et quidem solus, movere potius quàm commovere consuesti: esto, sit indulgentiâ dignum, quod reformidant catuli tui bestiis appropinquare terribilibus, corpulentisque: illud ignaro quomodò excuses quod capreas pecus sinum, pariter et damas in fugam pronos jacentibus animis, pectoribus erectis, passibus raris, crebris latratibus prosequuntur. Quapropter de reliquo fructuosiùs retibus casibusque scrupeas rupes, atque opacandis habilia lustris clusor statarius nemora circumvenis: ac pudor si quis, temperas cursibus apertis quatere campos, et insidiari lepusculis Olarionensibus. (*Sid. Appol. epist.* 6. *lib.* 8).

pour ne pas redouter ses coups, il leur fait payer cher leur imprudence. S'il poursuit, il est sûr d'atteindre; s'il est poursuivi, au contraire, il sait toujours échapper à la poursuite. Les tempêtes, au lieu de l'abattre, ne le rendent que plus intrépide; l'Océan, dans ses plus grandes fureurs, ne l'intimide jamais. Les bourrasques d'une mer irritée le mettent à l'abri d'une surprise, et ces montagnes d'eau qui s'élèvent à chaque instant, dérobent à la vue ses barques légères et favorisent ainsi ses attaques. Paisible au milieu des écueils d'une mer orageuse, il ne voit plus le péril, dès qu'il a la certitude du butin.

« Quand ce peuple barbare, chargé de nos dépouilles, est sur le point de reprendre le large, une affreuse cérémonie devient le signal de son départ. On décime les prisonniers et, selon que le sort en décide, ils sont massacrés. Ces cruels pirates s'acquittent ainsi des vœux qu'ils font à leurs divinités; moins purifiés par ces sacrifices que souillés d'un grand crime, ils se persuadent que la religion exige de telles horreurs, et qu'il vaut mieux immoler des victimes que de vendre à grand prix des esclaves.

« Ces noires pensées, cher Namatius, me remplissent l'âme de sombres et tristes pressentiments. J'ai cependant quelque motif de confiance; vous êtes secondé, dans vos expéditions maritimes, par des braves pour qui la victoire est une glorieuse

habitude. L'intervalle qui nous sépare est néanmoins pour moi une source de mille anxiétés. Vous savez, au reste, que l'éloignement fait le tourment de l'amitié; les raisons mêmes qui pourraient rassurer ne rassurent plus alors : on ne rêve que dangers et évènements funestes. Mais, direz-vous peut-être, pourquoi grossir les objets? J'en conviens; convenez aussi avec moi que plus on affectionne ses amis, et plus on craint pour eux. Ainsi, tirez-moi de peine; écrivez-moi sans délai. Adieu [1]. »

Cette lettre d'un Saint, inspiré par l'amitié, nous rappelle une phrase touchante de Fénélon : — Rien de si sec, dit ce bon archevêque de Cambrai, rien de si froid, si dur, si resserré qu'un cœur qui s'aime seul en toutes choses! Rien n'est si tendre, si ouvert, si vif, si doux, si aimable, si aimant qu'un cœur que l'amour divin possède et anime [2]! — La lettre de saint Sidoine à Namatius prouve la justesse et la vérité de cette réflexion.

En suivant l'opinion de Tillemont, qui place avant saint Ambroise un évêque nommé Vincent, honoré comme Saint dans le diocèse d'Aire sur l'Adour, et frère de saint Loup, de Troyes, en 465, il est aisé de comprendre, par cette succession,

[1] Vid. VI epist. lib. VIII. S. Sidon. Appoll. pag. 213 et 214.

[2] Correspond. de Fénélon, tom. V. pag. 465.

que la mémoire de saint Eutrope n'avait pas pu s'effacer dans l'Eglise qu'il avait fondée.

Un évêque de l'Église Santone, appelé Grégoire, vivait vers l'an 506. Héraclius, de Toulouse, étant mort peu de temps après que cette ville eut été soumise aux Français, Clovis en fit élire évêque saint Germain, qui était alors à Paris. Il avait été ordonné diacre, trois ans auparavant, par Grégoire, de Saintes [1]. Un autre prélat, nommé Pierre Ier, assista au premier concile d'Orléans, en 511, tenu sous le pontificat du pape saint Symmaque. Ce concile est, avec juste raison, considéré comme le premier de l'Église de France, puisqu'il fut assemblé, à la demande du roi Clovis. Il fut tenu par les évêques de l'Église Gallicane, composée des deux nations gauloise et franke, n'en faisant plus qu'une. Il y eut trente-et-un canons ou réglements. Les Pères les souscrivirent, le dixième jour de juillet, et les envoyèrent au roi. Trente-deux évêques, dit Longueval, souscrivirent ce concile, dont les premiers sont cinq métropolitains: Cyprien, de Bordeaux; Tétradius, de Bourges; Licinius, de Tours; Léonce, d'Eause; saint Gildard, de Rouen. Voici les noms et le rang des autres évêques: Pierre, de Saintes; Chronope, de Périgueux; Boëce, de Cahors [2]; saint Loup, évêque

[1] Hist. de l'Égl. Gall. tom. III. pag. 108.

[2] Hist. de l'Égl. Gall. tom. III. pag. 122.

de Soissons; saint Mélenne, de Rennes; saint Quintien, de Rhodez; saint Théodore, d'Auxerre; saint Camilien, de Troyes, et saint Principe, du Mans [1]. Ce concile était indispensable pour remettre en vigueur la discipline, qui avait eu à subir la funeste influence des agitations et des guerres causées par l'Arianisme.

C'est pendant que Pierre Ier gouvernait l'Église Santone, que sainte Geneviève mourut et qu'elle fut enterrée à Paris, dans l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, qui, depuis, a porté son nom. Clovis y eut également sa sépulture. En 514, époque où le royaume de ce prince fut divisé entre ses quatre fils, Clodomir, l'aîné, eut la Bourgogne; Childebert, Paris; Clotaire, Soissons; et Thierri, Metz et l'Austrasie, depuis devenue la Lorraine, Pierre Ier, en descendant dans la tombe, laissa le siége épiscopal de Saintes à un pontife célèbre par sa science et par sa sainteté; car c'est au commencement du VIe siècle que tous les historiens placent saint Trojan au nombre des successeurs de saint Eutrope.

Ce prélat était né d'un père Israélite, nommé Samuel, et d'une mère Sarrasine [2]. Il était encore en bas âge, lorsque ses parents l'amenèrent dans les Gaules et choisirent Saintes pour leur

[1] Hist. d'Orléans, par Guyon.

[2] Vid. Martyrol. Gallic.

séjour. L'évêque de cette ville, voyant dans cet enfant une heureuse disposition de cœur et de caractère, veilla à ce qu'il reçût le baptême et s'étudia avec zèle à conserver dans son néophyte les dons de la grâce régénératrice. Le jeune Trojan fit de grands progrès dans la science et dans la piété. Il indiquait déjà jusqu'où s'élèverait un jour sa vertu. Il fut admis à la cléricature. Plus tard, il reçut, des mains de l'évêque de l'Église Santone, l'ordre du diaconat. Après la mort du pontife, il fut promu à la dignité du sacerdoce et envoyé à Toulouse, afin d'y défendre avec un grand succès, contre l'Arianisme, la doctrine de l'Eglise catholique; ce qui est une preuve de la science et du haut mérite de l'illustre Trojan.

Après cette importante mission, il fut élu, malgré sa modeste répugnance, pour occuper le Siége épiscopal, devenu vacant par la mort de l'évêque. Sa vertu n'en brilla que d'un éclat plus vif; il ne lui manqua aucune des qualités éminentes qu'exige l'épiscopat. Il faisait ses délices de l'étude et de la méditation des livres saints; la prédication et la prière assidue partageaient ses jours. Il savait se faire tout à tous pour étendre le royaume de Dieu. Il était révéré de son peuple et l'on avait une si haute estime pour sa sainteté, qu'on arrachait les franges de ses vêtements [1], qui étaient conservées

[1] Tanta erat de sanctitate Trojani præconcepta opinio, ut fimbrias ejus amphibali plebs certatim evelleret ac diriperet.

comme de précieuses reliques. Il passait, pendant la nuit, des heures entières en oraison aux pieds des autels; il était profondément persuadé qu'un ministre de Dieu n'est utile aux peuples qu'en s'isolant de tout ce qui ne peut pas s'allier avec la sainteté de son état. Aussi sa place, avant tout, est-elle dans le sanctuaire et non dans les cercles d'un monde léger, oisif, et souvent juge inexorable et sévère de ce que, par hypocrisie, il semble approuver.

« Saint Trojan est un beau modèle proposé à l'imitation. Voici, du reste, l'opinion d'un contemporain de ce grand évêque : « Trojan, pontife de l'Eglise Santone, dit saint Grégoire de Tours, réuni dans le ciel au bienheureux Vivien, a son tombeau placé près de son sépulcre. La renommée célèbre les vertus éminentes de ce prélat. A une certaine époque de son épiscopat, Trojan avait contracté l'édifiante habitude de visiter, pendant le silence de la nuit, les lieux saints qui, alors, environnaient la ville. Il ne se faisait accompagner que d'un sous-diacre. Une nuit qu'il suivait ainsi les pieux attraits de sa foi, il fut tout-à-coup frappé de l'apparition d'un globe lumineux qui descendait du ciel. Homme de Dieu, il comprit la nature de ce mystérieux symbole. Il dit aussitôt à son sous-diacre. — Ne me suivez pas, à moins que je ne vous appelle.

salubre putans quidquid ab eo posset habere, nec immeritò, cum ejus virtus in sanandis energumenis, aliisque infirmis quotidiè innotesceret. (*Gall. Christ. t. II. pag.* 1056).

« Celui-ci obéit et se mit en prière, attendant à quelque distance les résultats de ce prodige. L'endroit où se trouvait Trojan était une place publique. Le corps lumineux approchant, l'évêque alla à son encontre et s'humiliant le visage contre terre, il dit : Auguste pontife, je vous en conjure, bénissez-moi. — Celui qui lui apparaissait sous cet emblême lui répondit : — Trojan, prêtre du Très-Haut, c'est à vous qu'il appartiendrait de me bénir. — S'étant donné le baiser de paix, et ayant prié ensemble, ils eurent un entretien fort long.

« Cependant le sous-diacre, merveilleusement surpris, vit le globe de lumière reprendre la voie d'ascension par laquelle il était venu. Alors Trojan rappela son sous-diacre et lui dit : — Approchez maintenant, afin que nous terminions notre pélerinage aux tombeaux des Saints. — Mais le sous-diacre, tout ému, répartit : Je vous en supplie, mon Seigneur, ne condamnez pas mon humble curiosité. Expliquez-moi ce qui vient d'avoir lieu et tout ce qu'il y a de divin dans cet évènement. Le pontife ajouta : Je vais vous le faire connaître; mais gardez-vous bien d'en parler ; car le jour où vous révélerez ce secret sera le dernier de votre vie. — Saint Martin, évêque de Tours, vient de m'apparaître : c'est avec lui que je me suis entretenu ; tenez caché le secret de Dieu.

« Il arriva que Trojan, ayant rempli sa mission sur la terre, paya son tribut à la mort. Son sous-

diacre, plein de jours, supportait avec peine qu'on ignorât la haute sainteté de son évêque. Il se décida donc à aller trouver le nouveau prélat et son clergé, ainsi que plusieurs anciens de la cité Santone. Il leur donna un ample détail de tout ce qu'il avait appris de la bouche même du pontife, et particulièrement du prodige dont il avait été le témoin oculaire; ce qu'il racontait comme une preuve manifeste de la foi de saint Trojan et de la gloire de saint Martin. Il ne leur cacha rien. Puis il ajouta : — Pour vous convaincre que je vous parle le langage de la vérité, la fin de mon récit sera le terme de mes jours. — A peine eut-il fini de parler, qu'il ferma les yeux et mourut, laissant l'assemblée dans la plus grande stupeur [1].

« Ainsi que vous l'avons déjà fait observer, le

[1] Trojanus item pontifex ipsius Sanctoniciæ civitatis sancto Bibiano huic conjunctus cœlo, vicinus est tumulo. Magnæ enim virtutis fuisse dicitur hic sacerdos. Quodam verò tempore, dùm inter obscura noctium tempora, loca sancta quæ tunc in circuitu urbis habebantur, uno tantùm subdiacono comite, circuiret, adparuit ei globus magnus luminis, quasi de cœlo descendens. Cognita autem vir Dei re, ait comiti : Ne sequaris penitùs, donec ego te vocem. At ille terræ devolutus, spectabat haud procul quidnam miraculi ageret Dei servus : erat enim ager publicus, in quo constiterat. Adpropinquante verò lumine, cucurrit sacerdos ad occursum ejus, et usquè ad terram se humilians, ait : — Benedic, quæso, mihi beato Pontifex. — Cui ille qui advenerat ait : — Tu mihi benedic, sacerdos Dei Trojane : — Et dato sibi osculo, factâ oratione, locuti sunt diutissimè simul.

bienheureux Trojan fut un très-saint évêque. On le révérait comme le plus illustre et le plus distingué de la cité Santone. On raconte que lorsque, selon sa coutume, il prenait un manteau neuf pour ses visites diocésaines, on en enlevait la frange, persuadé que tout ce qui appartenait à un si saint homme devenait un remède infaillible. Aujourd'hui, les miracles opérés à son tombeau nous démontrent que son âme jouit de la splendeur des cieux. Les énergumènes, les fiévreux et les autres malades qui y viennent prier recouvrent une santé parfaite.

« Ce digne successeur de saint Eutrope était aussi recommandable par sa science que par ses vertus. On le consultait comme une lumière de l'Église Gallicane.

« Eumérius, évêque de Nantes, ayant trouvé

Subdiaconus verò attonitus, spectans vidit lumen quod adparuerat, eadem qua venerat via reverti : vocans itaque ad se subdiaconum ait : — Accede nunc, ut explicemus cœptum iter ad visitanda Sanctorum loca. — Tremens verò subdiaconus ait : — Quæso, Domine, ne despicias humilitatem meam : sed indica mihi quæ videris : animadverti enim, nescio quid fuisse divinum. — Cui ille : — Dico tibi, sed tu nemini dixeris. Nam scito, quod in quâcumque die hæc publicaveris, ab hoc mundo migrabis. Sanctum, inquit, Martinum Turonicum vidi, et ipse locutus est mihi : cave ergò ne cui vulgare audeas arcana Dei. Igitur sacerdos, impleto vitæ hujus cursu, obiit. Subdiaconus verò plenus dierum, ægrè ferens quod virtus sancti Trojani occuleretur, convocato episcopo cum clericis, ac quibusdam senioribus, omnia quæ à Sancto audierat, æqualiter mysterium

dans son diocèse un enfant qui ne se souvenait pas d'avoir reçu le baptème, mais seulement d'avoir eu sa tête enveloppée d'une linge [1], prit à ce sujet conseil de l'évêque Santon. Le pieux Trojan répondit que le linge dont cet enfant se souvenait d'avoir été enveloppé, était un signe équivoque, puisqu'on enveloppe assez souvent la tête pour cause de maladie. C'est pourquoi il conclut ainsi, d'après le pape saint Léon à Rustique de Narbonne : — Sachez qu'il est ordonné que quiconque ne se souvient pas d'avoir été baptisté, si personne ne peut prouver qu'il l'ait été, doit recevoir au plus tôt le baptême, de peur qu'on ne nous demande

luminis viderat, quod manifestissimè fidem Trojani, Martinique gloriam patefecit, ex ordine reseravit : nec quicquam ex his occuluit, adjiciens hæc : — Et ut probetis vera esse quæ loquor, finito sermone finem facio vitæ : et his dictis, clausis oculis obiit, non sine admiratione adstantium. Magnæ enim, ut diximus, fuit beatus Trojanus antistes, et honorabilis inter cunctos cives urbis suæ. Hic fertur dùm esset in corpore, si novum ut adsolet, amphibolum induisset, cum quo processurus diœcesim circumiret, fimbriæ hujus vestimenti à diversis diripiebantur : salubre omnis homo computans quidquid ab eo rapere potuisset. Qui sepultus in terris, cælo se vivere multis virtutibus manifestat. Nam energumeni, frigoritici, cæterisque infirmi, plerumque ad ejus tumulum exorantes accepta incolumitate recedunt.

(*Divi Greg. episc. Turon. ex Op. piis, pars I. tom. I, pag.* 442).

[1] Le linge dont il est ici question, était employé sans doute à cause de l'onction du Saint-Chrême. (*Hug. Dutemps, Égl. de Saintes, tom. II*).

compte de cette âme, si elle demeurait privée de ce sacrement[1].

Saint Trojan mourut vers l'an 532. Il fut inhumé à coté de saint Vivien. Sés reliques, révérées pendant des siècles, ont éprouvé le sort de toutes celles tombées entre les mains des Calvinistes : ils les ont profanées !...

Eusèbe, que sa vénération pour saint Vivien porta à commencer la construction d'une église, comme nous venons de le dire, avait succédé immédiatement à saint Trojan, puisque nous le voyons assister à deux conciles d'Orléans, l'un tenu, selon la chronologie du père Sirmond, en 533, et l'autre en 549. Ce dernier fut assemblé à la demande du roi de France Childebert. Cinquante évêques et vingt-un députés y dressèrent vingt-quatre canons disciplinaires. Ces évêques étaient réunis des trois royaumes de France et de toutes les provinces des Gaules, à l'exception de la Narbonnaise, encore sous la domination des Goths. Dix de ces pontifes sont honorés comme Saints. On y condamna particulièrement les erreurs d'Eutichès et de Nestorius, afin de prémunir la France contre le venin de leur criminelle doctrine. Le premier

[1] Statutum noveris, ut quicumque se baptizatum fuisse non recolit, nec ab aliâ personâ id factum fuisse probatur, baptismum absque ullâ dilatione percipiat, ne à nobis illius anima, si à baptizatis separata fuerit, requiratur.

(*S. Leo ad Rustic. Narbon.*)

de ces deux conciles fut présidé par saint Honoré, archevèque de Bourges, assisté de saint Julien, archevêque de Vienne; de saint Flavien, archevêque de Rouen; de saint Eleuthère, d'Auxerre; de saint Agripien, d'Autun; de saint Ethéric, de Chartres; de saint Perpétue, d'Avranches; de saint Passif, de Séez et de saint Lô, de Coutances. Qu'ils sont beaux les souvenirs de l'Église Gallicane! Que nous aimons la succession et la sainteté de ses pontifes!.. chaîne traditionnelle dont le premier anneau est dans la main de l'Homme-Dieu. Rien ne la brise; elle suspend l'Église de la terre à l'Église du ciel, et tient la chaire apostolique de Pierre unie au trône éternel de Dieu!.. Gloire! amour!.. action de grâces!.. unité!.. C'est la vie!.. c'est la voie!..

Depuis Eusèbe jusques à saint Pallais, dans un laps de vingt-trois années, quatre pontifes se succédèrent sur le Siége de Saintes. Emérius fut déposé dans un concile provincial, qui fut le premier tenu à Saintes et assemblé par le métropolitain. L'ambition l'avait porté à briguer la faveur de Clotaire; il était dès lors indigne de l'épiscopat [1]. Rien de plus méprisable aux yeux d'une saine raison que l'ambition des clercs! Elle est l'indice d'un stupide orgueil, le cachet d'un esprit rétréci et sans élévation. L'Église n'a qu'à gémir, quand de

[1] Ab episcopis sede pontificali est dejectus tanquam ambitionis reus. (*Gall. Christ. tom. II. pag.* 1057).

tels hommes deviennent ses premiers pasteurs. L'épiscopat aujourd'hui, dans notre France, choisit ses sujets, parce que ses sujets ne le choisissent pas.

Emérius n'avait pas été élu selon les formes canoniques. Le seul roi Clotaire avait eu part à sa nomination. Mais cet évêque fut cependant rétabli sur son Siège par le roi Charibert [1]. Avant cette réintégration, un prêtre de Bordeaux, nommé Héraclius, fut élu à sa place par les évêques de la province. Ils intruisirent Charibert de cette nouvelle élection par un prêtre appelé Nuncupat, chargé de la lui faire connaître. Passant à Tours, il en fit part à l'évêque saint Euphrone, le priant de donner son adhésion à ce qui avait été réglé concernant le successeur d'Emérius : L'homme de Dieu refusa. L'envoyé arriva à Paris. Son premier soin fut d'obtenir une audience du roi. — Je vous salue, dit-il en entrant, prince de glorieuse mémoire! Le Siège apostolique [2] désire à votre Majesté une félicité parfaite. Charibert lui répondit : — Êtes-vous passé par la ville de Rome, pour nous apporter ainsi les vœux du Pape? Votre vénérable père en Jésus-Christ, reprit Nuncupat, Léonce de Bordeaux et ses comprovinciaux vous adressent, Sire, par mon in-

[1] A Chariberto rege restituitur, ut narrat Greg. Tur. (*Item*).

[2] C'était le style du temps de nommer apostoliques tous les sièges épiscopaux, principalement les métropolitains, et tous les évêques, papes. (*Hist. Eccl. tom. VII. pag.* 486).

termédiaire, leurs respectueuses salutations, vous faisant savoir que l'*Emule* (on avait ainsi appelé Emérius dans sa jeunesse) a été déposé de la dignité épiscopale, parce que, au mépris des saints canons, il avait été élevé sur le Siège de Saintes. Léonce et les évêques de sa province vous en donnent connaissance, afin que votre Majesté ait à en indiquer un autre à sa place. Qu'il en soit ainsi, Sire, pour l'honneur des règles canoniques, vengées par là du mépris de ceux qui ne craignent pas de les enfreindre, et que l'autorité de votre couronne ne perde jamais rien de sa haute puissance.

Ce langage de Nuncupat était celui d'un homme consciencieux, qui ne voyait que la justice et la vérité, en présence des grands de la terre. Il ignorait le langage des courtisans, toujours si souples et obséquieux. Nous applaudissons à sa noble indépendance, parce qu'elle n'est ni de l'insubordination ni de l'audace, mais bien du caractère et de la dignité. Quoi qu'il en soit, ce courage aura sa récompense assez ordinaire en pareil cas. La parole de Nuncupat enflamma la colère du roi, qui le fit chasser sans égard, ordonnant avec une extrême sévérité de le faire asseoir sur un char couvert d'épines et de l'envoyer ainsi en exil.

Charibert était cependant un prince pacifique, mais aussi très-jaloux de son autorité. — Pense-t-on, s'écria-t-il, qu'un fils du roi Clotaire ne maintiendra pas ce que son auguste père a établi, et

qu'un évêque de son choix soit déposé sans notre consentement [1]! Ce monarque aurait dû se montrer aussi sévère sur un autre point où sa gloire était bien plus compromise qu'ici son autorité n'était méconnue!

L'archevêque de Bordeaux n'en fut pas moins condamné à payer mille écus d'or, et les autres évêques de sa province subirent également une amende proportionnée à leurs revenus. Pour Héraclius, il quitta le Siége de Saintes, vers l'an 566, et monta sur celui d'Angoulême, en 577. Emérius, dit Fleury, demeura donc évêque de Saintes, et il y a apparence qu'il se réconcilia avec Léonce, puisque Léonce, à sa prière, acheva l'église de Saint-Vivien, commencée par Eusèbe, prédécesseur d'Emérius [2]. Vers la fin du V[e] siècle et au commencement du VI[e], dit M. de Caumont, on construisit des églises dans presque toutes les villes épiscopales et dans les localités moins importantes; ces églises, conformes à celles dont saint Grégoire de Tours nous a laissé la description, étaient oblongues, terminées circulairement à l'Est. Elles prenaient quelquefois la figure d'une croix. Leurs fenêtres étaient cintrées. On reconnaissait, dans toutes leurs parties, une imitation de l'architecture romaine. Les églises qui se multiplièrent depuis le V[e] siècle jusqu'au X[e] n'eurent pas un type

[1] S. Greg. de Tours, liv. IV. c. 26.
[2] Hist. Eccl. tom. VII, pag. 486.

différent [1]. Saint Venance Fortunat parle avec admiration du zèle que signala, pour l'achèvement de la basilique de Saint-Vivien, le digne pasteur de l'église métropolitaine.

« On voit, dit ce pieux et élégant poète, on voit s'élever, en l'honneur du pontife Vivien, une majestueuse basilique, où la foi obtient l'accomplissement des justes demandes d'une piété humble et sincère. Cette église eut d'abord pour fondateur l'heureux évêque Eusèbe; mais la mort arrêta sa louable entreprise. Son successeur Emérius trouva trop onéreux l'achèvement de cet édifice. Il vous confia, à votre prière, pontife Léonce, cet important travail, objet également digne de votre zèle et de vos vœux. Dieu s'est réservé de vous charger de cette œuvre, vous qui déjà êtes si recommandable par des fondations de ce genre.

« Oh! mérite et vertu du juste vraiment digne d'une gloire éternelle! C'est à sa piété que d'augustes temples doivent la solennité de leur culte! La noble Placidine, dont la charité sympathise avec votre ferveur, a voulu, de concert avec vous, couvrir et orner le tombeau du bienheureux Vivien de tout ce que l'or et l'argent offrent à l'œil de plus éclatant et de plus riche. De nouveaux lambris, exécutés avec un admirable talent, décorent ce saint lieu. La sculpture en est si parfaitement travaillée, que

[1] De Caumont, Antiq. monument.

l'on croirait pleines de vie les figurines qui y sont représentées ! O vous, dont les âmes grandes et généreuses ont su prodiguer tant de magnificence, soyez certains que celui qui est l'objet de vos précieuses offrandes, vous obtiendra du ciel les grâces qui y conduisent à l'éternel bonheur ! Car peut-on douter qu'une grande récompense ne soit réservée à vos nombreuses largesses, puisque Dieu s'engage, pour les plus petits dons, à accorder en retour les plus insignes faveurs [1]. »

[1] Digna sacerdotis Bibiani templa coruscant
 Quò si justa petis dat pia vota fides,
Quæ præsul fundavit ovans Eusebius olim
 Ne tamen expleret raptus ab orbe fuit.
Cui mox Emerius successit in arce sacerdos
 Hoc templum ut strueret ferre recusat onus.
Qui precibus commisit opus tibi, papa Leonti,
 Cujus ad hoc votum jugiter instat amor.
Ultrò tale Deus tibi se servavit agendum,
 Nec nisi tu fueras qui loca sacra dares.
O meritum Justi mansurum in luce perenni
 Per quem se cupiunt templa verenda coli !
Sacra sepulcra tegunt Bibiani argentea tecta,
 Unanimis tecum quæ Placidina dedit.
Quò super infusum rutilans intermicat aurum
 Et spargunt radios pura metalla suos.
Ingenio perfecta nova tabulata coruscant,
 Artificemque putas hìc animasse feras.
Sed cui vos animo donaria tanta dedistis
 Hic agat ut vobis stet diuturna salus.
Nec dubitent qui magna ferunt sibi magna rependi
 Dùm quoque pro parvis reddit opima Deus.
 (*S. Venant. Fortunat. ex lib. I. poemat*).

Si l'ambition conduisit Emérius à l'épiscopat, son successeur n'y parvint que par les voies légitimes de la vocation divine et du vrai mérite. Saint Concorde, dont la mémoire a toujours été sacrée pour l'Église Santone, fut le prédécesseur de l'évêque Didime, qui a place dans le Catalogue; mais on ne sait rien de lui, ni de saint Conçorde, dont l'histoire s'est perdue dans la nuit des temps. Seulement la légende dressée d'après d'anciens manuscrits, fait mention des hautes vertus de saint Concorde et des miracles dont Dieu daigna favoriser son invocation et son culte [1].

Nous dirons, en terminant ce chapitre, qu'il est indubitable que les évêques dont nous venons de parler, désireux de conserver au milieu de leur troupeau le feu divin de la Foi apostolique, ne manquèrent pas de rappeler successivement aux fidèles les vertus, les merveilles de prédication, le zèle généreux, le courage tout céleste, la mort héroïque de l'apôtre, leur père et leur modèle. C'était, pour ainsi dire, un souvenir de famille consacré par un culte religieux. Tel était l'esprit des premiers chrétiens; ils aimaient, à Rome, à converser sur les exemples de Pierre; à Milète, à s'entretenir des vertus de Paul; à Smyrne, à parler du courage de Polycarpe; à Antioche, à s'édifier mutuellement de la sainteté d'Ignace; à Lyon, à

[1] Hug. Dutemps, *Cl. de Fr.*, tom. II.

préconiser la science d'Irénée; à Saintes, également héritiers du même esprit, ils se rappelaient d'âge en âge les bienfaits de l'apostolat de l'immortel Eutrope.

Un évènement, mémorable autant que providentiel, vint, au VI[e] siècle, confirmer l'Église Santone dans les sentiments de vénération, de confiance et d'amour dus à son auguste et saint fondateur.



CHAPITRE DEUXIÈME.

DÉCOUVERTE DU TOMBEAU DE SAINT EUTROPE PAR SAINT PALLAIS,
ÉVÊQUE DE L'ÉGLISE SANTONE.
TRADITION DEPUIS LE VIe SIÈCLE JUSQU'AU XIe.

L'inondation des barbares s'était rapidement écoulée, après la glorieuse et décisive victoire de Clovis sur Alaric. L'Aquitaine fut soumise à la puissance du vainqueur de Vouglé. Malgré le partage et les divisions du royaume, après la mort de ce prince, et, plus tard, malgré l'intention d'Abdérame, général du calife Hescham, d'établir l'empire des Mahométans chez les Aquitains, lorsqu'il eut triomphé de l'infortuné duc Eudes [1],

[1] « Eudes mourut de chagrin. Il fut inhumé dans l'église que son épouse Valtrade et lui avaient fondée dans l'île de Ré, sur les côtes de l'Aunis ; ce monastère fût ruiné par les Normands. On découvrit, en 1730, les ruines de son tombeau dans l'emplacement de ce monastère, en creusant les fondements d'un nouveau corps de logis, pour le gouverneur de l'île de Ré. On trouva une couronne de cuivre qui fut envoyée à M. d'Angervilliers, ministre de la guerre. Une partie du crâne était

l'Église des Gaules, et en particulier l'Église des Santons purent jouir, de temps en temps, d'une paix désirable, altérée néanmoins fort souvent par les intrigues, les jalousies et les haines des princes qui s'entre-disputaient le pouvoir. On sait que le duc Eudes, jaloux des succès de Charles Martel, s'arma bientôt pour attaquer la Neustrie. Cette expédition fut pour lui malencontreuse. Charles pénétra dans l'Aquitaine et mit tout à feu et à sang. Il est difficile, dans les révolutions des empires, que la barque de Pierre ne soit pas plus ou moins agitée, et que certaines positions, certaines exigences des hommes et des époques n'exposent pas les pontifes les plus saints à prendre forcément, et pour le bien de la paix, des voies de conciliation qui compromettent souvent leur repos et leur réputation, aux yeux des hommes inattentifs ou peu habiles à découvrir la supercherie et la mauvaise foi. Jamais, sans doute, ces inconvénients ne peuvent avoir lieu en matière d'orthodoxie et de conscience pour des prélats pleins de lumières, qui connaissent leurs devoirs et savent les accom-

fortement attachée à cette couronne : on y remarquait en quelques endroits les restes d'une assez belle dorure et des pierreries que l'humidité de la terre avait rendues ternes. Les fleurons représentaient des espèces de fleurs de lis au nombre de quatre. Les pierreries enchassées décoraient le cercle : la principale était une turquoise ; les autres n'étaient que des cristaux. »

*Voy l'*Hist. du Poitou, *par Thibaud, tom. I, pag.* 224).

plir partout et toujours. Dans un de ces temps malheureux, où la société se trouve en proie aux agitations de l'ambition et de l'intrigue, saint Pallais gouvernait l'Église Santone. Il était issu d'une famille très-illustre d'Auvergne; le rang de ses aïeux, l'éclat des richesses de sa maison et les attraits d'une vie coulée dans l'opulence, n'eurent aucun charme pour notre pontife; il préféra Dieu à tout; il se consacra à son service avec un dévoûment sans bornes. Réunissant aux vertus la science et la capacité, il se fit bientôt remarquer par son zèle, sa sagacité et sa conduite édifiante. Le caractère du sacerdoce lui paraissait assez honorable; il comprenait l'étendue des devoirs qu'il impose. Son âme haute et vraiment éclairée était bien loin de prétendre à toute autre dignité dans l'Église. L'amour des distinctions ne fut point l'élément de ses désirs, ni le moyen de son élévation; la Providence se plut à déconcerter les plans de sa vertu modeste; elle le plaça, pour l'honneur de la religion, sur le Siège épiscopal de l'Église d'Eutrope. Nous aurons lieu de reconnaître combien ce choix fut digne d'elle. L'injure, la calomnie et la malice humaine le poursuivirent de leurs traits.

Dans la cour des rois, il s'est toujours rencontré quelques hommes qui, sous le masque trompeur du dévoûment et du zèle, ont des âmes viles et basses, et qui, ambitieux, hypocrites, distribuent le venin de la fausseté, et vont jusques à employer

le poison du mensonge, pour perdre l'homme vertueux qu'ils détestent ou qu'ils craignent, car il suit avec honneur et sans dévier le sentier de la droiture, de la vérité et de la justice. Nous devons d'autant plus particulièrement nous occuper des accusations dont ce saint prélat eut à se justifier, que, de nos jours, certains écrivains paraîtraient avoir conservé les préventions anti-religieuses du XVIIIe siècle, et n'avoir rien compris au progrès des lumières, qui marche si rapidement dans le XIXe et tend, chez tous les bons esprits, vers les idées religieuses, surtout vers les doctrines positives du Catholicisme.

On attaque saint Pallais et, en cela, on se fait l'écho des faussetés qu'un courtisan osa mettre sous les yeux du roi Gontran, souverain légitime du saint évêque. Des recherches plus exactes nous ont démontré que l'accusation est sans fondement. Voici les faits; ils sont incontestables :

Gondebaud, qui se disait fils de Clotaire Ier, avait fait un puissant parti et de grandes conquêtes en Aquitaine. Plusieurs évêques l'avaient reçu dans leurs villes de gré ou de force, entre autres, Ursicin, de Cahors, et Bertram, de Bordeaux [1]; il fut couronné par quelques séditieux à Brive-la-Gaillarde; il s'empara du Querci, du Périgord et de l'Angoumois [2]. Gondebaud, disons-nous, accom-

[1] Fleury, *Hist. Eccl.* tom. VII, pag. 570.
[2] *Hist. du Poitou,* par Thib. tom. I, pag. 193.

pagné des émissaires de Frédégonde, passa par la ville de Saintes. Ils étaient les ennemis de Gontran, dans le royaume duquel était cette cité. On n'a pas besoin de rappeler l'atrocité et le nombre des crimes de cette femme. Le digne prélat ne pouvait rien dans cette circonstance, et la présence d'un homme de Dieu, fidèle à son roi, n'aurait fait qu'irriter les envoyés de cette furie. Nul moyen n'étant au pouvoir du pieux évêque pour les empêcher d'entrer dans la ville, il voulut éviter les malheurs incalculables que les citoyens auraient pu éprouver, s'il y fût resté, et se retira avec simplicité dans une des îles de l'Océan [1], située sans doute sur les côtes de son diocèse. Cependant on l'accusa de trahison, même en présence de Gontran, quoiqu'il fût bien avéré qu'il n'avait eu aucun rapport avec les émissaires de Frédégonde, qu'il les avait évités, qu'il les avait fuis, et que, durant leur séjour à Saintes, il était constamment resté dans son île, pratiquant les austérités du Carême et priant Dieu pour son roi et pour le troupeau dont il était le pasteur. Il prouva devant Gontran la pureté de sa conduite et la constante intégrité de sa fidélité à son prince. « On m'accuse

[1] Quod verò Palladius occultè nuntios à Fredegunde in Hispaniam missos intrà suam urbem suscepisset ac transmisisset, *mera est calumnia*. Tunc enim aberat ab urbe et orationis causâ in insulam maris tempore sanctæ quadragesimæ secesserat pius episcopus. (*Vid. Gall. Christ. tom. II, pag.* 1059).

de trahison, dit-il; quelle insigne calomnie! Mon absence de ma ville épiscopale, lors du passage des émissaires, est connue de tous!.. Ainsi donc pourquoi ne pas admettre ma justification?.. Vous, Bertram, mon métropolitain, qui paraissez partager le sentiment de mes ennemis, n'avez-vous pas été vous-même accusé, par le comte Leudaste, d'avoir forfait à l'honneur et manqué indignement aux premiers devoirs d'un ministre de Dieu?.. Vous, vénérable évêque de Tours, vertueux Grégoire, ce même comte ne vous a-t-il pas dénoncé comme l'auteur de ces bruits infâmes?.. Votre innocence a été reconnue; votre calomniateur a été puni par l'exil; et pourquoi ne serais-je pas également justifié aux yeux du souverain? Pourquoi mon innocence ne serait-elle pas proclamée, pour faire cesser le scandale qu'ont pu concevoir, sur ma fidélité, les personnes ou mal instruites, ou d'une intelligence faible et influencées par des préventions injustes. Au reste, ce qui est tout-à-fait favorable à ma cause, c'est qu'un de mes ennemis les plus acharnés, Antestius[1] a été réduit au silence devant le roi lui-même, dans l'impossibilité où il a été de prouver une seule de ses calomnieuses inculpations; la honte a été pour ce gouverneur cupide et violateur de mes droits!... »

[1] Transactis diebus sanctis, ad regem perrexit Palladius, adfuit etiam Antestius, sed nihil de his quæ opponebat episcopo, potuit probare. (*Gall. Christ. tom. II, pag.* 1059).

Cet Antestius, gouverneur d'Angers, avait osé arrêter le saint prélat revenant dans sa ville épiscopale pour y célébrer la solennité de Pâques. Il ne lui rendit la liberté qu'à condition que le pontife lui vendrait une terre qu'il avait dans le Berri[1]. Mais voici comment le fait est raconté par saint Grégoire de Tours :

« Antestius partit pour Saintes. Le bruit s'était répandu que Frédégonde avait envoyé en Espagne des émissaires secrets, et que Pallais, évêque de la ville Santone, les avait reçus secrètement et les avait fait passer plus loin. On était alors dans les saints jours de Carême et l'évêque s'était retiré dans une île de la mer, pour s'y livrer à l'oraison. Comme, suivant la coutume, il revenait dans son église pour la célébration de la Cène du Seigneur et qu'il était attendu par le peuple, il fut surpris en chemin par Antestius, qui, sans discuter la vérité des faits, lui dit : « Vous n'entrerez pas dans la ville, mais vous irez en exil; car vous avez reçu les messagers de l'ennemi du roi notre maître. — « Je ne sais ce que vous voulez dire, répondit l'évêque; et comme les saints jours approchent, allons à la ville, et après les solennités de ces saintes fêtes, accusez-moi comme vous l'entendrez, et je vous donnerai toute satisfaction; car ce que vous supposez n'est pas. — « Non, non, dit Antestius,

[1] Godesc. *Vies des Saints*, tom. IX, pag. 407.

vous ne toucherez pas le seuil de votre église, car vous vous êtes montré infidèle au roi notre maître.» Que dirai-je de plus? L'évêque est retenu sur sa route; on fait l'inventaire de la maison épiscopale; les effets en sont enlevés et les citoyens ne peuvent obtenir du duc qu'au moins l'examen de l'affaire soit renvoyé après les fêtes de Pâques.

« Le refus d'Antestius aux prières des citoyens mit enfin à découvert la blessure secrète de son cœur : « Si l'évêque, dit-il, veut me vendre la maison qu'il possède dans le territoire de Bourges. Je ferai ce que vous voudrez; autrement, il ne partira de mes mains que pour aller en exil. »

« L'évêque n'osa refuser; il écrivit, signa et livra la terre; puis il donna caution de se présenter devant le roi, et il lui fut permis de rentrer dans la ville. Les jours saints passés, il se rendit donc près du roi; Antestius s'y trouva aussi, mais il ne put prouver aucune des accusations dont il chargeait l'évêque. Celui-ci reçut l'ordre de retourner dans sa ville et son affaire fut renvoyée au futur Synode, où l'on espérait prouver quelques-uns des méfaits dont on l'accusait [1]. »

On le voit, l'injustice et la rapacité attaquèrent la réputation de saint Pallais, pour se donner des droits à l'exigence et même à la spoliation; le gouverneur d'Angers, en accréditant le faux bruit

[1] S. Greg. Turon. *Hist. Franc.* lib. VIII, pag. 239. Trad. à Guadet et Taranne, tom. III.

répandu par les ennemis de notre évêque, voulait couvrir l'odieux de sa coupable conduite envers le vénérable prélat. Il le sacrifiait à sa cupidité, comme nous allons le voir sacrifié à la violence de Gondebaud et à l'ambition de Bertram, son métropolitain.

La seconde accusation portée contre saint Pallais avait pour objet la participation qu'il avait eue à la consécration de Faustien, évêque de Dax. Le premier des intrigants était Bertram, dont une naissance illustre et de grandes richesses avaient facilité et peut-être déterminé le choix qui le plaça sur le Siège éminent de Bordeaux. Ce métropolitain, sur la conduite, les talents et les vertus ecclésiastiques duquel il est peut-être assez sage de ne pas trop s'arrêter, avait donné retraite aux émissaires de Frédégonde et reçu avec faste Gondebaud, l'ennemi déclaré de Gontran. L'évêque de Saintes, que nous venons de voir d'une délicatesse extrême dans le respect et les égards dus à son souverain, ne considéra, dans la consécration de l'évêque de Dax, qu'une cérémonie religieuse et auguste, sans rapport avec les intérêts politiques. Au lieu de chercher, comme on le faisait naguère, à trouver, dans les actions les plus innocentes ou les moins réfléchies des membres du clergé, des fautes, des erreurs et même des crimes, ne devons-nous pas, dans un siècle de progrès, admirer qu'un évêque, dans un temps où les limites des pouvoirs civils

et ecclésiastiques n'étaient ni fixées ni même soupçonnées, qu'un évêque, disons-nous, ait cherché les voies de conciliation et ait distingué ce qui appartient à la puissance de l'Église, de ce qui fait l'essence du pouvoir temporel.

Mais ce qui excuse pleinement saint Pallais de sa participation à l'ordination de Faustien, c'est que, d'une part, il fut soumis à la plus despotique violence par Gondebaud, qui l'entraîna de force dans la ville de Dax ; et, de l'autre, c'est que Bertram, dans sa prévoyance ambitieuse, voulut se mettre à l'abri des reproches de Gontran, en obligeant l'évêque de Saintes à consacrer l'évêque de Dax. Saint Grégoire de Tours le dit formellement[1] :

« Durant leur séjour à Bordeaux, dit cet historien, Gondebaud et Mummol firent nommer évêque de Dax le prêtre Faustien. En effet, l'évêque de cette ville était mort récemment, et Nicèce, comte de l'endroit, frère de Rustique, évêque d'Aire, avait obtenu un ordre de Chilpéric pour être tonsuré, puis établi évêque dans cette même ville ; mais Gondebaud, qui prenait à tâche de détruire les ordonnances de Chilpéric, convoqua des évêques et leur ordonna de sacrer Faustien.

[1] Gundovaldus destruere nitens (Chilperici) decreta, convocatis episcopis, *jussit* eum benedici. Bertchramnus autem episcopus, qui erat metropolis, *cavens futura*, Palladium Santonicum *injungit* qui eum benediceret. (*S. Gregor. Tur. Hist. Franc. lib.* 7, *tom. III, pag.* 87).

Bertram, qui était évêque métropolitain, *prenant ses précautions pour l'avenir, cavens futura*, fit faire cette bénédiction par Pallais, évêque des Santons. »

Mais ce qui fait encore ressortir, dans cette circonstance, la haute vertu de notre saint pontife, c'est qu'il porta la générosité jusqu'à vouloir prendre sur lui seul la responsabilité de cette consécration, et justifier par là son métropolitain, qui, plus exercé à l'intrigue des cours que saint Pallais n'était capable de comprendre cet art des cœurs doubles, ne rougit pas d'en faire l'instrument de sa mauvaise foi et le rempart de son ambition.

« Bertram et Pallais, évêque de Saintes, continue saint Grégoire, avaient subi, devant les autres évêques et les grands du royaume, un interrogatoire sur le sacre trop légèrement conféré à Faustien. L'évêque Pallais avait déchargé son métropolitain de cette ordination et fait tomber toute la faute sur lui-même, en disant : « Mon métropolitain avait les yeux presque fermés par la douleur ; et moi, dépouillé, insulté, je fus entraîné de force par Gondebaud dans la ville de Dax ; je ne pouvais faire autrement que d'exécuter les ordres de celui qui disait son autorité reconnue de toutes les Gaules [1]. »

[1] Discussi enim antè paullulùm fuerant à reliquis episcopis et optimatibus regis, cur Faustianum, Aquis episcopum, ad præ-

Mais les humiliations sont ordinairement le partage des Saints. Ce sont des moyens de purification que le ciel leur envoie ; car ils ne sont pas impeccables dans cette vie. Saint Pallais, pendant son séjour à Orléans, reçut un témoignage bien peu flatteur de la part du roi Gontran, qui déjà, d'après l'exposé malicieux de ses lâches courtisans, avait cru voir en lui un traître et un parjure ; véritable calomnie, ainsi que nous l'avons dit.

« Le dimanche étant venu, c'est le récit de saint Grégoire de Tours, le roi se rendit à l'église, pour assister à la célébration de la messe. Les évêques chargèrent leur collègue Pallais de dire l'Office. Comme il commençait à réciter la prophétie, le roi demanda qui il était, et lorsqu'il eut appris que c'était Pallais : « Eh! quoi, dit-il avec colère, c'est celui qui fut toujours infidèle et perfide envers moi, qui va prêcher en ma présence la parole sacrée ! Je sortirai certainement de l'église, plutôt que d'entendre la prédication *de mon ennemi*. » En disant ces mots, il allait sortir ; mais les évêques, touchés de l'humiliation de leur frère, dirent au roi : « Nous

ceptionem ejus levissimam ordinassent. Sed hanc causam ordinationis Palladius episcopus à Bertchramno metropole suo auferens, super se devolvit, dicens : Oculi metropolis mei valdè doloribus artabantur, et ego spoliatus et contemtus, invitus ab eo in eo loco adductus sum. Non potui aliud facere, nisi quæ ille, qui omnem principatum Galliarum se testabatur accipere, imperabat. (*S. Gregor. Turon. Hist. Franc. lib.* 8, *tom. III, pag.* 139).

l'avons vu assis à votre table, et nous vous avons vu vous-même recevoir la bénédiction de sa main; pourquoi donc le roi le repousse-t-il maintenant? Si nous avions su qu'il vous fût odieux, nous aurions certainement remis à un autre le soin de l'Office; mais permettez qu'il achève maintenant ce qu'il a commencé; plus tard, si vous avez quelque reproche à lui faire, vous pourrez le déférer à la censure canonique. » Déjà l'évêque, plein de confusion, s'était humblement retiré dans la sacristie; mais rappelé par le roi, il termina l'Office qu'il avait commencé [1].

Les reproches du roi à saint Pallais étaient sans fondement, comme il est facile de s'en convaincre. Le respectable évêque, tout occupé du gouvernement de son Église, se mettait fort peu en peine des querelles de Chilpéric et de Gontran. Plus tard, Clovis, fils de Chilpéric, à la tête d'un corps d'armée considérable, pénétra jusqu'à Saintes dont il s'empara; son père, également, se rendit maître de l'Anjou; Gondebaud, comme nous l'avons vu, disait *son autorité reconnue de toutes les Gaules*; dans toutes ces alternatives, saint Pallais devait se montrer toujours l'homme de Dieu et non l'homme des rois; le bien de son Église et les intérêts de la religion le portaient, selon les chances diverses, à reconnaître les gouvernements *de fait*. L'histoire

[1] S. Greg. Turon., loco jam citato.

prouve qu'on peut en agir de la sorte, sans être parjure. Saint Pallais imitait en cela l'antique Église Romaine qui, née pour survivre à tous les empires, voit, sans s'émouvoir plutôt pour les unes que pour les autres, les républiques et les monarchies s'élever ou disparaître ; leur nature, c'est de mourir. Quant à elle, elle ne meurt pas. Elle rêve à ses éternelles destinées ; elle les attend et reste paisiblement assise sur son trône impérissable.

Nous faisons observer que le concile dont parle saint Grégoire de Tours ne condamna saint Pallais à une amende que pour avoir montré trop de condescendance aux volontés impérieuses de Bertram, de Bordeaux, à l'occasion du sacre de l'évêque de Dax; ce qui prouve évidemment l'innocence de notre illustre pontife sur tout le reste de l'accusation.

Au reste, les recherches, les rapprochements que nous avons faits sur cet article et dans le cours de cet ouvrage, ne nous permettent pas de douter de l'inexactitude de certains chroniqueurs des temps reculés, où le flambeau de la critique ne jetait pas toujours une vive lumière, soit sur l'essence des récits, soit sur l'examen des circonstances et même sur la date précise des époques. Ils réunissaient assez volontiers, sans trop de discussions, des évènements historiques et les représentaient pêle-mêle, confondant parfois des choses et des hommes vraiment distincts entre eux par leur

nature et leurs qualités respectives ; nous pourrions en donner mille exemples.

Pour nous, Catholiques d'examen, de raisonnement et de conviction, nous ne pouvons regarder saint Pallais que comme un prélat célèbre, qui a mérité, par ses vertus et son zèle, que l'Église, en le décorant de l'auréole des saints pontifes, nous autorisât à l'honorer d'un culte spécial et à l'invoquer comme un puissant protecteur de notre Église Santone. Mais ce qui nous confirme de plus en plus dans le sentiment que l'accusation de parjure est calomnieuse, c'est ce fait historique qui forme une preuve négative en faveur de saint Pallais. Le 23 octobre 585, au concile tenu à Mâcon sous la présidence de saint Prisque de Lyon et sous l'épiscopat de saint Eusèbe, les Pères, pour se conformer *aux intentions du roi*, commencèrent par instruire le procès des évêques qui avaient suivi le parti de Gondebaud. Ursicin de Cahors fut excommunié, après avoir avoué publiquement qu'il avait reçu l'ennemi de Gontran. On lui imposa trois ans de pénitence. Pendant ce temps d'expiation, il ne coupa ni sa barbe ni ses cheveux ; il dut s'abstenir de vin et de chair ; de plus, il fut interdit de ses fonctions; en conséquence, il ne dit point la messe, ne fit point d'ordinations, ne consacra point d'églises ; cependant il conserva le gouvernement de son diocèse. Saint Pallais ne paraît à ce concile que comme évêque, et s'il y subit une amende, ce ne

fut qu'au sujet de Faustien, comme nous venons de le faire remarquer. Certainement, s'il eût imité la conduite d'Ursicin de Cahors, les Pères du concile de Mâcon n'eussent pas manqué de le condamner comme lui [1].

Leudaste, comte de Tours, dont nous avons parlé, était un homme sorti du plus bas étage et hostile aux plus saints évêques de son temps. « Il avait pris naissance, dit saint Grégoire de Tours, à l'île de Ré et était fils de l'esclave d'un vigneron du fisc, nommé Léocadius. Ensuite, appelé au service, il fut employé à la cuisine royale; mais comme il avait dans sa jeunesse des yeux chassieux qui s'accommodaient mal du piquant de la fumée, il passa du pilon au pétrin. Tout en paraissant se plaire au milieu des pâtes fermentées, il s'enfuit et quitta le service. Il fut ramené deux ou trois fois; mais attendu qu'on ne pouvait le retenir, on le punit en lui coupant une oreille. La reine Marcovière le recueillit avec bonté, l'avança et lui confia la garde de ses meilleurs chevaux. Dès lors, tourmenté par la vanité, toujours avide d'élévation, il ambitionna le titre de connétable et, l'ayant obtenu, il n'eut plus que du dédain et du mépris pour tout le monde. Ensuite, pour les péchés du peuple, il fut nommé comte de Tours [2]. »

[1] S. Greg. Turon., *Hist. Franc.* lib. VIII, c. 10.

[2] S. Greg. Turon., tom. II, pag. 336. Traduct. Guadet et Taranne.

Ce n'est pas chez un tel personnage qu'il faut chercher les égards, l'équité et l'honneur. Il sacrifiait tout à sa haine ou à son ambition; il calomnia surtout les pontifes les plus recommandables. Ses calomnies étaient extrêmement graves; les évêques voulurent réciproquement se justifier de tant d'infamies. Chacun d'eux raconta, en conséquence, ce dont il était accusé : de là une discussion d'une indispensable nécessité pour l'honneur de l'épiscopat. Ce n'est donc plus ici, pour tout esprit juste et sans prévention, une conversation haineuse ou une indécente dispute, comme des hommes exagérés ou malveillants ont paru le dire. Nous croyons qu'en présence de Gontran, à Orléans, ainsi que devant le roi Chilpéric, à Berni, on a expliqué la conduite de Leudaste et la nature des bruits qu'il s'était plu à faire circuler contre les évêques.

Saint Pallais, au reste, n'avait-il pas plus d'un grief contre Bertram; et, se voyant si injustement traité par le roi, il put bien adresser des reproches sévères à son métropolitain, qui, assez peu délicat dans sa propre conduite, crut, comme les coupables le pensent ordinairement, qu'il assurerait sa justification en imputant à l'évêque de Saintes les fautes que lui reprochait sa conscience. Il est certain que l'homme d'honneur et de vertu a besoin d'exercer sur lui-même un puissant empire, pour ne pas se sentir froissé jusques au fond de l'âme, quand une lâche calomnie l'attaque! Tels étaient les pé-

nibles sentiments de saint Pallais dans son entretien avec Bertram de Bordeaux. Il est possible que, dans cette assemblée d'évêques, quelques prélats n'aient pas conservé, dans leurs discussions, la modération, la réserve, les égards, les délicates convenances dont le perfectionnement de notre éducation et de notre politesse nous a fait une habitude. Il faut, pour juger les hommes, savoir, avant tout, les placer dans le siècle où ils vivaient. Mais consultons l'histoire; elle nous apprendra ce qui se passa à ce sujet, au concile de Berni, en 580.

« Le roi Chilpéric, dit Longueval, ayant appris que Leudaste, comte de Tours, avait fait beaucoup de mal aux églises et au peuple, l'ôta de cette charge, et Leudaste, ennemi depuis long-temps de l'évêque Grégoire, l'accusa de vouloir livrer la ville au roi Childebert. Comme Chilpéric ne le crut pas, il ajouta que Grégoire disait que la reine Frédégonde commettait l'adultère avec Bertram, évêque de Bordeaux. Le roi Chilpéric, irrité, fit battre Leudaste à coups de poings et de pieds, le chargea de chaînes et le mit en prison. Toutefois, il fit assembler les évêques à Berni, près de Compiègne, et il fit venir Grégoire et Bertram. Le roi y vint lui-même et, ayant salué les évêques et reçu leur bénédiction, il s'assit; alors l'évêque Bertram interpella Grégoire comme son accusateur. Grégoire nia qu'il eût ainsi parlé de la reine et de lui, avouant toutefois qu'il l'avait

ouï dire à d'autres. Le roi dit aux évêques : Comme mon honneur est intéressé en cette cause, si vous croyez que l'on doive entendre des témoins contre un évêque, les voici tout prêts; si vous croyez qu'il s'en faille rapporter à sa conscience, dites-le, je suis disposé à vous écouter. Le principal témoin était le sous-diacre Riculf, à qui Leudaste avait fait espérer l'évêché de Tours. Les évêques admirèrent tous la modération du roi, et dirent : On ne doit pas croire un inférieur contre un évêque; et l'on convint que Grégoire, après avoir dit la messe sur trois autels, se purgerait par serment; et quoique cette manière de se justifier fût contraire aux canons, on la pratiqua à cause de l'intérêt du roi. C'est ainsi qu'en parle saint Grégoire lui-même. Les évêques vinrent ensuite trouver le roi, et lui dirent : Vous devez maintenant être excommunié avec Bertram, accusateur de son confrère. C'est que Grégoire étant justifié, ils demeuraient convaincus de calomnie. Moi, dit le roi, je n'ai dit que ce que j'avais ouï dire. Et comme ils lui en demandèrent l'auteur, il répondit que c'était Leudaste. Alors tous les évêques furent d'avis que Leudaste, qui s'était absenté, fût excommunié de toutes les églises, comme auteur du scandale et calomniateur de la reine et d'un évêque; et ils en écrivirent une lettre qu'ils envoyèrent aux évêques absents. Le sous-diacre Riculf fut condamné à mort comme calom-

niateur. Saint Grégoire lui obtint la vie. Leudaste fit sa paix avec le roi et les évêques; mais Frédégonde ne crut sa honte bien lavée que dans le sang de ce malheureux, qu'elle fit enfin mourir. C'est ainsi que les délateurs se rendent souvent odieux à ceux mêmes à qui ils cherchent à faire leur cour [1]. » On ne voit ici ni le ton d'une dispute ni les caractères d'accusations réciproques de la part des évêques entre eux.

Pour ce qui a trait à saint Pallais, nous pensons l'avoir pleinement justifié, et avoir mis sous son véritable jour une circonstance qui est loin d'être ce que l'ont voulu faire ou des ennemis de la religion, ou des esprits précipités, qui jugent sans examen et condamnent sans conscience. Quelques-uns croient, au reste, qu'il ne faut pas confondre Pallade, qui assista au concile de Paris, avec saint Pallais ou Palladius de Saintes : ils se fondent sur ce que le premier se rendit coupable de plusieurs fautes qui ne s'accordent point avec la sainteté du second [2]. Quoi qu'il en soit, les déclamations intéressées des sophistes n'altéreront ni notre foi, ni nos respects, quand il s'agira de l'honneur et du culte rendus, depuis des siècles, à notre saint évèque. La terre, dit Bossuet, a beau lancer ses sombres vapeurs dans l'atmosphère, elle se prive de la splendeur du jour, mais elle n'empêche pas

[1] *Hist. de l'Égl. Gall.* par Longueval, tom. IV, pag. 128.

[2] Voy. Dut. tom. II, pag. 345.

le soleil de rouler radieux dans sa haute et inaccessible région : il en est ainsi des Saints, par rapport à leurs coupables détracteurs.

Dans le même temps à-peu-près, un deuxième concile fut tenu à Saintes, sous la présidence de Pallais, au sujet d'un comte d'Angoulême, nommé Nantin. Nous laisserons encore ici parler l'auteur de l'*Histoire des Francs :*

« Il faut prendre de plus haut ce que Nantin, comte d'Angoulême, fit contre les prêtres et les églises du Seigneur. Marachaire, son oncle, avait possédé long-temps, dans cette ville, la dignité de comte. Après avoir rempli cette fonction, il s'attacha à l'Eglise, devint clerc et fut ordonné évêque. Tandis que, plein d'activité, il élevait et organisait des églises et des presbytères, la septième année de son épiscopat, ses ennemis empoisonnèrent une tête de poisson ; et lui, la prenant sans défiance, mourut dans des souffrances cruelles. Mais la clémence divine ne laissa pas long-temps sa mort impunie. Frontonius, le principal auteur du complot, s'empara aussitôt de l'épiscopat ; et au bout d'un an, frappé par le jugement de Dieu, il mourut. Après sa mort, on élut évêque Héraclius, prêtre de Bordeaux, qui avait été autrefois envoyé de Childebert l'ancien. De son côté, Nantin, pour venger la mort de son oncle, demanda le titre de comte dans la même ville. Il l'obtint et accabla l'évêque d'injures. Il lui disait, par exemple : « Vous

retenez auprès de vous ces homicides qui ont tué mon oncle ; vous admettez à votre table des prêtres qui ont participé à ce crime. » Ensuite, leur inimitié s'accroissant chaque jour, il se mit à envahir de force les terres que Marachaire avait léguées à l'Église par son testament, prétendant que ces biens ne pouvaient appartenir à une Église dont les clercs avaient fait périr le testateur. Ensuite, après avoir tué quelques laïques, il alla jusqu'à saisir un prêtre, le garrotta et le perça d'un coup de lance. Comme celui-ci vivait encore, il le fit suspendre à un poteau, les mains liées derrière le dos, et voulut lui arracher un aveu de complicité. Mais le prêtre persistant à nier, son sang s'écoula par sa blessure et il rendit l'esprit. L'évêque, ému de ce forfait, ordonna qu'on lui interdît l'entrée de l'Église. Plusieurs évêques s'étant réunis à Saintes [1], Nantin demanda d'être réconcilié avec l'évêque, promettant de rendre tous les biens de l'Église dont il s'était emparé sans raison, et de s'humilier devant le ministre du Seigneur. Héraclius, jaloux d'obtempérer aux ordres de ses frères, accorda tout ce qu'on désirait de lui, et, recommandant toutefois au Dieu tout-puissant la cause du prêtre assassiné, il admit le comte aux bienfaits de la Charité [2] De là, celui-ci, rentré dans la ville, dépouille, brise, détruit les maisons qu'il avait

[1] En 579, selon Sirmond, tom. I. *Conc. de la Gaule.*
[2] C'est-à-dire, à la communion de l'Église.

injustement envahies, en disant : « Si l'Église rentre en possession de ces domaines, que du moins elle les trouve déserts. L'évêque, indigné de cette conduite, lui interdit de nouveau la communion.

Cependant le bienheureux pontife, après avoir rempli sa carrière ici-bas, alla se rejoindre au Seigneur, et Nantin, ayant gagné quelques évêques par des présents et des flatteries, fut admis à la communion. Peu de mois après, il fut attaqué d'une maladie épidémique et, brûlé par une fièvre ardente, il s'écriait : « Hélas ! hélas! c'est l'évêque Héraclius qui me brûle, c'est lui qui me torture, c'est lui qui m'appelle en jugement. Je reconnais mon crime; je me souviens que j'ai outragé indignement ce pontife; je demande la mort, pour être enfin délivré de mes tourments. » Tandis qu'il s'écriait ainsi, dans ses plus violents accès de fièvre, la force de son corps l'abandonnait et il exhala son âme malheureuse, laissant des preuves certaines que tout ce mal lui était envoyé pour venger le saint évêque : car son corps inanimé devint tout noir, comme si on l'eût placé sur des charbons ardents [1]. »

Saint Pallais parut, cinq ans après, avec distinction, au deuxième concile de Mâcon et y contribua aux sages réglements qui y furent faits. Ce concile fut convoqué par Gontran et se composa de tous les évêques soumis à sa domination. Plu-

[1] S. Greg. Turon. *Hist. Franc.* traduct. à Guadet et Taranne, tom. II, pag. 295.

sieurs d'entre eux étaient privés de leurs Siéges, par suite de l'invasion des Goths. Le monarque adressa des lettres aux évêques et aux juges de son royaume, afin de garantir l'exécution des décrets du concile. Ils sont au nombre de vingt. La sanctification du dimanche y est recommandée d'une manière pressante. Un des canons commence ainsi : « Il nous convient de ramener à leur premier état toutes les choses de la sainte Loi catholique, que nous savons être dégénérées par le laps des temps. » Il est clair qu'il ne s'agit ici que des points de discipline ; car quant à la Foi, elle est invariable et indéfectible. C'est ce que disait si bien saint Vincent de Lérins, après tous les Pères : « La Foi de l'Église catholique est celle que J.-C. a donnée, que les Apôtres ont publiée, que les Pères ont conservée ; l'Église est fondée sur cette Foi et celui qui s'en éloigne n'est pas chrétien [1]. » Le concile de Mâcon ordonna de nouveau de ne célébrer la messe qu'à jeun, excepté le jour de la Cène du Seigneur : ce qui prouve l'usage alors de célébrer, le Jeudi-Saint, la messe après le souper, en mémoire de l'institution de l'adorable sacrement. Il y eut un canon pour protéger la liberté des affranchies devant l'Église [2], et charger leur

[1] S. Vinc. de Lérins, cité par Bossuet, *Ier Avertissement sur les Lettres de Jurieu*, tom. XXI, pag. 70.

[2] Voy. Fleury, Longueval, *Hist. Eccl.*—De Malastrie, *Chron. hist. des Papes*, pag. 336.

évêque de faire plaider leur cause. Plusieurs autres réglements furent faits ou renouvelés ; tous prouvent jusqu'à quel point les évêques réunis à Mâcon étaient désireux de conserver, pour les fidèles et les prêtres, l'intégrité de la foi et des mœurs ! Gontran confirma, en ces termes, les décisions du concile :

« *Gontran, roi des Francs, à tous les Pontifes, Prêtres et Juges de notre royaume.*

« Nous croyons travailler à apaiser l'auteur de toute majesté, par qui l'univers est gouverné, en conservant inviolables, au milieu de nos peuples, les droits de son éternelle équité. Dieu est un bon père ; il est également notre souverain maître. Il ne manque jamais de secourir notre fragile humanité par les dons de sa grâce ; il daignera donc fournir les ressources nécessaires et opportunes de sa charité à tous ceux qui se feront une loi d'observer ses divins préceptes. Nous occupant de tout ce qui peut consolider notre trône, sauver la patrie et être avantageux aux peuples qui nous sont soumis, nous avons reconnu que, dans notre royaume, on s'abandonne aux inspirations coupables de l'ennemi de tout bien, et que l'on commet des crimes que les saints canons et les lois divines ont, pour venger la majesté du Très-Haut, toujours sévèrement punis. Ces crimes sont assurément la cause principale qui porte le ciel, justement irrité à frapper les hommes et les bestiaux,

soit par des ouragans destructeurs, soit par de nombreuses maladies épidémiques, ou par des guerres sanglantes. Ces calamités sont le résultat du mépris que l'on fait des jugements de Dieu. Au milieu de tant de désastres, combien y en a-t-il qui, victimes de leur criminelle ignorance et des iniquités qu'ils commettent, perdent non-seulement la vie présente, mais encore la vie éternelle, devenant, à la mort, la proie des flammes de l'enfer!

« C'est donc à vous, très-saints pontifes, qui avez reçu, de la divine bonté, la participation à son autorité paternelle, que s'adressent surtout les paroles de notre confiance royale; car nous espérons que vous vous efforcerez, par vos prédications, de corriger le troupeau que la providence du Seigneur vous a confié; que vous le gouvernerez avez un zèle vraiment pastoral, afin que tous, épris d'amour pour la justice et la vérité, vivent avec plus de régularité de mœurs, et, par cette vie pure et chrétienne, puissent obtenir du ciel, avec la cessation de tous les maux, la paix et le bonheur des peuples.

« Quoique vous n'ayez pas besoin de nos avertissements, puisque votre ministère spécial est d'exhorter et de prêcher, cependant nous nous croyons dans l'obligation de vous faire observer que vous seriez, aux yeux de Dieu, coupables comme les pécheurs eux-mêmes, si vous veniez à négliger de les ramener, par l'activité de votre zèle,

dans la voie des préceptes divins ; votre silence dans ce cas serait criminel. Nous-mêmes, qui avons reçu du roi suprême le droit de régner, nous ne pourrions pas échapper à sa juste indignation, si nous nous montrions sans sollicitude pour le salut des peuples nos sujets... C'est pourquoi nous ordonnons, par le présent décret, dont la teneur est obligatoire, qu'aux saints jours de Dimanche, où nous célébrons le mystère de la glorieuse résurrection, ainsi qu'aux autres jours de fêtes, où les fidèles ont coutume de se réunir aux pieds des autels, pour y entendre les oracles sacrés et satisfaire à leur dévotion, excepté le soin indispensable de préparer les aliments nécessaires à la vie, *toute œuvre servile soit suspendue et que toute cause litigieuse cesse au barreau.*

« Mais pour vous, pontifes apostoliques, réunis à vos prêtres et à tous ceux que vous savez être vertueux et d'une conduite édifiante et morale, instruisez par l'exposition de la saine doctrine ; prêchez-la à la multitude chrétienne, de manière à ce que Dieu l'ait pour agréable ; que votre zèle ne se démente jamais. Alors votre parole, vivifiée par l'Esprit-Saint, consolera ceux qui vivent bien et vos exhortations pastorales ramèneront dans le droit sentier ceux qui auraient pu s'en écarter. Par là, la sainte Église recevra dans son sein des enfants unanimement dévoués à la règle de smœurs, observateurs fidèles de l'équité et de la justice,

et exempts de toute iniquité qui souille l'âme.

« Mais si, dans l'ordre clérical ou séculier, quelques-uns, par l'effet d'une intention coupable, s'endurcissaient, nonobstant les divers avertissements reçus, au point de se montrer incorrigibles, les uns doivent subir toute la sévérité canonique, et les autres, être livrés à toute la rigueur des lois; car si la sécurité doit être le partage des innocents, la culpabilité, une fois reconnue, devient toujours la cause de la punition des criminels. Il n'appartient pas moins à la religion d'humilier et de briser les orgueilleux, que de mettre en évidence et de protéger ceux qui sont opprimés. Il faut donc, pour l'intégrité et la force de la justice, que son glaive atteigne ceux que la parole évangélique des pontifes ne parvient pas à corriger. Il n'est pas douteux qu'en punissant les crimes commis, on intimide les coupables et on empêche à l'avenir de nouveaux forfaits. C'est donc en mettant ainsi un frein à la licence de ceux qui violent la sainteté des lois et des mœurs, que nous parviendrons, dans toute l'étendue de nos états, à faire régner la concorde et la paix. Pour arriver à cette heureuse fin, nous voulons que les juges rendent, comme il plaît à Dieu, des sentences équitables. Car nous déclarons qu'ils seront d'autant plus sévèrement jugés par nous, qu'ils auront moins écouté la justice en prononcant leurs arrêts. Qu'ils aient donc soin de déléguer et de n'instituer, dans le

ressort de leur jurisdiction, que des hommes purs de toute vénalité, et incapables d'intrigues ambitieuses et de criminelles spoliations.

« Comme les graves transgressions des ecclésiastiques privent Dieu d'une plus grande gloire, il convient que leurs délits soient plus sévèrement punis [1]. Si de saints pasteurs ou des juges constitués cherchaient à cacher plutôt qu'à punir les fautes de leurs sujets, qu'ils sachent que cette indulgence est un crime, et qu'eux-mêmes se rendent plus coupables et dès lors très pernicieux à la société. Nous ordonnons, en conséquence, que notre décret reste à jamais dans sa pleine vigueur; car telle a été notre volonté dans le saint concile de Mâcon, on ne l'ignore pas. Maintenant, nous la promulguons avec toute la puissance de notre autorité royale.

« Donné le IVe jour des Ides de novembre, et de notre règne la XXIVe année. »

« GONTRAN, roi [2]. »

Saint Pallais fut un des plus dévoués à l'exécution de cette ordonnance confirmative des lois

[1] C'est d'après cette loi de Gontran que saint Pallais infligea des châtiments à des clercs de son Église, ainsi que nous le dirons.

[2] Ordonn. du roi Gontran, publiée pour la confirmation du 2e concile de Mâcon, en 585 (Voy. les *Mém. du Clergé de Fr.* tom. V, pag. 1240; édit. in-4°).

disciplinaires promulguées à Mâcon ; mais il ne bornait pas son zèle à faire fleurir la foi dans les âmes et toutes les vertus qui en découlent, soit en convoquant ses synodes diocésains, soit en assistant aux conciles de l'Église Gallicane ; sa haute piété lui fit comprendre que le culte extérieur, quoique moins parfait que le culte intérieur, dont il est cependant la conséquence nécessaire, tend à glorifier Dieu et à inspirer un profond respect pour sa majesté sainte. Aussi eut il le zèle de la maison de Dieu, zèle éclairé et digne de sa belle âme. Après avoir confondu la calomnie par tout ce que la vertu éprouvée a de plus imposant, il reparut dans son diocèse, au milieu d'une population fervente et édifiée de sa noble conduite ; elle n'était pas moins heureuse des glorieux triomphes de son évêque, dont elle avait eu, plus d'une fois, l'occasion de reconnaître la sagesse, la charité paternelle et le vrai mérite. Mais, de retour au sein de son Église Santone, il avait un devoir épiscopal à remplir avec toute l'énergie d'un supérieur qui, s'il doit des égards et de la confiance à la vertu de ses inférieurs, doit également des réprimandes sévères et des punitions relatives, quand les inférieurs oublient ce qu'ils doivent eux-mêmes à l'autorité, aux vertus et au caractère de leur supérieur.

Les hommes légers, intrigants, ambitieux et rebelles sont de tous les siècles, et se trouvent

plus ou moins dans tous les états. Des clercs de cette classe turbulente et indisciplinée faisaient, du temps de saint Pallais, partie de son clergé. Dans le désir sans doute de s'assurer les bonnes grâces et les faveurs promises par les ennemis de l'évêque de Saintes, ces clercs, sans vertus et sans conscience, s'étaient lignés contre le vénérable pontife; les partisans du duc Antestius, de Gondebaud, de Frédégonde et de Bertram n'avaient pas manqué d'intéresser les passions de ces ecclésiastiques vaniteux, qui secondèrent de tous leurs efforts la persécution que la haine avait vouée à saint Pallais. Quelque temps avant l'ouverture du concile de Mâcon, ils écrivirent au roi et aux évêques, contre le saint prélat, les choses les plus défavorables et les plus propres à le couvrir de confusion. Mais enfin Bertram étant mort, sans doute comme il avait vécu, les clercs de l'Église Santone restèrent livrés à eux-mêmes, et bien convaincus que le concile et le roi n'avaient fait aucun cas de leurs libelles. La honte dont ils s'étaient couverts par leurs calomnies odieuses, n'était pas le seul châtiment que méritait leur conduite. Dans ce siècle, on ne connaissait pas encore la prudence humaine qui tolère la révolte ou qui redoute l'audace, qui ferme les yeux sur les délits punissables, dans la crainte de rencontrer trop d'obstacles pour l'application de la peine. Saint Pallais avait l'âme miséricordieuse, mais non jusqu'à

la faiblesse ; au reste, les règles canoniques étaient ses lois : il devait consciencieusement les faire exécuter ; ce qu'il fit, et en cela encore il a toute notre admiration. Il appela devant lui ses clercs vendus au métropolitain Bertram, leur reprocha leur conduite anti-cléricale, leur fit sentir la gravité de la faute qu'ils avaient osé commettre contre un évêque qui ne voudrait avoir qu'à les bénir, mais qui serait contraint, pour l'exemple, de les châtier selon toute la sévérité disciplinaire de l'Église et conformément aux ordonnances du roi Gontran. Il les fit donc sur-le-champ saisir et, après les avoir dépouillés de leurs titres honorifiques et lucratifs, il ordonna qu'on les fustigeât rigoureusement comme ils le méritaient. C'était justice[1].

Rendu enfin au repos et à la paix de son séjour habituel, saint Pallais s'occupa bientôt de la décoration des temples qu'il se plut à faire construire. Celui dont l'histoire nous vante plus particulièrement la grandeur et la richesse architecturale, fut l'église qu'il bâtit sous le vocable de saint Pierre et de saint Paul. Mais où était située cette majestueuse basilique? C'est ce que nous pour-

[1] Multi clericorum Santonicorum ante synodum (Matisconens). consentientes Bertchramno episcopo (Burdigal.) in Palladium sacerdotem suum aliqua adversa conscripserant, quæ ei humilitatem ingererent. Post ejus obitum adprehensi à sacerdote, graviter cæsi atque exspoliati sunt. (S. Gregor. Turon. *Hist. Franc.*, loc. jam cit.).

rons peut-être indiquer plus tard. D. Fonteneau paraît croire que cette église du VIe siècle était celle devenue l'église de Saint-Eutrope. Nous ne partageons point ce sentiment, par la raison qu'elle avait été dédiée à saint Étienne. Était-ce la cathédrale détruite à la fin du Xe siècle (997) par un incendie? Nous ne le pensons pas, puisque sa fondation datait du VIIIe. — Quoi qu'il en soit, l'église que saint Pallais consacra en l'honneur du chef des apôtres, a été belle et spacieuse : treize autels y avaient été érigés ; mais avant de les consacrer aux saints mystères, le digne évêque eut recours au Siége apostolique. C'est à ce centre d'unité que nous voyons toujours les églises particulières recourir avec respect et confiance, quand il s'agit de la Foi ou de tout autre moyen propre à édifier et à sanctifier les fidèles. Un prêtre aussi pieux qu'il était dévoué, nommé Luparique, fut choisi par saint Pallais et partit pour Rome, afin d'obtenir du Souverain Pontife des reliques des saints martyrs et de les déposer ensuite, selon l'usage de l'Église, dans les autels consacrés pour le sacrifice. Un des plus saints et des plus illustres successeurs de Pierre occupait alors la chaire apostolique : c'était saint Grégoire-le-Grand. La foi fervente de l'évêque Santon inspira au Pape, pour lui et pour son Église, la plus généreuse bienveillance : il accueillit le prêtre Luparique avec une tendresse toute paternelle, et, après l'avoir

rendu dépositaire du trésor des saintes reliques que demandait saint Pallais, il lui remit pour l'évêque de l'Église Santone une lettre ainsi conçue:

« *Grégoire, à Palluis, évêque des Santons.* »

« A son arrivée près de nous, vénérable frère, le prêtre Luparique, porteur des présentes, nous a fait connaître que vous aviez bâti une église en l'honneur des bienheureux apôtres Pierre et Paul et des saints martyrs Laurent et Paucrace; que vous y aviez dressé treize autels, dont quatre, selon ce qui nous en a été dit, n'avaient pas encore été dédiés, et que, pour cela, vous vous disposez à y placer, avec l'aide de Dieu, les reliques des susdits Saints.

« En conséquence, comme c'est avec une vénération profonde que nous vous envoyons des reliques des saints apôtres Pierre et Paul, ainsi que celles des martyrs Laurent et Pancrace, nous vous exhortons à les recevoir avec tout le respect qui leur est dû, et, avec le secours de notre Seigneur, de les placer au lieu que vous leur destinez, ayant soin surtout que les prêtres qui desserviront ces autels ne manquent pas d'assistance pour leur entretien [1]. »

[1] *Gregorius, Palladio, episcopo Santonis.*

« Veniens lator præsentium Luparicus presbyter insinuavit nobis fraternitatem vestram, Ecclesiam in honorem beatorum Petri et Pauli apostolorum, necnon Laurentii atque Pancratii martyrum contruxisse, atque illic tredecim altaria collocasse

Saint Pallais crut également convenable d'élever un temple à la gloire du premier martyr, saint Etienne; ce nouvel édifice nous prouve que déjà une tradition populaire faisait croire au martyre de saint Eutrope; car c'était la coutume de l'Église, dans ces temps reculés, d'honorer, dans la personne du premier des martyrs chrétiens, tous ceux que l'on supposait avoir donné leur sang pour la Foi et dont le martyre néanmoins n'était pas aussi clairement prouvé que leur vie sainte était attestée.

Le projet de l'évêque eut bientôt son exécution et la basilique fut construite dans un des faubourgs de Saintes [1]. Le lieu choisi pour cette église est une démonstration qu'à cette époque on croyait que l'apôtre des Santons était mort dans le voisinage de l'amphithéâtre [2], et qu'il y avait confessé

ex quibus quatuor necdùm dedicata, comperimus remansisse, ob hoc quod supradictorum Sanctorum reliquias illìc collocare, Deo annuente, disponitis. Et quia reliquias sanctorum Petri et Pauli necnon Laurentii atque Pancratii martyrum cum veneratione præbuimus, hortamur ut eas cum reverentiâ suscipere et collocare, auxiliante Domino, debeatis, provisuri antè omnia, ut servientibus ibidem non debeant alimoniarum deesse suffragia.

(*Ex lib. V. Epist. S. Greg. PP. I.*).

[1] Palladius, Santonum antistes, basilicam in honorem sancti Stephani in illius urbis suburbio extruxit.

(*Annal. Bened. lib. VII, tom. I.*).

[2] Au VI[e] siècle, St. Grégoire de Tours n'en doutait pas : Corpus ejus ubi inhabitavit per Eustellam inhumatum est, labentibusque sæculis, templum ei magno sumptu constructum patet. (*S. Greg. apud And. Du Saussay*).

le nom de Jésus-Christ. La suite fit connaître que la Providence avait ses vues, en inspirant au fondateur de choisir cet emplacement de préférence à tout autre. L'église de Saint-Étienne donna occasion à saint Venance Fortunat, qui vivait dans le même temps (il mourut en 609), de composer une pièce de vers remarquable par les sentiments de la piété et l'élégance de la poésie. Ce poète rend également hommage au zèle de St. Pallais [1].

« Une grande gloire, dit-il, environne les amis de Dieu : ils sont honorés dans toutes les parties du monde. Étienne le martyr succomba pour Jésus-Christ, dans les régions de l'Orient ; et voilà qu'à l'Occident des temples s'élèvent en son honneur!.. Soutenu par une force divine, il triompha de la mort, lors même qu'il succomba sous une grêle de pierres, lui pour qui Jésus était la pierre fondamentale. Etienne, que la nation juive a cru, dans sa rage, perdre pour jamais, a pu mourir selon la chair, mais il survit à ses coups par l'éclat de la gloire attachée à son nom. Ta victime, nation cruelle, tient la palme du triomphe que

[1] De basilicâ S. Stephano levitæ à Palladio episcopo Santon. ædificatâ.

Gloria celsa pios Domini circumdat amicos
Quorum diffuso vivit in orbe decus.
Pertulit hic martyr pro Christo orientis in axe,
Ecce sub occasu templa beatus habet!
Fundator virtute Dei de morte triumphans
Excepit et lapides cui petra Christus erat.

lui mérita son courage; et toi, tu portes l'ignominieux châtiment de ton homicide. Etienne règne dans les cieux; et toi, tu descends au fond de l'abîme! Que Pallais, qui a consacré des temples à ce saint Lévite, reçoive lui-même un trône dans l'éternelle patrie ! »

Depuis la mort de saint Eutrope, jusqu'au VI[e] siècle, l'intervalle n'était pas assez considérable, pour pouvoir supposer avec raison que sa mémoire se fût perdue dans l'Église Santone. Cependant, par suite des bouleversements politiques, des persécutions prolongées, des guerres fréquentes, on n'était pas irrévocablement fixé sur le genre de mort sous lequel notre saint apôtre avait succombé en confessant la Foi avec autant de courage qu'il l'avait annoncée avec zèle. Une vie d'Eutrope, écrite dès les premiers temps, s'était perdue, nous l'avons dit; il en était resté quelques données orales et traditionnelles, mais assez vagues, sur le lieu de sa sépulture. La première église bâtie en son honneur, dès le commencement du IV[e] siècle, la grotte du bienheureux évêque, que l'on savait

Gens Judæa ferox, Stephanum quem perdere credis,
Etsi carne, tamen nescit honore mori.
Ille tenet palmam meritis, tu crimine pœnam;
Possidet ille polos, tu magis ima petis.
Hæc sacra Palladius levitæ templa locavit,
Undè sibi fiat non peritura domus.

(*Ex S. Venant. Fortunat. Poemat lib. I, pag.* 827; *apud biblioth. SS. PP. tom. VIII.*).

n'avoir pas été située à une grande distance de la cité romaine, le voisinage de l'amphithéâtre, tout portait à croire que son tombeau n'était pas introuvable. Le ciel avait réservé à saint Pallais la consolation de cette découverte précieuse.

Dans ces temps de foi, où l'esprit de l'Évangile animait si vivement tous les cœurs, la joie fut générale dans l'Église Santone, dès que le bruit circula que le tombeau de saint Eutrope avait été trouvé dans le roc, pendant les travaux de la construction de l'église qui devait être dédiée à saint Étienne. Aussitôt, les prêtres et les abbés de toute la contrée furent convoqués pour la pompeuse cérémonie de la translation. Saint Pallais, heureux de cette découverte, voulut que le corps saint fût religieusement déposé dans la basilique qu'il venait de faire construire [1]; ce qui eut lieu avec une solennité toute particulière. L'affluence des fidèles de tous les rangs était prodigieuse; tous étaient ravis de contempler les restes de cet homme apostolique que leurs pères avaient eu le bonheur de connaître et d'entendre, et qu'eux-mêmes bénissaient avec le plus vif sentiment de gratitude, puisque c'était à sa charité et à sa prédication soutenue qu'ils devaient la gloire d'être enfants

[1] Sancti Eutropii, primi illius civitatis Xanctonensis episcopi et martyris, corpus in locum ab se in illâ basilicâ præparatum solemniter transtulit Palladius. (*Ex Annal. Ben. lib. VIII, t. I.*). — Vid. Gall. Christ. tom. II. pag. 1093.

de l'Église Romaine. L'église de Saint-Etienne prit dès lors le nom de Saint-Eutrope, et saint Pallais y fonda en même temps une maison conventuelle, où des religieux furent établis par lui pour honorer le glorieux martyr, veiller à la garde de son tombeau et perpétuer son culte. Cette fête ne put pas manquer d'avoir beaucoup d'éclat, car, à cette époque, il y avait un grand nombre de monastères dans la ville et dans la banlieue [1]. On y voyait en particulier l'abbé du monastère de Saint-Martin, disciple du célèbre thaumaturge de la Touraine [2], et qui, ayant fondé une maison monastique dans les environs de Saintes, y mourut en prédestiné. Saint Martin avait eu lui-même pour disciple et pour successeur un cénobite du nom du bienheureux martyr Eutrope [3], et qui, comme confesseur,

[1] Intelligitur complura tunc fuisse apud Santonas monasteria quorum abbates, sancti Eutropii translationi interfuisse memorantur. (*Ex Ann. Ben. jam cit.*).

[2] Apud Santonas in Aquitaniâ sancti Martini, abbatis et confessoris, qui beati Martini, episcopi Turonensis, discipulus, qui apud vicum illius urbis monasterium excitavit; functusque salutis officio, beato fine quievit. (Ex Martyrol.). Fuit translationi S. Eutropii haud dubiè abbas monasterii Sancti Martini, abbatis apud Santonas. (*Ex eisd. Ann. Benedict.*).

[3] Die. 7 decembris sancti Eutropii confessoris qui ejusdem Martini Sanctonensis primarius assecla sic purus ejus hæsit vestigiis, ut ipso ad præmium assumpto, locum ejus repleverit, deque filio factus pater multos Christo alumnos conformaverit, ad cujus demùm conspectum gloriosum, pro laborum piorum munere feliciter transmigravit. (*Ex Martyr. Gall. 7 decemb.*).

est honoré d'un culte spécial dans l'Église de Saintes.

Le monastère de *Saint-Martin-de-Sarsey*, d'après ce que nous en disent MM. de S.[te] Marthes et Mabillon, serait un des plus anciens de la Saintonge [1].

La chapelle, située à quelque distance de Saint-Hilaire et encore appelée *Saint-Martin-de-Sarsey*, pourrait être une partie de l'église de ce monastère, sans doute reconstruite plus tard sur l'emplacement de la fondation primitive. Le fait est que, lorsque l'on creuse dans les champs adjacents, on découvre de nombreux vestiges de constructions fort étendues, et des tombeaux en pierre d'une haute antiquité. Quant à l'église, il paraît que les fondements en sont profonds et que les terres absorbent une partie de ses murs. Ce monastère existait déjà depuis long-temps, lorsque saint Cybar, à l'âge de quinze ans, s'y réfugia, demandant à l'abbé Martin de l'y recevoir au nombre de ses religieux [2].

Nous citerons, au sujet de saint Cybar, ce que

[1] Monasterio isto nullum antiquius nobis notum in pago Sanctonico.

[2] Jam conditum erat cùm sanctus Eparchius, annos quindecim, eò confugit et Martinum abbatem rogavit ut se in monachium acciperet. Martinum hunc Mabillonus suspicatur esse Sanctonicum illum abbatem de quo Greg. Turon. loquitur lib. *De Gloria Confessorum*, c. 101; Sedaciacumque esse vicum qui modò vocatur *Saint-Martin-de-Sarsey*.

(*Vid. Gall. Christ. tom. II, Eccl. Santon.*).

nous en apprend saint Grégoire de Tours, dans son Histoire Ecclésiastique des Francs.

« Saint Cybar, reclus d'Angoulême, était un homme d'une éclatante sainteté, par qui Dieu opéra beaucoup de miracles. D'un grand nombre, que je passe sous silence, je n'en citerai que quelques-uns. Il était habitant de Périgueux; mais, converti à la vie religieuse, il fut fait clerc et vint à Angoulême, où il se construisit une cellule. Là, ayant réuni quelques moines, il se livrait assidûment à l'oraison; et si on lui offrait de l'or et de l'argent, il l'employait aux besoins des pauvres ou au rachat des captifs. Jamais, de son vivant, pain ne fut cuit dans sa cellule; mais des fidèles, qui lui étaient dévoués, lui en apportaient, lorsqu'il en avait besoin. De leurs offrandes il racheta un grand nombre de captifs Souvent il détruisit, avec le signe de la croix, le venin des pustules malignes, chassa, par la prière, les démons du corps de plusieurs possédés, et, la plupart du temps, par la douceur de ses paroles, commanda aux juges, plutôt qu'il ne les pria, d'être indulgents envers les coupables. Telle était, en effet, la douceur de son langage, qu'on ne pouvait le refuser lorsqu'il sollicitait l'indulgence. Un jour qu'on menait pendre un voleur pris sur le fait, et accusé par les habitants de plusieurs autres crimes, comme larcins et homicides, saint Cybar, instruit de cette nouvelle, envoie un de ses moines pour demander

au juge la grâce du coupable. Mais comme le peuple s'élevait contre cette demande, en criant que, si on le relâchait, il n'y aurait plus de sûreté ni pour la contrée ni pour le juge, il ne put rien obtenir. Cependant le criminel est étendu sur la roue, frappé à coups de verges et de bâton, et condamné au gibet. Quand le moine, tout chagrin, eut fait son rapport à l'abbé : « Allez, lui dit ce dernier, observez de loin : car, sachez-le bien, celui qu'un homme n'a pas voulu me rendre, Dieu me le donnera par un effet de sa liberalité. Pour vous, quand vous le verrez tomber, prenez-le sur-le-champ et amenez-le au monastère. » Tandis que le moine exécutait ses ordres, le Saint resta prosterné, et adressa au Seigneur ses larmes et ses prières, jusqu'à ce que la corde et les chaînes s'étant rompues, le pendu tomba par terre. Alors le moine le prit et le présenta vivant aux yeux de l'abbé. Celui-ci, rendant grâce à Dieu, fit venir le comte et lui dit : « Vous aviez coutume de m'écouter avec bienveillance, ô mon cher fils ! Pourquoi, plus dur aujourd'hui, n'avez-vous pas relâché l'homme dont je vous demandais la grâce ? — « Je vous écoute volontiers, saint prêtre, répondit le juge ; mais, voyant le peuple s'insurger, je n'ai pu faire autrement par crainte d'une sédition. — Eh bien ! dit le reclus, vous ne m'avez pas écouté, mais Dieu a daigné m'entendre, et celui que vous avez livré à la mort, il l'a rendu à la vie. Tenez,

ajouta-t-il, le voilà debout devant vous, en bonne santé.

« A ces mots, le comte se précipite à ses pieds, étonné de voir vivant celui qu'il avait laissé mort. J'ai appris ce fait, continue saint Grégoire, de la bouche même du comte. Saint Cybar fit encore beaucoup d'autres prodiges qu'il serait trop long de raconter. Après quarante-quatre ans de réclusion volontaire, atteint d'une légère fièvre, il rendit son âme à Dieu. On le tira de sa cellule pour l'ensevelir, et un grand nombre de captifs, rachetés par lui, accompagnèrent ses funérailles [1]. »

Mais saint Pallais poursuivait ses œuvres de zèle et de piété. Il fit encore la translation du corps de saint Martin, dont nous avons parlé; il le plaça dans l'église qu'il venait récemment de bâtir, sous le patronage du grand saint Martin, disciple de saint Hilaire de Poitiers. Il écrivit, en 589, à saint Grégoire de Tours, afin d'obtenir des reliques du thaumaturge, qu'il désirait, dans sa nouvelle basilique, offrir à la vénération des fidèles. Saint Grégoire en donna, et, au bout de trois mois, il reçut une lettre de l'évêque de Saintes par laquelle celui-ci l'informait qu'un grand nombre de miracles bien constatés s'étaient opérés dans cette église. Trois paralytiques, entre autres, y avaient recouvré l'usage de leurs membres; deux

[1] S. Greg. Turon. *Hist. Franc.*, tom. II. p. 393. — S. Cybar mourut le 1er Juin 581.

aveugles, la vue, et douze fiévreux, la santé. Saint Grégoire rapporte lui-même le fait [1].

Nous nous permettrons, au sujet du tombeau du saint abbé Martin, de faire observer au lecteur que M. Massiou a tort de dire avec ironie : « De tous les miracles opérés par l'abbé Martin, le plus étonnant, sans contredit, est le privilège qu'eut ce Bienheureux de reposer après sa mort *dans deux tombeaux à la fois*. Grégoire de Tours place aussi les restes mortels de ce saint à Brives [2]. » Mais l'honorable écrivain sait indubitablement que les Saints peuvent avoir *plusieurs tombeaux à la fois*, par la raison que l'Église est dans l'usage de diviser leurs restes sacrés et de les présenter à la vénération des peuples sur *plusieurs points à la fois*. Le tombeau de saint Eutrope est à Saintes, il est

[1] Præsenti verò anno (589), Palladius, Sanctonensis urbis episcopus, sancti Martini confessoris reliquias petiit. Construxerat enim in ejus honore basilicam, quam his pignoribus consecravit, meruitque suscipere miracula quæ sæpiùs urbs propria habet experta. Nam post duorum aut trium mensium curricula, litteras ejus accepi, in quibus indicavit tres paralyticos, contractis pedibus, advenisse ; qui statim ut in basilicam ingressi orationem fuderunt, directis vestigiis, sanitati sunt redditi. Duo cæci in eo loco lumen recipere, factâ oratione, meruerunt, et ampliùs quàm duodecim à febre frigoriticâ detenti, depulso tremore, convaluerunt. (*S. Gregor. Turon. lib. IV miracul. div. Martini, cap. VIII, de Basilicâ S. Martini apud urbem Santonicam, pag.* 791).

[2] Apud Briviam in quo S. Martinus, nostri, ut aiunt, Martini discipulus requiescit. (*S. Greg. Turon.*).

à Vendôme, il est également à Béziers, parce que des fractions de ses reliques se trouvent dans ces différentes villes. Nous sommes bien persuadé qu'un cœur de père admettrait, comme digne de son amour et de toute l'expression de ses justes et tendres regrets, les mille tombeaux qui renfermeraient quelques restes de l'enfant chéri qu'il pleure; pour chacun d'eux il aurait des larmes, et pour tous *à la fois* il aurait un culte, celui de l'amitié et de la douleur!.. Avant tout, que la raison et l'équité éclairent donc notre critique; l'histoire l'exige ainsi.

Enfin, l'heure était venue où, dans les desseins d'une admirable Providence, saint Eutrope allait sortir de l'obscurité, pour répandre, dans toute la suite des siècles, l'éclat dont il rayonne dans l'assemblée des martyrs. Le Dieu rédempteur connaissait ses œuvres, ses travaux prolongés, sa patience héroïque, pendant les jours de son apostolat. Il savait qu'au milieu des plus grandes épreuves, il avait soutenu courageusement la cause de son Nom et de son Évangile. Aussi le fidèle serviteur, déjà couronné de gloire dans l'éternité, va-t-il recevoir, ici-bas, un nouveau gage des récompenses réservées, sur la terre, aux héros de la Foi[1]; toutes les générations apprendront qu'il a été

[1] Scio opera tua et laborem et patientiam tuam; et quia..... sustinuisti propter nomen meum et non defecisti. (*Apoc. c.* 2.).

le bien-aimé du Seigneur [1], et qu'après avoir imité l'Homme-Dieu, en mourant, à son exemple, pour l'établissement de la doctrine qu'il était venu prêcher, il avait reçu la palme du martyre et une grande participation à la puissance du Sauveur, pour bénir et consoler son troupeau, dans toute la suite des âges [2]. Semblable à la nuée miraculeuse qui tenait les Egyptiens dans l'obscurité et éclairait les enfants de Jacob, saint Eutrope sera la colonne lumineuse de l'Église Santone; colonne sombre et obscure pour ceux qui sont abrutis par l'orgueil et souillés par la corruption des mœurs, mais resplendissante d'un jour pur et céleste pour les humbles disciples de la Foi divine [3].

Au VI[e] siècle, époque de ferveur et de piété, les institutions monastiques n'avaient rien perdu de leur esprit primitif. Les fondateurs d'ordres, remplis de l'esprit de Dieu, le communiquaient à leurs disciples, avides de suivre les leçons et les exemples de leurs maîtres. La solitude était florissante comme le Carmel et les joies du ciel s'y concentraient dans les âmes religieuses comme dans autant de sanctuaires où Dieu régnait par son

[1] Scient omnes quia ego dilexi te. (*Item*, c. 3.).

[2] Qui vicerit, dabo illi potestatem super gentes, sicut et ego accepi à patre meo. (*Item*, c. 2.).

[3] Faciam illum columnam in templo Dei. (*Item*, c. 3.).

amour et sa douce paix [1]. Un détachement généreux de la terre et de ses faux biens, une abnégation absolue, un recueillement habituel, une union intime et constante avec Dieu, telles étaient alors les dispositions heureuses des nombreux cénobites de notre Saintonge. C'est ainsi que, dans notre antique cité, les illustres pontifes Vivien, Trojan et Pallais surent former les cœurs à l'amour des plus solides vertus. Nous parlons ici le langage de l'histoire. « Rien ne montre mieux, dit Longueval, combien la religion était florissante, vers le milieu du VIe siècle, que la multitude des saints établissements qu'on y fit alors, et la piété qui y régnait. L'état monastique faisait la gloire de l'Église Gallicane, bien moins par les richesses des monastères qu'on commença à doter, que par les vertus qu'on y pratiquait. Le nombre de ces saintes retraites se multipliait de toutes parts, sans que la ferveur y diminuât. Il y avait, dans toutes les provinces, de saints abbés qui la soutenaient par leurs exemples encore mieux que par leurs leçons [2]. »

Le monde ne connaît pas le commerce spirituel et délicieux que Dieu daigne avoir par la Foi avec les âmes qui l'aiment. Le monde, tout extérieur dans ses affections sensuelles, terrestre dans ses

[1] Lætabitur deserta et exultabit solitudo et florebit quasi lilium, decor Carmeli et Saron! (*Is.* c. 35 — v. 1.).

[2] Hist. de l'Égl. Gallic.

vues, licencieux dans ses maximes, criminel dans la plupart de ses plaisirs, ne saurait pas apprécier les relations d'esprit à esprit que l'homme pieux entretient avec le Seigneur, et que Dieu, dans sa paternelle bonté, se plaît à établir, par son *Verbe*, avec l'homme fidèle à ses lois. Ce qui, pour les esprits légers, distraits, obscurcis par les passions, peut paraître extraordinaire, presque impossible, ou souvent rêveries puériles, est au contraire l'effet le plus simple d'une foi vive, pour quiconque n'a pas la prétention de voir en sage mondain, mais a eu le bonheur, en chrétien surnaturel, méditatif et sérieux, de s'accoutumer à converser habituellement avec le Dieu des vertus.

Or, à l'époque de la translation du corps de saint Eutrope, les abbés présents à la cérémonie étaient de ces hommes angéliques, uniquement occupés de la grande et importante affaire de leur sanctification. La prière humble et continuelle, l'oraison du cœur était leur vie. Leur conversation était dans le ciel. Il n'est pas surprenant qu'ils aient été favorisés de ces divines *illuminations* dont parle Bossuet, et que Jésus-Christ ne manque jamais de communiquer, dans l'ordre et la fin des vues de sa providence, de sa sagesse et de sa miséricorde. Il ne lui est pas plus difficile, au reste, de faire briller dans notre âme son soleil de vérité, que de frapper nos sens par l'éclat de l'astre du jour; et puis, n'est-il pas près de

tous ceux qui l'invoquent humblement et avec confiance [1] !

Au moment donc où le corps du saint évêque fut tiré de son sépulcre, le premier objet qui frappa la vue des témoins ne leur laissa plus de doute sur le genre de mort qu'avait subi saint Eutrope [2]. Les fractures bien marquées sur la tête indiquèrent que la hache des sicaires l'avait immolé à la fureur des païens. Mais de simples indices, de grandes probabilités qui déjà, par l'évidence, équivalaient à une certitude, ne suffisaient pas: il fallait une sanction indubitable; Dieu la donna.

A la suite d'un temps où l'on a cherché à ridiculiser et à anéantir non-seulement quelques croyances édifiantes, mais encore ce que les livres saints et l'Église Catholique nous ordonnent de croire, et cet ouvrage étant destiné à instruire et satisfaire la piété, plutôt qu'à contenter une curiosité frivole, nous croyons devoir rappeler ici quelques principes irréfragables. L'âme innocente du juste est toujours sous l'œil des complaisances divines, toujours l'objet des opérations de l'Esprit-Saint. Aussi le Psalmiste chante-t-il sur sa harpe d'or, avec tout le ravissement de l'inspiration, que, lorsque l'heure du repos viendra livrer ses

[1] Propè est omnibus invocantibus eum. (*Psalm.*).

[2] Reserato tumuli operculo, sanctum corpus contemplati sunt, et in eo cicatricem capitis quâ parte securis inflicta fuerat.
(*Ex Annal. Bened. ut suprà*).

sens fatigués aux douceurs du sommeil, il ouvrira son cœur aux charmes d'une paix céleste, et que, bercé par une espérance certaine, il s'endormira comme dans les bras du Seigneur [1]. Oui, Dieu est, pour l'âme sanctifiée, plein de tendresse pendant le repos de la nuit, comme la mère qui chérit son enfant au berceau, et qui vient, pendant son sommeil, lui prodiguer mille témoignages d'amour! L'ange du Très-Haut, qui nous accompagne, ainsi que Tobie vers Ragès, n'est-il pas près de nous, toujours nous abritant en quelque sorte sous ses ailes protectrices? Il veille pour nous, pendant la nuit; il est chargé par le Père céleste de nous bénir et de préparer, par des songes pieux, l'âme amie du Seigneur aux plus douces émotions de la Foi, pour le moment du réveil. Il est indubitable que le cœur pur parle à Dieu, pendant que le sommeil captive les sens, comme il est certain que l'action divine sur le cœur innocent continue ses effets de grâce, pendant les heures du repos [2]. Il nous est facile de démontrer que notre sentiment n'est ni une exagération, ni le reflet d'un jour incertain. L'Évangile nous prête son autorité, pour confirmer notre observation et faire comprendre que notre âme est à Dieu toujours, et

[1] In pace in idipsum dormiam et requiescam... Singulariter in spe. (*Psalm.* 4).

[2] In visione ei agnoscar, et in somno loquar ei.
(*Num.* XII. 6).

qu'il a le droit de la saisir partout. S'agit-il, en effet, de rassurer le saint patriarche Joseph, sur tout ce qu'il y a de mystérieux et de divin dans les volontés du ciel, à l'égard de la bienheureuse Vierge Marie; *c'est pendant son sommeil* qu'un ange l'instruit des intentions du ciel! Un prince, jaloux de conserver un pouvoir usurpé, menace-t-il de sa haine farouche l'enfant-Dieu de Bethléem; un ange vient également annoncer à Joseph l'heure de la fuite en Egypte. C'est encore un ange qui, *pendant le sommeil*, lui intimera l'ordre du retour [1]. D'où nous concluons que des moyens employés une fois par le Tout-Puissant, pour l'exécution de ses desseins adorables, peuvent l'être aussi souvent qu'il le juge nécessaire, pour signaler aux hommes sa miséricorde et leur faire aimer sa loi. L'âme prédestinée, dégagée des liens charnels qui la captivent ici-bas, environnée, dans le royaume des intelligences, de l'impérissable gloire que Dieu lui communique, participe de la nature subtile des purs esprits, et par cette âme béatifiée, quand le Seigneur l'ordonne pour la consolation de l'Église militante, il se fait une manifestation divine, il s'opère une révélation aussi solennelle qu'authentique. Saint Augustin était profondément pénétré de cette pensée, quand

[1] Ecce Angelus Domini apparuit in somnis Joseph in Ægypto, dicens : Surge etc. (*S. Matth. cap.* 2. *v.* 19.).

il disait aux habitans d'Hyppone, au sujet de la découverte du corps de saint Etienne, premier martyr :

« Vous avez entendu la lecture des actes des apôtres où il est dit comment Etienne fut lapidé par les Juifs ; comme il recommanda son âme à Dieu, et comme au moment du dernier soupir, les deux genoux en terre, il pria pour ses bourreaux. Son corps, depuis cette époque, est resté caché jusqu'à notre temps. Tout récemment, il vient d'être découvert, *comme il arrive ordinairement de découvrir les corps des saints martyrs, par une révélation divine*, quand il plaît au Créateur. Des signes précédents ont eu lieu, et l'endroit de la sépulture a été reconnu ; et il a été trouvé selon tout ce qui avait été révélé. Plusieurs ont alors reçu de ses reliques : Dieu l'a voulu ainsi; et ils nous les ont apportées à Hyppone. Ce n'est point à Etienne que nous élevons ici un autel, mais de ses précieux ossements nous voulons dresser un autel à la majesté de Dieu [1]. »

[1] Audistis, cùm passionis Stephani lectio legeretur de libro canonico Actuum Apostolorum, quemadmodùm lapidatus sit à Judæis, quemadmodùm commendaverit Domino spiritum suum, quemadmodùm etiam in extremo, genibus fixis, oraverit pro lapidatoribus suis. Hujus corpus ex illo usquè ad ista tempora latuit. Nuper autem apparuit, *sicut solent apparere sanctorum martyrum corpora, revelatione Dei, quandò placuit Creatori.* Præcedentibus enim signis locus demonstratus est : et quomodò fuerat revelatum, sic et inventum est. Multi indè reliquias ac-

Voilà ce qui eut lieu encore au moment de la translation des restes de saint Eutrope. Aussi est-ce pendant le sommeil de deux de ces hommes contemplatifs, unis à Dieu par l'oraison, pendant le repos de la nuit, comme au sein des occupations du jour, que le Ciel donna mission à notre immortel apôtre d'aller confirmer l'Église Santone dans la foi de son martyre, en assurant à ces humbles et saints religieux qu'il avait, sous la hâche des païens, succombé pour la cause de Jésus-Christ [1]. « Si on suppose, dit le savant Du Saussay, qu'on connaissait le genre de mort de saint Eutrope avant cette révélation divine, elle en sanctionna la certitude ; si on l'ignorait, elle le fit connaître [2]. »

Ce fait porte avec lui tous les caractères de la plus haute authenticité. L'Église, divinement chargée de donner son approbation à tout ce qui autorise le culte des Saints, a proclamé saint Eutrope, dans ses annales et les offices consacrés à son honneur, non-seulement comme prédicateur apos-

ceperunt, quia Deus voluit; et hùc venerunt. Nos enim in isto loco non aram facimus Stephano, sed de reliquiis Stephani aram Deo. (*S. August. serm.* 318e).

[1] Undè populis innotuit eum martyrio consummatum fuisse, quod sanctus martyr duobus abbatibus *in somnis revelavit.* (*Ex Annal. jam cit.*).

[2] Si hoc notum erat antè ipsam revelationem, illâ interveniente, fuit utiquè confirmatum ; si notum antè non erat, fuit certè per illam æquè manifestatum. (*Du Saussay, De Myst. Galliæ Script. pag.* 548.).

tolique, mais encore comme le martyr de la Foi; et cela, depuis douze cents ans!...

Dans un siècle matérialiste comme le siècle dernier, ce fait aurait excité sans doute le sourire sardonique des hommes sans science positive et surtout sans foi; aujourd'hui même encore, l'arrière-garde de l'armée voltairienne, quoiqu'en pleine déroute, fournira quelques esprits prévenus, peu éclairés, quelques censeurs imprudents qui ne peuvent pas croire, parce que la corruption du cœur a souvent vicié chez eux l'intelligence et le jugement; notre récit, sans doute, méritera leur dédain; mais la vérité d'un fait historique ne perd rien de sa force, parce qu'un petit nombre de critiques sans autorité croient donner une preuve de raison souveraine en l'attaquant par un sarcasme! Ceux de la synagogue ne souriaient-ils pas également, au récit des prodiges opérés par le fils de Dieu à Jérusalem?.. Leurs plaisanteries hostiles n'arrêtèrent cependant point la marche triomphante de la croix, qui, tout-à-coup un jour, s'élança du Mont-Calvaire, franchit l'enceinte de la ville déicide et alla se fixer au Capitole.

A son apparition inattendue au milieu des aigles romaines, les beaux esprits du *Forum* lui payèrent indubitablement le tribut de leurs mépris; sa présence miraculeuse dans la ville éternelle n'était qu'un titre de plus à la dérision des sophistes: elle n'obtint d'eux qu'un sourire de pitié. Mais

malgré l'opposition de ces Romains superbes, qu'arriva-t-il à Rome ?.. On le sait : la croix resta debout et ses vaniteux détracteurs tombèrent en poussière à ses pieds ! Ils n'y sont plus ; elle y est encore !.. Ni leurs sarcasmes, ni leur puissance n'ont pu l'empêcher de conquérir l'Europe et le monde entier, qu'elle a civilisé en l'éclairant de sa divine splendeur. C'est ainsi que la vérité triomphe et que les hommes passent. Grâce à Dieu, l'esprit futile, incrédule et moqueur disparaît, et, de plus en plus, espérons que le bon sens nous restera.

On comprend déjà, et, plus tard, on comprendra mieux encore que l'impiété du XVIIIe siècle n'était qu'une haine aveugle ; que la prétendue *philosophie* de cette époque de légèreté, de mensonge et de mauvaise foi, était aussi déraisonnable qu'orgueilleuse, et aussi inconséquente que téméraire. C'est elle, et tous les hommes judicieux en conviennent, c'est-elle qui, dans toute la force de l'expression, peut être considérée comme usée. Elle n'est plus admissible pour l'esprit grave et vraiment éclairé. Ses prétentions au vaste savoir, à la haute raison, à la sagesse exclusive ne sont maintenant, aux yeux de plus grand nombre, que des titres à la méfiance et non des droits à l'admiration. Il est aujourd'hui bien reconnu qu'elle n'opposa jamais à des faits avérés que des déclamations irritantes, ou de vagues dénégations, beaucoup plus faciles

pour elle que des raisonnements invincibles. Mais revenons à notre objet.

Comprenons tout ce que la découverte des précieux restes de saint Eutrope dut produire d'enthousiasme et de zèle pour l'honorer, puisque, après douze siècles, la piété est encore si fervente quand il s'agit du culte qu'on lui rend! Cette perpétuité d'hommages s'explique par le soin qu'apportèrent tous ses successeurs à entretenir les peuples dans le sentiment de vénération et de reconnaissance dû au régénérateur des Santons. A l'époque où saint Pallais gouvernait l'Église de l'évêque-martyr, les monastères rivalisaient de zèle avec les prêtres séculiers, pour donner une juste idée de la protection, puissante auprès de Dieu, du glorieux pontife. Toutes les voix préconisaient ses vertus; tous les cœurs imploraient son secours. La foi vive des pères se communiquait à l'âme des enfants qui, en recevant, des leçons et des exemples paternels, la connaissance des vérités du salut, apprenaient, de la même source, à intercéder le saint patron. Les enfants, à leur tour devenus chefs de famille, redisaient, avec le même respect et la même confiance, ce qu'ils avaient entendu dire d'admirable de la sainteté et de la protection du martyr. Ainsi, malgré les orages successifs des époques et des évènements, nous aimons à voir, depuis le VI[e] jusques au XI[e] siècle, une chaîne traditionnelle qui ne se brise jamais;

elle passe et continue d'une génération à l'autre, sous l'égide tutélaire de l'autorité épiscopale, veillant à ce que rien ne l'altère et ne prive la mémoire de saint Eutrope des titres qu'elle a aux hommages de la postérité.

Au commencement du Ve siècle, nous avons vu le comte Vivien devenir l'évêque de Saintes; sous le pontificat de saint Pallais nous voyons également Gondégisile, surnommé Dodon, comte de cette ville, élevé à l'épiscopat par ordre du roi Gontrau. Malgré la volonté bien expresse de Bertram, archevêque de Bordeaux, qui voulait avoir le diacre Waldon pour successeur, Gondégisile occupa le Siège métropolitain. Saint Pallais, en sa qualité de suffragant, eut part aux actes de zèle dont ce prélat fut obligé de donner preuve, dans une circonstance que nous devons décrire.

L'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers n'avait plus, pour la gouverner, l'humble et céleste Radegonde. Deux princesses avaient embrassé la règle claustrale dans ce monastère; mais elles étaient loin d'en avoir l'esprit. Leur conduite fut bientôt un scandale affligeant. L'une avait le nom de Chrodielde et elle était fille du roi Charibert; l'autre s'appelait Basine et avait pour père le roi Chilpéric. Ces deux femmes étaient ambitieuses et voulaient commander plutôt qu'obéir. La dignité abbatiale devint l'appât de leur orgueil et de leurs intrigues. Elles se virent cependant déjouées, et la religieuse

Leubovère obtint les suffrages. Jusques-là, les deux princesses avaient nourri l'une contre l'autre la plus grande animosité ; mais, à l'élection de Leubovère, les deux rivales se réconcilièrent dans l'intention d'outrager celle qui leur avait été préférée. L'attaque commença par les exigences de la vanité : elles accusèrent la nouvelle abbesse de manquer envers elles aux égards dus à leur haute naissance ; elles fomentèrent un parti parmi les religieuses, qui, les unes par légèreté, les autres par ineptie, se rallièrent, au nombre de quarante, sous la bannière des deux grandes dames, et l'on vit bientôt cette phalange de vierges folles sortir avec scandale du monastère de Sainte-Croix. Elles arrivèrent ainsi jusqu'à Tours. Saint Grégoire, évêque de cette ville, fut consulté par elles. Il leur fit observer qu'elles avaient encouru toute la sévérité des censures canoniques. Chrodielde, n'écoutant ni les sages conseils de l'évêque, ni le langage de sa conscience, porta ses plaintes au pied du trône. Gontran se montra d'une indulgence qui allait jusqu'à la faiblesse, et il enjoignit à quelques évêques de se transporter sur les lieux, pour examiner avec attention cette affaire déplorable.

Peu de temps après, cette troupe de vierges fugitives retourna de Tours à Poitiers, et prit pour retranchement l'enceinte de l'église de Saint-Hilaire. Mais, trop faibles pour résister et se mettre à l'abri de toute insulte, elles soldèrent une

multitude d'hommes sans aveu, qui se déclarèrent leurs défenseurs et qui commirent les plus affreux désordres. Gondégisile se rendit à Poitiers avec les évêques d'Angoulème et de Périgueux, afin d'engager, par la voie de la modération et des avertissements paternels, ces religieuses révoltées à rentrer dans leur monastère. L'orgueil aveugle et rend sourd aux conseils de la sagesse; les religieuses opposèrent aux paroles des évêques la plus opiniâtre résistance. Dès lors, les pontifes lancèrent l'excommunication contre ces rebelles.

Mais tout était préparé pour tirer vengeance de ce châtiment ecclésiastique; car dès que la sentence d'excommunication eut été fulminée, les satellites firent irruption sur les évêques qu'ils frappèrent sans égards, les renversant et les foulant aux pieds; les diacres et les clercs furent blessés et meurtris. L'effroi s'empara des pontifes qui prirent la fuite; ils se séparèrent sans prendre le temps même de se dire adieu. Après cette première victoire, Chrodielde, maîtresse du champ de bataille, dirigea ses coups contre l'abbesse Leubovère; elle la fit enlever par ses soldats et la détint prisonnière dans une maison voisine de l'église de Saint-Hilaire. L'affaire, déjà si fâcheuse, se compliqua bientôt d'une manière sanglante. Un officier du roi délivra Leubovère. Cette délivrance devint l'occasion d'une guerre acharnée entre les satellites de Chrodielde et les gens de l'abbesse.

Le tombeau même de sainte Radegonde fut couvert de sang. La ville de Poitiers vit alors le plus étrange spectacle, celui de deux armées combattant sous les ordres de deux religieuses!... Triste résultat de la désunion enfantée par l'amour-propre!

Childebert fut informé de ces scènes scandaleuses, et pria Gontran d'appeler au plus tôt des évêques de son royaume, afin qu'ils missent un terme à de tels désordres. Gontran choisit Gondégisile avec ses suffragants, et Childebert commit saint Grégoire de Tours, Ebrégisile de Cologne et Mérouée de Poitiers. On instruisit l'affaire avec la plus grande sagesse; on entendit les deux partis avec une égale attention, et les prélats conclurent à ce que l'abbesse Leubovère serait rétablie dans ses droits et sa dignité, et que Chrodielde et Basine resteraient privées de la communion jusqu'au jour où, vraiment touchées de repentir, elles se décideraient à faire une pénitence proportionnée à l'énormité de leur faute. Les censures portées contre elles furent levées dans un concile qu'avait convoqué le roi Childebert; l'une retourna dans son monastère, sans doute pour y recevoir des leçons d'humilité, et l'autre, amie de l'indépendance, vécut dans une maison de campagne, à quelque distance de Poitiers [1]. Les troubles de

[1] S. Greg. Turon. *Hist. Eccl. Franc.*

l'abbaye de Sainte-Croix finirent ainsi en 590.

Saint Pallais vivait encore en 596. Un évènement mémorable eut lieu de son temps; et, comme une circonstance de ce fait se rattache à la vie du pontife, nous croyons devoir le rappeler tel que l'histoire nous l'a transmis. Le Christianisme n'avait pas encore fait luire, en Angleterre, le beau jour de la liberté individuelle et sociale. Les enfants de la Grande-Bretagne étaient achetés et vendus comme de vils esclaves. Un jour, à Rome, saint Grégoire, qui n'était alors qu'archidiacre, passa et les aperçut. Il fut frappé de la blancheur extraordinaire et de la beauté de ces victimes de la barbarie. Son âme s'attendrit sur le sort de ces infortunés. Il s'approche de celui qui en faisait le trafic et lui demande si ses esclaves ont au moins le bonheur d'être chrétiens, s'ils n'ont pas celui de leur liberté d'hommes. Le marchand lui répondit qu'ils étaient idolâtres. Oh! Dieu, s'écria Grégoire en poussant un profond soupir, quel dommage qu'un peuple si bien fait soit sous la domination de Satan!... Aussitôt, cédant aux inspirations du zèle le plus généreux, il va trouver le pape Benoît, et lui propose de faire partir pour la Grande-Bretagne des ouvriers évangéliques; il le conjure, avec les plus pressantes sollicitations, de lui permettre de s'associer aux nouveaux apôtres, afin de soutenir leur courage. Le pontife n'y consentit qu'avec peine; mais les Romains firent

éclater leur mécontentement ; ils s'attroupèrent à la nouvelle du prochain départ de Grégoire et, bordant la route par où le Pape se rendait à Saint-Pierre, ils lui criaient : Vous offensez le prince des apôtres ; vous causez la ruine de Rome en laissant partir l'archidiacre. Le Souverain-Pontife, ne croyant pas devoir résister à cette voix éloquente d'un peuple fidèle, députa sur-le-champ des courriers avec ordre de ramener à Rome l'intrépide et pieux missionnaire. Il était déjà à trois journées de cette capitale du monde chrétien, lorsqu'ils le joignirent. Il revint, humblement soumis aux volontés du chef de l'Église. La Providence avait ses vues. La chaire pontificale devint vacante, et, malgré ses efforts pour n'y pas monter, Grégoire y fut placé pour la gloire et le bonheur de toute la catholicité.

Des hauteurs où le ciel l'a élevé, ce saint et grand Pape porte ses regards sur tout l'univers qu'il embrasse dans sa charité paternelle ; mais l'Angleterre lui apparaît spécialement comme le lieu de sa prédilection, et, s'il ne lui est pas donné de l'évangéliser au prix même de son sang, il va lui prouver tout ce qu'elle a droit d'espérer de sa tendre sollicitude. « Il prit son temps et ses mesures, dit un historien, afin de mieux assurer l'exécution de cette grande entreprise. Il avait dans les Gaules un administrateur des biens qu'y possédait l'Église Romaine. En lui prescrivant,

selon sa coutume, l'usage précis de ces revenus, qui s'employaient régulièrement en œuvres de charité sur les lieux, il chargea cet administrateur, qui était prêtre et se nommait Candide, d'acheter de jeunes captifs anglais, de les mettre dans des monastères et de les faire instruire parfaitement des principes de la religion. C'était autant d'ouvriers qu'il prétendait préparer pour la mission d'Angleterre.

L'an 596, il fit enfin partir poür cette île, objet de sa charité apostolique, Augustin, prieur de son monastère de Saint-André de Rome, avec plusieurs autres religieux. Le pontife écrivit à la reine Brunehaut et aux jeunes rois Thierry et Théodebert, tant pour ménager leur protection auprès des rois d'Angleterre, que pour procurer à ses missionnaires des coopérateurs parmi les prêtres sujets des rois de France. Les deux nations française et anglaise étant sorties de la Germanie, ayant à-peu-près le même langage, les Francs étaient les plus propres à traiter avec ces voisins [1]. Saint Grégoire ne recommanda pas seulement aux rois de France, Augustin et ses compagnons; il les adressa à plusieurs évêques des Gaules. Nous sommes heureux de voir saint Pallais particulièrement désigné par cet immortel pontife, pour assurer à ses apôtres une protection paternelle de la part

[1] *Hist. Eccl.* Bér. Ber. Cast. tom. III, pag. 593.

de l'évêque des Santons. Ils passèrent donc dans notre antique cité ces hommes qui, en allant arborer l'étendard de la croix dans la Grande-Bretagne, y firent dès lors briller le flambeau de la civilisation! Les Anglo-Saxons, dit le docteur Lingard, étaient originairement des hordes de pirates féroces; la religion les arracha à leur vie sauvage et les éleva à un degré de civilisation qui, à une certaine époque, excita l'étonnement de toutes les autres nations de l'Europe [1]. C'est toujours de l'Église Romaine que part la doctrine qui régénère, et la législation céleste qui civilise les peuples. C'est de ce centre d'unité que partent les rayons qui éclatent à la circonférence, non-seulement pour éclairer le sentier qui conduit les intelligences à la vérité, mais encore les nations à la paix, à l'ordre, à la gloire, au bonheur! Ce n'est pas ainsi qu'Augustin Thierry, dans son *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands* [2], envisage la question: il l'envisage avec le talent du littérateur, mais avec l'œil faux de la mauvaise foi et du mensonge. Il donne à saint Grégoire un caractère odieux qui, certes, ne fut jamais le sien; à la mission d'Augustin un but ignoble, diamétralement opposé à celui qui la détermina. L'auteur ne voit que désir d'envahis-

[1] D. John Lingard, *Antiq. de l'Église anglo-sax.* pag. 4.

[2] Aug. Thierry, *Hist. de la conquête de l'Angl. par les Normands*, tom. I. pag. 88; édit. in-4°.

sement, de domination, de suprématie *papale*, là où toute l'antiquité n'admira qu'un zèle pur et apostolique. On ne peut pas mentir à l'histoire avec plus d'audace. Augustin Thierry, soumis aux préoccupations anti-catholiques, ennemi prononcé de l'Église Romaine, ne se dirige, dans sa marche au milieu des évènements que la religion divine féconde de ses célestes influences, qu'armé du sophisme, plaçant toujours l'intrigue la plus basse, l'ambition la plus despotique et la plus ombrageuse là où l'histoire impartiale ne proclama jamais que la droiture, le désintéressement et la plus admirable abnégation. John Lingard [1] et, avec lui, tous les historiens consciencieux et véridiques offrent un démenti solennel aux allégations erronées et calomnieuses de l'auteur de la *Conquête de l'Angleterre*. Nous dirons avec Bossuet à Augustin Thierry, à ses admirateurs intéressés, imprudents ou bénévoles, et à tous ceux qui, pour satisfaire une haine impuissante, dénaturent l'esprit et l'essence des évènements de l'histoire de la Religion : « Docteurs sans doctrine fixe et positive, pour toute autorité vous avez votre hardiesse, et pour toute science, vos décisions précipitées; arbres deux fois morts et déracinés, vous ne tenez à l'Église par aucune fibre; astres errants, vous vous glorifiez dans vos routes nouvelles et écartées,

[1] John Lingard, *Antiq. de l'Égl. anglo-sax.*, pag. 16.

sans songer qu'il vous faudra bientôt disparaître, après avoir bouleversé le monde. Opposons à ces esprits légers et à ce charme trompeur de la nouveauté, la pierre sur laquelle la société européenne a été fondée ; marchons dans le sentier de nos pères [1]. » — Mais il en est temps, offrons au lecteur la preuve de la haute estime d'un grand pape pour un saint évêque.

« Quoique des religieux, écrivait saint Grégoire à saint Pallais, n'aient pas besoin de recommandation auprès des prêtres du Seigneur doués de cette charité qui est agréable à Dieu, cependant, puisque le temps nous est donné de vous écrire, nous en avons profité, vénérable frère, pour vous annoncer que le serviteur de Dieu, Augustin, porteur de nos lettres et vraiment digne de notre confiance, pour le zèle qui le distingue ainsi que ses compagnons, est envoyé par nous au lieu de sa mission, afin d'y travailler au salut des âmes. Il est donc nécessaire qu'avec une bienvaillance toute sacerdotale, votre charité l'accueille et lui prodigue toute espèce de consolations. Pour que vous vous déterminiez plus promptement à le servir de toutes vos ressources, nous l'avons particulièrement chargé de vous faire connaître le motif de son voyage; bien persuadés que, dès que vous en aurez connaissance exacte,

[1] *Disc. sur l'unité de l'Égl.*, tom. XV, pag. 552.

vous vous empresserez, avec le dévoûment qui vous caractérise pour la gloire de Dieu, à le consoler comme il convient. Nous vous recommandons, en outre, notre cher fils le prêtre Candide, que nous avons envoyé pour administrer le patrimoine de l'Église Romaine [1]. » Cette lettre était également adressée aux évêques de Tours et de Marseille.

Quoi qu'en dise encore Augustin Thierry, les succès de cette mission furent admirables et comblèrent de joie le saint pape Grégoire, dont l'âme avait assurément des sentiments plus nobles et des pensées plus élevées que ceux que lui suppose une aveugle prévention. Non, ce grand homme *ne voyait pas avec ombrage la renommée d'Augustin*

[1] *Gregorius, Palladio, episcopo de Santonis, Pellagio de Turonis et Sereno de Massiliâ, episcopis Galliarum, à paribus.*

Licèt apud sacerdotes habentes Deo placitam caritatem, religiosi viri nullius commendationis indigeant; quia tamen aptum scribendi tempus ingessit fraternitati vestræ nostra mittere scripta curavimus, insinuantes latorem præsentium Augustinum, servum Dei, de cujus certi sumus studio cum aliis servis Dei illuc nos pro utilitate animarum, auxiliante Domino, direxisse. Quem necesse est, ut sacerdotali studio sanctitas vestra adjuvare et sua ei solatia præbere festinet. Cui etiam ut promptiores ad suffragandum possitis existere, causam vobis injunximus subtiliter indicare, scientes quòd, eâ cognitâ, tota vos propter Deum devotione ad solatiandum quia res exigit, commodetis. Candidum prætereà presbyterum communem filium, quem ad gubernationem patrimonialis Ecclesiæ nostræ transmisimus caritati vestræ in omnibus commendamus.

(*Ex lib. V. Epist.* 50 *S. Greg. PP. I.*).

s'agrandir, et le missionnaire *devenir l'émule des apôtres* [1]. Une pareille supposition est vraiment pitoyable! C'est au contraire cette *renommée* qui faisait le bonheur de saint Grégoire. Elle était pour lui le signe certain du triomphe de l'Évangile sur la barbarie; et *cette lettre ambigue*, dont parle Thierry, *où le Pape n'ose exprimer toute sa pensée à cet égard*, était sans réticence. Elle n'avait point pour principe une *jalousie* sombre, mais une inspiration sublime que l'homme incrédule ne sera jamais capable d'apprécier. Que l'impiété est perfide! Qu'elle est audacieuse!.. Il ne s'agissait, dans la pensée du glorieux pontife, que de prémunir Augustin contre les dangereux attraits d'une vaniteuse complaisance, à la vue des prodiges opérés par sa prédication. Voici ce que notre partial et injuste écrivain ose appeler *une lettre ambigue*, un langage *jaloux*; le lecteur jugera :

« Au milieu de tant de sujets de joie, écrivait le saint Pape à l'apôtre de l'Angleterre, ne cessez de trembler, mon fils; dans les merveilles que le Seigneur daigne opérer par vos mains, souvenez-vous que, quand les disciples disaient avec transport, à leur divin maître, que les démons leur obéissaient en son nom, il leur répondit : Ne vous réjouissez pas de cette puissance, mais seulement

[1] Aug. Thierry, *Hist. de la conquête des Normands, etc.* tom. I, pag. 89.

de ce que vos noms sont inscrits dans le ciel. Songez que ces grâces d'éclat ne sont pas des grâces pour vous, et que, comme tous les élus ne font pas des miracles, tous ceux qui en font ne sont pas du nombre des élus. Tandis que le Tout-Puissant agit au-dehors par votre ministère, jugez-vous sévèrement en votre intérieur. Rappelez-vous toutes les fautes que vous avez commises, afin de réprimer l'orgueil qui pourrait s'élever dans votre cœur [1]. »

C'est faire violence au bon sens, à l'équité, à la raison, à la véracité de l'histoire, que de dénaturer l'esprit qui dicta à saint Grégoire ces paroles d'une si haute sagesse. Hélas ! que sont devenus aujourd'hui, pour l'Angleterre, ces fruits de grâce et de bénédiction qu'un ténébreux scepticisme ne peut pas apprécier et qui furent cependant les heureux effets de l'apostolat de saint Augustin !.. Pourquoi faut-il que le Protestantisme ait détruit, au XVI[e] siècle, ce que la religion catholique avait fait au VI[e] !.. L'un dissipe, dans son action corrosive; c'est sa nature. L'autre fonde et consolide; c'est son esprit.

Les jours d'épreuves, de persécutions, de bonnes œuvres et de mérites en tout genre, eurent enfin leur terme pour saint Pallais; il mourut après avoir épuré son âme par la pratique des plus éminentes

[1] Ex lib. Epist. S. Greg. c. 9. epist. 58.

vertus, après avoir fondé de pieux asiles de prière et de recueillement, tels que le monastère qu'il habitait à Saintes comme son séjour de prédilection, et qu'il avait bâti sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'ancienne abbaye du faubourg des Dames, dont nous parlerons plus tard. Autrefois, ce monastère, fondé par saint Pallais, portait le nom des saints *Pierre* et *Paul*, *Pancrace* et *Laurent*. Il ne prit, dans la suite, le nom de *monastère de St.-Pallais*, que parce que ce bienheureux évèque y fut enterré [1]. L'église aux treize autels, dont nous avons entretenu le lecteur, était certainement construite près de ce monastère. Nous croyons que l'église paroissiale actuelle s'élève sur l'emplacement et une partie des fondations de l'église du VI[e] siècle. Notre opinion est appuyée du sentiment de Denis de S[te] Marthe, qui, en parlant de l'abbaye, enseigne formellement que Geoffroi Martel et Agnès, son épouse, choisirent pour cet établissement le lieu même où se trouvait encore le monastère de saint Pallais, *maintenant*, ajoute-t-il, *église paroissiale soumise à la juridiction des abbesses* [2].

[1] Olim Ecclesia sanctorum Petri, Pauli, Laurentii et Pancratii quæ à suo fundatore sancto Palladio, ibidem sepulto, posteà nomen accepit. (*Gall. Christ.*, *tom.* II. *Instr. Eccl. Sant. p.* 479.).

[2] S. Mariæ Santonensis nobile monasterium constructum est ac fundatum eo in loco ubi erat abbatia S. Palladio sacra. Nunc est parochialis ecclesia suburbii Santonensis, B. M. parthenoni hactenùs subjecta. (*Vid. Gall. Christ., tom.* II. *p.* 1127.).

Le saint pontife avait également fondé le moutier de Saint-Vaize [1]. « Quoique Alaric, dit l'historien Longueval, n'ait pas fait de martyrs, il y en eut sous son règne. L'avarice arma contre saint Vaize ses proches parents et les rendit ses persécuteurs et ses bourreaux. Vaize était un homme de qualité du territoire Santon, qui avait de grands biens et qui croyait n'en pouvoir faire un meilleur usage que de les distribuer aux pauvres. Mais ses proches ne lui pardonnèrent pas ses libéralités, et Procule, son héritier, lui en fit des reproches. Il répondit : — Je vous laisse la liberté de disposer de votre bien ; pourquoi trouvez-vous mauvais que je fasse du mien ce que je juge à propos ?.. — Une si sage réponse ne servit qu'à irriter la plus injuste des passions ; Procule chassa Vaise d'une terre qui lui restait. Celui-ci eut recours à Alaric, et ce prince donna des ordres pour la lui faire restituer. Mais un des enfants de Procule, se laissant aller à toutes les fureurs d'une avarice qui se voit frustrée de sa proie, fit souffrir à saint Vaize une mort cruelle, et lui procura ainsi un héritage infiniment plus précieux que celui qu'il lui enlevait. Saint Vaize est honoré comme martyr, le 16 avril [2]. »

[1] Palladius duabus circiter leucis à civitate episcopali condidit monasterium ad Carantonem fluvium, in honorem S. Vasii martyris, haud procùl à Taleburgo. (*Gall. Christ. Eccl. Sanct. tom*. II. *pag*. 1059.).

[2] Hist. de l'Égl. Gall. tom. III. pag. 101.

Quoi qu'en dise M. Massiou, le tombeau de saint Vaize fut illustré par des prodiges ignorés des sophistes, mais que Dieu, dans sa toute puissance, se plaît à multiplier en faveur d'une foi vive et d'une prière humble et fervente. Le monastère fondé par saint Pallais, en l'honneur de ce glorieux martyr, devint dans la suite un prieuré possédé par des chanoines au XI[e] siècle; il dépendait de l'abbaye de Celle, en Poitou, et était situé près de Taillebourg; c'est aujourd'hui une simple annexe. Taillebourg était une collégiale; un chapitre y fut fondé, sous la date des 6 juin et 9 octobre, en 1500. C'est ce que nous lisons dans l'extrait des registres des aliénations du greffe royal des informations ecclésiastiques du diocèse de Saintes, conservé aux archives de l'église de Notre-Dame-de-Taillebourg. L'acte de fondation commence ainsi :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront et oïront, le garde du scel roial establi en la ville et cité de Xaintes pour le roy nostre sire et l'auditeur de la cour commune de Messieurs les évesque, doïen et chapitre de Xaintes, sans que l'une desdittes cours soit préjudiciable à l'autre, mais l'une pour l'autre plus corroborée, valable et confirmée, salut. » Après avoir réglé les attributions curiales, l'acte ajoute que Monseigneur haut et puissant Charles, comte de Taillebourg et très-haute et puissante princesse dame Jehanne d'Orléans, sa

femme, cousine germaine du roy, nostre sire à présent régnant, seigneur et dame dudit Taillebourg, prince de Mortagne, seigneur des terres et chatellenies de Didonne, Cozes, Saujon, Royan, Mornac et Rochefort, émus de dévotion, ayant délibéré pour le salut de leurs âmes fonder, doter et stipendier en la ditte église paroissialle de Nostre-Dame de Taillebourg un collége de dix chanoines compagnons qui seront tenus dire les heures canoniales et faire le dit service à l'usage de l'évesché de Xaintes, et comme on fait ez autres églises collégiales du dit évesché, etc. Suivent les faits et accords touchant ce service, passements, transactions et consentements entre les fondateurs, la paroisse et les chanoines; de plus, les droits et rentes, redevances et hommaiges en faveur ou de la part du nouveau chapitre. Mais laissons parler le notaire et tabellion royal sur un point remarquable des redevances des chanoines envers le seigneur de Taillebourg.

« Et toutes et chacunes les choses susdittes, lesdits chanoines et compagnons auront et tiendront d'ors en avant de mes dits seigneur et dame au devoir d'un gateau *d'un boisseau de froment* mesure de Taillebourg; lequel dit gateau où il y aura *une fève*; les dits chanoines compagnons seront tenus perpétuellement faire présenter à mes dits seigneur et dame ou à l'un d'eux et à leurs successeurs seigneur et dame du dit Taillebourg et en leur absence

à leur principal officier qui sera au dit château, par deux des dits chanoines, la vigile des roix en leur chastel du dit Taillebourg, à l'issue de vespres, *à la peine d'un escu* qu'ils seront tenus chacune fois qu'ils faudront de le faire, et en outre faire et porter pour la fondation et dotation susdittes toutes les charges et choses devant dittes... etc. Ce fut fait et passé au lieu de Taillebourg, présents témoins à ce appelés et requis, discrettes personnes messires Jehan Gually, bachelier en droit, curé de Théré, Pierre de Lhoumeau et Pierre Guimmenel, prêtres, le sixième jour du mois de juin l'an mil cinq cent. Ainsi signé J. Coudreau, notaire royal et Me Dupuy, notaire, sous le scel de l'auditoire et scellé à deux sceaux à queuë pendante de cire jaune, en un grand parchemin non vitié ni raturé [1]. »

C'est encore sous l'épiscopat de saint Pallais, en 581, qu'un habitant de la ville de Saintes, fort distingué par sa noblesse et nommé Walderius, fonda un monastère ou aumônerie, à Monty, dans un de ses domaines, en l'honneur de saint Cybar et pour le soulagement des pauvres [2]. L'annexe de

[1] Archiv. mss. de la paroisse de Taillebourg.

[2] Walderius Sanctonicæ urbis civis haud ignobilis monasterium et domum ad pauperum necessitatem in suo prædio super Carantoni fluvium, loco quem Montem appellant (Monty), in honorem sancti Eparchii construi curavit anno 581.

(*Ex Annal. Bened.*)

Saint-Félix, auprès de Monty, pourrait bien être le lieu de cette antique fondation.

Saint Grégoire, saint Augustin, apôtre de l'Angleterre, et saint Pallais moururent à-peu-près dans le même temps. Notre illustre pontife reçut enfin la couronne de gloire que l'évêque éternel réserve au zèle persévérant, à l'humilité généreuse et aux bonnes œuvres que la charité produit. Il légua à son successeur une église édifiante, autant par la piété des fidèles de tous les rangs, que par la sainteté des religieux et des prêtres qu'il avait su former à l'esprit évangélique par ses leçons assidues et ses bons exemples. Mais si l'évêque meurt, l'épiscopat reste. Depuis l'origine du Christianisme, l'action céleste sur la succession des pasteurs, chargés de transmettre aux générations le dépôt de la Foi et la doctrine du salut, est admirable. Elle eut tous les caractères d'un principe providentiel dans l'élévation, sur le siège épiscopal de Saintes, du bienheureux Léonce, pontife dont la douceur égalait la foi, et dont la modestie touchante relevait singulièrement la suprême dignité. A l'époque où Clotaire II régnait seul et laissait à l'Austrasie et à la Bourgogne leurs maires, qui exerçaient leur autorité comme des vice-rois, et qui finirent par se rendre maîtres du royaume, Léonce, héritant, de son saint prédécesseur, d'une dévotion toute particulière pour l'apôtre de l'Église Santone, s'exerçait à conserver et

à augmenter de plus en plus la confiance et le respect des peuples envers l'héroïque martyr. Quelle charité généreuse et fraternelle ne fit-il pas éclater également en faveur de saint Macoux [1], chassé de son Siège par sesimpies diocésains! A cette occasion, puisque la mémoire de St. Macoux est encore en vénération à Saintes, après douze cents ans, il entre dans notre sujet de nous occuper de lui d'une manière toute particulière.

Des historiens du VIIe et du XIe siècles ont écrit la vie de ce saint évêque. Dom Morice et D. Mabillon en ont publié une écrite par un anonyme. Le P. Le Large, chanoine régulier, a composé une histoire de saint Macoux et de tous ses successeurs; elle est restée manuscrite et est conservée à Paris, à la bibliothèque de Sainte-Geneviève. Ces différents auteurs fournissent les faits que nous allons raconter.

Macoux prit naissance à Raux ou Roc, lieu voisin de la ville d'Aleth [2]. Ses parents habitaient depuis peu cette contrée; ils avaient quitté la Grande-Bretagne pour s'établir en Armorique. Son père était un seigneur distingué de l'ancienne province de Silures, nommée depuis Went et aujourd'hui Monmouth, contrée limitrophe de South-Wale. Ce seigneur était comte et premier fondateur

[1] Saint Macoux est aussi appelé St. Malo, ou St. Maclou, Mahout, des mots latins *Machutus*, *Machutes*, *Maclovius*.

[2] Aujourd'hui St.-Malo en Bretagne.

de la ville de Castel-Went, sise sur le fleuve Guvy, appelé maintenant par les Anglais Chepstowe. Il se nommait Gwent ; il avait donné son nom à cette cité, qu'il avait fait bâtir ; il avait pris pour épouse une fille d'une naissance aussi illustre que la sienne; elle s'appelait Derwelle, et était parente d'Ammon et d'Umbrafel, pères de saint Samson et de saint Magloire. Tous les historiens de saint Macoux s'accordent à dire qu'il naquit le jour de Pâques ; ils ont également remarqué que plusieurs autres enfants, nés le même jour, furent élevés avec lui dans le monastère de Lancarvan, qui avait pour fondateur saint Cado, dans la Cambrie, et était gouverné alors par saint Brendan, successeur d'Ellenius, qui avait pris la place de saint Cado ; car, malgré la résidence des parents de St. Macoux en Armorique, conservant avec leur pays natal des relations intimes, ils y envoyèrent leur fils, lorsqu'il fut assez âgé pour étudier. Le saint abbé Brendan devint dès lors son habile précepteur ; c'était l'homme le plus célèbre, par sa science et par sa vertu, de toute la South-Wale.

Le jeune Macoux, sous la direction d'un tel maître, fit de rapides progrès au monastère de Lancarvan, situé dans le Glamorgan, à peu de distance des rivages de la mer. Le pieux abbé donna surtout un soin particulier à la conservation de la pureté et de l'innocence de son néophite. Son zèle et sa vigilance furent récompensés ; non-

seulement, il s'aperçut que l'enfant ne commettait aucune faute capable de ternir l'éclat de sa belle âme, mais il vit qu'il se sanctifiait, chaque jour, par la pratique constante des plus solides vertus, égalant et surpassant même les plus parfaits. Ceux de ses condisciples qui montraient moins de capacité dans les études, et moins d'amour pour les bonnes mœurs, fixèrent l'attention du fils du seigneur Gwent; il savait, par sa douceur et par sa piété discrète, les attirer et leur inspirer une respectueuse confiance pour ses conseils.

Éclairé par les lumières intérieures de la grâce, saint Macoux se montra, dès l'enfance, l'ennemi des plaisirs sensuels et des récréations bruyantes; son attrait pour les pensées graves donnait à son âme le calme céleste qui rend le cœur heureux. Il ne trouvait de charmes que dans le chant des Psaumes et dans l'étude habituelle des saintes Écritures. Cette lecture était l'aliment de ses réflexions, comme la prière était sa récréation la plus douce.

Un de ses historiens raconte « qu'un jour, il s'endormit sur un rocher, pendant que ses condisciples jouaient ensemble au bord de la mer; que tous se retirèrent, lorsque la mer monta, sans prendre garde à lui, et que la mer ne le toucha point. Tout le monde, surpris de cette aventure, la regarda comme un miracle, et l'on crut, ou que la mer avait détaché le rocher sur lequel Macoux s'était endormi, et avait fait une petite île flottante sur laquelle le

Saint était porté comme en triomphe sur les vagues, ou que le rocher s'était élevé sous lui, à proportion que le flux montait, comme pour dresser un trône à sa vertu [1]. » C'est ainsi que les légendaires expliquent cet évènement. On ne peut s'empêcher d'y voir envers le Saint une protection toute providentielle, qui peut avoir eu lieu sans miracle, parce que, dit Dom Lobineau, on n'avait pas fait réflexion, auparavant, que la mer ne couvrait pas ordinairement cet endroit; ce qu'on doit juger d'autant plus vraisemblable, qu'on assure qu'elle ne le couvre point encore à présent, quoiqu'il soit constant que la mer a haussé considérablement depuis cette époque. Qu'il y ait eu miracle ou non, saint Macoux prit de cette circonstance un motif si vif de gratitude envers Dieu, qu'il se détermina à entrer dans l'état monastique. Il en fit part à ses parents, qui y consentirent. Il prit aussitôt l'habit, dans le monastère de Lancarvan, des mains du saint abbé qui avait, jusques-là, présidé à son éducation. Cette cérémonie touchante remplit le cœur du maître et du disciple d'une délicieuse et sainte joie; d'autant plus, que saint Brendan voyait dans son élève un sujet d'une bien grande espérance. Mais nous laisserons désormais parler les légendaires.

« Les divers auteurs qui ont écrit la vie de saint

[1] Vie des Saints de Bretagne.

Macoux s'accordent tous à dire que, depuis qu'il fut revêtu de l'habit religieux, il augmentait en vertu et en sainteté, à proportion qu'il croissait en âge, et qu'il vivait dans une si profonde humilité, qu'il croyait n'avoir été reçu dans le monastère que pour être le serviteur de tous ceux qui l'habitaient; ce qui le portait à rendre effectivement à ses frères toutes sortes de services. Il était cependant le plus noble, le plus parfait et le plus fervent de tous; et sa vie aurait pu servir d'instruction et de modèle à toute la communauté, si tous avaient regardé sa conduite de bon œil. L'envie n'est que trop commune dans les maisons les plus régulières, et il n'est pas aisé de l'en bannir, parce qu'elle fait, des vertus mêmes et du bien qu'elle remarque dans les autres, le poison dont elle se nourrit. Ce vice corrompit le cœur de quelques-uns des compagnons de saint Macoux, qui ne le voyaient ainsi fervent et zélé que de l'œil mauvais dont parle l'Écriture-Sainte, c'est-à-dire, avec des mouvements de chagrin et de jalousie. Ils donnèrent, en plusieurs occasions, de l'exercice à sa vertu; mais leurs persécutions tournèrent toutes à leur honte et à la gloire du Saint, parce qu'elles donnèrent lieu à quelques miracles que Dieu fit en sa faveur. C'est ainsi qu'on dit qu'il porta dans ses habits des charbons ardents, sans que ses habits en fussent endommagés, et que les flambeaux qu'il était chargé d'allumer,

furent allumés sans aucun feu. Ces scandales, qui ne seront ôtés du royaume de Dieu que lorsque les hommes seront sans imperfection, n'empêchaient pas saint Macoux de s'avancer de jour en jour dans les voies de la sainteté. Ils lui servirent, au contraire, de motif pour l'encourager à se perfectionner de plus en plus; et, comme tout aide aux prédestinés à consommer l'ouvrage de leur salut, le serviteur de Dieu prenait occasion de tout pour s'élever sans cesse à la plus haute perfection.

« Son abbé, voyant avec joie le mérite de son disciple, voulut qu'il répandît au dehors les trésors de science et de sagesse qu'il avait amassés, et lui commanda de prêcher, persuadé qu'il édifierait encore plus ses auditeurs par l'exemple de ses vertus que par la solidité de ses discours. Il ne se trompa point dans le jugement qu'il en fit, car toute la contrée se ressentit bientôt des fervents et utiles sermons de ce prédicateur apostolique, qui, n'ayant en vue que la gloire de Dieu et le salut des peuples, fortifiait ses discours par de continuelles prières et par d'édifiants exemples.

Cet emploi, qui le fit connaître au dehors, lui attira l'estime et l'amitié de toute la province, et quelques miracles, qui accompagnèrent sa mission, ayant fait juger à tous qu'ils seraient heureux s'ils l'avaient pour pasteur, ils l'enlevèrent et le firent ordonner évêque à Castel-Gwent, quelque

résistance et quelques protestations que pût faire son humilité. Les fonctions attachées à la dignité épiscopale, qui ne permettaient plus à saint Macoux de passer, comme auparavant, les jours et les nuits en oraison, et qui l'engageaient indispensablement à écouter les différends et les plaintes d'une infinité de personnes, le faisaient penser à se décharger d'un fardeau dont le poids lui semblait d'autant plus insupportable, qu'il ne l'avait pris que par force, et son cœur le portait à chercher, dans des pays inconnus, quelque solitude pour y vivre à Dieu seul. Il était néanmoins encore irrésolu, et, balançant entre son inclination pour la retraite et la peur de ne pas suivre sa vocation, il ne savait à quoi se déterminer. Dans cette incertitude, il redoubla ses jeûnes et fit de ferventes prières à Dieu, afin d'apprendre de lui quelle était sa volonté. Un jour qu'il lui adressait ses vœux avec plus d'ardeur, pendant le sacrifice de la messe, le diacre chanta l'Évangile où notre Sauveur proteste que personne ne peut être son disciple, s'il ne renonce à toutes choses. Le Saint prit ces paroles de Jésus-Christ comme une réponse à sa demande, et forma dès lors la résolution de quitter la Cambrie. Il ne crut pas devoir partir sans prendre congé du comte, son père, qui vivait encore, était retourné dans la Grande-Bretagne, et qui, ne pouvant consentir à l'éloignement de son fils, sur la fin de ses jours, fit tout ce qu'il

put pour lui ôter cette pensée. Saint Macoux, persuadé que Dieu le demandait ailleurs, n'écouta point la chair et le sang; et le comte affligé fit fermer les ports de la province de Went, et défendre, sous de grandes peines, à tous les pilotes de Glamorgan, de recevoir son fils à leur bord. Le Saint faisait cependant ses préparatifs pour se retirer, et, ayant choisi dans le monastère un certain nombre de religieux, par la permission de Brendan, qui voulut même l'accompagner, il fut extrêmement surpris de ne pouvoir trouver personne qui consentît à le recevoir ni à le passer, pour quelque prix que ce fût. Il eut recours à Dieu, son refuge ordinaire, et le pria de tout son cœur de le vouloir assister en cette extrémité, puisqu'il n'avait en vue que d'obéir à sa voix, et qu'il s'agissait d'exécuter un dessein qu'il lui avait inspiré lui-même. Dans le moment, il aperçut une barque toute prête à faire voile, et un jeune homme très-bien fait, qui lui offrit ses services. Il monta tout aussitôt à bord avec tous ses compagnons, et ils prirent le large. Ce jeune homme, selon la légende de Sigebert, était Jésus-Christ lui-même, caché sous cette apparence, qui conduisit le navire et qui promit à ces saints fugitifs de les mener chez un pieux solitaire, nommé Aaron, où ils pourraient vivre comme ils le souhaitaient; et les autres actes assurent que ce fut un ange qui leur dit où ils devaient aller, et

qui leur en apprit la route. Mais, quoi qu'il en soit, saint Macoux vint heureusement aborder à la côte d'une île voisine de l'ancienne ville d'Aleth, là même où est aujourd'hui bâtie la ville de Saint-Malo, appelée, à cause de cette situation, Saint-Malo-de-l'Ile. Ce n'était alors qu'un écueil où demeurait le saint ermite Aaron, qui vivait dans une grande austérité. Il reçut les nouveaux hôtes avec toute la charité possible; il les invita affectueusement à partager avec lui la possession de son île, et saint Macoux y demeura quelque temps. Sa présence servit beaucoup au saint vieillard Aaron pour renouveler son zèle, par une sainte émulation des vertus qu'il voyait pratiquer à son hôte, et la présence d'Aaron anima réciproquement saint Macoux, qui ne considérait qu'avec admiration l'humilité, la charité et la piété de ce saint homme. Quant à saint Brendan, comme on ne parle plus de lui après cette époque, on peut croire qu'après avoir séjourné quelques mois dans l'île d'Aaron, il retourna dans l'Irlande, où il avait bâti le monastère de Cluein-Furt, et qu'il y demeura jusqu'à sa mort.

La ville d'Aleth, quoique soumise aux princes bretons, qui étaient indubitablement chrétiens, et aux rois de France, comme le reste du pays, était pourtant encore presque tout entière dans les ténèbres de l'idolâtrie, soit qu'elle fût peuplée d'Armoricains Gaulois que la commodité du com-

merce y avait attachés, soit que l'avantage de sa situation y eût attiré quantité d'étrangers imbus des vaines superstitions de leur pays; et il n'y avait qu'un fort petit nombre de fidèles. Aaron avait, depuis long-temps, un grand désir de la conversion entière de ce peuple, et, se sentant trop âgé et trop faible pour une si grande entreprise, il pressait sans cesse saint Macoux d'entreprendre cette conquête pour la gloire de Jésus-Christ, et d'y employer les grands talents qu'il voyait bien que Dieu lui avait donnés. Saint Macoux, aussi zélé qu'Aaron, ne souhaitait pas avec moins d'ardeur que la ville d'Aleth reçût la foi de Jésus-Christ; mais, déchargé du soin d'un peuple et des embarras de l'épiscopat, dont il s'assurait que Dieu l'avait retiré, il se croyait uniquement appelé à la vie contemplative. On dit que ce fut un ange qui le détermina à prêcher, en l'avertissant que, lorsque Dieu l'avait fait ordonner évêque à Castel-Gwent, il lui avait, dès ce temps-là, destiné le peuple d'Aleth. Le Saint obéit donc, et la fête de Pâques étant arrivée, il alla célébrer les saints mystères dans un petit oratoire que les Chrétiens de cette ville avaient bâti; après quoi, il commença à annoncer la Religion Chrétienne avec tant d'éloquence et de force, que le bruit s'en répandit aussitôt dans toute la ville. Il se fit un prodigieux concours de gens de toutes les conditions, qui, ne pouvant tenir dans un si petit

espace, obligèrent le Saint à prêcher hors de cette chapelle, dont la porte répondait à une place publique. L'attention favorable que son auditoire lui prêtait, et la foule qui augmentait sans cesse, l'engagèrent de prolonger son discours. Il arriva, pendant qu'il parlait encore, qu'un grand et nombreux convoi se présenta pour passer dans la même place : c'était celui d'un jeune homme des meilleures familles de la ville, qu'on allait inhumer. Saint Macoux, rempli de l'esprit de Dieu, interrompit sa prédication et dit à ceux qui portaient le cadavre qu'ils s'arrêtassent, et qu'au nom de celui qu'il leur prêchait, et qui s'était ressuscité lui-même à pareil jour, il voulait rendre la vie au défunt, pour preuve des vérités divines qu'il venait de leur annoncer. Une proposition si surprenante étonne tous les auditeurs. Ils se hâtent d'ouvrir un passage pour laisser le thaumaturge s'approcher du cercueil, et, se pressant autour de lui et du mort, ils attendaient avec un grand silence ce qui en arriverait. Le Saint se mit à genoux, fit ses prières avec ferveur et, au moment qu'il se leva de terre, le mort se leva du cercueil et remplit tous les assistants de crainte et de respect. Leur étonnement augmenta encore, lorsque, après que le ressuscité eut demandé à boire, le Saint changea en vin, par sa bénédiction, l'eau qu'on présentait au jeune homme. Alors les esprits passant tout d'un coup de la surprise à la joie, tous les assis-

tants firent mille acclamations à la gloire de Jésus-Christ, qu'ils ne reconnaissaient pas encore, et à la louange de saint Macoux, qui le leur avait prêché. Les infidèles, pour qui principalement Dieu fait des miracles, furent tellement touchés de celui-ci, que nous avons rapporté ainsi qu'il est dans les actes de saint Macoux, qu'ils se convertirent tous, comme de concert, et demandèrent au Saint la grâce du baptême, qu'il leur administra lorsqu'il les eut catéchisés suffisamment pour les mettre en état de le recevoir. Du reste, on ne saurait s'imaginer combien saint Macoux prit de peines à former et à fortifier dans la Foi cette nouvelle Église, qui, en reconnaissant en lui la tendresse d'un père, la science d'un docteur et le pouvoir miraculeux d'un apôtre, voulut l'avoir et le choisit effectivement pour son évêque, soit que cela se fît par le seul consentement unanime des peuples, sans autre intronisation que leur acceptation, soit que l'on priât les évêques voisins de venir l'établir, ce qu'on ne lit pourtant nulle part, soit enfin qu'on y employât l'autorité du roi de France ou du prince du pays, ce qu'on ne trouve non plus écrit en aucun endroit, ce qui qui est cependant le plus probable, attendu que c'est un des moyens les plus canoniques.

Toute la vie de saint Macoux fut employée, ou à guérir des corps, ou à sanctifier des âmes, par ses miracles et par ses prédications ; ne ren-

fermant pas son zèle dans les murs d'Aleth, il parcourut tout le pays, pour visiter les églises, guérir les malades, instruire les peuples, donner les sacrements, ordonner des prêtres et faire du bien à tous. Nous ne passerons pas sous silence les deux miracles qu'il opéra, l'un pour punir, et l'autre pour guérir le comte Haeloch. Ce prince, qui n'avait rien de la piété de sa famille, très-féconde en Saints, jaloux des grands biens que les nouveaux Chrétiens d'Aleth et les seigneurs bretons du pays donnaient à saint Macoux, vint lui-même, sans avoir aucun égard à ses remontrances, ni vouloir écouter ses prières, ordonner la destruction d'une église que le Saint faisait bâtir sur un fonds qu'on lui avait donné. Dieu frappa le coupable de cécité, moins toutefois pour le châtier que pour le corriger. En effet, son aveuglement, comme celui de Saul, ne fut que pour sa conversion; car les ténèbres du corps lui firent ouvrir les yeux de l'âme; il reconnut sa faute devant Dieu et ne rougit point de venir, devant les hommes, en demander pardon à saint Macoux, qui, toujours prêt à faire du bien à ses ennemis, lava les yeux du prince avec de l'eau et de l'huile bénites, ce qui les guérit parfaitement; après quoi, pour consommer l'ouvrage de sa bonté, il imposa au comte une pénitence salutaire, et lui donna ensuite l'absolution. Sigebert ajoute que le comte fit depuis de grands présents au Saint, qu'il l'ho-

nora toujours comme son père, et qu'il se rendit son protecteur dans toutes les occasions où il eut besoin de son autorité, jusqu'à la fin de ses jours. Aussi ne fut-ce qu'après le décès de Haeloch que l'on commença de persécuter saint Macoux.

Avant l'évènement que nous venons de rapporter, le saint évêque, voyant fructifier dans son diocèse la parole divine qu'il y avait annoncée avec tant de zèle, et ses travaux couronnés d'un succès complet, crut pouvoir faire une absence : il alla visiter l'illustre Colomban, qui, étant venu d'Irlande en France, dans l'année 585, avait fondé le célèbre monastère de Luxeuil. Ces deux serviteurs de Dieu passèrent huit jours ensemble à s'entretenir de choses spirituelles, et saint Macoux s'instruisit des pratiques de la règle que saint Colomban avait donnée à ses disciples. En revenant en Bretagne, le saint pontife voulut satisfaire sa dévotion envers le grand saint Martin, et se rendit à Tours, pour y voir la basilique et le tombeau du thaumaturge des Gaules. De retour dans son diocèse, il établit, dans le lieu de sa naissance, nommé Raux, un monastère qu'il habitait assez souvent, et qui fut celui que le comte Haeloch chercha depuis à détruire.

Le légendaire de Marmoutier attribue à un mauvais homme, qui paraît avoir été puissant et qui est nommé Rethwal, un crime bien propre à contrister vivement le saint évêque. Cet homme,

que l'historien traite d'hérétique et d'impie, voulut faire périr tous les enfants d'Hoël III, à l'exception d'un seul, auquel il destinait le trône. Un de ces princes, encore enfant, fut conduit, par son gouverneur, dans la cellule du Saint, pour le soustraire à la mort. Rethwal, l'ayant appris, le fit enlever de cet asile, et saint Macoux ayant été solliciter ce barbare en faveur de cet innocent, trouva le corps de cet infortuné qui venait d'être massacré, et, après s'être livré à sa douleur, il lui donna la sépulture.

Ce tragique évènement fut comme le prélude des peines que le vénérable prélat eut bientôt à souffrir de la part de son peuple. Les chefs de quelques familles nombreuses et puissantes l'avaient fait, ou pendant leur vie, ou par leurs testaments, héritier d'une partie de leurs biens, et les enfants en eurent du chagrin. Le Saint avait déjà disposé de ces riches aumônes pour le soulagement des pauvres du diocèse et pour l'entretien de son Église, pour le service de laquelle il avait rassemblé un grand nombre de clercs et de religieux. Ces dispositions suscitèrent contre lui la plupart de ces familles intéressées. On commença la persécution par des plaintes de sa conduite, par des calomnies, et on la continua par tant de mauvais traitements, qu'on fit à ses domestiques, à ses clercs et aux serviteurs de son Église, que le Saint, qui s'apercevait bien qu'on n'attaquait

les siens que pour le tourmenter, crut devoir céder et abandonner le pays. On spécifie, parmi tous les mauvais traitements, l'enlèvement de tout le bétail et de tous les meubles des terres de sa cathédrale. On flagella inhumainement, avec des branches d'osier, le boulanger de son monastère, nommé Riman; on l'exposa ensuite sur la grève, pieds et poings liés, afin qu'il fût submergé, quand la mer monterait.

La perte des biens ne touchait guère l'âme grande et généreuse de saint Macoux; mais la perte des âmes de ceux dont sa présence ne faisait qu'irriter la fureur, l'affligeait infiniment, et il n'avait plus le prince Haëloch pour le protéger. Il s'adressa à Dieu, qui délivra miraculeusement Riman; et, après avoir consulté le Seigneur par l'oraison, il prit enfin la résolution de s'éloigner, non dans le dessein d'abandonner son troupeau, pour le salut duquel il aurait volontiers sacrifié sa vie, mais afin d'ôter l'occasion, quoique innocente, du scandale injuste de ses ennemis. Avant de partir, il fit en public une imprécation contre ce pays ingrat, qui lui rendait le mal pour le bien, et donna sa malédiction à ses persécuteurs, non par esprit d indignation et de colère, pour se venger— l'âme des Saints ne connaît pas la vengeance,—mais en esprit de charité et de discipline., pour les corriger, afin que, réduits et domptés par des peines temporelles, ils reconnussent leurs fautes,

et qu'affligés à l'extérieur, ils se repentissent intérieurement. S'étant ensuite embarqué avec quelques religieux, qui voulurent le suivre, il vint, après plusieurs jours d'une navigation indéterminée, aborder à la côte d'Aunis, et prit terre à un port du diocèse de Saintes, où la Providence, à la conduite de laquelle il s'était abandonné, avait dirigé sa barque. On croit que ce fut à l'île d'Aix. Il y apprit avec joie qu'un saint évêque, nommé Léonce, gouvernait le diocèse; que c'était un prélat savant et pieux, et qu'il pouvait se promettre un accueil favorable de sa charité. Sur ces assurances, il alla le trouver, lui raconta ce qui lui était arrivé, et le pria très-humblement de lui donner, dans son diocèse, quelque endroit où il pût vivre en repos sous sa protection.

Saint Léonce reconnut bientôt un fonds admirable de sagesse et de sainteté dans son hôte. Il tâcha de témoigner, par son bon accueil et par sa libéralité envers lui, l'obligation qu'il avait à Dieu d'avoir conduit dans son pays un si grand personnage. Il lui fit don d'une maison, dans un lieu solitaire, où il lui assigna des revenus suffisants pour l'entretien de sa communauté, et St. Macoux y vécut quelque temps, occupé de Dieu seul, qu'il priait incessamment pour le salut de son troupeau. Une charte de Gui-Geoffroi, fils de la comtesse Agnès, de l'an 1079, porte que ce prince donna à l'abbaye de *Sainte-Marie* de Saintes *la terre de*

saint Macoux, près Nancras; ne serait-ce pas là peut-être le lieu donné par saint Léonce à l'évêque d'Aleth ?

La vie monastique était d'autant plus agréable à l'évêque exilé, qu'il sortait d'un plus grand orage, et qu'il était moins connu, et par conséquent moins recherché et moins révéré des peuples voisins. Mais Dieu fit bientôt éclater son mérite dans toute cette province, par le miracle qu'il opéra pour la guérison de la fille du comte de Saintes, qu'une vipère avait mordue. Le père et la mère, qui l'aimaient tendrement, étaient inconsolables, parce que le venin agissait avec tant de violence qu'on n'attendait que la mort de leur fille. Dans cette extrémité, ils furent inspirés d'avoir recours au saint évêque étranger, et lui demandèrent affectueusement le secours de ses prières, qui furent si efficaces, qu'ayant seulement appliqué, sur l'endroit de la morsure, une feuille de lierre trempée dans de l'eau bénite, il guérit parfaitement la fille mourante. Le comte donna au saint évêque, par un mouvement de reconnaissance, une terre de grand revenu; et cette merveille s'étant divulguée d'autant plus promptement, qu'elle avait été faite en faveur du seigneur le plus distingué de la province, rendit bientôt célèbre la réputation de saint Macoux.

Saint Léonce, qu'une vertu solide rendait incapable de jalousie, et qui, par les exemples et les

entretiens du saint prélat, s'animait à vivre encore plus parfaitement, était au comble de la joie de posséder ce trésor dans son diocèse, et tâchait d'avoir saint Macoux en sa compagnie, le plus souvent qu'il pouvait, pour profiter de plus en plus de sa présence. Résolu de visiter tout son diocèse, il le supplia de l'accompagner et de le secourir dans son travail. L'évêque d'Aleth ne pouvait pas refuser cette grâce à un prélat qui lui en avait fait tant d'autres. Ils commencèrent donc ensemble le cours de cette visite, au grand bien et à l'édification du diocèse. Lorsqu'ils furent parvenus à un bourg qui se nommait Brea, ou Brou, ou Brouage, ou Brie, selon que le comporte le mot *Braia*, bourg dont saint Léonce donna, par reconnaissance, une des deux paroisses à saint Macoux, ce qui prouve que ce lieu était assez considérable, il arriva qu'un jeune domestique de la maison de l'évêque de Saintes, voulant tirer de l'eau d'un puits, y tomba et se noya. Saint Léonce fit porter le corps dans l'église qu'il venait de donner à saint Macoux, et les parents du défunt passèrent toute la nuit en pleurs. Le saint évêque d'Aleth jugea bien, par ce que saint Léonce avait ordonné, qu'il souhaitait de lui qu'il employât ses prières, si puissantes auprès de Dieu, en faveur du défunt. Touché de compassion et déférant aux ordres du prélat diocésain, il se mit en oraison : tout est possible à celui qui croit, Jésus l'assure !

Il obtint la résurrection du mort; mais saint Macoux n'attribua ce prodige qu'aux mérites de saint Léonce.

La ville d'Aleth, avec son territoire, ressentait cependant de funestes effets des justes imprécations de son évêque. Une stérilité continuelle y avait causé la famine, et des maladies s'étaient répandues dans le pays. Le peu que produisait la terre était dévoré par des insectes, dont la corruption empoisonnait l'air; toutes les maisons étaient désolées par la mortalité; des pustules malignes couvraient tous les membres; enfin le doigt de Dieu paraissait si visiblement dans les fléaux dont les habitants d'Aleth étaient frappés, qu'ils ouvrirent enfin les yeux et reconnurent que c'était une juste punition des injures faites à leur saint pasteur, et les effets indubitables de sa malédiction. Une pénitence sincère suivit de près cette reconnaissance, et un désir ardent et universel de son retour accompagna leur repentir. Ils s'assemblèrent à cet effet, et lui députèrent quelques habitants des plus considérables du diocèse, pour le conjurer de revenir. Ceux-ci furent chargés de l'assurer qu'ils regrettaient infiniment son absence, et qu'ils étaient dans la volonté de réparer leurs fautes par la soumission la plus respectueuse et la plus entière qu'il pût souhaiter d'eux. Ces envoyés s'acquittèrent de leur commission, comme des gens qui, dans leur particulier, y étaient intéressés. Ils se prosternèrent

aux pieds du saint prélat, les arrosèrent de leurs larmes, lui demandèrent pardon pour tous leurs compatriotes, et le conjurèrent, au nom de Dieu, de venir donner sa bénédiction à la terre de son diocèse et à tous ses diocésains. Le bon vieillard, qui n'avait jamais eu de véritable indignation contre eux, et qui ne s'était indigné que contre leurs vices, les voyant réduits à l'état de pénitence où sa charité avait toujours désiré qu'ils vinssent, et attendri par le récit que les députés lui firent des misères de ses peuples, se trouva disposé à leur accorder ce qu'ils souhaitaient; mais n'osant l'entreprendre, sans avoir consulté le Seigneur, il dit à saint Léonce tout ce qui se passait. et l'invita à joindre ses prières aux siennes, pour obtenir de Dieu qu'il lui fît connaître sa sainte volonté. Au bout de trois jours d'oraison, un ange, apparaissant à saint Macoux, lui dit de retourner dans son diocèse lever son imprécation, absoudre et consoler ses peuples, et leur donner sa bénédiction; après quoi, il reviendrait finir ses jours dans la Saintonge. Il prit congé de saint Léonce et se mit en chemin avec les députés d'Aleth. Sa charité lui donna les forces que son âge semblait lui refuser. Il ne fut pas plus tôt arrivé, qu'il rétracta publiquement son imprécation, comme il l'avait prononcée publiquement; et, donnant sa bénédiction à tout son diocèse, il écarta tous les fléaux qui le désolaient:

de sorte que l'abondance revint avec la nouvelle année, l'air se purifia, les maladies cessèrent, les insectes furent dissipés, et sa présence rendit à toute cette contrée la santé, de riches récoltes et toutes les consolations qui en avaient été bannies avec lui. Ce fut cependant une tristesse universelle, lorsqu'il déclara qu'il fallait qu'il retournât au lieu de son exil, et que Dieu lui avait commandé d'y aller mourir. Ses peuples craignaient alors son absence beaucoup plus qu'ils ne l'avaient auparavant désirée, et leur amitié fit plus d'efforts pour le retenir, que leur injuste aversion n'avait autrefois employé de violence pour l'éloigner. Mais on le sollicita inutilement de demeurer : l'espérance qu'il avait de mourir bientôt et d'aller jouir de Dieu, peu après son retour en Saintonge, s'opposa aux vœux de son troupeau, qui ne put obtenir ce qu'il souhaitait, parce que saint Macoux ne pouvait plus disposer de lui-même.

Rien ne fut plus tendre que le dernier adieu du saint évêque et de ses diocésains, qui le regrettaient d'autant plus, qu'il leur donnait, pour les consoler, de plus grandes assurances de son affection. Il revint enfin en Saintonge y chercher la mort des justes avec plus d'ardeur que les hommes charnels n'en n'ont pour la fuir. Saint Léonce vint au-devant de lui jusqu'au bourg que les légendaires et le père Longueval, dans son Histoire Gallicane, appellent *Archembray* ou *Archembrie*; ne serait-ce

pas plutôt *Brie sous Archiac, in Braid apud arcum?* Nous pourrions ajouter, comme conjecture, que la baie de Talmond en Saintonge, se trouvant voisine de la paroisse d'Ars, aurait quelque titre à notre choix pour l'indication du lieu que nous cherchons.

Nous avons lu, dans un mémoire manuscrit sur la généalogie de la noble maison de Bremond, composé par Messire Léon de Beaumont, évêque de Saintes, qu'en 1456 l'église d'Ars était sous le vocable de *saint Macoux*; Ars serait-il l'endroit devenu le séjour de l'évêque d'Aleth, et l'église paroissiale, le pieux monument érigé plus tard pour consacrer la mémoire de la résidence de l'ami de saint Léonce?.. Oserions-nous nommer *Archingeay*, près de Saint-Savinien?.. Là, très-certainement, il y eut, à une époque reculée; un monastère dont on découvre encore quelques restes; nous ne l'indiquons qu'avec une extrême réserve. Nous dirons encore qu'au temps de saint Léonce, la ville actuelle n'existait pas; la chaussée de l'arc de triomphe se prolongeait sans doute jusqu'au pied du Capitole, dont la partie occidentale s'étendait dans la direction du faubourg Saint-Macoux. Nous avons sous les yeux une carte de 1560 qui représente, sur la grande route, aujourd'hui au bas et vis-à-vis du couvent de la Providence, un pan de muraille antique, reste sans doute du Capitole des Romains; au milieu, on voit *une arcade* assez

élevée qui nous ferait supposer qu'au VI[e] et au commencement du VII[e] siècle, c'était encore une porte qui conduisait du Capitole à l'Amphithéâtre et à la cité romaine. Le nom du faubourg et l'église de *Saint-Macoux* ne sembleraient-ils pas nous mettre sur la voie pour expliquer l'*apud arcum* de la légende? Quant au mot *Braia*, nous ne savons s'il signifie la nature du sol, ou s'il indique le nom du bourg ou village donné à saint Macoux par saint Léonce. Cette ruine, marquée sur la carte du XVI[e] siècle, et la situation de l'église du saint évêque d'Aleth pourraient faire croire que là était le lieu où vécut en religieux, et mourut en prédestiné cet illustre pontife. Nous ne pouvons rien affirmer; nous donnons nos aperçus plus ou moins probables sur une question que la nuit des temps à enveloppée de ses épaisses ténèbres. Toujours est-il vrai que l'évêque de Saintes fit présent à saint Macoux d'un domaine, pour le féliciter de l'heureux succès de son voyage, et plus encore de son retour. Ce fut dans cette demeure que l'évêque d'Aleth passa le reste de sa vie, dans l'attente et dans le désir du ciel. Au bout de quelques mois, il fut attaqué d'une fièvre lente, disent les historiens, et, sentant les approches du jour du Seigneur, il se fit coucher sur la cendre, dans le cilice; et là, les yeux élevés au ciel, il rendit son âme à Dieu, au commencement de la nuit du Dimanche 16[e] jour de novembre 627, et fut solen-

nellement *enterré à Saintes* par le vénérable Léonce, qui, témoin de plusieurs miracles du saint évêque, pendant sa vie, et qui s'opérèrent à son tombeau, depuis sa mort, fit élever sur ce tombeau une riche basilique en son honneur [1].

Le corps de saint Macoux fut conservé dans cette Église jusqu'au temps de Bili, évêque d'Aleth; c'est ce que dit Albert-le-Grand, dans son histoire des Saints de Bretagne. Un gentilhomme breton, qui avait quitté son pays, pour éviter la mort dont ses frères puînés le menaçaient, s'étant retiré à Saintes, et y ayant gagné la confiance du sacristain ou trésorier de la cathédrale, forma le dessein d'enlever le précieux dépôt des reliques de saint Macoux. Il fit un voyage en Bretagne, pour faire part de ses vues à l'évêque d'Aleth, qui ne manqua pas de l'encourager à l'exécution de ce pieux larcin, qui lui paraissait une œuvre méritoire. Le gentilhomme qu'Albert-le-Grand nomme Ménobert, de retour à Saintes et toujours dans l'intimité du trésorier, prit l'occasion d'une absence de quelques jours, pendant laquelle le trésorier lui avait laissé toutes les clés du trésor; ce qu'il avait coutume de faire en toute confiance

[1] Honorifico funere colligens beatus Leontius corpus Maclovii non ut spolium mortis humo texit, sed ut Spiritûs Sancti organum decenti in tumulo collocavit, ædificatâ ecclesiâ in quâ per merita tanti confessoris magna divinæ virtutis lumina in piorum clientium gratiam refulserunt. (*Ex Martyrol. Gallic.*).

et sécurité. Il se prépara à cet enlèvement par la réception des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie; puis il se saisit des reliques et les emporta en Bretagne, à l'exception du *chef*, qui resta dans l'*Église de Saint-Macoux* jusqu'à l'époque où elle fut détruite, pendant les guerres que les Anglais firent en Aquitaine. Ce *chef* révéré fut alors porté à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, où il fut conservé jusques en 1562, que les Calvinistes pillèrent cette maison et détruisirent, comme nous le verrons plus tard, tout ce que renfermaient l'abbaye et l'église elle-même.

Arrivé à Rennes, le gentilhomme envoya avertir l'évêque d'Aleth de son heureuse expédition. On vint au-devant des saintes reliques, qui furent reçues avec de grandes réjouissances à Bécherel, à Châteauneuf, où l'évêque et le clergé les attendaient, et enfin dans l'église cathédrale de Saint-Pierre-d'Aleth. Elles y furent conservées jusqu'en l'année 965, que Salvator, l'un des successeurs de Bili, emporta hors de Bretagne les reliques de plusieurs Saints, du nombre desquelles étaient celles de saint Macoux, qui furent déposées à Paris, et, depuis, mises par le roi Lothaire dans sa chapelle du palais, d'où on les porta ensuite dans l'église de Saint-Magloire, et enfin dans celle de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, qui fut aussi nommée Saint-Magloire. Ces reliques y furent honorées jusqu'en 1582, que des soldats s'en em-

parèrent, et, n'y trouvant rien qui satisfît leur cupidité, ils les laissèrent dans l'abbaye de Saint-Victor, où elles furent placées dans une chasse de cuivre. Le corps était presque entier, à l'exception cependant du chef, de quelques ossements donnés à l'église de Saint-Macoux-de-Pontoise, d'une côte qu'obtint la ville de Bar-sur-Aube, où une collégiale fut établie en l'honneur du saint évêque, et d'un bras qui fut donné, au XVe siècle, par les religieux de Saint-Jean-d'Angély, à l'abbé de Montierneuf, de Poitiers.

Ce n'était pas pour que cette relique fût offerte à *l'adoration des fidèles*, comme le dit ironiquement un auteur; M. Massiou a trop d'esprit et de bon sens pour ne pas savoir, surtout s'il est catholique, que l'*adoration* n'est *due* qu'à Dieu seul, et que tel fut et tel sera toujours le sage enseignement de l'Église Romaine. L'évêque de Poitiers, par l'organe de ses grands-vicaires, permit l'exposition de la relique de saint Macoux; preuve, malgré les fades plaisanteries d'une irréligion qui n'est plus de notre époque, que ce précieux reste d'un homme célèbre était reconnu authentique. L'autorité diocésaine s'exprime ainsi:

« Nous, vicaires-généraux du diocèse de Poitiers, à tous les fidèles de Jésus-Christ, salut dans le Seigneur.

« Ayant appris, d'après ce qui nous a été rapporté, qu'une notable portion du bras de saint

Macoux, pontife et confesseur, a été extraite du trésor des saintes reliques de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, dans le diocèse Santon, par les religieux et vénérables hommes de ce monastère, et donnée gratuitement par eux à l'abbé de Montierneuf, de la ville de Poitiers, pour qu'elle fût honorée comme il convient qu'elle le soit pour la gloire de Dieu et à la louange dudit Saint, dans la maison claustrale où l'abbé l'a déposée, nous mandons et ordonnons à tous les curés et à chacun en particulier, soumis à notre jurisdiction, de faire publiquement connaître aux fidèles de Jésus-Christ combien cette relique est vénérable, et, en même temps, d'exhorter, par la parole et par l'exemple, les peuples qui leur sont confiés, à visiter ces précieux restes de saint Macoux, partout où ils seront transportés et exposés dans le susdit monastère, ou dans les paroisses qui en dépendent et qui sont du ressort du diocèse de Poitiers, afin que, par ces pieux pélerinages et les autres bonnes œuvres qu'ils opéreront avec la grâce du Seigneur, ils méritent de parvenir au repos de l'éternelle félicité.

« Donné à Poitiers, le 26 Mars, l'an du Seigneur 1466 [1]. »

[1] *Vicarii Generales pictaviensis episcopi, universis Christi fidelibus salutem in Domino.*

Cùm, sicut accepimus et nobis extitit expositum, quod una notabilis et pulchra pars brachii sancti Macuti, episcopi et confessoris, à capsis sacrarum reliquiarum monasterii S. Johannis Angeliacensis, Xanctonensis Diœcesis, per venerabiles et re-

En 1706, la paroisse de Saint-Macoux de Moiselles, près de Versailles, fut enrichie d'un os de l'épaule de son patron, qu'elle conserve encore. C'est peut-être la seule relique du Saint qui subsiste maintenant ; celles qui étaient à saint Victor ont été détruites ou dispersées, lors de la suppression de cette abbaye, en 1791. La persécution a été si horrible dans la ville de Saint-Malo, pendant la révolution, que cette église a aussi perdu celle qu'elle possédait. La Bretagne compte plusieurs églises érigées sous le vocable de saint Macoux; son culte antique y est universel. Le nom de cet illustre pontife occupe une place honorable dans le martyrologe romain; il y a à Rome, près de la basilique de Saint-Pierre, une église qui lui est dédiée, et un obélisque de cette ville a porté le nom de Saint-Macut, qui est le même que Saint-

ligiosos viros conventûs prædicti monasterii extracta fuit et per eosdem Domino abbati monasterii novi Pictaviensis gratis data, ut honorificè, decenter et honestè ad Dei laudem et ejusdem Sancti exaltetur, quam quidem partem præfatus Dominus abbas ad dictum suum monasterium apportari fecit. Idcircò nos omnibus et singulis capellanis nobis subditis præcipimus et mandamus quatenùs hujus modi reliquias sancti Macuti, ubicumque fuerint transportatæ, in dicto monasterio aut capellis à dicto monasterio dependentibus duntaxàt et in diæcesi Pictaviensi existentibus ipsum populum sibi commissum inducant verbo pariter et exemplo, ut per hæc veagia et bona quæ ipsi fecerint, inspirante Domino, ad æternæ felicitatis gaudia mereantur pervenire.

Datum Pictavis, 26ª die martii, anno Domini 1466.

(*Ex Arch. monast. nov. Pictav.*)

Macoux [1]. Au VII[e] siècle, il y eut une pompeuse translation à Rouen des reliques de l'évêque d'Aleth; saint Ouen présida à cette cérémonie [2]. Nous avons visité, dans cette ville, l'église qui lui est dédiée; elle appartient au style noble et gracieux du XV[e] siècle. On y possède, nous a-t-on dit, une faible portion des reliques du Saint. Aujourd'hui, on ne voit plus à Saintes qu'une croix de pierres, dans le faubourg encore appelé de *Saint-Macoux*; cette croix n'est même pas sur l'ancien emplacement de l'église. Une maison est maintenant bâtie là où jadis Dieu avait un sanctuaire, et saint Macoux un autel. Que ne nous est-il donné de rétablir, dans notre Église Santone, tous les monuments propres à consacrer ses glorieux souvenirs! Loin de là, nous voyons, chaque jour, la massue destructive renverser les derniers vestiges de nos antiques et saints édifices!.. Les hommes qui ne tiendraient par aucun lien à l'amour de nos traditions, ne seraient pas capables de comprendre et d'apprécier nos justes regrets. Enfants nés d'hier, que leur importerait le passé? Le monopole serait leur vie, l'arbitraire, leur loi, et ils n'auraient aucune espérance à léguer à l'avenir: le tourbillon du

[1] Notice en grande partie extraite de l'ouvrage intitulé: *Les vies des Saints de Bretag.* par Dom Guy Alexis Lobineau, prêtre relig. de la congrég. de S. Maur; nouv. édit. revue par M. l'abbé Tresvaux; tom. II. pag. 44 et suiv.

[2] Histoire des Archevêq. de Rouen, pag. 139.

présent les absorberait. Heureusement, les démolisseurs passent vite ; mais hélas ! en ravageant, comme ravageaient autrefois les armées d'Attila, des ruines éparses marquent leur passage.

Dans le temps que l'Église de Saintes avait la gloire d'être gouvernée par le bienheureux Léonce, l'île de Ré n'était qu'un désert couvert de bois, et ne donnait asile, sur quelques points de son rivage, qu'aux pêcheurs assaillis par la tempête. Une chapelle, dédiée à la Sainte Vierge, au lieu encore appelé *Sainte-Marie*, existait dès le commencement du VI[e] siècle ; jusqu'au IX[e], on s'y rendait du continent en pélerinage. Les Normands la ruinèrent, ainsi que la Maladrerie qu'on y avait adjointe.

Ce fut cette île solitaire que choisit alors, pour a contemplation, saint Amand, devenu plus tard évêque de Mastricht [1]. On montre encore, dans la paroisse de Loie, l'endroit qu'il habita avec ses religieux. Amand était issu d'une famille distinguée des environs de Nantes. Doué des lumières de la Foi, et non livré, comme le penseraient les esprits romantiques, aux idées sombres d'une mélancolie sauvage, il avait su, en philosophe chrétien, juger le monde et ses plaisirs, ses biens éphémères et sa gloire périssable. Il n'avait que vingt ans ; mais déjà l'esprit de Dieu l'avait favo-

[1] Nous aimons à suivre de préférence le sentiment du P. Lecointre et du P. Longueval contre celui de M. de Valois, qui ne nous paraît pas soutenable.

risé de toute la sagesse du vieillard. Son âme grande ne pouvait aimer que l'infini. Un bonheur éternel était le seul qui lui parût digne de captiver ses désirs. A peine un an s'était-il écoulé, que la paix profonde du solitaire fit place à de pénibles et déchirantes émotions. Le cœur des Saints n'est pas insensible. Le père de saint Amand avait ignoré sa retraite; l'ayant enfin connue, ce père, qui n'écoutait que la voix de la nature, fit usage de tout ce que la raison a de persuasif, pour arracher son fils à la vie monastique. Ses efforts n'ébranlèrent pas la résolution d'Amand, qui se montra aussi peu accessible à la crainte que cherchait à lui inspirer son père, en le menaçant de le déshériter. « O vous, lui dit-il, qui avez tant de droits à mes respects et à mon amour filial, ô mon père, je ne brûle que d'un seul et vif désir, celui de n'avoir que Jésus pour héritage sur la terre et dans le ciel. Ma foi, croyez-le bien, n'est pas une chimère, ni mon espérance, une illusion! Ma résolution est chrétienne; elle ne peut être une opiniâtreté coupable. J'ai tout vu et médité devant Dieu; mon genre de vie fait mon bonheur. Je jouis, dans cette île silencieuse et déserte, d'un avant-goût de la félicité céleste, et si la prière consacre mes jours, votre souvenir, en présence du Dieu que j'aime, ô mon père, charme les vœux que je ne cesse de lui offrir pour vous!.. » Ce langage d'une sublime piété pénétra le cœur paternel d'un sentiment de

respect et d'admiration, et Amand continua, quelque temps encore, à vivre en paix dans son monastère de Loie. Dieu le destinait à servir, un jour, utilement son Église.

Le tombeau de saint Martin attirait à Tours de nombreux fidèles de tous les pays et de toutes les conditions. Saint Amand ne tarda pas à faire ce pélerinage. Il est remarquable, dit Fleury, que les deux plus fameux pélerinages étaient alors Saint-Pierre de Rome et Saint-Martin de Tours [1]. La dévotion envers saint Martin était si grande, dit un écrivain, que, dès la fin du VIII[e] siècle, on comptait, dans le cloître et aux environs, vingt-huit églises ou monastères remplis de pieuses personnes des deux sexes, venant régulièrement chanter l'office avec les clercs, dont le nombre s'élevait à trois cents, et se réduisit successivement à deux cents, sous le règne de Charles-le-Chauve, par lettres patentes données à Crécy-sur-Oise, le 1[er] Mai 848 [2].

Notre saint ermite de l'île de Ré se dirigea, en 612, vers la Bourgogne, et se fixa à Bourges où il vécut, une quinzaine d'années, dans une petite cellule voisine de la cathédrale. Ayant mis son âme sous la direction du saint évêque Austrégisile, sa pénitence y fut rigoureuse. Il ne se nourrissait,

[1] *Hist. Eccl.* de Fleury, tom. X, liv. 46, n. 5.

[2] *Du rétablissement des églises en France*, par Jacques de Labaye-Avrouin, pag. 87.

pour l'ordinaire, que de pain d'orge et d'eau. Il céda au louable désir d'aller visiter le tombeau des saints apôtres à Rome, et exprimer, au successeur de Pierre, les sentiments de son amour filial et de sa vénération profonde. A son retour de la capitale du monde chrétien, Dieu l'appela à l'épiscopat, en 628. Il n'occupa aucun Siège particulier. Il n'avait d'autre mission que celle de prêcher la Foi aux peuples idolâtres. Il porta les fruits de son ministère dans la Flandre et chez les Slaves, dans la Carinthie et dans les provinces voisines du Danube [1].

Les hommes de Dieu ont l'âme trop noble, pour se condamner à devenir, en présence des grands, de lâches adulateurs. Saint Amand crut devoir dire au roi Dagobert que ses désordres outrageaient la majesté de Dieu et scandalisaient les hommes; que sa conduite était indigne d'un souverain. Le bannissement fut sa récompense. Pendant son glorieux exil, son zèle ne resta point inactif. Il prêcha les mystères de la Foi aux Gascons et aux Navarrais. Le monarque comprit enfin qu'il était injuste envers un aussi saint évêque. Il le rappela et, en le voyant, Dagobert se jeta à ses pieds, le priant de lui accorder le pardon de sa faute et de baptiser le fils que le ciel venait de lui donner. Ce fils était saint Sigebert, mort roi d'Austrasie.

[1] Henschén., pag. 828.

Le territoire de Gand était habité par des peuples si barbares, qu'aucun ouvrier évangélique, dit Godescard, n'osait se présenter au milieu d'eux. Ce fut une raison, pour le saint solitaire de l'île de Ré, de marcher, la croix à la main, vers ces populations ténébreuses. Un soldat courageux n'est, en effet, jamais plus intrépide qu'un jour de bataille. Les Saints sont aussi des héros qui savent triompher de tous les obstacles. Amand ne trouva, dans sa nouvelle mission, que des cœurs fermés aux inspirations du ciel, que des âmes livrées aux plus grossières superstitions. Il devint l'objet de la haine de ces populations aveugles. Ses jours mêmes furent menacés. N'importe ; rien ne déconcerta son ardeur. Dieu bénit sa persévérance : il le favorisa du don des miracles ; il récompensa son noble dévoûment, par la conversion des peuples qu'il avait évangélisés, au prix des plus généreux efforts et des plus constants sacrifices. En 633, il bâtit plusieurs églises et fonda à Gand deux monastères célèbres, l'un et l'autre sous l'invocation de saint Pierre. Il en bâtit un troisième, près de Tournai, appelé plus tard *Saint-Amand* ; la ville qui s'y est formée porte le même nom. Le cénobite de Loie fut élu évêque de Mastricht, en 649 ; mais il donna bientôt sa démission. Il continua sa vie de missionnaire au milieu des Païens, dont la conversion était l'objet de tous ses vœux. Il mourut en 675, à l'âge de quatre-vingt-dix

ans. Il eut pour sépulture l'abbaye de Saint-Pierre-d'Elnon [1].

Nous devions à ce saint pontife un tribut d'hommages, un affectueux souvenir, puisqu'il a vécu quelque temps sous la houlette pastorale d'un successeur de saint Eutrope. Mais tandis que Mahomet publiait son Alcoran en Asie, les successeurs de saint Augustin continuaient en Angleterre, avec autant de zèle que de persévérance, l'œuvre de la prédication évangélique et de l'organisation de l'Église Anglo-Saxonne. En Gaule, la religion comptait, parmi ses nombreuses fondations monastiques, de saints religieux, qui savaient encore joindre à une piété fervente la science et le courage. Quoique l'Église soit toujours indéfectible dans son enseignement, à l'époque où nous nous trouvons, jusqu'au IXe siècle, elle n'offre plus le tableau brillant de son premier âge. Les Augustin, les Ambroise, les Basile et les Chrisostôme lui ont donné sa consistance, au milieu des artifices et de la subtilité mensongère des hérésiarques ; elle a triomphé de la puissance romaine; elle triomphera encore, par la protection divine, de la grossièreté et de la férocité stupides des peuples barbares ; ainsi laissons voguer en assurance la barque de Pierre ; le pilote qui la dirige sait conjurer les orages, et, avec lui, la mer est sans écueils. — L'Église Santone nous rappelle.

[1] Godesc. tom. II, pag. 103.

Après la mort de Théodebert et de Thierry, Clotaire II réunit toute la monarchie française sous son empire. Nous ne l'excuserons pas d'avoir cruellement fait égorger les quatre enfants de Théodoric, son cousin; d'avoir condamné Brunehaut à une mort violente; d'avoir livré les Saxons à la fureur sanguinaire et atroce du soldat; non sans doute : mais nous dirons, avec les historiens, que ce prince eut l'amour des lois, fut habile dans l'art de gouverner et montra un zèle vraiment louable pour l'observation des règles canoniques. L'histoire de l'Église, qui ne manque jamais de faire ressortir la sagesse de Dieu, veillant à la conservation du dépôt de la Foi, nous apprend aussi que, malgré ses crimes, le monarque favorisa la réunion d'un concile à Rheims, en 625, sous le pontificat de l'archevêque Sonnace. Il s'y réunit plus de quarante évêques de toutes les provinces de Gaule sujettes au roi Clotaire. Saint Léonce y assista avec tout l'ascendant que donnent la science et la sainteté. Il souscrivit aux canons qu'on y dressa en faveur de la doctrine et de la morale [1]. Sans doute que, dans le cours d'une vie tout employée aux bonnes œuvres, bien des traits édifiants nous échappent. La Providence nous les révèle tous, en nous présentant ce digne évêque couronné de gloire dans l'assemblée des

[1] Longueval, *Hist. Gallic.* tom. V, pag. 93.

Saints. Il fut enterré à côté du tombeau de saint Eutrope, qui, alors, était dans l'église basse ou crypte [1]. La fête de saint Léonce était célébrée dans le monastère du bienheureux martyr, avec beaucoup de pompe et de piété, le 22 mars.

Il en est temps; entrons ici dans un examen qui nous fixera irrévocablement sur la haute antiquité du culte rendu à saint Eutrope, long-temps avant la découverte de son corps, au VIe siècle, par saint Pallais.

Saint Venance Fortunat célèbre la piété d'un archevêque de Bordeaux, nommé Léonce, qui *rétablit une église bâtie autrefois en l'honneur de l'apôtre du pays Santon, et tombé en ruine par vétusté*. Or, on vit se succéder, sur le Siége métropolitain, deux Léonces : l'un appelé l'*ancien*, et l'autre, le *jeune*; l'un et l'autre très-recommandables par leurs vertus et leur amour pour la décoration des temples du Seigneur. Le premier présida au concile d'Orléans, tenu en 541; le second était né à Saintes, en 510, et se trouva aux deux conciles de Paris, en 555 et 557. Il en tint un autre à Saintes, en 563, ainsi que nous l'avons dit à l'occasion d'Emerius [2]. Il bâtit plusieurs églises à Bordeaux, une particulièrement en l'honneur de la Sainte-Vierge et dont la riche décoration était

[1] Dict. de Lamartinière, à la lettre *S*.

[2] Gall. Christ. — *Clergé de France ;* aux chapit. et pages déjà cités.

d'une magnificence remarquable. Il est évident que saint Pallais n'est venu qu'après Léonce de Bordeaux, puisqu'il n'est question de lui que vers l'an 578 ou 580. La mémoire et le culte de notre glorieux apôtre avaient donc été bien antérieurement l'objet spécial de la vénération de cette province. Il est même très-présumable, pour ne pas dire certain, que saint Vivien, ou quelqu'autre évêque, avant lui, avait jeté les fondements d'une église dédiée à saint Eutrope. Les Chrétiens y venaient implorer sa puissante intercession auprès de Dieu. Cette église daterait de Constantin. « Car, dit le savant M. de Caumont, après l'avènement de ce prince, le Christianisme prit un accroissement prodigieux dans les provinces comme dans l'Italie, et les églises s'y multiplièrent. Constantin en fit construire lui-même une à Clermont; d'autres s'élevèrent ailleurs sur des plans apportés de Rome. On ne peut guères douter que les évêques qui prêchèrent l'Évangile, au VI[e] siècle, dans les provinces de l'Ouest, n'aient élevé des oratoires dans toutes les villes épiscopales. Saint Martin fonda une église, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul, dans la ville de Tours, où déjà Litorius, son prédécesseur, avait transformé en chapelle la maison d'un sénateur [1]. » Il est indubitable, au reste, que, même avant Constantin,

[1] De Caumont, *Cours d'antiq. monument.* pag. 61.

plusieurs églises furent bâties à Rome et ailleurs, pour la célébration des saints mystères. L'empereur Adrien, quoique idolâtre, en fit construire plusienrs. Ce prince n'aimait pas d'abord le Christianisme et ses disciples; il les persécuta cruellement; il porta la plus odieuse profanation à Béthléem et au Calvaire. Dans la grotte où Jésus prit naissance, Adrien fit adorer Adonis, et sur la montagne où le Sauveur consomma son sacrifice sanglant, ce même empereur institua l'impur et horrible culte de Vénus. Mais saint Quadrat et saint Aristide, l'un et l'autre fort éloquents, ayant présenté à Adrien une apologie de la religion chrétienne, il fut si étrangement frappé de la force des raisonnements et des faits que renfermaient ces apologies, qu'il ne se contenta pas d'arrêter l'effet des arrêts de proscription contre les Chrétiens; il voulut encore leur faire construire des églises, qui conservaient le nom d'*Adrianée* (an 117)[1]. Les Chrétiens eurent plus à se louer des dispositions d'Alexandre Sévère (an 225). Cet empereur conservait l'image de Jésus-Christ; il lui rendait une espèce de culte. Il donna aux Chrétiens un emplacement pour la construction d'une église. L'empereur Philippe, baptisé, dit-on, augmenta le nombre des églises : il y en avait plus de quarante à Rome, vers le milieu du IIIe siècle

[1] Lampride, *Vie d'Alex. Sév.*; — Fleury, *Hist. Eccl.* liv. XI. n. 36; — *Dict. hist.* art. *Quadrat.*

(244). Les préfets, ou les autres magistrats qui étaient à la tête des provinces, se montraient plus ou moins tolérants; de là, la paix rendue aux Chrétiens dans une province, tandis qu'ils étaient persécutés dans une autre. Or, une église, au VI[e] siècle, tombant en ruines de vetusté, *senio collapsa*, comme parle saint Venance, bâtie solidement, ainsi que l'on construisait alors, à l'imitation des Romains, ne nous indiquerait-elle pas que la mission de saint Eutrope, dans cette contrée, pourrait vraisemblablement remonter au pontificat de saint Clément; car, en faisant partir de Rome notre premier évêque, vers l'an 95, nous savons qu'il vécut vingt-sept ans dans l'exercice de son épiscopat [1]. Voilà déjà le I[er] siècle accompli. Il meurt; on peut supposer encore que, pendant un laps de quarante à quatre-vingts années, il n'y eut point d'église bâtie en son honneur, puisque, *ordinairement*, pendant le règne des persécutions païennes, qui cessèrent au III[e] siècle, les Chrétiens se dérobaient aux regards des idolâtres, pour adorer le vrai Dieu et honorer leur père dans la Foi. Car, jusqu'au règne de Constantin, il n'y eut point, en Gaule, d'églises *proprement dites* et on célébrait

[1] Galesinius, dans sa *Revue du Martyrologe romain*, ajoute son autorité à celle que nous avons déjà citée : — A sancto Clemente pontifice (Eutropius), episcopus Santonensium consecratus, septem et viginti annos eo munere functus, excitatâ fidelium persecutione, calliso capite, victor coronatur.

(*Gales. ap. And. Du Saussay, p.* 552.).

les saints mystères dans les maisons des nouveaux convertis, *dans des cryptes* et des lieux retirés [1]. Une grotte souterraine était donc alors l'oratoire des premiers Chrétiens Santons [2]. Le culte de saint Eutrope était traditionnel parmi eux, et le premier temple qui fut élevé sous son patronage, put bien l'être ou sous Adrien, ou sous Alexandre Sévère, d'après ce que nous avons dit plus haut; pourquoi l'église dont parle saint Venance ne serait-elle pas de cette époque, ou du règne de l'empereur Philippe, au milieu du IIIe siècle? Nous pensons que l'expression *senio collapsa* suppose au moins un édifice du commencement du IVe siècle qui avait deux ou trois cents ans d'existence. Il est vrai que « ces églises étaient petites et sans doute proportionnées au nombre et aux facultés des personnes qui avaient embrassé la Foi chrétienne [3]; » mais leur construction ne laissait pas que d'être très-solide. Nous ne prétendons point donner des conjectures pour des certitudes; cependant nous croyons nôtre sentiment plus que vraisemblable, puisqu'il est appuyé sur une croyance qui date du VIe siècle.

[1] De Caumont, *item*.

[2] Que notre église basse de St. Eutrope est d'une haute antiquité! Nous ne parlons pas précisément de tout ce que nous en voyons encore, mais de son origine primitive et de quelques vestiges d'un style antérieur au XIe siècle.

[3] De Caumont, *item*.

Revenons au poëme de saint Venance, dont voici un fragment. La bibliothèque des saints Pères, au tome VIIIe, page 832, donne le titre suivant à la pièce que nous allons citer :

« *De la basilique de saint Eutrope, premier évêque de Saintes*, tombant en ruine par vétusté. *Elle fut rebâtie par Léonce, qui en reçut l'ordre par une révélation divine et l'orna de tableaux peints sur bois* [1]. »

Avant de passer au texte du poëme, nous ferons observer, avec l'auteur du Cours d'Antiquités monumentales, que les *basiliques* servaient, chez les Païens, à la fois de tribunaux et de bourses de commerce. On s'y réunissait pour parler d'affaires. Ces édifices furent choisis par les Chrétiens pour la célébration des cérémonies, lorsqu'ils abandonnèrent les catacombes et les chapelles souterraines, et qu'ils purent se montrer librement au grand jour. Les *basiliques*, adaptées de cette manière au culte chrétien, devinrent le type de presque toutes les églises qui furent construites en Occident, au IVe siècle. Leur forme reçut une sorte de consécration religieuse, et l'on s'en écarta peu dans les édifices qui furent élevés pour le culte, jusqu'au

[1] De S. Eutropiis, primi urbis Sanctonicæ antistitis, basilicâ quam *senio collapsam* Leontius ex divinâ revelatione renovavit ornavitque imagineis à ligno iconibus et picturis.

(*Ex Bibl. S. Pat. tom. VIII, pag.* 832.).

XI[e] siècle. Mais laissons parler saint Venance Fortunat[1].

« Quel ardent et saint amour pour le Seigneur vous enflamme, ô pontife Léonce, vous que les Saints chargent de la restauration de leurs temples ! Celui du vénérable Eutrope était tombé en ruine sous le poids de sa propre vétusté. Ses murailles dépouillées n'offraient plus que des *poutres découvertes*. Ce n'est pas la pression de la toiture, mais la funeste action des pluies qui a causé ce désastre. Une nuit, pendant le repos si doux de l'oraison, un messager céleste vous apprit que vous seriez le restaurateur de cette église. O heureux pontife, vous méritiez d'autant mieux cet avertissement, véritable récompense de votre zèle, que votre sollicitude est plus agréable au Seigneur. Maintenant ce temple antique, restauré par vous, reprend une vie nouvelle, et vous rendez à sa

[1] Quantus amor Domini maneat tibi, Papa Leonti,
Quem sibi jam sancti templa novare manent.
Eutropitis enim venerandi antistitis aula
Corruerat senio dilacerata suo.
Nudatasque trabes paries vacuatus habebat,
Pondere non tecti, sed malè pressus aquis.
Nocte sopore levi cuidam veniente ministro
Instauratorem te docet esse suum.
Pro mercede tuî meruit magis ille moneri,
O felix de quo fit pia cura Deo!
Nunc meliore viâ vivit renovata vetustas
Et lassæ fabricæ flos redivivus adit.

structure caduque toute la fraîcheur de ses ornements primitifs. Son âge était très-avancé; mais il se rajeunit par l'honneur que vous lui accordez; en sorte que sa vieillesse même est aujourd'hui la cause de sa jeunesse. L'ornement de ses chapelles sculptées reparaît sous le poli du ciseau. Ce que la peinture offre d'agréable à l'œil, ici le bois le représente. Les murailles, en simulant mille figurines variées, sont recouvertes de tableaux. Naguère, elles étaient dépouillées de toute décoration, et les voilà tout-à-coup resplendissantes de ce qu'il y a de plus vif et de mieux nuancé dans les couleurs! Eutrope fut le premier évêque de la ville des Santons; mais il vous cède tous ses droits, à vous qui réparez si richement sa basilique! Le Saint reprend possession de son église pour y habiter en paix; aussi accorde-t-il en retour, à son restaurateur, une protection de charité.

Ætas accessit : verùm hæc juvenescit honore :
  Undè senex fieret, junior indè redit.
Hîc sculptæ cameræ denis inter rasile pendet
  Quos pictura solet ligna dedêre jocos.
Sumpsit imagineas paries simulando figuras
  Quæ neque tecta priùs, hæc modo picta nitent.
Urbis Sanctonicæ primus fuit iste sacerdos :
  Et tibi qui reparas jura priora dedit.
Cùm sua templà tenet Sanctus habitando quiete
  Instauratori reddit amore vicem.

(*Ex S. Venant. Fort. c.* 13; *ap. bibl. SS. PP. tom. VIII, pag.* 832.).

Ces expressions du poète prouvent qu'avant saint Pallais et même avant Léonce de Bordeaux, la tradition attestait que la piété des fidèles Santons avait, dès les premiers temps, élevé des autels à saint Eutrope. André Du Saussay le dit, en assurant que Léonce de Bordeaux fit succéder à *une petite église* une grande et magnifique basilique [1]. Quant *aux poutres découvertes* dont parle encore le pieux écrivain, on voit qu'alors on ne bâtissait pas de voûtes en pierres dans la construction des églises. La plupart des églises *romanes primordiales*, dit M. de Caumont, n'étaient point voûtées en pierre. La charpente qui supportait le toit demeurait souvent à nu comme dans les basiliques romaines; et les plafonds, lorsqu'on en faisait, étaient presque tous en bois. Les anciens architectes éprouvaient une grande difficulté à construire des voûtes un peu larges en pierres; ce ne fut qu'assez tard, vers le X[e] siècle, et surtout après l'introduction de l'ogive, au treizième, qu'ils devinrent habiles dans ce genre de travail. Le petit nombre de voûtes en pierres, qui furent élevées dans nos églises romanes primitives, présentaient, comme celles que nous trouvons encore dans quelques monuments romains, et comme celles que l'on fit dans les XI[e], XII[e] et XIII[e] siècles, un massif formé par

[1] Scilicet à Leontio Episcopo, qui exiguam tanti martyris ædiculam, magnam in basilicam divino ex monitu evexit.

(*And. Du Sauss. De mysticis galliæ Scriptoribus.*).

des moellons de toute forme, mais généralement d'un petit volume, noyés dans du mortier [1].

Après toutes nos observations sur la célébrité du nom et l'antiquité du culte de saint Eutrope, dès les premiers siècles du Christianisme, sur le retentissement qu'eurent, dans tout le pays, l'éclatante découverte et la translation solennelle de son corps, il nous est facile de reconnaître jusqu'à quel point les évêques, ses successeurs, durent attacher d'intérêt à sa mémoire jusqu'en 1081, époque où la protection du ciel se montrera d'une manière sensible, pour assurer, jusqu'à nous, le perpétuel souvenir des vertus de notre saint apôtre, et nous transmettre le dépôt sacré de ses reliques. Or, cette admirable succession d'évêques propagateurs du culte de saint Eutrope et dépositaires de la doctrine catholique qu'il est venu prêcher, se continue invariablement, à quelque interruption près. Quoique nous trouvions, dans les catalogues *de la Gaule Chrétienne*, après saint Léonce de Saintes, que M. Massiou a tort de confondre avec Léonce de Bordeaux, les évêques Adelbert, Anien ou Agnan, Léger, Ulrique, saint Dizant, Mainard, Alon, Grimoard, Just et saint Mathan, qui porta l'Évangile en Ecosse, nous ne pouvons que les indiquer, à l'exemple de l'abbé Dutemps; car nous n'avons rien découvert, dans nos recherches, de propre à nous fixer sur

[1] *Cours d'ant. monum.* pag. 77 et 78.

l'époque précise de leur épiscopat. Pour ce qui a trait à saint Dizant, nous aimons à voir un monument qui consacre son souvenir dans l'ancien diocèse de Saintes: c'est la paroisse qui, dans le canton de Saint-Genis, porte le nom de ce saint pontife, qu'elle a choisi pour son patron et son protecteur. Du reste, quelques autres églises de ce diocèse sont sous le vocable de ce saint évêque. — Il y avait autrefois, à Saintes, une église sous l'invocation de saint Agnan. La rue, appelée aujourd'hui *la Cabaudière*, se nommait jadis la *rue Saint-Agnan*. Nous pensons que cette église était probablement bâtie aux pieds du Capitole. Des recherches archéologiques pourront peut-être, un jour, en découvrir les vestiges. Une charte de 1418, en faveur du chapitre de l'antique cathédrale de St.-Pierre, fait aussi mention de la porte *Saint-Agnan* ou *Aignen*. Cet illustre évêque d'Orléans fut honoré dans le diocèse de Saintes; la paroisse de Saint-Agnan, auprès de Pont-l'Abbé, en est une preuve. C'est dans cette paroisse que l'on voit les restes de l'ancienne abbaye de Montierneuf, qui eut pour fondatrice, dit-on, une fille des premiers ducs d'Aquitaine. Cette maison monastique était flanquée de tours crénelées et de guérites; la tradition avait transmis que l'église abbatiale avait été bâtie par Charlemagne, pour perpétuer le souvenir d'une victoire éclatante remportée sur les Sarrasins.

Mais au milieu du VII[e] siècle, pendant que la

religion chrétienne prenait une attitude stable et un imposant et respectable appareil, au-delà des mers et jusqu'aux extrémités les plus occidentales de l'Europe, tandis que les armes des disciples farouches du stupide Islamisme étendaient leurs conquêtes bien avant dans la Haute-Asie et dans la plus grande partie de l'empire d'Orient, Rome avait son pape, et Saintes, son évêque. Le pontife Bertaire, en 658, gouvernait l'Église d'Eutrope, identifiée, dans son gouvernement et sa doctrine, avec l'esprit qui, du haut du Siège apostolique romain, vivifiait toute la chrétienté. Que nous aimons cette identité, cette cohésion de Foi ne s'altérant jamais dans son essence, pendant une longue suite de dix-huit siècles!.. Nous ne connaissons absolument rien de la vie et de l'administration de ce pontife, sinon qu'il souscrivit au privilège qu'Emmon, archevêque de Sens, accordait au monastère de *Sainte-Colombe*; ce qui eut lieu la troisième année du règne de Clotaire III [1].

De l'an 658 jusqu'en 785, nous ne trouvons qu'un évêque de Saintes, nommé Benjamin. On peut vraisemblablement croire que, dans cet intervalle, quelques-uns de ceux que nous venons d'indiquer, sans connaître ni l'époque, ni la durée, ni les particularités de leur épiscopat, occupèrent le Siège de cette ville. Au reste, tout est incertain;

[1] *Clerg. de Fr.* déjà cité.

mais il est facile de concevoir la cause de cette lacune. Il suffit, pour cela, de se poser à ces temps reculés, et de considérer, d'une part, les Sarrasins s'emparant de la Gaule Narbonnaise, et, malgré les victoires d'Eudes, duc d'Aquitaine, faisant plusieurs excursions dans les Gaules, sous la conduite d'Abdérame, portant de tous côtés la désolation, le ravage et la mort; saccageant surtout les églises et les monastères, où les évêques et les religieux étaient immolés avec la plus atroce barbarie. Abdérame s'empara de Bordeaux, incendia les églises et fit massacrer un grand nombre de Chrétiens; il pilla aussi les plus belles villes de l'Aquitaine [1]. D'une autre part, l'histoire nous apprend la lutte sanglante et prolongée des ducs, qui exposèrent ce beau pays de Saintonge aux suites désastreuses des révoltes et de la guerre civile. En 768, la guerre continuait encore entre le roi Pépin et Gaifre, avec un acharnement qui ne se voit que dans des luttes de cette nature. « Les églises d'Aquitaine, dit l'histoire du Poitou, avaient beaucoup souffert des irruptions des Goths et des Sarrasins; Gaifre acheva de les ruiner. Ce duc fut tué par un des siens, près de Bordeaux, et inhumé dans un marais, derrière l'église Saint-Séverin, où on a vu long-temps un grand tombeau de pierre que, par corruption et ignorance, ceux

[1] *Hist. de l'Égl. Gallic.*, tom. V. pag. 495.

du pays appelaient tombeau de Caïphe. On croit que c'est dans le même endroit qu'est la chartreuse de cette ville [1]. » Or, dans le laps de cent vingt-sept années, avec la chance ordinaire des révolutions successives, l'interruption momentanée des évêques est indispensable. Plus tard, l'enlèvement de nos archives par les Anglais est aussi une cause de nos incertitudes sur les époques, le nom et les actions des pontifes qui gouvernèrent l'Église de Saintes, dans ces temps, déjà si loin de nous. Nous ne pensons pas non plus oublier que le Protestantisme a su, dans sa haine pour nos anciennes chroniques, comme pour la Foi romaine, brûler et détruire nos cartulaires traditionnels. Voilà pourquoi, dans ce qui concerne l'administration de l'évêque Benjamin, nous ne savons rien de l'ensemble de ses actes; seulement nous avons lu, dans l'ouvrage de MM. de Sainte-Marthes, qu'il souscrivit au testament du comte Roger, fondateur, au VIII[e] siècle, de la fameuse abbaye de Charroux, à l'aide des libéralités de Charlemagne, qui en confirma l'établissement, en 799, ou, selon Mabillon, en 785. Roger était comte de Limoges, et son épouse Euphrasie s'associa à cette fondation. Dom Beaunier donne la description de l'église de Charroux, comme d'une des plus belles du royaume. « Le portique était admirable. On descendait dans la nef, qui

[1] *Hist. du Poitou*, tom. I. pag. 227. Thibaud.

était fort longue, par plusieurs degrés. De la nef on montait dans le chœur par cinq ou six marches, et, du chœur au sanctuaire, par dix ou douze. Au-dessus de l'autel, placé au milieu d'une rotonde de trois rangs de piliers, s'élevait un dôme fait en forme de tiare, d'une hauteur prodigieuse, dont la flèche, aussi bien que la nef, a été renversée. L'autel, fait en forme de coffre, avait été consacré par le pape Urbain II. La pierre supérieure, d'environ sept pieds de long et cinq ou six de large, était posée sur quatre grandes pierres qui formaient le coffre; celle de derrière était ouverte, afin qu'on pût entrer dans l'autel et y serrer les saintes reliques. Dessous le grand autel, est *l'autel des miracles*, ainsi appelé à cause des merveilles que Dieu y opère, tous les jours (1726). Cet autel est environné de six piliers, qui soutiennent toute la masse de ce prodigieux dôme [1]. » Il ne reste plus aujourd'hui de cette merveille architecturale qu'une tour menacée de la massue du vandalisme moderne.

Nous ignorons quand mourut l'évêque Benjamin; mais il est positif qu'il eut le seigneur Aton pour successeur, à la fin du VIIIe siècle. Ce nouveau pontife était, selon toute apparence, fort distingué par sa naissance et par ses vertus. Il avait été abbé de Saint-Hilaire de Poitiers. Louis, dit le Pieux, roi d'Aquitaine, l'appelle son parent dans

[1] Dom Beaunier, cité par Thib., *Hist. du Poitou*, t. II, p. 249.

un de ses diplômes [1]. Ce célèbre prélat érigea en abbaye, vers l'an 799, Saint-Junien-de-Nouaillé, après que Charlemagne l'eut fait reconstruire. La charte de ce saint évêque, dressée à l'occasion de ce monastère, intéresse notre histoire ecclésiastique de Saintes; nous voulons en donner ici le texte, tout empreint de l'esprit de l'époque [2]:

« Que la vigilance du pasteur, y est-il dit, s'exerce activement sur le troupeau qui lui est confié, de peur que le loup, toujours prêt à saisir le moment favorable où il pourra dévorer les brebis, ne les immole sous les yeux et dans les mains mêmes du pasteur endormi, comme le dit le Sauveur : « Le bon pasteur donne sa vie pour son troupeau [3] »; et saint Grégoire ajoute : « Quiconque n'est pas disposé à faire le sacrifice de son bien pour le

[1] Magnifico viro et parente nostro Atone diacono atque abbate... Venerabilis vir dominus Ato, abbas, parens noster fidelissimus... (*Chart. Lud. reg. Aquit. apud Gall. Christ. Inst. Eccl. Pict. tom. II. pag.* 346.).

[2] Pervigil pastor curam gerat de suis creditis ovibus, ne lupus ille fraudulus, qui semper rapiendi paratus est callidus inveniendi locum, nequeat, nec de manu pastoris vexare ovem valet, ut ait Salvator : *Pastor bonus suam ponit pro ovibus animam*. Et Gregorius : *Qui non dat suam pro ovibus substantiam, quomodò pro his daturus est animam?* Igitur in Dei nomine ego Ato humilis et servus servorum Dei ultimus, pontifex urbis Santonicæ Sancti Petri ecclesiæ senioris canonicæ, necnon et rector monasterii Sancti Hilarii, siti propè Pictavis, ubi ipse Sanctissimus humatus esse videtur, monente summum catholicum

[3] S. Joan. 10. 11.

nourrir, comment pourra-t-il lui sacrifier sa vie [1] ?» En conséquence, au nom de notre Seigneur, moi humble Aton, dernier serviteur des serviteurs de Dieu, évêque de l'antique Église de Saint-Pierre, de la ville de Saintes, et abbé du monastère de Saint-Hilaire de Poitiers, où ce très-saint pontife a été probablement enterré, ayant fait observer au roi Charles, notre seigneur de glorieuse mémoire et prince souverainement catholique, qu'il est important que chaque pasteur veille, avec zèle, sur le troupeau confié à ses soins; ayant également fait parvenir à la connaissance du grand, noble souverain, le roi Louis, et des princes et personnages catholiques de sa cour, qu'un monastère, qui porte le nom de Nouaillé et dont le prêtre Hermentère est l'abbé nommé par moi (monastère du ressort de celui de St.-Hilaire et fondé sous son patronage), se trouve situé dans une solitude très-

[1] S. Greg Hom. 4. — in Evang. col. 1484.

dominum regem Carolum gloriosum, ut ùnusquisque pastor curam gerat super gregem sibi commissum vigilanti animo, notumque est magnifico nobile domino Hlodoico rege et suis optimatis et viris catholicis, quod aliquod monasterium, cujus vocabulum est Nobiliacus, ubi à nobis pater ibidem præesse videtur Hermentarius sacerdos, de ratione Sancti Hilarii, et in suo sancto nomine editum, situmque in loco quieto, et valdè congruum ad habitandos monachos, ipsum renovavimus, et monachos ibidem instituimus, ad mercedem cumulandam dominorum regum et nostram. Locella quæ à longo tempore ex ipso fuerant ablata, propter necessitates monachorum et pauperum supplendas nec-

propre à donner asile à des religieux; je l'ai rebâti et j'y ai établi des moines, afin d'augmenter, pour les rois, nos seigneurs, et pour moi, les récompenses réservées aux bonnes œuvres. En lui rendant, pour le besoin des religieux et des pauvres, ainsi que pour l'expiation de mes fautes, les petites localités qui, depuis long-temps, avaient été distraites de cette abbaye, j'y ai réuni, en particulier, celles dont les noms suivent : Jouarène, Alône, Eludre et Comblé, situé dans les environs de Briou. Je supplie humblement le Dieu très-haut d'augmenter ses dons en faveur de ses serviteurs fidèles. Je conjure, avec toute la vivacité et l'ardeur de mon âme, tous mes successeurs et les personnes charitables, je les supplie, au nom de l'indivisible Trinité, de ne jamais porter atteinte aux susdites localités et à tout autre don fait à ce monastère par les bienfaiteurs catholiques; mais

non et nostra facinora abluenda, reddendo conjunximus vel adhærere fecimus quarum sunt vocabula : una quæ dicitur Jourinna, et est inter Alona et alveum, Eludra et alia Colnago, qui est in Briolense pago. Humili prece deposco omnipotenti Domino, ut semper bona dignetur augere suis ibidem servientes famulis. Ex intimo corde et prompto animo universos, successoresque nostros firmiter conjuro, et per Trinitatem inseparabilem constringo, ut supradicta locella, vel alias ad ipsum monasterium à viris catholicis allatas nunquàm audeant abstrahere, sed semper sint adjunctas vel adunatas ad alendam gregem ibidem congregatam. Si quid, præ temeritate, aliquis ausus fuerit abstollere, damnandum se sciat Domino in profundum

au contraire qu'ils les protègent et les accroissent pour l'entretien du pieux troupeau qui s'y trouve réuni. Si quelqu'un était assez téméraire pour l'en frustrer, qu'il sache que les anathêmes de Dieu le frapperont pour la damnation éternelle. Et pour que cette Charte ait sa pleine vigueur, je l'ai munie de ma propre signature et j'ai décidé qu'après moi, mes chères frères et nobles hommes du pays y apposeront leurs seings.

« Pour moi, Hermentère, quoiqu'indigne prêtre et religieux, et tous mes frères, qui ne forment avec moi qu'un cœur et qu'une âme, nous promettons à l'illustre pontife Aton, notre très-pieux supérieur, que, chaque jour de notre vie, nous célébrerons une messe pour lui ; et, toutes les fois que nous irons au chœur, nous réciterons un psaume et une oraison à son intention. Nous déclarons encore qu'il en sera ainsi de tous nos suc-

infernum. Et ut hæc carta firmiorem habeat vigorem, manu nostrâ propriâ subter firmavi, et confratres nostros vel nobiles viros post nos ad roborandum decrevimus.

« Et ego Hermentarius, acsi indignus sacerdos et monachus, unà cum meis fratibus pariter libentissimo animo promisimus præfato pontifici domino Atoni nobili, pastorique nostro piissimo, et dummodò advivimus per singulos dies propria missa per eum celebrare debeamus, et ad omnes cursos psalmum unum in oratione decantare faciamus. Undè et sucessoribus nostris qui post nos in ipsum monasterium venturi erunt, contestare præsumimus, ut hæc supradicta domino Atoni promissa, nunquam fiat dimissa, sed incessanter pro salute animæ ejus semper sit adimpleta.

cesseurs dans ce monastère; de manière à ce que jamais le seigneur Aton ne se trouve privé du suffrage des prières adressées à Dieu pour son âme.

« Pour moi, Aton, indigne évêque de l'Église de Saintes, je demande, de tout mon cœur, que cette résolution ait son accomplissement! — Et ont signé, pour obéir au très-saint évêque Aton : Bodosinde, indigne prêtre et gardien du sépulchre de saint Hilaire; Arnufle; Aigobert, prêtre; Frotberd; Florent; Ibbon; Abbon; Betden, diacre.

« Donné, la trente-unième année du règne du roi Charles, au mois de mars... Bertramne, secrétaire.»

On reçonnaît, à la teneur de cet acte, quelle était la haute piété de l'illustre Aton. Louis, roi d'Aquitaine, confirma cette fondation. Il pense que la divine miséricorde l'exaucera d'autant plus pleinement, qu'ayant, sans aucun doute, Jésus-

S. Ego Ato, indignus episcopus Sanctonicæ urbis Ecclesiæ hanc conjunctionem libentissimo animo fieri vel adfirmare rogavi. Bodosindus acsi indignus presbyter, seu custos sepulchri sancti Hilarii, jubente piissimo pontifice domino Atone; Arnulphus; Aigobertus, presbyter; Frotbertus, Lonnaldus.... Florentius; Ibbo; Abbo; Betdenus, diaconus; Ragadeus, presbyter; Dodo, clericus; Madalfredus; Ingobertus; Abbo, clericus; Gondo, laïcus; Aldebertus.

« Data in anno XXXI regnante domino Karolo rege, in mense martio.... Bertramnus scripsit. »

(*Gall. Christ. ap. Instr. Eccl. Sanct., tom. II. pag.* 345).

Christ pour médiateur, il aura écouté plus favorablement les prières de ses ministres, et acquiescé à tout ce qu'il y a de juste dans leurs demandes [1]. Il se déclare donc le protecteur du monastère de Nouaillé, pour accomplir les volontés de son père, condescendre aux vœux du *magnifique homme, son parent*, l'abbé Aton, favoriser les pauvres et se rendre propice le grand saint Hilaire, son patron et seigneur, afin de mériter, par cette œuvre, que le ciel affermisse son trône et le comble lui-même des grâces de sa miséricorde [2].

Le pape Gélase II, au XII[e] siècle (1119), donna une bulle en faveur des possessions de cette abbaye. Il y désigne jusques à quarante paroisses qui en dépendaient, et il termine en renouvelant les ordres d'Urbain II, sur les droits de juridiction des évêques et des abbés, par rapport aux prêtres chargés de l'administration de ces différentes paroisses [3]. Le monastère de Saint-Junien-de-Nouaillé

[1] Hlodoicus Dei gratiâ rex Aquitanorum in Christi nomine. Nobis rectum videtur ut quodcumque ecclesiastici viri catholici, et Dei sacerdotes, clerici, et pauperes ad nostram petent clementiam, eis regalis potestas tuitionem impertiat, qui fideliter ad nostram desiderant pertingere magnificentiam, et, Christo auspici, sine dubio plenius credimus divina misericordia nobis exaudire, si petitionibus sacerdotum placitis auribus obaudimus, et ea quæ recta poposcerint ad effectum perducimus, etc.

(*Gall. Christ. Instr. Eccl. Sant. tom. II.*

[2] Gall. Christ. Inst. Eccl. Sant. t. II.

[3] Gall. Christ. Inst. Eccl. Pictav. t. II. p, 345.

fut aussi l'objet des libéralités de Guillaume III, comte de Poitou. Quoi qu'en puissent dire les censeurs de la *mysticité*, le souvenir du ciel, souvenir sublime, et l'empreinte de la Foi, vertu des grandes âmes, se trouvaient dans toutes les œuvres de cette époque. Hélas ! qui pourrait calculer, dirons-nous avec un auteur, combien la vie s'est appauvrie depuis lors ?.. Oui, le monde était alors enveloppé par la Foi, comme d'un voile bienfaisant qui cachait les plaies de la terre, qui devenait transparent pour les splendeurs du ciel. Aujourd'hui, c'est autre chose : tout est à nu sur la terre, tout est voilé dans le ciel [1].

Jusques à l'épiscopat d'Aton, l'Église Santone avait eu le bonheur de conserver intact le tombeau et le corps de saint Vivien, son évêque ; mais, à cette époque, au moyen d'un pieux stratagême, elle fut privée de son auguste dépôt. Nous allons décrire cet évènement d'après un manuscrit latin de la bibliothèque royale, coté sous le n° 2627, écriture de la fin du XI[e] et du commencement du XII[e] siècle.

« Avant, dit l'historien, d'en venir à parler des miracles opérés par l'invocation de saint Vivien, il convient de raconter comment le trésor de ses reliques fut transporté, du pays de Saintonge, en l'ancienne ville de Figeac.

[1] *Hist. de S[te] Elisabeth*, par le comte de Montalembert, pair de France, pag. CVI. ; Introduct.

« Au IX[e] siècle, ayant reconstruit son monastère ruiné par les barbares, un abbé de ce lieu, appelé Aydmare ou Adhémare, était dans l'usage d'enlever furtivement les corps saints, partout où il les trouvait, afin d'en enrichir son abbaye. Depuis long-temps il nourrissait le désir de s'emparer de celui du bienheureux Vivien. Il mit enfin quelques-uns de ses religieux dans la confidence, et aussitôt il les chargea de l'exécution de son projet. Ils combinèrent leurs moyens de succès. La fraude fut si adroitement ménagée, qu'ils parvinrent à ravir à la ville Santone les précieux restes de son évêque.

« Pour assurer donc l'heureux résultat de l'entreprise, un d'entre eux feignit d'être effrayé de la vue d'un fantôme, au moment de leur entrée dans la chapelle où était le tombeau du vénérable pontife; dans son agitation il renversa les flambeaux, qui s'éteignirent en tombant; alors, à un mot convenu, les moines se trouvèrent prêts pour l'enlèvement frauduleux. Un incident funeste pour la cité devint pour eux très-favorable. Une armée de pirates normands, arrivant tout-à-coup des bords de l'Océan, fit irruption sur la ville; ses bataillons nombreux entourèrent les murailles; à cette vue, toute la population fut en émoi; la crainte et l'épouvante saisirent toutes les âmes. Les habitants se portèrent sur les remparts et dans la citadelle; car un même désir et une même ardeur

de repousser l'attaque de l'ennemi enflammaient leur courage.

« Les émissaires d'Adhémare surent profiter du trouble général. Il leur fut facile de pénétrer jusqu'au tombeau du Saint, qu'ils ouvrirent au moyen de coins de fer. La couverture du mausolée étant levée, ils aperçurent le corps du Bienheureux, dont les chairs s'étaient conservées incorruptibles. Ils remarquèrent à l'un de ses doigts l'anneau, signe indubitable du pontificat. Un des religieux, subjugué par une maligne inspiration d'avarice, tira cet anneau du doigt de l'évêque et le cacha promptement dans son sein; mais il subit immédiatement la juste punition de son coupable larcin, il perdit un œil.

« Cependant, de concert avec un gardien nommé Marcel, s'étant emparés du saint dépôt, les moines de Figeac prirent secrètementla fuite et se dirigèrent vers la ville, où les reliques du glorieux Vivien sont aujourd'hui en grande vénération. Après avoir marché pendant quelques heures, ils arrivèrent sur les bords d'un fleuve. Ils y trouvèrent une barque; elle leur devenait inutile, puisqu'elle était sur la rive opposée. Ils appelèrent à grands cris les nautonniers qui la montaient; mais ils ne répondirent pas. Les religieux craignant d'être poursuivis, invoquèrent le Saint, et aussitôt la barque, par une impulsion prompte, vint jusques à eux, et, pleins de reconnaissance envers le Tout-

Puissant, ils traversèrent le fleuve et continuèrent sans délai leur voyage. Le jour touchait déjà à son déclin; la nuit ramenait rapidement ses épaisses ténèbres sur la terre. Les voyageurs s'occupèrent de chercher une hôtellerie où il leur fût possible de prendre quelque repos, et de ranimer leurs forces épuisées. On apprêtait, dans la maison d'un villageois, tout ce qui était nécessaire pour le repas. Un arbre ombrageait cet asile, ils y suspendirent le reliquaire; mais, à peine à table, une clarté soudaine environna l'arbre et le saint dépôt. Ce signe inattendu les effraya, et, pensant qu'il pouvait compromettre leur secret, ils repartirent en toute hâte et ne s'arrêtèrent qu'à Isseps, près Figeac. Là, la crainte fit place à la sécurité. Ils portèrent les reliques dans l'église du lieu, et les placèrent sous une arcade, qu'ils scellèrent avec des clous et de la cire.

Ils expédièrent aussitôt un message auprès de l'abbé Adhémare, afin de lui donner connaissance du succès de leur entreprise et des résultats de leur voyage, le priant de convoquer toutes les populations du pays, afin de recevoir, avec la plus grande solennité et le chant des hymnes, les restes sacrés qu'ils allaient conduire dans la ville qui les vénère d'un culte de confiance et d'amour. Un nombreux clergé, suivi d'une immense multitude et précédé de la croix, vint prendre les saintes reliques et, aux acclamations de la foi et de la re-

connaissance, les transporta jusqu'au lieu bénit qui leur avait été préparé.

« Heureusement parvenu *au château du Roc*, le cortège vit accourir une jeune femme, appelée *Impérie*, et que tout le voisinage savait être aveugle depuis long-temps. Elle venait au-devant des reliques du saint évêque, bien persuadée qu'en l'invoquant elle obtiendrait de recouvrer l'usage de la vue. Elle se mêle aussitôt à la foule, elle prie avec ferveur, elle implore le patronage du Bienheureux. La grâce l'inspirait, et Dieu l'exauca : elle fut immédiatement délivrée des ténèbres de sa cécité. Un autre miracle eut lieu pendant le trajet de Roc à Figeac.

« La femme d'un cultivateur, apercevant un concours extraordinaire, frappée de l'harmonie des mélodieux cantiques, va précipitamment trouver son mari, qui labourait son champ, et arrivant jusqu'à lui hors d'haleine : — Mon ami, lui dit-elle, suspends, suspends un instant tes travaux, car voilà une troupe innombrable accompagnant de saintes reliques, et qui descend la colline ; l'air, au loin, retentit du chant des hymnes. Il est convenable que nous aussi, nous allions unir nos hommages. — Son époux, l'entendant parler de la sorte, entre en fureur, et ne lui répond que d'un ton brutal et violent; il saisit une pierre et la lui lance. Faisant succéder aux menaces les railleries les plus injurieuses : Retourne au plus vite, lui crie-t-il,

retourne à tes occupations qui sont beaucoup plus utiles que tout ce qui excite ton admiration. — Cette impiété ne pouvait pas rester sans un châtiment exemplaire. Ce misérable fut en effet, à l'heure même, possédé d'un esprit immonde, et, dans son agitation convulsive, il se mit à se déchirer de ses dents et de ses ongles. Ses amis et ses voisins l'environnèrent et le transportèrent, malgré lui, jusqu'en présence de la châsse qui contenait les saints ossements qu'il avait accueillis avec sarcasme et blasphème. Leur foi vive les portait à espérer que la protection du glorieux pontife lui serait favorable. Leur espoir ne fut pas superflu : le Dieu de miséricorde se laissa toucher à la prière du Bienheureux ; le possédé fut guéri... »

C'est ainsi qu'au milieu de toute espèce de prodiges, les reliques du saint confesseur arrivèrent à Figeac, aux Calendes d'août. . Cette ville, continue l'auteur du manuscrit, est encore, tous les jours, témoin des miracles qui s'opèrent au tombeau de saint Vivien [1]. Les religieux de Figeac ont voulu, plus tard, justifier le frauduleux enlèvement du corps du saint évêque. Ils ont dit qu'il leur avait été donné par Pépin, roi d'Aquitaine. La charte qu'ils citèrent, pour prouver cette donation, existe parmi les manuscrits de la bibliothèque royale. Cette charte est évidemment *fausse*.

[1] Mss. lat. de la bibl. roy. cot. n° 2627.

M. Lacabane, chargé de la partie des manuscrits à la bibliothèque du roi, consulté sur cette charte, a fait remarquer qu'elle était indubitablement fabriquée par les religieux de Figeac, qui, en effet, désiraient donner une origine plus noble à leur possession, car l'écriture de cette charte est du XIII[e] siècle, au lieu que, pour porter le cachet de l'authenticité, elle devrait être du VIII[e].

Le même historien donne un ample récit des prodiges sans nombre dus à l'invocation de notre immortel thaumaturge; il dit qu'il s'en opéra surtout de très-célèbres dans deux différents conciles, assemblés pour régler ce qu'on appelait *la trève de Dieu*, l'un à Coles, en Auvergne, l'autre à Limoges. Dans ces conciles, on porta pieusement le corps de saint Vivien, et l'historien qui raconte cette translation, ajoute que plusieurs de ces miracles pouvaient être prouvés et attestés, de son temps, par les personnes encore vivantes qui en avaient été les témoins oculaires.

Vraisemblablement, c'est pendant l'épiscopat d'Aton que le monastère de Saint-Jean-d'Angély fut fondé par Pépin, roi d'Aquitaine. Ce prince changea, du consentement de Louis, son père, un palais situé dans la forêt, en maison claustrale. De là, l'origine de la fameuse abbaye des Bénédictins. Ici, nous n'entrons point en discussion pour savoir ce que nous devons penser du *chef* de saint Jean-Baptiste. *Nous n'écouterons point*, comme

nous y invite M. Massiou, *un moine anonyme*, *dont le récit merveilleux est imprimé à la suite des œuvres de* SAINT CYPRIEN DE POITIERS!... Nous ne connaissons pas, à la vérité, *les œuvres de St. Cyprien de Poitiers*, quoiqu'il y ait eu un St. Cyprien martyrisé dans cette ville avec saint Savin, son frère, et une abbaye de ce nom; mais ce martyr n'a point légué d'ouvrages à la postérité. Nous avons lu, à la fin du volume des œuvres *de saint Cyprien de Carthage*, la légende dont parle M. Massiou, et qui a été condamnée comme un récit fabuleux dont nous ne faisons aucun cas: l'auteur de *l'histoire de Saintonge* aurait-il pris le martyr de Poitiers pour l'évêque de Carthage?.. Ce ne serait qu'une faute de distraction, sans doute, que nous nous permettons d'indiquer [1]. Pour ce qui a trait au *chef* du saint précurseur, nous ne dirons que ce que l'histoire ecclésiastique nous en apprend.

En 453, le chef de saint Jean-Baptiste fut trouvé à Emèse, en Phénicie, où, depuis long-temps, il était caché sous terre, dans une caverne, près de laquelle des moines avaient établi leur demeure. Le supérieur de ce monastère, du temps de l'empereur Marcien, était le prêtre Marcel, homme d'une vie irréprochable, à qui saint Jean-Baptiste apparut deux fois en songe, vers le commencement

[1] Voir l'*Hist. de la Saint.*, par Massiou, tom. V. pag. 351, ligne 10e.

de février; et un de ses moines, nommé Isaac, aperçut du feu à la porte de la caverne. Marcel fut encore averti et conduit, par une étoile de feu, jusqu'à une voûte qui était dans la caverne, et sous laquelle il trouva l'urne où était le chef de saint Jean, ayant encore ses cheveux. Il alluma une lampe, brûla de l'encens et adora Dieu avec une joie mêlée de crainte. Puis il se joignit avec deux abbés de son voisinage, Gennade et Cyriaque; et tous trois ensemble ils allèrent trouver Uranius, évêque d'Emèse, et lui rapportèrent ce qu'ils avaient vu. Il leur recommanda le secret; et, le lendemain, il vint à la grotte avec les prêtres et les diacres. Il leva l'urne avec le chef qui était dedans, et l'apporta dans la sacristie de l'Église, en attendant qu'on en eût bâti une nouvelle pour cette relique. Cette translation se fit le mardi, 24e février 453. On bâtit ensuite une église, au monastère de la caverne, et le chef de St. Jean fut transféré en procession, le 26e d'octobre de la même année [1]. » Déjà, en 394, Théodose, au sortir de Constantinople, s'arrêtant à *l'Hebdomon*, dans l'église qu'il avait fait bâtir en l'honneur de saint Jean-Baptiste, lui avait recommandé l'heureux succès de ses armes, après l'avoir invoqué avec foi et ferveur. Ce lieu était nommé *Hebdomon*, parce qu'il était à sept milles de Constantinople.

[1] *Hist. Eccl.* Fleury, tom. VI. liv. 28, pag. 477.

On dit que Théodose y apporta le chef de saint Jean-Baptiste, l'ayant trouvé à un village, près de Calcédoine, où il avait été apporté du temps de Valens, et où il était gardé par un prêtre nommé Vincent [1].

« Nonobstant la persécution des Arabes contre les Chrétiens, en 755, on ne laissa pas, sous le règne d'Almansor, de bâtir, à Emèse, une église magnifique en l'honneur de saint Jean-Baptiste, et l'on y transféra son chef, du monastère de la caverne où il avait été trouvé sous l'empereur Marcien, l'an 453. Cette translation se fit la vingtièm année de Constantin, 760 de Jésus-Christ [2]. »

« En 1010, on trouva, au monastère d'Angély, en Saintonge, le chef de saint Jean, que l'on prétendait y avoir été apporté dès le temps de Pépin, roi d'Aquitaine, fils de Louis-le-Débonnaire, fondateur de ce monastère. Cette découverte fut faite par l'abbé Alduin ou Hilduin. A la même époque, une femme, nommée Gélia, fit don, au monastère de saint Jean, d'une terre appelée *Charbonnières* [3]. Nous avons encore l'histoire de cette translation, mais si grossièrement fabriquée, que l'on en voyait la fausseté dès le XIe siècle. Toutefois, la découverte de ce chef, que l'on croyait être celui de saint Jean-Baptiste, réveilla merveilleusement la

[1] *Hist. Eccl.*, Fleury, tom. IV, liv. 18, pag. 682.

[2] *Item.* tom. IX, liv. 43, pag. 354.

[3] Dut. tom. II, pag. 365.

dévotion des fidèles. On y accourut de toutes les provinces de Gaule, d'Italie et d'Espagne. Le roi Robert y vint avec la reine, et y offrit une coupe d'or du poids de trente livres, avec des ornements précieux. Sanche, roi de Navarre, y vint aussi; le duc de Gascogne, le comte de Champagne et tous les autres seigneurs, les évêques et les abbés, tous avec de riches offrandes. On y apportait, en procession, les reliques les plus célèbres, même celles de saint Martial, tenu pour l'apôtre d'Aquitaine. L'effet le plus solide de cette découverte fut le rétablissement de l'observance régulière au monastère de St.-Jean-d'Angély. Le duc Guillaume fit venir saint Odilon, qui y mit un abbé, nommé Rimald, et, après la mort de celui-ci, un autre nommé Aimérique [1]. » Comment ce chef aurait-il pu être celui de saint Jean-Baptiste? D'abord, les Païens, en 362, à Sébaste en Palestine, ouvrirent le sépulcre du saint précurseur, brûlèrent ses os et jetèrent les cendres au vent. Toutefois, on sauva quelque partie de ses reliques. Des moines de Jérusalem, étant venus à Sébaste faire leurs prières, se mêlèrent parmi les impies, qui ramassaient ces os pour les brûler, et, en ayant pris quelques-uns à la dérobée, ils les portèrent à leur abbé, nommé Philippe. Celui-ci, se croyant indigne de garder un

[1] *Hist. Eccl.* de Fleury, tom. XII. liv. 58, pag. 433.—*Chron. de Maillezais*, pag. 207.

tel trésor, l'envoya à saint Athanase par Julien, son diacre, qui fut depuis évêque en Palestine. Saint Athanase renferma ces reliques, en présence de peu de témoins, dans le creux d'une muraille, au sanctuaire d'une église, disant, par esprit de prophétie, que la génération suivante en profiterait. Ce qui arriva sous l'évêque Théophile et l'empereur Théodose. Le sépulcre de saint Jean-Baptiste ne laissa pas d'être toujours honoré à Sébaste, comme contenant encore ses cendres [1].

A cette première observation nous ajoutons un nouveau fait qui prouve qu'en honorant, au XI[e] siècle, un chef de saint Jean à Angély, ce n'était probablement pas celui du saint précurseur. Car, en 1204, entre les reliques qui furent trouvées à Constantinople, le duc de Venise obtint une portion de la vraie croix enchassée en or, et une partie du chef de saint Jean-Baptiste [2]. A la même époque, parmi les ecclésiastiques français qui s'étaient croisés, était Galon de Sarton, chanoine de Saint-Martin de Péquigny, fils de Milon, chevalier, seigneur de Sarton, village près de Dourlens, au diocèse d'Amiens. Dans le village de Constantinople, il prit quelques reliques. La veille de la nativité de la Vierge, se promenant dans un vieux palais demi-ruiné, joignant une église, il aperçut

[1] *Item*, tom. IV. liv. 15. pag. 45.—Theod. III, c. 7.—Ruf. II. *Hist.* c. 28.— S. Hier. Ep. 17. c. 8. Ep. 27. c. 6.

[2] Item, ut suprà.

une fenêtre bouchée de foin et de pierres, où il soupçonna qu'il y avait des reliques, et, en effet, il trouva deux vases dont l'un contenait le doigt, l'autre, le bras de saint George; mais, craignant d'être surpris, il les remit. Le lendemain, fouillant plus avant, il trouva deux bassins d'argent avec leurs étuis, qu'il emporta, et il connut, par les inscriptions, que dans l'un était le chef de saint George, et dans l'autre le chef de saint Jean-Baptiste. Pour les transporter plus facilement et plus sûrement, Galon rompit les grands bassins, qu'il vendit, réservant seulement les plus petits bassins, qu'ils enfermaient, et où les reliques étaient enchassées; puis il s'embarqua, le dernier jour de septembre, et arriva à Venise, environ un mois après. Ayant passé les Alpes et essuyé plusieurs périls de voleurs, comme il approchait d'Amiens, il fit avertir Pierre de Sarton, son oncle, chanoine de la cathédrale, qu'il apportait le chef de saint Jean. Pierre, en ayant instruit l'évêque, qui était Richard de Gerberoi, on résolut de recevoir la relique avec la solennité convenable. Ce qui fut exécuté le troisième dimanche de l'Avent, dix-septième jour de décembre 1206, jour auquel l'Église d'Amiens célèbre encore la mémoire de cette translation.

L'histoire en fut écrite par l'évêque Richard, sur le récit de Galon, à qui il conféra, l'année suivante, une chanoinie de la cathédrale. Cette relique ne consiste que dans les os de la face, depuis le haut

du front jusqu'à la bouche : le haut de la tête est suppléé par une calotte d'argent doré, où l'on voit, en émail, saint Jean montrant Jésus-Christ, avec des lettres grecques, qui marquent que c'est le précurseur [1]. Baillet pense que le chef trouvé et honoré à Angély était peut-être celui de saint Jean, martyr d'Alexandrie ; Ducange croit que c'était celui de saint Jean d'Edesse ; et ceux qui admettent que cette tête ou partie de cette tête était vraiment de saint Jean-Baptiste, disent que Pépin la reçut de quelques religieux qui revenaient de la Palestine, et que ce fut en son honneur qu'il bâtit l'abbaye qui a donné naissance à la ville [2]. Quoi qu'il en soit, les Normands ruinèrent, en 867, trente ans après sa fondation, la royale abbaye de Saint-Jean. Elle fut reconstruite, avant le milieu du X[e] siècle, par le comte Ratgaire et par Ebbon, l'un des conseillers de Louis-d'Outre-Mer [3]. Les Protestants la détruisirent plus tard ; et, encore une fois reconstruite, les religieux Bénédictins y sont revenus et l'ont habitée jusqu'en 1789. Après la tourmente du XVIII[e] siècle, ce monastère antique devint un collége, puis un petit séminaire.

Mais pendant que le schisme des Grecs s'opérait

[1] *Hist. Eccl.* de Fleury, tom. XVI. liv. 67. pag. 143. — Ducange, *Chef de S. Jean*, pag. 106.

[2] *Clerg. de Fr.* tom. II. pag. 364.

[3] Vide *Gall. Christ.* tom. II.

en Orient, par l'impiété de l'ambitieux Photius et la corruption de l'empereur Michel, les Musulmans continuaient en Espagne leur persécution sanglante; les Normands dévastaient les Gaules et ravageaient en particulier l'Aquitaine. A cette époque, une flotte de ces barbares vint fondre sur la Saintonge. « Ils firent une descente, dit Dom Vaissette, entre Bourdeaux et Saintes, et s'emparèrent de cette dernière ville, qui était du domaine de Charles-le-Chauve. Siguin, surnommé *Mostellanicus*, duc de Gascogne et comte particulier de ces deux villes, s'opposa à ces pirates; mais il eut le malheur d'être entièrement défait avec ses troupes, et de demeurer prisonnier. Les Normands le firent mourir, peu de temps après; ils abandonnèrent enfin la ville de Saintes, après l'avoir livrée au pillage et à toute la fureur du soldat, et y avoir mis le feu [1]. » Tous ces déplorables évènements n'empêchaient pas l'Église Catholique d'instruire ses enfants, à Rome, à Lyon, à Cordoue, à Valence, où des conciles condamnaient l'erreur et assuraient aux dogmes, à la morale et à la discipline, un triomphe certain sur l'esprit de ténèbres, d'immoralité et de relâchement, introduit par les barbares apportant leurs mœurs et même quelque chose de leur caractère

[1] *Histoire génér. du Languedoc*, par D. Vaissette, tom I liv. X. pag. 543.

féroce jusques dans le cloître ou le sanctuaire que leur ouvrait souvent leur conversion à la Foi.

L'Église Santone suivait le mouvement de l'Église universelle, au milieu des tempêtes qui agitaient la barque de Pierre ; sa doctrine apostolique restait intègre et le seigneur Frontmond était son évêque. Ce pontife donna, de concert avec les évêques de Nantes, d'Angers et de Nevers, son adhésion à la charte de Lambert, comte et abbé, relativement aux chanoines de saint Aubin : c'est le seul acte de son épiscopat que nous ayons pu recueillir. Douze ans après, Fréculphe avait reçu la consécration épiscopale et succédait à Frontmond. Il assista au concile de Soissons, en 862, où Rothade, évêque de cette ville, fut déposé par Hincmar, son métropolitain, parce que, un an auparavant, il avait déposé lui-même un de ses curés, mutilé par ses ordres, pour cause d'oubli grave des devoirs de son état. Fréculphe assista également au concile de Pistes, où Rothade porta plainte du jugement d'Hincmar, et en appela au Saint-Siége. Notre évêque signa deux priviléges avec une expression de vertu qui prouve que sa haute dignité ne lui faisait pas perdre le sentiment de sa qualité d'homme pécheur : il s'avouait, avec une modestie vraiment ecclésiastique [1], l'*indigne évêque de*

[1] Freculphus sanctæ Santonensis Ecclesiæ indignus episcopus. (*Gall. Christ. tom. II. loc cit.*).

la sainte Église Santone. Un an avant que Othon Ier, roi d'Allemagne, reçût, des mains du pape Jean XII, la couronne d'empereur de Rome, et confirmât, en cette qualité, toutes les donations faites au Siège apostolique, par les rois de France, Pépin, Charlemagne et Louis-le-Débonnaire, Abbon avait succédé à l'évêque Fréculphe. C'est sous son épiscopat que l'abbaye de Saint-Léger ou Liguaire fut fondée, au Xe siècle, près de Niort, alors faisant partie du diocèse de Saintes. Ce monastère fut, dès son origine, soumis à la juridiction de l'abbé de Saint-Maixent. Les vicomtes de Niort s'en emparèrent; mais Aldéarde, veuve du vicomte Arbert, la rendit à Bernard, abbé de Saint-Maixent, sous le règne du roi Robert [1]. Cette abbaye fut détruite par les Protestants, au XVIe siècle. Notre évêque Abbon assista, en 989, au concile tenu à Charroux, par Gombaud, archevêque de Bordeaux, avec six évêques d'Aquitaine. Afin d'apporter un remède prompt et salutaire à quelques désordres du temps, ils y dressèrent six canons ou réglements. Le premier prononce anathème contre ceux qui auraient rompu les portes d'une église, ou enlevé quelque chose des ornements sacrés; le deuxième frappe de la même peine quiconque vole, à un laboureur, les bestiaux de ses pâturages; le troisième interdit l'entrée de

[1] Dutemps, *Gall. Christ.*, loc. jam citat.

l'église à celui qui aurait maltraité un prêtre ou tout autre ecclésiastique [1]. Ce même prélat se trouva présent à la cérémonie de la consécration de saint Alduin, évêque de Limoges.

En parcourant les siècles, depuis le IVe jusqu'au Xe, plus particulièrement, nous croyons ici une digression nécessaire. L'hérésie et l'impiété sophistique, sa fille, se sont coalisées pour signaler ces époques comme l'ère de l'ignorance et de toutes ses ténèbres, voulant très-vraisemblablement conclure, de cette ignorance prétendue et de ces ténèbres exagérées, l'altération, l'anéantissement même des croyances pures du Christianisme primitif, remplacées sans doute parce que l'erreur et l'apostasie ont coutume d'appeler *la superstition*, *le fanatisme*. Afin de caractériser ces temps antiques, calomniés à dessein pour flétrir l'Église Romaine et ses enseignements, nous allons laisser l'histoire parler elle-même : « Les siècles, dit-elle, que l'on compte ordinairement pour les plus obscurs et les plus malheureux, ne l'ont pas été autant qu'on le croit; ils n'ont été dépourvus ni de science ni de vertu. Mais c'est qu'il faut chercher la religion où elle était en chaque temps. Dans le VIIe et le VIIIe siècle, la religion s'affaiblit en France et en Italie, mais elle se fortifie en Angleterre. Dans le IXe, elle refleurit en France; dans le Xe, en Allemagne.

[1] Longuev. *Hist. de l'Egl. Gallic.*

Tandis qu'elle fait de si grandes pertes, sous la domination des Musulmans, en Orient, en Afrique, en Espagne, elle fait, en revanche, de nouvelles conquêtes en Saxe, en Danemarck, en Suède, en Hongrie, en Pologne. On y voit renouveler les merveilles des premiers siècles; ces peuples ont leurs docteurs et leurs martyrs; et les églises assiégées d'Espagne et d'Orient ont aussi les leurs. Il ne reste qu'à admirer la conduite de la Providence, qui sait faire tout servir à ses desseins, et tirer des plus grands maux les plus grands biens. Malgré les incursions redoublées des barbares, le renversement des empires, l'agitation de toute la terre, l'Église fondée solidement sur la pierre a subsisté toujours ferme et toujours visible, comme la cité bâtie sur une montagne : la suite de ses pasteurs n'a point été interrompue; elle a toujours eu des docteurs, des vierges, des pauvres volontaires et des saints d'une vertu éclatante. Je sais ce qui a décrié les siècles dont je parle : c'est la prévention des humanistes du XVe siècle, un Laurens-Vall, un Platine, un Ange Politien. Ces prétendus savants, ayant plus de littérature que de religion et de bon sens, ne s'arrêtaient qu'à l'écorce et ne pouvaient rien goûter que les écrivains de l'ancienne Rome et de l'ancienne Grèce. Ainsi ils avaient un souverain mépris pour les écrits du moyen-âge et comptaient que l'on avait tout perdu, en perdant la pure latinité et la politesse des anciens.

Ce préjugé passa aux Protestants, qui regardaient le renouvellement des études comme la source de leur réformation. Ils prétendaient que la ruine et la désolation de l'Église étaient l'effet de l'ignorance; que le règne de l'Antechrist et le mystère d'iniquité s'étaient mis en train, à la faveur des ténèbres. Mais a-t-on jamais cessé, dans ces siècles, de lire et d'étudier l'Écriture-Sainte et les anciens docteurs; de croire et d'enseigner la Trinité, l'Incarnation, la nécessité de la grâce, l'immortalité de l'âme et la vie future? A-t-on jamais cessé d'offrir le sacrifice de l'Eucharistie et d'administrer tous les sacrements? A-t-on enseigné impunément une morale contraire à celle de l'Évangile? On ne peut tirer à conséquence les déréglements des particuliers et les abus, toujours condamnés comme abus[1]...

« Non, non, continue l'histoire, il n'est aucun genre de reproche que l'homme ingrat puisse, avec la moindre apparence de raison, faire à l'Église, la divine institutrice et la bienfaitrice universelle du genre humain. Ici, quel vaste champ s'ouvre encore devant nous! Combien de connaissances, combien d'avantages et d'agréments même dont l'ordre civil et la société tout entière sont redevables à l'ordre hiérarchique, considéré jusques dans ses jours les plus sombres? N'est-ce pas dans

[1] *Hist. Ecc.* Fleury, tom. XIII, pag 60-61, etc.

les écoles des cathédrales et des cloîtres que se sont conservés, avec les écrits des pères et des saints docteurs, que se sont transcrits et multipliés les institutions des législateurs et des philosophes, les fastes des peuples et des empires, les chefs-d'œuvre de l'éloquence et de la poésie, les éléments de de toutes les sciences et de tous les arts, les langues mêmes, les chiffres et les calculs divers, l'écriture et l'usage de la lecture? Que Gerbert de Rheims ait puisé à cette source ou dans les livres arabes, n'est-ce pas toujours à une école chrétienne du X[e] siècle que l'Europe, par là, doit l'origine ou l'usage des procédés mathématiques, et tant d'autres connaissances comprises sous ce nom? La musique ne dut sa culture et ses progrès modernes qu'à nos chants d'église, qu'à ces chœurs augustes où les rois ne dédaignaient pas de mêler leurs accords; l'architecture si florissante, au commencement du XI[e] siècle, nous a laissé nos plus belles cathédrales, et, plus encore, au temps de la construction de ces superbes églises de Pise et de Florence, d'où Michel-Ange s'est fait gloire de tirer ses plus riches dessins pour Saint-Pierre-de-Rome. »

Voilà assurément qui répond à bien des déclamations de l'ignorance ou de la mauvaise foi. Au reste, aujourd'hui, les jugements sur le moyen-âge deviennent généralement plus équitables; on sait apprécier les dotations en tout genre qu'il nou-

a faites; l'avidité avec laquelle on recueille ses restes précieux, échappés au vandalisme, est une preuve évidente du progrès des idées sur ce point.

Ce que l'esprit de Dieu produisait alors dans l'Église universelle, pour perpétuer la doctrine, la vertu, la science et les traditions, il l'inspirait à l'évêque qui, au commencement du XI[e] siècle, gouvernait avec zèle et sagesse l'Église Santone. Le pontife Islon, successeur du vénérable Abbon, fait époque dans les annales de notre antique église. Ce prélat était du Périgord et frère d'Aimeric, vicomte de Mussidan, et de Grimoard, évêque d'Angoulême, qui joua un rôle bien différent. Islon édifia son Église par l'ensemble des vertus épiscopales; Grimoard au contraire, s'il en faut croire certain récit, ne parvint à la dignité d'évêque qu'à force de présents et d'adulation. Soutenu de la faveur du comte Guillaume, il s'empara de l'abbaye de saint Cybar, dont il aliéna les biens à l'avantage de sa famille. Gui, vicomte de Limoges, le persécuta à outrance, parce que Grimoard lui avait refusé l'abbaye de Brantôme; il lui fit même subir la prison. Le seigneur fut cité à Rome devant le pape Sylvestre II. Les juges qui instruisirent sa cause, le condamnèrent à être écartelé et dévoré par les bêtes fauves. Grimoard, écoutant la foi et l'humanité, enleva de nuit le vicomte de Limoges et sut le soustraire à l'exécution de cette terrible sentence. Ce pontife répara depuis ses scan-

dales et ses injustices[1]. Quant à son frère Islon, dont la vie était exemplaire, il n'avait en vue que les devoirs de sa charge : désireux de prémunir son clergé contre les dangers de la dissipation et du désœuvrement, il obligea ses chanoines et ses clercs à la clôture et les mit sous la règle monastique, en 1011. On sait que les chanoines dont l'institution commença au milieu du VIII[e] siècle, par la règle de saint Chrodogand, menaient presque la vie monastique, et leurs maisons étaient considérées comme des monastères. Le clergé de Saintes suivit avec docilité l'impulsion donnée à son zèle par les hautes vues de son premier pasteur. Occupé de partager son temps entre la prière et l'étude, il lui fut facile, à cette époque où l'ignorance, le vice et la barbarie inondaient le reste du monde, de devenir saint et savant; aussi quels trésors ne renfermeraient pas nos archives ecclésiastiques, si le fruit de ses travaux n'avait pas été la proie des guerres et des révolutions !.. A Saintes, comme dans tous les asiles claustraux, on gardait des livres de plusieurs siècles. Les studieux cénobites ne manquaient pas de transcrire les anciens manuscrits; ainsi renouvelés, les exemplaires passaient de siècle en siècle, bravant la ruine et la destruction du temps. La paix et l'isolement donnent à l'intelligence tant d'aptitude pour les travaux de l'esprit!..

[1] *Clergé de Fr.*, tom. II.

Islon était tout-à-la-fois un ami de la science et de la vertu. Nous admirons, dans tous les siècles, avec quelle sollicitude les évêques de l'Église Gallicane luttent contre le torrent des désordres, effet du relâchement et de l'oubli des saintes règles canoniques. Au VII[e] siècle, les conciles provinciaux se succèdent avec une exactitude que rien ne peut interrompre. C'est là qu'il est glorieux, pour la religion catholique, de trouver l'inflexible barrière qu'elle sait toujours opposer au mensonge et au vice, par les réglements qu'elle fait, renouvelle et sanctionne! A Paris, à Mâcon, à Rheims, à Orléans, à Sens, à Bordeaux, à Rouen, les évêques réunis s'occupent tour à tour de prévenir les nominations frauduleuses et de remplir les Sièges vacants par des sujets vraiment dignes de l'épiscopat; de défendre, contre l'esprit d'innovation, les institutions monastiques, de ranimer de plus en plus le zèle pastoral pour la conversion des hérétiques. Saint Éloi et saint Ouen, en 645, avaient rassemblé un concile à Orléans, contre un Grec qui prêchait les erreurs des Monothélites. Il y fut condamné et chassé des Gaules. La même vigilance éclate, dans le VIII[e] siècle, à Soissons, à Compiègne, à Nevers, à Bourges, à Narbonne; dans le IX[e] siècle, on s'occupe à Aix-la-Chapelle de la réforme de la discipline ecclésiastique et claustrale; à Arles, à Mayence, à Rheims, à Tours et à Châlons, les évêques ont pour but de s'op-

poser à l'ignorance ; ils recommandent au clergé la gravité des mœurs, l'éloignement des affaires temporelles, la douceur évangélique et l'étude assidue. Le Xe siècle offre le même aspect. Telle fut, au reste, la noble attitude de l'Église de France jusques au XVIIIe.

Dès l'année 999 ou 1000, notre illustre pontife Islon se trouva au concile de Poitiers, tenu également pour le rétablissement de la discipline. On sait qu'après l'époque de l'an 1000 il y eut un mouvement qui devint, dit M. de Caumont, de plus en plus général. Jusqu'alors, on croyait que la fin du monde devait avoir lieu au Xe siècle ; rassurés en voyant que le commencement de ce siècle n'amenait pas la catastrophe, les esprits sortirent de leur apathie et de leur découragement. Le XIe siècle donna surtout une activité prodigieuse et imprima une impulsion toute nouvelle aux arts et à la littérature [1]. L'abbaye de Bassac date de cette époque. Elle fut fondée en 1009 par Wardrade, seigneur de Jarnac, et Rixende, son épouse. Islon confirma cette œuvre de piété ; il souscrivit également à la charte du duc d'Aquitaine, fondateur du monastère d'Ébreule, au diocèse de Clermont. Ébreule avait été une maison de plaisance de saint Sidoine Appollinaire [2]. Il paraît que, vers

[1] *Cours d'Antiq. monum.* déjà cité.
[2] *Gall. Christ.*, tom. II. *Eccl. Santon.*

fin du XI[e] siècle, l'abbaye Bassac avait perdu sa ferveur primitive; car le pape Urbain II s'en plaint amèrement dans une bulle qu'il adresse au moine Ausculfe, abbé de Saint-Jean-d'Angély.» Quant au monastère de Bassac, y est-il dit, il est soumis à la juridiction de la sainte Église Romaine; nous voulons qu'il dépende de votre obédience et de l'autorité de vos successeurs; en conséquence, nous vous cédons à perpétuité cette abbaye dont l'esprit de régularité s'est entièrement éteint... « Les religieux parvinrent, au XIII[e] siècle (1246), à secouer le joug de l'autorité du monastère de Saint-Jean-d'Angély, par la faveur du cardinal Pierre de Barre, sous le pontificat d'Innocent IV. On conservait précieusement à Bassac un des liens qui avait, pendant sa passion, servi à lier les mains du Sauveur [1].

L'épiscopat d'Islon fut de longue durée et consolant pour l'Église de Saintes; elle en vit le terme avec une affliction profonde. A la mort de ce digne prélat, elle eut pour évêque, en 1037, le seigneur Arnoux. Deux ans après l'élection de ce nouveau pasteur, au mois d'avril, Aldéard donna à Arnaud, abbé de Saint-Jean d'Angély, un moûtier situé sur les rives de la Charente, et dédié en l'honneur du martyr saint Savinien, dans le bourg qui porte encore aujourd'hui son nom. Dans

[1] *Item.*

la suite, cette maison conventuelle eut une certaine importance : les ruines qui existent semblent nous l'indiquer. Mais hélas ! partout les ruines respectables qui attestent la foi des temps meilleurs, disparaissent de plus en plus !.. Qu'est devenue l'antique chapelle d'Agonnay, à quelque distance de Saint-Savinien ?.. Captif chez les infidèles, le seigneur d'Agonnay, inspiré par sa foi, avait, en preux chevalier, la main sur le cœur, promis au ciel, s'il obtenait sa délivrance, de fonder un sanctuaire pour l'action de grâce. Le pieux seigneur, de retour de la Palestine, où il avait suivi le roi Saint Louis, accomplit religieusement son vœu. Long-temps la chapelle d'Agonnay fut le rendez-vous de la foi et de la ferveur. Il y a vingt ans qu'on en voyait encore les restes.

Arnoux fut présent, en 1040, à la dédicace de l'église de *Sainte-Trinité* de Vendôme. Nous avons visité ce beau monument, reconstruit à l'époque du style fleuri de l'architecture ogivale. Mais, au XIXe siècle, l'église de la célèbre abbaye n'est plus qu'une modeste église de paroisse !.. Nous y avons rendu nos hommages à une relique de saint Eutrope ; nous nous réservons de parler ailleurs de cette circonstance particulière. Dix ans après cette dédicace, notre évêque fut témoin de la solennelle cérémonie qui eut lieu à Saint-Jean-d'Angély, lors de la consécration de la basilique de cette ville, que sa magnificence architecturale n'a pas

sauvée de la haine destructive du XVI[e] siècle [1]!..

« Cette église, dit M. de Merville, avait dans l'œuvre trois cents pieds de longueur et cent cinquante pieds de largeur; de sorte que la nef et les collatéraux avaient cent quatre-vingt-six pieds de large en œuvre. La voûte de la grande nef et les deux principales croisées avaient cent pieds de hauteur. Les quatre grands vitraux des extrémités de l'église étaient séparés par des colonnes et avaient soixante pieds de haut et trente de large; les autres vitraux que l'on voyait autour de l'église étaient aussi divisés par colonnes et avaient cinquante pieds de hauteur, depuis la galerie jusqu'à la grande voûte. Les galeries qui étaient au-dessus, et par le moyen desquelles on pouvait faire le tour de l'église, avaient dix pieds de haut. Les voûtes des collatéraux en avaient quarante. Le portail était flanqué de deux tours où l'on voyait des cloches énormes qui, après la démolition de cette église, furent envoyées à Malte. Le portail s'ouvrait à trois grandes portes dont les battants étaient de fer. On comptait dans cette église treize chapelles. Le pavé était de briques et de marbre vernissé. La grosse horloge était au-dessus de la chapelle de la paroisse, et on voyait, dans le pignon de la tour où était cette horloge, un escalier fort délicat qui y con-

[1] Vid. *Gall. Christ.*, loc. jam cit.

duisait [1]... » Le faible reste de cette église, dominant encore celle qui humblement a pris sa place, offre à l'œil de l'observateur une ou deux figurines dont la ciselure est d'un fini admirable, qui laisse deviner tout ce que devait être l'ensemble de l'édifice! Le stupide Musulman en eût fait une mosquée; le Chrétien hérétique n'en sut faire qu'un monceau de ruines!.. Au souvenir de tels excès, l'homme de conviction s'attriste, et l'ami des arts s'indigne. Singulière *réforme* qui détruit tout et qui ose, assise sur des décombres, prêcher gravement la tolérance!...

L'évêque de Saintes se trouva à la consécration de cette église avec les prélats d Angers, d'Angoulême et de Poitiers. La comtesse Agnès, dont nous signalerons bientôt la piété, et ses deux fils, les nobles hommes Guillaume Aigret et Gui, accompagnés d'une suite nombreuse et brillante, y assistèrent. On accourut à cette cérémonie de toutes les parties de l'Aquitaine; les comtes et hauts barons de la province signèrent l'acte qui fut dressé par la comtesse de Poitiers. Ce fut au nom de l'adorable Trinité que la princesse voulut faire une réparation publique pour les injures dont elle et ses fils s'étaient rendus coupables envers l'abbaye et ses dépendances. Pour que l'amende honorable

[1] *Recherch. typogr. et hist. sur la ville de St.-Jean-d'Angély*, pag. 23, par M. de Merville.

devînt aussi solennelle que les exactions avaient été fréquentes, elle déclare donner à perpétuité, au saint précurseur de Jésus-Christ, le bourg de Saint-Jean avec les églises qu'il contient, y ajoutant les terres labourables, les bois, les forêts, les fontaines, les rivières et les moulins adjacents; elle fait, du monastère et de l'église abbatiale, un lieu de refuge pour toute espèce de criminels, quels qu'ils soient ; elle affranchit les serviteurs, artisans de tout genre, employés au service des religieux. Les clercs, les chevaliers, les veuves et les pélerins passant sur les domaines du couvent bénédictin, n'ont besoin, pour leur sûreté personnelle, que d'une sauvegarde de l'abbé. Les délits commis par les gens de l'abbaye ne seront soumis qu'à l'abbé exclusivement, de manière qu'aucune autre cour que la sienne n'a droit de punition sur les coupables. L'abbé marche avec escorte ; il peut faire traverser le bourg de Saint-Jean et sa banlieue par qui bon lui semble, accompagnant ou faisant accompagner en personne, ou par ses gens, sans qu'il puisse être inquiété ni pour l'aller, ni pour le retour. Ses nobles hommes rendent justice, écoutent les plaintes, prononcent les sentences, et nul n'a le droit de leur résister. S'ils prennent les armes pour la défense de l'église et du monastère, ils ne doivent qu'à l'abbé compte du sang répandu pour cette cause. Tout Saint-Jean est à lui ; il en est le maître absolu, soit pour les achats, soit pour les ventes ;

la préférence lui appartient ; rien ne se conclut sans son consentement, et l'église, ne pouvant payer le subside, le remplace en donnant au comte ou à la comtesse une prébende au réfectoire de l'abbaye égale à celle que reçoit chaque religieux. Après avoir ainsi exprimé clairement et en détail leur volonté et leurs intentions, la comtesse et ses fils firent brûler chacun un grain d'encens sur l'autel de saint Jean-Baptiste, en signe et témoignage de la sincérité de leurs vœux et pour honorer, par cette oblation, la majesté divine qu'ils désiraient se rendre propice [1]. L'évêque de Saintes fut invité à bénir le chevet de l'église abbatiale.

Mais l'épiscopat d'Arnoux devait être marqué par une fondation fameuse et qui eut lieu dans sa ville épiscopale. Avant d'en entretenir le lecteur, nous croyons convenable de faire observer que, malgré les scandales de l'époque, où, par suite des investitures aussi injustes dans leur principe que funestes dans leurs conséquences, la cupidité avait enfanté la simonie et la corruption des mœurs dans les rangs du sacerdoce et dans la société chrétienne, il y avait cependant, dans le sanctuaire et dans le monde, de très-grandes vertus. La religion inspirait de salutaires repentirs. Elle trouvait, dans les cœurs, un puissant attrait pour les œuvres sublimes, qu'il est dans son esprit d'indiquer et de faire

[1] Instrum. *Eccl. Santon.* Ap. Gall. Christ., pag. 467.

réussir. Quelle importance alors on attachait aux cérémonies de son culte divin et de quelle solennité grave et majestueuse on accompagnait les fondations qui honoraient Dieu et sanctifiaient les hommes!... Si le moyen-âge eut ses affligeants écarts, il n'était pas du moins le siècle d'un extravagant et froid scepticisme: témoin les chefs-d'œuvre que sa foi vive a produits!... Que nous aimons à reporter nos souvenirs vers ces temps meilleurs!... N'effaçons pas, chaque jour, selon l'expression si juste du comte de Montalembert, les monuments de la vie des aïeux. « Souvent, dit cet élégant écrivain, en errant dans nos villes recrépies, ou dans nos campagnes dépeuplées de leurs anciens ornements, et d'où s'effacent, chaque jour, les monuments de la vie des aïeux, la vue d'un débris qui a échappé aux dévastateurs, d'une statue couchée dans l'herbe, d'une porte cintrée, d'une rose défoncée, vient éveiller l'imagination; la pensée en est frappée, non moins que les regards; on s'émeut, on se demande quel rôle ce fragment a pu jouer dans l'ensemble; on se laisse entraîner involontairement à la réflexion, à l'étude: peu à peu l'édifice entier se relève aux yeux de l'âme, et quand cette œuvre de reconstruction intérieure s'est accomplie, on voit l'abbaye, l'église, la cathédrale se redresser dans toute sa noblesse, toute sa beauté. On croit errer sous ses voûtes majestueuses, mêlé aux flots du peuple fidèle,

au milieu des pompes symboliques et des ineffables harmonies du culte antique [1]. »

« Qu'il y a, en effet, de jouissance pour l'âme qui croit, ajoute un judicieux écrivain, de se représenter en esprit la basilique du moyen-âge dans sa parure primitive, au moment où les fidèles sont réunis pour assister au sacrifice de tous les jours !... On se représente en esprit, dans la nef principale, dans les tribunes et les lieux réservés, les hauts barons, les preux chevaliers, revêtus d'armures étincelantes ou couverts de riches fourrures; les dames ou damoiselles, avec leurs robes de brocard, leurs manteaux d'hermine ou de menu-vair, leurs hautes coiffures d'or surchargées de pierreries, et d'où pendent les longs voiles traînant jusqu'à terre; derrière elles, sont placés des pages portant leurs blasons. Au second rang figure la riche bourgeoisie, s'efforçant de rivaliser par l'éclat de ses costumes pittoresques. Les nefs latérales, occupées par la plèbe, vêtue de ses habits sombres, forment un encadrement dont les bords se perdent dans le jour douteux que laissent échapper les vitraux vigoureusement colorés des chapelles. Au-dessus de la foule, s'élèvent des statues de saints ou de guerriers; les unes enluminées de couleurs naturelles et rehaussées de dorures, les autres blanches ou

[1] *Hist. de Ste Élisabeth*, par le comte de Montalembert; Introduction, pag. VI.

grises comme le marbre ou la pierre dont elles sont faites. A leurs formes indécises, devenues presque aériennes, par l'effet du clair-obscur, à leurs attitudes triomphantes, priantes ou menaçantes, on les prendrait pour des géants ou pour des fantômes, tandis que les figures lumineuses des verrières donnent l'idée d'un monde céleste, venant se réunir à l'homme pour assister à l'auguste mystère. Le chœur commence : il est séparé du peuple par une haute barrière, traduction du voile du temple des Hébreux. Seulement, la pierre a remplacé la pourpre ; mais l'art a tellement enrichi la matière, que ce voile est infiniment plus précieux que l'autre, dont il rappelle l'idée. L'art a mis tant de soins à découper, à broder cette matière rebelle, qu'elle n'est plus en quelque sorte qu'un nuage, presque transparent, interposé entre l'œil et le sanctuaire, que l'ancienne Loi lui rendait impénétrable, et qui ne doit s'ouvrir, pour lui, qu'à l'accomplissement de la Loi nouvelle.

« Ainsi tout est image dans cette architecture gothique, jusqu'à ces jubés gracieux que l'ignorance de nos siècles éclairés s'est empressée de faire disparaître presque partout. Du sanctuaire part une vive lueur, d'autant plus éclatante que le reste de l'église est plus assombri. Les chants qui s'élèvent de cette enceinte, arrêtés, dans leur course, par la barrière, et n'arrivant à l'oreille que répercutés par la voûte, paraissent des concerts

descendant du ciel. La grande et prestigieuse voix de l'orgue et les chants des fidèles leur répondent. Un lévite aux longs cheveux, à la blanche tunique, à la dalmatique bigarrée, costume que l'imagination naïve de ces temps prêtait aux archanges, apparaît au haut de la tribune qui couronne le jubé. Il tient en ses mains un livre d'or. Deux enfants l'accompagnent avec leurs cierges allumés. Il se place; et, debout à l'une des extrémités de la tribune, d'une voix solennelle, il annonce au peuple les paroles de la vérité. Il proclame *la bonne nouvelle*; il affirme, par le témoignage des apôtres, comment elle s'est répandue sur la terre. Deux fois, cette magnifique apparition frappe les yeux des fidèles. La grave mélopée de la Préface avertit que l'auguste, l'ineffable mystère caché à toutes les intelligences va s'accomplir, que le sacrifice sans fin va se consommer de nouveau à la parole de Jésus-Christ par le prêtre; c'est à ce moment, lorsque l'âme se sent pénétrée de ce sentiment de terreur et d'amour qu'inspire l'approche du Créateur, maître de l'univers, du Dieu fait homme, qui voit le fond de nos cœurs et n'y souffre aucun partage, c'est au moment où éclate ce chant sublime d'adoration et de joie, qui salue la victime dévouée, lorsque le Sauveur, par le miracle eucharistique, s'élève triomphant au-dessus de toutes les têtes prosternées dans la poussière; c'est alors que le sanctuaire s'entr'ouvre et

Clocher et Église Abbatialle de Notre-Dame de Saintes

Fondation du XI[e]. Siècle. (1047)

laisse apercevoir, au milieu du nuage d'opale formé par l'encens, l'autel éclairé par ses mille lumières, couvert de fleurs, entouré de ses prêtres vêtus d'or et de pierreries. Cet éclat subit des lumières et des voix, cette magnificence, la présence de l'Homme-Dieu lui-même, qui vient de descendre sur l'autel, ne forment plus un spectacle de ce monde : c'est le ciel ouvert, c'est la fête de l'éternité [1] !...

Mais pourquoi rappeler ces pompes, cette splendeur des siècles de foi, de conviction et de vertu, à une génération qui ne connaît et n'aime que la terre ; qui préfère le mensonge à la vérité, et le délire extravagant d'une sagesse fausse et tout humaine aux lois saintes, à la doctrine, aux promesses du Dieu par qui tout existe ; elle est incapable, tant sa démoralisation est profonde, de comprendre cet ancien et harmonieux langage de nos cathédrales du moyen-âge, que les mutilations ont rendues muettes, quand elles ont pu survivre à la haine de l'impiété. Hélas ! les cœurs vides de foi sont encore plus muets devant Dieu !.. Au moins, il en est temps, l'exemple chrétien des aïeux nous entraîne; allons nous délasser des scènes désolantes qui se succèdent dans nos jours d'orage. Fuyons, comme la colombe, le souffle des tempêtes ; cherchons un abri; oublions le présent, il nous attriste ;

[1] Voy. l'ouvrage intitulé : *Églises gothiques.*

ne songeons point à l'avenir, il nous effraie; livrons notre âme tout entière au souvenir plus doux du passé, il nous édifie. Remontons le cours des siècles ; arrêtons-nous au milieu du XIe ; assistons à la mémorable fondation de Geoffroi, comte d'Anjou.

Nous ne changerons presque rien au récit de cet évènement ; d'abord, parce qu'il est impossible de mieux dire, et qu'ensuite nous désirons, par respect pour l'auteur du manuscrit que nous possédons, le donner tel qu'il a été composé, à quelques légers changements près. On attribue ce manuscrit à Madame de Parabère, dernière abbesse de Saintes, ou, au moins, à l'une de ses religieuses.

C'est pendant l'interrègne qui eut lieu entre le pontificat du pape Clément II, mort le 7e jour du mois d'octobre 1047, et celui de Damase II, élu pour lui succéder, le 2 du même mois, au commencement de la 17e année du règne d'Henri Ier, roi de France, à dater de la mort du roi Robert, son père, du temps de Guillaume VII dit le Hardi, duc d'Aquitaine, que la célèbre abbaye de Notre-Dame de Saintes fut fondée, pour y établir des religieuses de l'ordre de saint Benoit. Cet établissement doit son origine à la piété de Geoffroi II, surnommé Martel, comte d'Anjou, et d'Agnès de Bourgogne, son épouse. Il n'est pas hors de notre sujet de parler, un peu longuement, d'une fondation vraiment mémorable dans l'histoire de

l'Église de Saintonge. Si nous n'avons plus à contempler que des ruines affligeantes; s'il nous faut gémir sur la transformation, *en écurie*, du temple qui porte encore l'empreinte de sa consécration, et où furent adressées à Dieu des prières si ferventes, du moins, les glorieux souvenirs qui se rattachent à cette belle institution du moyen-âge réveilleront dans les cœurs chrétiens de consolantes pensées.

Le fondateur de notre abbaye était petit-fils de Geoffroi, comte d'Anjou et sénéchal de France, qui fut appelé Grise-Gonelle, du nom d'une casaque grise qu'il portait ordinairement. Il se rendit recommandable par ses services, sous le règne de Lothaire, et obtint, en récompense, pour lui et ses descendants, la charge de sénéchal du royaume. Il mourut, devant le château de Marson, le 27 juillet 987, et fut enterré dans l'église de Saint-Aubin d'Angers. Les historiens ont unanimement célébré la piété de ce prince. Son fils, Foulques III, fut son successeur. On le surnomma Nerra, ou *le Noir*: ce surnom convenait également à son teint basané et à son malicieux caractère. Il fut souvent en guerre avec ses voisins. Il fit trois voyages en Palestine et mourut à Metz, le 23 juin de l'année 1040. Il avait épousé, en premières noces, Elisabeth, fille de Bouchart Ier, dit le Vieux, comte de Vendôme; il n'en eut qu'une fille qui épousa Boudon de Nevers. Il prit pour épouse, en secondes noces, une dame nommée Hildegarde, dont il eut

une fille, et Geoffroy II, dont nous avons à parler. Geoffroy II était né en 1006 ou 1007, au mois d'octobre. Ce prince fut très-brave. Il marqua, dès sa jeunesse, par son courage, le haut rang qu'il devait occuper dans le métier de la guerre; ce qui lui valut le surnom de Martel, qualification, au reste, commune aux preux chevaliers de son époque. Henri Ier le distingua d'autant plus promptement, parmi les seigneurs de sa cour, que sa réputation de vaillance était plus connue et que sa dignité de sénéchal de France, héréditaire dans sa famille, le rendait plus recommandable. Le roi l'estima et lui en donna une preuve, en lui confiant l'administration de ses affaires. Il est difficile que les courtisans n'éprouvent pas, parfois, l'inconstance de la fortune: on dit que Geoffroy se brouilla avec Henri; qu'il lui fit même la guerre, mais à son propre détriment: toujours est-il que, désenchanté des grandeurs frivoles de la terre, il alla mourir pieusement, en 1060, dans le monastère de Saint-Nicolas d'Angers, que son père avait fondé. Il ne laissa point de postérité. Son père Foulques-*le-Noir* avait possédé la ville de Saintes, sous l'hommage qu'il était tenu d'en rendre au duc d'Aquitaine; Geoffroy Martel, son fils, continua de la posséder ou par force ou par concession des enfants d'Agnès: c'est à ce titre qu'il eût la faculté de faire, à Saintes, la fondation de notre abbaye. Il fut, en outre, fondateur de plusieurs autres

monastères, tels que ceux de la Sainte-Trinité de Vendôme, de Nouzières, de Saint-Pierre d'Angers. Il en répara un grand nombre qui avaient eu à souffrir des dévastations causées par les diverses guerres du temps. Son épouse partageait sa foi et secondait puissamment son zèle et ses bonnes œuvres. Agnès était fille d'Othon Guillaume, premier de ce nom, comte de Bourgogne, qui fut aussi très-généreux dans sa charité envers les églises et les monastères. C'est à lui que l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon dut sa restauration. Il y est enterré. Agnès avait épousé d'abord Guillaume V, dit le Grand, duc d'Aquitaine et comte de Poitou. Il fut célèbre par sa bravoure, sa prudence et sa piété. Il fut le fondateur de l'abbaye de Maillezais dont nous aurons occasion de parler plus tard. Vers le terme de sa carrière, il choisit ce monastère pour asile, y prit l'habit religieux et y mourut, le 31 janvier 1030 ou 31, âgé de soixante-et-onze ans. Agnès avait eu, de son premier mariage, deux fils et une fille, nommée aussi Agnès. Sa fille épousa l'empereur Henri III, dit *le Noir*. Ses fils furent appelés l'un Guillaume VII, et l'autre Guillaume VIII. Cette notice nous était indispensable pour mieux poser historiquement nos pieux fondateurs. Les deux fils d'Agnès favorisèrent beaucoup l'abbaye royale de Saintes et, en général, toutes les œuvres que la foi inspirait à leur mère et à leur beau-père, le comte Geoffroy.

Geoffroy II était encore fort jeune, lorsque, à la sollicitation d'Hildegarde, sa mère, il fit connaître ses intentions pour la duchesse d'Aquitaine, veuve de Guillaume V. Il l'épousa le 1er janvier 1033. L'un et l'autre formèrent donc le beau et noble projet de fonder, à Saintes, un monastère de religieuses. Ils firent choix d'un emplacement qui leur parut convenable sur la rive droite de la Charente. Ce lieu les intéressa sans doute d'autant plus, que là existait l'ancienne abbaye bâtie par saint Pallais. Mais au XIe siècle, où on la voyait encore, elle était tombée en une entière décadence, tant au spirituel que pour le temporel. Le titre de la fondation de l'abbaye nous prouve que ce monastère en ruine appartenait au vicomte Guillaume, comme une propriété qu'il tenait de sa famille et dont il se dessaisit de bonne grâce, en faveur du louable projet du comte Geoffroy et de la comtesse Agnès. Il est à croire que cette abbaye de Saint-Pallais, par suite des guerres désastreuses qui avaient eu lieu depuis le VIe siècle, avait subi le sort de tant d'autres monastères tombés entre les mains des laïques; l'église de Saint-Eutrope et son vieux monastère dont parle Mabillon, ainsi que nous le dirons, étaient dans la même catégorie : la charte de 1081, que nous citerons en son lieu, en fera preuve. L'abbaye de Saint-Pallais était sans doute un bien patrimonial de la famille du

vicomte Guillaume. Les seigneurs de cette maison s'en étaient indubitablement emparés par la force, ou l'avaient achetée des comtes de Saintonge. L'histoire ecclésiastique nous fournit plus d'un exemple de ces usurpations. Nous pensons que, dès cette époque, l'église de Saint-Pallais avait un peuple spécial et une paroisse sous sa dépendance. L'alignement régulier du faubourg aboutissant à l'ancienne porte de la ville et au pont qui était dans la même situation, *dès le temps des Romains* [1], n'est point une disposition postérieure au XI[e] siècle, ni à la fondation de l'abbaye; il est même parlé, dans le titre de la fondation, des maisons et des jardins qui dépendaient du monastère de Saint-Pallais et qui en étaient proche. A quoi l'on peut ajouter, comme une preuve de conviction de l'existence qu'avait alors ce faubourg, que les titres les plus anciens de l'abbaye, après celui de la fondation, le nomment expressément le *Bourg de Saint-Pallais*. C'était un usage ordinairement reçu, dans ces temps de religieuse mémoire, que les provinces qui fondaient ou dotaient quelque église, demandassent aussi le consentement et la signature des seigneurs du pays, non-seulement

[1] La rivière, du temps des Romains, ayant un autre cours, il n'y avait pas de pont à l'arc de triomphe, construit au milieu d'un marais traversé par une chaussée qui correspondait à la voie romaine par Varèze et Aulnay. L'alignement était le même quant à sa direction, nous le croyons.

afin de rendre la chose plus éclatante et plus solennelle, mais encore pour lui donner un nouveau degré d'authenticité; car la plus grande partie des terres que les fondateurs donnaient, dans ces occasions, ou avaient été achetées des seigneurs particuliers, ou relevaient d'eux de quelque manière; il était donc tout-à-la-fois et plus sûr de les engager à ratifier eux-mêmes ces legs pieux, et très-convenable de leur accorder cette marque publique de gratitude. Pour donner à l'établissement du nouveau monastère toute la solidité requise, il ne suffisait pas que les fondateurs eussent l'approbation des plus puissants seigneurs de Saintonge et des provinces voisines, il fallait encore, quoi qu'en puissent dire nos déclamateurs modernes, la haute sanction de l'autorité ecclésiastique, soit à cause de la consécration qu'il convenait de faire du lieu destiné au culte divin, soit pour imprimer aux dispositions de la puissance séculière le caractère auguste et si redoutable, dans ces temps de foi et de religion, des censures de l'Église. En conséquence, dès que les bâtiments furent achevés, le comte Geoffroy et Agnès, son épouse, convoquèrent un grand nombre de prélats du premier et du second ordre, pour la solennité de la dédicace et de la consécration de l'église et du monastère. Ces vénérables pontifes, réunis aux seigneurs laïques qui composaient la cour des princes fondateurs, formaient assurément une des

plus imposantes assemblées : il était difficile de mieux représenter la double puissance du sacerdoce et de l'empire. Le jour désigné pour la cérémonie était le 2 novembre. Le monastère fut dédié et l'église consacrée à la gloire de Dieu, sous le vocable *de la très-sainte Vierge Marie*.

Le comte Geoffroy et son épouse avaient compris qu'une donation faite pour honorer Dieu, devait être empreinte d'un caractère de grandeur et de générosité tel qu'une foi divine l'imprime toujours aux œuvres qu'elle inspire. Le siècle actuel, malgré sa réputation fantastique de siècle des lumières, n'est pas plus capable d'apprécier les nobles intentions de nos fondateurs du moyen-âge, qu'un ignorant, de résoudre un problème mathématique. L'incrédulité ténébreuse n'entendra jamais rien aux inspirations d'une piété céleste : elle ne saura que les dénaturer ; car, pour elle, fille du mensonge et de l'athéisme pratique, elle ne croit pas plus à la vertu qu'à la vérité qu'elle abhorre. Elle ne sait que détruire.

L'assemblée convoquée se composait de Guillaume, duc d'Aquitaine et des seigneurs Foulques de Bagasin ; Aiméric de Rancon; Francon Capipolin; Ostente ; Léger de Tonnay-Charente; Albon de Tonnay-Boutonne ; Pierre de Didonne; Gilbert de Mortagne; Gombaud de Mornac; Arnaud de Cosnac; Geoffroy, frère du fondateur; Guillaume de Martais; Guillaume, vicomte d'Aunay; Hugues

de Lusignan; Ebles de Châtellaillon; Guillaume de Parthenay; Aiméric de Rochechouart; François de Chamillac; Grassus de Chamillac; Gauthier de Tizon; Airaud, vicomte de Tours; Louis, prévôt d'Angers; Foulques de Rochefort, et Foulques, Geoffroy, Arnaud et Maisnard, ses fils; Hélie de Châlais; Hélie de Jarnac et Foucaud de la Roche. C'est en leur présence que le prince procéda à l'acte de fondation dont nous donnons l'analyse et que tous signèrent avec lui.

Geoffroy et sa vertueuse comtesse prouvèrent l'importance qu'ils mettaient à l'établissement du nouveau monastère de Notre-Dame-de-Saintes, par l'étendue des terres et des domaines qu'ils lui léguèrent.

Ils renoncèrent, en sa faveur, à un nombre prodigieux de droits, d'usages et de redevances. Leur piété éclairée les porta à environner leur donation de toutes les précautions qu'inspire la prudence, pour assurer aux donataires les droits imprescriptibles de propriété. Parmi les fondations de cette époque, on en voit peu qui aient été plus richement dotées que l'abbaye de Saintes. Pour nous en convaincre, il suffit de rappeler ici sommairement le titre principal. Les fondateurs commencent par déclarer que les richesses ne sont, à leurs yeux, que des moyens de multiplier les bonnes œuvres, d'acquérir des mérites dans ce monde où tout passe, et pour l'autre, où Dieu

se charge de récompenser la vertu. L'intention ne pouvait être plus pure. L'égoïsme sordide et l'orgueil fastueux n'avaient point accès auprès de ces âmes éminemment chrétiennes. La gloire de Dieu, l'amour de Jésus-Christ et l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie, tels furent les motifs de l'établissement dont nous parlons.

Après avoir fait connaître leur intention, ils entrent dans un ample détail des biens qu'ils se proposent de donner au monastère. Ces biens étaient situés dans la Saintonge, le Poitou et l'Anjou. En Saintonge, ils lèguent à l'abbaye la terre de Pont-l'Abbé ainsi que l'église de Saint-Pierre et ses dépendances; l'église de Valensay, appelée depuis Sainte-Radegonde; celle de Saint-Sulpice avec ses revenus; de Saint-Jean-d'Angle et toutes les redîmes des métairies de leurs domaines seigneuriaux ; la terre seigneuriale de Corme-Royal; l'église de Saint-Pierre et de Saint-Nazaire qui en dépend. Ils n'oublient pas ici de bien caractériser leur volonté et leur intention, afin de faire comprendre à la postérité que ce don était sans réserve, et que tout ce qui était avantages et profits, dans le fonds et les revenus, appartenait aux religieuses. On érigea, plus tard, l'église de Corme-Royal en prieuré; mais ce prieuré fut réuni, comme les autres, au corps de l'abbaye, dont il fit partie jusqu'à la révolution de 1793. Ils y joignirent, dans une vaste forêt,

voisine de cette terre, une étendue de terrain à défricher pour le labourage; Saint-Saturnin-de-Marennes; l'église de Saint-Just; celle de Saint-Pierre-de-Sales, la paroisse même de Marennes, centre, autrefois, de la juridiction seigneuriale des abbesses, dans cette contrée; l'église de Saint-Martin-de-Ceuzillac, de Saint-Laurent-du-Guâ et Saint-Eutrope-de-Brou entrèrent, avec tous leurs revenus, dans le legs du comte Geoffroy. Ils y ajoutèrent les dîmes qui étaient payées dans le territoire renfermé entre le canal des deux rivières, ou bras de mer de la Seudre et de Brouage, c'est-à-dire, depuis le Mont-Aquilin ou Montelain, jusqu'au Chapus. Les fondateurs accordèrent à l'abbaye un droit d'usage ou coupe de bois, pour leur utilité, dans la forêt appelée Baconne et qui s'étendait depuis les environs de Saint-Saturnin-de-Marennes jusques auprès de Nancras et de Corme-Royal. Dans cette permission, on spécifie la nature de l'usage de ce bois, en certaine circonstance où il s'agissait de construire des *retranchements*, sans doute pour mettre les terres à l'abri des inondations, ou, peut-être encore, afin de se défendre contre les invasions des bandes qui couraient alors assez fréquemment les campagnes, par suite des guerres que se faisaient, dans ces temps de féodalité, des seigneurs exigeants, ambitieux et jaloux.

Les religieuses, comme par récréation, jouis-

saient aussi, d'après le diplôme, du droit de faire faire, chaque année, une grande chasse dans la même forêt, et d'y faire prendre un sanglier avec sa laie, un cerf avec sa biche, un daim avec sa daine, un chevreuil avec sa chevrette; et, pour compléter la ménagerie récréative, un lièvre et sa femelle. La terre de Nancras et l'église adjacente, avec tous les revenus, furent également alloués et presque toute l'ile d'Oleron, à l'abbaye de Saintes. Saint-Denis était le centre de la juridiction de l'abbesse dans cette île, riche alors de cerfs et de biches et autres bêtes fauves, dont la peau servait à recouvrir les missels des religieuses. Les dîmes y étaient considérables; mais l'abbaye n'en prélevait pas sur la paroisse de Saint-Georges qui, plus tard, devint une dépendance du monastère de la Trinité-de-Vendôme. Le comte et la comtesse donnèrent à l'abbaye de Notre-Dame le droit de battre monnaie, et ils firent même venir, de plusieurs villes, des monnoyeurs qui prêtèrent serment de fidélité à l'abbesse Constance et à ses religieuses. La maison donnée, pour cette fin, était située près du pont, à main droite en sortant de la ville pour aller à Saint-Pallais, dans le quartier, aujourd'hui, de la Poissonnerie. Les rois de France réunirent, dans la suite des siècles, ce droit à leur couronne. Ce droit, dit notre manuscrit, passa pour l'un des plus précieux de leurs apanages. L'abbaye en avait reçu un autre de la

libéralité de ses fondateurs, celui de *haute justice*; et Saintes était le chef-lieu de toutes les juridictions qui lui appartenaient dans les provinces de Poitou et d'Anjou, où les terres, les églises, les châteaux, les fiefs et leurs revenus lui sont donnés avec la même étendue et la même abondance. Geoffroy et son épouse n'oublièrent rien de ce qui devait consolider l'auguste monument de leur piété et de leur religion sincère [1].

Les évêques, après que l'on eut donné lecture de l'acte de fondation, demandèrent, à haute voix, à toute la multitude témoin de cette éclatante cérémonie, que, si quelqu'un avait à réclamer contre les dispositions énoncées dans la charte qu'il venait d'entendre lire, il eût à s'avancer au milieu de l'assemblée et à proposer *librement* ses difficultés. Cet usage prouve que la *liberté* d'alors valait bien la *liberté* d'aujourd'hui; il était fort prudent et il atteste que toujours l'Église Catholique a été l'ennemie de l'injustice et de l'usurpation. Cet usage avait sans doute été institué pour empêcher que les princes et les seigneurs n'enrichissent les églises de biens peut-être mal acquis et enlevés à la veuve sans appui et à l'orphelin sans défense. Les évêques agissaient donc en cela comme des pères communs et charitables, disposés à profiter de ces conjectures, pour engager

[1] Arch. mss. de l'abbaye de Saintes.

ces mêmes princes à restituer des héritages que le simple particulier n'aurait osé redemander en d'autres circonstances. L'histoire ecclésiastique nous fournit une preuve frappante de la sagesse et de l'opportunité de cet usage, dans ce qui arriva aux funérailles de Guillaume-le-Batard, dit le *Conquérant*, roi d'Angleterre et duc de Normandie ; car un homme du peuple saisit cette occasion, pour revendiquer l'emplacement de l'abbaye de Saint-Étienne-de-Caen, que ce prince avait enlevé par violence à son père, sans le dédommager. Les évêques ne voulurent pas achever la cérémonie, que les justes plaintes de cet homme ne fussent apaisées par une somme de valeur égale au prix du patrimoine usurpé. Personne ne s'étant donc présenté pour porter opposition à l'acte de fondation du monastère de Notre-Dame-de-Saintes, ratifié par la signature des seigneurs convoqués, les prélats qui avaient consacré l'église et bénit la nouvelle abbaye dressèrent, de leur côté, un acte par lequel ils approuvent et confirment, par la plénitude de l'autorité épiscopale, ce pieux et utile établissement, et prononcent anathème contre ceux qui y donneront la moindre atteinte. C'est ainsi qu'ils s'expriment :

« Ce n'est pas seulement à ceux qui font construire des édifices religieux destinés au culte divin, et, de plus, s'occupent de fournir, avec une mag-

nificence toute chrétienne, aux divers besoins des serviteurs ou des servantes de Dieu, que le souverain rémunérateur de toutes choses réserve d'amples récompenses; il ne se montre pas moins généreux envers ceux qui, pleins de confiance dans sa bonté paternelle, se dévouent à prêter l'appui de leur assentiment et de leur protection à ces mêmes établissements, pour en assurer la stabilité, et, dès lors qu'ils coopèrent activement et de cœur aux bonnes œuvres, ils en partagent aussi la récompense [1].

« En conséquence, au nom de Dieu le Père tout-puissant, et du Fils et du Saint-Esprit, nous tous ici présents, archevêques, évêques, abbés et toutes autres personnes de l'ordre ecclésiastique,

[1] Non solùm qui loca divinis cultibus mancipanda exstruere, et rerum copia ad necessitates servorum vel ancillarum Dei sustentandas religiosa munificentia ditare satagunt, præmium à largissimo bonorum omnium remuneratore consequuntur; sed etiam illi qui eisdem assensu saltem et solatio in locorum ipsorum et stabilitate disponendâ et constituendâ adjutores existunt, competentem mercedem sibi quoque repositam esse confidunt; quatenùs qui fuerint promptâ voluntate bonorum operum cooperatores, fiant etiam in retributione participes.

Quapropter, in nomine Dei omnipotentis Patris et Filii et Spiritûs Sancti, nos omnes præsentes archiepiscopi, episcopi, abbates, aliæque multimodè clericalis ordinis personæ, ex diversis urbibus et pagis ab illustri comite Goffrido et uxore illius venerabili Agnete ad consecrationem ordinationemque monasterii hujus, quod ad ipsis recens videlicet fundatum, et laudabili ædificantium strenuitate jam propèmodùm exactum est, evo-

appelés par le zèle de la religion et réunis, des différentes villes et bourgades, à la demande de l'illustre comte Geoffroy et de la vénérable Agnès, son épouse, pour la cérémonie de la consécration et établissement de ce monastère nouvellement fondé par eux et presque déjà achevé, tant a été actif le louable travail des constructeurs, remplissant ici, avec une joie unanime, la charge du ministère sacerdotal, nous dédions en ce jour, 4 des Nones de novembre (le 2), ce monastère en l'honneur et sous l'invocation du Sauveur et de la glorieuse Marie, sa mère, toujours vierge; et nous y instituons, sous le gouvernement d'une abbesse et selon la règle de saint Benoît, un ordre religieux de servantes du Seigneur, afin que, dès aujourd'hui

cati ac religionis studio congregati sumus, ubi et debitum officii sacerdotalis congratulanter celebrantes, præsenti die quod est scilicet IV nonas novembris, monasterium hoc in honorem ac nomen Domini salvatoris et gloriosissimæ Genitricis ejus semper Virginis Mariæ dedicamus, atque in eo monasticum ordinem ancillarum Dei, sub abbatissæ regimine, secundùm regulam S. Benedicti instituimus, ut sic amodò in reliquum tempus, divinâ illustrante et conservante gratiâ, supernæ majestati regulariter militetur, Deoque, regi regum, pro incolumitate et salute Christiani populi indesinenter supplicetur.

Primùm namque concorditer censemus, instituimus, atque salubriter provisum observari in posterum pronunciamus, ex divinâ auctoritate, et concessâ ministerio nostro ecclesiarum sollicitudine, ut sic per succedentia seculorum tempora, abbatia sit, Domino tribuente, famularum Christi, non cella cuiquam subjecta monasterio; et abbatissæ hic probabili sororum hujus

et pour toujours, avec l'aide de la grâce qui éclaire et conserve, la suprême Majesté y soit régulièrement servie, et que Dieu, le roi des rois, y soit prié sans cesse, pour le bonheur et le salut du peuple Chrétien.

« Ainsi, en vertu de l'autorité que nous avons reçue de Dieu, et pour répondre à la sollicitude des églises, ce qui est le propre de notre ministère, nous pensons unanimement, nous décidons et déclarons qu'il sera fidèlement observé à l'avenir que cette abbaye, moyennant la grâce que Jésus-Christ accordera à ses humbles servantes, ne sera soumise à aucun autre monastère; de plus, que les abbesses y seront successivement élues par les religieuses de cette communauté et par l'élection des autres

cœnobii cæterorumque Dei fidelium electione ad animas salui lucrandas substituantur, non aliquâ perambitione vel vi cujusquam potestatis suffulti, vel pecuniæ commercio freta, insiliat aut irrepat; quod qui conatus fuerit, sive qui conati consenserint simoniacæ maledictionis secuti reus sit et damnatus intereat.

Rerum etiam universarum donationes quas hîc Domino Sanctæque Mariæ pro redemptione animarum suarum, aut superius nominati fundatores, aut alii quilibet fideles contulerunt aut deinceps collaturi sunt, sive etiam facultates omnimodas quas congregationis istius sorores sibi legitimâ emptione comparaverunt cum omni integritatis plenitudine et quiete, in quibuslibet pagis aut territoriis in usu ipsarum ac perennem hujus monasterii possessionem perpetualiter manere, assignari, constabiliri sub attestatione divinæ Majestatis, et tremendi justi judicii Christi Domini nostri confirmamus, et stipulamus atque unanimi pronuntiatione sancimus. Has igitur institutiones nostras ordi-

fidèles du Seigneur, dans la seule et unique fin d'assurer le salut des âmes, et jamais par l'ambition et par les intrigues de quelque puissant patronage, ou à prix d'argent. Que quiconque se serait efforcé d'employer de pareils moyens, et ceux qui les auraient secondés, soient reconnus coupables d'une damnable simonie et réprouvés à l'heure de la mort.

« Prenant donc à témoin la souveraine majesté de Dieu et le juste et formidable jugement de notre Seigneur Jésus-Christ, nous confirmons, assignons et sanctionnons, tous ensemble, les donations faites ici à notre Seigneur et à Sainte-Marie, par les susdits fondateurs, dans l'intention d'assurer le salut de leur âme; ainsi que tout ce

nationesque ex auctoritate divinæ legis assumptas et monasterio isti à nobis assignatas et roboratas, quicumque fideliter tenere et conservare studuerint, benefactorum orationumque omnium hic per sæcula futurarum à Domino Deo consortes deputentur. Si quis verò, quod absit, earum *destructor* aut *violator* perstiterit, excommunicationis nostræ et anathematis damnatus potestate nobis in apostolis traditâ, dicente Domino salvatore : « Quodcumque ligaveritis super terram, erit ligatum et in cœlis » Et pœnis infernalibus deputatus, nisi fortè resipiscens noxam illam satisfactione correxerit : quod quidem cessionis et constabilitatis firmamentum ut veracius per tempora successura credatur firmiusque conservetur, notitiam istam conscribi jussimus et in auditum frequentiæ popularis recitatam manibus propriis subscripsimus.

† Ego Archembaldus sanct. Burdigalensis eccl. archiep.

† Ego Hugo S. Bisonsiensis eccl. indignus arch.

que d'autres fidèles ont donné ou donneront dans la suite ; également toute espèce de biens légitimement acquis par les religieuses de cette congrégation, afin qu'en toute intégrité et sécurité, partout et toujours, le monastère en conserve l'usage et la propriété perpétuelle.

« En conséquence, que tous ceux qui s'efforceront de défendre et de conserver fidèlement nos dispositions et ordonnances, faites par l'autorité de la loi divine, en faveur dudit monastère, participent, à perpétuité, à toutes les prières qui seront adressées au Dieu très-haut, pour les bienfaiteurs de cette abbaye. Mais si, au contraire, quelqu'un — ce qu'à Dieu ne plaise — osait les enfreindre et les violer, nous le frappons d'excommunication et

† Ego Aymo S. Sedis Bituric. archiepisc.
† Ego Arnulphus sanctæ Sancton. eccl. novus episc.
† Ego Hugo Nivern. eccl. humilis episc.
† Ego Willelmus Engolism. cathedræ indignus sessor.
† Ego Geraldus Petragoricorum episc.
† Ego Pudicus S. Nannetiæ eccl. episc.
† Ego Jordanus S. Lemovicensis eccl. episc.

Sign. Goffridi abbatis S. Joannis Angeriaci. S. Azonis abb. S. Michaelis de Eremo. S. Joannis abb. de Luzione. S. Gosleni abb. S. Leodegarii. S. abbatis de Bazaio. S Frederici abb. S. Florentii. S. Rainaldi abb. S. Petri Burgaliensis. S Oderici abb. S. Trinitatis Vindocini. S. Isemberti clerici de Pictavis designati episcopi. S. Mangodi capicerii. S. Ingebaldi, cantoris S. Hilarii. S. Bernardi diaconi. S. Joscelini, archidiaconi Andegavensis. S. Goffredi, thesaurarii Nivernensis. S. Maingodi thesaurarii Bissonticensis.

(*Gall. Christ. Inst. Eccl. Santon. pag.* 483.)

d'anathême, en vertu de la haute puissance donnée aux apôtres par le Sauveur, notre Seigneur, lorsqu'il leur dit : Tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel. De plus, nous le menaçons des peines de l'enfer ; à moins qu'il ne revienne à résipiscence et qu'il ne fasse satisfaction pour son crime. Et pour que, dans la suite des âges, on ne forme aucun doute sur l'authenticité et la validité de cette cession, et afin qu'elle se maintienne et se perpétue dans toute sa vigueur, après l'avoir fait transcrire et signée de nos propres mains, nous avons ordonné que lecture en fût faite à tout le peuple assemblé pour cette cérémonie.

† Moi, Archembaud, archevêque de Bordeaux ;
† Moi, Hugues, indigne archevêque de Besançon;
† Moi, Aymon, archevêque de Bourges ;
† Moi, Arnoux, nouvel évêque de la sainte Eglise de Saintes ;
† Moi, Hugues, humble évêque de Nevers ;
† Moi, Guillaume, indigne évêque d'Angoulême;
† Moi, Géraud, évêque de Périgueux ;
† Moi, Pudique, évêque de Nantes ;
† Moi, Jourdain, évêque de Limoges.

Seings de Geoffroy, abbé de Saint-Jean-d'Angély; d'Azon, abbé de Saint-Michel-en-l'Herm ; de Jean, abbé de Luçon ; de Goslein, abbé de Saint-Léger; de N***, abbé de Bassac ; de Frédéric, abbé de Saint-Florent ; de Renaud, abbé de Saint-Pierre de Bourg ; d'Odéric, abbé de Sainte-Trinité de

Vendôme; d'Isembert, clerc de Poitiers, évêque nommé; de Mangode; d'Ingebaud, chantre de Saint-Hilaire; de Bernard, diacre; de Jouslain, archidiacre d'Angers; de Geoffroy, trésorier de Nevers; de Maingode, trésorier de Besançon. »

Deux ans après cette fondation, l'Église vit, avec joie, le saint pape Léon IX monter sur la chaire apostolique. Ce pontife fut le fléau des simoniaques. Il tint plusieurs conciles pour extirper, jusqu'à la racine, ce mal contagieux qui, à cette époque, produisait de très-grands désordres dans les Gaules. Sa dernière prière, au moment de la mort, fut adressée à Dieu avec une piété touchante, pour la conversion de ceux que la simonie avait rendus le scandale de la chrétienté. Léon IX était d'un zèle actif et ardent, dit un historien; ses travaux étaient continuels, sa piété était tendre et solide. Il ne craignit que Dieu dans l'exercice de son ministère, où il fut le fléau des hérétiques et la terreur des mauvais prélats, dont il déposa un si grand nombre. Il était habile, et, à l'âge de plus de cinquante ans, il commença le grec pour mieux entendre l'Écriture, et être en état de réfuter les calomnies des Grecs schismatiques. Ce qui contribua à la gloire du pontificat de Léon IX [1], c'est qu'il sut connaître et s'attacher plusieurs personnes de mérite, tels que le cardinal Humbert, Hilde-

[1] *Hist. de l'Egl. Gall.* tom. IX, pag. 352.

brand et Pierre Damien : car le grand art de gouverner est l'art de savoir choisir ceux à qui on donne part aux affaires.

Un si saint pape ne pouvait pas manquer d'applaudir aux œuvres qui glorifiaient Dieu. Le comte Geoffroy et son épouse, lui ayant fait connaître la fondation de la nouvelle abbaye de Saintes, en véritables et fervents Catholiques, ils demandèrent au Souverain Pontife de vouloir bien la confirmer ; ce qu'il fit. Dans sa bulle, le pape déclare à tous les vrais enfants de la catholicité qu'ayant égard à la prière que lui ont faite Geoffroy, comte de Poitou, et la comtesse Agnès, de confirmer et d'approuver, par son autorité apostolique, le monastère qu'ils ont fondé à Saintes, en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, pour des religieuses, qui y vivent sous la règle de saint Benoît, il prend ledit monastère sous sa protection, exhortant tous les fidèles, par le motif de la charité, à ne point souffrir que l'on donne atteinte à un établissement si pieux, ni que l'on trouble le service divin, ni les religieuses qui s'y consacrent au Seigneur. Cette bulle finit par de justes menaces, efficaces dans ce monde ou dans l'autre, où toute justice existe, contre les sacrilèges spoliateurs des temples saints et des maisons monastiques [1] !

[1] Rectore omnium ordinante Deo, Leo ego romanæ Sedis Papa, innotescat, volo, omnibus catholicæ atque apostolicæ Ecclesiæ cultoribus, quod Goffridus comes Andegavensis, et Agnes

Cependant deux années s'étaient à peine écoulées, que déjà l'abbesse et ses religieuses eurent à suivre les débats d'un procès. Geoffroy et son épouse avaient une nièce, nommée Marguerite. Le comte avait été son tuteur. Elle épousa Guillaume Rudel, comte de Blaye. Geoffroy eut soin de régler les sommes perçues pendant la tutelle de Marguerite. Il donna aux nouveaux époux, *pour porter*, comme parle le contrat d'alliance, *toutes les charges du mariage*, *douze mille livres, chaque livre valant vingt-cinq sols*. Ils abandonnèrent à Geoffroy et à Agnès tous les domaines dont Marguerite avait hérité de ses père et mère, moyennant deux mille cinq cents livres de rentes perpétuelles et foncières, payables chaque année, à la Toussaint. L'acte avait été passé à Saintes, le dixième jour d'octobre de

comitissa locum S. Mariæ Sanctonensis cœnobii, quod monachabus inibi sub beati Benedicti regulâ degentibus Deo devotè fundaverunt et nostri regiminis tuitione confortari deprecati sunt, quorum petitioni assensum præbentes confirmamus et constitutionis tantæ locum liberali, ut deprecati sunt, jure sub nostrâ defensione suscipimus. Undè omnes Dei fideles caritative submonemus ne tantum opus disturbare et dissipare Dei servitium vel Deo devotas patiantur. Quod si aliquis huic divino operi insidiari præsumpserit, *concesse* vel *concedenda calumniando* et *devastando*, iram perpetuæ damnationis incurrat, et sanctæ Dei genitricis omniumque Sanctorum accusationem concessam Dei inimicum dare in interitum, in æternum damnatus sentiat. Hujus verò conscriptionis chartam ut firmiorem obtineret vigorem, sigilli nostri impressione signari curavimus.

(*Ex Instrum. Eccl. Sanct. Apud Gall. Christ. t. II, p.* 481).

l'an de l'Incarnation 1040, en présence *de nobles et très-illustres personnes*, les seigneurs de Pons, de Cosnac, de Saint-Jean-d'Angély et de plusieurs autres comtes et hauts barons. Il y eut transaction.

« Or, s'estant mû procès entre nobles personnes Guillaume Rudel, comte de Blaye, et Marguerite, son épouse, d'une part; contre révérendissimes autres personnes, l'abbesse et les religieuses du monastère de la bienheureuse Marie, hors les meurs de Xainctes, d'autre part, sur ce que les seigneur dit et dame Guillaume et Marguerite ont dit et ont fait apparoitre par le contract de mariage, reçeû par moy notaire public, que le dixiesme octobre mille quarante ils auroient délaissé à noble homme Godefroy, comte de Xainctonge et à dame Agnès son épouse, tous les biens appartenants à la dite Marguerite par le décéd de ses père et mère, principalement la moitié des domaines vulgairement appelés de Pont-l'Abbé, de Corme-Royal, de Luzac, de Marennes, de Saint-Denis-d'Oleron, de Saint-Sorlin, de Saint-Laurent-du-Guâ, de La Jard, de Térac, des Touches, des Arennes, de Jarry, de Cressé, de Loubilé, du Prat, de Mûron, et tous les fruits des dits domaines que le seigneur Godefroy et Agnès, son épouse, avoient perçeus pendant vingt ans, en qualité de tuteur de la dite Marguerite leur nièce, et moyennant deux mille cinq cents livres de cens et rentes perpétuelles et foncières, payables chaque année à la fête de

Toussaint, aux dits seigneur Rudel et Marguerite son épouse, ou à ceux qui auroient droit d'eux, lesquels cens ils ont constitué et assigné pour touiours sur les dits domaines. Il fut aussy conveneu entre les parties que sy le seigneur et dame Godefroy décédoient sans enfants nés d'eux, la dite Marguerite leur nièce serait héritière de tous leurs biens, exceptés ceux qu'ils auroient voulu laisser aux églises ou léguer, à l'exception cependant des domaines mentionnés, obligés pour le payement des susdits cens, sans le consentement des seigneur Rudel et son épouse, et au cas que les dits seigneur et dame consentent à tels legs, ce sera sous la charge de payer annuellement les cens et rentes; et avenant la mort du seigneur Godefroy sans héritiers, il auroit auparavant, du consentement d'Agnès son épouse, à cause de certaines haines et inimitiés, sans sujet frustré et privé les susdits de tous ses biens, principalement au mois de septembre 1047 qu'ils léguèrent aux abbesse et vierges du couvent susdit les domaines déjà spécifiés, sous les charges de payer les cens dont ils étoient les hypothèques, c'est pourquoi les susdits demandoient qu'un tel legs et donation faite en faveur des abbesse et religieuses, fut déclarée de nulle valeur et effet, et qu'elles fussent condamnées d'abandonner la possession des dits domaines aux seigneur et dame de Rudel comme leur appartenants; ce qu'ayant

vû l'abbesse et les religieuses et le susdit contract de mariage ayant été lû, par lequel tout ce que dessus paroist clairement et ayant entendu aussy la ditte dame Agnès ici présente, femme du dit seigneur Godefroy, elles n'ont point contredit à la demande et même elles ont prié plusieurs personnes de distinction d'engager les seigneur et dame Guillaume et Marguerite de leur laisser les domaines, à la charge de payer à eux ou à ceux qui auront droit d'eux les cens et rentes auxquels ces domaines sont obligés, et que, à raison de la confirmation par eux faite de la dite donation, les abbesse et religieuses et celles qui viendront après elles, seront obligées de prier Dieu pour leurs âmes et pour celles de leurs parents; lesquels seigneur et dame Guillaume et Marguerite, à la requisition et prières de nobles personnes, particulièrement d'illustrissime comte de La Roche, qui estoit présent lorsqu'il fut passé contract de donation en faveur des dites abbesse et religieuses; et surtout émus de dévoction et de bon vouloir pour le service divin, non-seulement ont approuvé et confirmé la dite donation et legs fait en faveur des abbesse et religieuses du couvent de la bienheureuse Marie, hors les meurs de Xainctes, par feu Godefroy, comte de Xainctonge et par la dame Agnès, son épouse, à condition de payer à eux ou à ceux qui auront droit d'eux, à chaque fête de Toussaint seulement, mille livres, monnoie cou-

rante, de cens et rente foncière et perpétuelle, pour le payement duquel cens et rente les seuls domaines de Pont-l'Abbé, de Corme-Royal et de Luzac, demeurent par ces présentes et demeureront toujours obligés aux dits seigneur et dame Guillaume et Marguerite de Rudel. Comme aussy permettent à la dite dame Agnès de donner, laisser ou léguer les autres domaines, à condition cependant de payer les cens et rente auxquels ils sont obligés par le contract de mariage. Ce que l'abbesse et ses religieuses du dit monastère fesant tant pour elles que pour celles qui leur succéderont, ont accepté par ces présentes, se chargeant de payer les rentes et s'obligeant en outre de prier Dieu pour leurs âmes et pour celles de leurs parents dans le dit monastère. Les parties ont promis tenir et observer tout ce que dessus.

« Fait et passé à Xainctes, le onziesme jour d'avril, l'an de nostre Seigneur 1049; en présence du seigneur de la Roche, de la comtesse Agnès, du seigneur de Taillebourg, du sire de Pons et de plusieurs autres [1]. »

L'année de la fondation de l'abbaye, Geoffroy II, abbé du monastère de Saint-Jean-d'Angély, reçut d'Ostende, fils de Constantin Lamy, l'Église de

[1] Extrait des mss. inéd. archives de l'abbaye de Saintes et conservé dans les arch. de M. le comte de Bremond d'Ars. Ces actes ont été vidimés et collationnés sur les originaux, en 1019 et en 1328.

Notre-Dame-de-Champdolent [1]. Il est à croire que cette église fut, à son origine, fondée sous le vocable de celle qui est si justement appelée la *consolatrice des affligés*, à l'occasion de quelques évènements désastreux arrivés dans cette contrée. Le nom de *Champdolent* semble encore pour nous l'écho qui répète les accents de la douleur et les cris plaintifs des blessés.

Quant à la noble abbaye de Saintes, elle a été l'objet de la munificence et de la protection des princes de la domination anglaise, comme du zèle et du dévoûment des rois de France. Les diplômes nombreux en font foi.

Les seigneurs de Taillebourg se sont fait remarquer par leur bienveillance envers ce monastère. Ils l'exemptèrent, entre autres faveurs, du droit de péage qu'ils avaient coutume d'exiger des bateaux qui passaient devant leur château. Les sires de Rancon s'obligèrent à défendre les biens et les vassaux de l'abbaye; ils lui accordèrent, en conséquence, leur capitainerie ou sauve-garde. Les princes et comtes de Taillerand, seigneurs du Périgord, furent aussi ses bienfaiteurs. C'est d'eux qu'elle reçut le prieuré de Saint-Sylvain-de-la-Mongie, que le duc Boson avait fondé, vers la fin du X[e] siècle. C'est également du temps de l'abbesse Arsende, qu'Hélie de Taillerand fit

[1] Dut. pag. 265.

cette donation, vers 1079. Les sires de Parthenay, de Bornes, de Charas, de Tonnay-Charente, de Tonnay-Boutonne; les barons d'Othon, qui lui donnèrent droit de coupe de bois dans la forêt dite d'Othon; elle s'étendait alors jusques aux portes de Saintes; plusieurs autres célèbres personnages, dont les noms et les legs pieux figurent dans les diplômes, tinrent à honneur de combler cet illustre monastère des dons de leur inépuisable charité [1]. Ils ne se doutaient pas qu'un jour ces dons, si légitimement acquis à l'abbaye par leur bon, loyal et libre vouloir, deviendraient, après huit cents ans de possession, la pâture de la rapacité et de l'injustice!... Injustice et rapacité que l'on à cherché à présenter comme un droit!.. Voler, dit un grave auteur, voler des biens consacrés à la plus sainte des destinations, est un crime qui s'explique trop bien par la plus âpre des passions; mais accumuler les sophismes pour justifier le vol, est l'indice d'une immoralité profonde et d'une subversion de principes bien autrement contagieuse que le vol lui-même [2]. Si les révolutions ont besoin de sang pour étancher leur soif ardente, elles ont également besoin du bien d'autrui pour assouvir leur faim canine;

[1] Voir le cartulaire mss. de l'abb. conservé dans les archives de la Société archéol. de Saintes.

[2] *Traité des biens ecclésiastiques*, par M. Affre, aujourd'hui archevêque de Paris.

elles mangent, elles boivent et ne laissent, après leur horrible repas, que des débris sanglants et des ruines fumantes!.. Sous leur règne despotique, la vertu s'isole dans sa pauvreté, et souvent le vice triomphe dans son opulence. Après avoir renversé les édifices matériels, elles démoralisent le corps social; elles sont essentiellement destructives.

Hélas! il trop vrai, l'antique honneur de France,
La Foi, sœur de l'humble Espérance,
Ont fui notre âge infortuné;
Des anciennes vertus le crime a pris la place;
Il cache leurs sentiers comme la ronce efface
Le seuil d'un temple abandonné [1].

Guillaume X ratifia la donation d'une terre faite en faveur de Notre-Dame-de-Saintes, par un seigneur, nommé Loëre, et il donna en conséquence une charte datée de *Notre-Dame-du-Château*. Cette église était située près de l'ancien Capitole, et sans doute sur l'emplacement du couvent des Carmélites, aujourd'hui maison religieuse de *Sainte Marie-de-la-Providence*. On voit, sur le plan de 1560, une église précisément bâtie dans ce lieu même. Madame la supérieure de la Providence nous a dit qu'en faisant construire elle a découvert un très-ancien mur d'église dans l'alignement tracé sur la carte de 1560.

[1] Victor Hugo, ode IV: *La Bande noire.*

Les évêques de Saintes ont favorisé notre royale abbaye d'une manière toute particulière; le seigneur Bernard surtout, dont nous aurons occasion de parler, lui a été cordialement dévoué. Les Souverains Pontifes ont successivement, depuis saint Léon IX, accordé à la fondation du comte Geoffroy les marques les plus signalées de leur affection paternelle.

Nicolas II la confirma par une bulle du mois d'avril 1061; Urbain II la sanctionna en 1096; Calixte II en fit autant, en 1119. Agnès Ire, de Barbezieux, tante de la reine Éléonore et abbesse depuis 1137 jusqu'en 1174, reçut des bulles assurant les anciens privilèges, ou en accordant de nouveaux d'Innocent II, d'Eugène III, d'Anastase IV et d'Alexandre III.

Luce III confirma également les privilèges de l'abbaye, lorsque Aldeburge en était abbesse, au XIIe siècle; Jean XXII adressa au même monastère deux bulles confirmatives, l'une datée de la troisième, et l'autre de la septième année de son pontificat; Benoit XII confirma canoniquement l'élection d'Yves Vigerie de Jonzac, abbesse au milieu du XIVe siècle (1341); Eugène IV confirma encore Jeanne Ire de Villars, qui gouverna avec édification le monastère, au commencement du XVe siècle [1].

[1] Voir le cart. mss. de l'abbaye.

Trente abbesses, la plupart des premières familles de France, se succédèrent, dans l'espace de sept cents ans, jusques à madame Marie-Magdeleine de Baudéan de Parabère, religieuse de Sainte-Croix-de-Poitiers, élue abbesse de Saintes, en 1754. Femme de tête et d'une vertu consommée, cette dernière abbesse de Notre-Dame sut, par la gravité de son port, la fermeté et la sagesse de ses paroles, imprimer un sentiment indéfinissable de respect et de crainte à l'homme que le gouvernement révolutionnaire délégua, pour signifier à Mme de Parabère et à ses religieuses l'ordre tyrannique de sortir de leur monastère, dont la *nation* venait s'emparer. La sainte abbesse avait demandé à Dieu de mourir dans sa chère solitude; elle obtint du ciel cette faveur si ardemment désirée[1]. Elle y mourut le 30 septembre 1792. Sa communauté, composée de vierges aussi édifiantes que courageuses et fidèles à leurs vœux, avait été dispersée par fraction; on craignait sans doute de donner trop d'éclat à cet acte de vandalisme et d'impiété. Le début des hommes de révolution

[1] Il semble que, même après sa mort, cette pieuse abbesse tient à rester dans son monastère. Dernièrement, des ordres ont été donnés pour exhumer le corps de cette sainte Religieuse et le transporter dans le cimetière de la paroisse; on a creusé sans pouvoir découvrir sa sépulture, quoique le lieu de la sépulture ait été fidèlement indiqué. Une raison existe, qui nous explique l'inutilité des recherches.

est toujours timide ; ils deviennent audacieux, quand ils ont acquis la certitude qu'ils sont les plus forts. L'homme, au reste, a besoin de lutter long-temps avec sa conscience, avant de pouvoir commettre le crime de sang-froid.

Cet antique monastère fut détruit deux fois depuis sa fondation ; d'abord, par les fureurs de la guerre, le 28 juin 1327. Il est certain que les Anglais le renversèrent presque totalement ; car, dans le cours du XIV[e] siècle, ainsi que nous le dirons, et une partie du XV[e], ils mirent la France sur le penchant de sa ruine, et firent surtout un théâtre sanglant du pays de Guyenne. Un incendie, arrivé en 1648, le consuma une seconde fois en grande partie. Voici ce qu'en raconte un manuscrit de l'époque, tiré des archives du couvent des Saintes-Claires.

« L'année 1648, le neuviesme de novembre, le feu prit au célèbre monastère de l'abbaye de Saintes qui n'est qu'à cinquante pas du nostre ; et cela, sur les neuf à dix heures du soir, dans le dortoir, pendant que les religieuses étoient dans leur premier sommeil ; elles dormoient tranquillement sans s'apercevoir d'un malheur qui les alloit faire périr sans ressource, lorsque heureusement quelques Récollez, dont le couvent est vis-à-vis de cette abbaye, mais par-de là la rivière, aperceurent de leurs fenestres la flamme qui embrazoit cette maison. Toute leur communauté sortit prompte-

ment avec la croix, et furent des premiers pour avertir et secourir ces illustres dames, que le feu alloit envelopper de telle sorte qu'elles n'eussent pu se sauver; et en effet la flamme étoit si haulte, que nos mères qui vivoient dans ce temps-là, voyoient facilement lire dans notre chœur sans autre lumière que celle de l'incendie. Il fallut tirer de son lit, par le bras, Madame l'abbesse qui dormoit profondément. Cette sainte personne, voyant son monastère en feu, au lieu de s'écrier comme les autres, se mit à genoux et dit ces touchantes paroles, dignes de son incomparable piété : « Vous êtes le maître, Seigneur; j'avais prétendu vous consacrer une maison ; si vous en voulez faire une dédicace ardente, comme autrefois celle du temple de Salomon, j'y consens de tout mon cœur. Consumez l'holocauste et ne souffrez pas que j'y contredise, ni que j'en murmure!.. » Puis, se tournant vers ses filles, elle leur dit : « Le Seigneur me l'avait donné, il me l'oste aujourd'huy; son saint nom soit béni!.. » Cette abbaye, dont on met le revenu à plus de cinquante mille livres, avoit alors quantité de riches meubles, des vaisseaux d'or et d'argent, soit pour l'autel ou pour d'autres usages, des ornements magnifiques, des papiers et titres de conséquence, qui alloient autant courir de risques parmi les voleurs, que de péril dans les flammes, si bien que nos religieuses, vivement pénétrées de l'affliction de ces illustres dames,

qu'elles vénéroient et aimoient avec beaucoup de raison, ne pouvant elles-mêmes les secourir, les firent prier de vouloir agréer leur petit couvent pour leur refuge, en cas que le feu les obligeast à sortir du leur, et d'azile pour tout ce qu'elles avoient à sauver. Elles acceptèrent cette dernière offre, et firent porter tout ce qu'elles avoient de plus précieux dans nostre monastère, sans aucune précaution, et la porte en fut, pour cela, ouverte nuit et jour, tant que dura l'incendie; après lequel, le tout leur fut rendu avec toute la fidélité qu'on doit attendre d'une maison religieuse.

« Madame l'abbesse, voyant que le feu gagnait toujours plus avant, prit la résolution de sortir et de venir dans notre petite maison, pour y attendre que le feu fust éteint; on luy avoit, pour cela, préparé l'infirmerie, et nos religieuses se sentoient très-honorées de loger chez elles une personne qu'elles vénéroientet chérissoient par esitme et par reconnaissance pour tant de boutez que cette sainte et illustre dame avoit eues pour elles; mais Dieu, ayant éteint les flammes par une espèce de miracle, elle demeura dans les tristes restes de cette désolation, dont la perte fut estimée cinquante mille écus. La reine-mère de Louis XIV aida à la réparer, ayant obtenu du roy son fils un don de mille écus, pendant l'espace de douze ans, que les ministres réduisirent à six.

« Le matin, nos religieuses, comprenant facile-

ment la consternation et l'accablement où étoient ces dignes personnes, leur aprestèrent à diner et le leur envoyèrent avec tant d'affection, que Madame l'abbesse le sentit vivement et d'une manière si pleine de tendresse, qu'elle voulut, quelques jours après, les en remercier par une lettre écrite de sa propre main, que l'on garde avec raison comme un précieux trésor dans les archives du monastère; en voicy la copie :

« Jésus, Maria.

A la révérende Mère, vicaire des religieuses de Sainte-Claire.

Ma révérende Mère,

Je n'ai pu, jusques à cette heure, avoir le loisir de vous écrire pour vous remercier de tant de charités que vous et toutes mes chères sœurs, vos filles, nous ont faites dans un temps plein d'affliction. Notre reconnaissance, ma chère Mère, de cette communauté et de moy, ne finira jamais qu'avec nos vies, encore j'espère qu'elle sera éternelle, si Dieu nous fait miséricorde. Je vous prie, ma chère Mère, de donner, de notre part, cette assurance à votre sainte communauté, et de la prendre pour votre particulier aussi; j'espère que Dieu, pour lequel vous avez eu toutes tant de charité pour nous, vous récompensera au double; cependant,

nous ne laisserons pas de rechercher les occasions pour vous témoigner que nous sommes véritablement, ma révérende Mère,

Votre très-humble servante,

Sr De Foix R. S. »

« Elle et sa communauté ont accompli très-exactement ce qu'elle avoit promis à la nostre dans ceste lettre, ayant touiours marqué tant de bonté et d'amitié à nos anciennes mères, qu'elle les regardoit comme ses filles, et vouloit qu'elles s'adressassent à elle, comme à leur mère, dans leur besoin; toutes celles qui vivoient dans ce temps, les ont conservés ces sentiments jusqu'au dernier soupir de leur vie; et comme la reconnaissance est le plus juste de tous les tributs, nous ne pouvons moins faire que d'apprendre à celles qui nous suivront les obligations que nous avons à Madame Françoise de Foix, première de ce nom, et autres dames de sa communauté, qui nous ont toujours honorées de leur bienveillance; ce qu'elles continuent encore à présent; Madame de Duras, actuellement abbesse, nous marquant beaucoup de bonté, et voulant bien que son abbaye et nostre monastère conservent l'union et la bonne intelligence qui y a toujours régné depuis nostre établissement, ce que nous prisons beaucoup! [1] »

[1] Arch. mss. inédites du mon. des Rel. Stes Claires de Saintes.

Dans un siècle qui a vu détruire, en France, tant de magnifiques monuments, il est difficile de fixer l'époque prévue, à laquelle des lambeaux des anciennes murailles de ce monastère spolié par les révolutions, ne se distingueront plus des constructions nouvelles, ou peut-être celle où les matériaux de cette grande et célèbre abbaye ne formeront plus qu'un tertre informe !!. Pourquoi ne pas conserver au moins ces beaux vestiges du moyen-âge ?.. La France entière se prosterne aujourd'hui devant les monuments de cette époque; mais le marteau des démolisseurs menace encore et frappe toujours !... Hélas ! le monde n'est-il pas une succession continue de changements ? Quand la haine furieuse ne renverse plus, la stupide indifférence détruit, ou le mauvais goût et la précipitation altèrent ce que l'art et la foi avaient perfectionné !.. Les édifices de marbre que Périclès fit construire n'existent plus, et l'on cherche inutilement, dans les décombres d'Athènes, le lieu où était placé le temple dédié au *Dieu inconnu*. Avec un cœur chrétien, on souffre étrangement, quand on voit les lieux saints profanés, et les asiles de la piété retentissant d'une gaîté licencieuse. En présence de notre royale abbaye, debout encore pour quelques heures, après avoir vécu des siècles, portant les emblêmes d'un long deuil et les vestiges de la ruine et de la mort, nous dirons avec le généreux Mathathias : « Ce lieu, sanctifié par le

ciel, a été livré par l'enfer aux mains rapaces, et son temple est devenu semblable à un homme sans honneur!.. Qui ne s'est pas enrichi de ses dépouilles?.. Cette abbaye si belle, habitée, pendant sept cents ans, par des âmes si pures, ce monument, la gloire de la religion et de notre antique cité, a été désolé, et l'asile des vertus est aujourd'hui le domaine d'une puissance, étrangère[1] aux inspirations d'une foi sublime!...

O Français! respectons ces restes!
Le ciel bénit les fils pieux
Qui gardent, dans les jours funestes,
L'héritage de leurs aïeux.
Comme une gloire dérobée,
Comptons chaque pierre tombée;
Que le temps suspende sa loi;
Rendons les Gaules à la France,
Les souvenirs à l'Espérance,
Les vieux palais au jeune Roi!...
J'aimais la tour verte de lierre,
Où tremble la cloche du soir,
Les marches de la croix de pierre
Où le voyageur vient s'asseoir;
L'Église veillant sur les tombes,
Ainsi qu'on voit d'humbles colombes
Couver les fruits de leur amour;
La citadelle crénelée,
Ouvrant ses bras sur la vallée,

[1] Sancta in manu *extraneorum* facta sunt: templum ejus sicut homo ignobilis!... *Quæ gens non obtinuit spolia ejus?*... Et ecce sancta nostra et pulchritudo nostra et claritas nostra desolata est, *et coinquinaverunt ea gentes!*...
(*Lib.* 1. *Macchab. c.* 2. *v.* 8—7).

Comme les ailes d'un vautour.
Tais-toi, lyre; silence, ô lyre du poète!
Oh! laisse en paix tomber ces débris glorieux
Au gouffre où nul ami, dans sa douleur muette,
Ne les suivra long-temps des yeux!
Témoins que les vieux temps ont laissés dans notre âge,
Gardiens d'un passé qu'on outrage,
Ah! fuyez ce siècle ennemi!
Croulez, restes sacrés, ruines solennelles!
Pourquoi veiller encor, dernières sentinelles
D'un camp, pour jamais endormi?...
Ou plutôt, — que du temps la marche soit hâtée.
Quoi donc! n'avons-nous point parmi nous *ces héros*
Qui chassèrent les rois de leur tombe insultée,
Que les morts ont eus pour bourreaux?...
Honneur *à ces vaillants* que notre orgueil renomme!
Gloire *à ces braves!* Sparte et Rome
Jamais n'ont vu d'exploits *plus beaux!*
Gloire!... Ils ont triomphé de ces funèbres pierres!
Ils ont brisé des os! dispersé des poussières!
Gloire! Ils ont proscrit des tombeaux!...
Quel Dieu leur inspira ces travaux *intrépides?...*
Tout joyeux du néant par leurs soins découvert,
Peut-être ils ne voulaient que des sépulcres vides,
Comme ils n'avaient qu'un ciel désert;
Ou, domptant les respects dont la mort nous fascine,
Leur main, peut-être, en sa racine,
Frappait quelque auguste arbrisseau;
Et, courant en espoir à d'autres hécatombes,
Leur *sublime courage,* en attaquant ces tombes
S'essayait à vaincre un berceau.
Qu'ils viennent maintenant, que leur foule s'élance,
Qu'ils se rassemblent tous, ces soldats *aguerris!*
Voilà des ennemis dignes de leur *vaillance!*
Des ruines et des débris [1]. »

[1] Victor Hugo, ode IV: *La Bande noire*, pag. 25 et suiv.

Que les nobles vœux de notre Société archéologique s'accomplissent ; que ses efforts soient compris, et il nous sera donné de conserver ce monument du XIe siècle !

Mais si le comte Geoffroy édifie et console l'Église de Saintes par la fondation d'un monastère, où Dieu sera loué et les pauvres seront nourris pendant plusieurs siècles, que de scandales affligent l'Église universelle, à l'époque où nous sommes arrivés !.. Cependant ces scandales, dirons-nous avec l'habile traducteur de l'histoire de Grégoire VII par Voigt, ne sont pas l'ouvrage de l'Église ; non, il s'en faut : elle en gémissait et les repoussait. Chaque fois qu'elle était libre, elle se trompait rarement sur le choix de ses pontifes ; mais quand elle était asservie et que les élections étaient entre les mains des Souverains, les dignités ecclésiastiques furent données sans discernement ; la papauté fut souvent mise à l'enchère ; des sujets indignes occupèrent le Siège de Pierre. C'est donc à la puissance séculière et non à l'Église qu'il faut attribuer les scandales de Rome. Nous pouvons dire hardiment au monde, en nous servant de l'expression d'un célèbre écrivain : *Il y a eu de mauvais papes, parce que c'est vous qui les avez faits* [1].

L'orgueil, l'ambition et la simonie ravagent en effet le bercail du divin pasteur. Certes, si l'Église

[1] *Hist. du pape Grégoire VII*, par J. Voigt ; introd. p. 22.

catholique n'était pas l'ouvrage de Dieu, son édifice se serait nécessairement écroulé sous les coups de tant et de si formidables ennemis. Cependant la Providence console l'Église affligée de tant de désordres. Elle place Nicolas II sur la chaire apostolique; saint Pierre Damien se rend célèbre par sa haute vertu et ses savants écrits; des conciles ont lieu en Italie et dans les Gaules, et conservent intègres les dogmes et la morale, tout en ranimant la sainte discipline. Saint Bruno fonde la grande Chartreuse en Dauphiné; Guillaume-le-Bâtard fait la conquête de l'Angleterre; Pierre l'Ermite prêche la première croisade, et Godefroi de Bouillon monte sur le trône de Jérusalem. L'intention qui inspira les croisades fut belle et grande: la charité, le zèle et une profonde politique en furent le principe; mais de quoi les hommes n'abusent-ils pas avec leurs passions diverses! Bien des déclamations ont eu lieu pour flétrir ces expéditions d'outre-mer; aujourd'hui, les esprits éclairés, les hommes calmes et sans préventions en portent un jugement plus équitable. Mais, au milieu des évènements que nous ne pouvons ici qu'indiquer, tournons nos regards vers l'Église de Saintes. Son évêque est à Rome; portons-y nos souvenirs, et sachons pourquoi le pontife Arnoux se trouve, dès l'an 1050, dans la capitale du monde chrétien.

Le pape Léon IX y avait convoqué un concile; notre évêque en fit partie. Bérenger, hérésiarque

qui attaquait la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, y fut condamné une première fois. Dans un autre concile, tenu également à Rome, sous Nicolas II, ce novateur rétracta son erreur en ces termes : « Je suis d'accord avec la sainte Église romaine et le Siége apostolique, et je proteste, de cœur et de bouche, que le pain et le vin qui sont mis sur l'autel, sont, après la consécration, non-seulement le sacrement, mais encore le vrai corps et le vrai sang de notre Seigneur Jésus-Christ.» Quoique Bérenger ne demeurât pas fidèle, après le concile, à sa rétractation et à ses serments, il n'en reste pas moins prouvé, contre les Protestants, que, depuis Jésus-Christ jusqu'au XI[e] siècle, l'Église, comme aujourd'hui, a constamment enseigné que l'adorable Eucharistie contient réellement et en vérité le corps, le sang, l'âme et la divinité du Sauveur. Au XVI[e] siècle, d'autres hérésiarques ont osé renouveler les erreurs de Bérenger; mais l'Église catholique, invariable dans sa doctrine et infaillible dans son autorité, a porté contre eux la même sentence de condamnation. Depuis les premières hérésies jusques au Protestantisme, telle a toujours été sa marche; elle est établie divinement pour conserver intègre la doctrine de l'Homme-Dieu, et pour confondre sans égard les enseignements du mensonge.

Après avoir assisté à la canonisation de saint Gérard de Toul, Arnoux revint en France et fut

vraisemblablement chargé, par le pape Nicolas II, de transmettre les décrets du concile de Rome, par une lettre que le Souverain Pontife écrivit à ce sujet aux évêques, aux clercs et à tous les fidèles de Gaule, particulièrement d'Aquitaine et de Gascogne. Cent treize évêques se trouvèrent à ce concile, tenu au palais de Latran, dans la basilique de Constantin [1]. A son retour de la capitale du monde chrétien, notre prélat assista à la cérémonie du couronnement de Philippe Ier, roi de France. Ce prince n'était âgé que de sept ans, lorsque son père le fit reconnaître roi, ce qui avait eu lieu également pour son père et son aïeul. La cérémonie se fit à Rheims, le jour de la Pentecôte, 23 mai 1059. Ce fut l'archevêque Gervais qui la présida. Le pape y avait ses légats; on y voyait également Hugues, archevêque de Besançon, et Ermeufroi, évêque de Sion en Valais. Parmi les prélats français, Maynard, archevêque de Sens, et Barthélémy de Tours; Heidon, évêque de Soissons; Roger de Châlons; Elinaud de Laon; Baudouin de Noyon; Frolland de Senlis; Arnoux de Saintes; Isembert d'Orléans; Imbert de Paris, et plusieurs autres, au nombre de vingt-quatre en tout, tant de France que de Bourgogne et d'Aquitaine, assistèrent au sacre du roi Philippe Ier; s'y trouvèrent aussi beaucoup de seigneurs, dont les

[1] *Hist. Eccl.* Fleury. — Ber. B. C.

premiers étaient Gui, duc d'Aquitaine; Hugues, fils et député du duc de Bourgogne; les députés de Baudouin, comte de Flandres, et ceux de Geoffroy, comte d'Anjou; Hébert de Vermandois; Gui de Ponthieu; Guillaume d'Auvergne; Foulques d'Angoulême et plusieurs autres. Ce prince régna quarante-neuf ans [1].

Un an après le sacre du nouveau roi de France, l'évêque de Saintes, Arnoux, fit partie d'une nombreuse et brillante assemblée qui se réunit au monastère de Maillezais, à l'occasion de l'élection d'un nouvel abbé, devenu célèbre dans l'Église Santone. Le moine Humbert était mort; le religieux qui fut son successeur se nommait Goderan. Il était fils d'Améline et d'Andrade. Dès son enfance, il avait eu un attrait puissant pour la vie cénobitique. Ses parents, désireux de seconder la vocation de leur fils, le mirent dans un couvent de femmes, pour y recevoir l'instruction première; car alors les maisons religieuses étaient les écoles fréquentées où s'enseignaient les sciences et les lettres. Arrivé à l'âge de douze ou treize ans, Goderan passa au monastère de Haut-Villars, pour des études plus spéciales; il y apprit la grammaire, le chant, l'office et la liturgie ecclésiastique. Rheims était son pays natal; après quelques années, il y revint pour entrer dans le couvent de Saint-Rémy. Doué d'un esprit

[1] *Hist. Eccl.* tom. XIII, pag. 78. Fleury.

sérieux, d'un cœur généreusement dévoué à l'amour des vertus chrétiennes et monastiques, Goderan ne trouva pas, à Saint-Rémy, assez de sévérité dans la règle. Ne voulant point se donner cependant pour un réformateur, il se contenta d'accomplir fidèlement les devoirs de la vie claustrale et se livra avec une nouvelle ardeur à l'étude de la religion [1]. Il y excella. Son âme aspirait toujours à la plus grande perfection : il sortit du monastère de Saint-Rémy, préférant celui de Cluni, célèbre pour sa régularité sévère. Bientôt on eut lieu de s'apercevoir de la précieuse acquisition qu'on venait de faire : Goderan portait dans tout son extérieur l'empreinte de la sainteté et de l'union avec Dieu ; il obtint le titre de chapelain. Saint Hugues était alors abbé de Cluni. Goderan l'assistait, un jour qu'il portait l'Eucharistie à un lépreux. Le malade ne put ni recevoir ni même retenir sur ses lèvres ulcérées l'adorable hostie; elle tomba. Aussitôt le fervent chapelain, dont la foi vive découvrait dans ce mystère le Dieu qui ravit les anges, se jette à genoux et prend lui-même la divine nourriture avec un recueillement et un saint transport d'amour qui édifia beaucoup l'assistance. Cet acte, produit par un grand sentiment de piété, lui valut une inspiration qui ne trompe pas ordinairement le

[1] Litteris quantùm valuit, præfuit.

(*Act. S. Ben. ordin. part.* II. *p.* 315).

cœur des Saints : il sentit que Dieu l'appelait à un autre emploi ; il se soumit humblement à la voix intérieure en adhérant à l'élection que faisaient de lui, pour chef, les religieux de Saint-Pierre-de-Maillezais. Là se trouvaient l'évêque de Poitiers, Isembert ; saint Hugues, abbé de Cluni, qui présidait le chapitre ; Geoffroy, duc d'Aquitaine et comte de Poitou ; Guillaume, évêque d'Angoulême ; Geoffroy, abbé de Saint-Jean-d'Angély ; Girard, abbé de Luçon, et plusieurs autres personnages de différents ordres, soit ecclésiastiques, soit séculiers. L'acte capitulaire fut ainsi conçu :

« D'après l'antique usage de nos vénérables pères, qui ont établi pour toute maison conventuelle, qu'à la mort des abbés, on doit se réunir d'un commun consentement en congrégation, afin que la communauté fasse choix, avec discernement et sagesse, de celui d'entre les religieux dont la vie exemplaire et les mœurs pures ne laissent aucun doute sur ses titres à la dignité abbatiale ; c'est pourquoi, voulant marcher sur les traces de nos devanciers, nos modèles, nous, humbles religieux du monastère de Maillezais, soumis à leurs enseignements et surtout à la règle de saint Benoît, sous laquelle nous avons le bonheur de vivre, nous choisissons, nous confirmons et nous félicitons notre frère Goderan, que nous reconnaissons pour notre supérieur et pour notre abbé ; conservant avec dom Hugues, abbé de Cluni, dont Goderan a été religieux,

une union toute fraternelle de charité, telle qu'elle a existé avec son prédécesseur, le très-saint Odilon, ainsi qu'avec nos vénérables pères Theudon et Kunebert qui, comme le reste du genre humain, ont payé leur tribut à la mort.

« Voyant très-certainement ici la volonté expresse de la divine Providence, tous, unanimement, nous inclinons avec humilité nos têtes sous le joug son autorité paternelle. En conséquence, désirant que cette élection libre et volontaire ait toute notoriété et authenticité, nous déclarons qu'elle a été faite, par tous les fidèles, avec l'avis des évêques et des abbés, réunis en chapitre pour cette fin, sous le bon plaisir de l'illustre pontife Isembert, évêque de Poitiers, sous la présidence de Hugues, abbé de Cluni; avec l'adhésion du prince Geoffroy, duc d'Aquitaine et comte de Poitou; et en présence de Guillaume, évêque d'Angoulême; d'Arnoux, évêque de Saintes, qui ont applaudi à cette élection et l'ont confirmée. Unissant donc nos voix à leurs suffrages, nous nous réjouissons d'avoir dom Goderan pour abbé [1]. »

A peine le nouvel élu fut-il établi prieur de l'abbaye de Maillezais et en même temps seigneur de ses terres, que les religieux de Vendôme lui demandèrent l'autorisation de construire un édifice sur un terrain soumis à sa juridiction, ce qu'il

[1] Manuscrit de Dom Fonteneau, f.° 25.

accorda sous la charge d'une redevance de quatre deniers [1]. Goderan ne se vit le premier que pour devenir le père et le modèle de tous ; sa vertu pleine de charmes attirait tous les cœurs et soumettait sans effort, à l'amour de la règle, ses religieux dociles. Il chargea un de ses moines d'écrire l'histoire de Maillezais. C'est pendant qu'il était abbé que deux époux, d'un commun accord, se dévouèrent à la vie monastique par un esprit de foi et par le désir d'expier leurs fautes ; le mari, appelé Daervert, devint religieux de Maillezais, et son épouse Hermengarde entra chez les Bénédictines de Saintes [2].

Mais une année s'était à peine écoulée, depuis la solennelle élection de Goderan, que l'Église Santone eut à gémir de la scandaleuse déposition de son évêque. La simonie dont Arnoux fut accusé, le priva de la dignité épiscopale, preuve bien convaincante que l'Église est incorruptible. Un pontife, successeur de saint Eutrope, se rend coupable par l'odieux trafic des choses saintes ; aussitôt l'Église dont il est le chef se rassemble sous la houlette du métropolitain, ou sous la présidence d'un légat du Saint-Siège, examine l'accusé avec toute la sévérité canonique ; la cause instruite, elle le juge sans égard et le condamne sans appel, parce

[1] Act. S. ordin. Ben. pag. 316.

[2] Manuscrit de D. Font. déjà cité.

qu'il a cessé d'être dans l'esprit, la doctrine et la morale de Jésus-Christ et des apôtres [1]. Elie Vinet veut qu'Arnoux ait été chassé de son siège, parce qu'il *avait tenu bon contre le comte du Poitou, et que ce comte, après la ville prinse, se voulut venger de lui et avoir doresnavant, à Saintes, un évêque de sa terre du Poitou* [2]. Nous n'admettons pas cette raison : nous croyons, avec MM. de Saintes-Marthes que la simonie a été la cause de la déposition de cet évêque. Mais si l'Église Santone le repousse comme un profane, le ciel lui donne aussitôt un Saint pour la gouverner. La réputation de Goderan fit comprendre qu'il saurait, par sa vertu et par sa sagesse, faire bientôt oublier l'infidélité du prélat prévaricateur. Il passa du cloître à la dignité de l'évêque ; il fut sacré en 1068. Nous ferons remarquer ici que la première abbesse de *Notre-Dame*, nommée Constance, mourut de 1061 à 1066, et que Lethburge, religieuse de ce même monastère, en était supérieure pendant l'épiscopat du pieux Goderan. Ce pontife assista au concile de Toulouse, tenu par ordre du pape Alexandre II, et présidé par le cardinal Hugues Leblanc, légat du Saint-Siège. Ce concile s'occupa de tout ce qui avait trait à la discipline des églises, et particulièrement il eut pour objet l'extirpation de la simonie.

[1] Labbe, tom. IX. Conc. col. 1152. Gall. Christ. tom. II.

[2] *Antiquités de Saintes*, pag. 55.

Quand on a goûté le bonheur de la solitude, qu'on a su trouver en soi-même la source des hautes pensées, le témoignage d'une conscience sans reproche; lorsqu'on a joui des avantages d'un isolement qui sépare de ce que le monde recherche avec délire, il est difficile, au milieu des occupations tumultueuses, des rapports dissipants, de ne pas regretter la paix et le calme de la retraite; ses délices incomparables reviennent toujours comme d'heureux souvenirs et, semblable à la colombe en captivité, l'âme saisit l'occasion favorable de reprendre son essor et son vol vers l'asile d'une liberté sainte et d'une joie pure. Goderan, accoutumé à la vie du cloître et de la contemplation, remplissait consciencieusement les devoirs du pontife; mais il conservait dans son cœur les doux attraits de la solitude du cénobite; il priait afin d'obtenir du ciel la lumière qui seule pouvait déterminer sa résolution; son attrait ne devait pas être sa règle : la volonté de Dieu devait guider ses pas. Plus son Église découvrait les trésors qu'elle possédait dans la sage administration de son évêque, plus elle cherchait à s'attacher, par le respect et l'amour, le chef que le ciel lui avait donné.

Cependant elle apprit avec douleur que le pontife persévérait dans le dessein de retourner à Maillezais. Plein de la pensée de son éternité, Goderan voulut finir sa carrière dans l'exercice

qu'il avait aimé, dès sa plus tendre enfance, et aller se préparer plus sérieusement à paraître devant Dieu. L'affliction fut grande dans son Église, au moment de son départ; il emporta, dans sa solitude, l'amour et les regrets de son clergé et de son peuple. Il édifia de nouveau dans la retraite comme dans le monde et, peu de temps après, il mourut de la mort du juste, dans son abbaye, le 6 du mois d'août 1073. Plusieurs historiens lui ont donné le titre de *Saint*. Bucelin, *dans le Calendrier de l'ordre de saint Benoît*, et Trithême, dans *son Livre des Hommes illustres*, sont de ce nombre. Ce titre atteste la grande vertu du digne évêque; mais comme l'Église romaine ne lui a jamais décerné l'auréole, l'Église Santone ne lui dressa jamais d'autel. Le culte des Saints n'est pas une chose arbitraire. Arnoux ou Arnaud et Arnold Uvion, dans un ouvrage connu sous l'intitulé de: *Bois de vie*, place Goderan au-dessus de tous les évêques qui se consacrèrent aux exercices de la vie monastique.

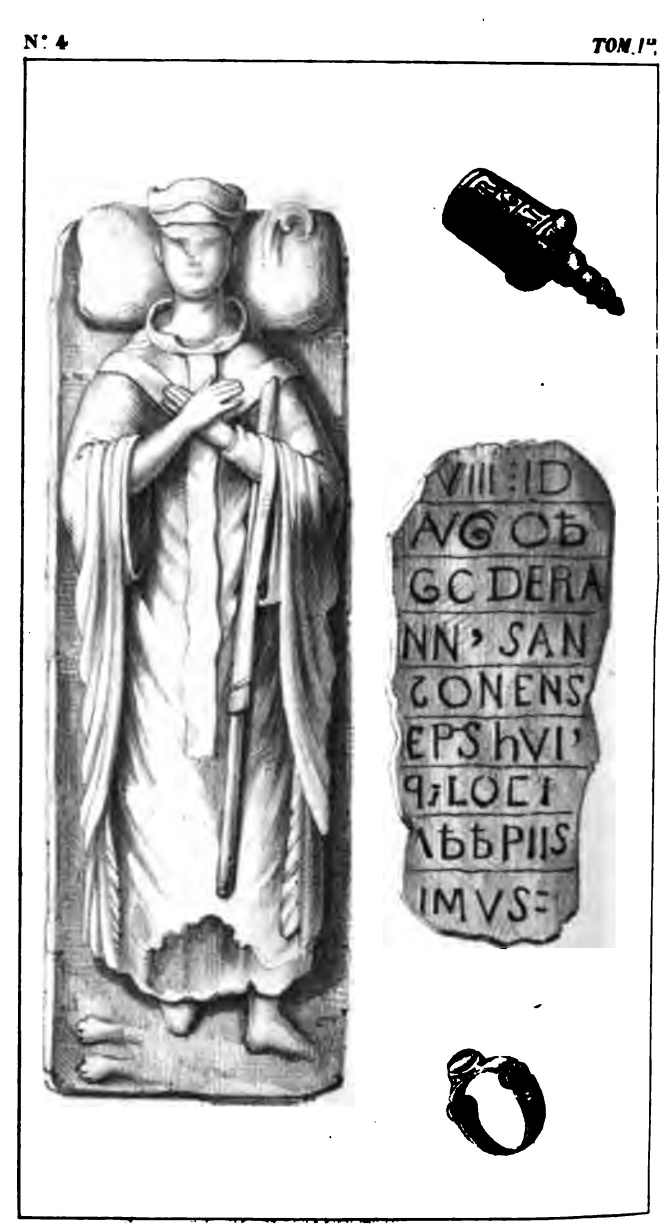
Ses funérailles eurent toute la pompe due à son rang et à ses vertus apostoliques. On le revêtit, selon l'usage, de ses habits pontificaux; on lui laissa au doigt son anneau épiscopal, et on plaça, dans son sépulcre, sa crosse argentée. On y ajouta une plaque en plomb sur laquelle ces mots furent écrits : « VIII : ID ANG OB GODERANN' SANTONENS. EPS HVI'Q; LOCI ABB. PIISIMVS. »

« Goderan, évêque de Saintes et très-pieux abbé de ce monastère, mourut le 6 du mois d'août[1].»

Près de huit cents ans après les funérailles de ce pontife, en 1835, vers la fin du mois d'août, un prélat que l'on est toujours sûr de trouver plein de zèle et d'empressement, quand il s'agit de tout ce que la religion inspire et sanctionne, le révérendissime seigneur Soyer, évêque de Luçon, n'ayant pu s'y transporter lui-même, pour cause de maladie, délégua un de ses vicaires-généraux pour présider, en son nom, à la cérémonie de la translation des restes mortels des abbés et des évêques déposés dans les caveaux de l'ancienne cathédrale de Maillezais, achetée et démolie par un vandalisme niveleur. Les ossements du vertueux Goderan furent trouvés dans le sépulcre qui portait son épitaphe; plus, son anneau épiscopal en or, enrichi d'une pierre précieuse et acquis, *comme objet de curiosité*, par *un amateur* de Maillezais. On trouva également, dans le même tombeau, la crosse dont nous venons de parler, avec un cercle d'argent qui portait cette inscription latine : *Virga pastoralis Goderanni Santonensis* : Bâton pastoral de Goderan, évêque de Saintes.

La pierre tombale était ornée d'une statue en relief représentant le saint pontife, les mains croisées sur la poitrine, un anneau au doigt, la

[1] *Hist. de Maillezais*, par Arnaud, pag. 82.



Imp. de P. Bineteau

Tombeau de Goderan

tête appuyée sur un coussin, portant une barbe épaisse et ayant à ses pieds un animal dont on ne voit que les pattes, un chien peut-être, comme symbole de fidélité; le prélat est revêtu de la chappe; il porte une espèce de *pallium* et tient sa crosse appuyée sur le côté du cœur. On regrette qu'une légende, écrite sur une des faces du tombeau, ait disparu lorsque la pierre, peinte en rouge, a été lavée [1]. Cette inscription aurait transmis sans doute de précieux documents. Pourquoi faut-il que les cendres de cet évêque, si recommandable par sa sainteté, aient été confondues dans un même sépulcre, recelant aujourd'hui tous les ossements trouvés dans l'église abbatiale de Maillezais! Leur place était naturellement marquée dans un des caveaux de la cathédrale de Saintes. L'anneau d'or de Goderan devrait être au doigt de l'évêque de la Rochelle, successeur tout à-la-fois des évêques de Saintes et de Maillezais.

Un an avant la consécration épiscopale de Goderan, l'île d'Aix fut choisie par Isembert, fils d'Eble, seigneur de Chatellaillon, pour le lieu d'une fondation monastique; c'est du moins à cette époque (1067) que la fixe le père Mabillon. Ce pieux seigneur, sur la haute réputation de sainteté dont jouissaient, de son temps, les religieux de Cluni, les préféra à tous les autres ordres. Saint Hugues

[1] Voy. l'*Hist. de Maill.* déjà citée.

se rendit, en conséquence, à l'île d'Aix avec le fondateur, pour y recevoir la donation. Isembert agissait de concert avec son épouse Gisberge et son fils Eble. Toute l'île fut livrée aux Clunistes, avec des droits spéciaux de pêche et de chasse. Ils reçurent, de la libéralité d'Isembert, des rentes affectées sur un domaine d'Oleron, ainsi que des vignes, des moulins, des écluses avoisinant la *forêt de Fouras*. Le tout fut sanctionné, approuvé, confirmé, comme parle la charte, par le comte de Poitou. Oddon, abbé de Saint-Jean-d'Angély, Adhémare de Limoges, Eble, Joslain de Niort, Emérique de Bon, Hugues Burdot, Constance Brunet et plusieurs autres personnages signèrent l'acte de fondation.

Le pape Paschal II, élu en 1099 et mort en 1118, confirma les privilèges et dons accordés et faits au monastère de l'île d'Aix; ce Souverain-Pontife s'exprime ainsi :

« Paschal, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre fils bien-aimé Guillaume, prieur du momastère de Saint-Martin de l'île d'Aix, au diocèse de Saintes, et à ses successeurs régulièrement institués, paix éternelle.

« Il est digne de nos religieux désirs d'acquiescer promptement au vœu de votre piété fervente; c'est pourquoi, très-cher fils en notre Seigneur, souscrivant à votre raisonnable demande, nous avons accueilli avec bienveillance votre supplique

et nous avons statué que le couvent de Saint-Martin dont vous avez été etabli prieur par notre frère Hugues, abbé de Cluni, restera attaché et soumis à la maison mère, comme un membre au chef; nous sanctionnons également tout ce que le comte de Poitou, d'auguste mémoire, et le chevalier Isembert ont accordé, ainsi que ce qu'accorderont, dans la suite, les pontifes, les séculiers et les princes. Nous voulons que la sépulture dans ce lieu soit libre, et, à l'exception des excommuniés, on y enterrera tous ceux qui en auront manifesté la religieuse intention... » Le pape menace des peines canoniques les plus sévères quiconque troublerait les moines de l'île d'Aix, envahirait leurs possessions ou détruirait leur monastère. Cet acte pontifical est de 1107.

Isembert favorisa l'église de Saint-Vivien, située près de Chatellaillon et qui était une dépendance du prieuré de l'île d'Aix. L'acte fut passé dans la chapelle du Château, qui était sous le vocable de saint Nazaire.

Guillaume de Mauléon accorda à ce monastère plusieurs privilèges, droits et terres, dans la paroisse de l'Aleu, près de la Rochelle [1].

Au moyen-âge, des vexations et de l'arbitraire pouvaient surgir de quelques exigences locales

[1] Tit. orig. Arch. de l'Oratoire de la Rochelle; voy. *Hist. de la Rochelle*, par Arcère.

et personnelles, mais le siècle ne faisait pas, d'une opposition transitoire, une loi hostile à la vérité catholique; il ne craignait pas son influence, parce qu'il aimait ses doctrines. La religion n'était pas gardée à vue par une impiété puissante, et l'Église de France avait le droit d'appeler ses évêques en synode.

Un an après la mort de Goderan, le métropolitain de Bordeaux et ses suffragants se réunirent en concile provincial à Saintes. La fondation de la célèbre abbayè de Saint-Étienne-de-Vaux, près de Royan, faite par Pierre et Arnaud de Mortagne, frères et nobles Saintongeois, fut confirmée solennellement dans ce concile, dont les pères menacèrent d'un anathême éternel les violateurs, spoliateurs et destructeurs de cette abbaye [1]. L'acte de confirmation fut signé par les évêques, par Geoffroy, duc d'Aquitaine, et par les seigneurs Hugues de Lusignan, Géraud de Rancon et Audebert, comte de la Marche. Vers la fin du XI[e] siècle (1093), les religieux de ce monastère se soumirent à la juridiction de l'abbaye de Maillezais. En 1170, le pape Alexandre III donna,

[1] Si quis... agere tentaverit istud contrà decretum, sancta Sinodus Xanctonensis decrevit perpetui anathematis spiculo infodiendum, atque à liminibus nostræ matris Ecclesiæ arcendum, ac sequestrandnm.

(*Ex Instr. Eccl. Santon. apud Gall. Christ. t. II, p.* 474).

en faveur de saint Étienne-de-Vaux, une bulle de confirmation, dont voici le texte :

« Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, aux chers fils Pierre Guillaume, abbé du monastère de Saint-Étienne-de-Vaux, et à ses frères tant présents que futurs, professant à perpétuité la vie régulière, salut et bénédiction apostolique.

« Nos très-chers fils dans le Seigneur, c'est bien volontiers que nous nous rendons à vos justes demandes, en mettant sous la protection du bienheureux saint Pierre et sous notre patronage spécial, le monastère où vous êtes engagés à vivre dans l'obéissance. Le privilège du présent rescrit est que les possessions et biens, de quelque nature qu'ils soient, acquis légitimement et canoniquement par votre monastère, pour le temps présent, comme tout ce qu'à l'avenir il pourra posséder des concessions

[1] Alexander episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Petro Willelmi, abbati monasterii S. Stephani de Vallibus, ejusque fratribus tam præsentibus quàm futuris regularem vitam professis in perpetuum, etc... Quapropter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus libenter annuimus, et præfatum monasterium in quo divino mancipati estis obsequio, sub B. Petri et nostra protectione suscipimus, et præsentis scripti privilegio communimus, statuentes ut quascumque possessiones, quæcumque bona idem monasterium in præsenti justè et canonicè possidet aut in futurum concessione pontificum, largitione regum vel principum, oblatione fidelium, seu aliis justis modis, propitiante Domino, poterit adipisci, firma vobis, vestrisque successoribus illibata permaneant; in quibus hæc propriis duximus exprimenda vocabulis: villam de vallibus et dominium ejusdem

des pontifes, de la libéralité des rois ou des princes, des oblations des fidèles, ou quoique ce soit, acquis, avec l'aide du Seigneur, de toute autre manière équitable, vous restent en propriété et passent incontestablement à vos successeurs : Ce que nous voulons ici spécifier en termes formels ; c'est-à-dire : Le domaine de Vaux et sa possession entière et libre, y compris le cimetière ; de plus, les dîmes, les justices et toutes leurs dépendances ; comme aussi les droits que vous avez dans le domaine d'Arces, sur les paroisses de Saint-Saturnin, de Saint-Pallais, de Saint-Augustin, de Saint-Sulpice, de Saint-Cybard, de Saint-Martin-d'Arces, de Banelle, de Saint-Pierre-de-Graie, de St.-Martin-de-Bots, de St.-Germain-de-Langoiran.

« Nous vous donnons également la libre sépulture dans ce lieu ; en sorte que l'on pourra y en-

villæ liberum et absolutum cum cimiterio ejusdem loci, cum decimis, justitiis, et universis pertinentiis suis, jus quod habetis in villâ de Arcis, ecclesiam S. Saturnini, ecclesiam S. Palladii, ecclesiam S. Augustini, ecclesiam S. Sulpitii, ecclesiam S. Eparchii, ecclesiam S. Martini de Arcis, ecclesiam de Banellâ, ecclesiam S. Petri de Graia, ecclesiam S. Martini de Bots, ecclesiam S. Germani de Langoira ; sepulturam quoque ipsius loci liberam esse concedimus, ut eorum devotioni et extremæ voluntati qui se illic sepeliri deliberaverunt, nisi excommunicati, vel interdicti sint, nullus obsistat, salvâ tamen justitiâ illarum ecclesiarum à quibus mortuorum corpora assumuntur. Sanè novalium vestrorum, quæ propriis manibus aut sumptibus colitis, sive de nutrimentis vestrorum animalium, nullus à vobis decimas præsumat exigere ; cùm autem commune interdictum fuerit, liceat

terrer quiconque, à l'exception des excommuniés et des interdits, demandera, comme expression de ses dernières volontés, d'y être inhumé; sauf cependant les justes réserves des paroisses à qui ces morts appartiendraient.

« Que personne ne prétende exiger de vous la dîme des novales que vous cultivez de vos propres mains, ou que vous faites cultiver à vos frais, ainsi que du pacage de vos troupeaux.

« En cas d'un interdit général, il vous sera permis, vos portes fermées, après avoir exclus les excommuniés et ceux que l'interdit aura frappés, de célébrer à voix basse l'office divin, sans, au préalable, avoir fait sonner vos cloches.

« A votre décès, abbé dudit monastère, ou à la mort de vos successeurs, nul abbé ne sera élu par intrigues, supercheries ou violence, mais dans

vobis clausis januis, exclusis excommunicatis et interdictis, non pulsatis campanis, suppressâ voce divinâ officia celebrare. Obeunte verò te nunc ejusdem loci abbate, vel tuorum quolibet successorum, nullus ibi quâlibet subreptionis astutiâ, seu violentiâ præponatur, nisi quem fratres communi assensu vel fratrum pars consilii sanioris de suâ, vel de Malliacensi Ecclesiâ secundùm Dei timorem, et B. Benedicti regulam præviderent eligendam. In parochialibus verò ecclesiis quas tenetis, liceat vobis presbyteros eligere, episcopo præsentare; quibus si idonei fuerint episcopus curam animarum committet, ut de plebis quidem curâ episcopo, vobis autem de temporalibus debeant respondere; terras quoque, prata et omnia alia quæ Arnaldus quondam de Mauritaniâ, et successores ejus Ecclesiæ vestræ piâ largitione dederunt, necnon prata, terras et terragia quæ dedit

la crainte de Dieu et selon la règle de saint Benoît, par les suffrages de toute la communauté, ou par la plus saine partie du conseil de la maison, ou du monastère de Maillezais.

« Vous vous choisirez les prêtres destinés aux paroisses que vous possédez, et vous les présenterez à l'évêque; s'ils sont dignes, l'évêque leur donnera charge d'âmes. Si l'évêque doit répondre du soin des fidèles, pour vous, le temporel est soumis à votre responsabilité.

« Nous confirmons au même monastère, afin qu'il en jouisse à perpétuité, les terres, les prairies et tous les autres domaines qu'autrefois Arnaud de Mortagne et ses successeurs ont, avec une pieuse libéralité, donné à cette abbaye, y comprenant pareillement les prés, les champs et les terrages légués par Arnaud de Gaumon et ses régisseurs Ramnulphe et Gombaud.

Arnaldus Gammo et præpositi ipsius, Ramnulfus videlicet Gunbaldus, eidem Ecclesiæ obtinenda jure perpetuo confirmamus. Decernimus ergò ut nulliomninò hominum liceat etc. Ego Alexander catholicæ Ecclesiæ episc.; ego Bernardus Portuensis Ecclesiæ episcopus; ego Hubaldus presbyter cardinalis tituli S. Crucis in Jerusalem; ego Johannes presb. cardin. SS. Johannis et Pauli tituli Pammachii; ego Guillelmus presb. cardin. tituli S. Petri ad vincula; ego Jacynthus diacon. cardin. S. Mariæ in Cosmydyn; ego Hugo diac. card. S. juxtà templum Agrippæ.

Datum Verul. per manum Gratiani sanctæ Rom. Ecclesiæ subdiac. et notarii VII Calend. Julii, Indict. III. Incarnat. Dominicæ an. MCLXX; pontificatûs verò Domini Papæ anno XI.

(*Ex Inst. Eccl. Santon. tom.* II. *p.* 476. *Gall. Christ.*).

« Que jamais homme n'ose porter atteinte... etc.

« Donné à Vérules, de la main de Gratien, sous-diacre et notaire de la sainte Eglise romaine, le sept des Calendes de Juillet, Indiction troisième; de l'Incarnation de notre Seigneur l'an 1170, et de notre pontificat, la onzième année.

Alexandre,
évêque de l'Église universelle.

Ce pape canonisa saint Thomas de Cantorbéri et saint Bernard. Obligé, pendant les troubles qui agitaient alors l'Italie, de se retirer en France, Alexandre III posa, à Paris, la première pierre de l'église Notre-Dame, dont la construction, entreprise par l'évêque Maurice de Sully, ne devait être terminée qu'environ deux cents ans après [1]. Saint-Étienne-de-Vaux devint plus tard la proie des Protestants; Catherine de Navarre, duchesse de Bar, sœur d'Henri IV, en percevait les revenus [2]; ce qui, très-certainement, n'avait pas été stipulé dans l'acte de fondation.

A l'époque du concile provincial dont nous venons de parler, Arsende, surnommée Brune, était abbesse de Notre-Dame de Saintes; la troisième vraisemblablement depuis 1047. Une charte, qui a trait aux moulins du *Pont-à-Million*, situé

[1] Chronolog. des Papes.

[2] Dutemps, tom. II. pag. 374.

jadis près du cimetière de Saint-Pallais, nous confirme dans notre opinion, relativement à cette abbesse. C'est de son temps que Hélie de Talleyrand, prince de Périgord, donna à l'abbaye le moûtier de Saint-Sylvain-de-la-Mongie. Voici ce que nous avons extrait du cartulaire de Notre-Dame de Saintes, relativement à la fondation de St.-Sylvain.

« Ceux des fidèles, y est-il dit, qui fondent, pour le salut de leur âme, une basilique en l'honneur de quelques Saints, ou qui y coopèrent volontiers par leurs dons, reçoivent, sans aucun doute, de celui qui s'est fait pauvre pour eux, le bienfait d'une récompense particulière. C'est donc très-certainement par ce motif de foi que le seigneur Boson, duc, par la grâce de Dieu, de la ville de Périgueux, s'est empressé, pour l'expiation de ses péchés et de ceux de sa famille, de fonder avec joie un monastère en l'honneur de la très-heureuse Vierge Marie et de saint Sylvain, dans le dessein d'y établir des religieuses, pour qu'elles y vivent dans une paix profonde. Pendant sa vie, il les fit jouir de tous les avantages de sa bienveillance, et il prit soin que, dans la suite, Aldebert, son successeur et son fils, leur conservât les mêmes faveurs. Mais Hélie, son troisième fils, qui lui succéda, cédant à une instigation satanique, détruisit cette maison que son père avait fondée et en dispersa celles qui l'habitaient. Les religieuses bannies, de concert avec le peuple indigné, pro-

testèrent contre une telle conduite. Plus tard, Hélie, avec l'agrément de sa mère et par une permission visible du ciel, donna aux religieuses de Saintes et à leur pieuse abbesse ce monastère, qu'il promit de protéger, en évitant toute occasion de lui nuire. Il fit cette donation en présence des religieuses Léocrétie, Garsende ou Arsende, et Adèle; de Gilbert et Pierre de Grepville, qui reçurent ce legs; d'Odon, chapelain, qui en dressa l'acte; d'Othon Bernard, de Hugues et Geoffroy de Saint-Astier, d'Arnaud Aramon, d'Hélie Geoffroy et d'une foule d'autres témoins [1]. Ce qui eut lieu sous le pontificat de notre saint pape Grégoire, pendant le règne du roi Philippe, sous le comte Guillaume et l'épiscopat de notre évêque Boson, pendant que

[1] Quicumque fidelium pro animæ suæ salute basilicam in cujuscumque Sanctorum veneratione fundaverit, vel fundatæ aliquam ejus possessionis partem gratanter impenderit, à remuneratore Christo procul dubio mercedem recepturus est, pro quibus se in terrâ pauperaverit. In hâc ergò certissimâ fidei ratione Petragoricæ dux civitatis Dei gratiâ nomine Boso, cænobium in honore beatissimæ Virginis Mariæ et S. Silvani pro delictis suis parentumque suorum studuit gratiosius fundare; quo pacto ut in eodem cum consilio suorum monachas constitueret pace tranquillâ deffinivit, voluntate verò illas benignissimâ, dùm viveret, servavit. Deindè ejus successor necnon et filius Aldebertus prout potuit curare curavit. Tertio namque supradicti filio regnante Heliâ, casus, diabolo suadente, talis incubuit, quatenùs locum quem cæteri constituerant, cum habitatoribus dissipavit. Posteà verò ipsis proclamantibus cum populo, quas conjecerat, sanctimonialibus Ecclesiæ Xanctonensis

Guillaume était évêque de la ville de Périgueux, Joscelin, archevêque de Bordeaux, et Arsende Brune, abbesse de Saintes, sous les auspices du Dieu qui vit et règne dans les siècles des siècles.» C'est de cette même abbesse qu'un chanoine de Saintes, nommé Ardouin, reçut une maison située dans la terre de Saint-Pallais et sous les murs de la ville. Elle mourut vers l'an 1099 ou 1100.

Cinquante ans après la donation de St.-Sylvain, les moines de Saint-Martial de Limoges se montrèrent animés d'un esprit bien étranger aux sentiments de l'honneur, de la justice et de la foi. Leur conduite est représentée, avec tous ses caractères, dans une charte du douzième siècle (1131), dressée par Guillaume III de Nanclars, évêque de Périgueux qui s'exprime ainsi :

atque abbatissæ cum suis monachabus pernimiùm, Deo auxiliante, religiosissimis, matre favente, donavit, ac in perpetuum se in omni tenere fidelitatem, remotâ occasione, promisit. Hoc ergò donum istis videntibus fecit Leocretiâ, Garsendi et Adelâ sanctimonialibus et Gitberto scilicet et Petro de Grepvillâ qui hoc donum acceperunt, et Odo capellanus qui, ut ista scriberet, interfuit, et Oto Bernardus, Ugo et Goffredus de Sancto Asterio, et Arnaudus Aramon, Helias Gaufredus et cæteris innumerabilibus, Papa nostro Gregorio apostolatûs vice fungente, Philippo rege regnante, Willelmo comite, episcopo nostro Bosone, Petrogoricæ civitatis Willelmo pontifice, archiepiscopo Joscelino Burdigalensis ; abbatissâ Xanctonensi Arsendi Brunâ, Deo auxiliante, qui vivit et regnat in sæcula. Amen.

(*Ex chart. B. Mariæ Sant. Ap. Inst. Eccl. Petrag. G. C. pag.* 489).

« Nous, Guillaume, humble évêque de Périgueux, à tous présents et à venir voulons attester que, d'après le rapport de graves et anciennes personnes dignes de notre confiance, ainsi que d'après les actes et preuves alléguées par les témoins, pendant que Guillaume IV, notre prédécesseur, gouvernait l'Église de Périgueux, Boson, comte de Périgord, et son fils Aldebert donnèrent à l'église de la bienheureuse Marie de Saintes et à Arsende, qui en était l'abbesse, le monastère de Saint-Sylvain et toutes ses dépendances, avec approbation et sanction de Joscelin, archevêque de Bordeaux, d'Amat, évêque d'Oléron et légat du Saint-Siège apostolique; de Boson, évêque de Saintes, d'Isembert de Poitiers, d'Aimare d'Angoulême, dans le but et sous la condition d'une perpétuelle possession, moyennant que l'abbesse de Saintes y établît des religieuses occupées à adorer J.-C. et à honorer sa sainte Mère. En effet, les abbesses et les religieuses de Saintes, jusques au temps de Guillaume, comte de Périgord, possédèrent cette église, pendant longues années, et en toute sécurité.

« Mais Guillaume, cédant à des inspirations diaboliques, vendit, pour mille sous, cette même église aux moines de Saint-Martial de Limoges; et, pour mettre le comble à sa malice, il s'introduisit à main armée dans ce monastère et en chassa violemment les servantes du Sauveur, en les con-

traignant avec mépris de se rendre à pieds jusques à Saintes.

« En conséquence de cette injuste expulsion, l'abbesse Sybille [1] et sa communauté réclamèrent auprès de nous, demandant que réparation et justice leur fussent faites. Dès lors, après avoir pris conseil de notre chapitre, nous assignâmes le lieu et le jour à Amblard, abbé de St.-Martial, ainsi qu'à l'abbesse Sybille, afin qu'ils comparussent à Périgueux en notre présence. Au jour marqué, la dite abbesse, en effet, se présenta devant nous et en présence d'une très-nombreuse assemblée, composée d'ecclésiastiques et de religieux. Cette abbesse était bien disposée à répondre à l'abbé de Saint-Martial et en même temps à se soumettre à notre décision.

« Mais l'abbé Amblard refusa obstinément de comparaître, et ne voulut même pas déléguer qui que ce fût pour répondre à sa place. Les moines de son monastère, à qui nous avions formellement donné injonction de s'intéresser à cette grave et importante affaire, ne parurent pas plus que lui; mais ayant aliéné tous les revenus de Saint-Sylvain, et ayant ajourné l'enlèvement des objets qu'ils n'avaient pu vendre, ils prirent la fuite, pendant la nuit, et abandonnèrent le monas-

[1] Cette abbesse était tante maternelle d'Agnès, comtesse de Poitou. (*Cart. mss. de l'abbaye de Saintes*).

tère et l'église entièrement dépouillés de tous leurs biens.

« C'est pourquoi, d'après l'avis des vénérables personnes tant de l'ordre ecclésiastique que de l'ordre conventuel, convoquées pour traiter cette question, l'abbé et ses religieux, ayant fait défaut, l'Église de Périgueux se rendit adjudicataire ; et nous, conformément à la décision consciencieuse de notre conseil, nous avons investi de l'église de Saint-Sylvain l'abbesse Sybille et ses religieuses ; après quoi, nous nous sommes rendus avec elles et les avons mis en possession dudit monastère.

« Fait cette année de l'Incarnation du Verbe 1131, Épacte XX ; Indiction IX. Ayant de notre côté, pour témoins, Robert, notre chapelain ; Dom Hélie Musée, religieux ; Etienne de Brie ; Hélie Apurail, chevalier, et plusieurs autres. Du côté de l'abbesse : Béraud, trésorier de l'Église de Saintes, et les religieuses Agnès, Aremburge et Augarde.

« Donné à Périgueux, le dix-huitième des Calendes de juillet, de la main de Robert, notre chancelier [1]. »

S'il est impossible de justifier le comte de Périgord du crime de vol et d'injustice, il faut convenir que les moines de Saint-Martial se défen-

[1] Apud Instrum. Eccl. Petrag. ; Gall. Christ. tom. II. p. 489.

dront difficilement de l'accusation de ravisseurs de second ordre : car acheter l'objet volé et reconnu comme tel, c'est évidemment coopérer à l'iniquité du voleur. Nous désirons pour eux qu'ils en aient fait pénitence.

Si les hommes passent, les faits restent. Il en est un surtout qui, au milieu des évènements de l'histoire de notre Église Santone, domine tous les souvenirs et attache toutes nos pensées : c'est cette série d'évêques successifs, depuis l'illustre saint Pallais, tous admirateurs des vertus de saint Eutrope, zélés propagateurs de son culte et conservateurs de ses reliques !.. Oui, malgré les dédaigneux sarcasmes d'une aveugle incrédulité, qu'on aurait bien tort de prendre pour du génie et de la raison, tous les siècles sont remplis de la mémoire de notre apôtre-martyr !... Appuyés par une tradition constante et indubitable, nous pouvons assurer que, depuis la fin du VI[e] siècle jusqu'au XI[e], l'église bâtie par saint Pallais fut le rendez-vous des pontifes, des prêtres et des nombreux fidèles qui venaient rendre leurs hommages aux précieux restes d'un père, d'un héros et d'un ami. Cette église antique n'était pas seulement respectable pour les Chrétiens Santons, parce qu'elle renfermait le corps de leur premier évêque; mais elle l'était encore, parce que l'évêque qui l'avait bâtie et dédiée, purifié par les épreuves et les tribulations qui exercent toujours ici-bas l'homme juste, avait été trouvé

digne lui-même d'être honoré par l'Église d'un culte public.

Mais une nouvelle fondation va nous prouver le zèle de nos pères envers saint Eutrope et leur sollicitude attentive pour la conservation de ses reliques. L'histoire, sur ce point, nous offre d'irréfragables documents. Illustre Église de Saintes, ta gloire et ton nom dominent les siècles !...

Phare élevé sur des rivages
Que le temps n'a pu foudroyer,
Les lumières de tous les âges
Se concentrent dans ton foyer [1] !

[1] *Harm. poét.* tom. III. pag. 284. Lamart.

CHAPITRE TROISIÈME.

TRADITION DEPUIS LA RESTAURATION DU MONASTÈRE DE SAINT EUTROPE, EN 1081, JUSQUES AUX GUERRES DU XVIe SIÈCLE.

Nous ne serons point, dans notre marche à travers les siècles que nous parcourons, depuis l'apostolat de notre premier évêque, comme ces voyageurs inattentifs qui ne s'arrêtent jamais dans leur essor et qui, allant d'une ville à l'autre, traversent divers royaumes, sans étudier les mœurs, les monuments et l'histoire des peuples qu'ils visitent. Nous suspendrons, de temps en temps, notre récit et péserons ce qu'il y a de grave dans les autorités qui militent si victorieusement en faveur de la mission, de la mémoire et du culte de saint Eutrope. Nous ne manquerons pas non plus, ce qui est d'une haute importance pour notre objet, de reconnaître avec quel soin la Providence a su nous ménager, depuis l'époque de la prédication de notre apôtre jusqu'au VIe siècle, depuis le VIe

jusqu'au XIe, depuis le XIe jusqu'au XVIe, et enfin depuis le XVIe jusqu'au XIXe, des lueurs vives, des jours certains, des témoignages véridiques, pour nous faire découvrir une succession non interrompue de suffrages en tout genre, de tributs constants de vénération et de confiance, de la part des peuples de la Saintonge, envers le saint et grand homme qui les civilisa en leur apportant la foi divine.

Si déjà, en jetant un regard observateur sur tous les faits que nous avons classés, nous éprouvons, pour notre raison satisfaite et notre cœur édifié, le bien-être qui accompagne toujours le sentiment de la vérité reconnue, que sera-ce, lorsqu'il nous sera donné, au terme de notre course, de contempler une chaîne de traditions complète, pendant un laps de quinze cents ans!.. Plus nous allons avancer, plus les faits vont s'offrir pour attester qu'une puissance suprême veille spécialement sur la perpétuité du culte et la conservation miraculeuse des cendres du martyr. Tout en nous occupant de ce qui a trait à l'apôtre des Santons, nous sommes heureux de pouvoir aussi esquisser en passant, d'après des auteurs connus, tels que saint Grégoire de Tours, MM. de Sainte-Marthes, l'abbé Dutemps, Mabillon, Baronius, Tillet, Tillemont, Edmond Martène, Rymer, etc., le tableau de l'antique Église de Saintes, dont les souvenirs sont si beaux et si riches, depuis Eu-

trope jusqu'à l'immortel Larochefoucaud. « Je cite mes garants, disait Montaigne, afin qu'on voye dans ce que j'emprunte, si j'ay sceu choisir de quoy rehaulser mon propos; car je fois dire aux aultres ce que je ne puis si bien dire, tantost par foiblesse de mon langage, tantost par foiblesse de mon sens. Je ne compte pas mes emprunts, je les poise [1]... »

Avant de parler de la nouvelle fondation qui va nous fixer dans ce chapitre, il est bon de jeter un coup-d'œil sur la France, l'Allemagne et l'Italie. Le trône de France était alors occupé par Philippe I[er]. Flatté et approuvé de bonne heure, dit Anquetil, ce prince s'accoutuma à s'abandonner à ses passions, sans respecter souvent ni lois ni bienséance. Il fut un égoïste sur le trône. Il ne mérita que l'indifférence et le mépris de ses peuples [2]. L'état moral de son royaume est peint avec des couleurs bien sombres par Grégoire VII, écrivant aux évêques de France. « Il y a long-temps, dit-il, que le royaume de France, autrefois si glorieux et si puissant, a commencé à déchoir de sa splendeur et à remplacer les insignes de la vertu par ceux de la corruption. Mais aujourd'hui, il paraît avoir perdu toute sa gloire et toute sa beauté, puisque les lois y sont méprisées, la justice foulée

[1] Montaigne.

[2] Anquetil, *Hist. de Fr.* tom. I. pag. 283. Revue par Burette, édit. in-8°.

aux pieds, et qu'on y commet les crimes les plus honteux, les plus cruels et les plus déplorables, avec tant d'impunité que la licence semble être passée en droit. Il n'y a plus ni lois divines, ni lois humaines; les parjures, les sacrilèges, les incestes, les trahisons sont comptés pour rien. Le roi non-seulement donne occasion aux crimes de ses sujets, mais les excite par son exemple[1] ! »

L'Allemagne subissait le joug d'une oppressive féodalité. Elle était gouvernée par Henri IV, surnommé *le Vieux*, qui, après avoir lutté contre les seigneurs révoltés, se mit à distribuer les bénéfices ecclésiastiques à prix d'argent. « Les Empereurs, dit Voltaire, nommaient aux évêchés et Henri IV les vendait. Grégoire s'opposa à ces abus[2]. » Le parti des Guelfes et des Gibelins, le schisme arrivé à la mort du pape Nicolas II, les vexations belliqueuses, les scènes sacrilèges d'Henri IV et de l'anti-pape Guibert plongeaient successivement l'Italie dans le deuil, la perturbation et le désordre. Hildebrand qui, en montant sur le trône pontifical, prit le nom de Grégoire VII, était appelé, pendant ces temps d'orages, à conduire avec autant d'habileté que de force le vaisseau de Pierre, exposé aux tempêtes de toutes les passions coalisées. Ce grand pape, mis au rang des Saints, en 1604, par

[1] Epist. Greg. VII. c. 11. 5.

[2] Voltaire, *Annal. de l'Emp.* tom. I. ann. 1076.

un bref de Paul V, a été long-temps jugé par la prévention, par l'ignorance, qui n'est ordinairement habile qu'à répéter la calomnie. Il fallait que, dans ces derniers temps, une voix généreuse, indépendante et impartiale s'élevât du sein même de l'Allemagne, pour rendre à Grégoire VII la justice qu'il mérite et la haute estime que commandent son génie supérieur, son noble et beau caractère et ses vertus transcendantes. Écoutons, au reste, le *Protestant* Voigt, professeur à l'université de Kœnisberg ; il peint et venge, en même temps, Grégoire VII :

« Que l'ancienne Rome, dit-il, enchaîne à son char de triomphe les Gaules, l'Espagne, la Bretagne, la Grèce, la Macédoine et la Syrie ; quand elle élève sa puissance sur les ruines de l'Afrique, l'esprit qui présidait à tant d'entreprises et qui était constamment occupé à égorger, à détruire et à exterminer pour atteindre un tel but, nous l'admirons, parce que nous savons que, pour être Romains dans la force du terme, il fallait faire ce qu'on a fait. Pour accroître les grandeurs de Rome, tout était louable, digne d'admiration. Quiconque veut et approuve la politique romaine, doit aussi vouloir les effets de cette politique. Quel est pourtant celui dont l'âme n'est point navrée de douleur et remplie d'indignation, quand, avec un sentiment d'humanité, il contemple les fumantes ruines de Carthage, les débris de Numance, la destruction

de l'opulente Corinthe? Mais nos sentiments changent, quand nous considérons ce que demandaient la sécurité et l'élévation de Rome! Ainsi, en supposant que Grégoire eût eu, comme l'ancienne Rome, l'idée de dominer sur tous les peuples, oserait-on blâmer les moyens qu'il a employés, surtout quand on considère qu'ils étaient daus l'intérêt des peuples? Grégoire était pape, il agissait comme tel; et, sous ce rapport, il est grand et admirable. Pour porter un juste jugement sur ses actes, il faut considérer son but et ses intentions; il faut examiner ce qui était nécessaire de son temps. Sans doute une généreuse indignation s'empare de l'Allemand, quand il voit son empereur humilié à Canosse, ou du Français, quand il entend les leçons sévères données à son roi. Mais l'historien, qui embrasse la vie des peuples sous un point de vue général, s'élève au-dessus de l'horizon étroit de l'Allemand ou du Français et trouve fort juste ce qui a été fait, quoique les autres le blâment. Pour juger des intentions et des convictions de Grégoire, il faut examiner ses actes et ses écrits. Il a fait assez pour être jugé. Il a exposé ses actions à nos regards, il ne les a point cachées. Que prouvent-elles? Qu'il avait une seule idée, une seule pensée, un but unique. Puisque tous ses actes, que l'histoire nous a conservés, sont dirigés vers ce but important; qu'ils ont été mûrement pesés; qu'ils sont sortis d'une conviction

profonde, de la conscience de son devoir; que tous sont l'expression de l'idée principale qui le dominait, nous n'avons plus le droit de jeter du blâme sur les actes accessoires qui concouraient au grand but.

« Grégoire a eu le tort de tous les grands hommes de l'histoire : on lui a prêté des motifs dont il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver des preuves. On a prétendu qu'il avait cherché à établir un despotisme absolu et universel, qu'il était conduit par un orgueil insupportable et par une ambition démesurée, qu'il avait tout sacrifié à ces deux passions. Cependant ceux-là mêmes qui se montrent les ennemis de Grégoire sont obligés d'avouer que, dans l'idée dominante de ce pontife, l'indépendance de l'Église était indispensable pour la propagation de la religion, pour la réforme de la société, et que, pour cet effet, il fallait rompre tous les liens qui, jusqu'alors, avaient enchaîné l'Église à l'État, au grand détriment de la religion. L'Église devait être un ensemble, un tout, une en elle-même et par elle-même, une institution divine dont l'influence salutaire à tous les hommes ne devait être arrêtée par aucun prince de la terre. L'Église est la société de Dieu, dont nul mortel ne peut s'attribuer les biens et les privilèges, dont nul prince ne peut sans crime usurper la juridiction. De même qu'il n'y a qu'un Dieu et qu'une Foi, de même

aussi il n'y a qu'*une Église* et qu'*un Chef*[1]. Les lettres de Grégoire sont pleines de cette idée; il avait la conviction intime qu'il était appelé à la réaliser; aussi y travailla-t-il de toutes ses forces. Tout tendait, au temps de Grégoire, à se former en monarchie; tout se modelait dans ce sens; chacun cherchait d'abord à être quelque chose pour lui-même, afin d'être quelque chose pour le tout. Les ducs entouraient les empereurs, et les princes les ducs; puis venaient les vasseaux, les arrière-vasseaux et les feudataires qui se rangeaient autour de leurs seigneurs respectifs. Enfin tout se formait en corporations monarchiques. Pourquoi donc l'Église, qui est essentiellement monarchique, n'aurait-elle pas travaillé dans le même sens? Pourquoi reprocher aux papes d'avoir eu l'esprit de leur époque et d'avoir suivi l'impulsion générale? Et si alors il se présente un homme qui annonce clairement ce qu'il a conçu clairement; qui agit avec énergie et conformément à ses vues; qui, poussé par de profondes convictions, renverse les obstacles opposés à sa grande pensée, qui élève ce qui la soutient et l'appuie, qui détruit ce qui, à ses yeux, paraît nuisible, et sème ce qui lui semble devoir rapporter de bons fruits; certes, un tel homme mérite nos respects

[1] Parole remarquable dans la bouche d'un écrivain protestant! La science et la droiture de jugement conduisent à la foi catholique.

et notre admiration. Pour que Grégoire n'eût pas la pensée qui l'animait, il eût été nécessaire que Dieu le fît passer par l'école de notre moderne civilisation; pour agir avec moins de vigueur et de résolution, il aurait fallu qu'il vécût au milieu de nous; or, cela n'a point eu lieu. Il vivait dans un siècle grossier, dans un siècle de fer qui n'a rien de commun avec le nôtre: ainsi, ses actes ne peuvent être jugés d'après nos principes et d'après nos mœurs. Il est difficile de lui donner des éloges exagérés, car il a jeté partout les fondements d'une gloire solide; mais chacun doit vouloir qu'on rende justice à celui à qui justice est due; qu'on ne jette point la pierre à celui qui est innocent; qu'on respecte et qu'on honore un homme qui a travaillé pour son siècle, selon des vues si grandes et si généreuses, que celui qui se sent coupable de l'avoir calomnié, rentre dans sa propre conscience [1].»

Grégoire VII a été évidemment suscité de Dieu pour sauver son Église et régénérer la société. Le mal était grand partout; saint Anselme, contemporain du pontife, nous révèle la source de tant de désordres. « Qui ne voit, dit-il, que le régime des investitures est la source de la simonie et la destruction de toute la religion? Car, quand

[1] *Hist. du pape Greg. VII et de son siècle*, par J. Voigt, tom. II. pag. 459 et 467.

on espère obtenir du prince la dignité épiscopale, les clercs méprisent leurs évêques et abandonnent l'Église. Quelquefois le mauvais choix va jusqu'à donner cette dignité à des serfs et à des débauchés, parce qu'on sait bien que de telles gens étant en place, n'oseront reprendre les péchés des grands qui les y ont élevés; et c'est pour cela même qu'on les y met [1]. »

Malgré tant de scandales et de prévarications, la foi divine n'était pas exilée de tous les cœurs: de grandes vertus ont toujours brillé à côté des grands vices. En laissant la France, l'Allemagne et l'Italiedans l'état convulsif où nous venons de les considérer, fixés sur l'esprit et le caractère du pape de cette époque, rapprochons-nous de la ville de Saintes; un témoignage de foi et de noble piété nous y est offert, aux pieds du tombeau de saint Eutrope et en présence des légats de Grégoire VII, par l'illustre Guillaume VIII, duc d'Aquitaine. Ce prince, qui mourut au château de Chizé, en 1086, au mois de septembre, et dont les cendres reposent encore dans l'église de Montierneuf de Poitiers, avait été choisi par la Providence pour établir à Saintes, comme saint Pallais l'avait fait au VI[e] siècle, des religieux, gardiens fidèles des précieux restes de l'apôtre de la Saintonge. Ce comte de Poitou était descendant de saint Guil-

[1] S. Anselme, 2[e] disc.

laume, duc d'Aquitaine, fils du comte Thierry qui, après avoir commandé avec distinction et courage les armées de Charlemagne contre les Sarrasins, s'exerça, dans sa province, à mettre en honneur la justice et les lettres, et termina sa vie chrétienne et guerrière dans le monastère de Gellone qu'il avait fondé.

L'évêque Boson avait succédé au vénérable Goderan, et c'est sous son épiscopat qu'eut lieu la donation de l'église de Saint-Eutrope, qui était unie au monastère antérieur au XIe siècle. Mabillon, racontant les circonstances du séjour à Saintes du pape Urbain II, douze ans après la fondation du duc d'Aquitaine, dit que les disciples de saint Benoît avaient pris, depuis quelques années, possession de *l'ancien* monastère de Saint Eutrope, qu'ils en avaient restauré *la crypte* ou tombeau du martyr [1]. Nous ferons observer ici, avec M. de Caumont, que « d'abord les cryptes n'étaient que des cavités étroites, destinées à recevoir les restes des saints et des martyrs, avec un seul autel, qui portaient le nom de *Confessions*, en mémoire des martyrs qui avaient versé leur sang pour confesser la foi chrétienne. Plus tard, ce furent des chapelles qui s'étendaient sous le

[1] His temporibus monachi Cluniacenses ab aliquot annis *vetustum* sancti Eutropii monasterium Santonense incolebant et *renovarant Cryptam* in quà sancti martyris reliquiæ continebantur cum duobus altaribus (*Mabill. op. tom. III. p.* 256).

chœur et parfois sous les nefs ; quelques-unes eurent plusieurs autels et présentèrent, en petit, l'image de l'église supérieure. L'église souterraine de Saint-Eutrope, quoique moins étendue que celle de Chartres, présente cependant quelque chose de plus complet [1]. » L'usage de ces églises souterraines était assez fréquent au moyen-âge et même bien antérieurement. On voit encore, sous l'église du *Petit-Niort* de Mirambeau, une chapelle qui, certainement, était jadis destinée aux reliques des Saints. Il en existait une autre sous le chœur de l'église de Chatenet; avant la révolution, on y célébrait les offices du Vendredi-Saint. La tradition, à Corme-Royal, a transmis l'existence d'une église souterraine qui, dans la suite, fut comblée. Les grandes églises romanes ont souvent été élevées sur des cryptes ; quant à celle de Saint-Eutrope, elle existait évidemment avant 1081 : Mabillon le prouve; seulement, à cette époque, elle fut *restaurée*. Le monastère et l'église haute furent reconstruits alors sur l'emplacement choisi, au VI[e] siècle, par saint Pallais. Telle est, au reste, la pensée de MM. de Saintes-Marthes, dont la discussion et la critique sont ordinairement très-judicieuses [2]. Il y a à dis-

[1] *Cours d'Antiq. monum.* pag. 71 et 124.

[2] Sanctorum Stephani et Eutropii monasterium suum Palladio, Santonum episcopo, debet originem. In monasterium ordinis S. Benedicti postmodùm conversa est (Ecclesia).

(*Gall. Christ. tom.* II. *pag.* 1093).

tinguer, dans l'ensemble de cet édifice, l'œuvre de l'an 1076 à 1081, et ce qui est antérieur à cette époque de restauration. Il est présumable que les moines restaurateurs suivirent le même plan ; car les églises du XI[e] siècle furent disposées comme dans les siècles précédents, quant au plan principal [1]. Avant le renversement d'une partie de l'église haute de Saint-Eutrope, par les Protestants, les bas-côtés tournaient autour de l'hémicycle du chœur ; ce qui avait également lieu pour l'église inférieure. Les deux chœurs qui existent aujourd'hui datent du commencement du XVII[e] siècle, (1601); on regrette qu'ils n'aient pas été reconstruits dans le style du XI[e].

Plein de respect pour la mémoire de l'apôtre des Santons et de vénération pour saint Pallais, le comte de Poitiers ne voulut pas laisser plus longtemps ce temple antique sous la domination de la puissance séculière. Le ciel permit ces heureuses dispositions du duc d'Aquitaine, afin de rétablir, d'une manière permanente, auprès du tombeau d'Eutrope, de fervents cénobites, et remettre ses reliques révérées à l'abri d'une entière destruction, dans les jours de ruines et de scandales. Une circonstance tout-à-fait remarquable de cette donation, est que deux légats du Saint-Siège la provoquèrent, en déterminant à une exécution prompte

[1] Caumont, *item*.

un projet conçu, mais qui, peut-être, aurait éprouvé du retard. Amat, évêque d'Oléron, et Hugues, évêque de Die, revenaient d'Espagne où ils avaient été envoyés par le Souverain-Pontife et où leur présence était devenue nécessaire, après les désordres et les sanglants ravages des Sarrasins. La Providence, qui fait si sagement coïncider les évènements humains avec ses desseins de miséricorde, voulut que Rome la Catholique donnât non-seulement une sanction solennelle à la charte du comte de Poitou, mais qu'elle imprimât encore aux reliques du martyr un cachet indubitable d'authenticité, bien propre à relever, aux yeux de la Foi, les motifs de respect dont elles sont dignes. Nous verrons, à une autre époque, un nouveau témoignage, plus frappant encore, des sentiments du Siège apostolique pour le tombeau de saint Eutrope.

Avant d'offrir au lecteur l'acte de donation dressé en 1081, il nous paraît convenable de dire quelque chose de la célèbre congrégation appelée à Saintes pour honorer notre apôtre. Au reste, cet aperçu pourra nous fixer sur les raisons particulières qui firent choisir les moines de Cluni, de préférence à tout autre corps religieux. Au commencement du Xe siècle, la discipline monastique n'était plus florissante comme au VIe; pour la relever, l'Église favorisait le bon vouloir des pieux seigneurs, dont les richesses répondaient

à leur zèle généreux et discret pour les fondations ou pour la réforme des monastères. Ces vues inspirèrent les nobles pensées du comte Guillaume, nommé aussi duc d'Aquitaine et de Berry, fils de Bernard, comte de Poitou. Le célèbre monastère de Cluni fut fondé par ce comte Guillaume, en 910. Il explique lui-même, d'une manière trop édifiante, les motifs de cette fondation, pour que nous nous refusions au plaisir de citer ses propres paroles :

« J'ai voulu, dit-il, employer utilement pour mon âme les biens que Dieu m'a donnés ; j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de m'attirer l'amitié des pauvres, et, afin que cette œuvre soit perpétuelle, entretenir, à mes dépens, une communauté de religieux. Je donne donc, pour l'amour de Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ, aux saints apôtres saint Pierre et saint Paul, de mon propre domaine, la terre de Cluni, sise sur la rivière de Graune, avec la chapelle qui y est dédiée en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Pierre, ainsi que ses dépendances ; le tout situé dans le comté de Mâcon, ou aux environs. Je le donne pour le repos de l'âme de mon seigneur le roi Eudes et de mes parents et serviteurs, à condition qu'à Cluni on bâtira un monastère en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, pour y assembler plusieurs cénobites, vivant sous la règle de saint Benoît, et que ce soit à jamais un refuge pour ceux qui, sortant

pauvres du siècle, n'apporteront avec eux que la bonne volonté. Ces religieux et tous ces biens seront sous la puissance de l'abbé Bernon tant qu'il vivra; mais, après son décès, ils auront le pouvoir d'élire pour abbé, selon la règle de saint Benoît, celui qui leur plaira, de la même observance, sans que nous ou aucune autre puissance empêche l'élection régulière. Ils exerceront, tous les jours, les œuvres de miséricorde, selon leur pouvoir, envers les pauvres, les étrangers et les pélerins. De ce jour, ils ne seront soumis ni à nous, ni à nos parents, ni au roi, ni à aucune puissance de la terre. Aucun prince séculier, aucun comte, aucun évêque, le pape lui-même, je les en conjure au nom de Dieu, ne les vendra, échangera, diminuera, ou donnera en fief à personne, et ne leur imposera point de supérieur contre leur volonté. » Cette charte est datée de Bourges [1]. Le roi Eudes dont il est fait mention dans cet acte, est le fils de Robert Ier, dit le *Fort;* Charles-le-Simple n'étant pas en âge de régner, Eudes fut couronné roi de France. En 887, il força les Normands à lever le siège de devant Paris. Il contraignit les partisans de Charles-le-Simple à fuir en Bourgogne, puis, composa avec Charles; lui ayant cédé la partie de la France, située entre le Rhin et la Seine, Eudes jouit en paix de l'autre partie. Il mourut le 1er janvier 898 [1].

[1] Fleury, *Hist. Eccl.*
[2] *Histoire de Fr.* Anq.

La famille des comtes de Poitiers conservait, pour le monastère de Cluni, une affection traditionnelle et qui s'est maintenue des ancêtres jusqu'à leurs derniers neveux. C'est donc pour cette raison que le comte Guillaume, deux cents ans après cette fondation, appela à Saintes une colonie des disciples de saint Benoît. Ce seigneur parle comme ses pères; nous allons en juger par la lecture de la pièce suivante. Le prince et sa cour, qui se composait des seigneurs, hauts barons et chevaliers du pays de Saintonge et de Poitou, l'évêque de Saintes et son clergé, les deux légats du Siège apostolique et ceux de leur suite, se réunirent solennellement dans l'Église de Saint-Eutrope, où s'était portée avec affluence la population de la cité et de la banlieue. Saint Hugues, descendant des anciens ducs de Bourgogne et qui, ayant renoncé au siècle et s'étant consacré à Dieu dans l'ordre de Cluni, en devint l'abbé, et, par sa sagesse et son zèle, éleva cette grande famille à son plus haut point de splendeur, saint Hugues, disons-nous, s'y trouvait avec ses religieux. C'est en présence de cette auguste assemblée que le duc d'Aquitaine dressa sa charte, conçue en ces termes:

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, moi, Guillaume, comte de Poitiers et duc de toute l'Aquitaine, me rappelant mes péchés et voulant mériter que Dieu les oublie, à la sollicitation des vénérables légats apostoliques, Amat,

évêque d'Oléron, et Hugues de Die, avec leur permission et d'après leur autorité, l'ayant soustraite à la puissance laïque et affranchie de sa domination, par l'aide de Dieu, j'ai consenti à ce que l'église, *si célèbre par la présence du corps du bienheureux martyr Eutrope*, fût constituée en église conventuelle, non-seulement avec l'autorisation des susdits légats, mais encore avec celle de l'évêque de Saintes et de son chapitre. Je la livre donc et transmets, par une cession libre et volontaire, signée de ma propre main, aux mains d'Hugues, abbé du monastère de Saint-Pierre de Cluni, et ici présent, afin que lui et ses successeurs la consacrent à perpétuité au culte divin, n'ayant rien à payer à qui que ce soit, si ce n'est la somme de cinq sols, payables à l'Église-mère, avec tout le respect qui lui est dû.

« Et vous, mes vénérables pères, qui, en votre qualité de cultivateurs de la vigne de l'Église, êtes venus au nom du bienheureux saint Pierre, je vous prie de confirmer et d'authentiquer, comme vous savez qu'il le faut faire, le présent legs, en y apposant le sceau de votre autorité, qui est celle même du Saint-Siège, et, par là, le ratifier à perpétuité.

« † Moi, Amat, évêque d'Oléron, vicaire du Saint-Siège romain, je confirme, ratifie et sanctionne la présente donation, avec toute la plénitude du pouvoir apostolique.

« † Également, moi, Hugues, évêque de Die, associé à la même légation, j'approuve la présente donation et y souscris ; déclarant que quiconque, par une instigation satanique, oserait porter atteinte à un acte muni d'une aussi grande autorité, sera soumis au glaive de l'anathème. Présents et ont signé, Adémarc, abbé de Limoges ; Oddon, abbé de Saint-Jean-d'Angély ; Seguin, abbé de la Chaise-Dieu ; Rainaud, abbé de Saint-Cyprien.

« Les séculiers présents et qui ont signé :

« Le seigneur Calon, vicomte ; Robert de Bourgogne ; Guillaume Bastard, etc.

« Plusieurs frères de l'Ordre monastique furent trouvés dignes d'apposer leur signature :

« Dom Teuzon, de la maison du seigneur-évêque ; dom Widon, religieux de la Chaise-Dieu, et frère du comte de Nivernois, N***, de la maison de Cluni ; dom Falcon, jadis appelé de Galliniac ; dom Gérent ; dom Ponce, et plusieurs autres.

« Lequel acte a été dressé et conclu dans l'église de Saint-Eutrope, de la main même du comte, en faveur de Hugues, abbé de Cluni, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1081, Induction VIe et 3me jour des Ides de janvier, sous le règne de Philippe, roi de France, d'Henri, roi d'Allemagne et d'Italie, sous le pontificat à Rome de Grégoire VII, et sous le gouvernement de Geoffroy Guillaume, comte de Poitiers, en l'année et semaine où un concile fut tenu à Saintes ; et enfin

sous le règne impérissable du roi des rois, notre Seigneur Jésus-Christ, égal et consubstantiel en puissance avec le Père et le Saint-Esprit, pendant toute l'éternité [1]. »

Il est bon de faire observer que l'objet principal de cette mémorable donation du duc d'Aquitaine se rattache spécialement au respect qu'il porte aux reliques de Saint-Eutrope. Cette vieille basilique attire son attention, précisément à cause de la célébrité que lui donne *la présence du corps saint*

[1] In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, ego Willelmus Pictaviensis comes ac totius dux Aquitaniæ, peccatorum meorum memor, ut Deus fieri dignetur immemor,, consilium accipiens à legatis apostolicis venerandæ sanctitatis viris Amato episcopo Olorensium, Hugone Diensium, licentiâ et auctoritate ipsorum, *Ecclesiam Beati martyris Eutropii corpore insignem*, postquam de manu laïcali, eripui, et ei libertatem, Deo donante, adquisivi, consensum etiam constituendi in ea ordinis monastici non solùm à prædictis vicariis, sed etiam ab episcopo Sanctonensi et canonicis obtinui. Transcribo et transfundo legitimâ transcriptione de manu meâ in manum beati Petri Cluniocensis monasterii, cujus abbatem dominum videlicet Hugonius præsentem video, ut locus iste ad servitium Dei ordinandus per eum ejusque successores omnibus deinceps temporibus disponatur, et præter censum V. Solidorum cum reverentiâ matrici Ecclesiæ debita, nulli hominum quicquam debeat. Rogo vos, patres reverendi, qui vineæ ecclesiasticæ cultores vice beati Petri advenistis, ut donum hoc confirmetis et corroboretis sicut oportere scitis, sigillo vestræ, id est apostolicæ auctoritatis, et perpetualiter ratum censeatis. Confirmo ego Amatus, Olorensis episcopus sanctæ Romanæ Sedis vicarius, et omni auctoritate corroboro. Ego quoque Hugo, Diensis præsul, ejusdem legationis socius, id conlaudandum censeo. Quæcumque autem persona

du bienheureux martyr Eutrope! Ecclesiam beati martyris Eutropii corpore insignem. Expression qui prouve évidemment que la Providence, depuis saint Pallais, avait su soustraire, aux désastres des guerres et aux mains sacrilèges des Normands, les reliques de l'apôtre des Santons. Nous réservons au lecteur d'autres preuves de cette conservation merveilleuse.

A cette époque, l'Église antique de Saint-Saloine et la masion claustrale qui en dépendait, étaient

hanc tantâ auctoritate subnixam præsumserit quocumque diabolico ausu infringere, noverit anathematis se gladio transfigendam. Abbas Lemovicensis interfuit *Ademarus;* abbas Augeriacensis *Odo* præsens fuit; fuerunt et præsentes Abbas Casæ Dei *Seguinus*, abbas sancti Cypriani *Rainaldus.* Personæ laïcales iste sunt quæ viderunt et laudaverunt : dominus *Calo* vicecomes, Robertus Burgundus, Willelmus Bastardus, Dominellus vel Senioretus præpositus. Non defuerunt fratres conscriptione digni de ordine monastico, dominus Tenzo de palatio domini Papæ, dominus Wido monachus de Casâ Dei frater comitis Nivernensis; Cluniacenses, dominus Falco de Galliniaco olim dictus, dominus quoque Gerenti, et dominus Pontius, et multi alii. Quæ ordinatio consummata sive completa est in camerâ quâdam sancti Eutropii à manu comitis in manum domini abbatis Cluniensis *Hugonis*, anno Incarnationis Dominicæ MLXXXI. Ind. IV. mense Januario III Idus, regnante Philippo apud Francos, apud Teutonicos et Italos Henrico, apud Romanos præsidente matri Ecclesiæ Septimo Gregorio, sub Aquitanorum comite Gaufredo Willelmo, anno et hebdomadâ quâ synodus Santonensis est celebrata; super omnes reges imperante indeficienti vigore Domino nostro Jesu Christo cum Patre et Spiritu Sancto æquali et consubstantiali potentiâ per infinita sæcula sæculorum. Amen. (*Ex Chartario Cluniac. monast. Ap. Gall. Christ. t.* II. *p.* 1094).

encore debout, mais devenues la proie des déprédations seigneuriales, assez ordinaires alors. Ce duc d'Aquitaine rendit ces lieux saints à leur destination primitive; en les annexant au monastère de Saint-Vivien, qu'il dota, avec le bon plaisir de Boson, évêque de Saintes, de toutes ses propriétés, sises sur le côteau de Saint-Vivien et de Saint-Saloine, faisant l'abandon de tous les droits qu'il pouvait y avoir [1]. Au XVIIe siècle, un jeune homme pieux eut l'intention d'établir un ermitage dans ce lieu isolé; il rencontra des obstacles et son projet n'eut pas d'exécution. La pièce suivante, que nous copions sur l'original même, explique la nature de ces obstacles :

« A Messieurs les maire, échevins, et autres officiers municipaux de la ville de Saintes.

« Les communautés des deux ordres de religieux mendiants de Saint-François établis en cette ville prennent la liberté, Messieurs, de vous remontrer très-humblement que l'établissement d'un ermitage en ou près de la dite ville seroit également préjudiciable aux hôpitaux, aux différents

[1] Guillelmus, dux Aquitanorum, ecclesiam S. Serenii, cum rebus sibi pertinentibus, ab injustâ possessione militum liberatam, cum omni consuetudine quam in eodem monte habebat, concessit ac tradidit Ecclesiæ S. Viviani Santonensis, favente Bosone, Santonensi episcopo. His omnibus addidit omnes consuetudines et quidquid juris habebat in monte S. Viviani et S. Serenii. (*Besly. tab. Sant. Hist. des ducs d'Aq. p.* 467).

ordres de religieux mendiants et à une multitude de pauvres familles honteuses, qui tous ensemble ne subsistent que par vos aumônes et les pieux effets de vos libéralités.

« Outre qu'un établissement de cette nature ne pourroit être d'aucune utilité au public, celuy qui le solicite n'est point encor dans un age à deuoir entreprendre d'en jetter les fondements; et les masures de l'encienne église de St.-Séroine, devenuës depuis trop long-temps l'asille du libertinage et de la débauche, ne seroient point d'ailleurs un lieu où un enfant de dix-huit ans, étranger, sorti depuis peu du nouiciat des capucins, et qui n'a demeuré que six à sept semaines dans l'ermitage de Mortagne, pût établir sa demeure.

« Il luy faudroit sans doute plus d'expérience, il faudroit qu'une longue suite d'années, passées dans l'exercice et la pratique de la vertu, pussent répondre de la conduite qu'il tiendroit dans un endroit dont le voisinage n'a pas touiours été la bonne odeur de Jésus-Christ; et qu'enfin il eût donné tant de preuves de son recueillement, que tout le monde fût bien conuaincu que l'obiet de tentation (que l'esprit et le prétexte de curiosité ne conduiroient que trop souvent dans cet ermitage), ne pourroit faire aucune impression sur luy.

« Mais quand le jeune homme qui vous solicite, Messieurs, de consentir son établissement, auroit l'age et toutes les qualités requises pour pouuoir

être otorisé dans sa demande, les pauures de cette ville que le mal'heur des tems ne multiplie que trop chasque jour, ceux des hopitaux, les familles des pauures honteux, d'autant plus à plaindre qu'ils se trouuent retenus par les impressions de la naissance et du souuenir de leur ancien état, et les religieux mendiants qui sont en nombre, ne deuraient-ils pas tous ensemble être un obstacle à un établissement qui seroit pour l'auenir d'autant plus à charge, que le prétendu ermite qui se présente seul auiourd'huy, ne seroit pas long-temps sans beaucoup de compagnons, qui partageroient vos aumônes auec tous les autres pauures, et empêcheroient même que les religieux mendiants pussent subsister, n'étant que trop certain que la nouueauté a touiours la préférence et sçoit renger à son party la multitude.

« Cependant vous n'ignorez pas, Messieurs, de quelle utilité vous sont les religieux mendiants: il n'en est point qui ne se soient sacrifiez dans tous les tems pour s'acquitter de leurs deuoirs enuers vous; la contagion, dans les tems recullez, ne les a jamais empèché de secourir les malades ;la fureur de l'hérézie ne leur a jamais fait baisser la lance dans la défence de la religion catholique; vos pères ny vous, Messieurs, ne les auez jamais apellez dans vos maladies qu'ils n'ayent touiours été prêts à vous porter les secours spirituels, ou à vous consoler dans vos afflictions : ils ne doiuent donc pas

craindre qu'ayant déia éprouvé que le prétendu ermite leur a enleué une bonne partie des aumônes qui leur étoient faites, vous vouliez, Messieurs, otoriser de vostre consentement l'établissement qu'il voudroit faire et qu'il a même déia osé commencer sans vostre permission, il ne perdra rien en renonçant à ceste entreprise, ce qu'il a pu y employer jusqu'icy ne prouenant que de libéralitez.

« Vous comprenez trop bien, Messieurs, que s'il avoit eu une fois vostre aprobation, vous ne seriez plus les maîtres de la retracter, pour que vous puissiez la luy accorder dans les circonstances qui vous sont exposées. Ainsi on n'a pas lieu de craindre que vous y donniez vostre consentement : la prudence de vostre administration et les sages précautions dont vous usez pour le bien et l'utilité publique, en sont autant de sûrs garants aux deux ordres des religieux mendiants de saint François, qui ne cesseront jamais d'élever leurs vœux et leurs prières au Seigneur pour vostre conservation, Messieurs, et celle de tous les autres habitants de ceste ville. F.-G. Martin de Bonsongo, guardien des ff. Minimes ; F. Léonard l'Hardy, guardien des Récollets. »

Le diocèse de Saintes dut à la piété du même duc d'Aquitaine la fondation, en 1068, de l'abbaye de Saint-Séverin, dans le canton de Loulay. Elle fut dévastée par les Protestants, qui n'épargnèrent

pas plus un autre monastère devenu prieuré, situé dans la même commune, sous le titre de *Saint-Sauveur de Loulay*.

Mais du monument que nous venons, au XI[e] siècle, de voir ériger en l'honneur de saint Eutrope, comme un nouveau jalon après celui de l'an 600, nous continuerons à nouer les anneaux de notre chaîne traditionnelle jusqu'au XVI[e] siècle, n'oubliant jamais, pendant cette marche historique, de recueillir avec soin tout ce qui peut avoir trait à notre objet. Nous avons dû juger, par la succession des évêques de Saintes, de tout le poids de leur vigilance pastorale, persévérante et consciencieuse, à proscrire ce qui n'est pas conforme et à la foi et à l'honneur des Saints que l'Église catholique révère ; leur zèle et leurs suffrages sont une garantie de la continuité du culte rendu à saint Eutrope et de la conservation de ses reliques jusqu'en 1081. Maintenant nous trouverons, dans leurs successeurs, des héritiers de leur vigilance comme de leur vénération. Les disciples de saint Benoît vont désormais s'unir à ces nouveaux pontifes, afin de former une double haie autour du glorieux tombeau de notre saint martyr ; cortège auguste par sa longue existence et par la dignité des personnes qui l'ont successivement composé! La marche des enfants de Jacob, emportant pieusement, dans la terre natale, les ossements du patriarche Joseph, est une image de cette suite de

générations chrétiennes, qui se transmettent, avec des acclamations d'amour, de joie et d'espérance, les ossements sacrés de notre héroïque apôtre!.. Que Dieu est admirable dans ses Saints!.. Postérité catholique, vénérez donc, avec autant de hauteur dans vos vues de foi, que de vivacité dans vos sentiments d'amour et de confiance, ces restes précieux et qu'une âme si pure, si grande, si courageuse a jadis animés, et qu'elle n'a abandonnés à la hache homicide que pour prendre un sublime essor vers le royaume impérissable du Dieu qui nous bénit par elle! Mais sept siècles sont encore devant nous. Commençons à les parcourir.

En 1081, l'Église Santone avait son évêque; mais, comme nous nous sommes imposé l'obligation d'être exact, nous dirons ce qui se passa au concile tenu à Saintes, pendant la semaine où le duc d'Aquitaine fonda, en l'honneur de saint Eutrope, le monastère Bénédictin. Il y fut d'abord question des prétentions vaniteuses de l'évêque de Dôle, présent à cette assemblée. Sommé par le légat, Hugues de Die, de représenter, ainsi qu'il l'avait promis à Grégoire VII, les bulles sur lesquelles il fondait le titre de métropolitain qu'il s'attribuait, ce prélat demeura muet aux interpellations. Un de ses clercs, sans doute courtisan officieux et peut-être intéressé, s'empressa de produire une bulle du pape Adrien; il voulut être habile, mais il ne fut pas heureux: cette bulle fut rejetée comme

fausse. Elle était de l'invention du clerc adulateur. Dans un concile tout est pesé au poids du sanctuaire; l'intrigue et l'intrigant y sont également flétris. Rien cependant ne fut décidé, dans celui de Saintes, sur cette affaire de juridiction. On y déclara, en outre, que le monastère de La Réole, arrosé du sang de saint Abbon, appartiendrait au monastère de Fleury [1]. Mais une question bien plus grave occupa le concile.

Dans ces temps que nous avons déjà signalés, les dignités ecclésiastiques étaient mises à l'enchère; une même église avait quelquefois deux et trois évêques en même temps!... Des diocèses administrés par des ambitieux, avides d'honneurs et pauvres de vertus, quelle calamité!.. Ils seraient établis pour la ruine et non pour la résurrection. Arnoux, que nous avons vu déposé dans un concile provincial, avait refusé de se soumettre aux injonctions canoniques; il fit appel pour se maintenir et conserva son titre en perdant son siége. Il trouva de nombreux partisans dans son diocèse, ainsi qu'il arrive toujours en faveur des mauvaises causes, où l'on écoute plus volontiers la sympathie que la justice et la raison. Le concile qui avait prononcé la sentence de déposition contre Arnoux, vraisemblablement déclara Goderan évêque de Saintes; mais le chapitre n'approuva point sa pro-

[1] *Gall. Christ.*, tom. II.

motion, sur laquelle il n'avait point été consulté, et il crut devoir s'en venger, en faisant tomber l'élection épiscopale sur Boson, homme du choix capitulaire. Nous pensons qu'à la démission de Goderan l'élection de Boson fut canoniquement reconnue, afin d'obvier, dans l'Église de Saintes, à tant de désordres qui l'affligeaient; car ce prélat figure, en sa qualité d'évêque des Santons, dans plusieurs chartes, et il est de fait qu'en 1079 il assista au concile de Bordeaux [1]. Il est difficile, dans le sanctuaire, de se maintenir irréprochable, quand l'intrigue et la passion y font entrer, plutôt qu'une vocation vraiment divine. Il est croyable que l'Église de Saintes, toujours sévère dans son orthodoxie et la pureté de sa discipline, avait adressé à l'évêque Boson de justes représentations, dans le concile de 1081, soit sur ses antécédents pour obtenir la mitre, soit sur l'intégrité de sa conduite, relativement au crime de simonie, dont il est évident qu'il se rendit coupable, puisqu'un an plus tard le concile de Charroux prononça contre lui une sentence de déposition [2]. Cette déposition juridique nécessita à Saintes la réunion d'une nouvelle assemblée provinciale. Il s'agissait, en effet, d'élire un digne évêque, dont la foi vive et les vertueux exemples fussent assez puissants pour effacer de

[1] *Gall. Christ.*, loc. jam citat.

[2] *Item.*

funestes souvenirs et rendre au ministère épiscopal sa haute et indépendante influence. Saint Eutrope fut, en conséquence, invoqué par l'Église que son sang avait cimentée. La protection du martyr fut sensible dans cette importante circonstance. Un homme distingué par sa naissance, plus distingué par ses vertus, fut appelé à l'honneur de l'épiscopat. Ramnulfe de Foucaud, issu des seigneurs de Barbezieux, reçut la consécration à Saintes, pendant le concile qui s'y tint en 1083 [1].

Mais si déjà, depuis plusieurs siècles, les successeurs de saint Eutrope, juges dans la foi, la mitre en tête et le baton pastoral à la main, marchent sur une ligne non interrompue, devant la châsse du saint martyr, leur modèle, n'oublions pas d'entrer aussi dans les intentions de la Providence, qui fait désormais apparaître à leur côté les abbés du nouveau monastère, dont Pontius I[er] était l'abbé, dès l'année 1081 [2]. Il mourut peu après; car le cénobite Gérard le remplaçait, lorsque Ramnulfe de Foucaud monta sur le Siége de Saintes [3]. Sous l'épiscopat de Ramnulfe, en 1089, il y eut, dans cette ville, un sixième concile de province, sous la présidence d'Amat, légat du Saint-Siège et qui fut lui-même promu, dans cette séance, à la dignité

[1] *Gall. Christ.* tom. II. pag. 1063.

[2] Ce religieux fut le dernier abbé du monastère fondé, au VI[e] siècle, par S. Pallais, et le premier de celui de 1081.

[3] *Gall. Christ.* tom. II. pag. 1056.

de métropolitain de Bordeaux. On s'y occupa beaucoup des intérêts des religieux de Vendôme, dont les propriétés en Saintonge excitaient vivement la jalouse cupidité de certains seigneurs, qui ne se faisaient aucun scrupule d'user tyranniquement de leur puissance féodale, pour ravir les biens des monastères. Eble de Chatelaillon était de ce nombre. Il avait déjà donné des preuves de sa rapacité, en s'emparant, avec violence et par force, de l'île d'Aix, concédée à saint Hugues par Isembert, son père, ainsi que nous l'avons dit[1]. La cupidité ne connaît point de bornes; tout semble devoir céder à ses inflexibles désirs. Bientôt Eble porta ses vues ambitieuses sur l'église de Saint-Georges d'Oleron. Pour autoriser ses envahissements, tout moyen lui paraissait bon. Le loup, au reste, qui veut dévorer l'agneau, est habile à trouver des prétextes. Le seigneur de Chatelaillon osa déclarer que cette église avait autrefois fait partie des possessions de ses aïeux, et, sans égards pour les dispositions des donateurs, il s'en était brusquement emparé. Cette paroisse, du domaine de Geoffroy et d'Agnès dont nous avons parlé, avait été donnée par eux, en 1040, à l'abbaye de *Sainte-Trinité* de Vendôme, monastère spécialement soumis au Saint-Siége. L'abbé et ses religieux furent indignés de la conduite du fils d'Isembert; ils

[1] *Hist. de la Rochelle;* Arcère.

en portèrent plainte en cour de Rome. L'abbé était alors le célèbre Geoffroy, cardinal, que Louis-le-Gros, roi de France, ainsi que les papes Urbain II, Pascal II, Calixte II et Honorius II chargèrent des affaires les plus importantes et les plus épineuses. Il suppliait le Souverain-Pontife de donner des ordres prompts et précis à l'évêque de Saintes, pour que ce prélat refusât d'absoudre le ravisseur de l'église de Saint-Georges, jusqu'à complète et entière restitution [1]. L'abbé Geoffroy était d'autant plus désireux de faire triompher sa juste cause, que déjà, quelques années auparavant, il avait eu à plaider contre les religieux de Bassac qui avaient aussi porté leurs prétentions jusqu'à s'emparer de la chapelle du Château d'Oleron et de ses revenus, autre propriété de l'abbaye de Vendôme. Non-seulement il écrivit au pape, il écrivit également à Ramnulfe pour le même motif.

Ayant pris connaissance de la légitimité des droits de Geoffroy, ayant pareillement reconnu l'usurpation flagrante d'Eble de Chatellaillon, le concile prononça contre ce seigneur et Ivètte, son épouse, une sentence d'excommunication. Mais les détenteurs du bien d'autrui tiennent ordinairement beaucoup plus à l'objet de leurs rapines, qu'ils n'ont coutume de redouter l'autorité qui les condamne; c'est ainsi partout et toujours. Les spoliateurs

[1] Epist. Goffridi Vind. 31ª Ap. Sirm. epist. lib. III. pag. 763.

de l'église de Saint-Georges ne firent aucun cas des censures ecclésiastiques. Le pape Urbain II en fut instruit; il s'empressa d'en manifester son mécontentement à Guillaume, jeune duc d'Aquitaine, qui, pour se donner un protecteur puissant contre ses barons, avait abandonné à Eble de Chatellaillon le prieuré de Saint-Georges. Le pontife romain lui rappelle que souvent déjà, il l'avait averti d'imiter la piété de son père en honorant les églises et les communautés religieuses dont les unes l'avaient eu pour fondateur, et dont les autres avaient été enrichies de ses généreuses libéralités. Il lui fait part de la surprise que lui causent son oubli coupable des vertus parternelles et le trouble qu'il occasionne dans les abbayes dont il usurpe les revenus, et, en particulier, ses déprédations dans une partie de l'île d'Oleron, relativement à l'église de Saint-Georges. Il lui ordonne de faire restituer les terres envahies, lui faisant observer que tous ces biens sont d'autant plus inviolables, qu'ils sont autant d'aumônes de ses ancêtres, et, de plus, un aleu [1] du Siège apostolique. Il lui donne, en conséquence, trente jours de délai, à dater de la réception de sa lettre comminatoire; lui déclarant qu'il encourra l'anathême, s'il refuse d'obéir à son mandement pontifical [2]. Ces menaces du pape produisirent

[1] *Alleu*, fonds exempt de tous droits seigneuriaux.

[2] Urbanus episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Guillelmo, Pictaviensium comiti, salutem et apostolicam benedictio-

leur effet sur l'esprit du duc Guillaume qui, selon l'étrange manière de voir de M. Massiou, n'avait pas encore *les années qui donnent l'indépendance de caractère et la force de volonté* nécessaires pour devenir *peu soucieux des pratiques du culte!*... Singulière *indépendance*, qui affranchit l'homme des devoirs les plus sacrés de la raison et de la foi!... *Les années* qui amènent un semblable désordre dans l'esprit et dans le cœur, ont certai-

nem. Sæpè tuam indolem commonuimus et egregii principis patris tui devotionem atque prudentiam imiteris. Ipse principatus sui ecclesias devotissimè coluit, plures rebus suis ditavit, novas etiam à fundamentis exstruxit. De te verò miramur, qui tum aliis bonis studiis quantum ad militem polleas ni hoc patris tui probitate degenerare perhiberis, quod Ecclesiarum jura perturbes, et quas ille fundavit expolies. Pervenit ad nos quod monasterio Vindocinensi ecclesiam beati Georgii, in Oleronis insulâ sitam, cum quâdam optimâ terrâ abstuleris. Te itaque, carissime fili, præsentibus litteris admonemus, ut sicut sanctorum apostolorum et nostram gratiam diligis, Ecclesiam illam et cætera quæ Vindocinensibus monachis abstulisti, in eorum potestatem omninò restituas. Res enim earum parentum tuorum elæmosinæ sunt et apostolicæ sedis alodium.

Quod si infrà dies XXX, visis litteris, quod mandamus adimplere contempseris, et indignationem nostram incurristi, et apostolicæ sedis anathemate te percussum indubitanter agnoscas, monasterium Vindocinense et res ad ipsum pertinentes ità apostolicâ auctoritate corroboratæ noscuntur; ut si quid indè ablatum vel distractum à quoquam fuerit, à prædecessoribus nostris excommunicatum non dubites; et quem beati illi excommunicaverunt non possumus solvere, nec debemus. Sed quod fuerunt, nos eadem auctoritate firmamus. Datum Romæ, 2 Kalendas aprilis 1097 — (*Vid. Besly, pag.* 415).

nement, aux yeux d'une saine et haute philosophie, donné aux passions turbulentes un puissant et destructif empire sur de nobles facultés qu'elles dégradent; en cela, il faut l'avouer, rien n'est honorable pour l'homme *peu soucieux des pratiques du culte* [1] !...

Cependant le duc fit sentir à son vassal qu'il fallait rendre le bien mal acquis. Aussi, en présence de Ramnulfe, évêque de Saintes, il s'opéra une espèce de réconciliation entre Eble et l'abbé de Vendôme. Ce retour n'était que simulé de la part du châtelain. Car on vit presqu'aussitôt Eble et son épouse révoquer l'hypocrite promesse qu'ils venaient de faire. L'abbé Geoffroy était actif à ne pas laisser périmer ses droits sur les domaines de Saintonge. Il écrivait à l'évêque de Saintes en ces termes :

« Geoffroy, serviteur inutile du monastère de Vendôme, et ses frères soumis à son autorité, à Ramnulfe, pontife de bienheureuse vie, salut en toute dilection et révérence.

« Nous savons que vous n'ignorez pas notre paix avec Eble et son épouse, par suite de vos conseils et de vos sages avertissements, mais à condition que celui qui oserait violer ce qui a été convenu entre nous, sera, par votre autorité, séparé de l'Église jusqu'à résipiscence. Car on voit, par

[1] *Hist. civ. polit. et rel. de la Saint.* 1re période, pag. 468.

les saints canons, qu'enfreindre ce qui a été décidé par l'autorité épiscopale, c'est s'exposer, après un ou deux monitoires, à l'excommunication lancée par cette même autorité méconnue. C'est ainsi qu'il faut en agir à l'égard d'Ivette, d'Isembert et de leurs hommes.

« Eble et son épouse nous ont promis, avec serment, ainsi qu'à vous, que leur fils Isembert, qui était absent, consentirait à la réconciliation due à votre intermédiaire. Mais comme celui-ci s'y est refusé et s'y refuse encore, vous avez fort bien fait de le retrancher, ainsi que sa mère, de la société des fidèles. Vous nous aviez mandé que vous porteriez toujours le plus vif intérêt, comme vous aviez commencé à le faire, à cette juste cause; et, pour l'honneur de votre ministère, nous nous sommes empressés de louer hautement votre conduite. Mais des bruits fâcheux sont parvenus jusqu'à nous; ils nous ont appris que vous veniez d'absoudre Ivette [1], qui est la principale cause du mal!... S'il en est ainsi, nous ne pouvons pas et même nous ne devons pas n'en point être étrangement surpris! Car qui aurait pu douter de votre fidélité et de votre constance?... Adieu [2]. Réparez donc promptement ce qu'il y a eu dans votre conduite de trop peu conforme à nos intérêts; car,

[1] Judith.

[2] Epist. Goff. Vind. 31. lib. III. pag 763. Ap. Sirm.

vous pouvez y compter, vous ne travaillerez pas pour des amis ingrats. »

Eble resta fidèle à son obstination; l'anathême fut renouvelé contre lui par le pape Urbain II, aux conciles de Tours et de Saint-Jean d'Angély. Rien ne put ramener à des sentiments de justice l'opiniâtre seigneur de Chatellaillon, qui fut, pour la cinquième fois, excommunié par le pape, lors de son séjour à Saintes.

Ce duc Guillaume qui, selon M. Massiou, n'avait pas encore *atteint les années* qui donnent assez *d'indépendance de caractère et de force de volonté* pour se montrer plus tard *peu soucieux des pratiques du culte*, et lui faire *regretter* son *obéissance* aux mandements sacrés et consciencieux du Souverain-Pontife, Guillaume, disons-nous, fit valoir auprès du seigneur récalcitrant son autorité suzeraine. La lettre qu'il écrivit à cette occasion, pour excuser auprès du pape sa participation aux injustices d'Eble, son vassal, loin d'être de la *mysticité*, pour parler comme M. Massiou, qui se sert de ce mot en mauvaise part, est tout au contraire l'expression d'un sentiment honorable de foi et d'équité chrétienne. Le seigneur de Chatellaillon, *peu mystique* sans doute, après avoir bravé l'autorité de l'Église, céda enfin aux menaces du duc d'Aquitaine et rendit à l'abbaye de Vendôme tout ce dont il l'avait dépouillée. Dès lors, il fut relevé des censures canoniques dont il était frappé, ainsi

que sa famille, depuis sept années entières [1]. Voici la forme d'absolution dressée par l'évêque Ramnulfe :

« Ramnulfe, humble évêque de Saintes, attestons que Eble et son épouse Judith, reconnaissant qu'ils ont mal agi envers Dieu et le monastère de Vendôme, ont déposé, entre nos mains, la preuve de leur réconciliation avec le seigneur Geoffroy, abbé de Vendôme, et ses successeurs à perpétuité; et qu'ainsi ils ont été relevés de l'excommunication qu'ils avaient encourue. Mais, pour consolider la paix et la concorde entre Eble, son épouse et les religieux, l'abbé et sa communauté leur ont compté une somme de cent cinquante livres, monnaie de Poitou; Guillaume Bertrand et Marguerite, enfants d'Eble, ont volontiers acquiescé à cette convention [2].

« Cet acte a été fait à Chatellaillon, dans l'église de Saint-Jean, le jour de la fête de Saint-Ferréol, martyr, dix des Calendes d'octobre (18 septembre), en présence de plusieurs témoins oculaires et auriculaires. † Moi, Ramnulfe, évêque de Saintes, ai souscrit; Pierre, archidiacre; Ramnulfe, archiprêtre; Pierre, clerc du seigneur évêque; Geoffroy, gouverneur d'Oleron, Carbel, Regnault, Gastaud,

[1] Besly, *Hist. des Ducs d'Aq.* pag. 412.

[2] Ex Cartul. Cab. de Clerembe. Voir Arcère, *Hist. de la Rochelle.*

Guillaume, prieur de l'île d'Aix; Judith, épouse, Guillaume, son fils, et Marguerite, sa fille, ont signé. »

Nous devons, à l'occasion des droits de l'abbé Geoffroy sur le prieuré de Saint-Georges-d'Oleron, nous occuper ici particulièrement de cette dépendance du monastère de Vendôme.

La paroisse de Saint-Georges existait long-temps avant la fondation de cette abbaye; car les curés sont aussi anciens que l'établissement de la religion chrétienne. Ils tiennent le second rang dans la hiérarchie ecclésiastique, c'est-à-dire qu'ils ont rang immédiatement après les évêques. Leur puissance de jurisdiction est également de droit divin dans sa première institution, mais *toujours avec subordination à l'autorité des évêques*. Ce n'est que dans le VIIIe siècle qu'on a uni des *cures* à des chapitres et à des monastères [1]. En 1040, la paroisse de Saint-Georges était desservie par un curé qui était à la présentation des ducs d'Aquitaine, seigneurs de toute l'île d'Oleron, comme en fait foi l'acte de fondation de l'abbaye de Vendôme par Geoffroy, comte d'Anjou, Agnès, sa femme, et Guillaume, duc d'Aquitaine, fils de la comtesse. Ces grands feudataires de la couronne donnèrent à l'abbaye la seigneurie de Saint-Georges, et la présentation ou le patronage de la cure de la

[1] Dict. des orig.

même paroisse et de celle du Château de la même île. « Je concède, dit Agnès, dans l'île d'Oleron, l'Église de St.-Georges avec la quatrième partie de cette île, et, de plus, la paroisse du Château sous le vocable de la bienheureuse Vierge Marie, etc. [1]. » Après cette donation, la paroisse continua à être desservie par un prêtre séculier, appelé alors *curé, vicaire perpétuel*, désignation donnée à ceux qui avaient charge d'âmes et qui étaient distingués des *curés primitifs* qui ne se réservaient que le titre et la dîme ou une portion de la dîme. Aussi les religieux de Vendôme ne venaient dans l'île que pour régler leurs domaines, et quoiqu'ils y établirent un monastère, cet établissement n'eut lieu que pour y faire l'office conventuel auquel les obligeaient leur état et leurs vœux. Il y eut, en 1515, une transaction qu'occasionnèrent les ravages faits, dans l'île d'Oleron, par les Anglais, aux XIVe et XVe siècles; elle eut lieu entre l'abbé de Vendôme et le prieur de saint Georges, qui, ne pouvant reconnaître ce qui leur appartenait respectivement, entrèrent en procès. Par les arbitres qui intervinrent et les enquêtes qui furent faites, on voit que, de tout temps, la présentation à la *vicairie perpétuelle* avait été du ressort de l'abbé. Une enquête du 15 janvier 1483 prouve que, depuis un temps immémorial, les lieux réguliers avaient

[1] Act. de fond. de l'abb. de Vend.

été détruits, qu'il n'y avait plus de religieux, que le bénéfice était possédé en commende et que les titulaires n'y avaient jamais, à proprement dit, fait une résidence habituelle. Quant au service divin conventuel dans le prieuré de Saint-Georges, il ne paraît pas avoir eu lieu depuis la transaction de 1515 [1]. Le 26 août 1741, Léon de Beaumont, évêque de Saintes, après avoir délégué son official Simon, Pierre de Lacoré, doyen de sa cathédrale, pour dresser une enquête des titres, prérogatives et revenus du prieuré de Saint-Georges, rendit, en ces termes, un décret d'union de ce prieuré à l'église métropolitaine de la ville de Tours :

« Léon de Beaumont, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque et seigneur de Saintes, conseiller du roi en tous ses conseils, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut et bénédiction en notre Seigneur. Faisons savoir que, vu le brevet de Sa Majesté qui permet l'union du prieuré de Saint Georges de l'île d'Oleron, en notre diocèse, à la mense capitulaire de la sainte église métropolitaine de saint Gatien de Tours, du 30 mars 1741, le consentement de Monseigneur l'archevêque de Tours, cardinal, abbé commandataire de l'abbaye royale de Sainte-Trinité de Vendôme, du 30 avril dernier, la procuration donnée par Messieurs du chapitre de la

[1] Mss. inéd. arch. du prieuré de Saint-Georges d'Oleron.

dite église métropolitaine de Tours à MM. Foucher et Mignot, chanoines députés de ladite église, pour poursuivre ladite union, du 2 juin dernier, requête à nous présentée par MM. les députés dudit chapitre, suivie de notre ordonnance sur les conclusions de notre promoteur, portant commission à M. l'abbé de Lacoré, notre official, pour faire l'instruction de la procédure du 17 dudit mois de Juin, requête du chapitre au sieur l'abbé de Lacoré, nommé commissaire, au bas de laquelle est son acceptation, avec permission d'assigner toutes parties intéressées, du 17 dudit mois de juin, assignation donnée au sieur Chevallier de la Rochette, titulaire dudit prieuré, aux fins de ladite union, etc. Nous éteignons et supprimons à perpétuité le titre du prieuré de Saint-Georges d'Oleron, sans que le titulaire d'à-présent puisse permettre ou résigner cedit prieuré, et, en conséquence, avons uni et incorporé, unissons et incorporons à perpétuité tous les biens, fruits, revenus d'icelui, avec tous les droits, honneurs, privilèges, prérogatives, circonstances et dépendances, pour la portion qui lui appartient de droit et de fait, aux titulaires dudit prieuré, pour toujours à la mense capitulaire de ladite église métropolitaine de Saint-Gatien de Tours, pour la dédommager des pertes considérables qu'elle a souffertes, causées par les débordements réitérés des rivières de la Loire et du Cher. Attendu que la plus grande gloire de

Dieu s'y trouve, en ce que le service divin pourra être maintenu et augmenté dans ladite église et y être fait avec tout l'honneur, la majesté et la décence qui conviennent à une des premières et principales églises du royaume; le public y trouvera aussi son avantage, en ce qu'il y sera de plus en plus édifié, tant par la solennité des offices divins, que par le nombre des ministres qui seront destinés et augmentés à cet effet. Nous ordonnons qu'outre ces charges ordinaires dudit prieuré, il sera fait, par le chapitre de Tours, lorsqu'il entrera en jouissance, un fonds annuel de 400 livres, pour être distribué, chaque année, aux pauvres de la paroisse de Saint-Georges d'Oleron, suivant l'état qui en sera fait par le curé, le syndic et les économes des pauvres de ladite paroisse. Mandons et commettons tous notaires royaux apostoliques, pour faire aux fins tous actes de justice requis et nécessaires.

Donné au château de la Salle de Gemozac, près Saintes, sous notre seing, le sceau de nos armes et la signature de notre secrétaire ordinaire, le 26 août 1741. Ainsi signé: † Léon, évêque de Saintes, et plus bas, par Monseigneur: Lahaye, secrétaire [1]. »

On voit, par la charte de fondation de l'abbaye de Vendôme, que Geoffroy, comte d'Anjou, vou-

[1] Extrait des régist. du secrétariat du diocèse de Saintes; mss.

lait que la portion de l'église de Saint-Georges ne formât point, dans le principe, le patrimoine d'un bénéfice particulier, mais qu'elle appartînt à la mense conventuelle du monastère de *Sainte-Trinité*, comme tous les autres, énoncés dans la fondation. Cet état de bénéfice, dépendant et dont les fruits se portaient à la mense générale de l'abbaye, durait encore au commencement du XIV[e] siècle, ainsi qu'on le remarque dans les lettres-patentes de 1325 et 1328, par lesquelles Charles IV et Philippe de Valois confirment la fondation de 1040, en faveur de l'abbé et des religieux de Vendôme, et les maintiennent dans la possession des biens situés en l'île d'Oleron, qu'ils leur concèdent, en tant que besoin serait, afin, est-il dit, qu'ils vaquent avec plus de sûreté et de piété au service divin.

Il paraît, par d'anciens titres qui concernent l'abbaye de Vendôme, que le régime de la maison d'Oleron était confié à un prieur et à un solacier, et que le prieur dépendait de l'abbé du monastère de *Sainte-Trinité*, qui le nommait et lui envoyait de ses religieux pour célébrer l'office divin, en sorte que la communauté tout entière de l'île d'Oleron n'était qu'une colonie amovible, au gré de la communauté-mère, révocable dans tous ses membres, comme elle était comptable de tous ses revenus; mais cette forme d'administration ne tarda pas à éprouver une grande révolution.

Les religieux, le solacier et leur chef, las sans doute de leur vie précaire et surtout avides des riches possessions dont ils avaient la gestion, sortirent enfin de leur état d'assujétissement et de comptabilité absolue, et prétendirent à la propriété d'une portion de ces revenus, dont la totalité appartenait auparavant au monastère de Vendôme; de là, naquit un nouvel ordre de choses, c'est-à-dire, la formation d'un prieuré en titre perpétuel et indépendant. Par quelle voie le chef de la communauté de Saint-Georges est-il parvenu à changer l'attribution primitive de la donation du comte d'Anjou, et à en fixer sur sa tête le titre de propriété? A-t-il d'abord reçu le prieuré comme une espèce de commende, un dépôt, une propriété à vie seulement, dans les temps où la cour de Rome disposait souverainement de tous les bénéfices; ou bien imita-t-il l'exemple d'une multitude d'autres moines qui, chargés, comme lui, de commissions temporaires et d'administrations temporelles de ces fermes appelées anciennement granges, ou celles *grangiæ*, *cellæ*, trouvèrent le secret de convertir les supériorités passagères en véritables titres de bénéfice [1]? L'époque et l'origine de ce renversement de la première constitution sont également inconnues.

La destination des revenus de Saint-Georges une

[1] D'Héricourt, *Dissertat. sur les Bén.* 2e part.

fois changée, et le préposé à leur perception devenu prieur titulaire et incommutable, de prieur d'obédience et forain qu'il était auparavant [1], dénomination affectée, en ces temps-là, aux supérieurs placés hors du monastère principal, on sent bien que le premier exercice des nouveaux droits du prieur dut être de se soustraire, lui, à toute dépendance de l'abbaye de Vendôme, et de soustraire son prieuré à la comptabilité de ses fruits. D'un autre côté, il est très-probable que la maison de Vendôme ne voulut pas laisser échapper à sa mense une portion d'un héritage aussi précieux, sans faire tous ses efforts pour s'en assurer au moins une partie, si elle ne pouvait pas se le conserver dans toute son intégrité; et ce qui donne la plus grande évidence à cette conjecture, ou plutôt ce qui devient un véritable point de fait dans l'histoire obscure de ce prieuré, c'est que, dans le cours du XV[e] siècle, il y eut un partage de ses revenus, en deux portions égales, entre l'abbé et le monastère de *Sainte-Trinité*, d'une part, et le prieur de Saint-Georges, de l'autre, partage qui sépara absolument les biens de l'abbaye d'avec les biens du nouveau prieuré, en donnant à l'abbé, pour sa portion, ce que l'on appelait la *solacerie*.

Les conventions réglées par le concordat passé, à cette occasion, furent exécutées de bonne foi,

[1] Priores obedientiarii, priores forenses.

pendant plusieurs années; mais, comme on vient de le voir, les irruptions des Anglais dans l'Aquitaine et spécialement dans la partie d'Oleron, les ravages et les excès inouïs qu'ils y commirent, forcèrent les religieux et même la plus grande partie des habitants d'abandonner cette île, et il en résulta la plus grande confusion, tant dans les biens de l'abbé de Vendôme, que dans les possessions du prieur de Saint-Georges, en sorte qu'il n'était plus possible de distinguer quels étaient les objets qui composaient les menses respectives. C'est dans cet état de choses que l'on parla d'un nouveau traité, et il fut solennellement homologué, en cour de Rome, par une bulle de Léon X, en 1515.

Nous dirons ici que les biens ecclésiastiques n'ont pas toujours eu la destination à laquelle la piété des fidèles semblait les avoir uniquement consacrés, et, depuis les exemples que donnèrent Ebroïn et Charles-Martel, l'Église a vu sortir de ses mains la plus grande partie de ses possessions; il est vrai que les concessions de ces fameux maires du Palais, si connues sous le nom de bénéfices militaires, n'étaient pas pour un temps illimité, et qu'elles devaient avoir pour bornes la vie même des guerriers qui les recevaient en récompense de leurs services. Mais les mêmes causes qui avaient donné naissance à ces sortes d'inféodations, les rendirent insensiblement perpétuelles; le fils succédait aux exploits de son père et à son bénéfice;

et, après une longue suite d'usufruits, le domaine de l'église, tantôt par la libéralité du prince et plus souvent encore par la puissance du possesseur, devenait héréditaire et patrimonial. On conçoit de quelles pertes immenses ces premières aliénations durent être les sources dans le temporel ecclésiastique; mais le mal devint bien plus grand encore, quand l'Église elle-même fut forcée de mettre hors de sa propriété une autre portion de ses héritages! Tantôt, en effet, les rois l'obligeaient de prolonger ses précaires au-delà des termes stipulés dans les actes de cession; tantôt elle se voyait dans la nécessité de se dépouiller d'une partie de ses biens, pour mettre l'autre sous la garde et la protection de ses avoués, ses vidames, ses défenseurs; et ses défenseurs étaient le plus souvent des princes, des comtes, des ducs, les rois eux-mêmes, tous hommes puissants qui, comme on l'imagine bien, ne se contentaient pas de légers sacrifices; tantôt elle tenait ses terres en pariage avec les souverains et les chefs de l'empire, et tantôt enfin elle les engageait par contrat d'emphytéose, ou à titre de commutation et de pension. En vain elle appelait, dans tous les traités, la clause de reversion, en vain même un grand nombre de donations portaient la défense expresse d'aliénation perpétuelle ou momentanée : que pouvaient ces faibles digues contre la force réunie à l'avidité? Les commendes laïques n'en

étaient pas moins fréquentes, les précaires, pas moins constamment renouvelés, les autres modes d'engagements, pas moins infidèlement tenus. Enfin les autres objets des propriétés ecclésiastiques qui pouvaient échapper à ces conventions, en apparence légales ou justifiées par les besoins de la chose publique, les rapines, les usurpations, les spoliations à main armée les enlevaient bientôt à leurs propriétaires. De ce concours de causes destructives des biens de l'Église il est résulté que les plus grands domaines du clergé, ceux mêmes que la nature de leur institution semblait devoir défendre contre la violence ou la convoitise, n'ont été à l'abri ni de l'une ni de l'autre. Aussi les plus anciens monuments nous apprennent que les monastères d'hommes, les monastères de filles, les églises baptismales, les paroisses, les basiliques des cathédrales, les églises et les communautés des chanoines, les oratoires, les chapelles publiques et privées, tous les établissements de la naissance de l'Église de France avaient été donnés en fiefs et étaient devenus autant de possessions séculières, sujettes, comme toutes les autres, aux ventes, achats, échanges, prestations, devoirs féodaux et partage entre héritiers. Voilà ce qui nous explique l'état des monastères de Saint-Pallais et de Saint-Eutrope, en 1047 et 1081, lors des fondations dont nous avons parlé.

Que l'on n'imagine pas qu'après ce bouleverse-

ment introduit dans l'ordre et la fin primitive des premières fondations, leurs nouveaux détenteurs achevassent de les dénaturer, en se libérant, peu à peu et par degrés, des obligations qui y étaient attachées par les fondateurs. Non; il est un fait singulièrement remarquable, c'est que les fonds et les revenus seulement avaient changé de maîtres, mais que l'office et le service se faisaient, du moins dans le plus grand nombre des églises, avec la plus exacte régularité; et voici comme il y était procédé : les commandataires les plus puissants, les comtes, par exemple, gouvernaient les abbayes et les monastères; ils prenaient la qualité d'abbés : de là, les dénominations *d'abbés-comtes*. Le plus souvent, ils établissaient *des doyens*, pour les représenter dans le régime monastique. Quelquefois, c'était un moine qu'ils plaçaient à la tête des autres moines, avec le titre de *vrai-abbé*, pour le distinguer de *l'abbé militaire*. Dans d'autres églises, les engagistes abandonnaient aux desservants une portion des dîmes, des nones, les prémices, les oblations et les autels, *altaria*; souvent encore, les prêtres employés au ministère recevaient, des propriétaires des paroisses, une rétribution quelconque sous le nom de gros, ou pension; souvent enfin ils tenaient les cures à ferme; abus si sévèrement condamné par un concile de Rheims, can. II, en 824 !.. D'après cette subversion presque générale, il est arrivé qu'un très-grand nombre d'ecclésiastiques étaient

à la merci et aux gages des laïques, qu'ils ne pouvaient avoir de place que par leur moyen, et que la portion de revenu attachée aux emplois dont ils se chargeaient, était toujours la plus faible possible. Enfin des temps plus heureux ont succédé à ces temps de déprédation et de désordre. Les commendes et les précaires eurent leurs termes ; la puissance des avoués et des vidames fut renfermée dans des bornes plus étroites ; les aliénations furent sévèrement prohibées par les conciles, et l'Église, tantôt par sa propre autorité, tantôt aidée de l'autorité du souverain, rentra dans une bonne partie de ses possessions, dont le XVIII[e] siècle devait s'emparer, plus tard, pour stipendier le crime et l'anarchie, et avilir la religion aux yeux des peuples, comme le voulait Raynal, en salariant le clergé.

L'île d'Oleron, devenue le théâtre de plusieurs guerres sanglantes, avait reçu dans sa population, soit par les nombreuses émigrations de ses habitants, soit par les combats qu'elle avait soutenus, une plaie dont elle devait se ressentir pendant une longue suite d'années. La paix ayant réparé ses pertes, et son commerce ayant repris une nouvelle activité, les travaux des deux prêtres établis à St.-Georges étaient insuffisants pour fournir aux besoins de cette immense paroisse ; il fallait songer à lui procurer un nouveau secours, et M. de Beaumont, évêque de Saintes, y envoya un nouveau vicaire, en 1733.

Deux chapelles furent donc fondées, celle de Chéray et celle de Notre-Dame en l'île. Un sieur Collé fonda, en 1715, un anniversaire dans celle de Chéray. Tels sont les termes de son testament: « Je veux et entends que, sur les plus clairs effets de mon hérédité, il soit pris la somme de 6,000 francs, qui sera placée en rente constituée au denier vingt, et le revenu d'icelle, qui sera la somme de 300 francs, sera pris, chaque année, pour l'entretien d'un prêtre, qui sera obligé de dire, tous les jours, la messe à mon intention, dans la chapelle de Chéray, sous le bon plaisir de M. l'évêque de Saintes. De laquelle somme de 6,000 francs je fais donation à cette fin, et outre ce, je donne, pour le logement du prêtre qui sera nommé, une petite maison dans le bourg de Chéray, où loge présentement Jehan David; lequel prêtre sera nommé et présenté à M. l'évêque par M. Jaubert de Barbezieux, mon ami de confiance, incontinent après mon décès; lequel prêtre sera amovible, pour l'engager à son devoir, sans quoi il pourra être changé et sera obligé d'aider à confesser dans la paroisse de Saint-Georges, lorsqu'il en sera requis par M. le curé, etc. »

La fondation de Notre-Dame en l'île date de 1704 [1]. Elle fut faite par un sieur de Marans, prieur

[1] Arch. mss. et inéd. de l'abbaye de Vendôme et du prieuré de Saint-Georges d'Oleron.

de Saint-Georges. — Mais revenons à Saintes.

Ramnulfe, pendant les débats de Geoffroy et d'Eble, s'occupait de remplir avec zèle les saintes fonctions de l'apostolat. Il se montra désireux de ranimer, dans son diocèse, les vertus du sacerdoce et de faire revivre la ferveur de l'esprit monastique. Il mit, à-peu-près dans le même temps, l'abbaye de Saint-Etienne de Baigne, fondée par Charlemagne, sous la direction de saint Hugues, abbé de Cluni. Ithier, premier abbé de ce monastère, assista au concile de Saintes, en 1081. Le célèbre Fléchier était abbé commendataire de Baigne, au XVII[e] siècle (1682).

Tout ce qui pouvait contribuer au succès de la morale et de la discipline alimentait le zèle actif et éclairé de Ramnulfe. Il se rendit, en 1094, au concile de Poitiers. Une charte, datée de cette ville, dit de ce prélat qu'il était *illustre et qu'il gouvernait avec une grande énergie l'Église Santone* [1]. Il avait, en effet, besoin d'user de toute la fermeté du caractère épiscopal, pour ramener à l'esprit d'ordre, de régularité et de soumission, ceux de son clergé et de ses diocésains qui avaient pris part aux tristes démêlés des deux derniers évêques simoniaques. Son administration, sous ce rapport, dut rencontrer des difficultés; car les rebelles du sanctuaire ne sont pas toujours les plus faciles à réduire : trop de

[1] Egregius episcopus et Ecclesiam Santonensem viriliter gubernare perhibetur. (*Gall. Christ. tom.* II. *pag.* 1064.).

douceur leur donne de l'audace ; trop d'âpreté les irrite. Aussi Ramnulfe sut-il réunir la mansuétude à la force.

Ce pontife reçut avec beaucoup de pompe, dans sa ville épiscopale, le pape Urbain II, qu'il eut l'honneur d'accompagner au concile de Clermont. Le séjour de ce pape à Saintes ne contribua pas peu à faire disparaître les dernières traces du schisme et à ramener à la paix et à l'obéissance les esprits prévenus et les hommes de cabale. Nous aurons à parler, plus tard, de certaines particularités qui se rattachent au passage d'Urbain II.

L'œil vigilant de notre évêque ne se fermait pas sur les désordres qui pouvaient affliger son Église, altérer la foi et compromettre les mœurs. Charente attira son attention, dès l'année 1090. Une charte du XI[e] siècle va nous en expliquer les motifs; telle est sa teneur :

« [1] Nous savons, par les Saintes-Écritures qui l'attestent, qu'une multitude de personnes de l'un et de l'autre sexe ont fait le généreux sacrifice de leur vie, plutôt que de renoncer au bonheur éternel, dont l'espérance enflammait leurs ardents

[1] Sanctis attestantibus scripturis innumerabiles viros ac mulieres fuisse firmiter retinemus, qui amore et desiderio æternæ felicitatis percipiendæ, propriis corporibus parcere despexerunt. Verumtamen tantæ beatitudinis ingressus non solùm martyribus sanctis concessus est, sed et omnibus boni operis actionem habentibus prævius patet.

désirs. Il n'est pas moins vrai que les martyrs ne sont pas les seuls qui parviennent à la béatitude du ciel ; car on s'en rend également digne par la pratique des bonnes œuvres.

« C'est pourquoi Geoffroy, de Tonnay-Charente, ne respirant que pour mériter la délicieuse félicité des Saints, entre autres œuvres de miséricorde que lui suggère son esprit de foi, a voulu mettre la dernière main à l'entreprise du seigneur Mascelin, son aïeul, ainsi qu'on va le voir [1].

« Sous le vocable de la bienheureuse Marie, toujours Vierge, il existe, à Charente, un monastère bâti sous les murs de la ville et très-célèbre à cause du corps du martyr saint Hypolite qui y est en grande vénération. Des chanoines réguliers

[1] Ad hujus igitur tantæ beatitudinis dulcedinem Gaufridus de Tauniaco suspirans, inter cætera misericordiæ opera, quæ facere studuit, quoddam beneficium, cujus Attavus ejus nomine Mascelinus inceptor extiterat, sicut in consequentibus apparebit, satis convenienter ad finem usquè perduxit. Est autem Ecclesia beatæ Mariæ semper virginis infrà Tauniacenses muros fundata, quæ de S. martyris Ypoliti corpore venerando fit præcipuè gloriosa. In hâc quoque à præfato Mascelino collocantur canonici, ut devotâ mente servo Dei famularentur, quorum numerum majoribus suis defunctis, Gaufridus adauxit in diebus suis. Canonici verò malè viventes sæpiùs ammoniti, dùm vitam suam corripere nollent, in præsentiâ venerabilis Ramnulfi, Santonicæ sedis episcopi, ecclesiam tali tenore relinquunt generaliter omnes, ut in eâdem ecclesiâ monachi ponantur, et abbas qui, die noctuque, Deo pariter et martyri suo dignam servitutem exhiberent... etc., etc. (*Vide Gall. Christ. tom. II. Instrum. Eccl. Santon. pag.* 470.).

avaient été établis dans cette maison conventuelle par Mascelin, dont nous avons parlé, afin qu'ils s'y livrassent au service de Dieu en toute piété et religion. Geoffroy, après la mort de ses ancêtres, augmenta, de son temps, le nombre des moines; mais ces chanoines, menant une vie scandaleuse, et, nonobstant les admonitions fréquentes qu'ils recevaient, se refusant à toute réforme dans leur conduite, préférèrent tous, d'un commun accord, en présence du vénérable Ramnulfe, évêque de l'Église Santone, abandonner leur monastère, pour qu'on les remplaçât par des religieux et un abbé occupés dignement, nuit et jour, du service de Dieu et de l'honneur dû à son saint martyr.

« A la nouvelle du départ des chanoines, Geoffroy fut aussi surpris qu'heureux; car, depuis longtemps, il désirait voir disparaître les obstacles qui s'opposaient à ses vues de réforme. Toute difficulté lui paraissant enfin applanie, il se rend en toute hâte à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, et fait part à Odon, qui en était l'abbé, de toutes les circonstances de l'évènement qui vient d'avoir lieu, lui demandant des religieux de son monastère pour remplacer les chanoines et empêcher, par là, la ruine complète de la maison claustrale de Charente. A peine l'abbé l'a-t-il entendu, que, suivi d'un cortège nombreux d'ecclésiastiques et de fidèles, il l'introduit dans le chapitre. Là, en présence de l'assemblée qui l'entoure, il donne à

perpétuité, entre les mains du susdit abbé Odon, par la présente charte, à Dieu et à saint Jean-Baptiste, le monastère de Charente, stipulant que cette maison serait abbatiale et jouirait de toutes les prérogatives d'usage. Puis il déposa ladite charte sur le maître autel de Saint-Jean-Baptiste, après l'avoir, de sa propre main, munie d'une croix en présence de tous ceux dont les noms figurent en tête du diplôme. L'abbé Odon mit pour clause, dans l'acte d'acceptation, que celui de ses religieux que lui ou ses successeurs désigneraient pour la dignité d'abbé, aurait le droit, par son ordination, de porter en chapitre la crosse abbatiale ; comme aussi il en serait privé, si sa conduite le rendait indigne de cet honneur; qu'il pourrait, en outre, recevoir dans son monastère les novices qui auraient le désir de se consacrer à Dieu et de vivre sous la règle, pourvu cependant qu'il les conduisît à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, afin d'y faire leur profession.

« Toutes choses étant donc ainsi statuées, Geoffroy écrivit à Rome pour en instruire le très-saint Père Urbain II, et lui faire connaître comme quoi, par une juste permission de Dieu, on était parvenu à faire passer, des mains de chanoines scandaleux, sous la juridiction de l'abbé Odon, le couvent de Tonnay-Charente. Le pape, heureux de cet évènement, s'empressa, de l'autorité de saint Pierre et de la sienne propre, de souscrire à tout

ce qu'avaient réglé le donateur et le donataire, marchant en cela sur les traces de son illustre prédécesseur Grégoire VII, pontife d'une si grande et si admirable sainteté, et qui, de son vivant, se montra favorable à Geoffroy.

« D'après l'autorisation et le privilège du Siège apostolique, Odon envoya quelques-uns de ses religieux à Tonnay-Charente, leur donnant pour abbé un moine nommé Foucher ou Fulchère. L'évêque de Saintes vint pour bénir le nouvel abbé; mais voyant, de ses propres yeux, la pauvreté de cette maison, le pontife en fut vivement touché. Tout ému de pitié et des vœux de l'assistance, il voulut donner aux nouveaux cénobites, puisque la bonté divine lui en avait ménagé l'heureuse occasion, une preuve toute particulière de l'intérêt qu'il leur portait. Que tous ceux, s'écria le saint évêque, qui possèdent, dans cette partie de la Saintonge, des églises dépendant du domaine et relevant des droits du seigneur de Charente, sachent que je donne entière permission à ceux qui le voudront et qui auraient des redevances sur toutes ces églises, de n'en faire don et hommage qu'au seul martyr saint Hyppolite.

« A cette déclaration du prélat, Geoffroy permit à ses nobles hommes d'en agir de la sorte, c'est-à-dire, qu'il laissa à leur libre vouloir de disposer, en faveur du saint martyr, de tout ce qu'ils lui devaient de ses droits féodaux. Tous les seigneurs

présents accordèrent à leurs gens la même liberté. On voyait, dans cette réunion, Hugues de Surgères, Abbouin de Rochefort, Aimérique Béchet, Ostende Constantin et Guillaume son fils; Hugues Serpentin, Guillaume Gauthier, Mainard Ostende, Adémar Funelle, Geoffroy Gérard, Arnaud de Chambon, Jean de Saintonge, Ramnulfe Lambert, Ramnulfe de Ville-Archiac, Pierre Trenchard, Girard de Ste-Hermine, Guillaume Jean et Morin, son frère, Guillaume Bernard. Alors Geoffroy, s'approchant de l'évêque de Saintes et en présence de toute l'assemblée, mit un genou en terre devant l'abbé Odon, et, ayant en main le livre des saints Évangiles, il renouvela la donation déjà faite à l'abbé de Saint-Jean et à ses religieux, mais avec cette différence que, cette fois, il était accompagné de ses fils, qu'il avait exprès fait venir au monastère de Charente. Enfin on procéda à la bénédiction du nouvel abbé. Cette cérémonie, pendant laquelle le nom de Geoffroy fut très-souvent prononcé, causa tant de joie à ce pieux seigneur, qu'il permit, pour leur chauffage, à l'abbé et à ses successeurs, de prendre dans sa garenne, appelée *Forest* [1], en tout

[1] Gaufrido sæpiùs nominato, tantum gaudium generavit, ut mox dederit ei, scilicet novello abbati et posteris suis tantùm calefactionis omni tempore in bosco suo qui vocatur Forestis, quantùm unus asinus deferre poterit assiduè quotiescumque pergat in die. (*Ex Cartul. Angeriac. fol.* LXXI. *Ap. Gall. Christ. tom. II. pag.* 470. *Instrum. Eccl. Sant.*).

temps, autant de bois qu'un seul âne en peut porter dans le cours d'une journée. Il leur accorda également de couper, dans son bois de *Chésiaque*, tous les arbres nécessaires à la construction ou aux réparations des servitudes du monastère. Il ajouta à ces dons celui du verger de la *Marzelle*, avec la terre labourable qui y est jointe, et, en outre, le moulin de la *Besse*, tel que sa mère Tescie l'avait possédé de son vivant.

« Les témoins de cette donation furent l'évêque Ramnulfe, l'abbé Odon, le prieur Auculfe, le moine Humbert, Ostende Constantin, Aimérique Béchet et plusieurs autres; en l'année de l'Incarnation de notre Seigneur 1090, Indiction XIVe, pendant le règne de Philippe, roi de France, sous Guillaume, duc d'Aquitaine et l'épiscopat de Ramnulfe, évêque de Saintes. Ont signé : Thibaud Gotmare, Guillaume Gautier, Robert de Gemaudac, Embon de Tonnay-Boutonne, Guillaume d'Évreux; et, parmi les religieux de Saint-Jean : Bernard de Melle, Robert Garnau, Foucher, camérier de l'abbé, Guibert Talon, Albert de Sarre et une multitude d'autres [1]. »

L'estime particulière dont le pontife Ramnulfe honora les moines de Saint-Jean-d'Angély, est une preuve qu'ils étaient alors généralement animés de l'esprit de leur vocation. Il leur fit donation

[1] *Gall. Christ.*, tom. II. loc. jam cit.

de plusieurs paroisses ou prieurés, dans l'intérêt de la foi et pour l'édification des peuples. Nous avons remarqué, dans une de ses chartes, que le pays de Matha a toujours été livré à des mains inhabiles ou mercenaires dans l'œuvre évangélique.

« Moi Ramnulfe, par la grâce de Dieu, évêque de Saintes, lorsque je vis l'église de Saint-Héric, située près du château de Matha, ruinée par le feu des guerres et par l'inertie des prêtres ignorants, dénuée de livres et d'ornements, privée de toutes ses possessions, j'ai compris évidemment qu'il fallait un grand secours pour sa restauration. C'est pourquoi, avec toute la sollicitude pastorale qui me vient du Dieu tout-puissant, j'ai pris conseil de personnes connues pour leur expérience, afin de confier cette église au gouvernement d'hommes craignant Dieu, qui pussent, par leur habileté, remettre en bon état ce qui a été malheureusement renversé de fond en comble, relever ce qui a été détruit, réunir ce qui a été dispersé; et, pour cela, nous n'avons pas cru mieux faire que d'adjoindre cette église au monastère de Saint-Jean-d'Angély [1]. »

[1] Cùm considerarem ego Ramnulfus, Dei gratiâ Santonensis episcopus, ecclesiam Sancti Aredii (S. Héric de Matha), sitam juxtà oppidum Mastacii, bellorum incendiis consumptam et per imperitorum sacerdotum inertiam, libris ac ornamentis denudatam, possessionibus quoque suis exspoliatam, ad horum restaurationem magno esse opus auxilio patenter intellexi. Undè ex pastorali curâ ab omnipotente Deo mihi commissâ, consilium

Si des prêtres instruits, humbles surtout, désintéressés, vraiment exemplaires comme ceux qui y exercent aujourd'hui le ministère, avaient été envoyés dans cette région délaissée, la foi y brillerait de tout son éclat. Il faut en convenir; les populations ne tiennent pas devant un zèle pur qu'inspire la charité et que dirigent la science *spéciale* du prêtre, la discrétion et la mansuétude d'un pasteur selon le cœur de Dieu. Elles se rendent tôt ou tard à l'onction si douce, si pénétrante de l'esprit de l'Évangile. On peut résister à un pompeux discours; on est subjugué par un bon exemple. Que ne peuvent pas une prière assidue, une bonté céleste qui compatit cordialement aux misères de la faible humanité, une vertu franche et généreuse qui édifie, et une parole apostolique qui éclaire, persuade et fait aimer la religion! De telles ressources ont toujours fourni au sacerdoce chrétien l'art heureux d'aller à l'âme sans froisser le cœur. Que les François de Sales, les Vincent de Paul et les Fénélon sont de beaux modèles!...

Ramnulfe, voulant rallumer la foi dans toutes les paroisses de son diocèse, donna également, à

cum personis probabilibus habui ut præfatam ecclesiam in dispositione virorum Deum timentium mitterem, per quorum industriam ea quæ malè pessumdata jacebant, in bonum statim erigerentur, diruta construerentur, dispersa colligerentur, ad quod perficiendum, nihil meliùs arbitratus sum, quod ut cœnobio Angeliacensi adjungeretur. (*Vid. Gall. Christ. suprà citat.*).

l'abbaye de Saint-Jean, l'église de Corme-Écluse, ainsi qu'il le déclare lui-même :

« Moi Ramnulfe, évêque de Saintes, je concède et donne la paroisse de Sainte-Marie de Corme au monastère de Saint-Jean, pour qu'il en jouisse toujours et la possède à perpétuité pour la louange et la gloire de Dieu et de la bienheureuse Marie toujours vierge. Je confirme l'acte de cette donation par le signe de la croix † [1]. » Il accorda au même monastère l'église de Marestay, avec toutes ses dépendances. Il se montra favorable à l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, en confirmant les donations des églises et autres biens qu'elle avait acquis en Saintonge. Il porta, en 1096, une sentence, pour l'abbaye de St.-Jean-d'Angély, contre l'abbé de Broilles ou Breuil, qui niait que les religieux bénédictins eussent des titres à la possession de l'église de Notre-Dame de Charente [2]. Ramnulfe sanctionna aussi la donation de Saint-Gaudens de Fouras, faite à Hugues, seigneur de Rochefort, en présence des abbés de Maillezais et de Saint-Maixent, sous l'année 1095. Deux ans après, il y

[1] Ego Ramnulfus, Sanctonicæ Sedis episcopus, do et concedo Ecclesiam Sanctæ Mariæ de Cormâ monasterio S. Johannis, ut eam semper habeat et in æternùm possideat ad laudem et honorem Dei et beatæ Mariæ semper Virginis. Hujus donationis cartam signo Crucis † confirmo.

(*Vid. Gall. Christ. apud Instr. Eccl. Sant. t.* II. *pag.* 453.)

[2] D. Fonteneau, tom. XIII. pag. 211.).

eut à Saintes un septième concile, où, sous la présidence d'Amat de Bordeaux, cinquante-trois archevêques et évêques confirmèrent les privilèges des religieux de Vendôme sur le prieuré de Saint-Georges d'Oleron.

On ordonna, dans ce concile, le jeûne des vigiles de fêtes d'apôtres[1]. C'est à Ramnulfe de Foucaud que l'abbé de Saint-Savinien dut, pour sa mense abbatiale, les revenus de l'église de Saint-Martin de Mirambeau, au bourg du *Petit-Niort*. La dévotion de notre pieux évêque envers la sainte Vierge et saint Macoux, le porta à apposer son sceau épiscopal aux chartes de Robert de Pons et d'Elisabeth, son épouse, en faveur du monastère de la Chaise-Dieu, auquel les bienfaiteurs donnaient l'église de Thézac, soumise, avant cette époque, aux dévastations de la *malignité des hommes pervers*. En 1084, ce prélat, accompagné d'Artaud, prieur de Sainte-Gemme, de Pierre et de Giraud, religieux de la Chaise-Dieu, établit un prieur et deux cénobites à Thézac, avec obligation de payer, chaque année, trente sous de redevance à l'abbaye de Saint-Robert. L'église, reconstruite et ainsi érigée en prieuré, fut affranchie de toute autre rente. L'évêque confirma cette donation par le signe de la croix, d'après le conseil et l'assentiment de l'archidiacre Amblard, sous le seing de Guillaume,

[1] *Gall. Christ.* tom. II. jam cit. — Voy. *Chronol. des Papes.*

archiprêtre, de Pierre Vital, de Guillaume de Gaubert, de Constantin Crasse, de Pierre de Girard, de Raymond de Médis et du chevalier Hélie de Gombaud [1].

Nous croyons qu'il y a erreur, à la page 1064 du livre intitulé *Gallia Christiana*, tome II, relativement au nom de l'église fondée par Robert de Pons, sous l'épiscopat de Ramnulfe; cette église est certainement celle de Thézac, et non l'église de Trisay. Nous avons sous les yeux une charte sur parchemin, portant la date de 1470 et qui contient celle que l'évêque de Saintes dressa, en 1084, à l'occasion de l'établissement des religieux de la *Chaise-Dieu* à Thézac. Les caractères originaux de l'époque ont fait lire un nom pour l'autre, la formation des lettres offrant une grande similitude, comme nous avons pris soin nous-même

[1] In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, ego Ramnulphus, Santonicæ sedis humilis episcopus, præsentium litterarum apicibus notificare curam meis successoribus institutionem firmatam nostris temporibus ne destrui possit pravorum hominum malignitatibus, Robertus de Ponto et Helizabet, uxor sua, cum aliis multis jam penè consummaverant quamdam Ecclesiam quæ de *Teysaco* dicitur, in honore *Sanctæ Mariæ* et *Sancti Macuti* inceptam, et abbatibus ac monachis Casæ-Dei ordinatam ac possessam cum voluntate et concessione meâ. Helias Didonis dum hanc terram dominatione possidebat, decimam autem partem terræ quam Robertus de Ponto et Helizabet in ea habuerant, reliquerunt et omnem decimacionem cæterorumque illius terræ redditum, cùmque die et loco constituto venissent ante nos Artauldus, prior Sanctæ-Gehemmæ, et Petrus et Geraldus

de nous en convaincre. La pièce que nous avons en main fut copiée sur l'original de 1470, en 1533, par Messire Odet Senné, greffier en la sénéchaussée de Saintonge, au siège de Saintes, à la requête de *maistre Jehan Gallet, seigneur de Thézac*. Notre remarque nous semble être d'autant mieux fondée, que l'église de Thézac est sous le vocable de *Sainte Marie et de Saint Macoux*.

Le prieuré de Laleu, situé à quelque distance de cette paroisse, dépendait du chapitre de Saintes, mais, au dire des anciens habitants du lieu, il n'avait jamais eu d'église. Ce prieur recevait, pour certaines terres enclavées dans la seigneurie de Thézac, tous les ans, à Noël, une redevance qui consistait *en une paire de chapons et une paire de gélinnes*. Le titulaire de Thézac payait la dîme moitié au prieur, moitié au seigneur seulement,

monachi Casæ-Dei qui hoc receperunt. Fuit ibi laudatum et concessum jureque perpetuo confirmatum, ut illa esset cella duorum monachorum cum priore. Undè per singulos annos redderentur triginta solidi capiti abbatiæ Sancti Roberti. Hanc institutionem quæ facto signo sanctæ † confirmo, consilio et assensu archidiaconi nostri Amblardi. † S. Guillelmi archipresbyteri. † S. Petri Vitalis. † S. Guillemmi Gauberti. † Huic assensum præbuerunt Robertus et Helizabet cum hæreditario jure. Succedebat Constantinus Crassus, et Petrus Geraldi, et Reymaldus de Medis, et Helias Gumbaldi militis hujus institutionis sunt testes. Hæc autem Carta facta est Gregorio VII Romanam Ecclesiam regente, regnante Philippo, Francorum rege, anno ab Incarnatione Domini millesimo octogesimo quarto, Indictione IV^a^. Epacta XXVIII^a^.

dans le plus beau blé. Il y avait encore, près des terres de Thézac et de Feusse, une commanderie, dite des *Épaux*. En 1498, *noble et religieuse personne* frère Pierre de Fucillier, chevalier de l'ordre de *la sainte maison de Saint-Jehan de Hiérusalem*, était commandeur des *Épaux*. De concert avec frère Guillaume Guillon, religieux du même ordre, commandeur et curé de Cheniers, « de son bon gré et voulenté de certoine science et que très-bien lui a plu et plaist, bailla, livra, laissa, céda, arrenta, transporta et octroya à tousiours, voire à perpétuité, pour luy et ses successeurs, commandeurs qui seront de ladite commanderie des Espaux au tems à venir, à Micheau Boutin à ce présent prenant, recevant, acquérant, acceptant et solennellement stipulant pour luy, ses hoirs successeurs, c'est à sçavoir, une maison, maine et héritages avecque les appartenances de jardrins assis au lieu appelé le Bois-Luneau. La baillette fut faite pour et moyennant le prix et somme de quatre livres cinq sols tournois, *monnoie courante*, *quatre chapons et un boisseau d'avoine*, et le tout payable, au terme *de la feste de Nô*.» Un sieur de Beaune possédait cette commanderie, en 1758. A l'époque de la révolution, la chapelle des Epaux existait encore; elle était belle; sa largeur avait trente pieds sur une longueur de quatre-vingt-dix à cent. On n'y voyait point de colonnes. Elle était voutée. Le lundi de Pâques, on s'y rendait en

procession et on y célébrait une messe solennelle. Le soir, les *manants* et les vassaux circonvoisins se réunissaient pour finir la journée par une fête villageoise. La commune de Villeneuve dépendait des Epaux; cependant, les vassaux payaient les rentes à Villeneuve; là encore, une fête champêtre avait lieu depuis des siècles, le mercredi de Pâques [1].

Quant à la magnifique et célèbre abbaye de la *Chaise-Dieu*, dont nous venons de parler, nous savons qu'elle fut fondée, vers le milieu du XIe siècle, par saint Robert, chanoine de Brioude, mort en 1067 et canonisé par Alexandre II, en 1069. On y compta jusqu'à trois cents religieux. Pierre Roger, qui était originaire du Limousin et qui avait été élevé à la *Chaise-Dieu*, étant devenu pape en 1342, sous le nom de Clément VI, fit construire l'église abbatiale et la plus grande partie des bâtiments du monastère. Il éleva une haute tour qui, plus d'une fois, servit d'asile aux religieux, dans les temps de guerre et de troubles. L'abbaye n'existe plus; il ne reste que l'église, qui a conservé son aspect de grandeur et de majesté.

L'évêque de Saintes continuait ses réformes et ses donations. Il gratifia les moines de Barbezieux des églises de Saint-Paul, de Saint-Bonnet et de Saint-Sulpice de Salignac. La vertu et la sagesse

[1] Arch. mss. de la maison de Thézac.

de Ramnulfe le rendirent très-souvent l'arbitre et le pacificateur de divers monastères, dont la bonne intelligence était compromise par de vaines susceptibilités et des prétentions presque toujours puériles, quand une avide cupidité n'en était pas la principale cause.

L'abbé de Saint-Jean-d'Angély, nommé Auculfe, était mort au commencement du XIIe siècle (1103); les religieux de Cluni voulurent pour eux le droit de lui élire un successeur. Les moines Saintongeais revendiquaient exclusivement ce privilège; de là des pourparlers contentieux, des admonitions fraternelles, des reproches charitables, des disputes chaleureuses sur la compétence et l'opportunité. C'était l'esprit du temps; n'est-ce pas aussi partout et toujours l'esprit de l'homme?...

L'évêque de Saintes, n'écoutant que la voix de la prudence et de la modération, fut appelé, dans cette affaire, à unir ses conciliants efforts à ceux d'Arnaud de Bordeaux, de Guillaume, comte de Poitou, et de Hugues de Lusignan, afin de faire nommer un nouvel abbé au monastère de St.-Jean. La conclusion du conseil fut d'accorder aux Clunistes le pas sur ceux d'Angély : dès lors, les moines de Cluni portèrent le cénobite Henri à la dignité abbatiale; mais les arbitres mirent pour clause de rigueur que, après le décès du nouvel abbé, il serait entièrement libre aux religieux de Saint-Jean de donner un supérieur élu soit parmi ceux de Cluni,

soit parmi ceux de leur monastère. Ramnulfe parvint dans le même temps, au concile de Poitiers, de concert avec Yves de Cahors et plusieurs autres évêques, à faire rentrer des moines de son diocèse dans les voies de la concorde et de l'humilité chrétienne. Il reçut d'Ermengaud, abbé de Cluni, une lettre tendant à obtenir son patronage pour la restitution du moutier d'Orlac en Saintonge, que les religieux de Saint-Jean-d'Angély s'étaient approprié. Ermengaud avait déjà présenté sa demande au concile de Clermont, pour la même fin[1].

Notre édifiant pontife touchait au terme de sa carrière[2], lorsque Guillaume, surnommé *le Vieux*, fonda (en 1105), à Surgères, une aumônerie ou hôpital, près Saint-Giles, afin d'y ouvrir un refuge aux pauvres et aux infirmes. M. Massiou veut mettre en dehors du mouvement religieux de l'époque ce duc d'Aquitaine, doté sans doute alors du nombre d'*années* requis pour devenir un homme *peu soucieux des pratiques du culte*; en conséquence, au dire de l'honorable auteur, l'acte de Guillaume ne peut pas manquer d'être une élucubration *philanthropique utile à l'humanité*, et peu s'en faut qu'à six cents ans de distance, le duc d'Aquitaine n'ait déjà reçu l'influence des leçons du patriarche de Ferney!.. Pour nous, nous avouerons que le lan-

[1] *Gall. Christ.* loc. sup. dict.

[2] Il mourut vers 1106.

gage peu chrétien du XIXe siècle n'était pas assurément, au XIIe, celui des fondateurs. On ne connaissait pas alors la *philanthropie*, n'en déplaise pourtant à ses apôtres; mais on pratiquait beaucoup la charité, pensant bien qu'avec elle et par elle on travaillait très-efficacement à se rendre *utile à l'humanité*, qui ne peut que gagner aux inspirations d'une vertu divine et modeste. L'humanité souffre toujours, et toujours elle demande à être soulagée; la *bienfaisance* sortie, dit-on, de quelque loge mystérieuse, peut se lasser d'offrir; la *charité*, jamais. Celle-ci vient du ciel, c'est un amour infini; celle-la viendrait-elle d'un cœur *peu soucieux des pratiques du culte;* alors c'est l'égoïsme jaloux qui se dément quand il a promis, et qui regrette peut-être lorsqu'il a donné !.. Au reste, la teneur de l'acte de Guillaume ne dit rien des motifs que lui suppose M. Massiou : aussi l'auteur n'a-t-il pas cité le préambule de cet acte, dont le style révèle un principe vraiment chrétien; car le prince « a voulu faire savoir à la postérité catholique que, puisque le Seigneur a dit que la félicité est réservée, dans le royaume céleste, à tous ceux qui donnent asile aux pauvres, les visitent et les entretiennent *en vue de Jésus-Christ*; que ce qui aura été fait pour le plus petit d'entre eux, le Sauveur se le tiendra fait à lui-même, qu'en conséquence lui Guillaume, comte de Poitou, *pénétré de ces principes évangéliques, désireux d'as-*

surer le salut de son âme, pendant l'épiscopat de Ramnulfe, a donné et concédé au prieur de Saint-Giles et à ses successeurs, une terre dans le voisinage, sur laquelle il a fait construire une aumônerie qu'il a affranchie de toutes les dîmes et redevances, afin que les pauvres y fussent hébergés, et les malades et les infirmes soulagés dans leurs souffrances, ajoutant qu'il concède une forêt pour le bois de construction et de chauffage, selon le besoin des pauvres [1]. » Ce diplôme porte tous les caractères d'un Christianisme pur; c'est ici la foi qui parle et la charité qui opère.

Cette aumônerie eut de puissants protecteurs; la reine Éléonore et Richard, son fils, lui prodiguèrent les témoignages de leur haute bienveillance. Édouard, duc d'Aquitaine, partagea leur

[1] Omnibus Jesu Christi fidelibus notum est quia Dominus dixit illos esse beatos et sui regni participes qui pauperes in suis hospitiis susceperint, et eos cibo potuque refecerint, quia quod illis factum est ipsi Jesu Christo attribuit, sicut ille ait: Quod uni de minimis meis fecistis, mihi fecistis. Hâc sententiâ et plurimis præceptis evangelicis ego Guillelmus, comes Pictaviensis, commonitus pro salute animæ meæ, tempore Ramnulfi episcopi, terram in quâ domus eleemosinaria, juxtà Sanctum Ægidium constructa est, dedi Priori suisque successoribus liberam à decimâ et ab omnibus consuetudinibus, ut fieret in eodem hospitale in quo pauperes hospitarentur et infirmi ac debiles confortarentur; concessi etiam illi et posteris ejus similiter nemus quantùm ad ædificationem domorum et ad calefaciendos pauperes, si opus fuerit, etc.

(*Mss. des Pères Minimes de Surgères.*)

affection pour la fondation de Guillaume-le-Vieux [1].

Dans l'intervalle de dix-neuf années, sans qu'il nous soit possible de préciser l'époque, l'évêque de Saintes et Gérard, abbé de Saint-Eutrope, payèrent leur tribut à la mort. Pontius II fut promu à la dignité abbatiale. Pierre II de Soubise, successeur de Ramnulfe, n'avait fait que paraître sur le Siège de Saintes. Il confirma cependant l'acte de son prédécesseur en faveur de saint Hugues, et il s'exprime ainsi :

[1] Notum sit tam præsentibus quàm futuris quod domus elecmosinaria de Surgeriis fundata est in territorio meo proprio, sicut testatur charta reginæ, matris meæ, et charta Guillelmi, comitis Pictaviensis, proceri mei, qui domum prædictam in proprio fundo fundavit et ab omnibus consuetudinibus quittavit per totam terram suam; et eam quitto et liberam esse volo, sicut eam antecessores mei quittaverunt. Anno 1179.

Nos Eduardus, princeps Aquitanicæ Galliæ, dilecto et fideli nostro scenescalo Xantonensi, cæterisque scenescalis, justiciariis et ministris nostris eorumque loca tenentibus qui nunc sunt et qui pro tempore erunt, ac eorum cuilibet prout ad eum pertinuerit, præcipimus ac districtè prohibemus ne Priorem et fratres domûs eleemosinariæ S. Ægidii de Surgeriis et eorum successores in concessionibus, libertatibus, franchivisque omnibus et singulis molestent aliqualiter seu perturbent, molestari per alios quoscumque seu perturbari permittant quovis modo contrà antecessorem nostrorum atque præsentium nostrarum continentiam litterarum, sed potiùs eos et contentis in iisdem dictos Priorem et fratres, eorumque successores uti et gaudere faciant liberè et quietè quod eis concedimus de nostrâ gratiâ speciali.

Datum in nostrâ villâ de Rupellâ, duodecimo die mensis Augusti, anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo secundo. EDUARDUS. (*Mss. des P. Min. déjà cité.*)

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. nous Pierre, humble évêque de l'Église Santone, nous nous empressons, par ces présentes lettres, de notifier à nos successeurs que notre prédécesseur, le seigneur évêque Ramnulfe, a donné, concédé et confirmé, par une charte canonique, l'abbaye de Saint-Étienne de Baigne au vénérable Hugues, abbé de Cluni ; et que nous, nous concédons et confirmons cette même donation, ainsi que la charte qui la sanctionne, sauf cependant, en tout, les droits du Siège de Saintes et de ses évêques.

« Fait à Saint-Eutrope, en présence de l'abbé Pontius, la première année de son ordination et de l'Incarnation de notre Seigneur, l'an 1110[1]. »

Un an avant cet acte de confirmation, Pierre II avait sanctionné le don d'un marais salant situé en Aunis, près d'Esnandes, et fait à Geoffroy, abbé de Saint-Maixent en Poitou.

[1] In nomine Patris et Filii et Spiritûs Sancti.

Ego Petrus, Sanctonensis humilis episcopus, præsentium litterarum apicibus notificare curavi meis successoribus antecessorem meum Dominum Ramnulfum scilicet episcopum dedisse, concessisse per canonicam chartam firmasse abbatiam S. Stephani de Beaniâ domino abbati Hugoni et cœnobio Cluniacensi, meque concessisse et confirmasse eamdem donationem et donationis chartam, salve tamen in omnibus jure Sanctonicæ sedis et Sanctonensium episcoporum. Facta est hæc charta anno Dominicæ Incarnationis MCX, apud S. Eutropium, in præsentiâ Domini Pontii abbatis, anno primo ordinationis ejus.

(*Gall. Christ. tom.* II. *pag.* 1118.)

Ce prélat reçut plusieurs lettres du fameux Geoffroy de Vendôme, toujours à l'occasion de ses revenus et droits de Saintonge; nous n'en citerons qu'une ou deux; elles sont empreintes de l'esprit caractéristique de l'abbé Cardinal :

« A Pierre, honorable évêque de l'Église Santone, notre très-cher seigneur et notre ami très-cordial, Geoffroy, humble serviteur du monastère de Vendôme, implorant le secours de ses oraisons avec le sentiment d'une dilection pure.

« Absents de corps, mais présents par la devotion de l'âme, vénérable Père, nous vous rendons grâces pour les bienfaits que vous nous avez si souvent accordés, vous dont le feu de la charité pour nous est d'autant plus ardent, que votre cœur s'est montré plus constamment dévoué contre ceux qui se plaignent de nous; et quoique nous ne soyons pas capables de vous rendre des actions de grâce dignes de vos services, cependant encore, ne présumant pas médiocrement de votre bonté, nous vous prions, en toute modestie, de ne pas apporter de lenteur et de négligence à corriger tout ce qui, dans votre diocèse, a lieu injustement contre nos intérêts. Guillaume, prévôt d'Oleron, et un certain autre personnage, nommé Asthon, homme méchant, ont, avec violence et cruauté, exercé sur nos domaines quelques nouvelles exactions, imitées du temps de nos prédécesseurs; nos frères qui ont porté le poids de leurs vexations,

pourront vous le dire encore mieux que nous. Car pour nous, quoique la chose soit vraie, nous n'en parlons pas; parce qu'il est plus excusable de taire même certaines vérités, que d'aller, par quelque suggestion, au-delà de la ligne de la vérité.

« Prélat de louable conduite, ne dissimulez pas, en toute occasion, les germes du mal; mais, dès qu'ils commencent à paraître, coupez-les dans la racine; car les arbustes, si on a soin de les détruire dès qu'ils sont plantés, ne peuvent pas s'enraciner; si on attend trop long-temps, leurs racines deviennent plus profondes, et ce qu'il était facile d'arracher avec la main et presque sans obstacle, plus tard n'est pas extirpé sans le secours de la hache et l'est à peine même avec la hache[1].

Carissimo Domino et præcordiali amico Petro, honorabili Santonensium episcopo, Goffridus, Vindocinensis monasterii humilis servus, orationum instantiam cum puræ dilectionis affectu.

Absentes quidem corpore, sed præsentes mentis devotione, venerabilis Pater, pro beneficiis, quæ nobis sæpiùs exhibetis, vobis gratias reddimus: cujus caritatis ignem tantò erga nos ardentiorem esse cognovimus, quantò contrà eos qui de nobis queruntur, vester constantior existit animus. Et quamvis dignas meritis vestris grates non valeamus rependere, adhuc tamen de vestrâ bonitate non mediocriter præsumentes, humiliter rogamus ut quæ in episcopatu vestro contrà nos injustè fiunt, non sit vobis tædiosum corrigere. Guillelmus, Oleronis præpositus, et quidam alter Astho nomine, sed nequam, crudeliter novas quasdam, et prædecessorum nostrorum temporibus penitùs inusitatas exactiones terris nostris violenter impresserunt, quas

Il est aisé de comprendre, par cette comparaison, que, si du premier coup on ne résiste pas aux ennemis de la sainte Église, leur iniquité s'accroît et la facilité de leur résister diminue.

« Adieu à notre seigneur évêque, sur la constance et l'intègre justice duquel nous nous confions entièrement. »

Geoffroy écrivit encore à l'évêque Pierre de Soubise, à l'occasion de ce qu'on appelait *duel judiciaire*. Dans ces sortes de luttes on croyait faussement que la Providence de Dieu s'expliquait contre le crime ou pour l'innocence par la défaite ou la victoire. Dès l'an 855, un concile, tenu à Valence, avait condamné ces combats singuliers. Cet abus était devenu général avec certaines restrictions; les ecclésiastiques et les moines qui en-

vobis melius dicent fratres nostri, qui eorum angarias portaverunt; nos autem, ista licèt vera sint, idcircò non loquimur, quia excusabilius est etiam vera quædam reticere, quam qualibet suggestione lineam veritatis excedere. Vitæ laudabilis Præsul, malorum semina nullâ occasione dissimuletis; sed mox ut oriri cœperint radicitùs amputetis. Arbusta etenim, si statim ut plantata sunt concutiantur, radicari non possunt: si verò diutiùs tolerantur, altiùs radicem figunt: et quæ priùs poterant quasi sola manu et absque difficultate avelli, nunquam sine securi, et vix cum securi valent deinceps exstirpari. Ex hâc igitur similitudine facilè advertitur, quod si in primo impetu inimicis sanctæ Ecclesiæ minimè resistitur, eorum crescit iniquitas, et resistendi facultas minuitur. Valeat Dominus noster Episcopus, de cujus constantiâ et justitiæ integritate omninò confidimus.

(*Ep.* 38ᵉ. *Goff. abb. Vind. Ap. Sirm. p.* 771.)

traient eu différend, étaient contraints de donner des gens pour se battre à leur place. Un clerc de l'Église de Saintes et un moine de Vendôme, oubliant toutes les lois de la justice, de la religion et de la conscience, s'étaient rendus en champclos, pour vider une querelle ou d'intérêt ou de compétence; mais, au lieu de se conformer à ce qui était ordonné en pareille occasion, ils se mirent peu en peine de demander des gens pour les remplacer. L'abbé de Vendôme, à cette nouvelle, s'empressa de flétrir leur conduite et d'en prévenir l'évêque de Saintes, pour qu'il interposât son autorité contre ce scandaleux abus.

« Au Seigneur bien-aimé et à l'ami très-cordial Pierre, pontife d'honorable vie, Geoffroy, l'hmble serviteur du monastère de Vendôme, salut au nom de Dieu, et, de sa part, obéissance de pure dilection.

« Nous avons appris, très-cher Père, que Renaud Chesnelle, votre clerc, a commencé un duel avec dom Guillaume, notre moine, sans se mettre en peine de prendre des témoins soit de son côté, soit du côté du religieux. Puisque les lois civiles ne le permettent pour aucune raison et que les saints canons le défendent absolument, nous vous supplions, en toute humilité, d'employer votre autorité pour corriger et rendre nul ce que des ecclésiastiques de votre diocèse osent faire contre les règles ecclésiastiques, de peur que, par une

coutume perverse, l'iniquité des hommes ne prévale sur l'équité canonique. Si, malgré tout, votre Renaud s'efforce d'agiter les clefs de la sainte Église et de mépriser les décrets des pontifes Romains qui prohibent absolument, entre ecclésiastiques, la *monomachie*, nous appelons, contre l'enflûre de ses efforts, l'humilité de l'Église Romaine, qui sait faire crever l'enflûre et comprimer la superbe [1]. »

Quoique ces combats n'eussent lieu qu'avec le bouclier et le bâton, ils étaient parfois dangereux et sanglants; ils n'étaient en usage que chez les séculiers: les ecclésiastiques ne devaient se justifier que par l'épreuve de l'eau bouillante ou du fer

[1] Carissimo Domino et præcordialissimo amico Petro, honorabilis vitæ episcopo, Goffridus, Vindocinensis monasterii humilis servus, salutem à Deo, et à se puræ dilectionis obsequium.

Audivimus, dilectissime Pater, Rainaldum Chesnellum, clericum vestrum, cum domino Guillelmo, monacho nostro, duellum cepisse: nullum tamen ex suâ parte, vel ex parte monachi testem habuisse. Quod quia sæculi leges nullâ ratione fieri permittunt, et sacri canones omninò, ne fiat, interdicunt, humiliter rogamus ut quod in episcopatu vestro ob irritum fiat, et corrigatur: ne fortè perversâ consuetudine prævaleat hominum iniquitas canonicæ æquitati: et sic, quod absit, subdatur veritas falsitati. Si verò Rainaldus vester claves sanctæ Ecclesiæ agitare, et Romanorum decreta Pontificum, quæ inter ecclesiasticos viros monomachiam penitùs inibent, adnullare conatur; contrà ejus inflatos conatus humilitatem Romanæ Ecclesiæ, quæ inflata crepare, et superba premere novit, appellamus.

(*Epist* 39. *Goff. abb. Vind. p.* 772).

rouge [1]. L'Église, qui n'a pas seulement la mission de sanctifier l'homme, mais encore celle de le civiliser, s'est montrée la conservatrice du bonheur des peuples, quand elle a élevé la voix pour interdire et condamner des coutumes atroces, enfantées par la barbarie la plus sauvage. Au XVIe siècle, en assemblée œcuménique à Trente, comme au IXe, à Valence, considérant « l'usage détestable des duels introduit par l'artifice du démon, pour profiter de la perte des âmes par la mort sanglante des corps, l'Église les a prohibés avec énergie dans toute la chrétienté. L'empereur, dit-elle, les rois, les princes, les ducs, les marquis, les comtes et tous autres seigneurs temporels, de quelque autre nom qu'on les appelle, qui accorderont, sur leurs terres, un lieu pour le combat singulier entre des Chrétiens, seront dès là-même excommuniés!... Quant à ceux qui se battront en duel et ceux qu'on appelle leurs témoins, ils encourront la peine de l'excommunication et d'une perpétuelle infamie, et seront punis suivant les saints canons, comme des homicides, et, *s'ils meurent dans le combat même, ils seront pour toujours privés de la sépulture ecclésiastique* [2]. »

[1] Fiebat hæc pugna scuto et fuste; at quamquam his armis dimicabant, vix tamen sine sanguine, interdum etiam non sine cæde pugnabatur.

(*Annotat. Sirm. in epist. Goff. abb. Vind. pag.* 772 et 773.)

[2] Act. du Conc. de Trente, *Hist. Eccl.* tom. XXXIV. pag. 117. Fleury.

Pierre de Soubise était mort, dès l'année 1111, époque de désolation pour *l'Église de la Grande Rome*, ainsi que l'appelaient les anciens Pères; son chef, Pascal II, fut fait prisonnier par la noire trahison du roi de Hongrie Henri V. En 1113, Renaud Carsale était évêque à la place de Pierre. Ce nouveau pontife est cité dans un cartulaire de l'abbaye de Saint-Cybard. L'auteur de la chronique de Maillezais dit expressément que Renaud succéda immédiatement à Pierre de Soubise. Son épiscopat ne fut point de longue durée. C'est l'année de la consécration de cet évêque de Saintes, que saint Bernard choisit, à l'âge de vingt-deux ans, le monastère de Citeaux, alors peu connu, afin d'y vivre lui-même dans une plus profonde retraite, de s'y cacher et de s'y faire oublier. Mais Dieu, le réservant pour la gloire et le soutien de son Église, le destinait, plus tard, à prendre place, en qualité de docteur, dans les rangs des Athanase, des Chrysostome et des Basile.

En 1117, Pierre III de Confolens devint le successeur de Renaud. L'abbesse Florence gouvernait alors le monastère de Sainte-Marie, depuis la mort d'Arsende, élue en 1100. Un chevalier, nommé Achard de Bornes, lui restitua les terres usurpées de Saint-Julien de l'Escap, près de Saint-Jean-d'Angély. En 1107, il lui avait donné une forêt. Ces restitutions fréquentes indiquent combien les seigneurs d'alors étaient avides des biens

de l'abbaye. Ils ont eu, dans la suite des âges, des imitateurs de leurs spoliations, mais qui ont oublié de restituer comme eux!... Pendant l'épiscopat de Ramnulfe et sous Pierre de Soubise, on avait vu les détenteurs des domaines de *Sainte-Marie* confesser leurs méfaits. Tel un certain André de Trahent, préposé par l'abbesse à la garde de l'île de Vix, en Poitou, avoua ses injustices et ses larcins, à la vue *de l'eau bouillante*, sorte de coutume appelée le *jugement de Dieu*. Cette abbesse mourut vers 1118, et Sybille, tante maternelle de la comtesse Agnès, parvint, un an après, à la dignité abbatiale. C'est à Sybille que le pape Calixte II adressa une bulle de confirmation pour tous les privilèges déjà accordés à son monastère [1].

Pendant l'épiscopat de Pierre II, Guillaume de Conchamp fonda l'abbaye de Notre-Dame de Fontdouce, entre Saintes et Saint-Jean-d'Angély. Elle fut bâtie à la source d'une fontaine, lieu que céda à Guillaume, Étienne, abbé de la Chaise-Dieu. Un saint personnage, Géraud de la Salle, qui prêchait, à cette époque, la pénitence en Aquitaine, où il fonda plusieurs monastères, établit la vie régulière à Fontdouce, avec autant de zèle que d'édification. Guillaume de Conchamp était natif de Taillebourg. L'Église de cette nouvelle abbaye fut consacrée, en 1127, par Gérard, évêque d'Angoulême, et

[1] Mss. de l'abbaye royale de Saintes.

Guillaume de Saintes [1]. Ce Gérard est le même dont nous aurons à parler bientôt. Il ne nous reste plus, de ce monastère du XII[e] siècle et de sa basilique, qu'un pieux souvenir et quelques ruines qui font de plus en plus place aux constructions modernes des acquéreurs!... L'auteur *des Études historiques sur l'Angoumois* fixe à Fontdouce la fameuse entrevue de Clément V et de Philippe-le-Bel, relativement à l'abolition de l'ordre des Templiers; d'autres pensent que la réunion de Bertrand de Goth et du roi de France eut lieu *à La Fayolle*. D'après ces derniers, le roi n'eût pas voulu choisir Fontdouce pour lieu du rendez-vous, parce que les Anglais, maîtres de Saintes, auraient nécessité des rapports, des embarras de visite et de réception trop peu conformes à la marche mystérieuse qu'on voulait tenir. La Fayolle, ajoute-t-on, maison de plaisance des Bénédictins de Saint-Jean-d'Angély, n'était qu'à une lieue des terres du Poitou, dont le roi jouissait alors; Bertrand serait donc venu coucher chez les religieux, et le prince aurait couché à Chizé ou à Villeneuve; de là, la réunion à La Fayolle; car on fait observer qu'ils se promenèrent dans la forêt, et l'histoire des grands maîtres du Temple appelle cette conférence *la conférence de Poitiers*, parce qu'elle *se tint sur les marches du Poitou*. De plus, Bertrand faisait, en

[1] Vid. *Gall. Christ.* Hug. Dut. loc. jam cit.

sa qualité de métropolitain, sa visite pastorale dans le diocèse de Poitiers, lorsque Philippe l'appela pour la conférence : ce qui semble être une circonstance en faveur de La Fayolle. L'histoire ne se prononçant point indubitablement sur le fait relatif à la localité choisie par les deux intéressés, nous ne nous prononcerons pas plus qu'elle. Cependant l'évènement de la réunion du roi de France et de l'archevêque de Bordeaux, dans notre province, prend un caractère grave par la nature des résultats et par la singularité des circonstances qui ont préparé l'élection de Clément V. Nous croyons devoir examiner les raisons qui pourraient militer plutôt en faveur de Fontdouce que de La Fayolle ; nous ne ferons, au reste, que suivre pas à pas, sur ce point, des notes précieuses dont a bien voulu nous gratifier un homme honorable, aussi distingué par ses connaissances que par le haut rang qu'il occupe dans la magistrature [1].

« Jean Villani, le plus ancien des chroniqueurs, a parlé de cette réunion ; il désigne une abbaye pour le lieu du rendez-vous ; il y indique une forêt et une forêt voisine de Saint-Jean-d'Angély [2]. Cet auteur vivait à Florence ; l'éloignement lui laissait-il bien la facilité d'une vue exactement géographique des lieux dont il fait mention ?

[1] M. Duret, président du tribunal civil de St.-Jean-d'Angély.

[2] Voy. Villani, liv. VIII. c. 80.

L'élection de Bertrand de Goth était un fait d'une puissante gravité pour l'Italie et l'on conçoit que Villani ait dû s'intéresser vivement aux affaires de sa patrie. On peut donc croire qu'il a été bien informé. Les écrivains qui sont venus après lui n'ont fait que le transcrire en quelque sorte ; l'un d'eux a ajouté au premier récit qu'après avoir entendu la messe, le roi et le prélat firent une promenade dans la forêt. C'est ici une circonstance tout-à-fait digne d'attention. Un autre historien fait observer que le rendez-vous avait lieu sur les marches du Poitou. Avec toutes ces données, ces détails indicateurs, le lieu que l'on cherche se retrouvera-t-il près de Saint-Jean-d'Angély?

Or, on convient qu'aucune tradition relative n'existe à Saint-Jean-d'Angély ; que cette entrevue célèbre n'y a laissé aucune trace, aucun souvenir; la mémoire des hommes n'en conserve rien, les livres seuls en parlent. Long-temps après le commencement du XIVe siècle, en lisant, pour la première fois, l'histoire de France, « on apprit un fait dont on n'avait jamais entendu parler, dit la note historiographique que nous consultons; on se mit alors à disserter. On pensa d'abord que c'était à l'abbaye même de Saint-Jean-d'Angély que le rendez-vous avait été donné ; que les historiens connaissaient mal les lieux et avaient commis quelques-unes de ces inexactitudes de détail, très-fréquentes chez eux et qui ne tirent pas à con-

séquence. Mais bientôt cette opinion fut abandonnée, parce qu'elle heurtait trop fortement le témoignage des historiens, et, d'ailleurs, on comprit qu'une abbaye située, comme celle de Saint-Jean-d'Angély, au centre d'une ville qui, à cette époque, était, après la Rochelle, la plus considérable du pays, était peu propre à une entrevue qu'on avait intérêt de tenir secrète. Cependant on ne voulut pas abandonner complètement l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély ; on imagina de lui substituer La *Fayolle*, maison de campagne appartenant aux religieux, située à une lieue de la ville. Cette opinion fut adoptée par M. de Merville, puis par M. Massiou ; mais ce n'est pas là une tradition, ce n'est qu'une opinion [1]. »

Une opinion peut être plus ou moins probable, plus ou moins certaine ; celle-ci est-elle fondée ? En 1305, La Fayolle offrait-elle les caractères que signalent les historiens ? On ne le pense pas. D'abord ce n'était point une *abbaye* ; d'où il résulte une première difficulté, car il faudrait, sur ce point historique, corriger le texte de Villani. La Fayolle n'était qu'une terre, un fief qu'administrait un moine sous le nom de *Chambrier*. D'après les anciens titres, ce religieux conservait la même qualification, lorsqu'il traitait les affaires qui ne se rattachaient plus à cette terre. Cette terre était d'un

[1] *Notice sur La Fayolle*, par M. le président Duret.

assez bon rapport, comme on le verra; mais quant aux constructions, aux bâtiments, elle était fort négligée, si on consulte les documents de l'époque et les restes des édifices plus ou moins conservés. Les religieux, n'y faisant pas leur demeure, prenaient très-peu de soin de ce qui n'avait pas trait à la partie productive de la localité. Les gens de guerre ne trouvant point La Fayolle à l'abri d'un coup de main, vinrent souvent lui faire subir les conséquences de leurs entreprises belliqueuses. Quant à la chapelle, elle est fort restreinte, exiguë même. On peut se convaincre que le bâtiment est encore dans ses dimensions primitives, par l'inspection de quelques restes de murailles fort anciennes et fort épaisses. Assurément si La Fayolle eût été une abbaye, son église aurait porté les caractères que l'art symbolique du moyen-âge ne manquait jamais d'imprimer sur la forme et sur l'architecture des églises abbatiales. Rien de tout cela ne peut se supposer pour la chapelle dont nous parlons : comment donc y admettre la réception du roi de France, de l'archevêque de Bordeaux et de toute leur suite ? Cette suite à la vérité n'était pas nombreuse ; cependant ils en avaient une et cela pour cause : les malfaiteurs souvent infestaient les routes, et les têtes portant le diadème, comme les fronts ornés de la mitre ou de la tiare, n'étaient pas affranchis de leurs audacieuses attaques; il était prudent, en pareil cas, de prendre de

sages précautions. Quant à Bertrand, il n'est pas douteux que la prudence lui imposait l'obligation d'une suite, car il avait à se méfier de Philippe, avec lequel il était brouillé et dont il connaissait les procédés envers l'évêque de Pamiers et le pape lui-même, qu'il n'avait pas craint de faire arrêter dans sa ville d'Anagnie. Tout devait paraître suspect à l'archevêque de Bordeaux, non-seulement du côté des antécédents et du caractère du roi, mais encore quant au rendez-vous indiqué avec mystère au milieu des bois, dans un endroit isolé. Bertrand avait donc une suite convenable et à son rang et à la circonstance. Ce qui le prouve, c'est le récit de Fleury : « L'archevêque de Bordeaux promit le tout avec serment sur le corps de notre Seigneur, et, de plus, donna pour ôtages son frère et deux de ses neveux ; et le roi lui promit aussi avec serment de le faire élire pape. Après quoi ils se séparèrent très-bons amis, et le roi emmena les ôtages sous prétexte de la réconciliation de l'archevêque avec Charles de Valois, qui lui avait fait beaucoup de mal dans la guerre de Gascogne [1]. » Le *frère et les deux neveux* font supposer que Bertrand ne vint point seul à la conférence et qu'il ne s'en retourna point sans être suffisamment accompagné. Tout nous porte donc à conclure avec vraisemblance que La Fayolle n'était pas propre à la réception de tant de monde.

« Mais enfin, continue l'auteur de la note, La Fayolle n'était pas une abbaye. On revient et on insiste sur ce point, parce qu'on pense qu'il n'est pas indifférent. Qu'importe, dira-t-on? Cette critique est vétilleuse; la terre appartenait à une *abbaye* et cela suffit. On explique par là, d'une manière satisfaisante, l'erreur des historiens.

« On admettrait l'explication, si la question de propriété eût présenté quelque intérêt. Mais qu'importait à l'histoire que La Fayolle, simple maison des champs, simple *hébergement*, fût dans la dépendance soit d'un monastère, soit d'un seigneur laïque, soit de tout autre possesseur *qui ne l'habitait pas?* Ce n'est pas de cela qu'il s'agissait. Qui a pu en instruire l'historien? Qui le lui a dit? Bien certainement ceux qui assistèrent à l'entrevue se contentèrent de rapporter tout simplement ce qu'ils avaient vu; et ils ont parlé d'une abbaye, parce qu'ils avaient vu une abbaye, et qu'ils avaient ouï la messe, avec le roi et l'archevêque, dans l'église d'une abbaye.

« Au reste, si l'on y réfléchit, on se convaincra que le rendez-vous n'a pas pu être donné ailleurs. Le roi voulait, dit-on, que l'entrevue fût secrète autant que possible; il a donc dû en prendre les moyens : or, les plus simples et les plus naturels étaient aussi les meilleurs. Bertrand aura donc été invité à se rendre dans un lieu où sa présence ne devait avoir rien d'extraordinaire, rien qui ne pût

préoccuper les esprits et faire naître des conjectures. Une abbaye convenait donc parfaitement; car les archevêques, dans le cours de leurs visites métropolitaines, s'arrêtaient habituellement dans les abbayes et dans les gros prieurés. Et s'il s'est trouvé par hasard une abbaye isolée, dans un pays boisé, ce lieu était merveilleusement situé et il a dû être choisi. A cette époque, les rois étaient toujours à cheval. Eux aussi, dans leurs expéditions, visitaient volontiers les abbayes, toujours disposées à les recevoir. Voilà donc un moyen bien facile d'obtenir une entrevue. Elle semblera n'avoir pas été calculée, puisqu'elle n'aura rien d'insolite, d'autant que les princes de l'Église et ceux de la terre, lorsqu'ils se rencontraient sur le même chemin, ne manquaient jamais de se rapprocher et de s'aboucher, alors même qu'ils n'avaient rien d'essentiel à se dire. Nous en avons un exemple en ce même Philippe-le-Bel. — Le 12 novembre 1285, il rapportait d'Arragon le corps de son père expiré. Il le portait dans ses bras, aidé de plusieurs de ses barons [1]. Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges, faisait, non loin du passage du roi, une visite métropolitaine et il accourut près du prince. On conçoit qu'il ne pouvait pas s'en dispenser.

« Philippe avait donc à sa disposition un moyen

[1] Quod corpus Rex gestabat inter brachia unà cum multis baronibus.

qui ne présentait aucun danger; car enfin si, malgré toutes les précautions prises, l'entrevue était divulguée, les prétextes pour l'expliquer n'auraient pas manqué. Mais il en était tout autrement d'un rendez-vous à La Fayolle; sa singularité seule pouvait éventer le secret du roi et faire échouer ses projets. Comment motiver, en effet, le voyage de l'archevêque à La Fayolle? Ce lieu n'était pas sujet aux visites métropolitaines. Quel motif pouvait aussi y attirer le roi? De là des conjectures. Pour le coup, ce n'est pas une rencontre fortuite: c'est donc un grand intérêt qui les a réunis; et quel peut être cet intérêt, dans un moment où depuis huit mois le Saint-Siége est vacant? Philippe était trop habile pour employer ce moyen bizarre et détourné. »

Quant à la seconde difficulté, elle ne résiste pas plus que la première aux observations et au raisonnement de l'honorable magistrat. La Fayolle n'était point, en 1305, dans une forêt, et voici comment il le prouve:

« La Fayolle est à une demi-lieue du bois d'Essouvert, sur un terrain très-élevé, bien nu, bien découvert, de telle sorte qu'on la voit de tous les côtés et de fort loin. — Cette difficulté, qui est sérieuse, n'embarrasse pas le moins du monde nos historiens modernes. *A cette époque*, disent-ils, La Fayolle était *au milieu de la forêt;* et ils tiennent cela pour dit. Mais les doit-on croire sur parole?

On sait qu'ils n'ont aucune preuve à donner, et ils ne peuvent pas en avoir. Le fait qu'ils avancent n'est donc qu'une supposition; or, nous allons voir ce qu'elle vaut.

« Que l'on jette les yeux sur la carte de Cassini, on y verra une ceinture de villages qui entoure et circonscrit le bois d'Essouvert, à savoir la *Faète*, aujourd'hui la *fête*, *Puymoreau*, *Puychevrier*, *Renebourg*. Ces villages ne sont pas modernes: on les a trouvés souvent indiqués dans de vieux titres, qui, à la vérité, ne remontaient pas jusqu'à 1305, mais qui s'échelonnaient dans les XIV[e] et XV[e] siècles. Ils donnaient au pays une physionomie générale tout-à-fait analogue à celle qu'il présente de nos jours, et rien n'y révélait l'existence d'une forêt plus étendue que celle que nous connaissons. Les villages qui y sont mentionnés n'étaient pas sans doute récemment bâtis; ils dataient de plus loin : donc la limite du bois d'Essouvert était déjà ancienne.

« Plus loin, au midi, on trouve La Fayolle. Mais ce n'est pas une maison isolée, c'est un gros village, le plus considérable de la paroisse, beaucoup plus considérable que le chef-lieu où est l'église. Or, un village de cette importance n'eût pas pu vivre au milieu d'une forêt...

« En vain on supposerait que le village aurait été bâti après le défrichement de la forêt; c'est ici une supposition pure et simple, elle est absolu-

ment dénuée de preuves. Jehan Piron, bourgeois de Saint-Jean-d'Angély, André et autre Jehan Piron, ses enfants, et Yvonnet Levert, prirent à bail, du *chambellain de La Fayolle, les terrages des blés accrus en sa terre*, dans l'année 1411, moyennant 2,300 boisseaux de grain, *tant de l'un que de l'autre*, qu'ils s'obligèrent de lui payer[1]. Voilà qui démontre quelle était l'immense récolte sur cette terre, en céréales seulement, et que La Fayolle n'était pas ensevelie dans une forêt. Ce fait exige évidemment un état de choses déjà ancien. Ce défrichement, qui n'a pu avoir lieu ni le lendemain de l'entrevue du roi et de l'archevêque, ni la veille du bail consenti aux Piron, à quelle époque le placer entre 1305 et 1411? Les défrichements d'une certaine étendue et les fondations de villages ne peuvent avoir lieu qu'en temps de paix : or, peu d'années après l'entrevue de Philippe-le-Bel et de Bertrand, la guerre existe entre la France et la Grande-Bretagne; le pays de Saintonge en devient le théâtre; ce qui se prolonge, à quelques trêves près, jusqu'à 1454. St.-Jean-d'Angély est Anglais en 1346, Français en 1351, Anglais en 1356, Français en 1372, toujours en proie aux attaques, aux menaces, obligé de contraindre les hommes de sa banlieue, — et La Foyolle en faisait partie, —

[1] Registre de l'Echevinage de St.-Jean-d'Angély : jugement du 30 Juillet 1415.

à abandonner leurs demeures et leurs travaux pour venir réparer ses fortifications ruinées, et faire sur les remparts *le guet, le reguet et le restiguet*. A la suite des calamités qu'amena la guerre, surgit l'affreux fléau de la peste noire qui, vers 1348, enleva une grande partie de la population. La raison d'un défrichement, à cette époque, n'est donc pas admissible. Quant à la circonstance, indiquée par l'histoire des *Grands Maîtres*, que la conférence eut lieu sur *les marches du Poitou*, elle n'est pas concluante en faveur de La Fayolle, puisque avant le traité de 1259, l'Aunis et la Saintonge septentrionale étaient annexés au comté de Poitou, et que le traité de 1259, loin de les en détacher, ne fit que consolider cette réunion. La Saintonge et l'Aunis n'étaient effectivement que l'ancien comté de Poitou. Le sire de Pons, en 1217, est revêtu de la dignité de sénéchal de Poitou et de Gascogne [1], précisément parce qu'au gouvernement des terres situées au nord de la Charente, il joint celui du pays placé au midi. Ainsi donc, quand Philippe-le-Bel appela l'archevêque de Bordeaux sur *les marches du Poitou*, il l'appela sur la limite de ses États. »

Après ces considérations, l'auteur de la note se résume en ces termes :

« Ainsi, aucune des indications données par les

[1] Senescalus Pictaviæ et Vasconiæ. (*Anc. tit.*).

chroniques ne se rapporte à La Fayolle : 1° Elle n'était pas une abbaye ; 2° elle n'est pas dans une forêt, ni près d'une forêt ; 3° rien ne prouve qu'elle y fût en 1305 ; 4° tout concourt à démontrer qu'elle n'y était pas. Maintenant que valent les suppositions hasardées avec tant d'assurance par nos historiens modernes ?... »

Mais nous aimons à suivre encore l'auteur dans ses aperçus pleins de lumière sur le fait de l'indication *des marches du Poitou*.

« Véritablement, dit-il, on ne peut faire aucun fond sur cette indication, ni en faveur de La Fayolle, ni contre elle. Un mot sur la géographie des chroniqueurs, spécialement pour la Saintonge et le Poitou. Ceci intéresse essentiellement notre histoire.

« Aujourd'hui, avec nos cartes et nos livres, nous avons des notions assez exactes sur les limites de l'ancien Poitou ; mais, en 1305, on n'avait pas les mêmes ressources, et nous allons voir qu'on n'avait pas non plus les mêmes idées.

« D'abord, il faut admettre que l'auteur de l'histoire des Grands Maîtres qui nous donne cette indication, l'a puisée dans des documents qui remontent à 1305, autrement elle ne mériterait aucune confiance. Cela posé, nous devons, sous peine d'erreur, ne la recevoir aussi que pour ce qu'elle valait dans ce temps-là. Or, en ce temps-là, le Poitou et la Saintonge n'avaient, aux yeux des

historiens, aucune limite bien déterminée. C'était une confusion perpétuelle, au préjudice de la Saintonge, qui, presque toujours, disparaissait dans le Poitou. Qu'on lise Froissard : il écrivit, quelques années après l'évènement qui nous occupe. Si les sciences étaient en progrès, Froissard devait être plus habile que ses devanciers. Cependant, à tout moment, il commet des erreurs de ce genre, au grand désespoir de M. Buchon [1], son éditeur. Les erreurs de Froissard sont si fortes, qu'il va jusqu'à mettre en Poitou la ville de Xaintes [2] ; et pourtant si jamais ville fut en Saintonge, ce dut être celle-là. Il va plus loin encore, il met en Poitou la ville de Pons [3] ; M. Buchon le blâme avec raison, et cependant Froissard n'a pas tort, comme nous allons le voir.

« Robert II, sire de Mastas (Matha), était un grand personnage, du lignage des comtes d'Angoulême, et parent, par conséquent, du roi d'Angleterre. Il avait quelques différends avec Savary de Vivône, sire de Thors, son voisin, son parent, et de plus son vassal, mais vassal fort peu soumis. Ils vinrent à Saint-Jean-d'Angély, le 30 août 1331, ayant l'un et l'autre un nombreux cortège, et se rendirent *au chapitre des frères prêcheurs*, dont

[1] Cet éditeur de l'*historien Joseph*, ne paraît pas être très-orthodoxe, en plus d'un point.

[2] Froiss. tom. I. pag. 650; édit. de M. Buchon.

[3] *Item*, pag. 629 et 647.

le local servait aux grandes occasions. Là ils furent reçus par Guichard de Montigny, sénéchal de Saintonge, assisté de Pierre Raymond de Valestain, sénéchal de *Poitou*. Par la médiation de ces derniers et de quelques autres seigneurs, les parties transigèrent sur plusieurs points, et remirent le surplus de leurs contestations à l'arbitrage des deux sénéchaux et d'Hugues de Thouars, seigneur de La Mothe [1]. Le compromis fut dressé à l'instant même par Guillaume Antier, *notaire public*, *clerc de la diocèze de Poitou* [2].

« Que le sénéchal de *Poitou* ait paru dans cet acte, rien de plus naturel, puisqu'il s'agissait principalement d'une médiation qui a abouti à un arbitrage; que le compromis ait été reçu en Saintonge par un notaire ou clerc du diocèse de *Poitou*, cela peut paraître extraordinaire, et cependant je n'en tirerai aucune induction. Mais ce qui est important, c'est que *Renaud*, *sire de Pons*, parent de Robert, figure aussi à cet acte, et y est qualifié *seigneur de Pons* EN POICTOU! Pour le coup, ceci ne peut pas être une erreur. Elle n'était pas possible à Saint-Jean-d'Angély : on y connaissait trop bien la position de Pons, et Renaud n'était pas un gentillâtre obscur, c'était le seigneur le plus riche et le plus puissant de la contrée. Elle n'était pas possible sur-

[1] Lamothe Sainte-Héraie.

[2] Archiv. de Matha.

tout en présence des *deux sénéchaux de Saintonge et de Poitou*, dans un titre scellé par eux et destiné à leur être remis [1]. Ainsi Froissard est justifié: *Pons* était *en Poitou.* »

Mais quelle a pu être la cause de cette anomalie et de cette confusion ? L'auteur de *la Note sur La Fayolle* croit l'entrevoir ; il présente ses observations avec hésitation, même avec doute ; il n'affirmera rien, étant d'ailleurs dépourvu de beaucoup de documents qui lui seraient nécessaires ; mais un point restera certain, c'est qu'il y avait une sorte de confusion et qu'il était impossible aux historiens de s'y reconnaître.

« Dans les anciens titres, continue-t-il, on ajoute toujours au nom des individus celui de leur seigneurie, mais jamais le nom de la province. C'est ainsi que, dans notre titre de 1331, on ne dit point que Matha et Thors sont en Saintonge, que La Mothe est en Poitou, et on nous laisse ignorer la position de Montigny. Renaud de Pons est le seul personnage pour qui cet usage n'est pas observé. On avait donc des raisons particulières, et c'est à dessein que ces mots *en Poitou* ont été écrits. Il fallait bien, en effet, qu'ils le fussent ; car autrement personne n'aurait imaginé que Pons dépendît

[1] Et nous les dits Seneschaux, présens aux chouses davant dites à la requeste des dictes parties, au davant dites lectres avons apposé les sccels des quieux nous usons ès dites seneschaucies.

du Poitou. Matha et Thors sont en Saintonge sans qu'on ait besoin de le dire, mais pour que Pons soit en Poitou, il faut l'y mettre. Voilà pourquoi on s'en est expliqué. Au reste, ce sont textuellement les explications de Froissard, *Renaud, seigneur de Pons en Poitou* [1]. Cette qualification était donc généralement connue.

« Maintenant le motif qui la fit employer est assez évident. Renaud ne reconnaissait pas le duc d'Aquitaine pour son suzerain; il prétendait relever du roi de France, comte de Poitou. De là, cette qualification qui devenait une protestation permanente contre les prétentions du prince anglais. Il est à remarquer que Froissard ne se sert de ces expressions *Regnault, sire de Pons en Poitou*, qu'en 1372, et après que ce seigneur se fut déclaré pour le roi de France. Jusque-là, il l'appelait simplement *le sire de Pons*, depuis le traité de Bretigny; car le sire de Pons tué à la bataille de Poitiers est qualifié *grand baron de Poitou* [2]. Les historiens disent qu'après le traité de 1259 plusieurs terres, situées au-delà de la Charente, restèrent sous l'obéissance du roi. En voilà la preuve. Pons fut une de ces terres. La conduite des sires de Pons, leur attachement presque constant aux intérêts de la couronne de France, leur résistance opiniâtre et

[1] Froiss. loc. jam cit.

[2] *Item*

quelquefois imprudente sous le joug de l'Anglais, doivent dissiper tous les doutes. Ils se sont souvenus qu'en 1242 leur aïeul avait fait hommage au roi de France et à Alphonse, *comte de Poitou.*»

Quoi qu'il en soit des ombres qui enveloppent le lieu de la réunion de Philippe et de Bertrand, nous dirons que les conséquences de cette réunion mystérieuse ont affligé, sous certains rapports, et l'État et l'Église. Cependant nous soupçonnons Villani de beaucoup de partialité à l'égard de Clément V : c'est un Italien très-prévenu contre les papes d'Avignon et contre la France; une exacte critique lui reproche quelquefois une crédulité qui ne peut que beaucoup nuire à la véracité de son récit; on a remarqué qu'il était si peu instruit de ce qui avait trait à la personne de ce pape, qu'il le nomme Raymond, au lieu de Bertrand. Depuis cet auteur Florentin, les historiens n'ont fait que redire ce qu'il a avancé avec une prévention évidente. Si Bertrand de Got n'est pas à l'abri de tout reproche dans ses rapports avec Philippe-le-Bel, reproche qui n'est pas rigoureusement avoué par une critique équitable, il est certain que son élection au souverain pontificat se fit selon les règles canoniques. On peut lire, sur le fait de Clément V, la judicieuse dissertation du père Berthier[1], au XVII[e] volume de l'histoire de

[1] *Hist. de l'Égl. Gall.* tom. XVII; édit. in-12; 1827; Paris.

l'Église Gallicane; l'autorité et la haute sagesse de ce savant écrivain sont propres à prémunir tout lecteur, ami de la vérité historique, contre l'effet des déclamations des Protestants et des sophistes, et, en particulier, contre les allégations remplies de fiel du voltairien Michelet.

La Fayolle va encore occuper nos souvenirs; qu'on nous permette de rappeler une tradition populaire recueillie de la bouche d'un *ermite de Saintonge*, sur l'origine de ce castel et sa dépendance du monastère de Saint-Jean-d'Angély. C'est une halte que nous proposons au lecteur; la variété fait le charme du récit, comme le repos du voyageur renouvelle ses forces. Ici une chronique du XIIe siècle, c'est le banc de verdure, c'est l'ombrage frais.

Nous ignorons les motifs qui ont pu déterminer l'ermite à choisir la solitude, de préférence à la vie active de la cité. Il est vrai que, doué d'une foi vive, l'homme méditatif est heureux dans la retraite; et quand à la vertu viennent s'unir des connaissances utiles, l'isolement est enchanteur. Notre ermite avait choisi pour séjour un lieu d'autant plus agréable, que la nature seule avait pris soin de l'embellir. La grotte du solitaire se trouvait sise sur le penchant d'une colline ombragée par un épais feuillage qui en couronnait la cime. Le vallon se prolongeait comme une allée que l'art aurait tracée, et offrait à l'ermite, pendant ses pieuses méditations, une promenade attrayante.

On connaissait son ermitage, et surtout le mérite et la science du solitaire. Sous sa tunique de bure, on remarquait les manières aimables de l'homme bien élevé, et il était difficile de se défendre d'un sentiment de respect en l'abordant, tant la vertu de son cœur se reflétait dans ses regards et sur son front modeste. De jeunes élèves de la cité voisine, amis de l'étude, avides de science, dirigeaient parfois leurs pas vers l'ermitage : ils étaient sûrs d'y trouver bon accueil et leçons instructives. Nous fîmes, un jour, partie de la réunion. Nous arrivâmes un peu tard. C'était par une belle matinée de printemps. L'ermite était assis à l'entrée de sa grotte et ses jeunes auditeurs étaient groupés à ses pieds. Notre présence inattendue interrompit un moment le récit, qui continua presque aussitôt. L'ermite disait donc : . . . .
. . . . « Je vous ai déjà montré, mes amis, les premiers forts, très-improprement nommés *châteaux*, construits par nos *misérables* aïeux, lorsque les hommes du Nord portaient dans notre pays le fer, le feu et la désolation. Ils se composaient d'une petite terrasse carrée, formée de l'excavation des fossés, maintenue par un mur en pierre, rarement deux enceintes. Ces petites fortifications pouvaient mettre quelques familles à couvert des crimes et de la fureur de quelques vagabonds ; mais rien ne les rendait propres à la demeure des hommes : ce n'était qu'un coin de

terre où l'on pouvait se défendre et d'où l'on pouvait se sauver, mais qui n'offrait ni sûreté ni agrément pour l'habitation. C'était tout ce qu'il fallait dans le Xe et le XIe siècles, où les habitants du pays étaient plus occupés de conserver leur vie que de la rendre agréable. Les châteaux du XIIe siècle, sous l'occupation anglaise, sont rares, mais il en reste quelques-uns.

« Figurez-vous une espèce de ruche en pierre, d'environ cent pieds au carré, une tour à chaque angle; au milieu, une plus grosse, avec une porte où l'on voit comme deux tuyaux de cheminée, passages de la herse de fer et de la herse de bois; un ou deux souterrains dans le rocher, où se plaçaient les provisions et les chevaux du seigneur, de manière à les faire sortir dans le fossé; vis-à-vis la porte, une large salle voûtée où se tenaient les hommes d'armes; le four, la chapelle; au-dessus, une autre salle spacieuse où résidaient le châtelain et sa famille; par-dessus, encore une salle de même dimension, et enfin la terrasse en plate-forme et ses parapets destinés à devenir, par leur démolition, autant de projectiles et d'armes défensives contre un homme qui serait descendu dans le fossé. Dans les angles, dans les coins, de petites cellules qui toutes servaient de logement et communiquaient à la salle habitée par le seigneur; de petites ouvertures joignant le plafond et répandant le jour ou la lumière dans

cette espèce de cave voûtée et privée de vue. L'édifice entier était traversé par un puits qui, de la plate-forme, descendait au-dessous de la base du château. A chaque étage, une petite ouverture conduisait dans un corridor qui circulait dans toutes les chambres, et au fond, dans les entrailles de la terre existaient des souterrains, dont un seul était connu du seigneur et de sa famille; il servait à s'échapper dans un péril extrême.

« Quel était l'état de la société et le degré de civilisation, quand ces amas de pierres étaient habités par des hommes forts et puissants, couverts de fer et absolument étrangers au luxe, aux lettres et aux arts? On ne remarque point assez, dans l'histoire de notre pays, la différence des âges dans les temps qui nous ont précédés, entre les siècles de fer et de brutalité qu'on nomme X[e] et XI[e], et les siècles démoralisés dits XIV[e] et XV[e]. Il y a eu un temps où l'esprit était éminemment religieux. Les mœurs sévères de saint Louis et le caractère énergique et pieux de la reine Blanche, sa mère, influèrent heureusement sur la génération. Leur esprit de foi pénétra dans toutes les classes de la société : ce qui prouve que les rois religieux ou les monarques impies sauvent ou pervertissent les peuples qu'ils édifient ou scandalisent! — Il dut cependant y avoir, dans les mœurs et les habitudes, une grande différence entre les descendants

de la race franke qui habitait les châteaux et qui s'éteignait, et la population qui se formait et s'organisait dans les villes et les communes. Les uns tenaient à un pouvoir auquel ils étaient habitués, et les autres commençaient à sentir qu'ils existaient, qu'ils avaient aussi des droits et pouvaient en conquérir d'autres. La génération et les familles qui habitaient les châteaux, différaient essentiellement des bourgeois des villes. Si des ménestrels et des troubadours étaient admis à la cour des ducs et des grands feudataires, je doute fort qu'ils fussent seulement connus dans la demeure des simples châtelains. On ne marchait point alors sur des parquets cirés; on n'était point éclairé par des lampes astrales. Une salle, garnie d'une grossière tenture, réunissait la famille; le fauteuil héréditaire du seigneur, la chaise à bras de la dame, les tabourets des enfants qui, alors, s'asseyaient rarement devant leurs pères, et jamais sans en avoir reçu la permission : tels étaient les ornements des salons de cette époque déjà si loin de nous.

« Ici, mes jeunes amis, il est bon de vous faire remarquer la sainte autorité paternelle sur la famille. Notre siècle, si fier de *ses lumières progressives*, qui rêve, dans son orgueil, une perfectibilité sans fin, uniquement due, comme il ose l'avouer, à ses efforts *philosophiques*, me semble singulièrement arriéré, si on le compare, sous certain point de vue, au siècle où *les enfants s'asseyaient rarement*

devant leurs pères et jamais sans en avoir reçu la permission; car alors *l'égalité* ne donnait pas au fils, comme ordinairement elle le donne aujourd'hui, au mépris des lois de la nature et de la religion, le droit d'irrévérence et d'audace, au point même de réduire le père au silence et à la monstrueuse nécessité de ne faire que la volonté du fils indocile !... Cette anarchie domestique, œuvre déplorable des sophistes modernes, est une des grandes plaies de notre époque, qui, au reste, est l'époque de la ruine de tous les pouvoirs, parce qu'elle est, avant tout, l'ère destructive des doctrines qui sanctionnent l'autorité et du père et du prince !...

« Au moyen-âge, les soirées s'écoulaient dans de saintes lectures; le pupitre où l'aumônier lisait les écritures divines était le meuble obligé du salon; et quelquefois on y racontait *la vie, faits et gestes d'aucun bon trépassé*; on y donnait pour certaine et indubitable l'apparition nocturne de quelque âme *dans la peine !...* »

Ici l'ermite interrompit brusquement son récit et prononça, avec l'accent d'une profonde émotion, les strophes suivantes :

Oh ! pourquoi dans mes nuits jeter ainsi l'angoisse,
Du cercueil immobile intervertir la loi ?
J'ai fait pourtant brûler un cierge à la paroisse,
Et l'office divin y fut chanté pour toi.

Ce que, pour ton repos, le rituel ordonne,

Je l'ai fait accomplir avec un soin pieux ;
Sur le seuil de ma porte on a donné l'aumône
Qui calme les tourments et fait ouvrir les cieux.

De l'oubli de ton deuil ne doit naître ta peine ;
Le plaisir ne m'a pas trouvé sur son chemin ;
D'avides héritiers, dans tes coffres d'ébène,
Pour ravir tes joyaux, n'ont pas porté la main.

Les lieux d'où le trépas te fraya ton passage,
De mornes appareils sont encor tout remplis :
Le miroir, dont l'éclat renvoyait ton image,
De ses longs voiles blancs n'a pas quitté les plis ;

Ta lampe sèche d'huile y pend, là, sans lumière,
Et la couche est encor comme tu la laissas ;
Sur le triste parquet repose la poussière
Qu'y fit tomber le jour, où ton œil s'éclipsa ;

Le rameau de laurier, trempé dans l'eau bénite
Que la famille en pleurs aspergea sur ton corps,
Lorsqu'on l'eut revêtu de l'habit carmélite,
Et qu'on eut récité les prières des morts.

Et quand je dors pourtant, pendant la nuit livide,
Une main, de mon lit agitant les rideaux,
Fait sur mon front brûlant passer un souffle humide,
Comme celui qui sort des voûtes des tombeaux.

Et j'aperçois errer, dans mon alcôve obscure,
Un bras qui porte un cierge à la pâle lueur ;
Et je ne sais quel sombre et funèbre murmure
Me couvre tout-à-coup d'une froide sueur.

Et je te vois pleurer, et ta tête s'incline,
Et laisse sur mon sein abattre ses cheveux ;
Et leurs tristes flocons oppressent ma poitrine :
Oh ! quand tu viens ainsi, dis-moi ce que tu veux !

Et tu verras soudain ta volonté suivie ;
Je ne veux envers toi ressentir nul remord ;
Hélas ! je suis assez accablé de la vie,
Sans y venir mêler les peines de la mort.

Oh ! de ces visions, vérités ou mensonges,
Daigne, daigne, mon Dieu, délivrer mon sommeil,
Fais passer radieux tes anges dans mes songes,
Et calme mon esprit sous leur groupe vermeil [1].

Après un moment de silence qui nous tenait dans la surprise et l'attente, notre ermite revint comme d'un assoupissement à son narré historique. Nous ne pûmes comprendre le motif de cette mystérieuse et subite interruption :

« Dans ces temps, reprit-il avec calme, quand le châtelain n'était pas rongé de goutte, le récit des prises de villes où il s'était trouvé, celui des rançons qu'il avait données ou reçues, étaient l'entretien de la famille qui ne savait pas lire ; et encore les dames d'alors ignoraient ces ouvrages qui charment maintenant la vie domestique ; des princesses savaient faire de la tapisserie ; mais qui savait faire de la musique, dessiner, broder ?... Cette vie, pour le siècle actuel, paraîtrait monotone et fastidieuse ; mais, à cette époque, elle était une vie régulière dont les jouissances douces et pures provenaient surtout des sentiments religieux dont les cœurs étaient profondément pénétrés. On n'était pas soumis alors à l'impérieux besoin de multiplier les plaisirs, pour se distraire des peines que font naître aujourd'hui le remords et les ruineux résultats du luxe et de l'inconduite, conséquence ordinaire de l'irréligion !

[1] Reboul, de Nîmes.

« Tel était l'intérieur paisible, modeste et vertueux du château de Gerbert, sire de *La Fayolle*, vassal de l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, qui, après avoir long-temps suivi la bannière d'un grand capitaine, avait fait restaurer sa demeure, s'était marié dans un âge avancé, avait eu la douleur de survivre à une femme qui ne lui avait laissé qu'une petite fille, élevée dès le berceau avec la réserve et la discrétion convenable à son rang, et entourée, de la part de la domesticité, de tous les respects et les égards qui ne remplaçaient pas sans doute l'affection, mais qui mettaient chacun à sa place et prémunissaient contre les inconvénients parfois très-graves de la familiarité. — Rappelez vous, mademoiselle, disait le châtelain à sa fille, qu'on commande à ses gens, mais qu'on ne leur parle pas.

« Privée du bonheur des caresses maternelles, Gerberte n'avait que des serviteurs et des servantes et point de compagnes. Elle avait vu Guérine de Ville-Nouvelle, Josseline de Dampierre; mais dans des visites d'apparat, elle n'avait pu former aucune de ces liaisons innocentes qui commencent dès l'enfance, et font presque toujours le bonheur de la vie, surtout lorsque la religion en est le principe et la fin; tout était réglé par les lois inflexibles d'une sévère étiquette.

« Sire Gerbert recevait quelquefois, dans son château, le vénérable Elie, abbé du monastère de

Saint-Jean-d'Angély; ses pieux entretiens étaient sa plus grande joie; une promenade sous les arbres de la forêt, sa seule récréation. Deux hommes d'armes le précédaient; il marchait à côté de sa fille, que suivaient les femmes destinées à la servir. Après une vie agitée, des exercices de piété étaient la plus douce jouissance du digne seigneur; la piété chrétienne rend la conscience si pure et le cœur si heureux !.. Souvent il parlait du sire de Surgères, qu'il avait connu sous la bannière de Savary de Mauléon et de son fils qui, jeune encore, visitait déjà les lieux saints. Pierre de Surgères, par les soins d'un respectable religieux, était en effet devenu un véritable prodige de foi et d'érudition; il savait écrire et entendait assez de latin pour comprendre tout ce qu'un prêtre disait à l'autel.

« Gerberte avait près de vingt ans, quand la fête solennelle de saint Jean-Baptiste lui fournit l'occasion de visiter l'église et la ville, dont elle n'était éloignée que d'une lieue. Convenablement accompagnée, elle suivit son père vêtu de ses armes, précédé de deux hommes d'armes et suivi de son écuyer, qui portait son casque et sa lance. A l'entrée de la ville, le seigneur de La Fayolle, malgré son grand âge, prit sa lance et se couvrit de son armet: il n'eût pas été convenable qu'il parût devant les bourgeois et manants de la cité autrement qu'armé de pied en cap.

« Leurs chevaux furent mis dans les écuries de

l'abbé. La foule se pressait dans l'église, qui était ornée de fleurs et jonchée de feuilles. A l'aspect de cette imposante basilique, si riche alors, si garnie des dons des rois et des seigneurs; du sanctuaire, rempli d'un nombreux clergé, des flots d'encens qui s'élevaient jusqu'à la voûte, Gerberte crut voir une image des célestes parvis. Par les soins d'un religieux, le père et la fille furent placés entre la chapelle de saint Michel et celle des changeurs; une peau de bête fauve, encadrée dans une étoffe rouge, leur fut donnée pour s'agenouiller, les bourgeois et leurs femmes étaient à genoux sur des jonchées. Au centre de la nef, Gerberte vit d'autres hommes armés comme son père, qui lui parurent aussi des chevaliers : c'étaient les pairs et bourgeois de la ville, hommes d'armes préposés à sa garde, qui, sous la conduite du maire, assistaient à la messe avec toute la foi et la ferveur du moyen-âge. Mais quand l'ami de son père, le vénérable abbé, dont plusieurs racontaient des miracles et dont tous louaient l'inépuisable charité, se tourna vers les fidèles; quand, au nom de Dieu et comme lui, il les bénit tous ensemble, l'ami et l'ennemi, que la voix des prêtres s'unit aux chants de l'assemblée, Gerberte crut réellement assister aux fêtes de l'éternité. Après les offices, avant d'être reçu par l'abbé, le seigneur de La Fayolle voulut, avec sa fille, visiter la ville et ses six églises.

« De retour à l'abbaye, un religieux montra à la demoiselle les treize chapelles de l'église abbatiale et son trésor, où était la belle coupe d'or donnée par le roi Robert, du poids de trente marcs. A la vue de tant de richesses, Gerberte fut saisie d'admiration. Jamais son esprit n'avait conçu tant de pensées ; elle en était encore agitée, quand elle reprit le chemin de son noble manoir. Il fallut pour cela traverser des rues et des places pleines d'un peuple qui se livrait à la joie.

« Il était nuit quand le chevalier et sa fille regagnèrent leur paisible castel.

« Jamais Gerberte n'avait tant fatigué. Ce n'était pas sans une légère émotion qu'elle s'était agenouillée dans l'église, alors pavée de marbre et de briqnes vernissées. Elle y avait d'abord senti de la fraîcheur, ensuite une chaleur extrême; elle fut saisie de la fièvre et toute la nuit elle vit, dans ses rêves, des prêtres à l'autel et des cierges allumés; tantôt, elle entendait des chants religieux, d'autres fois, les cris de la foule joyeuse; ces bourgeois armés comme des chevaliers ne lui sortaient pas de l'idée; le contentement de ces bourgeois, cette joie bruyante sans réserve, tout avait révélé à Gerberte l'existence d'un monde qu'elle ne soupçonnait pas. — En peu de jours, elle fut tellement accablée, qu'on désespérait de sa vie. On envoya quérir un *physicien* qui demeurait dans la ville, mais il était absent.

L'abbé envoya deux de ses religieux. Sous son armure de fer et ses formes martiales, sire Gerbert était père et vieux : il tomba dans le plus violent désespoir.

« Une nuit, le chevalier crut entendre une voix; cette voix lui semblait connue !.. Elle lui disait d'aller en Palestine. Était-ce son ami, le seigneur de Surgères, ou un avis du ciel ? Il en était encore ému, quand un jour il approcha de la couche de sa fille !... « Monseigneur mon père, lui dit la malade, cette nuit, comme je baisais avec respect cette croix d'argent qui me vient de madame ma mère et que je porte à mon cou, elle m'est apparue; elle m'a dit que vous porteriez cette petite croix au tombeau de notre Sauveur; que vous me la rapporteriez, et que je serais guérie ! » A ce discours, d'accord avec ses pensées, à cette conformité de révélations, le chevalier n'hésita plus, et le père Simon Roilhe, qui assistait le père et la fille de ses prières et de ses bons enseignements, n'hésita pas non plus à déclarer que la volonté de Dieu était manifeste. Aussi, le soir, le chevalier reçut la bénédiction du père abbé, et, le jour suivant, il partit pour Jérusalem. Avant son départ, la jeune fille détacha de son cou la croix hériditaire et en la remettant à sire de Gerbert : « Dieu m'a dit que vous me la rapporteriez, mon père, mon cher père. » — Dieu te sauvera et te bénira, ma fille, ma chère fille, dit le vieux seigneur de La

Fayolle ; et il s'éloigna. Ce fut la première et la seule fois que ces deux êtres, faits pour s'aimer, mais dominés par les usages et la sévérité du siècle, échangèrent les noms si doux de père et d'enfant !...

« Cependant, soit la force de l'âge, soit plutôt que Dieu ne délaisse jamais ceux qui le servent, Gerberte parut reprendre de la santé, et bientôt elle fût en pleine convalescence. Il n'en était pas alors comme à présent, où chaque jour, chaque semaine, chaque mois au plus tard, on peut avoir des nouvelles de ses amis absents. Le voyage du chevalier pouvait être de trois ans, et il était possible qu'il revînt sans même avoir été annoncé. Gerberte faisait faire bonne garde en son château et n'attendait des nouvelles de son père que de quelque pélerin qui l'aurait rencontré sur la route. Un jour, c'était un des derniers de l'automne, elle descendit, précédée de ses gardes et suivie de ses femmes, à la forêt. Le rouge-gorge sautait dans les buissons, la terre était blanchie de la première gelée. Gerberte marchait à grands pas sous les arbres que son père aimait. Au moment où le manteau de l'hiver va couvrir la nature, i y a un plaisir indicible à visiter les lieux qu'on a vus dans la pompe du printemps : c'est comme quand on va consoler dans l'adversité et l'exil ceux qu'on a visités dans la joie et le bonheur. Gerberte se livrait à ce doux sentiment et s'aban-

donnait à toute la tendresse filiale. Mon père reviendra, se disait-elle; alors ces fruits rouges seront tombés, les sentiers seront émaillés de mille jolies fleurs naissantes, le merle sifflera dans ces coudriers!.. Et les mots : « *Ma fille! ma chère fille!* qu'elle croyait toujours entendre, faisaient palpiter son cœur et couler ses larmes. Tout-à-coup, dans le chemin qui mène au château, voici venir une bannière suivie d'un chevalier à la noble démarche. Gerberte a bien vu; ce ne sont pas les couleurs de sa maison, mais ce sont des nouvelles de son seigneur et père !.. Elle se précipite dans le château pour y recevoir l'étranger; la nature reprend ses droits; le souvenir d'un père chéri remplit son cœur; elle ne songe plus qu'il faut se placer sur l'estrade, qu'il faudra *démarcher* deux pas au-devant du chevalier. Elle s'est jetée sur le fauteuil paternel, elle le presse de ses bras, elle le baigne de ses pleurs, quand elle entend le cri d'armes du preux arrivant : « *Fier fils, ne faulx à ton pay!* » C'est le cri d'armes de Surgères; c'est Pierre qui revient des lieux saints, où il a vu le seigneur de La Fayolle qu'il a chargé de dire à la jeune châtelaine qu'il lui rapportera sa croix, qu'il l'a laissée, une nuit durant, sur le tombeau du Sauveur, tandis qu'ils y étaient en prière, et qu'il a reçu de grandes consolations en pensant à sa fille bien-aimée! Alors Pierre de Surgères remet à Gerberte les présents de son père : c'est une

tasse à boire, faite d'un fruit étranger, deux oiseaux parleurs, aux plumes rouges et vertes, un petit collier fait de grains d'oliviers. Pour lui, il a la permission de monseigneur de La Fayolle de lui présenter un beau faucon de Candie et neufs cailloux ramassés sur la voie douloureuse ; il ajoute que monseigneur sire de Gerbert apporte beaucoup d'autres présents qu'il se réserve la douceur de lui offrir lui-même. Le preux chevalier repartit aussitôt, en lui annonçant qu'elle ne tarderait pas à revoir son père, qu'il aurait l'honneur de venir saluer dans son château.

« Que de nouvelles émotions d'amour filial et d'espérance dans l'âme de Gerberte ! Elle trouvait les jours plus longs que jamais ; elle attendait son père avec anxiété !... Enfin trois ans étaient passés depuis le jour du départ de sire de Gerbert. Il faisait une chaleur étouffante ; la veille de saint Pierre, au soir, la jeune fille monta sur la plate-forme du château. Le soleil dorait encore une partie de la forêt, l'autre était dans l'ombre. Gerberte s'assied près du puits ; ses yeux plongent dans l'épaisseur des bois ; ses suivantes sont éloignées d'elle ; elle regarde vers les chemins qui mènent au manoir, et voici qu'elle entend un cor dont les échos lointains répètent les accents aigus !.. Elle voit briller le fer des lances que les hommes d'armes inclinent sous les branches des arbres !... Et deux bannières s'avancent vers le château !... C'est son père !.. C'est

Pierre de Surgères qui est allé au-devant de lui : ses yeux et son cœur les ont reconnus. Le vieux chevalier, qui voit sur les tourelles le voile de sa fille, lève vers elle la croix d'argent qu'elle lui confia à son départ. Le cortège approche ; les cors sonnent la bien-venue ; elle entend les cris des hommes d'armes ; ceux de son père crient : « *A bon maître, bon serviteur.* » Ceux de Surgères leur répondent. Son cœur est heureux ! Dans dix minutes, elle a plus senti d'émotions que dans vingt-trois années d'existence. Ses jambes fléchissent sous son corps ; elle veut cependant voir l'entrée au château et le salut des bannières sur le pont-levis ; elle s'élance sur la couverture du puits qui sert quelquefois de guérite à la sentinelle, et la planche a fléchi sous ses pieds, et vingt-trois ans de vie et peut-être cinquante ans de bonheur sont engloutis dans l'abîme !... Oh ! qui pourrait rendre la douleur, la consternation d'un père qui ne trouve qu'un cercueil à fermer où il entendit autrefois les balancements du berceau de son enfant ? Qui pourrait peindre le désespoir de Pierre de Surgères, qui avait conçu un si heureux avenir ?... Il faut avoir pleuré près de la tombe d'un premier-né, pour les concevoir, et il n'y a pas d'homme pour les écrire.

« Deux jours après, le pont-levis était baissé. Près de la porte du manoir, un vieux chevalier baisait en pleurant une croix d'argent ; Pierre de Surgères

partageait sa douleur ; et un cercueil, couvert d'un drap blanc avec une couronne de vierge, était sur le pont-levis !... On voyait, autour, de nobles damoiselles, Guérine de Ville-Nouvelle, Josseline de Dampierre et autres filles des châtelains voisins ; mais il était aisé de juger qu'elles ne connaissaient qu'à peine la défunte. Ces demoiselles, avec toute la réserve d'une solennelle étiquette, rendaient des honneurs comme elles en auraient reçu, avec l'immobilité de la tombe. Il n'y avait pas là de ces émotions, de ces souvenirs de l'enfance et de l'amitié du berceau, qui font répandre tant de larmes, que Dieu en est presque offensé, quand on accompagne le cercueil d'une amie morte jeune encore.

« Les seigneurs de Tonnay-Boutonne, de Landes, de Puyroland, de Ville-Nouvelle accompagnaient l'infortuné Gerbert de La Fayolle. Le cercueil descendit vers la ville et le monastère, précédé de la grande croix d'argent. L'abbé le reçut à la tête de ses religieux. Mais quand il fut entré dans l'église, Pierre de Surgères qui, le seul, hors les célébrants, savait assez de latin pour comprendre les paroles de la liturgie, fondit en larmes et éclata en sanglots. Sa faible science fut pour lui une source de pleurs plus abondants et plus amers.

« Le jour suivant, un chevalier, revêtu de ses armes, était dans l'église abbatiale, aux pieds du vénérable Élie qui lui imposait les mains. Les

moines qui le conduisirent à sa cellule en virent un autre près du cloître et vêtu de toutes pièces, pleurant sur la terre fraîchement remuée qui couvrait la dépouille mortelle de l'innocente Gerberte. Le soir, un religieux, monté sur sa mule, accompagné d'un homme du monde et suivi d'un frère qui portait un sac de cuir, se dirigeait sur La Fayolle : c'était le père procureur, précédé du tabellion, qui allait prendre possession de la châtellenie dont, avant sa profession, sire de Gerbert avait fait donation à l'abbaye.

« Pierre de Surgères périt dans un combat contre les Anglais. Gerbert de La Fayolle survécut peu à sa fille ; les frères qui le relevèrent de la couche de cendre sur laquelle il avait expiré, trouvèrent sur son cœur la petite croix d'argent qu'il avait promis de lui rapporter, et ce fut près de sa fille bien-aimée qu'on le déposa dans la tombe [1].

« C'est ainsi, Messieurs, que La Fayolle devint la propriété de l'abbaye. Que d'évènements depuis lors !.. Que de ruines !.. Que d'orages !.. Rien de stable et de permanent ici-bas ! Tout passe vite !

[1] Extrait en grande partie de la *Gazette de l'Ouest*, n° 396, année IV[e], 15 Septembre 1834. M. Maurice Normand, avocat à Saint-Jean-d'Angély, a bien voulu nous permettre d'adapter à nos récits sa *Nouvelle Saintongeaise du XII[e] siècle*, nous autorisant, avec beaucoup de bienveillance, aux soustractions ou additions que nous avons cru convenable d'y faire. Comme

« Tout n'est qu'images fugitives ;
Coupe d'amertume ou de miel,
Chansons joyeuses ou plaintives,
Abusent des lèvres fictives ;
Il n'est rien de vrai que le ciel.
« Tout soleil et s'élève et tombe ;
Tout trône est artificiel,
La plus haute gloire succombe ;
Tout s'épanouit pour la tombe,
Et rien n'est brillant que le ciel.
« Navigateur d'un jour d'orage,
Jouet des vagues, le mortel,
Repoussé de chaque rivage,
Ne voit qu'écueil sur son passage :
Et rien n'est calme que le ciel [1]. »

Cette conclusion poétique et toute morale fut accompagnée, de la part de l'ermite, d'un sourire céleste et d'un gracieux salut. Il rentra dans sa grotte pour prier ; ses jeunes auditeurs reprirent le chemin de la cité, et nous, nous revenons au réformateur de l'abbaye de Fontdouce.

Géraud-de-la-Salle fonda Notre-Dame-de-la-Tenaille. L'abbé de Fondouce y plaça des religieux qui eurent plusieurs démêlés avec les paysans de Jonzac; on croit que ce monastère fut soumis pendant quelque temps à l'abbaye de Dalon; les seigneurs de Pons, de Barbezieux et d'Archiac le

[1] Reboul, de Nîmes.
l'abeille, l'écrivain doit aimer à faire son choix au milieu des fleurs d'une saine littérature. L'épisode de La Fayolle a, sous ce rapport, toute espèce de titres à notre prédilection.

dotèrent principalement de leurs nombreux bienfaits. Jacques II, Catrix, religieux de la Tenaille, fut pourvu de ce monastère, en 1538, *à l'âge de dix ans*, par une bulle de Paul III. Quel abus! Les Calvinistes le détruisirent en 1582, chassèrent les religieux, en massacrèrent un avec la plus lâche barbarie, et condamnèrent à l'exil le malheureux abbé, échappant ainsi aux coups meurtriers de la *tolérante Réforme*. Il mourut exilé à Bergueville, près Château-Neuf, en Angoumois. Avant que ce monastère eût été uni au collége des Jésuites de Saintes, sur la demande de Jean-Louis de Lavalette, duc d'Épernon, et en vertu d'une bulle de Paul V, du 24 août 1619, les seigneurs de Plassac jouirent sans scrupule de tous ses revenus [1].

Nous ne passerons point sous silence un fait arrivé pendant que Pierre III de Confolens gouvernait l'Église de Saintes. L'archéologue en retirera un jour certain sur les différentes époques d'architecture, dont les caractères variés se trouvent dans l'ensemble intérieur et extérieur de la cathédrale et de son clocher, que l'on ne nous vantera plus comme l'ouvrage de Charlemagne! Comment oser dire et écrire surtout une pareille absurdité? Cette église, dont la fondation remonte, à la vérité, au règne du fils de Pépin, n'est certainement pas aujourd'hui la basilique due à la piété

[1] *Gall. Christ.* — *Clerg. de Fr.*, locis jam cit.

de ce prince magnanime. Lorsque Pépin poursuivait de place en place Gaifre, duc d'Aquitaine, au VIII[e] siècle (768), il fut atteint presque immédiatement de la maladie qui le conduisit au tombeau. Peu de temps avant sa mort, il promit de faire construire une église cathédrale à Saintes, à quelque distance de l'arc-de-triomphe. Alors, l'église de Saint-Saloine, comme nous l'avons dit, était l'église canoniale; c'était sans doute pour en perpétuer le souvenir, qu'avant la révolution du XVIII[e] siècle, le chapitre de Saint-Pierre allait, pour la Saint-Marc, en procession à Saint Saloine. Pépin étant mort avant l'accomplissement de sa promesse, Charlemagne, dont le nom est si célèbre dans l'histoire de France par ses grandes actions, ses travaux utiles, ses lois sages, ses constructions majestueuses, exécuta d'une manière toute royale le projet conçu par son père. Le pape Nicolas V dit formellement que cette église a été fondée et richement dotée par ce prince [1]. Pendant les règnes des successeurs de Charlemagne, cette basilique fut épargnée par les Normands; mais elle fut détruite par un incendie arrivé à la fin du X[e] siècle (997)[2]. Il était réservé à l'évêque Pierre de Confolens, en 1117, de la réédifier, peut-être avec plus de magnificence; car alors l'architec-

[1] *Gall. Christ.* tom. II. p. cit.

[2] *Annuaire hist. de* 1814; pag. 192.

ture avait fait des progrès. Une partie de ce monument du XII[e] siècle se dessine du côté du midi avec son style caractérisque. En examinant les voûtes, descendu sur celle du latéral droit, après le transept et à la naissance de l'hémicycle du chœur, nous y avons remarqué un plein-cintre orné de damiers dans tout son contour et qui sans doute était un des anciens vitraux de cette église. Il paraît, d'après un manuscrit dont nous parlerons ailleurs, qu'il y avait, au milieu du transept, une coupole semblable à celles qui existent encore du côté de la chapelle de la Sainte-Vierge et de la porte Saint-Pierre. Cette coupole, bien plus élevée que les deux autres, était surmontée d'une flèche en forme de clocheton. Au-dessous, était érigé un autel, appelé *l'Autel de Notre-Dame des Miracles*. La cloche de ce petit clocher était monumentale comme l'autel. Le manuscrit que nous avons sous les yeux ne dit rien de l'origine et des motifs de cette dénomination; seulement il nous apprend qu'autrefois, dans la cathédrale de Saintes, on célébrait la fête *de Notre-Dame des Miracles;* elle avait lieu le jour de l'Octave de la Purification; mais on cessa de la solenniser, quand on changea l'ancien rit gallican pour le rit romain. Avant le XVIII[e] siècle, on faisait, à cette occasion, une procession à Saint-Pierre, le 2 février; le chapitre, tout le clergé et les magistrats y assistaient, portant un cierge du poids d'une livre.

L'évêque officiait pontificalement, en mémoire de l'évènement que raconte le Martyrologe et dont le souvenir s'était perpétué, même après l'introduction du rit romain dans l'Église Santone. Telle est l'origine de cette fête, d'après le texte du Martyrologe :

« Une Octave avait été fondée, y est-il dit, pour la Purification de la très-sainte Vierge Marie, dans l'église cathédrale de Saintes, en mémoire d'un fait extraordinaire qui y avait eu lieu, ainsi que le prouvent les actes authentiques conservés dans les archives. Il existe, dans cette église principale, un autel dédié à la Mère de Dieu et consacré par un culte spécial et très-ancien ; on y voit une statue antique qui, par suite de grâces signalées obtenues en ce saint temple, est appelée par les habitants : *La bienheureuse Marie aux Miracles*.

« Au milieu d'une nuit silencieuse et lorsque la ville entière était plongée dans le repos le plus profond, tout-à-coup, sans l'intermédiaire d'aucune puissance humaine, les cloches de la cathédrale firent entendre une sonnerie mélodieuse. Ce bruit extraordinaire réveilla les gardiens de l'église, qui accoururent et virent la cathédrale éclairée de toutes parts, et une foule de saintes et vénérables personnes rendant à la Sainte-Vierge d'humbles hommages, lui adressant leurs vœux et chantant en chœur ses louanges. Les gardiens, s'approchant avec une sainte crainte du personnage auguste

qui fermait la marche de cet imposant cortège, le supplièrent de leur remettre la torche ardente qu'il portait dans ses pieuses mains, afin de la conserver comme une preuve monumentale d'un aussi grand prodige; ce que le mystérieux personnage accorda bien volontiers. Dès le lever du jour, l'évêque et son clergé, ayant appris cet évènement, attesté non-seulement par les gardiens, témoins oculaires, mais encore par la multitude qui était accourue et qui avait tout considéré à travers les ouvertures des portes de l'église, ordonnèrent de déposer religieusement cette torche dans le trésor des reliques, et, en mémoire de ce miracle, ils consacrèrent ce jour, pour qu'il fût célèbre dans tous les siècles [1]. »

[1] In Santonensi pontificali ecclesiâ, octava Purificationis Sanctæ Mariæ, propter miraculum quod illìc sic contigisse produnt sacra ipsius ecclesiæ monimenta. Est in illâ præcipuâ æde, altare Dei genitricis antiquâ religione sacrum : statua antiquior quam ob mira frequentis opitulationis insignia, *Beatam Mariam de miraculis* jampridem cives appellitant. Accidit verò dudùm medio intempestæ noctis silentio, cùm alta quies urbem totam occuparet, repente, nemine movente, æreа majoris ædis cymbala mirâ concentûs suavitate resonârunt. Quo insolito tinnitu expergefacti sacri ædui, mox è strato surgentes, templum undequaque luminibus coruscum conspiciunt numerosumque hominum conventum augustâ lustratione ac prece, suavissimisque hymnis, Virginem suppliciter venerantem, ad quem timido gressu propiùs accedentes, eum qui tam celebris pompæ postremùm ducebat ordinem rogârunt, ut cerei ardentis reliquum quod piis gestabat manibus, tantæ rei testimonium daret, quod

Les apparitions surnaturelles ne sont ni contraires à la saine raison, ni contraires à la Foi. Un siècle qui a porté l'extravagance jusqu'à nier l'existence de Dieu, la spiritualité et l'immortalité de l'âme, trouverait sans doute fort ridicule que l'on crût aux visions; mais enfin les Prophètes, après les Patriarches, ont eu des visions célestes, des apparitions surnaturelles; les Apôtres et les Saints du nouveau testament ont été favorisés de la même manière; l'Évangile en fait foi. « Les faits les plus incontestés, dit un auteur, établissent invinciblement que, depuis dix-huit siècles, la vision intuitive a reparu souvent dans l'Église. Le doute sur cette vérité de fait serait plus que téméraire, puisqu'on ne peut admettre que l'Église ait pu se tromper dans l'appréciation des actes divers qui remplissent la vie des Saints qu'elle honore d'un culte particulier, et dont elle a si souvent canonisé les lumières surnaturelles. L'intuition est donc une conquête de l'Église catholique au sein de ce monde déchu, et chaque siècle en compte d'immortels exemples. » Dieu fait ses menaces, ou indique ses

ille lubens præstitit. Cùmque ea res primo diluculo ecclesiæ primoribus non tantùm per custodes sed etiam per multos cives qui eam rem per ostiorum transluentes rimas viderant, innotuisset, cereum inter sacras reliquias religiosè servandum mandârunt, atque ob tam novum prodigium hunc diem toti posteritati memorandum indixerunt.

(*Ex Martyrolog. Gallic. pag.* 101 *et* 102; *art. Februar.*)

volontés, ou communique ses grâces comme il le veut. Samuel n'apparut-il pas à Saül, pour lui annoncer sa mort et celle de ses enfants dans la bataille livrée aux Philistins sur la montagne de Gelboë? Saint Jean, dans son île déserte, n'a-t-il pas la vue anticipée et prophétique des différents âges, des combats et des triomphes de l'Église?.. Saint Pierre n'est-il pas averti de la conversion des gentils par une vision symbolique? L'apparition de Jésus-Christ n'eut-elle pas lieu pour S.[t] Paul sur le chemin de Damas?.. Nous n'établissons pas de parité assurément entre ces faits évangéliques et celui que nous raconte le Martyrologe; seulement nous rappelons ici ce qui est notoire dans l'Église catholique, que Dieu se manifeste, quand il le veut, pour sa gloire ou pour l'honneur de Marie et des Saints; ce qui faisait dire au célèbre Origène, dans son livre contre Celse : « Plusieurs hommes ont embrassé le Christianisme comme malgré eux; l'esprit de Dieu les frappait par des *visions* ou par des songes, et changeait tellement leur cœur, qu'au lieu de détester, comme auparavant, la religion chrétienne, ils formaient le dessein de mourir pour elle. Nous en avons plusieurs exemples dont nous avons été témoins oculaires, mais que les incrédules regarderaient comme des impostures et tourneraient en ridicule, si nous les rapportions. Au reste, nous attestons Dieu, qui voit le fond des consciences, que nous n'avons aucune envie

de forger des fables, pour confirmer la vérité de la doctrine de Jésus [1]. »

Tout en nous laissant éclairer, comme l'a si bien dit un écrivain judicieux, par les lumineuses données de la critique, nous croyons cependant que sa raison inflexible et raide, en poursuivant à outrance et avec archarnement, en accusant de mensonge et de duplicité tout ce qu'elle ne saurait catégoriquement expliquer, tout ce qu'elle n'atteint pas directement, arrive à un excès grave et à un scepticisme brutal. La science, en effet, quelque expérimentale et *positivement* vraie qu'elle soit, n'est pas tout l'homme, double individualité, dont elle saisit assez bien aujourd'hui le côté matériel et visible, dont elle peut ou à peu près dévoiler les mystères organiques, mais dont elle ne sau-

[1] Irrideat licèt Celsus aut Judæus quem introduxit, quod dicetur, dicam nihilominùs, multos ad Religionem Christianam accessisse velut invitos : spiritu quodam repentè sive per *visum*, sive per somnium in illorum animos agente atque ità illos immutante, ut quod in illum conceperant odium deponerent, et pro illâ mortem oppetere statuerent. Multa ejusmodi novimus, quæ si scriberemus, tametsi illorum oculati testes fuerimus, benignam risûs materiam præberemus incredulis, qui nos ex eorum ingeniis quos talia finxisse nôrunt, judicantes, hæc etiam à nobis conficta esse existimarent. Testis tamen est Deus, cui arcana conscientiæ nostræ patent, nos divinam Jesu doctrinam non falsis narratiunculis, sed variis iisque evidentibus argumentis confirmare velle.

(*Ex Origen. cont. Celsum lib.* 1., *tom.* VIII, *pag.* 50. *édit. Cailleau*, *n.* 46.)

rait complètement embrasser l'étendue des facultés morales et intellectuelles, et les relations d'esprit à esprit que *l'âme humaine entretient* soit avec son auteur, soit avec les intelligences dégagées des liens de la mortalité. Sans aucun doute, l'explication de l'âme humaine restera toujours pour la science un nœud gordien que l'épée de la logique ne tranchera pas. La critique devrait donc, là où elle n'aperçoit que des effets, sans comprendre le principe, avouer avec simplicité son insuffisance, au lieu de verser le ridicule et l'ironie sur tout ce qui est en dehors de sa sphère d'activité.

L'histoire profane n'a-t-elle pas elle-même, sur l'article des apparitions, des récits vraiment remarquables? Saint Simon, dans ses Mémoires, est fort curieux au sujet du maréchal de Salon. « Ce maréchal, dit-il, revenant tard de dehors, se trouva investi d'une grande lumière, auprès d'un arbre, près de Salon. Une personne vêtue de blanc et pardessus à la royale, belle, blonde et fort éclatante, l'appela par son nom et lui dit de la bien écouter, lui parla plus d'une demi-heure, lui confia qu'elle était la reine qui avait été l'épouse du roi (Louis XIV), lui ordonna de l'aller trouver et de lui dire les choses qu'elle lui avait communiquées... » Plusieurs fois cette vision se renouvela. On sait que l'entretien du maréchal de Salon avec Louis XIV fit sensation à la cour et que le roi répondit à M. de Duras, affirmant que

cet homme était fou, ou que le roi n'était pas noble: « Si cela est, je ne suis pas noble, dit le monarque; car je l'ai entretenu long-temps; il m'a parlé de fort bon sens, et je vous assure qu'il est loin d'être un fou. » Ces paroles furent proférées avec une gravité imposante qui surprit fort tous les seigneurs de sa suite. Après un second entretien, le roi convint que cet homme lui avait dit une chose qui lui était arrivée, il y avait plus de vingt ans, et que lui seul savait, parce qu'il ne l'avait jamais dite à qui que ce fût; et il ajouta que c'était un fantôme qu'il avait vu dans la forêt de Saint-Germain [1]. La fin que Dieu se proposait dans l'apparition qui fut faite au maréchal de Salon, était de donner des avertissements à Louis XIV. L'auteur de la *Vie du Dauphin* n'en doute pas : » On ne connaissait plus d'autres sujets d'entretien et chacun se perdait dans ses conjectures. Du choc de mille opinions bizarres, résulta l'opinion qui prit depuis faveur et qui s'accrédita parmi le peuple : Que Michel (le maréchal de Salon), était venu annoncer au roi, comme Nathan à David, que Dieu aurait égard à la pénitence qu'il faisait alors, mais qu'en expiation du scandale qu'il avait donné à ses peuples, dans les jours de sa jeunesse, il verrait sa puissance aussi abaissée qu'elle était alors élevée;

[1] *Diction. hist.* tom. II. pag. 156.

que la guerre et la famine désoleraient ses états, et qu'il assisterait lui-même aux funérailles de sa nombreuse postérité, dont à peine il échapperait un faible rejeton. Ce que nous avons de plus certain à cet égard, c'est qu'il est peu d'exemples, s'il en est, dans l'antiquité, qu'un prince, après un cours de prospérités aussi flatteuses que l'avaient été celles de Louis-le-Grand, eût reçu, avec autant de résignation et de constance que ce monarque, la dure leçon de l'adversité. Les guerres malheureuses, les horreurs de la famine, la mort de ses enfants, rien ne l'ébranla, rien même ne parut l'étonner[1]. »

A ce fait nous en ferons succéder un autre consigné dans le livre merveilleux des anecdotes du règne de Charles XI, roi de Suède, et imprimé en 1716. Ce monarque avait de la science et était plein de bravoure; dénué d'imagination, il était froid, positif et d'un caractère sévère et inflexible. Son épouse, la princesse Ulrique Éléonore, était morte depuis peu de temps. Ses procédés presque barbares envers la reine avaient, dit-on, hâté son dernier soupir. Cependant Charles se montra sensible à sa mort, malgré l'extrême sécheresse de son cœur. On remarqua chez lui, depuis cette époque, une plus grande taciturnité, et il donna au travail une application plus soutenue, de manière à révéler

[1] *Diction. hist.* pag. 158.

que son âme éprouvait de pénibles émotions qu'il cherchait à distraire.

L'automne commençait à prolonger les soirées. Un soir, le roi, en robe de chambre et en pantoufles, était assis rêveur et pensif devant son feu, au palais de Stockolm. Le comte de Brahé, son chambellan, ordinairement honoré de l'estime du prince, ainsi que son médecin Baumgarten, doutant de tout, excepté de la médecine, lui tenaient compagnie. Le docteur avait été appelé par le roi pour une consulte. La soirée était déjà bien avancée et le prince ne paraissait pas s'en douter. Il était profondément silencieux. Le comte de Brahé crut que ce silence provenait de la tristesse causée par la mort d'Ulrique Éléonore. Il se trompait. Une toute autre pensée agitait l'âme de Charles. Tout-à-coup le monarque se lève brusquement et se promène à grands pas dans sa chambre. Quelques minutes après, il s'arrête devant la fenêtre qui donnait sur la vaste cour du palais. La nuit était obscure. Le palais de Stockolm avait été commencé par Charles XI; mais alors il n'était pas fini, et le roi occupait l'ancien château situé à la pointe du Ritterholm qui regarde le lac Mœler.

Le cabinet du roi était à l'extrémité et presque vis-à-vis la grande salle des États. Quelle surprise pour le prince!.. Les fenêtres de cette pièce parurent subitement éclairées d'une très-vive lumière. Elle était trop éclatante pour n'être que le reflet

d'un simple flambeau! Charles, sans proférer une seule parole, considéra long-temps cette clarté extraordinaire. Le comte de Brahé, frappé de la même vue, voulut appeler un page pour savoir de lui la cause de cette soudaine illumination. Le roi s'y refusa impérieusement. « Je veux, dit-il, aller moi-même dans cette salle. » Et alors on remarqua sur son visage une pâleur qui indiquait un effroi religieux. Il sort aussitôt; le chambellan et le médecin le suivent. Le concierge est appelé!.. Le monarque lui reproche d'avoir ouvert la salle des États dont les murailles sont tendues de draperies noires. Le concierge proteste humblement que qui que ce soit n'a mis le pied dans cette salle, dont il a constamment tenu les portes fermées. Et cependant elle était éclairée par des milliers de flambeaux. Quel spectacle!.. « Les quatre ordres de l'État, dit l'historien, siégeaient chacun à son rang. Tous étaient habillés de noir, et cette multitude de faces humaines qui paraissaient lumineuses sur un fond obscur, éblouissaient tellement les yeux, que, des quatre témoins de cette scène extraordinaire et effrayante, aucun ne put trouver dans cette foule une figure connue. Sur le trône élevé, d'où le roi avait coutume de haranguer l'assemblée, ils virent un cadavre sanglant, revêtu des insignes de la royauté; à sa droite, un enfant, debout et la couronne en tête, tenait un sceptre à la main. A sa gauche, un homme

âgé, ou plutôt un autre fantôme, s'appuyait sur le trône. Il était revêtu du manteau de cérémonie que portaient les anciens administrateurs de la Suède, avant que Wasa n'en eût fait un royaume. En face du trône, des juges étaient assis devant une table couverte de grands in-folio et de nombreux parchemins. Entre le trône et la salle, il y avait un billot recouvert d'un crêpe, et une hache reposait auprès. Personne, dans cette assemblée surhumaine, n'eut l'air de s'apercevoir de la présence de Charles XI et des trois personnes de sa suite. Un des juges se leva gravement et frappa sur un livre ouvert devant lui. Alors un silence profond succéda à un murmure indéfinissable de voix confuses. Quelques jeunes gens de bonne mine, habillés richement et les mains liées derrière le dos, entrèrent dans la salle, par une porte opposée à celle que venait d'ouvrir Charles XI. Ils marchaient la tête haute et le regard assuré. Derrière eux, un homme robuste, revêtu d'un juste-au-corps de cuir brun, tenait le bout des cordes qui leur liaient les mains. Celui qui marchait le premier et qui semblait être le plus important des prisonniers, s'arrêta au milieu de la salle, devant le billot qu'il regarda avec un dédain superbe. En même temps, le cadavre parut trembler d'un mouvement convulsif, et un sang froid et vermeil coula de sa blessure. Le jeune homme s'agenouilla, tendit la tête, et la hache brilla dans l'air et re-

tomba aussitôt. Un ruisseau de sang jaillit jusques sur l'estrade et se confondit avec celui du cadavre, et la tête, bondissant plusieurs fois, roula jusqu'aux pieds du roi Charles, qu'elle teignit de sang. Le prince, resté jusques-là muet de frayeur, s'écria : « O Dieu ! qu'est-ce donc qu'un tel spectacle ?.. » Une voix lui répondit : « Charles roi ! ce sang ne coulera pas sous ton règne, mais cinq règnes après !... Malheur, malheur au sang de Wasa !... » Cette apparition dura à peu près dix minutes. Les draperies noires, la tête coupée, les flots de sang qui teignaient le plancher, tout avait disparu. Seulement la pantoufle de Charles XI conserva une tache rouge, qui seule aurait suffi pour lui rappeler les scènes de cette nuit, si elles n'avaient pas été trop bien gravées dans sa mémoire...

Maintenant on trouvera de singuliers rapports entre les évènements de la Suède et l'ensemble de cette vue symbolique. Que l'on se rappelle la mort de Gustave III assassiné par Ankarstroem. Gustave III était cordialement opposé à la révolution de 1793. Les francs-maçons ne pouvaient pas l'aimer. Qu'on se reporte au jugement de l'assassin désigné par le jeune homme dont la tête tomba sous la hache étincelante, en présence des États assemblés ; le cadavre placé sur le trône ne serait autre que Gustave III ; l'enfant qui est à ses côtés, le diadème au front, serait son fils et son successeur Gustave IV. L'homme âgé qui

se tint à la gauche du trône serait le duc de Sudermanie, oncle de Gustave IV; on sait qu'il fut régent du royaume et qu'après la déposition de son neveu, il monta sur le trône de Suède [1]. Mais ce qu'il est bon d'ajouter, c'est que ce duc de Sudermanie était *grand maître* de la société *maçonnique*, et de même qu'il eut la lâcheté de consentir à exclure sa famille du trône, en faveur d'un général de Buonaparte, il avait bien pu trouver au fond *des loges* des inspirations pour consommer l'assassinat de Gustave III. Tant d'autres inspirations de ce genre sont sorties de la même source!!! L'éternelle vérité éclairera toutes ces horreurs, enveloppées long-temps dans la nuit d'un mystère impénétrable!..

Mais, revenant à notre cathédrale du XII[e] siècle, nous dirons, au sujet des apparitions : *Ne croyez point à tout esprit, mais seulement examinez s'il vient de Dieu* [2].

On ne peut trop se former une idée exacte et précise de la grandeur et de la beauté architecturale de l'église de Pierre III de Confolens. Nous savons seulement, par le manuscrit déjà cité, qu'une arcade fort élevée se trouvait du côté de la porte dite de *Notre-Dame* et aujourd'hui *Porte St.-Pierre*.

[1] Extrait du livre des *Anecdotes* du règne de Charles XI, roi de Suède; Leroy, pag. 304.

[2] Nolite omni spiritui credere, sed probate spiritus si ex Deo sint. (3[a] *Epist. S. Joan. c.* 4.).

Le même prélat rebâtit le palais épiscopal, qui a été refait depuis, comme il est facile de le voir, à l'exception de la salle synodale qui vient de tomber sous le marteau des démolisseurs. Nous ne pensons pas que cet évêque ait terminé sa cathédrale, ou bien nous admettrons qu'elle a fait place presque entièrement à celle que nous verrons, au XV[e] siècle, avec toute sa richesse d'architecture ogivale; nous en parlerons en son lieu.

Pierre III était vraisemblablement frère de Geoffroy de Tiffauges, fondateur de l'église de Sainte-Marie de Trisay. Une charte de Richard Forbaudite, en faveur du monastère de Montier-Neuf de Poitiers, donne le titre de *vénérable* à Pierre III de Confolens; c'était au moins un éloge qui honorait sa vertu [1]. Cet évêque de Saintes confirma la donation qu'avait faite à l'abbaye de Saint-Cybard Pierre de Soubise, des églises de Saint-Romain de Chassort et de Saint-Romain de Triac. Il avait également donné au même monastère l'église de Saint-Cybard de Verzilles; aux religieux de Cluni, celle de Saint-Dizant; et à l'abbé de Sainte-Radégonde de Poitiers, la basilique de Saint-Gervais et de Saint-Protais de Prinsac [2]. C'est sous l'épiscopat du même pontife que Pierre-*le-Vénérable*, digne émule de Saint-Bernard et de

[1] Petro, venerabili episcopo Santonæ, præsidente. (*Gall. Christ. tom. II. p.* 1067).

[2] *Gall. Christ.* tom. II. pag. 1068.

l'abbé Suger, et abbé de Cluni, vint visiter les religieux de son ordre, établis à l'île d'Aix. A cette occasion, Pierre de Poitiers, célèbre Bénédictin, un des premiers théologiens de son siècle et chancelier de l'Église de Paris, crut devoir adresser au saint abbé une pièce de poésie fort harmonieuse qui, cependant, n'empêcha pas Pierre-*le-Vénérable* de parler à l'auteur un langage apostolique, et de le reprendre de son goût excessif pour la littérature profane. Le pieux abbé y voyait un abus vraiment nuisible au bon emploi du temps et pensait qu'un religieux surtout devait consacrer ses heures à l'étude d'une science plus sublime, plus utile et plus positive. Voici le compliment poétique ; nous verrons la réponse :

« Pieux pasteur, lorsque vous vous déterminez à honorer vos frères de l'île d'Aix de votre agréable visite, les éléments s'empressent de seconder vos désirs. Le ciel était surchargé de nuages répandant la pluie à torrents, et, dès que votre voile a été déployée, les brouillards ont disparu. Les zéphyrs ont succédé au souffle des tempêtes ; et, au départ de votre vaisseau, le ciel est redevenu pur et serein [1]. » Les hautes pensées et les réflexions habituelles et profondes donnent ordinairement aux saints un caractère de gravité qui ne

[1] Dùm placet Ayenses, pie pastor, visere fratres,
Obsequium præstant ipsa elementa tibi.
Totus opertus erat pluviis australibus æther ;

plaît pas aux hommes frivoles. Pierre-*le-Vénérable* répondit en ces termes au religieux, ami des muses:

« En vous voyant, ô mon très-cher fils, tout absorbé par l'étude des sciences humaines et profanes, je ne puis m'empêcher de vous plaindre, et de gémir au fond de mon cœur sur la perte d'un temps précieux consommé dans des travaux stériles et qui ne vous procurent aucun délassement réel. Pourquoi errer toujours dans les sentiers de ces vaines connaissances qui égarent et ne sanctifient pas? Pourquoi vous donner tant de peine pour instruire les autres et vous instruire vous même? Quel bien retirez-vous des frivoles lectures dramatiques?.. Vous vous montrez léger comme on l'est au théâtre; vous vous nourrissez l'esprit de fictions mensongères, comme les poètes, et vous tombez dans mille erreurs, comme les philosophes [1]. »

Ut tua vela videt, territus imber abit,
Ne tumidæ fierent sævis aquilonibus undæ:
Mox ut eas intras, ventus et aura fugit,
Multa polum nubes caligine texerat atrâ,
Te ascendente ratem, cuncta serena patent.
(*Ex Petr. Pict. carm. ap. Bib. Clun. p.* 615.)

[1] Laboranti tibi, fili dilectissime, in sæculari litterarum scientiâ et gravi humanorum studiorum fastu onusto miseror, cùm nullam labori mercedem, nullum oneri tuo levamen videam, te tempus inaniter consumere ingemisco. Quid igitur scholas oberras? Quid et docere et doceri conaris? Quid inani studio cum comœdis recitas, cum tragœdis deploras? Cum metricis ludis, cum poetis fallis, cum philosophis falleris.
(*Petr. Clun. abb. Ep.* 9. *Bib. Clun. p.* 630.).

Le saint abbé de Cluni ne condamne ici que l'abus et non la chose; c'est à tort que des esprits malveillants ont accusé la foi d'être ennemie de la science. De tels juges sont bien peu philosophes! Car, nous le dirons avec le profond penseur Frédéric de Schlégel, la notion de Dieu forme ce que l'on pourrait appeler l'anneau mystérieux qui unit, d'une manière inséparable, dans leurs principes, la science et la foi. Il n'y a que la perversité et les vues courtes de l'homme qui puissent, par un déchirement violent, diviser deux objets qui s'identifient essentiellement dans l'unité divine, et mettre en opposition réciproque ce que Dieu avait uni [1].

Mais occupons-nous du successeur de Pierre III de Confolens. Il était fils du baron de Jonzac [2];

[1] *Philosophie de la vie*, par F. de Schlégel, tom. II. leçon IX. pag. 82.

[2] Charlemagne, à son retour d'Espagne, fit déposer à Jonzac, dans l'église des saints martyrs S. Gervais et S. Protais, le corps de saint Anthême, évêque de Poitiers, qui l'avait accompagné dans son expédition et avait été martyrisé par les Sarrasins. Ce saint martyr fut déposé, avec une grande pompe, sous le maître-autel.

Sanctus Anthemius, episcopus Pictaviensis, ab ipso Carolo-Magno bellum hispanicum adversùs Saracenos ineunte, assumptus fuit... Missus ad Saracenos.... In odium fidei et regis Caroli Magni, impiè à barbaris mortem invenit et martyrium consummavit. Corpus ejus Carolus in Galliam revexit atque in vico de Jonzaco, agri Santonensis, honorificentissimè condidit in ecclesiâ sanctorum martyrum Gervasii et Protasii. (*Ex Martyrol. Gall.*)

il se nommait Guillaume de Guadrade ou *Guadradi*. Ce nouveau prélat monta, en 1127, sur le siège épiscopal de Saintes. Il avait en partage une haute sagesse et une admirable force de caractère, vertus précieuses chez un évêque; car elles le prémunissent en même temps contre le despotisme et contre la séduction des flatteurs, qui ne sont jamais plus puissants qu'auprès des hommes faibles.

Guillaume sut, par ses conseils, déterminer Pétronille, abbesse de Fontevrault, à céder à l'amiable, en 1129, à Lambert, abbé de la *Couronne*, le lieu appelé Agudelle, dans l'arrondissement de Jonzac. L'abbaye de la *Couronne* était située à une lieue d'Angoulême. L'église de ce monastère, d'un beau gothique du XII[e] siècle, avait échappé au vandalisme de 1793; mais vendue, comme *bien national*, le 29 septembre 1807, pour une somme de six mille francs, des acquéreurs cupides l'ont démolie et il ne reste plus aujourd'hui que les ruines de cette riche abbaye [1]. L'église de Notre-Dame de Lagord, près de la Rochelle, qui vient d'être si élégamment restaurée par les soins du pasteur qui la gouverne, était une dépendance du monastère de la *Couronne*. C'est aussi sous l'épiscopat de Guillaume de Guadrade, en 1135, que l'abbaye de la *Grâce-Dieu* fut fondée, dans le diocèse de Saintes, le 25 du mois

[1] Not. de M. Castaigne, biblioth. d'Angoulême.

de Mars, par le duc d'Aquitaine, Guillaume IX. Ce prince, revenu de ses égarements, croyait que les bonnes œuvres étaient un moyen expiatoire. En agissant ainsi, il prouvait au monde et à Dieu la sincérité de son repentir. Saint Bernard, quoi qu'en dise M. Massiou, méritait, par sa sainteté et sa sagesse, d'être *l'arbitre souverain des volontés du prince*; *et l'abbé de Clairvaux* avait fort bien fait de lui *persuader* de racheter ses crimes par des aumônes [1]. Aujourd'hui, c'est toute autre chose; on commet le crime et, loin de le racheter, on le justifie !...

Mais il y a, sur cet évêque du XII[e] siècle, une note historique bien glorieuse à sa mémoire ! Elle prouve que son cœur savait comprendre ce que la justice a de plus sévère, et surtout elle indique que son âme épiscopale était à la hauteur de la fidélité due, en tout temps et en toute circonstance, aux vrais et légitimes successeurs de Pierre. Cette fidélité courageuse démontre l'orthodoxie. « Ainsi, dit Bossuet, fut établie et fixée à Rome la chaire éternelle ; c'est cette Église romaine qui, enseignée par saint Pierre et ses successeurs, ne connaît point d'hérésie; elle est toujours vierge; la foi romaine est toujours la foi de l'Église ; on croit toujours ce qu'on a cru; la même voix retentit partout et Pierre demeure, dans ses successeurs, l'appui fon-

[1] *Hist. de la Saintonge*, par Massiou, 1[re] période, pag. 503.

damental des fidèles. C'est J.-C. qui l'a dit, et le ciel et la terre passeront plutôt que sa parole. C'est cette chaire romaine, tant célébrée par les Pères, où ils ont exalté comme à l'envi la principauté de la chaire apostolique, la source de l'unité, et, dans la place de Pierre, l'éminent degré de la chaire sacerdotale, l'Église-mère qui tient en sa main la conduite de toutes les autres Églises, le chef de l'épiscopat d'où part le rayon de gouvernement, la chaire unique à laquelle seule tous gardent l'unité. Vous entendez dans ces mots saint Optat, saint Cyprien, saint Irénée, saint Prosper, saint Avit, saint Théodoret, le concile de Calcédoine et les autres; l'Afrique, les Gaules, l'Asie, l'Orient et l'Occident unis ensemble [1]... »

L'évêque de Saintes était attaché à l'Église de Rome, âme de la catholicité. Il reconnut toujours Innocent II pour le légitime successeur de saint Pierre, et ne regarda Anaclet que comme un intrus, un loup dans la bergerie du divin pasteur. Soit qu'Innocent, exilé de Rome, fût en France où il était venu chercher un asile, soit qu'il se retrouvât dans sa capitale, célébrant le deuxième concile de Latran, composé d'environ mille évêques (on le compte pour le dixième général), Guillaume de Guadrade resta toujours inébranlable dans son attachement, sa soumission et son respect pour le

[1] Bossuet, *Unit.* tom. XV. pag. 502, édit. de Versailles. 1816.

vicaire de l'Homme-Dieu. C'est ainsi que pensaient et agissaient les Ambroise et les Augustin !.. Une autre circonstance nous prouve que notre évêque était doué de grandes vertus et d'une noble fermeté d'âme : la conscience avant tout, c'était sa devise ; les égards dus au rang venaient en seconde ligne.

Le pape Honorius II était mort en 1130. Après son décès, le grand mal qui affligeait l'Église, depuis le troisième siècle, où Novatien commença à usurper la tiare, continua à produire les scandales du schisme, sans jamais altérer cependant le corps de la doctrine mise en tout temps à l'abri des coups de l'erreur et du vice. Avec des richesses, de l'audace, de la violence et des partisans, Pierre de Léon devint l'anti-pape; il fut le vingt-neuvième depuis Novatien. Il prit le nom d'Anaclet II. On prévoyait un schisme à Rome, au moment de la mort d'Honorius. Pour le prévenir, les cardinaux les plus sages et les plus dévoués au Saint-Siège, de concert avec le chancelier Aimeri, et craignant le tumulte des Romains, s'ils allaient à Saint-Marc pour l'élection du nouveau pape, s'empressèrent de l'élire, avant que la mort du Souverain-Pontife fût connue à Rome. Grégoire, cardinal de Saint-Ange, fut élu malgré lui; car il ne consentit à accepter la charge du suprême pontificat qu'à la menace d'une excommunication, s'il refusait plus long-temps de prendre en main le gouvernement

de l'Église. Il reçut le nom d'Innocent II. Quelque grandes que fussent les précautions prises par les cardinaux pour déjouer l'intrigue de l'ambitieux Pierre de Léon, celui-ci consomma le crime de son intrusion, qui devint d'autant plus facile, que ses partisans et, en particulier, le duc Roger, maître de la Sicile, de la Calabre et de la Pouille, étaient plus puissants et plus intéressés à voir sur le trone pontifical un homme sans mœurs et prêt à souscrire à toutes les exigences de l'orgueil et de la cupidité. Innocent II, poursuivi par l'usurpateur de la tiare, se retira en France.

Guillaume IX était alors duc d'Aquitaine. Il se laissa entraîner dans le schisme d'Anaclet par Gérard, évêque d'Angoulême. Du consentement de ce prince, Gérard s'était emparé de l'archevêché de Bordeaux, sans toutefois se dessaisir de l'évêché d'Angoulême. Le duc d'Aquitaine usa de toute l'influence de son autorité, pour parvenir à détacher l'évêque de Saintes du parti d'Innocent. Il employa les insinuations indirectes et toutes les ressources de la politique humaine. Il fit valoir la considération des circonstances dans lesquelles on se trouve, la probabilité du bien qui en résulterait, le grand intérêt de la paix, les lois de la charité chrétienne et tous les moyens que suggère une sagesse aveugle et souvent hypocrite. L'évêque resta dans son invincible conviction, et rien ne put entamer sa foi et son attachement

au Saint-Siége. Ce digne prélat eut également à supporter les persécutions de Gérard, dont les beaux commencements dans l'épiscopat avaient été éclipsés plus tard par l'esprit de schisme. Paschal II, étant venu en France en 1106, l'avait fait son légat dans la Bretagne. Il avait eu le même emploi dans les provinces de Tours, de Bordeaux, de Bourges et d'Auch. Il avait tenu, en cette qualité, plusieurs conciles, avait paru même avec honneur, comme légat d'Aquitaine, dans celui de Rome, au commencement du XIIe siècle; il s'y était trouvé avec Galon, évêque de Léon en Bretagne, l'un et l'autre députés des archevêques de Bourges et de Vienne [1]. Mais il est difficile de ne pas marquer sa vie par quelque grande chute, dès qu'une modestie chrétienne et une abnégation généreuse ne sont pas les vertus du prêtre. Ce qui rendit Gérard schismatique, ne fut autre chose qu'un désapointement qui froissa son orgueil; l'orgueil est la source ordinaire des hérésies. Il avait envoyé un député au concile d'Étampes, concile que le roi de France, Louis-le-Gros, avait indiqué pour examiner les raisons canoniques qui condamnaient Anaclet, comme un usurpateur du trône pontifical, et militaient victorieusement pour Innocent II, pape légitime. Saint Bernard, la lumière de son siècle, y parut à la demande du roi et des

[1] *Hist. Eccl.* tom. XIV. pag. 397. Fleury.

principaux évêques de l'Église Gallicane. Tous convinrent de souscrire, d'un commun accord, à l'avis du saint abbé de Clairvaux. Il accepta, malgré sa modeste résistance, et avec autant de crainte que de sagacité, de science que de sagesse, ayant examiné soigneusement la forme de l'élection, le mérite des électeurs, la vie et la réputation de celui qui avait été élu le premier, il déclara qu'Innocent devait être reconnu pape, et toute l'assemblée y applaudit. On chanta les louanges de Dieu, selon la coutume; tous souscrivirent à l'élection d'Innocent et lui promirent obéissance [1]. Mais ce Souverain-Pontife ne crut pas convenable de conserver la légation d'Aquitaine à Gérard, qui l'avait reçue d'Honorius. L'évêque d'Angoulême prit aussitôt parti pour l'anti-pape Anaclet, qui la lui accorda sans difficulté. Les loups ne s'entre-dévorent pas; car l'ambition et l'orgueil sympathisent toujours avec l'orgueil et l'ambition; de ce commerce la conscience est exclue; de là surgissent les plus déplorables scandales. La cupidité satisfaite a aussi sa reconnaissance; celle de Gérard ne se renferma pas dans des bornes étroites; tous les siècles ont leurs bassesses! Il se porta à des excès de tout genre, afin de grossir le parti de son coupable bienfaiteur. Il eut beaucoup d'empire sur l'esprit du duc d'Aquitaine et il abusa de cette influence, pour livrer

[1] Fleury, *Hist. Eccl.* tom. XIV pag. 397.

aux rigueurs de la persécution la plus acharnée tous ceux qui refusaient dignement leur adhésion à l'usurpateur et sacrilège Anaclet. Arnoul, archidiacre de Séez, et, plus tard, évêque de Lisieux, dans son Traité contre les Schismatiques de ce temps-là, parlant de Gérard, dit qu'il fut élu, non par son mérite, mais par hasard. Il le représente comme un ambitieux, dévoré de la soif de l'or et travaillé de l'esprit du plus honteux népotisme. L'évêque de Saintes, avec son chapitre, fut exposé aux criminelles vexations de ce légat intrus. Notre courageux prélat en parle ainsi lui-même, dans sa lettre à Vulgrin, archevêque de Bourges, primat d'Aquitaine : « Gérard, soutenu par le prince (Guillaume IX), a chassé de leurs sièges l'évêque de Poitiers et celui de Limoges, et a mis des intrus à leur place. Mais il ne les a pas sacrés, parce qu'il n'a pu avoir d'évêques consécrateurs. Il a aussi chassé de son monastère l'abbé de Saint-Jean-d'Angély. Il nous a tellement rendus odieux à notre prince, parce que nous n'avons pas voulu sacrer ses intrus, que nous et nos chanoines avons été contraints de sortir de notre ville épiscopale et d'abandonner nos maisons. Mais Dieu a permis que ce scélérat, passant par notre diocèse, a été pris par Aimar d'Archiac, brave chevalier, notre beau-frère, qui le retient prisonnier. C'est pourquoi nous vous prions d'écrire à l'Église de Bordeaux, qui l'a élu archevêque, et

aux évêques d'Agen, de Périgueux, de Poitiers, de Limoges et à Nous, pour nous défendre de lui obéir et casser son élection faite par la violence du comte, sans consentement des suffragants, et nonobstant l'opposition formelle de l'évêque d'Agen; que vous donniez l'absolution à ceux qui l'ont pris, et excommuniez ceux qui feront violence pour le délivrer; enfin, que vous ordonniez aux évêques nos confrères d'aider Aimar d'argent et d'autres ressources, pour le défendre contre notre prince et le comte d'Angoulême [1].»

L'archevêque de Bourges répondit à Guillaume de Saintes, ainsi qu'aux évêques d'Agen, de Poitiers et de Périgueux, les exhortant à demeurer fermes dans l'obéissance du pape Innocent, à ne faire aucun cas des menaces des princes, et à ne pas redouter la persécution qu'ils pourront souffrir pour une si juste cause; à résister avec énergie et constance à Gérard, schismatique manifeste; et, dans une seconde lettre, ce même archevêque apprend aux suffragants de Bordeaux que Gérard a été condamné et déposé au concile de Rheims. L'évêque de Saintes et son clergé, ainsi que les évêques de Poitiers, de Limoges et de Périgueux, étaient aussi soutenus, pendant les jours de tribulation et d'épreuves, par le zèle éloquent de saint Bernard, dont la lettre est pleine de force,

[1] Fleury, *Hist. Eccl.* tom. XIV, pag. 411.

de dignité et de chaleur [1]. En voici un fragment où ce saint abbé décrit la conduite de Gérard :

« Dans sa lettre au chancelier, Gérard demande la légation d'une manière basse et indigne... Voyez ce que produit l'amour effréné de la gloire...! La légation est une charge onéreuse, principalement pour un vieillard ; et toutefois, cet homme si âgé trouve plus de peine à passer sans cette peine le peu de jours qui lui restent ! Ensuite il s'empresse d'écrire au pape Innocent ; il lui demande la légation qu'il n'obtient pas ; il s'irrite d'un refus ; il abandonne le pape légitime et passe au parti de son compétiteur ; il se vante d'être son légat....! Son ambition n'a pas d'excuse. C'est qu'après avoir long-temps passé pour grand parmi les siens, il rougit de s'humilier ; et voilà cette honte criminelle dont parle l'Écriture, qui fait que l'homme, cendre et poussière, craint non-seulement de se soumettre, mais de ne pas dominer.

« C'est à ces attentats, illustrissimes et révérendissimes pasteurs, que vous devez résister de toutes vos forces. Voilà le devoir de la famille du Seigneur ; c'est le vôtre, c'est celui de vos diocésains. Veillez sur vous, veillez sur votre troupeau ; priez sans cesse. Là où l'ennemi est plus impétueux, où la guerre est plus terrible, c'est là aussi qu'il faut op-

[1] *Œuv. de S. Bernard*, vol. in-fol. lett. 120e. pag. 1507.

poser plus de sollicitude et plus d'héroïsme. C'est l'heure et le pouvoir des ténèbres; heure passagère, pouvoir peu durable. Ne craignez rien! La force de Dieu, la sagesse de Dieu, Jésus-Christ est avec vous. Votre cause est sa cause; courage : il a terrassé le monde. Il est fidèle. Il ne permettra pas que vous soyez tentés au-delà de vos forces. L'insensé serait-il ferme sur ses pieds? Est-ce que la malédiction du ciel ne tombera pas sur sa beauté superbe? Patience; le Seigneur ne laissera pas longtemps le sceptre des pécheurs peser sur l'héritage des justes. Veillez donc, illustrissimes pontifes, veillez avec sollicitude sur votre bercail, comme vous le faites si généreusement, afin que les justes ne tendent pas la main à l'iniquité.. »

Les nobles accents de saint Bernard eurent de l'écho dans l'âme si orthodoxe de l'évêque de Saintes, qui se montra, jusqu'à la fin, digne de l'auguste caractère dont il était revêtu. Il avait assisté au concile de Rheims, présidé par le pape Calixte II. Il y prit même la parole pour excuser le duc d'Aquitaine, mandé au concile par le pape, et qui n'y vint pas par cause de maladie; ce fut la raison que fit valoir notre prélat [1].

Nous avons trouvé, dans les notes de Jean Picart sur la 200e lettre de saint Bernard, un fragment d'épitre adressée par l'évêque de Saintes à Vul-

[1] *Hist. Eccl.* an 1119. Fleury.

grin, évêque d'Angers, qu'il considère et qu'il aime comme son maître et son supérieur [1]. Il paraîtrait que Guillaume de Guadrade aurait été élevé à la cléricature et instruit dans sa jeunesse par Vulgrin, et dans un établissement qui avait *saint Maurice* pour patron. Nous savons qu'il y avait une église dédiée à saint Maurice, près de la ville, au bas de la tour du château, à quelques toises des murailles de la cité. Les colonnes brisées que l'on voyait encore, il y a six ou huit ans, sur le terrain qui a fait partie du champ-de-foire, au nord de l'ancien monastère des Carmélites, et qui, aujourd'hui, se couvre de nouvelles constructions, étaient certainement les restes de cette basilique du XII[e] siècle, et non les ruines, comme on l'a si faussement dit, d'un temple païen. La rue, aujourd'hui appelée des *Notre-Dame*, était appelée autrefois *faubourg Saint-Maurice*; ce que confirme une charte de 1546. Nous croyons que cette église fut fondée par Guillaume-de-Guadrade. Plein de reconnaissance pour le professeur qui l'avait formé à la science et aux vertus ecclésiastiques, ne doit-on pas croire qu'il n'aima pas moins à offrir aussi un témoignage de vénération au saint patron de la maison cléricale où il avait été élevé; et c'est précisément pour cela qu'une fois parvenu à l'épiscopat, il aurait bâti l'église en l'hon-

[1] Vid. not. Pic. in epist. CC. pag. 2248. ap. S. Bern. in-fol.

neur de saint Maurice. Le plan visuel de la ville de Saintes, de 1560, indique cette église sous la lettre *S*. Le chapitre, au commencement du XVI[e] siècle, le 21 octobre, nomma un chapelain pour desservir une chapelle fondée dans l'Église de Saint-Maurice [1]. Les Protestants la détruisirent.

Quant au duc d'Aquitaine, persécuteur de l'évêque de Saintes, un historien raconte ainsi sa conversion : « On fit savoir au duc, par des personnes qualifiées qui l'approchaient avec plus de liberté, que l'abbé de Clairvaux, l'évêque de Chartres, d'autres évêques et d'autres hommes pieux, demandaient à conférer avec lui, pour traiter de la paix de l'Eglise. On s'assembla à Parthenay, en Poitou. Comme la négociation tirait en longueur, saint Bernard eut recours à des armes plus puissantes. Un jour, continue Feller, que le duc était à la porte d'une église où le saint abbé disait la messe, saint Bernard vint à lui, les yeux enflammés de zèle, tenant en main le corps de Jésus-Christ : — Voici, dit-il à Guillaume, voici votre Dieu et votre juge; oserez-vous le mépriser? — Il le menace des châtiments de la justice divine et le déclare retranché de la société chrétienne, s'il n'obéit. Guillaume, étonné et effrayé, promet tout. Le

[1] Anno 1520, ex litteris datis die 21 octobris quibus Capitulum donat quemdam clericum capellaniâ fundatâ *in Ecclesiâ Sancti Mauricii*, *propè Santonas*.
(*Gall. Christ. tom. II. pag.* 1091.)

lendemain, il veut éluder sa promesse; mais les menaces du Saint commencent à avoir leur effet. L'évêque que le duc avait intrus sur le siège de Limoges tombe de dessus sa mule, se casse la tête et meurt. Celui que l'on avait intrus à Poitiers est subitement attaqué d'une maladie grave, et, dans un accès de fièvre, il se coupe la gorge avec un rasoir.... »

« Aventure particulièrement remarquable, est-il dit dans un ouvrage récent, par ses rapports avec celle de l'évêque *constitutionnel* de cette même ville de Poitiers, frappé de mort en 1791, au moment qu'environné de son clergé schismatique il allait chanter sa première grand'messe. Saint Hilaire se permettrait-il cette vengeance sainte contre les usurpateurs de son antique siège ?.. »

Le duc Guillaume rentra en lui-même; il renonça sincèrement au schisme et se rendit à Clairvaux, où il passa plusieurs jours, vivant avec les moines et observant leurs règles. Quand Guillaume persécutait les évêques catholiques, il avait sans doute *atteint le nombre d'années suffisant pour se montrer peu soucieux des pratiques du culte*; aujourd'hui que le duc *est subjugué par les missionnaires romains*, comme parle M. Massiou, c'est un esprit faible!.. Nous croyons, au contraire, qu'à cette époque du triomphe de la vérité sur les

Hist. Eccl. — Feller, *Dict. hist.*

erreurs du duc d'Aquitaine, le prince se montra doué d'une haute raison et d'un noble caractère; l'esprit de parti, si souvent injuste, et les passions haineuses énervent toujours le cœur de l'homme, arrêtent l'essor des grandes pensées et rendent l'âme aussi lâche, aussi pusillanime, qu'elles faussent le jugement. Gloire donc à *l'éloquence du fameux saint Bernard, alors le redoutable antagoniste de l'anti-pape Anaclet, comme il devait l'être bientôt de l'illustre et malheureux Abeilard*[1] *!* Ainsi s'exprime la sensibilité d'un écrivain. Abeilard, l'immoral et l'hérétique, ainsi qu'Anaclet, le sacrilège et l'usurpateur, ennemis de la doctrine de l'Évangile, *devaient être* terrassés par l'immortel et savant abbé de Clairvaux : il ne s'agit pas ici de *l'omnipotence ultramontaine*, mot vide de sens; c'est le principe de toute vérité qui domine le vice et le mensonge : cela toujours; cela partout, dès que l'Église romaine inspire ses docteurs et porte ses sentences.

Guillaume, qui avait insulté les religieux de Saint-Jean-d'Angély, le jour même de la Saint-Jean-Baptiste, lorsqu'ils célébraient l'office, et enlevé les offrandes, voulut réparer ce scandale : il leur en fit d'humbles excuses en plein chapitre. Puis, en leur présence et en présence de ses barons, il alla à l'église, pieds nus, des verges à la main, et, prosterné

[1] *Hist. de Saint.* par M. Massiou, 1[re] période, pag. 497.

à terre devant l'autel, il se reconnut coupable plus encore envers Dieu qu'envers les hommes. Il fit au monastère une donation considérable dont l'acte est datée de l'an 1131 [1]. La *déesse Raison* n'existait pas alors, fort heureusement pour le duc d'Aquitaine; car, au tribunal de cette suprême déité, il eût été condamné comme un dangereux monomane; jugement précipité sans doute, puisque l'influence des systèmes irréligieux a été beaucoup plus nuisible au bon sens, que l'esprit religieux mal compris n'a jamais pu produire de fanatiques. Les innombrables suicides et les dépôts d'aliénés en sont la preuve évidente, au XIXe siècle. Le prince ramené à la vertu par saint Bernard, étant allé en pélerinage à Saint-Jacques en Galice, y mourut en 1137 [2]. Un an auparavant, Gérard mourut dans le schisme. Telle est ordinairement la fin des prêtres prévaricateurs et vendus à l'orgueil; l'impénitence est pour eux un cachet caractéristique. L'histoire raconte que l'évêque d'Angoulême fut trouvé mort dans son lit, le corps excessivement enflé, et qu'il périt sans confession et sans viatique [3].

En 1130, l'évêque Guadrade rendit un jugement en faveur de l'abbaye de Maillezais, contre les prétentions de l'abbé et des religieux de Font-

[1] *Hist. Eccl.* tom. XIV. pag. 446.
[2] *Item*, pag. 448.
[3] *Item.*

gombaud. Il s'agissait de l'église de Charron, près de Marans. Déjà les moines de Maillezais avaient eu à se défendre contre les exigences de l'abbé de Fontgombaud. L'Église de Charron était située dans une forêt qui appartenait au comte de Poitou; elle avait été presque abandonnée, et son état était voisin d'une ruine entière; dans cette conjoncture, l'abbé de Fontgombaud pria le duc d'Aquitaine de la lui donner; elle était une possession de Maillezais, qui réclama avec force. Le comte, qui se trouvait dans l'île de Charron, crut devoir mettre fin aux débats, en se rendant au monastère de Maillezais. Il s'y fit accompagner du prieur de Fontgombaud. Arrivé à l'abbaye, il entre au chapitre et signifie à l'abbé Pierre d'apporter un terme aux contestations et de se déclarer en faveur de son protégé. Le moine Thibaud qui, un jour, devait occuper le premier rang parmi ses frères, ne voyant que la justice de sa cause, se lève avec toute la communauté, et, d'une voix unanime, tous déclarent qu'ils ne peuvent renoncer à la possession de l'église de Charron; que leurs titres sont imprescriptibles et qu'ils veulent, envers et contre tous, rester propriétaires. Tant d'énergie, d'indépendance et de volonté, fut loin de plaire au duc d'Aquitaine, qui croyait sans doute, parce qu'il était puissant, que les moines devaient perdre leurs droits; il répondit avec colère, et sa colère fut tellement expressive, que les religieux crurent

plus prudent de se retirer; ce qu'ils firent. La cause litigieuse demeura sans conclusion définitive.

En 1130, le feu caché sous la cendre se ralluma. Guadrade de Saintes en fut instruit. Il envoya sur les lieux son archidiacre, doyen de sa cathédrale, qui mit un terme prompt à ces déplorables procès. L'archidiacre écouta les deux partis. Ayant recueilli les allégations réciproques, il prit conseil de l'abbé d'Angers, du prieur de Saint-Eutrope, du prieur de Saint-Vivien, de l'archi-prêtre Ranulphe et des chanoines de Saintes; éclairé par l'ensemble de toutes ces lumières, le doyen délégué somma l'abbé de Fontgombaud de faire valoir ses titres à la possession de l'église de Charron. Il avoua qu'il n'en avait aucun; mais, comme il était désireux de garder ce que Maillezais ne voulait pas lui laisser, il fit comparaître deux hommes indignes de confiance et dont le témoignage fut plus nuisible au moine de Fontgombaud qu'à ses adversaires. Le député de l'évêque de Saintes résumant les motifs débattus, conclut à ce que l'église de Charron appartiendrait au monastère de Maillezais [1].

Sept ans plus tard, la crosse abbatiale de *Sainte-Marie de Saintes* passa aux mains d'Agnès Ire, d'abord religieuse cellerière du monastère, et ensuite abbesse à la place de Sybille. Elle était

[1] Mém. mss. de D. Fonteneau.

de l'illustre famille de Barbezieux. Plusieurs papes, ainsi que Louis-le-Jeune, roi de France, et la reine, lui donnèrent des preuves de haute estime. Innocent II, Eugène III, Anastase IV et Alexandre III confirmèrent les privilèges de son abbaye. M. Massiou voit dans ce patronage des pontifes romains un désir excessif de domination en Occident; pour nous, nous n'y voyons qu'une protection paternelle et tout apostolique. Au reste, les papes étaient peut-être alors les seuls Souverains dignes de ce nom. Leur suzeraineté, à une certaine époque, a sauvé le monde. Agnès Ire fut une abbesse toute dévouée au bien de son monastère; on croit qu'elle mourut vers 1174 [1].

En 1140, Geoffroy, abbé de Fontdouce, accorda à l'abbesse de Fontevrault l'église de Saint-Vivien, et fonda, à une lieue des Herbiers, l'abbaye de la Grenetière [2]. Notre illustre prélat signa le diplôme que le roi Louis VII avait dressé en faveur des évêques d'Aquitaine, recouvrant, pour leur élection et celle des abbés, une liberté exempte de redevances et de tout autre droit d'hommage lige. Dans un autre acte du même prince, confirmant une disposition de son père Louis VI, qui affranchissait les mêmes prélats des droits de régale, on voit figurer le nom de Guillaume de Guadrade, à

[1] Cart. mss. de N. D. de Saintes, f°. 68.

[2] *Gall. Christ.* tom. II. *It.* Dutemps, tom. II. pag. 378.

côté de ceux de Geoffroy, évêque de Cahors, légat du Saint-Siège, d'Aimeri, archevêque de Bourges, de Geoffroy de Bordeaux, d'Hélie d'Orléans, de Raimond d'Agen, de Lambert d'Angoulème, et du fameux Suger, abbé de Saint-Denis. En 1139, un prêtre, nommé Béraud, intenta procès à l'abbé de Saint-Cybar, parce qu'il prétendait que l'église de Saint-Cybar-de-Verzilles lui avait été donnée par Raignaud Carsalius, évêque de Saintes. Guillaume réunit, à cette occasion, son chapitre, où se faisaient remarquer Boëmond, archidiacre; Jean, grand-chantre; Bérard, chapelain du pontife; Guillaume, son secrétaire, et les abbés de Saint-Jean-d'Angély, de Tonnay-Charente et de Baigne. Le prêtre Béraud fut débouté de ses prétentions et déclaré n'avoir aucun titre à la possession de l'église de Verzilles [1]. Ce digne prélat termina sa vie édifiante vers 1140.

Mais tandis que Ponce II continuait à gouverner le monastère de Saint-Eutrope, l'Église Santone vit, à la mort de Guadrade, surgir un nouveau chef, pour la conduire dans les sentiers de la saine doctrine. Du sein de la paisible solitude de Sablonceaux, le ciel plaça Bernard, prieur de cette abbaye, sur le siège épiscopal de Saintes, vers l'an 1141. Cette même année, Éléonore, duchesse d'Aquitaine, fonda un hôpital sur les bords de la

[1] *Gall. Christ.*, loc. jam cit.

Charente, dans un village qui porte le nom de l'*Hôpitau*. Cet établissement offrait un asile aux pélerins, très-nombreux à cette époque. Il y existe encore un pan de muraille de l'antique chapelle.

Il est question du pontife Bernard dans une multitude de chartes et de diplômes. C'est pendant son épiscopat que les seigneurs de Cognac fondèrent, en 1148, l'abbaye de Notre-Dame de la Frenade, ordre de Citeaux; les Protestants en rasèrent les bâtiments, à l'exception des murs du réfectoire, dont les matériaux servirent plus tard à la construction de l'église abbatiale. Les prieurs Jean Duburg et Jean Vittier, hommes d'un mérite éminent, relevèrent les ruines de cette maison monastique, dont le trop fameux Maury fut plus tard abbé commandataire. C'est également du temps de Bernard que fut bâtie à la Rochelle l'église de Saint-Barthélemy; nous en parlerons ailleurs. Il fit don à Raymond, abbé de Saint-Rufin, de l'église de Saint-Nicolas de Mornac, en 1159. Il se montra favorable à l'abbaye de Saint-Etienne de Vaux; mais le pontife s'exprime ainsi à l'égard de Saint-Nicolas de Mornac :

« Bernard, par la grâce de Dieu, évêque de Saintes, à nos bien-aimés frères en Jésus-Christ, Raymond, abbé, et aux chanoines de Saint-Rufin, présents et à venir, à perpétuité.

« Il appartient à notre charge d'évêque de protéger les maisons religieuses, et, ne cédant qu'à des

vues de piété, de les combler, comme il convient, des dons de notre munificence.

« C'est pourquoi, nos bien-aimés frères en notre Seigneur, en considération de votre honorable conduite et de votre esprit de religion qui, par la grâce divine, augmente de plus en plus chaque jour, après avoir pris conseil de notre chapitre, et du consentement unanime de nos frères les chanoines de notre cathédrale, nous vous donnons et concédons, afin que vous en puissiez jouir en paix et à perpétuité, l'église de Saint-Nicolas de Mornac, avec toutes ses dépendances, de manière à ce que vous y conserviez vos titres canoniaux, sauf toujours les droits et l'autorité de l'évêque de Saintes.

« Vous y vivrez donc sous l'obéissance du prieur et des frères de la susdite église, qui sont à la présentation de l'évêque pour la desserte des chapellenies; comme aussi vous resterez soumis, en tout, à ce qui a trait à la juridiction et dignité de l'évêque et de son chapitre; et, de plus, vous serez tenus à payer à la cathédrale de Saintes une rente annuelle de quinze sols; rente qui toujours a été payée par l'église de Saint-Nicolas de Mornac.

« En conséquence, afin de rendre cette donation authentique, irréfragable, nous la munissons de notre sceau et l'avons signée de notre propre main. Qui que ce soit, séculier ou ecclésiastique, qui oserait, malgré la connaissance de notre intention, porter atteinte à notre présente charte, après une,

deux et trois sentences comminatoires, nous le déclarons chargé du poids du courroux céleste et de l'indignation du Dieu tout-puissant, des apôtres saint Pierre et saint Paul, et excommunié par le fait.

« Donné à Saint-Florent, près de Niort, le seize des Calendes de septembre, l'an de l'Incarnation de notre Seigneur 1159, Indiction VII; sous le pontificat romain d'Adrien IV; sous le règne d'Henri, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, et, de notre épiscopat, la dix-huitième année. † Moi, Bernard, évêque de Saintes. — Moi, Eldrade, archidiacre de Saintonge, j'ai consenti et souscris. — Moi, Hélie, doyen de la cathédrale de Saintes, etc. — Moi, Jean, archidiacre. — Moi, Michel, chantre de la cathédrale. — Guillaume, chanoine et archi-prêtre de Surgères. — Guillaume de Mauzé; — Adhémarc de Carbonnel, chanoine; — Hélie, chanoine; — Pierre de Papin; — Guillaume d'Aléard, chanoine; — Robert, chapelain; — Pierre d'Hélie, chanoine; — Adhémare [1]. »

Pendant que Bernard honorait, par sa sagesse et son zèle, le siège de Saintes, la reine Éléonore comblait de ses largesses le monastère de Fontdouce; plusieurs historiens en ont même considéré cette princesse comme la fondatrice. Ses bienfaits envers les abbayes ne furent pas moins le résultat d'une

[1] Vid. instrum. Eccl. Sant. *Gall. Christ.* tom. II. pag. 460 et 461.

habile politique, que les affranchissements et les immunités accordés aux communes; sous ce dernier rapport, l'influence de cette princesse fut grande et utile. C'était un puissant moyen de faire des partisans à Henri II. Nous rendons justice aux seigneurs qui, au moyen-âge, cédant aux inspirations de leurs sentiments religieux, multipliaient les églises et les monastères que dotait leur charité généreuse; mais nous ne pouvons pas nous dissimuler qu'après avoir fondé, enrichi, souvent ils persécutaient, dévastaient, au risque ensuite de rebâtir, pour expier le crime de leurs destructions. L'orgueil, l'amour des prééminences et la cupidité les rendaient exigeants, injustes et tyranniques; ce qu'on va lire le prouve. A la même époque, le cénobite Gaudin avait en main la crosse abbatiale de Maillezais. Le seigneur de Vouvant, Sebran Chabot, prétendit que les moines devaient lui payer l'honneur qu'il accordait à leur monastère en le favorisant de sa haute protection. Ce protectorat équivalait à la qualité de vidame de l'abbaye, ou avoué, établi pour assurer ses droits et veiller à la garde et conservation de ses biens. Ce patronage lui fut disputé; bien entendu que Sebran Chabot refusa impérieusement de se relâcher en rien de ce qu'il appelait un droit héréditaire. L'affaire s'aigrit; on en appela au tribunal de Louis VII, roi d'Aquitaine. Ce prince était alors à Saint-Jean-d'Angély; l'archevêque de Bordeaux, Godefroy de

Lorroux, Bernard de Saintes, plusieurs autres prélats et un grand nombre de seigneurs, tels que Hugues de Lusignan, le comte d'Angoulême et le chancelier de France, s'y trouvaient réunis. Cette brillante assemblée n'intimida point le fier Sebran. Il déclara que la protection de Maillezais lui appartenait; que personne ne pouvait se promettre d'y obtenir justice, si, au préalable, on n'avait pas recours à lui; que quiconque oserait l'insulter, serait, par son droit acquis, dénoncé à l'abbé, pour être de suite, en qualité de coupable, renvoyé devant sa justice suzeraine; que, si l'abbé apportait du retard à la remise ou renvoi du coupable, lui Sebran Chabot pouvait forcer le délinquant à paraître en sa présence, sans même que Gaudin pût s'y opposer. Il insista sur ce que lui et les siens jouissaient depuis long-temps de ce droit reconnu; que ses aïeux le tenaient des comtes de Poitou et qu'il ne reconnaissait aucune puissance à laquelle il dût le céder.

L'abbé Gaudin fit observer que le monastère de Maillezais existait déjà, lorsqu'il n'était pas encore question de Vouvant; que le château-fort n'avait point eu pour destination d'assurer aux religieux les biens qu'ils avaient reçus de la Providence; qu'au reste, son abbaye ne reconnaissait, pour protecteur exclusif, que le représentant du bienheureux saint Pierre, l'auguste pontife romain; que ses fondateurs étaient, parmi les seigneurs laïques, les seuls défenseurs du monastère, de

ses prérogatives et de ses biens. Les vieillards confirmèrent les justes allégations de Gaudin et déroulèrent, sous les yeux du roi, les chartes explicatives de leurs titres et de leurs exemptions; toutes prouvaient avec la dernière évidence que Maillezais avait toujours joui de sa liberté; en conséquence, les religieux, à l'unanimité, dirent que leur monastère ne pouvait pas en être privé, sans que la justice fût atteinte dans ce qu'elle a de plus sacré et de plus inviolable.

Ces débats furent suivis avec le plus vif intérêt; mais comme les juges se levaient pour prononcer la sentence définitive, l'inflexible et hautain Chabot s'écria que ses droits n'étaient pas équivoques; qu'il ne voulait reconnaître dans cette affaire que Dieu seul pour arbitre et pour juge; qu'il en passerait, sans difficulté aucune, par toutes les épreuves possibles, par le duel en champ-clos, par le fer rouge, par l'eau bouillante. En dernière analyse, sa cause fut jugée mauvaise et on décida que ni lui, ni ses descendants n'exerceraient, sur l'abbaye de Maillezais, les droits dont il se montrait si fièrement jaloux[1].

L'archevêque de Bordeaux et Bernard, évêque de Saintes, de concert avec tous les prélats et seigneurs, donnèrent leur adhésion à cet arrêt, le 2

[1] Mém. mss. de Dom Fonteneau; vid. Gall. Christ. Instrum. Eccl. Burd. dipl. Ludov. VII. pap. 282.

février 1151. Les évêques le confirmèrent, au mois de mars suivant.

Onze ans plus tard, l'abbaye de Saintes eut recours à l'autorité de Bernard contre les religieux de Maillezais et de Saint-Pierre-d'Oleron, qui refusaient de payer des redevances que l'usage et les siècles avaient consacrées. Malgré l'exhibition des diplômes les moines furent contraints d'en passer par la décision de l'archidiacre de l'évêque de Saintes [1]. Les mêmes religieux avaient encore voulu se soustraire, dans le même temps, à l'obligation de payer aux religieuses de Notre-Dame la dîme des bestiaux, des maisons et des vignes d'une terre surnommée *Sacerloth*, que le monastère de Maillezais possédait dans l'île d'Oleron. Ce démêlé fut porté à la connaissance du Souverain-Pontife, Alexandre III, qui délégua l'évêque de Poitiers Jean III de *Bellesmains* (*ad albas manus*) ; dom Rivet l'appelle de *Bellesme* [2]. Ce prélat, pour obéir au mandat apostolique, se rendit à Niort avec l'abbé de Maillezais; les religieuses de l'abbaye Santone y avaient également envoyé leur avoué. L'examen de l'affaire y fut impartial, et les moines récalcitrants furent condamnés à payer, chaque année, aux religieuses [3], quinze mesures de sel et cinq me-

[1] Cart. mss. de l'abb. de Saintes.

[2] D. Rivet, *Hist. litter. de France.*

[3] Mém. mss. de D. Font.

sures de vin, ou muids. Le muid avait la valeur de douze septiers.

Dans le même temps, Foulques et Paule, son épouse, firent à l'abbaye de Saintes la donation de l'église de Herpes; Bernard la confirma en 1166; cependant la charte de Foulques est datée de 1167, et dom Martenne a lu quelque part que, cette année même, le siège de Saintes était vacant. Nous croyons, avec l'abbé Hugues Dutemps, que l'évêque avait approuvé et consenti avant que l'acte fût dressé. Nous découvrons par là l'époque vraisemblable de la mort de Bernard. Ce pontife avait porté, en 1151, un jugement favorable à l'abbaye de Saint-Étienne-de-Vaux contre les prétentions vexatoires d'un Guillaume de Montendre, seigneur de Didonne [1]. Pendant qu'il gouvernait encore le diocèse Santon, Bernard, à la demande du chapitre de Bordeaux, qui ne pouvait pas s'entendre sur l'élection d'un archevêque, fut appelé à nommer un métropolitain, conjointement avec les évêques d'Angoulême, de Poitiers et de Périgueux. Henri II, roi d'Angleterre et duc de Guyenne, sollicitait ces prélats en faveur d'un écolâtre de Poitiers, nommé *de Sechio*. La voix royale avait déjà vivement intéressé les Pontifes. Hugues II de la Rochefoucaud était alors évêque d'Angoulême. Distingué par sa charité évangélique et sa piété exemplaire,

[1] Gall. Christ. Instrum. Eccl. Sant. pag. 461.

modèle de régularité canoniale par son assiduité aux offices divins, vivant avec son clergé dans le cloître de sa cathédrale, comme un père au milieu de sa famille, Hugues, voyant que les autres suffragants de Bordeaux se laissaient influencer par le roi, eut le courage de rompre le silence, en présence même du monarque, et, lui adressant la parole avec une liberté tout apostolique, il lui dit : «Prince, responsables que nous sommes devant Dieu de cette élection, nous ne pouvons en traiter en votre présence; retirez-vous, si vous voulez que nous vaquions librement et sans entraves à l'exercice de notre saint ministère : les honneurs ecclésiastiques ne doivent pas être accordés à la recommandation des grands et des rois, mais bien et uniquement à la science, au mérite, à la vertu. — « Henri dissimula son mécontentement. Ce langage, si digne d'un évêque, déplut au prince, qui aurait dû l'admirer comme le langage d'une haute sagesse. De *Séchio*, d'autant plus ambitieux qu'il était plus ignorant, fut cependant reconnu du roi lui-même pour un sujet indigne de l'épiscopat. Le monarque laissa les évêques à toute leur liberté [1].

Le pieux Bernard avait occupé le siège de Saintes plus de vingt ans. Nous dirons, en passant, un mot de la célèbre abbaye dont ce prélat avait été prieur;

[1] Hug. Dut. *Clergé de Fr.* tom. II. pag. 319.

nous léguerons aussi, en nous dirigeant vers Sablonceaux, un souvenir à l'illustre maison claustrale de Sainte-Gemme, près de Nancras. Un membre de notre Société archéologique de Saintes a voulu nous communiquer le résultat d'observations et de recherches, sur ce prieuré fondé, entre les années 1074 et 1079, par Guy Geoffroy, duc d'Aquitaine qui le donna à l'abbaye de la *Chaise-Dieu*, en Auvergne. Nous ne croyons mieux faire, pour exprimer notre gratitude à l'estimable auteur de la notice communiquée, que d'insérer dans cette histoire un extrait des précieux documents qu'elle nous fournit. Cette maison conventuelle, ainsi que toutes celles de l'époque, fut richement dotée. Son premier abbé fut Artaud, envoyé par l'abbé Durand, en 1079. Alors l'abbé Durand était évêque de Clermont, depuis 1078.

Pendant plusieurs siècles, les religieux jouirent à Sainte-Gemme de tout le bonheur que fait goûter la vie contemplative. La prière et l'étude partageaient tour-à-tour les heures que coulaient, dans le silence, nos pieux cénobites. Mais une grande persécution, que nous décrirons plus tard, altéra cette douce paix du cloître; le glaive et la massue des sectaires du XVIe siècle ont frappé les disciples de Saint-Robert, et renversé l'édifice dû au zèle et à la munificence des ducs d'Aquitaine. En présence de ces tristes ruines, recueillons le fruit des recherches de notre habile observateur, qui,

après avoir visité, avec autant de soin que d'émotion, les débris épars de ce monument célèbre, a si bien su donner à son récit ce haut intérêt que font naître les religieux souvenirs du moyen-âge.

« Ce qu'il y a de certain, dit-il, c'est que l'église de Sainte-Gemme n'est plus qu'une église tronquée; on ne retrouve plus que la place de son chœur, de son transept et de sa tour, ce qui est évident par les traces de démolition : car ces parties de l'édifice ne sont pas tombées de vétusté. Aucun écrit, d'ailleurs, aucune tradition n'en rapporte la ruine à une époque plus rapprochée de nous que celle du Protestantisme.

« A mesure que l'on s'avance vers Sainte-Gemme, la lourde masse se découpe et laisse entrevoir, tant à sa façade que sur son côté nord, d'énormes enfoncements et des saillies que l'on ne peut s'expliquer soit par l'effet de la grossièreté du travail, et de l'épais tapis de lierre dont elles sont surchargées, soit que la couleur sombre de tout l'édifice ajoute à la difficulté de distinguer à distance....

« Mais, une fois arrivé au pied de l'église, on voit que ces saillies ne sont autre chose que de monstrueux contre-forts de sept ou huit mètres de hauteur, sur environ quatre d'épaisseur et de six de profondeur; ouvrage d'un ignorant maçon, pour soutenir l'édifice ébranlé dans sa solidité, depuis les coups que lui portèrent les *tolérants* Calvinistes. La façade de l'église de Sainte-Gemme était

une de celles qui, en petit nombre dans l'arrondissement de Saintes, présentent le caractère du roman secondaire dans toute sa pureté. Trois portes s'y dessinaient, l'une à grandes dimensions, qui était la porte véritable, et deux autres plus petites, sans ouvertures et qui n'étaient que pour l'ornement; toutes trois à plein cintre et se composant de deux larges voussures, fouillées profondément en arabesques d'un style à la fois riche et élégant. Au-dessus de ces deux portes, qu'il n'est plus possible d'admirer, règne dans toute la largeur un cordon d'entrelacs; au-dessus du cordon, s'ouvre une fenêtre à deux voussures portées, celle du fond, par deux pieds droits, celle de devant, par deux colonnettes. Puis vient un second cordon, soutenu par des modillons à figures grotesques, et enfin, affleurant à droite et à gauche à la corniche, une rangée de trois petites fenêtres à embrasures murées, également à plein cintre et surmontées d'archivoltes en dents de scie. On ne pénètre dans l'intérieur de l'église proprement dite qu'après avoir traversé un vestibule qui règne dans toute la largeur de l'édifice, et dont on s'occupera après avoir décrit l'intérieur.

« L'intérieur se compose d'une nef principale et de deux bas côtés, qui, contrairement aux usages architectoniques de l'époque, se terminent brusquement à angles droits, ce qui autorise aussitôt à penser que l'église s'étendait autrefois plus avant

à l'est. La nef principale s'ouvre, sur chacun des bas-côtés, par trois arceaux à doubles voussures en ogive romane, qui s'appuient sur colonnes et pieds droits. Ces colonnes sont au nombre de douze : neuf des chapiteaux sont ornés de larges acanthes romanes, un, d'animaux entrelacés; les deux autres manquent d'ornements, soit qu'il n'en ait jamais existé, soit qu'ils aient été détruits, ce qui est plus probable. L'intervalle compris entre les deux arceaux parallèles du fond, sert aujourd'hui de chœur et sur le mur qui termine le chœur à angle droit se dessine, à double voussure et sur pieds droits et colonnes, un arceau ogival-roman, égal en hauteur à la voûte de la nef principale qu'il soutient, et qui a la même forme ogivale. Cette voûte est divisée en trois compartiments, correspondant aux arceaux. Les compartiments sont composés de petites pierres longues, et sont séparés par une large bande ogivale, servant de nervure et portée par deux colonnes superposées, la colonne qui part du sol ayant une base sous chapiteau, et la colonne supérieure au contraire n'ayant pas de base, mais couronnée d'un double chapiteau. Ces colonnes superposées qui se dressent entre les pieds droits et les colonnes des arcades, concourent à former des piliers en faisceau, dont chaque détail a son utilité, et dont l'ensemble est du meilleur goût. L'église n'est éclairée que par trois fenêtres du côté du sud, et, du côté nord,

par deux fenêtres et une lucarne évasée au-dehors. Les fenêtres sont à plein cintre, une seule, du côté sud, est ornée de deux colonnettes.

« Quant au vestibule, examiné de la porte extérieure, il paraît ce qu'il est réellement, un chef-d'œuvre de hardiesse, de correction, d'élégance et même de solidité, tant le style en paraît vigoureux, si déjà, dans l'angle nord-est, grâce au contre-fort si malencontreusement couronné d'un arbre, la voûte n'avait cédé sous le poids qui l'écrase et sous les efforts du levier végétal, secondés par les infiltrations de la pluie. La porte qui ouvre de ce vestibule dans l'intérieur de l'église est d'une merveilleuse élégance. Elle se compose de six voussures, ou, pour mieux dire, de six bandes concentriques en retraits peu profonds, portées de chaque côté par trois colonnettes et trois légers pieds prismatiques alternatifs, et ne réalisant pas en total une profondeur de plus de trente centimètres. Ces cordons sont ornés, on pourrait dire brodés de la manière et dans l'ordre suivant, en commençant par le plus excentrique : 1° Arabesques; 2° fleurs épanouies en toiles; 3° dents de scie; 4° entrelacs; 5° feuilles brisées; 6° feuilles d'orangers se renversant alternativement en sens contraire et se touchant par leurs extrémités. L'énumération est exacte; et la délicatesse qui a dérigé le ciseau est exquise : rien de mieux exécuté dans ce genre. Les contours, les arrêtes et les creux

sont marqués avec une pureté qui ferait le désespoir des meilleurs artistes.

« Le vestibule se divise en trois compartiments, présentant dans les nervures de leurs voûtes les caractères de trois époques différentes, quoique se confondant évidemment dans un seul et même caractère par le style de la voûte proprement dite, et des charmantes colonnettes qui supportent les nervures. En effet, chaque voûte s'arrondit parfaitement en large coupole, et est coupée par deux nervures cintrées qui se croisent; mais les nervures de celle du milieu sont formées d'un seul tore à large diamètre, celles de l'extrémité sud d'un triple prisme. Les voûtes du vestibule portent une tribune spacieuse qui s'élève, dans l'intérieur de l'église, à la moitié de la hauteur totale.

« En considérant les ruines de l'extérieur de l'église, on se persuade facilement que l'édifice avait autrefois plus de prolongement à l'est; parvenu à l'emplacement qui le borne sur ce point, on reconnaît avec la dernière évidence le pourtour des absides. Le sol y est tourmenté de creux et de buttes qui semblent les sépultures de débris imposants; d'énormes colonnes, des naissances de cintres dont la courbure autorise à rêver une hauteur de soixante pieds sous clé de voûte, de hardis arceaux de communication, tout atteste la splendeur évanouie de la coupole, du chœur et des chapelles latérales. D'énormes blocs de pierre,

saillants et suspendus, adhèrent solidement aux murs, comme pour justifier le temps des reproches qu'on serait tenté de lui faire, et qui ne doivent s'adresser qu'aux haineuses passions de l'hérésie.

« On voit encore les restes du cloître de Sainte-Gemme, où des hommes de prière ont si souvent promené leurs pas, loin du tumulte et de la vie orageuse du siècle. Hélas! ces hommes sont poussière et leur enceinte claustrale est en ruines!... Elle s'ouvre sur la cour intérieure par une suite d'arcades dont les cintres reposent sur des colonnes à chapiteaux variés et recouverts, ainsi que plusieurs de ces arcades, par un épais fourré de ronces et d'arbustes qui y croissent de toutes parts!...

C'est donc ainsi que doivent finir les œuvres de l'homme!.. Tout vieillit, tout s'abîme sous le soleil; fondations et fondateurs n'existent que pour disparaître. Nous qui vivons, léguons nos souvenirs au passé; l'oubli nous attend dans l'avenir. Nous ne fondons rien, nous détruisons tout, ou nous ne construisons que pour un jour; la vie nous échappe; le temps nous manque... Hélas! Si encore la foi nous restait avec l'espérance!..»

Dans les chapitres généraux, le prieur de Sainte-Gemme était assis à la droite de l'abbé de la Chaise-Dieu. Nous rappellerons ici un usage qui s'était perpétué dans cette paroisse jusqu'à la révolution de 1789. Le seigneur de Sainte-Gemme

dotait une rosière de deux cent vingts francs, chaque année. La fête avait lieu le 22 mai. C'était le seul temps que le seigneur choisissait pour venir habiter sa terre. Il présentait à la rosière une bourse remplie d'épingles d'une fabrication particulière; ce don fait, on dansait une ronde et, immédiatement après cette danse, le seigneur donnait le signal, et la mariée jetait çà et là les épingles, qu'on avait grand soin de ramasser, afin d'être invité à la noce et de faire partie du cortège qui accompagnait les époux au château. On y conduisait des agneaux, des chevreaux ornés de rubans, de fleurs et de fruits. Ces présents étaient offerts au seigneur, qui, après les avoir acceptés, menait la rosière à l'autel et faisait, après la cérémonie religieuse, tous les frais d'une fête champêtre [1].

Il existait, à quelque distance de Nancras, une chapelle qui était une dépendance de S[te]-Gemme. Elle était anciennement l'église abbatiale du prieuré de Magnié, prieuré qui, à une époque très-reculée, était vraisemblablement un monastère assez important. Mais, il en est temps, dirigeons nos pas vers l'abbaye de Sablonceaux.

Ce monastère eut Guillaume IX, duc d'Aquitaine, pour fondateur, à la même époque que l'abbaye de Fontaine-le-Comte. Geoffroy de Lovroux gou-

[1] Ann. de 1814.

verna, le premier, ces deux maisons conventuelles; c'est lui qui reçut les donations du duc d'Aquitaine pour l'établissement des abbayes. Il fut élevé, en 1136, sur le siège métropolitain de Bordeaux. L'église de Sablonceaux fut consacrée sous le titre de *l'Assomption de la Sainte-Vierge*. On était dans l'usage d'en célébrer, chaque année, la dédicace, le vingtième jour d'octobre. Ce monastère eut jadis beaucoup d'illustration et de richesse. Othon, duc des Aquitains, fut un de ses puissants protecteurs; la charte suivante en fait preuve.

« Othon, duc d'Aquitaine, comte de Poitou, à tous ceux présents et à venir qui liront cette charte, salut.

« Que l'on sache que j'ai concédé et confirmé, par le présent acte, à R. abbé de Sablonceaux, ainsi qu'à ses frères, par un motif d'amour de Dieu et pour le salut de mon âme et le repos de l'âme de mes parents, toutes les aumônes, donations, concessions que les comtes de Poitou, avant moi, ont faites à ses prédécesseurs; savoir: le lieu où est située l'abbaye de Sablonceaux et tout ce qu'elle possède à Maleville, depuis le chemin de Peyrière jusqu'aux champs des ruines de Peyrateau, et dans le village de S^t.-Romain-de-Benais, ou dans toute la paroisse, soit en landes ou en marais, en terres labourables ou incultes, de plus, tout ce que possède le susdit monastère sur le côteau de Toulon, avec les marais adjacents, landes

et bois environnants, terres cultivées et incultes. Le lieu, en outre, depuis Bertegiles, y compris les landes et bois, marais qui s'étendent depuis Sablonceaux jusqu'au moulin du Gad. Je leur confirme de nouveau la terre appelée Malaigre, avec la forêt et les champs en culture ou en friche, ainsi que le droit de chasse et de pêche. Je les confirme également dans la possession de la lande de la *Chèvre pendue*, qui s'étend vers la forêt qu'on appelle *Oulme*, ainsi que la lande de l'*Arbrecourt*, qui s'étend jusqu'au lieu nommé la *Gorse de Favaux*.

« Je renouvelle la confirmation de tout ce que les susdits religieux ont le droit de prendre dans les bois, les pierrières, les prairies et viviers, soit pour la construction de leurs édifices à bâtir ou à réparer, soit pour l'usage journalier de leur église et de leur monastère, ou pour toute autre fin, voulant qu'ils en jouissent en toute assurance, sans aucuns frais, ni contradictions, ni exactions, dans toute l'étendue de la forêt de *Baconay*; voulant encore que les susdits religieux puissent vendre, acheter et passer sur mes terres, sans avoir, sous quelque prétexte de coutumes que ce soit, à payer droit quelconque de passage, de transport, de tribut ou de taille. J'affranchis de tout impôt tous ceux que l'abbaye emploie aux travaux des terres, des rivières, des prairies, des vignes et des jardins de ses dépendances, etc... »

Après avoir ainsi fixé les privilèges qu'il accorde au monastère, le duc Othon termine en assurant aux moines de Sablonceaux le paiement annuel de quarante sols, monnaie courante, que leur avait alloués son oncle Richard, roi d'Angleterre. Cette charte est datée de Soubize, le huitième jour de mars [1].

Cette célèbre abbaye fut brûlée par les Huguenots, en 1568. Le duc de Biron, qui avait reçu du roi l'administration de cette maison conventuelle, avait fait dresser un procès-verbal qui mentionnait que le devis estimatif des réparations s'élevait à cent mille francs. Les Calvinistes, par le fer et le feu, avaient fait beaucoup de mal à l'abbaye, comme partout; mais un intendant du lieu lui causa peut-être encore plus de dommages. Il fit couper d'abord les deux forêts de Saint-Romain et de Trelon; il les vendit à son profit, ce qui n'était ni très-chrétien ni fort délicat, et, pour mettre le comble à son injuste et flétrissante conduite, il fit abattre les charpentes de l'église qui avaient été préservées de l'action du feu. Il donna des ordres pour qu'on les transportât du côté de Saint-Jean-d'Angély, en y ajoutant trois tonneaux remplis de papiers; probablement ces papiers étaient les archives du monastère.

Au commencement du XVII[e] siècle (1633),

[1] Vid. Gall. Christ. ad Instr. Eccl. Sant. tom. II. pag. 477.

sous Henri d'Escoubleau de Sourdis, M. de Solminiac, abbé de Chancelade, envoya à Sablonceaux douze chanoines réguliers de sa réforme. Pendant la nuit, les anciens moines firent irruption sur le monastère et s'y introduisirent avec intention d'expulser les nouveaux venus, ce qui s'exécuta au plus vite. Les chanoines de M. de Solminiac reprenaient fort tranquillement la route du Périgord, lorsqu'un seigneur saintongeais, dont le manoir était situé dans les environs, les rencontra. Instruit de leur aventure, il les engagea avec instance à revenir sur leurs pas, leur donnant sa foi de preux chevalier de les rétablir promptement dans la maison de Sablonceaux. Voyant son loyal et bon vouloir et ne doutant pas qu'il ne fût homme à tenir sa promesse, les moines chanceladais suivirent l'avis du châtelain, qui, ayant assemblé une compagnie de cavalerie, la conduisit sous les murs de l'abbaye; et alors, pour toute sommation, il commença par une forte décharge de mousqueterie; déclarant aux assiégés que, si le bruit ne suffisait pas pour les porter à capituler, il allait mettre le feu aux quatre coins du monastère. La menace énergique produisit son effet; les moines effrayés sortirent aussitôt pour faire place aux modestes religieux périgourdins [1].

Cette abbaye compta au nombre de ses abbés

[1] Dut. *Cler. de Fr.* tom. II. pag. 387.

Hardouin Ier de Péréfixe de Beaumont, qui était, en même temps, prieur de Sainte-Gemme. Il passa au siège épiscopal de Rhodez et fut, plus tard, archevêque de Paris [1]. Le dernier abbé de Sablonceaux, Gabriel Martel, avait commencé, en 1612, à relever les ruines de ce monastère, lorsque le prince de Soubise, en 1612, acheva, au nom du Protestantisme, de réduire en cendre cette maison célèbre [2]. Aujourd'hui, du milieu de ses débris restent encore debout son clocher, aux formes gracieuses, et son église qui n'a pas été finie; le vandalisme révolutionnaire les a respectés. Hélas! les siècles et l'impiété en délire emportent et renversent nos pieux monuments; mais la vérité indestructible qui les élève dominera les ravages du temps et la malice des hommes.

« Et tout se fond, croûle ou chancelle,
Et comme un flot, du flot chassé,
Le temps sur le temps s'amoncelle,
Et le présent sur le passé!
Et sur ce sable où tout s'enfonce,
Quoi donc, ô mortels, vous annonce
L'immuable que vous cherchez?
Je ne vois que poussière et lutte,
Je n'entends que l'immense chute
Du temps qui tombe et dit : marchez!
Enfants de six mille ans qu'un peu de bruit étonne,
Ne vous troublez donc pas d'un mot nouveau qui tonne,

[1] *Clerg. de Fr.* tom. II déjà cité.
[2] *Item.*

D'un empire écroulé, d'un siècle qui s'en va !
Que vous font les débris qui jonchent la carrière ?
Regardez en avant et non pas en arrière :
Le courant roule à Jehova [1] !..

Quelques années avant 1793, un ouvrier maçon fouillait une éminence, dans les environs de Sablonceaux, à deux ou trois cents pas du village de Toulon, dans la partie de l'ouest. En déblayant le terrain, il découvrit une surface solide dont il ne put comprendre d'abord la destination. Curieux cependant d'arriver à un résultat plus positif, il redoubla de constance et d'efforts; après un assez pénible travail, il s'assura que cette surface était placée sur une voûte. Il parvint à faire une trouée suffisamment large pour s'ouvrir un passage. Il descendit dans ce lieu souterrain; mais quelle fut sa surprise d'y trouver une salle solidement voûtée, d'une assez grande dimension et soutenue par une colonne en briques! Le sol était recouvert de carreaux en marbre, et la salle était comme tapissée, dans son pourtour à hauteur d'appui, d'un marbre d'une autre espèce. La voûte était enduite d'un mastic rougeâtre, dans lequel brillaient mille incrustations en mosaïque, qui se dessinaient en petits cubes de vers peints, d'agathe, de marbre et de différentes substances. Au milieu de cette salle, au pied de la colonne, se trouvait

[1] Lamart. *Harm. poét. et rel.* t. IV. pag. 141 et 143.

une table ronde en marbre blanc d'une seule pièce. Quatre ou cinq baignoires, également en marbre blanc, étaient situées circulairement et faites de cinq pièces chacune : deux latérales, deux pour les extrémités et une pour le fond.

L'ouvrier, persuadé sans doute que la colonne n'était qu'un ornement qui renfermait quelque trésor, se mit à l'œuvre avec un nouveau zèle; mais cette colonne ayant été atteinte par ses coups redoublés, un craquement se fit aussitôt entendre; la voûte, perdant son point d'appui, chancela sur sa base et ne tarda pas à s'abîmer sur elle-même. Fort heureusement pour l'ouvrier peu judicieux, qu'il sut être leste et agile! Il eut le temps de se précipiter par l'ouverture qu'il avait pratiquée et parvint à se soustraire, comme par miracle, à une mort certaine.

Le bruit de cet évènement arriva jusqu'aux religieux de Sablonceaux; ils se transportèrent sur les lieux et retirèrent, du sein des décombres, la table en marbre blanc restée intacte. Les autres marbres précieux avaient été broyés dans la chute de la voûte, à l'exception du pavé qui se trouva dans un état parfait de conservation. Les moines eurent le projet d'employer tous ces marbres à la construction du maître-autel de leur église abbatiale; mais la révolution éclata bientôt après, et on sait qu'alors, au lieu d'ériger des autels, on brisait les tabernacles en profanant les sanctuaires. Quant à

à la table, deux propriétaires des environs, profitant des troubles de l'époque, s'en saisirent et la firent scier, pour la transformer en élégants trumeaux qui existent encore.

Nous dirons, avant de passer outre, que Saint-Romain, Pessines, Lilot, Le Chay et Semussac dépendaient de cette abbaye; elle y envoyait un prieur ou desservant. D'après une ancienne tradition du pays, on reconnaissait trois rangs distinctifs à Sablonceaux, sous la dénomination de *Robe blanche*, *de Robe grise et de Robe noire*. La *Robe blanche* désignait le degré hiérarchique le plus éminent. Les moines qui étaient prieurs des paroisses que nous venons d'indiquer appartenaient à la *Robe blanche*. Mais revenons à Saintes.

Si les évêques successifs continuaient à sanctionner l'authenticité des reliques de saint Eutrope, elles restaient également sous la garde et la surveillance des religieux qui, depuis 1081, les honoraient d'un culte public et solennel. Arrivés au milieu du XIIe siècle, nous voyons, en effet, Guadrade à la tête de la milice cénobitique d'Eutrope, en même temps qu'Adhémare de Cardonnel nous apparaît revêtu de l'autorité épiscopale; il passa de la stalle de chanoine au trône de l'évêque. L'abbé Guadrade eut à se féliciter de l'intervention de ce prélat, qui parvint, par des voies douces et conciliantes, à apaiser la querelle litigieuse qu'intentait, au monastère de Saint-

Eutrope, Robert Jordin de Cravant. Cet évêque ramena à la concorde et à la charité plusieurs seigneurs avides et abbés brouillons, que des intérêts temporels ou de puériles prétentions divisaient. Il fit restituer à l'abbesse Agnès de Barbezieux la terre de Saint-Pallais, usurpée par un *certain* Constantin Grasse. Cette restitution fut faite par Guillaume Hélie, fils de l'usurpateur, qui était mort excommunié et détenteur du bien d'autrui. Plus consciencieux que son père, Guillaume reconnut l'injustice et la répara. Agnès se montra sensible à ce procédé honorable d'Hélie, qui ne faisait, au reste, en cela, qu'accomplir un devoir. Elle obtint, en sa considération, que l'interdit qui pesait sur la mémoire de Constantin Grasse fût levé par l'évêque de Saintes. Un anniversaire de chaque année lui fut promis, ainsi qu'une place dans le monastère pour sa fille, si le ciel l'appelait à la vie religieuse. L'abbesse, en gage d'une parfaite réconciliation, le gratifia d'une somme de six cents sous et d'une coupe en argent du poids d'un marc [1].

De toutes ces circonstances M. Massiou conclut que, dans ces temps de prostration et d'inertie, où la papauté pesait de tout son poids sur la société chrétienne, les intérêts monastiques occupaient une grande place dans les affaires de la vie...

[1] Cartul. mss. de l'abbaye de Saintes.

« Nous répondons à l'auteur qu'aujourd'hui la *prostration* et l'*inertie* sont dans le goût de bien des gens, heureux de vivre, sans doute, dans un siècle où l'impiété la plus immorale *pèse de tout son poids* sur la société entière. Les intérêts des plus ignobles passions *n'occupent-ils pas une grande place dans les affaires de la vie*, et l'ambition présomptueuse n'y entre-t-elle pas pour beaucoup?.. La raison et l'histoire ne démontrent-t elles pas unanimement que l'influence de la papauté sauva le monde, et que les systèmes de Machiavel ont toujours compromis le bonheur social?..

L'homme se peint dans ses écrits. L'évêque Adhémare en offre une preuve incontestable. Une de ses lettres nous fait connaître son caractère sage et modéré; écoutons le prélat: il s'agit d'arrangements propres à prémunir contre des discussions, nuisibles assez souvent aux intérêts de la paix et de la charité chrétienne. Le prieuré de Saint-Vivien de Pons est ici l'objet de sa sollicitude pastorale.

« Pour éviter, dit-il, le grave inconvénient qui pourrait naître de l'altercation et de l'oubli des choses dont le souvenir doit être toujours conservé, l'Église de Dieu, si prévoyante, a eu la louable et constante habitude de les mettre par écrit, afin d'en léguer la mémoire à ceux qui viendront après nous. C'est donc pour cette raison que nous, Adhémare, par la grâce de Dieu, évêque

de l'Église Santone, voulons et entendons que tous, présents et à venir, sachent, par cette charte munie de notre sceau épiscopal, que notre vénérable frère Froger, abbé de S[t]-Florent de Saumur, ayant eu un démêlé avec Robert Richard, habitant de Pons, au sujet du prieuré de Saint-Vivien de cette ville, soutenait avec ses religieux que ce prieuré était illicitement possédé par Robert. Après plusieurs requêtes, à nous présentées par l'abbé Froger et ses religieux, nous lui aurions indiqué un jour, pour qu'il eût à se présenter devant nous, et agir comme de droit contre Robert Richard.

« Les deux parties comparurent en notre présence, au jour assigné. Nous les avons exhortées à la paix, selon le devoir de notre charge; ce qu'elles ont accepté avec joie, par amour de la concorde et de l'union. Or, voici le résultat de cette pacification. Le susdit Robert abandonna entre nos mains, à l'abbé de Saint-Florent et à son monastère, le prieuré de Saint-Vivien, tant avec ses droits de justice et autres, qu'avec les dîmes de moulins, droit de four et de minage, et généralement tout ce qui relève de ce prieuré; le tout, sans dol ni fraude, passé pardevant témoins intègres. A quoi consentirent de leur plein gré Constantin de Foucher, fils de Robert Richard; sa fille Cécile avec son époux Guillaume Aimond; Alexandrine, femme dudit Robert y souscrivit également. Pour le plus grand bien de la paix, l'abbé Froger

donna et concéda à Robert Richard et à ses héritiers la maison de Geoffroy de Montils, et quelques jardins qu'il avait achetés, avec le consentement du prieur, aux conditions qu'on lui paierait, tous les ans, à Noël et à Pâques, sept écus de rente sur la maison et les jardins de Saint-Vivien.

« En conséquence, il fut statué, arrêté et convenu par Robert, qu'il serait, par cette concession, soumis sans contredit à la justice du prieur, comme les autres manants du bourg. Cependant, l'abbé accorda à Robert et aux siens le droit qu'il avait ou devait avoir daus le fief de Geoffroy de Prisac, à Machenne, et deux carterons de vigne situés en dehors des fossés du château de Pons. Afin que cette convention, faite entre nos mains, ainsi qu'il a été dit, soit ferme et stable à toujours, nous avons rédigé le tout par écrit, et l'avons muni de notre sceau, à la demande et réquisition des deux parties. Les témoins qui signèrent cet acte furent toutes personnes recommandables de notre église cathédrale : Geoffroy de Marignac, doyen; Giraud, grand chantre; Raimond, écolâtre de l'église de Saint-Hilaire de Poitiers; Pierre de Chales, notre notaire; Messire Ranulfe de Neuillac : tous chanoines de l'Église Santone. Les religieux qui signèrent avec nous furent le grand prieur du monastère de Saint-Florent, nommé Giraud; Guillaume Armase; Messire Simon de Carière, moine du grand monastère; Aimond, prieur de

Saint-Martin; Arnaud de Fulgère, prieur de Saint-Vivien; Radulfe et Arnaud, chapelains de Saint-Martin. Parmi les laïques on comptait Calon, sire de Pons, Gombaud Bacer, Robert de Jordan, Pierre de la Ferrière, Astence de Balode, Élie d'Ozillac, Élie de Fromentin, Guillaume de Brie, et plusieurs autres.

« Donné en 1169, sous le règne de Louis, roi de France, et d'Henri, roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine et de Normandie, et comte d'Anjou [1]. »

En 1179, l'évêque Adhémare assista au III[e] concile de Latran, XI[e] général. Trois cents évêques s'y trouvèrent réunis. Le pape Alexandre III présida cette auguste assemblée. Notre évêque prit part aux graves questions qui y furent agitées, et souscrivit aux sages réglements qu'on y fit pour rappeler le clergé à la simplicité de la vie évangélique, pour prévenir l'abus des appellations trop fréquentes, pour empêcher les sentences de suspense ou d'excommunication portées sans monitions préalables, pour faire droit aux plaintes des évêques contre les nouveaux ordres militaires des Templiers et des Hospitaliers, qui empiétaient, contre toute convenance, sur la juridiction épiscopale, et enfin pour prescrire aux clercs les devoirs de leur charge et

[1] Extr. de l'*Hist. du monastère de S. Florent de Saumur*, par Aug. Bonnet, biblioth. de S. Florent, en 1668. Arch. mss. de St. Vivien de Pons. L'acte est en latin.

la fidélité à se montrer, en tout, des modèles de vertu.

C'est sous l'épiscopat de Carbonnel, que l'abbaye de Notre-Dame eût, à la mort d'Agnès de Barbezieux, Aldeburge pour abbesse; il y eut, en 1181, une transaction à l'amiable entre elle et Gérard, abbé de Dâlon. Il s'agissait des dîmes d'un lieu appelé les *Touches* et qui relevait du prieuré de Saint-Sornin de Marennes, propriété de l'abbaye de Saintes. Le pape Luce III donna, à cette époque, une bulle qui affranchissait le monastère et ses chapelains de toute excommunication qui n'aurait pas été lancée par un légat apostolique. Cette abbesse, après un gouvernement ferme et sage de plus de quarante ans, mourut dans la paix du Seigneur, en 1220. Nous transcrivons le bref du Souverain-Pontife :

« Lucius, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos très-chères filles en Jésus-Christ, l'abbesse Aldeburge et les religieuses de Sainte-Marie de Saintes, salut et bénédiction apostolique.

« Votre monastère, ne relevant que de la juridiction du bienheureux saint Pierre et de la nôtre, il est raisonnable et juste que nous donnions à ses intérêts tous les soins et le zèle qu'exige la conservation de ses franchises et immunités. En conséquence, nous portons défense expresse à qui que ce soit de lancer, contre votre monastère et contre vous, sentence d'excommunication ou d'in-

terdit, si ce n'est un légat du Saint-Siège, ou tout autre, nanti d'un ordre formel du pontife romain. Dans le cas contraire, nous déclarons de nul effet toutes sentences portées contre les personnes et les lieux relevant de l'Église de Rome, puisque tout acte de ce genre ne peut avoir son plein droit qu'en vertu d'une délégation spécialement émanée du siège apostolique.

« Donné à Vélétri, le VII des Calendes de février 1182[1]. »

Si les religieuses avaient à se féliciter de la bienveillance du pape, les religieux de l'île d'Aix devaient de la reconnaissance à l'évêque de Saintes. Thibaut, abbé de Cluni, obtint d'Adhémare qu'il sanctionnât, en faveur de son ordre, toutes les donations qu'Isembert, seigneur de Chatellaillon, avait faites au monastère des Bénédictins de l'île d'Aix. Il en reçut une charte en ces termes :

« Nous, Adhémare, par la grâce de Dieu, évêque de Saintes, désirant seconder les vues du vénérable dom Thibaut, abbé de Cluni; rempli de l'esprit de paix qui vient de la charité, nous concédons et confirmons toutes les donations faites par Isembert, seigneur de Chatellaillon, à tous les monastères, églises et chapelles situés dans notre diocèse; et, en particulier, tout ce que ledit seigneur a donné, d'après le conseil d'hommes

[1] Arch. mss. cartulaire de l'abbaye de Saintes.

sages et vertueux, à l'église de l'île d'Aix, nous vous l'assurons à perpétuité, à vous et à vos successeurs, et cela avec toute l'autorité de notre puissance épiscopale. Nous défendons, sous peine d'excommunication, à tous séculiers, possesseurs de dîmes dans vos paroisses, de les transmettre à d'autres églises, sous quelque titre que ce puisse être; que s'ils osaient contrevenir à ces dispositions, nous ordonnons qu'ils soient privés de la sépulture ecclésiastique.

« Donné à Saintes, le XIIIe jour des Calendes de juillet (18 juin) 1182 [1]. »

Avant que le pontife Adhémare eût assuré aux religieux de l'île d'Aix la possession des biens qu'ils tenaient de la munificence d'Isembert, une autre île était devenu le lieu d'une édifiante fondation, due à la piété de l'illustre Eble de Mauléon. Le *Breuil-Chateliers*, donné par ce Seigneur aux religieux de Citeaux, fut, en 1178, transformé en un monastère, sous le vocable de la très-sainte Vierge. L'abbaye de *Notre-Dame des Chateliers* fut également l'objet des largesses d'Aimeri de Mauléon, neveu du fondateur. Il approuva tout ce que son oncle lui avait légué, et même il voulut en augmenter les revenus. Son exemple fut suivi par Raoul de Mauléon, par Savary et son épouse Amable; leur dévoûment fut sans bornes.

[1] Ex Annal. Ben. ap. D. Etiennat, pag. 468.

En 1270, Gui, vicomte de Thouars, seigneur de l'île de Ré, ratifia les donations des Mauléon. Ce monastère était situé à quelque distance du rivage, sur une éminente falaise. On voit encore ses ruines, près du fort Laprée. Long-temps, la voix suppliante des cénobites se mêlera, pendant les heures de l'office de la nuit et du jour, au bruissement des vents de mer, dont le souffle gémit dans les longs et silencieux corridors du cloître; long-temps, le chant des hymnes montera vers le ciel avec le bruit sourd, solennel et plaintif des vagues qui viennent se briser sur la plage; mais le Protestantisme, plus terrible que toutes les tempêtes, un jour, étouffera dans le sang les pieux accents de ces hommes de prière; son fanatisme barbare vouera à la ruine la célèbre abbaye qui, par ses restes antiques, semble, après trois cents ans, protester encore contre le honteux vandalisme du XVIe siècle.

De Carbonnel avait, en 1175, donné son adhésion à la fondation de trois chapellenies dans l'église de Saint-Martin de Pons: l'une dite de *l'Aumônerie*, et l'autre, de *Sainte-Valerie;* la troisième, appelée chapelle de *Chansac*, était sur la paroisse de St.-Vivien; c'est aujourd'hui l'hôpital Ces trois chapellenies étaient à la présentation de l'abbé de Saumur. Nous avons sous les yeux l'acte du pontife Adhémare, copié, en 1668, sur le cartulaire en parchemin de l'abbaye de Saint-Florent [1].

Le même évêque accorda plusieurs priviléges à l'église de Sainte-Marie d'Arpes, appartenant au monastère de Notre-Dame de Saintes; Agnès de Barbezieux gouvernait encore le monastère. L'évêque s'exprime ainsi :

« Adhémare, évêque de l'Église Santone par la grâce de Dieu, à Agnès, notre chère fille en J.-C., abbesse du couvent de Sainte-Marie, et à ses sœurs consacrées au service du Seigneur dans la même communauté, et à toutes celles qui viendront après elles, salut. Les règles du droit et de l'équité, ainsi que l'autorité des saints canons, nous ordonnent, en notre qualité d'évêque, d'aimer les monastères, et, en vue de la charité, de les combler de toute espèce de biens.

« C'est pourquoi, nos chères filles en Dieu, considérant votre régularité et votre ferveur, qui chaque jour, avec l'aide du ciel, deviennent de plus en plus exemplaires, nous vous donnons et concédons l'église de Sainte-Marie-de-Arpes, avec toutes ses légitimes dépendances, non-seulement à vous, mais encore à toutes celles qui, à perpétuité, vous succéderont dans votre abbaye. Nous comprenons également, dans cette donation, tout ce que, avec le secours céleste, vous pourrez acquérir dans la suite; nous le confirmons d'avance, de toute notre autorité épiscopale; nous réservant,

Arch. mss. de l'abb. de S. Florent.

pour nous et nos successeurs, une redevance de douze sols, payable à l'Assomption de la Sainte Vierge, sauf, en tout et pour tout, les droits de l'évêque de Saintes et de son chapitre.

« En outre, nous avons statué et décidé qu'il *vous sera permis de présenter à l'évêque un curé* [1], pour la susdite église, et que le pontife recevra de votre choix, si déjà, ce que nous ne supposons pas, il manquait de sujets propres à cet cure. Afin de donner à notre présente charte toute l'autorité et la certitude nécessaires, pour que nos successeurs ne puissent jamais douter de son authenticité, et pour obvier aux incouvénients des discussions et de l'oubli, nous avons apposé à cet acte notre sceau épiscopal [2]. Les témoins qui ont signé avec

[1] Voilà ce qui nous explique le privilège de l'abbesse de Saintes, nommant à *soixante-trois cures*, à la fin du XVIII[e] siècle.

[2] Adhemarus, Dei gratiâ Xanctonensis episcopus, dilectæ in Christo filiæ Agneti, ecclesiæ St. Mariæ abbatissæ, ejusque sororibus in eâdem ecclesiâ Dei servitio constitutis et deinceps constituendis in perpetuum. Juris et æquitatis dicta disciplina necnon sacrorum canonum asseverat auctoritas ad episcopale spectare officium loca religiosa diligere, eisque caritatis intuitu congrua impertiri beneficia. Eapropter, dilectæ in Domino filiæ, consideratâ honestate atque religione vestrâ quæ in dies, Deo annuente, magis ac magis dilatatur, ecclesiam S. Mariæ de Arpes, cum omnibus ad jus ipsius ecclesiæ pertinentibus vobis, et ecclesiæ vestræ perpetuis temporibus habendam donantes concedimus eamdem ecclesiam et cætera bona quæ ibidem in præsentiarum possidetis, aut in futurum, Deo

nous sont nos très-chers fils Jean, archidiacre d'Aulnis, dont le conseil et l'assentiment nous ont déterminé à faire cette donation; maître Arnaud; Pierre de Phalac, notre notaire; Aiméric Bertet, chanoines de la cathédrale de Saint-Pierre; Hélie d'Arnaud, chapelain de Sainte-Marie; Itérius, secrétaire; Guillaume Fascet; Jean Thibaudeau, prêtres. Agnès, susdite abbesse; Agnès, sacristaine; Hymberge, prieure de Marennes; Galarde, et plusieurs autres, tant clercs que laïcs. »

Sept ans après le III[e] concile de Latran, dont nous avons parlé, Urbain III chargea Adhémare

annuente, acquirere poteritis, auctoritate pontificali vobis confirmantes, retentis XII nummis in Assumptione S. Mariæ nobis et successoribus nostris annuatim persolvendis, atque salvo, in omnibus et per omnia, jure Xanctonensis episcopi atque ministrorum ejus. Statutum siquidem fuit à nobis atque concessum, quod vobis liceat capellanum in præfatâ ecclesiâ episcopo Xanctonensi præsentare, eumque de præsentatione vestrâ recipiendum decrevimus, si in aliquo, quod absit, notabilis non extiterit. Quod ut hæc nostra donatio firmior certiorque in posterum habeatur, successoribusque nostris evidens ac manifesta persistat, ad evitandum controversiæ et oblivionis incommodum, præsens indè scriptum fieri sigillique nostri munimine corroborari fecimus. Hujus autem donationis nostræ testes sunt isti dilecti filii nostri Johannes, Aunisiensis archidiaconus, cujus consilio et assensu hoc donum fecimus; magister Arnaudus; Petrus de Phalac, notarius noster, ecclesiæ S. Petri canonici; Aimericus Bertet; Helias Arnaudi, capellani S. Mariæ; Iterius, scriba; Willelmus Fascetus; Johannes Thebbaudus, sacerdotes: Agnes, præfata abbatissa; Agnes, sacristana; Hymberga, Maremniæ priorissa; Galarda, et plures alii tam clerici quàm laïci.

(*Ap. Gall. Christ. tom. II. Ex Inst. Eccl. Sant. p.* 462.).

de Carbonnel d'une mission qui prouve que le Souverain - Pontife appréciait sa prudence et sa charité; le pape l'établit juge d'un démêlé entre Guillaume, seigneur de Vivonne, et les chanoines de Saint-Hilaire de Poitiers [1]. Cette même année, une cérémonie très-solennelle eut lieu à Saintes; et ici, nous aimons à faire remarquer la marche indépendante de la religion catholique : elle laisse les princes sur leurs trônes, soit qu'ils règnent avec gloire, soit qu'ils compromettent les intérêts de leur empire. Depuis 1152, Éléonore a cessé d'être l'épouse de Louis VII, dont le royaume a été morcelé; qu'importent à la religion les changements? Elle domine tous les évènements; toujours elle arbore la même bannière, toujours elle prêche le même Évangile. Son règne est pacifique, son sceptre est éternel; si elle demande aux peuples leur soumission filiale, c'est pour les rendre heureux.

Quant au vertueux Adhémare, il ne voyait que Dieu dans le gouvernement du monde, et sa Providence, dans les évènements successifs. Le sentiment de ses devoirs le portait à se montrer fidèle envers ceux que la hiérarchie ecclésiastique avait placés au-dessus de lui. Son cœur humble et pur ignorait les préoccupations de l'envie et les rivalités du rang. Aussi reçut-il, avec déférence

[1] Biblioth. Clun. pag. 1450.

et joie, dans sa ville épiscopale, Henri de Sully, archevêque de Bourges et primat d'Aquitaine, primatie qui fut, jusqu'à Clément V, un principe de litige avec l'église de Bordeaux. Le primat était accompagné de Guillaume 1er Letemplier, archevêque de cette métropole. Il fit la dédicace de la cathédrale de Saintes, rebâtie, comme on l'a dit, par Pierre III, de Confolens [1]. La dédicace des églises chrétiennes a commencé à se faire avec solennité, du temps de Constantin. On assemblait des évêques pour cette cérémonie, qui durait plusieurs jours. On y célébrait les saints mystères et on y prononçait des discours analogues [2]. L'évêque Adhémare siégeait encore, en 1188, pendant que Clément III gouvernait l'Église universelle. Il est à croire que notre prélat mourut dans le cours de cette année; car c'est à cette époque même qu'Élie Ier lui sucéda. Ce nouveau pontife assista aux funérailles du vieil Aimar, de l'illustre maison de Taillefer, et le père d'Isabelle, la comtesse-reine dont nous parlerons plus tard. L'abbaye de Bassac avait eu plus d'une fois sujet de se plaindre du vicomte d'Angoulême. Aimar élevait des prétentions vexatoires relativement à plusieurs domaines dont il osait revendiquer la possession, ne craignant pas même d'em-

[1] Vid. Phil. Labb nov. bibl. mss. tom. II. pag. 95.

[2] Dict. de Moréri, lettre D.

ployer la violence contre les religieux qui s'opposaient à ses injustices. Sans doute que, docile à des conseils de sagesse, et pensant qu'à la mort il faut aller rendre compte au juge suprême des méfaits de la vie, il obéit enfin à la foi du chrétien et à l'honneur du chevalier ; il voulut rendre publique sa réparation, puisque ses coupables poursuites contre la propriété d'autrui avaient été connues de tous.

« Je fais connaître à tous présents et à venir, dit-il dans une charte de 1189, qu'après avoir, par le conseil d'hommes pervers, commis plusieurs rapines et autres violences envers les hommes et les possessions du monastère de Bassac, ramené à la pénitence par les représentations de quelques personnes sages, j'ai reconnu, en présence de plusieurs témoins, n'avoir aucun droit à exercer contre ledit monastère, que je promets de défendre et protéger à l'avenir, ainsi que ses hommes et ses biens, en quelque lieu qu'ils soient [1]. Aucuns de mes serviteurs assurent que j'ai droit de course dans la forêt de Martive, ce qui est formellement dénié par l'abbé et les religieux de Bassac. Mais quand il serait vrai que quelqu'un de mes ancêtres eût joui ou prétendu jouir de ce droit, je m'en suis démis à perpétuité, pour la gloire

[1] Ubicumquè sint, defensionem et liberam custodiam liberaliter promittens. (*Cart. orig. de l'abb. de Bassac, folio* 5, *verso*.)

de Dieu, et en faveur du monastère de Saint-Etienne, en présence de l'abbé Pierre et ses religieux, devant plusieurs chevaliers et autres personnes, en traçant de ma main le signe de la croix sur le missel de l'église, ouvert sur l'autel [1]. »

A la même époque, un chevalier appelé Gĕmon restitua également au monastère de Saint-Étienne de Vaux des biens qu'il lui avait ravis. Il y prit l'habit religieux des mains de Guillaume Funel, qui en était abbé; il donna au couvent un fief nommé Deffens, joignant à cette donation une rente annuelle de dix sous, pour l'entretien du luminaire de l'église abbatiale [2].

L'épiscopat d'Hélie I[er] fut d'une très-courte durée. Henri était évêque à sa place, dès l'année même 1189, puisque, à cette époque, il fut, en qualité d'évêque, témoin d'un traité fait entre les religieux de Saint-Florent de Saumur et les chanoines de Saintes. Le nom de ce pontife se trouve fréquemment dans les chartes et les diplômes de la princesse Éléonore; il signa particulièrement l'acte par lequel elle sanctionne tous les privilèges de la ville de Saintes. Il donna un réglement disciplinaire concernant les curés desservant les églises de Saint-Agnant et de Saint-Frédulphe; ces églises étaient paroissiales à Saintes. Ce réglement, qui avait sans

[1] *Item.*

[2] *Gall. Christ. ap. Instr. Xant. Eccl.* tom. II. pag. 463.

doute trait à la juridiction, fut signé de Geoffroy I[er], doyen de la cathédrale. Henri fut choisi pour arbitre, avec Bertrand, évêque d'Agen, dans les affaires contentieuses qu'avait Hélie de Malmort, archevêque de Bordeaux, avec son chapitre. Hélie admit enfin les chanoines de Saint-André à lui baiser les mains, en signe de réconciliation [1].

La reine Éléonore concéda, pendant l'épiscopat d'Henri, en 1200, aux religieuses de Saint-Vivien, leur chauffage dans un bois appelé *Argenconio*, faisant vraisemblablement partie, comme le pense le père Arcère, de la forêt de Benon. Il y a aujourd'hui, près de ce bois, une maison qu'on nomme le *Treuil-d'Argent*. Ce monastère était situé au midi de la forêt; il existait, avant le XII[e] siècle, à quelque distance de Surgères [2].

Lorsque le monarque anglais Jean-Sans-Terre visita l'abbaye de la *Couronne*, en Angoumois, il était accompagné de Sanche VII, dit le *Fort*, roi de Navarre, d'Hélie I[er], archevêque de Bordeaux, des prélats Jean de Saint-Val d'Angoulême et de Henri de Saintes [3]. Le pape Innocent III, le plus savant et le plus habile jurisconsulte de son siècle, écrivit à Henri, au sujet de dix prébendes; nous reviendrons ailleurs sur ces lettres pontificales. On pense que l'évêque termina sa carrière

[1] Hug. Dutemps, tom. II. pag. 202.
[2] Voy. Arcère, *Hist. de la Rochelle*.
[3] Not. hist. par M. Castaigne, bibliot. d'Angoulême.

vers le commencement du XIII[e] siècle. Il avait assisté, avec les évêques de Bordeaux, de Limoges, de Poitiers, de Périgueux, de Cahors et d'Agen, à l'exaltation du corps de saint Étienne de Muret. Cette cérémonie, qui eut lieu dans l'abbaye de Grandmont, fut présidée par l'archevêque de Bourges, Henri de Sully [1]. C'est pendant l'épiscopat du successeur d'Hélie I[er], que fut fondé, en 1191, l'hôpital neuf ou aumônerie de Chansac, de la ville de Pons, par sire Geoffroy, fils de Ponce et de Germasie. Ce prince y fut enterré. Cette aumônerie était sous l'invocation de la très-sainte Vierge [2].

Cette date, déjà certaine par le texte de l'acte de fondation, consigné manuscrit dans la bibliothèque royale, cabinet des titres, boîte cotée *Pons*, le devient encore d'après deux arrêts rendus, l'un, le 12 juin 1567, entre René Mitault, prieur de cet hôpital, et Messire Antoine sire de Pons; l'autre du mois de mars 1616, entre Messire Henri d'Albret, et Apollon d'Albret, pronotaire et prieur de cet hôpital [3].

Le monastère de Saint-Eutrope continuait à être gouverné avec édification par l'abbé Guadrade, et l'église de Saintes avait pour évêque le seigneur Ponce II. Il avait succédé à Henri, avant l'année 1216, puisque, deux ans plus tôt, il rendit

[1] *Gall. Christ.* tom. II.

[2] Mss. arch. du château de Pons.

[3] Mss. arch. du Prieuré de St.-Vivien de Pons.

une ordonnance par laquelle il nommait deux prêtres de Saint-Barthélemy pour la desserte de l'hôpital d'Auffrédy. Cette ordonnance de 1214 porte expressément que les chapelains administreront tous les sacrements, excepté le baptême, et fixe les droits de redevances pécuniaires, destinées au chapitre de Saint-Barthélemy[1]. Cet évêque, dévoué au roi d'Angleterre comme à son souverain, fut désigné, par Henri III, pour ramener à Londres la princesse Jeanne, fille d'Isabelle d'Angoulême; elle était venue en Saintonge d'après le projet qui la destinait pour épouse à Hugues de Lusignan. Ce mariage n'eut pas lieu. Henri, rencontrant des obstacles au retour de la princesse, écrivit au pape, afin que le Souverain-Pontife contraignît l'évêque de Saintes à employer, contre le comte de la Marche, le glaive de la puissance spirituelle, si Hugues apportait un plus long retard au retour, en Angleterre, de la fille d'Isabelle[2].

C'est Ponce II qui démembra la paroisse de Notre-Dame de la Rochelle, église que le père Arcère croit plus ancienne que la ville. L'évêque de Saintes opéra ce démembrement pour former trois paroisses; et quoique l'ordonnance qu'il rendit à ce sujet soit sous la date de 1217, cette di-

[1] Mss. arch. de l'église de S. Barthélemy, de la Rochelle.

[2] Rymer, *Act. publ.* tom. I. pag. 241.

vision dut s'effectuer quelque temps avant l'acte épiscopal, qui ne fit que confirmer alors ce qui déjà avait été établi. Telle est, au reste, la teneur de cette charte du XIIIe siècle :

« Ponce, par la grâce de Dieu évêque de Saintes, à tous les fidèles en Jésus-Christ qui verront cette charte salut en celui qui est le véritable Sauveur.

« Sachent tous qu'avec l'assentiment et la volonté de dom Guillaume II, alors abbé de Cluni, et de Seguin, prieur d'Aix, et de tous les religieux de leurs monastères, nous avons, à la demande des bourgeois de la Rochelle, divisé la paroisse de *Cougnes*, unique église et chapellenie paroissiale, en trois paroisses différentes, savoir : celle de *Cougnes*, celle de *Saint-Barthélemy* et celle de *Saint-Sauveur*. Nous les classons ainsi par le présent décret.

« Le prieur d'Aix, nous ayant donc, pour ces trois cures, désigné, en présence de plusieurs témoins, notre bien-aimé Jourdan, frère de l'abbé de Cluni, pour l'église de *Cougnes*, maître Jean de Lauron, pour *Saint-Sauveur*, et maître Guillaume de Méron, pour *Saint-Barthélemy*, nous les avons gracieusement acceptés et publiquement institués. Nous déclarons que le prieur d'Aix, en cas de vacance, est tenu de nommer à ces différentes cures. Il nous présentera, ainsi qu'à nos successeurs, les sujets désignés; nous ne les admettrons qu'à condition qu'ils auront été reconnus capa

bles ; et pour qu'on ne puisse jamais révoquer en doute ce que nous venons de régler, nous délivrons, en conséquence, au prieur d'Aix, nos lettres testimoniales revêtues du cachet de notre sceau.

« Fait à la Rochelle, l'an de grâce mil deux cent dix-sept. Les témoins présents sont le seigneur Guillaume, archevêque de Bordeaux; P., archidiacre d'Aunis, archi-prêtre de la Rochelle et grand pénitencier de Saintonge; Étienne, prêtre de Saint-Gilles; C., prieur de Saint-Ménard ou Médard; A., prieur du monastère de Notre-Dame de Cougnes; Jean de Méron; P. de Chattes; A., religieux de Soubise, et plusieurs autres [1]. »

Mais pendant que la mort enlevait l'infortuné roi Jean, qui, en descendant dans la tombe, n'avait donné au trône d'Angleterre, soumis à de puissantes commotions, qu'un héritier encore enfant, pendant que Henri III s'empresse d'exhorter les Aquitains à la fidélité, et annonce aux habitants de la Rochelle et aux barons poitevins le départ,

[1] P. Dei gratiâ Xantonensis episcopus, universis Christi fidelibus hanc chartam inspecturis salutem in vero salutari. Noverit universitas vestra nos de assensu et voluntate Domini (Guillelmi II), tunc temporis abbatis Cluniacensis, et Seguini, tunc prioris de Áyo, et fratrum domûs ejusdem parochiam de compniis in Rupellâ quæ tunc una erat, et sub unâ capellaniâ constituta, ad preces etiam burgensium villæ ejusdem in tres parochias divisisse, undè de compniis et Sancti Bartholomæi et Sancti Salvatoris ecclesias parochiales decreto constituimus.
(*Hist. de la Rochelle, par Arcère, tom. II. pag.* 497.)

pour leurs contrées, de sa mère, la fameuse Isabelle dont nous suivrons bientôt les intrigues politiques, l'abbé de Saint-Florent de Saumur, peu occupé des révolutions des empires, donnait, sous l'épiscopat de Ponce II, une terre à l'aumônerie de Chansac de Pons, moyennant une redevance de vingt-neuf sous, payables par le prieur de l'hôpital neuf au prieur de Saint-Vivien ; l'abbé s'exprime ainsi :

« Michel, par la miséricorde divine, humble abbé de Saint-Florent de Saumur, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

« Comme le devoir de la charge qui nous a été imposée nous oblige de pourvoir avec zèle et sollicitude aux intérêts des membres de la société conventuelle, nous avons jugé à propos de déclarer à tous les fidèles en Jésus-Christ, que nous donnons et accordons au bien-aimé Renaud d'Artenac, alors prieur de la nouvelle aumônerie de Pons, ainsi qu'aux clercs de cette aumônerie, une terre contiguë et tous les droits et propriétés que nous avions ou devions avoir sur cette dite terre, avec la dîme de leur cimetière qu'on reconnaissait nous appartenir de plein droit; le tout pour être possédé à perpétuité et paisiblement par les susdits prieurs et clercs, sous la redevance de vingt-neuf sous de cens, payables annuellement, en des termes fixes, à celui qui occupera la place du prieur de Saint-Vivien de Pons. Laquelle re-

devance, lesdits prieurs et clercs de l'aumônerie ont assignée, savoir : neuf sous moins trois deniers et une obole, sur la vieille aumônerie de Pons; quatre deniers sur Élie d'Orbelle, bourgeois de Lafond... Ils seront payés à perpétuité, chaque année, au prieur de Saint-Vivien. Les témoins de cet acte sont : Pierre Ier, doyen de la cathédrale de Saintes, alors chapelain de l'église de Saint-Vivien, etc. Fait en l'an de l'Incarnation de N.-S. 1216[1].»

Le prédécesseur de Ponce II, frappé de paralysie, se voyait dans l'impossibilité d'administrer et de visiter son diocèse; tenant, en évêque consciencieux, beaucoup plus à l'accomplissement de ses devoirs qu'aux honneurs de sa dignité, il avait sagement donné sa démission, bien persuadé que tout languit et porte à faux dans une vaste administration, dès qu'elle n'a pour chef qu'un homme infirme et sans activité; car alors l'évêque siége et ne gouverne pas; ce qui est un malheur à plus d'un titre. Le pontife Henri vit donc avec joie la charge épiscopale reposer tout entière non sur des vicaires-généraux plus ou moins habiles, mais sur un successeur capable et plein de zèle qui, dit-on, était frère de Raymond de Pons, évêque de Périgueux. On lit, dans un ancien cartulaire de l'Église de Saintes, qu'en 1232, Géraud de Male-

[1] Mss. arch. du monastère de S. Florent de Saumur et du prieuré de S.-Vivien de Pons.

mort, archevêque de Bordeaux, condamna Gui, sire de Pons, à assigner des revenus pour la fondation d'une lampe destinée à brûler continuellement devant l'autel, près duquel reposait le corps de l'évêque Ponce II, en réparation des injures dont le seigneur s'était rendu coupable envers Elie Arnaud, chanoine de Saintes. Tel était l'esprit du siècle des Bernard, des Suger, des François d'Assise et des Thomas de Cantorbéri!.. Chaque époque a son caractère; celui du moyen-âge était *l'esprit chrétien.* Ce qui paraît, au XIXe siècle, étrange et singulier, était éminemment religieux, grave et très-édifiant au XIIIe. C'est aujourd'hui ce qu'on ne comprend plus, lors même que, *par mode*, on semble se passionner pour le moyen-âge. On s'exerce au contraire à faire ressortir de nos vieilles légendes des récits qui prouvent la foi vive de nos pères, mais que des écrivains malicieux, légers, voudraient faire considérer comme des signes certains d'une superstition grossière et méprisable. Leur but est moins encore le récit des chroniques, que le ridicule qu'ils prétendent verser à pleines mains sur l'essence de la Religion. Aussi s'empressent-ils de déclarer, avec un orgueilleux dédain, que les *traditions achèvent de mourir.* Hommes présomptueux, vous serez déjoués : les *traditions* de la foi romaine, qui vous déplaisent, ne sont pas de nature *à mourir* comme vous. Les chroniques surchargées de faits plus ou moins mer-

veilleux ne sont pas les traditions immortelles de l'Église catholique. La piété fervente de nos aïeux pouvait parfois pousser trop loin les limites de la crédulité; c'est ici l'œuvre de l'homme. Mais pour les traditions doctrinales et dogmatiques, fondements de la haute et sublime science qui attache l'homme à Dieu et révèle Dieu à l'homme, elles sont encore ce qu'elles ont toujours été, intègres, infaillibles, impérissables. Ainsi, que nos modernes traducteurs des chartes et des légendes du moyen-âge tiennent pour certain qu'ils ne feront tomber que la poussière qui couvre l'édifice antique, et que, malgré leurs efforts, leur perfidie et leurs mensonges, l'édifice ne s'écroulera pas plus par eux qu'après eux. Ils veulent cependant en finir avec la religion divine; fous célèbres qui veulent éteindre le soleil!.. Ces penseurs *profonds* prétendent proclamer l'empire souverain de la raison humaine, qu'ils indiquent dans leur délire comme le *seul Messie* que doit désormais attendre le monde!.. Fastueuse espérance qui n'est, aux yeux de la saine philosophie, qu'une illusion ridicule et coupable.

« Le siècle, s'écrie l'un de ces prétendus régénérateurs rationalistes, le siècle a un tort singulier; le siècle se calomnie lui-même. Que dit-on tous les jours? Que le monde est bien vieux et bien malade; et pourquoi? C'est que le monde a perdu la foi; la foi, cette boussole de l'esprit et du

cœur humain. *La chute absolue des traditions et des croyances* qui ont fait la vie, la grandeur et le génie des siècles passés, voilà la plaie de cet âge de fer. Avec la foi chancelle et périt la morale; avec le ciment éternel de l'ordre social s'écroule et périt la société même. Le monde tire à sa fin...» Ces phrases ironiques sont cependant le langage de la vérité; écoutons les rêveries d'un orgueil exalté :

« Mais le mal, continue notre sophiste, est-il aussi grand que le font ces *vulgaires* alarmes, et faut-il en croire les *Jérémies* que nous voyons se frapper la poitrine sur les ruines de Jérusalem?... *Sérieusement!* ne reste-il au monde qu'à prendre son deuil et à se croiser les bras dans l'attente du jugement dernier? A Dieu ne plaise!..» —Tout ce verbiage prétentieux n'est pas seulement frivole, il est impie. Voilà un homme, sans doute fort jeune, qui croit mieux voir et mieux juger à lui seul que toutes les générations ensemble! Vaine et puérile déclamation! Rêve d'un cerveau malade! Mais laissons-le poursuivre :

« A Dieu ne plaise! Le siècle ne courbera pas la tête sous *ces noirs horoscopes*; le siècle, Dieu merci, ne se croit au fond *ni déchu*, *ni maudit*; *il se croit fort*; *il se croit jeune*; il se sent *la sève et la vie* qui l'animent. Il a sa carrière à remplir; *il a son but*, il a *sa boussole*, j'ose dire *qu'il a sa foi*... » Tout cela, cependant, n'empêche pas

le *siècle* de parcourir le cercle de toutes les erreurs et d'avoir pour centre la démoralisation la plus complète.

« Sa mission est grande, ajoute-t-on, mais elle est écrite : *Réédifier l'ordre social sur les seuls fondements et avec le seul effort de la raison humaine, sur les ruines des traditions qui achèvent de mourir.* » — Les faits et l'expérience, depuis un demi-siècle, prouvent cependant, tous les jours, que les *francs-maçons ne réédifient guère l'ordre social*; ils ne sont que d'habiles destructeurs, *malgré le seul effort de la raison humaine !* Ce n'est pas là tout le rêve brillant du rationalisme :

« Asseoir et consolider le règne de la *liberté*; dresser au milieu du monde la chaire *immense* et prêcher l'*Évangile* éclatant de la *civilisation*, telle est la tâche assignée par la *Providence* à l'émulation des siècles nouveaux... L'homme, avec sa raison seule, avec sa liberté seule, voilà le Messie du monde nouveau !..[1] »

Au moyen-âge, l'homme, parfois, était superstitieux ; au XIX siècle, l'homme est évidemment frappé de démence, quand il ose se promettre de *réédifier l'ordre social sur les seuls fondements et avec le seul effort de la raison humaine*, qui ne se comprend plus elle-même, tant elle s'égare !.. La religion catholique grandit à nos yeux de toute la

[1] Voy. l'*Ami de la Relig.* n° 3034.

hauteur du ciel, en présence de tels adversaires. Qu'ils sont faibles ses ennemis!.. Qu'ils sont aveugles!.. Qu'ils sont à plaindre!..

Beaucoup de déclamations intempestives et d'imprudents sarcasmes ne se trouvent jamais sur les lèvres de l'homme qui aime à étudier l'histoire du moyen-âge en philosophe chrétien. La lecture rapide de cette histoire si attachante peut causer beaucoup d'erreurs, quand des érudits superficiels, précipités et prévenus, y apportent l'esprit faux d'un voltérianisme usé. Au contraire, cette étude raisonnée dans le calme d'une âme impartiale, approfondie et faite aux bonnes sources, donne autant de maturité que de sagesse, de discrétion que de prudence à l'homme studieux qu'elle éclaire et qui, sous son jour, sait porter un jugement en harmonie avec la vérité et la conscience. Il apprécie chaque siècle, selon l'esprit de chaque époque, et il est loin de croire à la chute des *traditions* et des doctrines qu'un impuissant et vaporeux *spiritualisme* ne remplacera jamais, quelle que soit l'audacieuse confiance de ses prôneurs intéressés.

Mais l'abbé Guadrade avait terminé sa longue carrière, et le moine Seguin avait été élu à sa place, lorsque Michel Ier. succéda dans l'épiscopat, en 1221, à l'évêque Ponce II. Nous n'avons rien appris de très-notable sur ce nouveau prélat, si ce n'est qu'il parvint, par sa connaissance des hommes et l'empire de sa vertu, à rétablir l'union et la paix

entre des frères divisés par l'ambition et par l'orgueil. Il n'occupa le siège épiscopal qu'un an ou deux.

Pendant que Michel était évêque de Saintes, la religieuse bénédictine Théophanie Ire était abbesse à la place d'Aldeburge. Elle passa plusieurs transactions dans l'intérêt de son monastère. Un nommé Jehan d'Oleron transigea avec elle au sujet de redevances de Luzac; il s'engagea à payer au prieuré de Marennes, dépendant de l'abbaye de Saintes, pour le four de Luzac, cinq sols de rente, au jour de Noël, pour une lande sise à Luzac, *quatre-vingts seiches*, payables à la Saint-Michel, et enfin, pour sa maison dans le même lieu, deux sols et *deux chapons*, également au jour de Noël de chaque année; et, de plus, une livre de cire, au jour de la Purification de Notre-Dame [1].

Mais pendant que l'Europe se lève pour marcher contre les infidèles d'Orient, qu'Honorius III gouverne l'Église catholique, que les Albigeois désolent une partie de la France, que saint Dominique édifie le monde par l'éclat de ses vertus et de ses miracles, l'Église de Saintes, en voyant descendre dans la tombe ses abbés et ses évêques, ne reste jamais long-temps veuve de ses pontifes; le seigneur Elie II était son évêque depuis 1223. Alors mourait Philippe-Auguste; Louis VIII relevait

[1] Cartul. mss. de l'abbaye de Saintes.

l'étendard de la France contre les Anglais, qui, sous l'effort de ses armes victorieuses, perdaient Niort, Saint-Jean-d'Angély, Saintes et tout le pays en deça de la Garonne, excepté la Gascogne et Bordeaux. La Rochelle alors crut, un moment, pouvoir résister à l'armée de Louis VIII; mais cette résistance n'eut pas de suite : les Rochelais ouvrirent leurs portes au roi de France, qui fit son entrée dans la ville, accompagné du connétable Mathieu de Montmorency, des comtes de Champagne, de Boulogne, de Saint-Pol, de Blois et de Bourbon.

Un an avant ce glorieux succès, les chevaliers du Temple établis à la Rochelle attirèrent les regards vigilants d'Elie II. Cet ordre religieux et guerrier commençait à donner partout, plus ou moins, des signes non équivoques de relâchement et de démoralisation. La piété des fidèles les avait, depuis long-temps, richement dotés ; mais, peu satisfaits des avantages reçus, les Templiers voulaient encore s'emparer de ce qu'on ne leur donnait pas. Leur orgueil prétendait autoriser leur avarice ambitieuse ; ils faisaient valoir les services rendus par eux à la société chrétienne, et le despotisme remplaça bientôt la modestie religieuse et l'honneur militaire. Pour légitimer leur envahissement, ils apposaient leurs armoiries sur les biens domaniaux et les maisons dont ils s'emparaient. L'évêque de Saintes crut devoir unir sa voix aux réclamations qui s'élevaient de toutes parts contre

de tels abus. Il en informa le roi d'Angleterre, encore possesseur de la Rochelle, puisque Louis VIII ne fut couronné à Rheims que le 6 août 1223. Le monarque fit connaître au pape Honorius III les excès auxquels se livraient les chevaliers du Temple; le Souverain-Pontife délégua, en qualité de commissaires apostoliques, les abbés des monastères de la Grâce-Dieu et de Saint-Léonard, qui, en vertu de cette autorité transmise par le Saint-Siège, réunirent au domaine et firent restituer aux particuliers tout ce qu'une rapacité criminelle leur avait enlevé. Le pape, dans la bulle qu'il adressa dans cette occasion, ne parle que des Templiers de la Rochelle [1].

A la même époque, le code civil était loin d'offrir aux Rochelais ce degré de perfection que demande l'ordre social et qu'exigent les intérêts des familles. Un époux, que le libertinage ou d'imprudentes spéculations exposaient à la perte de ses biens, devenait possesseur des biens de son épouse et dès lors il pouvait arbitrairement en disposer, même jusqu'à les aliéner; de plus, une femme qui manquait au devoir le plus sacré de son état par un crime connu, au lieu d'être dénantie de ses deniers dotaux et privée des pactions matrimoniales, entrait en partage des biens de la communauté et s'emparait en outre de la moitié des acquets.

[1] Rymer. *Act. publ.* tom. I. pag. 258.

Les magistrats de la cité Aunisienne avaient une conscience comme l'Évangile a seul le pouvoir de la faire, délicate et timorée. Les cent prud'hommes de la *Commune*, craignant d'attaquer directement un usage qui avait force de loi, préférèrent, en Chrétiens sages et fidèles, s'adresser au Souverain-Pontife Honorius, pour que sa puissance abrogeât des lois vraiment abusives. Ce qui eut lieu. Lorsqu'on envisage ce recours au pape, sous le point de vue de la moralité, assurément on convient que les Rochelais ne pouvaient mieux faire pour rencontrer une autorité compétente et repressive; en le considérant dans l'ordre civil et temporel, on conviendra encore que ces magistrats intègres étaient dans l'esprit de leur siècle, qui était celui d'une foi haute et soumise; ils agissaient, au reste, dans cette circonstance, comme les rois eux-mêmes qui, fort souvent alors, recouraient à l'autorité du St.-Siège, qui est éminemment tutélaire: C'est parce qu'ils n'y recourent plus, que les peuples se soulèvent et que les trônes s'écroulent.

Elie II approuva, en 1225, l'établissement des Frères Mineurs dans la paroisse de Saint-Jean-d'Angély, et il fit, à cette occasion, un réglement plein de sagesse, pour fixer les droits de l'abbaye des Bénédictins et les limites des Frères Mineurs. Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély nous a conservé cette ordonnance épiscopale d'Elie II. Nous la transcrivons, mais en faisant observer

au lecteur que nous sommes loin de partager les préventions de M. Massiou sur le motif de cette disposition canonique. Pourquoi ne pas admettre pour les religieux, comme pour les séculiers, les droits acquis, les privilèges spéciaux. Nous sommes assez équitable pour convenir que souvent les moines, en s'attachant trop à la terre, oubliaient le généreux désintéressement qui vient du ciel; mais il ne nous semble pas que, dans le cas cité, une basse avarice ait été la cause déterminante du réglement que voici :

« Elie, par la grâce de Dieu, évêque de l'Église Santone.

« Sachent tous que les Frères Mineurs, aspirant à établir un oratoire dans les maisons qui leur ont été concédées près de la ville de St.-Jean-d'Angély, au bord de la rivière qu'on nomme Boutonne, et que Geoffroy, abbé de Saint-Jean, réclamant contre cette prétention, parce que le couvent des Frères Mineurs est situé tant sur un fief appartenant à l'abbaye, que dans la paroisse même de l'Église de Saint-Jean, ce qui les induirait en de nouvelles dépenses, nous avons, du consentement de l'abbé et de son couvent d'une part, et des Frères Mineurs de l'autre, réglé leur différend ainsi qu'il suit :

« Ledit abbé et son monastère ont permis aux Frères Mineurs de bâtir un oratoire dans ledit lieu, autant toutefois qu'ils pourront l'entretenir sans

aucune dépense à la charge de l'Église de Saint-Jean, ce qu'ont accepté les Frères Mineurs. Lesdits Frères ont promis de n'accepter, à titre de pieuses largesses, ni terre, ni dîmes, ni prémices, ni autres choses immobilières, et, dans le cas où ils en recevraient, de les appliquer à l'usage et au profit de l'église de Saint-Jean-d'Angély. Ils n'accepteront non plus aucune offrande mobilière en pain, en deniers, en encens et en quelque autre matière que ce soit, et s'ils venaient à en recevoir, comme toutes les oblations appartiennent au camérier et au chapitre de l'église de Saint-Jean, et que la part revenant à chacun est déterminée, celle qui appartient au camérier lui sera donnée fidèlement, intégralement et dévotement, ainsi qu'au chapelain celle qui est affectée à la chapelle.

« Les Frères Mineurs n'auront ni autel en pierre, ni cimetière, et lorsque quelqu'un d'entre eux viendra à décéder, il sera inhumé dans le cimetière des moines d'Angély. Ils ne pourront administrer les sacrements de l'Église dans leur oratoire qu'aux Frères de leur ordre, et ne permettront qu'à ceux-ci, autant qu'il dépendra d'eux, d'y célébrer les divins offices. De plus, les Frères Mineurs ne célébreront point, dans leur oratoire, les dimanches ni les principaux jours de fête, avant que la messe n'ait été dite au peuple par le chapelain de l'église de Saint-Jean-d'Angély. Si l'abbé ou le couvent de Saint-Jean, ou leurs successeurs, s'aper-

çoivent, par la suite, qu'il peut résulter de la présente concession quelque dommage pour leur église, et que les Frères Mineurs refusent d'y porter remède, après en avoir été avertis, les premiers pourront, de leur seule autorité, révoquer ladite concession. Mais si l'abbé et le couvent de Saint-Jean prétendaient molester les Frères Mineurs en dérogeant aux articles ci-dessus établis, nous aurions, ainsi que nos successeurs, du consentement des parties, le pouvoir de connaître du différend, et de contraindre à faire satisfaction, soit l'abbé et le couvent, dans le cas où la vexation serait prouvée, soit les Frères Mineurs, s'ils venaient à enfreindre les clauses du présent traité.

« Ces choses ont été arrêtées de l'aveu tant de l'abbé et du couvent de Saint-Jean-d'Angély, que de Benoît, ministre des Frères Mineurs pour la province de Bordeaux, à la demande desquels nous avons fait écrire et sceller de notre sceau la présente charte, dont un double a été remis audit abbé de Saint-Jean-d'Angély, l'autre aux Frères Mineurs. Fait l'an du Seigneur 1225, au mois de mars [1]. »

La teneur de cette ordonnance est l'expression de la justice et de la prudence; elle était nécessaire, pour que chacun se renfermât dans les bornes de ses attributions; elle sanctionne le

[1] Cart. orig. de l'abb. de St.-Jean-d'Ang. f°. 116. — Voy. *Hist. de la Saint.* tom. I. 2e période, pag. 250.

droit paroissial. La plume de l'honorable écrivain qui s'efforce de ne signaler, *chez les moines de Saint-Jean-d'Angély*, *qu'ombrage*, *qu'exploitation rivale*, est toujours plus ou moins trempée dans le fiel, quand il s'agit de l'Église catholique. Qu'il serait désirable que le talent ne se refusât jamais d'accomplir, au nom d'une vérité sévère, la haute et belle mission que lui confie l'histoire !

Elie se trouva présent à une transaction passée entre Renaud, sire de Pons, et Pierre Béchet, à l'occasion du domaine de Genouillé que Renaud revendiquait comme le douaire d'Isabelle, sa fille, provenant de Gilbert Jaleu, son époux. Pierre Béchet, frère de Gilbert, le lui disputait. L'acte est du 15 mai 1228. Au mois de juillet de la même année, le pape confirma la renonciation faite par Adhémare, comte d'Angoulême, aux droits qu'il avait sur les terres du monastère de Bassac [1].

Hilairie Ire gouvernait alors l'abbaye de Saintes. Il est fait mention de cette abbesse dans les chartes des années 1225, 40 et 44, époque de la mort de cette religieuse [2]. Sous l'épiscopat d'Elie II, l'abbé du monastère de Notre-Dame de Madion, situé à Saint-Germain-du-Seudre, ne nous a laissé de son nom et de ses gestes que la lettre initiale G. L'origine de ce monastère nous est inconnue ; les

[1] Arch. de l'abb. de Bassac.

[2] Cart. de l'abbaye de Saintes.

Protestants, qui l'ont entièrement détruit, au XVIe siècle, ont eu soin de brûler ses archives. Cette maison conventuelle avait eu successivement pour abbés Louis de Rochechouart, prieur de Saint-Eutrope, et enfin évêque de Saintes; Pierre Maurice, chanoine de Saintes et archidiacre d'Aunis, et Simon Pierre de la Corée, qui se démit peu de temps après 1730, et devint évêque, comme nous le verrons en 1744. Il eut pour successeur à l'abbaye de Madion Gabriel-Barthélemy Basterot, doyen et vicaire-général de Bordeaux; nous possédons une lettre autographe de l'abbé Basterot, mandant à messire Compagnon, avocat du roi au siège présidial de Saintes et subdélégué de l'intendant, qu'il eût à faire connaître que son intention était *qu'il ne voulait pas que l'on peschât* dans une petite rivière dépendant de l'abbaye de Madion, *à l'exception de son fermier et de son mûnier qui le pouvaient.* Tout autre *manant* n'avait aucun droit *d'y jeter la ligne ou le filet.* Nous pensons bien que l'abbé n'avait pas moins de zèle pour assurer le salut éternel de l'âme *de ses gens*, comme il les appelle!.. En fixant un dernier regard sur l'emplacement de cet antique moûtier, nous léguons, en passant, un souvenir à l'abbaye de Cormeille; elle s'élevait jadis au sein du vallon, sur la rive droite de la Seudre, depuis l'an 1100 que le bienheureux Robert d'Arbrissel, si célèbre par son zèle et ses prédications, la fonda pour

une de ses colonies; là encore, Dieu fut adoré et la religion de Jésus fit des heureux. Religion divine, dans tous les lieux, dans tous les siècles, nous retrouvons les traces de ton passage; les ruines mêmes qui l'attestent, sont pour toi de glorieux trophées!

La scène du monde change rapidement : les hommes passent si vite!.. Arrivés à l'an 1237, nous voyons déjà, à Rome, la tiare sur le front de Grégoire IX, et, dans notre cité Santone, le bâton pastoral d'Eutrope entre les mains de Pierre IV. C'est sous l'épiscopat de ce pontife que, vers 1236, un Juif de la Rochelle, fort savant dans la langue hébraïque, selon le témoignage même de ceux de sa nation, se convertit et reçut au baptême le nom de Nicolas. Il découvrit à Grégoire IX qu'outre la loi de Dieu écrite par Moïse, les Juifs en avaient une autre qu'ils appellent le Talmud, qui veut dire *Doctrine*. Ce livre absurde, renfermant des erreurs et d'horribles blasphêmes, le pape adressa aux archevêques de France une lettre, sous la date du 9 juin 1239, par laquelle il leur ordonnait de faire saisir dans leurs provinces tous les livres des Juifs, et de brûler tous ceux qui contiendraient des erreurs [1]. Le Juif Nicolas de la Rochelle fut porteur de cette lettre, ainsi que de celle adressée à l'évêque de Paris, et qui en con-

[1] *Hist. Eccl.* tom. XVII. pag. 457.

tenait d'autres pour les rois de France, d'Angleterre, d'Arragon, de Castille, de Léon, de Navarre et de Portugal.

C'est en 1237 que le seigneur de Bourg-Charente, du temps d'Arnaud Taillefer IV, comte d'Angoulême, fonda, à une lieue de Cognac, Notre-Dame de la Châtre, ordre de saint Augustin. Les chanoines réguliers de ce monastère contractèrent une alliance toute de charité fraternelle avec ceux de la Trinité de Mauléon en Poitou. Guillaume, premier abbé de la Châtre, déclare, dans cet acte, à tous présents et à venir, qu'il a été statué en chapitre, du commun accord de ses frères, que les chanoines de Mauléon seraient reçus en toute cordialité dans son abbaye, où ils pourront demeurer autant de temps qu'il leur plaira, pourvu qu'ils ne soient ni excommuniés, ni ennemis de la règle monastique. Il ajoute que, lorsque l'un d'eux aura payé son tribut à la mort, et que ce décès aura été annoncé à la maison de Sainte-Marie de la Châtre, on y célébrera, pendant trente-sept jours, des messes et des services funèbres pour le repos de l'âme du défunt; qu'à la même intention, on y hébergera au réfectoire un certain nombre de pauvres; de plus, son anniversaire sera inscrit sur le calendrier du monastère. A la mort de l'abbé de Mauléon, l'église de la Châtre devait en agir, dans ses prières et services publics, comme à la mort de son propre abbé. Vivien, abbé de

Mauléon, s'engagea aux mêmes conditions. Des lettres patentes furent, à ce sujet, données le 9 des Calendes de mars (21 février), l'an de l'Incarnation 1237 [1]. Aujourd'hui, la belle église de ce monastère n'est plus la *maison de Dieu, c'est la maison de l'homme*, c'est-à-dire, le lieu du trafic, de la profanation ; ainsi l'a transformée une révolution impie et sacrilège !..

La même année, Pierre IV tint un synode pour les fêtes de Pâques, où il donna sa sanction au don que Raimond de Saint-Sulpice fit à l'abbaye de de Saint-Étienne-de-Vaux. Ce seigneur fit son testament entre les mains d'Hélie, archi-prêtre d'Arvert. Il léguait à Vaux la dîme qu'il percevait dans la paroisse de Saint-Sulpice ; l'abbé Étienne était présent et cette donation fut signée d'Emme et Pégine, épouse, et sœur de Raymond, dans son manoir de Foissac, en 1234. Robert, seigneur de Mornac, ratifia ce legs, parce que la dîme accordée par Raymond se prélevait sur les terres enclavées dans les domaines de sa seigneurie.

Par les soins du même prélat, le prieuré d'Arvert vit également augmenter ses revenus. Il fit beaucoup de bien à sa cathédrale. Il ne gouverna le diocèse que très-peu de temps ; car, dans la même année, messire Boamond, au récit de messieurs de Saintes-Marthes, était revêtu de l'autorité épis-

[1] Le P. Th. *Hist. mss. du mon. de Maul.* pag. 44.

copale. Il assista, en sa qualité de suffragant, au concile que convoqua le métropolitain de Bordeaux, Géraud de Malemort. Le concile se réunit à Cognac, le lundi d'après l'Octave de Pâques, douzième jour d'avril. On y publia trente-huit canons ou articles réglementaires, où l'on voit, comme dans la plupart des conciles du même siècle, les efforts de l'Église pour parvenir à éteindre l'esprit de chicane qui régnait alors dans le clergé, beaucoup trop occupé de la futilité des intérêts de la terre. On se servait de fausses lettres; on poursuivait une partie, pour les mêmes causes, devant divers juges; des clercs se faisaient céder des actions, pour les attirer au tribunal ecclésiastique. Quelques uns se disaient faussement juges délégués ou subdélégués, et faisaient citer les parties devant eux, sans pouvoir montrer de commission. D'autres poursuivaient un nouveau droit, en vertu de lettres obtenues auparavant, à une autre occasion. Quelques juges condamnaient par défaut, sans qu'il y eût preuve de la citation. Les laïques aussi, de leur côté, attiraient quelquefois les clercs au tribunal séculier, sous prétexte de garantie, de cautionnement, de spoliation ou de reconvention. A tous ces abus le concile oppose des excommunications générales. Il défend aux prêtres de faire fonction d'avocats ou de procureurs, si ce n'est pour les églises et les personnes pauvres, et encore il enjoint que ce soit gratuitement. Il

ne le défend pas aux autres clercs, parce qu'il n'y avait qu'eux alors capables de ces fonctions; mais il l'interdit aux religieux et aux chanoines réguliers, et ordonne le retranchement de plusieurs abus introduits chez eux. On leur donnait en argent leur nourriture et leur vestiaire, ce qui autorisait la propriété ; on négligeait de rendre compte des revenus du monastère et d'en tenir les portes fermées ; les frères sortaient sans permission, mangeaient dans les villes ou les bourgades de leur résidence, et même s'y cachaient. Ils avaient leur pécule en propre, ce qui ne convenait pas au vœu de pauvreté; ils empruntaient de l'argent en leur nom et se rendaient caution; pour satisfaire un goût frivole ou un orgueil intempérant, plus dociles à la manie des hommes sans jugement, que fidèles aux lois de la conscience, de l'honneur et de la discrétion, parfois ils contractaient des dettes, sans s'inquiéter des conséquences que le retard ou l'impossibilité du paiement pouvait faire surgir, au grand détriment de la paix, de la justice et de la réputation; tendance qui est une véritable peste contre laquelle l'Église ne saurait employer trop de sévérité. Ces clercs sans prudence oubliaient la règle monastique, au point de manger de la viande chez les séculiers ; il prenaient des cures et demeuraient seuls dans leurs prieurés. Le concile condamna tous ces abus, et défendit d'établir de nouvelles

maisons religieuses, ni de confréries de laïques, sans, au préalable, en avoir reçu la permission des évêques. Il réprima également les vexations des laïques qui exigeaient de l'argent des églises, des monastères ou des hôpitaux; ils s'y faisaient loger par force, sous prétexte d'hospitalité. Quelques-uns prenaient des ecclésiastiques et les traitaient cruellement, afin d'en extorquer de fortes rançons. Le concile de Cognac ordonna que les seigneurs qui seraient demeurés un an dans l'excommunication, seraient dénoncés hérétiques, et leurs biens soumis à la confiscation [1].

Dès l'année 1240, Pierre V avait succédé à Boamond. Sous ce nouveau pontife eut lieu le glorieux fait d'armes du plus grand roi dont s'honore la France, de Saint-Louis, sur le pont et dans les plaines de Taillebourg. A la vue de l'oriflamme, respirons.

Du point où nous sommes arrivé, avant de tourner nos regards vers deux armées en présence, dans les vastes prairies qui sont à notre droite, voyons l'Italie en proie aux scènes vexatoires et scandaleuses de l'empereur Frédéric; la Hongrie désolée par les Tartares; l'Angleterre s'affligeant d'être soumise à des impôts excessifs; mais la ligue que fit le comte de la Marche avec le roi de la Grande-Bretagne contre le roi de France, pour re-

[1] *Hist. Eccl.* tom. XVII. pag. 225.

couvrer le Poitou, doit plus particulièrement fixer notre attention.

Isabelle d'Angoulême, si connue par son surnom de comtesse-reine, avait épousé Jean-Sans-Terre, fils de Henri et d'Éléonore. Après la mort de ce prince qui, selon un historien, avait les vices de tous les états, elle épousa Hugues de Lusignan, X[e] du nom. Il était comte de la Marche. Isabelle était une femme altière, pleine d'arrogance, orgueilleuse, intrigante et digne, dit un auteur, de porter le *haubert*. Louis VIII avait donné en propriété la Saintonge au comte de la Marche, province qui déjà avait été donnée en douaire à Isabelle par Jean-Sans-Terre, son premier époux. Mais on sait que le fils de Philippe-Auguste, immédiatement après son sacre, refusa à Henri III, roi d'Angleterre, la restitution de la Normandie, leva une nombreuse armée et résolut de chasser de la France les Anglais oppresseurs.

Isabelle, dès l'an 1226, avait excité le comte à se liguer avec plusieurs seigneurs contre Blanche de Castille, régente du royaume. Cette conspiration n'eut pas l'effet qu'elle en attendait. Son esprit inquiet, sa jalousie entreprenante et son orgueil despotique trouvèrent bientôt un nouveau prétexte de révolte qui devait armer l'une contre l'autre la France et l'Angleterre.

En 1241, Louis IX tint *une grant'court à Saumeur, pour la feste de la Saint Jehan*. Dans ces sortes d'as-

semblées solennelles, nos rois aimaient à paraître avec toute la pompe de la majesté royale. Un chroniqueur du temps dit, de cette cour de Saumur, « qu'elle avait esté la mieux arée qu'il véit oncques; car à la table, le roy mangeoit, tous les grands vassaux mangeoient; devant luy le comte d'Artois servoit de mangier, et le bon comte Jehan de Soissons tranchait du coutel : Le roy y estoit si richement habillé qu'il seroiet chouse merveilleuse et longue à racompter. Il avoit vestu une cotte de samit ynde (bleu) et seurcot et mantel de samit vermeil fourré d'hermines et un chapel de coton en sa teste qui moult mal li séoit pour ce que il estoit lors jœune houmme. »

Tout en visitant son royaume, saint Louis, qui avait forcé le duc de Bretagne à se soumettre à son autorité, voulait ériger plusieurs comtés et duchés, et réunir à la couronne des provinces cédées, par les rois ses prédécesseurs, à des seigneurs devenus puissants, non pour se montrer fidèles, mais souvent pour fomenter des séditions et des révoltes sanglantes. Après la *grant'cour et maison ouverte de Saumeur*, comme parle sire de Joinville, *qui jamais n'avait veu tant de sercots, ne d'autres garnimens de drap d'or comme il y avait en cette feste*, notre saint roi érigea, *par espécial*, le comté du Poitou en duché et le donna à Alphonse, son frère, ordonnant que tous les seigneurs du Poitou fissent foi et hommage de leurs

terres et seigneuries au nouveau duc. Hugues de Lusignan ne vit cette érection qu'avec un profond dépit, car il lui fallait, comme les autres seigneurs, se soumettre aux volontés royales. Il connaissait les vues d'Isabelle; mais il avait *mangié* à la table du roi!.. Il se soumit donc en apparence. Il ne tarda pas à recevoir une sévère mercuriale de la part de son épouse. Après les reproches les plus amers et les plus vifs, elle s'abandonna à tout ce que la colère et l'orgueil peuvent inspirer à une femme de ce caractère: « *C'est grant couardise à vous*, *lui dit-elle*, *de prester hommaige à un comte de Poictiers! Ne savez-vous jà*, *que estes fait ès sang de roys et que avez mené à nopces moy royne d'Angleterre*, *qui ne veuil mie genouiller devant sa Tolozine!..* » Alphonse avait épousé la fille du comte de Toulouse. Isabelle n'eut pas de peine à rallumer le feu de la révolte dans l'ame de son époux, qui aussitôt se rendit à Poitiers et y cerna, *avec grosse troupe de gens*, le valeureux Louis, qui y avait accompagné son frère. Le roi de France, n'écoutant, dans ce moment critique, que son courage et sa bouillante ardeur, imposa d'abord à Hugues par sa noble contenance; mais contraint de se radoucir, pour arriver à un plus heureux résultat, il conclut un traité *fourré*, dit Joinville, *lequel ne dura guères*, et qui lui permit de se rendre à Paris. Pendant son absence, le comte de la Marche refusa, avec hauteur, de rendre *hommaige* au

comte de Poitou, en lui disant avec arrogance: « *Ne vous doibs nul hommaige, ne à vous, ne à tous les fils de Blanche.* » Cette insulte ne restera pas impunie, et la superbe Isabelle sera humiliée. *Parquoy le roy fit dresser grosse armée, et tira droit en la Marche: et à sa venue assiégea Montreul et Berne et les print d'assaut et y mettant garnison; ensorte que le roy victorieusement mettait à fin toutes ses entreprises.*

Mais la comtesse-reine, de plus en plus furieuse des succès de saint Louis, forma le noir projet de le faire empoisonner. C'est toujours par le poignard ou le poison que la révolte a coutume de se défaire des bons princes qu'elle n'aime pas et qu'elle redoute. « Parquoy usant de la malice des femmes, elle treuva aucuns familiers ausquels fit de riches dons, et ayant receu la poison par les mains de la comtesse, s'en vindrent là où estait le roy. Voulans exécuter leur damnable malice, furent treuvés et prins sur le faict, en jetant les pouldres vénimeuses par dessus les viandes du roy. La vérité confessée, furent pendus et estranglés. Quand la comtesse seut que sa mauvaistié estait découverte, de dueil, elle se cuida précipiter et frapper d'un coustel en sa poytrine, qui ne luy eust osté de la main; et quand elle vit qu'elle ne pouvait faire sa voulenté, elle desrompit sa guimple et ses cheveux, et ainsy fust longuement malade de despit et de desplaisance; néanmoins elle demourra

tousiours en son mauvais cœur. » La haine lui rendit ses forces; elle fit part à son fils, Henri III, roi d'Angleterre, de la position critique de son époux; elle ne manqua pas de lui présenter sous le plus beau jour, les résultats de l'intervention qu'elle implorait. Henri, après avoir confié la régence à l'archevêque d'York, primat de la Grande-Bretagne, s'embarqua à Portsmouth, le 11e jour du mois de mai, avec la reine Éléonore et son beau-frère Richard. Ils étaient accompagnés de trois cents bannerets et de leurs hommes d'armes. Une partie des équipages se composait de trente tonnes d'or monnayé, sans compter une somme considérable levée sur les revenus du domaine privé. Le reste de l'armée, commandé par Simon IV de Montfort, comte de Leycester, beau-frère du roi, avait reçu l'ordre de rejoindre le monarque en Guienne. Le prince vint descendre à Royan. Isabelle l'y attendait. « Elle lui alla à l'encontre, le baisa moult doulcement et luy dit : Biau chier filz, estes de bonne nature, qui venez secourir vostre mère et vos frères que les filz de la Blanche d'Espaigne veulent trop malement défouler et tenir soubs leurs pieds. » Henri, heureux de la revoir, partit avec Isabelle pour le château de Pons. C'est de là que, sous la date du 30 mai, il publia des lettres patentes par lesquelles il annonçait sa déclaration de guerre à Louis IX. Mais pendant qu'Henri Plantagenet, après un court séjour à Pons,

se transportait à Saintes avec ceux de sa suite, qu'il signait avec Raymond VII un traité d'alliance offensive et défensive, saint Louis, poursuivant sa marche triomphale, s'emparait de Matha, défendu par une énorme tour qui servait de citadelle et qu'il fit raser, ainsi que nous l'apprend Guillaume de Nangis; Bonne et Prahec se soumettaient à ses armes victorieuses; Thors, également château fortifié appartenant à Ebles de Rochefort, lui ouvrait ses portes. Le château de St-Assaire, à deux lieues de Saintes, subit un assaut qui devint l'occasion de sa ruine entière. Le castel d'Anterne, ou Ancuène, tomba au pouvoir de Louis; Tonnay-Boutonne ne se rendit qu'après une héroïque résistance. Le comte de la Marche, effrayé des succès du roi de France, qui menaçait à la fois les ponts de Cognac, de Taillebourg et de Saintes, alla trouver Henri III, dont les troupes se concentraient pour arrêter les triomphes de Louis; tel était du moins le vœu d'Isabelle, de son époux et de son fils; il ne se réalisa pas. Nous allons en juger, quoi qu'en puisse dire M. Massiou, qui ose avancer « — qu'une dévotion excessive trop souvent éclipsa les lumières de la raison, et enchaîna l'essor du génie de Louis IX [1]!.. » Voltaire est plus équitable, quand il dit dans un ouvrage cependant hostile à la religion :

[1] *Hist. civ., pol. et relig. de la Saintonge*, par M. Massiou, tom. I. pag. 350.

« Louis IX paraissait un prince destiné à réformer l'Europe, si elle avait pu l'être, à rendre la France triomphante et policée, et à être en tout le modèle des hommes. *Sa piété, qui était celle d'un anachorète, ne lui ôta aucune vertu du roi.* Une sage économie ne déroba rien à sa libéralité. Il sut accorder une politique profonde avec une justice exacte, et peut-être est-il le seul souverain qui mérite cette louange. Prudent et ferme dans le conseil, intrépide dans les combats sans être emporté, compatissant comme s'il n'avait jamais été que malheureux, il n'est pas donné à l'homme de porter plus loin la vertu [1] ! » *Cette dévotion* prétendue *excessive*, on le voit, *n'éclipsa point les lumières* de ce prince magnanime; encore moins *enchaîna-t-elle l'essor de son génie !..* Certes, sa dévotion sublime n'en fit pas un lâche, comme il appartient toujours à l'aveugle prévention de rendre injuste. Mais un fait est une preuve concluante contre un jugement erroné et vaut mieux qu'une déclamation futile.

Taillebourg nous apparaît sur ses hauteurs pittoresques. Le fils de Blanche de Castille y est arrivé par des marches forcées. En vain Plantagenet se promet l'appui du sire de Rancon; la crainte seule avait pu porter Geoffroy, dit le Jeune, issu d'un illustre lignage, à faire flotter, sur ses tours

[1] Voltaire, *Essai sur les mœurs.*

crenelées, l'étendard britannique; de plus, Lusignan lui avait fait subir un sanglant outrage, et, la main sur de saintes reliques, Geoffroy avait dit dans son indignation : « Je jure ne me faire raser comme chevalier, et laisser croistre ma grève, (chevelure) à la mode des femmes, jusqu'à ce que sois vengé par moi ou par aultres!.. « A l'arrivée de Louis, il s'empressa de lui ouvrir les portes de ses remparts et, suivi des preux qui formaient son cortège, il se rendit à la tente du roi de France. Un genou en terre, et posant ses mains jointes dans celles du monarque : » Sire, lui dit-il, recevez mien hommaige pour ma seigneurie, et recours de ma lance, comme vostre homme lige. « L'accueil que lui fit le roi fut honorable pour le sire de Rancon et, le soir de ce même jour, saint Louis alla loger dans son château. Pendant quelques heures il y dormit d'un sommeil de paix, rêvant le triomphe du lendemain, qui sera si célèbre dans tous les siècles. L'aurore du 19e jour de juillet dardait ses premiers feux sur les armures étincelantes des enfants de la France, des valeureux soldats de Louis l'héroïque. L'œil de ce noble prince voit l'armée d'Henri III, déjà rangée en ordre de bataille dans la vaste prairie qui s'étend sur le côté opposé de la Charente. Cette rivière ne présente aucun lieu guéable. Un seul moyen de voler à la victoire existe, c'est de traverser le fleuve sur le pont de pierres où l'on ne peut

marcher que quatre hommes de front, et qui sépare les deux armées. Quelques frêles barques chargées de combattants appuieront cette attaque dangereuse. Le cœur d'un roi de France se grandit devant les obstacles; il n'est point de dangers, d'impossibilité pour les soldats français !.. .

L'airain des trompettes guerrières sonne. Tout se dispose pour l'action : chaque corps obéit et se place au lieu que le roi indique; l'oriflamme est déployée; l'air retentit du cri de gloire et d'amour : « Montjoie! Saint-Denis!.. Vive le roi!..» Leycester a renforcé la tête du pont d'un détachement de troupes d'élite; il s'y montre lui-même avec les arbalétriers; mais soit crainte, soit respect pour « leur suzerain lige, leur droicturier seigneur, » Henri, le comte de la Marche et Leycester hésitent d'accepter le combat. Cependant Alphonse, avec ses chevaliers d'avant-garde, se mettant peu en peine du péril et ne pensant qu'à la victoire, s'élance sur le pont sous une grêle de traits. L'ennemi, l'arc tendu, la lance en arrêt, oppose à ses efforts une masse immobile. Trois fois le prince et ses bannerets veulent se faire jour à travers ce rempart d'airain; ils sont repoussés; déjà plusieurs soldats français pensent à regagner Taillebourg. Saint-Louis s'aperçoit de ce mouvement rétrograde; suivi de l'oriflamme, il accourt à la tête de huit de ses chevaliers les plus braves, il rallie son avant-garde, et, le premier, donne l'exemple de la

bravoure la plus intrépide. Il a traversé le pont et, n'écoutant que sa valeur, il s'est précipité sur le champ de bataille. Il répand l'épouvante dans les rangs ennemis; il lutte presque seul contre un détachement entier : Dieu le protège, et sa redoutable épée le défend. Un cri général s'est fait entendre : « Le roi est en danger! » Les Français furieux ne connaissent plus d'obstacles; les bateaux abordent de toutes parts; les cadavres qui couvrent le pont ne peuvent ralentir la course des soldats et des bannerets de France; bientôt le roi est entouré de ses valeureuses phalanges; les escadrons, les bataillons se forment d'après l'ordre de Louis. Le combat est terrible. Chasser des traîtres, des étrangers qui ravagent et oppriment la patrie, mourir pour elle et sous les yeux de son roi, voilà la gloire pour un Français. Les rangs se confondent, l'acier sur l'acier résonne, l'armée française fait des prodiges de valeur. L'ennemi déconcerté fuit dans une déroute complète; quatre mille Anglais ont mis bas les armes, et l'on poursuit les fuyards avec acharnement. Henri III est à leur tête. Au plus fort du combat, dit un historien, il s'était prudemment tenu éloigné du danger. Il arrive le premier à Saintes, sans même avoir attendu le retour de son frère Richard, envoyé vers saint Louis pour demander trêve jusqu'au lendemain. Le roi l'avait loyalement accordée, en disant à Richard, avec toute la dignité, la grandeur

d'âme et la noblesse d'un saint et d'un héros : « Y consens volontiers, biau cousin, la nuict porte conseil ; donnez-en aussi un salutaire au roy d'Angleterre ; oui, sire comte, faites surtout qu'il le suive !.. » Louis campa, le soir même, dans la prairie que les Anglais venaient de quitter précipitamment. Le lendemain, toute son armée marchait en bataille vers les murs de Saintes. Les fourrageurs s'avancèrent jusqu'aux portes de la ville.

Hugues de Luzignan avait dit, dans un accès de désespoir : « Veulx périr ou restablir ma renommée. » Il passa la nuit entière sous les armes, avec ses chevaliers les plus courageux. Il avait établi son cantonnement dans le faubourg de St.-Eutrope. Au point du jour, un villageois, arrivé en grande hâte par des sentiers détournés, lui fait connaître que le roi de France marche sur Saintes; que déjà ses éclaireurs se sont portés en avant pour reconnaître le pays ; qu'un corps de fourrageurs français, chargé de butin, s'est avancé jusqu'auprès de la porte d'Aiguière. Suivi de ses trois fils et de plusieurs Anglais, Écossais, Poitevins et Gascons à sa solde, il vole hardiment à la rencontre des éclaireurs ; il se dispose à les charger avec impétuosité, quand surgit le comte de Boulogne, Alphonse de Portugal, à la tête de l'avant-garde de l'armée de Louis IX. Alors l'attaque a lieu, on combat avec bravoure et acharnement de part et d'autre; la lutte se prolonge, le succès est

indécis ; mais Gaucher de Chastillon vient tout-à-coup répandre la terreur et l'effroi dans l'ame d'Hugues et de ses chevaliers. Le haut et puissant seigneur poursuit pas à pas le châtelain de la Marche, sénéchal de Saintonge ; il le frappe de sa hache d'armes, le terrasse et lui enlève la bannière des Lusignan. Les Français, à cette vue, se sentent animés d'une nouvelle ardeur ; le bruit des cuirasses et des boucliers qui s'entrechoquent, les cris des combattants, tout annonce à Henri III une action décisive; il rallie le reste de ses troupes, et accourt sur le champ de bataille.

Saint Louis, de son côté, arrive avec son corps d'armée, et bientôt l'engagement est général. L'inégalité du terrain, les bois, les fossés, les haies rendent le combat plus meurtrier encore et plus sanglant que sous les murs de Taillebourg. « Le comte de Leycester, Roger Bigot, Jean du Bourg, une foule d'autres capitaines d'Angleterre et de Gascogne rivalisent de prouesse avec les bannerets de France, qui les attaquaient corps à corps, dit un historien. Jean Mancel, clerc de Henri, jouant de la lance au milieu des plus intrépides, malgré sa tonsure et son caractère sacré, fait rendre les armes à Pierre Orige, sénéchal du comte de Boulogne, et à plusieurs autres guerriers de sa phalange. Jean-des-Barres est pris par Guillaume de Sey, avec six de ses chevaliers. Du côté des Anglais, les pertes sont plus nombreuses encore. Henri de Hastings,

entre autres, est forcé de mettre bas les armes avec vingt de ses chevaliers et un grand nombre de fantassins. Sur la grande route, dans les sentiers étroits, sinueux, au milieu des vignes, dans les champs coupés de haies vives, partout on s'attaque, partout on s'égorge; cavaliers, fantassins, tombent à la fois couverts de blessures, épuisés de fatigue, haletants de chaleur; la poussière empêche de se reconnaître, sans qu'on se lasse de frapper; le sang ruisselle de toutes parts et des milliers de victimes jonchent ce vaste théâtre de carnage [1].

Le fait d'armes de Taillebourg fut encore moins funeste aux Anglais et à la coalition de Lusignan que l'affaire engagée aux portes de Saintes. Poursuivis, l'épée dans les reins, Henri et ses escadrons éperdus regagnent, dans le plus grand désordre, les remparts de la cité, abandonnant, au nombre des morts, quatre riches prélats, trente-deux chevaliers, trois bannerets de noble lignage, vingt-six sergents, une multitude de fantassins; enfin, quatre mille hommes d'armes se rendent à discretion.

Le hasard voulut que la cotte de mailles dont était revêtu le vicomte de Châtelleraut se trouvât semblable à celle de Richard de Cornouailles; son

[1] *Vie de S. Louis*, par le marq. de Villeneuve-Trans, tom. I. pag. 303.

coursier était de même couleur. L'illusion devint fâcheuse pour vingt-deux chevaliers et cinq cents soldats anglais; ils se rallièrent autour du vicomte et ne s'aperçurent de leur déplorable méprise qu'au milieu de l'armée du roi de France.

Hugues de Lusignan ne rentra dans la ville que la rage et la honte dans le cœur; tous ses châteaux-forts étaient au pouvoir de Louis, ou rasés par ses ordres. Il aimait cependant à se rassurer dans sa détresse, en pensant à la solidité des remparts de Saintes. La garnison s'y composait d'hommes courageux et dévoués; de nombreux archers anglais occupaient les hauteurs de Puyraveau; le capitole des Romains, devenu une puissante citadelle, relevait son espoir, au moins, en lui permettant de tenir encore long-temps, jusqu'à ce que le secours promis lui arrivât.

Saint Louis n'était pas seulement le plus redoutable des chevaliers, il était encore le plus habile et le plus prudent des capitaines. Il comprit la position du comte de la Marche et d'Henri III. Il tempéra l'ardeur belliqueuse de ses braves et se borna à débusquer l'ennemi de la tour dite de *Montrouble*, où il s'était retranché pour défendre la tête du pont. Le roi de France alla camper à Colombier. Le soir du 23 juillet, il vit arriver à sa tente le fils aîné du comte de la Marche qui, en entrant, se jeta aux pieds de saint Louis et demanda la grâce de son père; l'évêque de Saintes, Pierre V

et non pas Boamond, comme ledit le marquis de Villeneuve-Trans, l'avait accompagné; mais voyant que le monarque ne paraissait pas heureusement disposé en faveur de Lusignan, le prélat se rendit auprès de Pierre Mauclerc, pour l'engager à se joindre à lui et à désarmer ensemble la juste sévérité du roi. Le prince les accueillit avec bonté et promit de consentir à un traité, pourvu qu'il fût basé sur ces conditions : « Que les troupes de Lusignan se sépareraient sur-le-champ de l'armée anglaise; que le comte de la Marche céderait à Alphonse de France tous les châteaux pris en Poitou; que trois autres seraient livrés pour recevoir garnison et comme gage d'une future fidélité; qu'enfin, pour tout le reste, le comte de la Marche s'en remettrait à la générosité du vainqueur. » Henri III, pendant ces pourparlers, prit l'inaction des Français pour la preuve d'un découragement inspiré par les pertes qu'ils avaient essuyées dans les deux affaires de Taillebourg et de Saintes. Il ignorait la résolution de Louis IX, qui, tout en ajournant l'assaut, répétait à ses chevaliers : « Je veux rentrer au Louvre suivi du roi Henri et de tous ses capitaines chargés de fer, comme mon aïeul le fit de Ferrand et du comte de Boulogne. » Henri apprit cependant que les habitants traitaient secrètement avec Louis, qu'il était question d'ouvrir, pendant la nuit, les portes de la cité à l'armée française : « Vous n'avez pas un moment à perdre, lui cria

tout haletant un courrier expédié par le fils du comte de la Marche ; je vous annonce, sire, que, cette nuit même, la ville sera investie et, au lever de l'aurore, l'assaut sera livré sur tous les points.» Muet de surprise et frémissant d'indignation, dit le marquis de Villeneuve, Henri se rend au quartier de la cité, où demeurent les principaux signataires du traité ; il y fait mettre le feu, puis, montant à cheval, suivi de Richard, de Leycester et de quelques serviteurs fidèles, il part, bride abattue, et arrive, le soir même, à Blaye, abandonnant ses bagages, ses meubles précieux, sa caisse militaire, et jusqu'aux riches ornements de sa chapelle royale. Il s'installait à peine dans un chétif logis, mourant de faim, de lassitude, quand le bruit se répand que saint Louis vole sur ses traces ; le royal fugitif, s'éloignant plus rapidement encore, passe la Gironde, remonte sur un cheval frais, n'épargne ni les éperons ni l'or, sans s'inquiéter de sa suite, et ne se croit enfin sauvé qu'en entrant dans Bordeaux, après être demeuré deux jours et deux nuits sans manger ni dormir.

« Henri se trouvait déjà loin de Saintes, quand les chefs anglais, assis à la table du festin, eurent connaissance de sa fuite [1]. Saisis d'épouvante à leur tour, ils s'élancent sur leurs coursiers les plus rapides, et vont chercher un refuge dans les rem-

[1] *Hist. de S. Louis*, déjà citée.

parts de Blaye. Le reste de l'armée, aussi à jeun, se traîne péniblement sur les pas de ses chefs. »

Le jour suivant, saint Louis fit son entrée triomphante à Saintes. C'était la délivrance du pays, la vraie liberté nationale qui l'accompagnait; la servitude ne peut soutenir le regard d'un roi de France, commandant en personne une armée fidèle et brave! La patrie était fière alors; Louis aimait son indépendance et sa gloire; il voulait son bonheur; il terrassait ses ennemis et les chassait du royaume!.. Etait-ce donc alors que la dévotion du fils de Blanche de Castille *éclipsait les lumières de sa raison et enchaînait l'essor de son génie?*.. Les populations, affranchies d'un joug humiliant, viennent enfin se grouper autour de leur héroïque et légitime souverain, comme des enfants aux pieds d'un père. Les magistrats, non moins heureux que les peuples, l'évêque Pierre V et son clergé, l'abbé de Saint-Eutrope et ses religieux, le reçurent comme un libérateur. Tous, dans ce jour à jamais mémorable, comprirent que, si la bassesse des sentiments fait les lâches, une religion divine fait les héros.

« Le premier soin de Louis, en arrivant à Saintes, dit M. le comte de Vaudreuil, fut d'aller rendre grâces à Dieu, dans l'église de Saint-Pierre, du succès qu'il avait accordé à ses armes; l'évêque le reçut et célébra les saints mystères avec toute la pompe que requérait une telle circonstance. Le

roi logea au palais épiscopal; mais il voulut que les reines restassent à l'abbaye, afin qu'elles ne fussent pas importunées du fracas que sa présence occasionnerait dans son logement. La reine Blanche et ses deux belles-filles vinrent se loger dans la noble abbaye des Dames de Saintes [1]. » Hilairie Ier dont nous avons parlé, eut l'honneur de recevoir les princesses dans son monastère. L'église de St.-Pierre, dans laquelle saint Louis vint remercier Dieu, était alors celle bâtie, en 1117, par Pierre de Confolens. Des auteurs pensent que l'église d'Ecurat fut fondée par Louis IX, pour perpétuer le souvenir de sa victoire sur Henri III. Nous préférons croire, avec plus de vraisemblance, que de notables réparations y furent faites sous le règne du saint roi; car évidemment cette église est antérieure au XIIIe siècle.

Après avoir reçu la soumission et l'hommage des sires de Pons, de Mortagne et de Mirambeau, le pieux monarque prouva à Lusignan et à la coupable Isabelle que son noble cœur savait dignement oublier des méfaits. Le prince était au château de Pons, quand la comtesse-reine, son époux et leurs deux jeunes fils furent annoncés au roi. A leur entrée, ils se jetèrent à ses pieds en fondant en larmes: « Très-débonnaire sire, s'écria Lusignan, oh! pardonnez-nous l'ire et mal-talent! Ayez de

[1] *Tableau des mœurs franc.* tom. II.

nous mercy ! car avons moult maulvaisement et orgueilleusement ouvré vers vous !.. » Saint Louis, sensiblement ému aux accents douloureux de cette famille humiliée et dupe d'une funeste ambition, se montra envers elle aussi grand, par sa bonté, qu'il fut magnanime, sous les murs de Taillebourg, par sa valeur chevaleresque. Qu'est devenu l'arc de triomphe élevé, par nos pères, sur la rive de la Charente, témoin du glorieux fait d'armes du saint roi ?.. Ce monument ne devrait-il pas être relevé ?.. N'appartient-il pas à l'histoire ?.. Ne serait-il pas une preuve vivante que la *dévotion* du saint n'*enchaîna pas le génie* du héros ?.. Les révolutions ne sont pas seulement jalouses du mérite d'autrui; elles sont encore injustes, après avoir été stupidement ruineuses.

« Louis, tombé malade à Pons, dit un auteur, et revenu convalescent à Saintes, pour y faire ajouter de nouveaux remparts, éprouvait lui-même une grande lassitude de la guerre ; les vivres commençaient à manquer en ces champs dévastés, où l'on avait tout brûlé et tout ravagé. Les sources taries, les puits empoisonnés, un aîr brûlant, la puanteur de plusieurs milliers de cadavres à demi-enterrés, tout concourait à développer une affreuse dyssenterie ; en peu de jours, elle enleva près de quatre-vingts bannerets, bons chevaliers et hommes d'armes, entre autres, Richard de Beaumont-le-Vicomte et Archambaud IX, sire de Bourbon, qui

ne s'était point rétabli de sa blessure à Taillebourg. Les chroniques parlent même d'environ vingt mille soldats qui périrent dans les langueurs d'une fièvre incurable. Le roi s'en trouva également atteint, et les Français frémirent à la pensée de voir le héros couronné rendre le dernier soupir sur cette terre, pleine de sa gloire... A peu-près rétabli, Louis se hâta de s'éloigner d'une contrée malheureuse où, selon des historiens contemporains, « les soldats licenciés des alliés fichaient le feu par les villettes, tuant vilains, partout où passaient les soudards...» Les Anglais humiliés, les grands vassaux rebelles, contraints à implorer pardon, de nouveaux fiefs réunis à la couronne : tels furent les résultats d'une expédition où la bravoure personnelle de Louis et son expertise en fait d'armes n'avaient pas moins brillé que sa grandeur d'âme, sa foi, sa sagesse et sa clémence.

En déposant avec amour, au pied du trône de saint Louis, notre admiration, nos vœux et nos hommages, reportons nos souvenirs vers tout ce que nous avons vu de vénérable et de divin dans la succession imposante et continue de nos évêques de Saintes, relevant l'étendard de la croix arboré par l'apôtre-martyr, et arrivant, malgré mille obstacles, jusqu'au VIe siècle; propageant la foi avec le culte de celui qui, le premier, l'avait annoncée aux peuples Santons. Rappelons aussi à la mémoire du lecteur ces temples saints, élevés en l'honneur

de l'immortel Eutrope, peu de temps après sa mort glorieuse, tombant sous le poids de leur vétusté, et reconstruits par le zèle, ornés par la religion et la reconnaissance. N'oublions pas cette basilique qui a reçu le dépôt sacré du corps saint d'un martyr, et qui est devenue le centre de tous les hommages des générations successives; majestueux cortège, depuis l'an 600 jusqu'à l'année 1081!.. Saluons encore de nos respects le pieux asile des disciples de saint Benoît, gardiens fidèles du tombeau d'Eutrope. Avec eux et les évêques héritiers de sa puissance et de sa foi, nous arrivons au milieu du XIII[e] siècle.

L'évêque Pierre V était mort heureux, puisqu'il avait pu contempler les traits augustes de son roi et voir sa patrie affranchie d'un joug oppresseur. Ce prélat, en 1240, avait, à la demande de Robert de Pons, délivré un acte adressé au chapitre de sa cathédrale; il s'agissait sans doute de quelques droits à sanctionner [1].

Mais quelques années après la victoire de Taillebourg, pendant que l'armée de Louis IX était ravagée par la maladie et battue par les Sarrasins, après la déplorable journée de la Massoure,

[1] Petrus, Dei gratiâ Xant. episc., ad instantiam D. Roberti, de Pons militis, has nostras præsentes litteras decano et capitulo Xanton. dedimus in veritatis testimonium sigilli nostri munimine roboratas, anno Domini MCCXL.

(*Hug. Dut. tom. II. pag.* 351.)

Hugues de Félet avait, en 1250, succédé à Pierre V. Ce nouveau prélat, avant d'être appelé au gouvernement de l'Église Santone, était curé de la paroisse de Plassay, située dans le canton de Saint-Porchaire. Il donna au chapelain, son successeur, ses vignes de Puy-Bétaut, et, de plus, une somme assez considérable pour acheter une maison presbytérale qui, long-temps, fut désignée sous le titre de *Maison de l'Évêque* [1]. Il dota le chapitre de sa cathédrale d'une rente de trente livres, avec certains revenus dans la paroisse de Chermignac, à condition que les chanoines célébreraient, tous les ans, en grande pompe, la fête de Sainte-Magdeleine. L'acte de cette donation est de l'année 1255. Dès 1252, Hugues fit une ordonnance pour autoriser, à la Rochelle, l'établissement d'un cimetière, près de l'hôpital de Saint-Barthélemy ; c'est ce que nous fait connaître un fragment de cette ordonnance [2]. Ithier de Barbezieux, fondateur dans cette ville de l'Angoumois, alors du diocèse de Saintes, du monastère des Frères Mineurs, mourut pendant son épiscopat qui ne dura que huit ou dix ans ; car, dès l'année

[1] *Gall. Christ.* tom. II. pag. 1074.

[2] Consenserunt etiam dictus Prior et Capellani quod in plateâ quæ est juxtà Pontem portæ, quæ porta vulgariter dicitur Porta Parvi Comitis, quæ est propria dictæ domus eleemosinariæ, fiat cæmeterium ad sepeliendos pauperes domûs ejusdem, etc.

1258, Ponce III était revêtu de son autorité pontificale; des chartes de Notre-Dame l'attestent [1].

Le culte rendu, dans le moyen-âge, aux reliques des Saints, n'était pas toujours de la *superstition*, comme le pensent quelques écrivains modernes, qui, malheureusement peu éclairés de la science de la religion, condamnent son esprit et ses dogmes, comme s'ils n'étaient qu'un songe *merveilleux* ou une invention arbitraire. Les pratiques les plus saintes, les plus utiles institutions n'ont, pour ces auteurs prévenus, aucun titre au respect et à l'admiration. Il est cependant avéré que la foi était plus souvent le principal motif des hommages rendus alors au tombeau des martyrs. Selon une pieuse coutume, on portait les reliques des Saints avec soi, lorsque l'on entreprenait des œuvres de charité et que l'on allait recueillir des aumônes. Nous trouvons un exemple de cette édifiante pratique dans une lettre qu'un évêque de Périgueux écrivit, en 1263, à Ponce III, évêque de Saintes. Le prélat s'en explique ainsi :

« Nous, Pierre [2], par la miséricorde de Dieu, évêque de Périgueux, à notre vénérable père en Jésus-Christ, Ponce, par la grâce divine, évêque de Saintes, et aux vénérables hommes doyen et

[1] *Clergé de Fr.* déjà cité.

[2] Pierre II de Saint-Astier, évêque de Périg. mort en 1275. (*Gall. Christ. tom. II. Eccl. Pétr.*)

archidiacres de son chapitre, salut et sincère charité en notre Seigneur.

« Nous vous attestons, par nos présentes lettres, que l'on tient pour indubitable, dans l'abbaye de Ligueil de notre diocèse, qu'on y possède un bras de saint Siméon, qui y fut apporté de Constantinople, comme l'assurent des personnes vraiment dignes de notre confiance.

« Almoïde, respectable abbesse de ce monastère, religieuse de la plus grande édification et élevée dans la communauté de Ligueil, où elle a vécu, depuis son enfance, dans la pratique de toutes les vertus, se propose de porter avec elle ce bras révéré, et de parcourir votre diocèse, afin d'y recueillir les aumônes des fidèles. Nous vous la recommandons affectueusement, afin que vous lui accordiez, avec votre charitable bienveillance, des lettres de recommandation auprès des prélats inférieurs et des chapelains soumis à votre autorité. Daignez, pour les besoins de son monastère, prêter une oreille favorable aux justes demandes d'Almoïde, et faites en sorte, s'il vous plaît, qu'elle ressente pour elle l'efficacité des prières que nous vous adressons.

« Donné, le jour de la lune après l'*Invocavit me*, en l'année de notre Seigneur 1263 [1]. »

[1] Vid. ap. Instrum. Eccl. Petrogor. *Gall. Christ.* tom. II. pag. 488.

Il est présumable que Ponce III est le même pontife que l'évêque de Saintes désigné, dans une charte de Grandmont, par la lettre initiale P. Il est également nommé dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Cybar et dans un titre du monastère de la Frenade. C'est sous son épiscopat qu'Yve remplaça, sur le siège abbatial de *Sainte-Marie*, Hilaire Ire ou mieux Hillairie. Alphonse, comte de Poitou, frère de saint Louis, plein d'affection pour la maison conventuelle de l'abbesse Yve, renonça en sa faveur à la taille qu'il avait coutume de lever sur les hommes de l'abbaye. L'intention du prince était de faire en cela une bonne œuvre, utile pour le repos de son âme et de l'âme de ses parents; car la foi animait son cœur chrétien, comme le courage armait son bras de chevalier. Sa charte est datée d'un village, près d'Aigues-Mortes, la veille de la Pentecôte 1270 [1].

Yve gouverna son abbaye pendant trente-six ans. Elle avait débuté dans la vie claustrale par le modeste emploi de gardienne des ornements et de la sacristie. Son mérite fut récompensé. Son administration fut louable et avantageuse. Elle mourut saintement en 1280 [2].

L'évêque Ponce III assista au concile tenu à Cognac, en 1262, par l'archevêque de Bordeaux,

[1] Mss. arch. de l'abb. de N.-D. de Saintes.

[2] *Gall. Christ.* loc. jam cit.

Pierre de Ronceval. On y fit dix-neuf articles de constitutions. Il défendit de veiller dans les églises ou dans les cimetières. Cette défense fut faite pour obvier à de graves désordres. Le peuple assistait donc encore, à cette époque, aux offices de la nuit. Les danses dans les églises, à l'occasion de la fête des Saints-Innocents, furent interdites. Le concile défendit également de faire combattre des coqs dans les écoles. L'Église, dans cette défense, fait comprendre avec quel soin elle a toujours voulu que l'esprit de paix, de concorde et de douceur devînt la règle des Chrétiens. Ici, on le voit, elle cherche à éloigner de l'enfance et de la jeunesse l'ombre même et le symbole de la dispute, de l'aigreur et de la haine. Les Pères du concile de Cognac obligèrent les curés, en cas d'absence pour leurs études, ou autrement, avec la permission de l'évêque, de mettre à leur place de bons vicaires, en leur assurant une portion congrue de trois cents sous, c'est-à-dire, de cent cinquante livres de notre monnaie. Il y eut, entre autres, des règles prescrites pour les sépultures [1].

On croit que Ponce III se démit de sa charge dans le cours de l'année 1265; car, à cette époque, son Église avait Elie III de Fors ou de Foix pour premier pasteur; ce prélat lui-même, deux ans plus tard, transmit, par démission ou par cause

[1] *Hist. Eccl.* tom. XI. pag. 799.

de décès, l'autorité épiscopale à Pierre de Laude, qui ne la conserva que six ans. Il eut pour successeur, en 1275, Ponce IV, neveu de Ponce III. Il était fils de Renaud, sire de Pons, et d'Agathe d'Angoulême. Son frère était alors doyen du chapitre de Saintes [1]. Nous n'avons pu recueillir aucuns faits relatifs à l'épiscopat de ces trois derniers évêques; mais il est à croire qu'ils prirent plus ou moins part à l'esprit et aux évènements de cette époque. L'Europe entière était entraînée par les idées d'outre-mer. A peine consacré chef suprême de la chrétienté, le pape Grégoire X avait donné l'exemple aux souverains, en formant, des deniers de l'Église, un corps d'armée, composé de cent cavaliers et d'un grand nombre de fantassins. Ils étaient destinés à grossir les phalanges qui se portaient à la défense des Chrétiens, opprimés dans la Palestine, ou qui marchaient à de nouvelles conquêtes sur les infidèles. Le même pontife écrivit au roi de France, Philippe-le-Hardi, pour l'engager à seconder ses efforts.

Nous dirons ici, avec l'historien d'Innocent III, que depuis long-temps les croisades étaient l'affaire la plus importante, commune à tous les peuples chrétiens, et par conséquent celle qui préoccupait le plus vivement leur chef spirituel. C'était la guerre pour reconquérir cette terre où vécurent les pa-

[1] *Gall. Christ.* Hug. Dut.

triarches, où prophétisèrent les prophètes, où apparurent les types qui figuraient le Messie, où enfin le fils unique de Dieu et le Sauveur du monde est venu enseigner lui-même, où il a agi, où il a souffert, où il est mort. La honte de savoir entre les ennemis les plus furieux du nom chrétien le sanctuaire le plus révéré, la plus précieuse des reliques, la contrée où l'air, l'eau et le sol, les vallées et les montagnes suffisaient pour faire goûter au fidèle les joies ineffables du ciel, cette honte avait pesé douloureusement sur le cœur des Chrétiens; une seule pensée, un seul désir s'était emparé d'innombrables esprits, avait exalté toutes les familles, toutes les classes : c'était de partir, de détourner l'amertume de cette humiliation, de conquérir la grâce de Jésus-Christ et la félicité éternelle. Ce pays n'était-il pas la patrie du Sauveur, son héritage? Or, rois et chrétiens, tous n'étaient-ils pas son vassal? Chacun par conséquent était obligé, lorsqu'il s'agissait de la délivrance du roi et de son héritage, d'engager ses biens et son sang, s'il ne voulait pas courir le danger du crime de haute trahison.

La parole inspiratrice de Pierre l'Hermite avait jadis soulevé cet enthousiasme, par lequel les peuples avaient sacrifié, en honneur de leur foi et de leur Sauveur, le pays natal au pays étranger, la sécurité dans la patrie aux périls d'une expédition lointaine, les richesses à la pauvreté, l'abon-

dance à la privation, les jouissances aux souffrances. Cette terre était le but suprême et du chevalier qui aspirait à la gloire, et de celui qui voulait se vouer, dans une méditation paisible, à la contemplation consolante des lieux où le salut du genre humain avait été acheté à un prix infini.

Tant que cet enthousiasme régna dans la chrétienté, la foule des Croisés ne cessa pas de se rendre en Palestine. Même après tant de malheurs arrivés aux armées chrétiennes, la conviction s'était de plus en plus propagée et fortifiée que le nombre des combattants ne pouvait rien pour la délivrance du Saint-Sépulcre; à Dieu seul il appartenait de vaincre dans les lieux saints. Les prêtres entretenaient les Croisés dans cette pensée; les chants du poète retentissaient des gémissements du pays natal sur la honte d'abandonner aux infidèles le tombeau sacré, et faisaient entendre les accords mélodieux de la joie intérieure du cœur racheté dans ces lieux. La prédication et le chant annonçaient que la croix seule ouvre les portes du ciel. Se croiser était regardé comme une dette que le chrétien est obligé de payer par un léger sacrifice à Jésus-Christ. Sur les exhortations pressantes des papes, les rois de divers pays partirent avec des armées nombreuses. Alors ils y étaient poussés par un double devoir, par celui envers leur suzerain spirituel et par celui envers leur suzerain terrestre. Le prince empruntait des sommes d'ar-

gent, vendait ses possessions; le chevalier aliénait ses fiefs; l'ecclésiastique mettait en gage ses bénéfices. En prenant la croix, le poète espérait acquérir la couronne céleste, et le moine, la palme glorieuse de la persévérance et de la foi; ni le vieillard aux cheveux blancs, ni la jeune fille ne redoutaient les dangers qui les menaçaient sous plus d'une forme. Les villes envoyaient des troupes considérables d'hommes valeureux rejoindre les armées; dans beaucoup d'endroits, elles faisaient remise aux Croisés des droits de péage et d'autres impôts; les pélerins étrangers étaient entretenus aux frais du trésor public. Dans les contrats de mariage, les nobles mentionnaient la réserve de la liberté de se croiser; toute résistance de la femme était inutile pour empêcher le mari de se rendre en Palestine, même quand ce départ laissait à sa charge de tout petits enfants; il ne lui restait que ses prières ardentes au Seigneur, pour voir revenir sain et sauf l'époux absent. Se croiser, c'était l'unique moyen de se délivrer des mains d'un ennemi acharné, la voie ouverte à la réconciliation avec l'Église, à la paix d'une conscience inquiète; des personnages distingués par le rang et la fortune croyaient même augmenter la mesure de leurs mérites, quand les peines et la détresse les mettaient au niveau du plus pauvre, quand leur vêtement de pélerin devenait pour eux un habit de mendiant. Le serment de ne plus revenir

dans sa patrie, sans avoir rempli le vœu, liait des milliers d'individus. Malheur à celui qui le rompait!

L'erreur, dit encore l'historien Hurter, de ceux qui prétendent que les papes n'ont excité les princes de l'Occident aux croisades que dans le but de régner plus facilement sur eux, et de pouvoir faire exécuter, sans en être empêchés, leur propre volonté dans les royaumes de ces princes, cette erreur est aussi grande que celle qui admettrait que tous ceux qui ont pris la croix étaient animés d'un zèle également pur [1].

Toujours guidé par les mêmes vues de l'époque et, en outre, voulant réunir les Grecs à l'unité catholique, Grégoire X convoqua le IIe concile de Lyon. Pierre de Laude gouvernait alors l'Église de Saintes, et comme tous les évêques de France en particulier y furent appelés, nous pouvons supposer que Pierre, ou Ponce IV, en fit partie. « L'Église étant la source de la vie générale la plus élevée de l'humanité, dit encore l'écrivain protestant que nous venons de citer, c'est pourquoi *tout est en elle*, et *hors d'elle point de salut*. Avec sa mission d'amener tous les peuples à la connaissance et à l'adoration du seul Dieu véritable, celui qui était à la tête de l'Église ne devait-il pas regarder comme son devoir le plus sacré, celui de rapprocher des

[1] Voy. l'*Hist. d'Innocent III*, par F. Hurter, président du consistoire à Schaffhouse, tom. I. pag. 188.

frères séparés ! Jésus-Christ, le chef invisible, en montant au ciel, avait donné à l'Église un chef visible, chargé d'agir sur la terre, par *lequel* et *avec lequel seul tous* les Chrétiens devaient vivre. Un membre séparé, ne se trouvant en communauté ni avec le chef visible, ni avec celui qui remplit l'espace et le temps de son immensité et de son éternité, cessait d'être reconnu comme un membre vivant. Voilà pourquoi le rétablissement de l'union était une grâce, un bonheur[1] !... C'est en se rendant à ce concile, que mourut saint Thomas d'Aquin ; pendant la durée de cette célèbre assemblée, saint Bonaventure paya également son tribut à la mort. Le pape officia à ses obsèques. La manifestation des Grecs consola un moment l'Église ; mais l'esprit de schisme ne permit pas à la vérité de triompher long-temps de l'orgueil et de l'erreur. Pendant qu'à Rome les successeurs de Grégoire X montent sur la chaire de saint Pierre pour y mourir presque aussitôt, le monastère de Saint-Eutrope, à Saintes, avait Guillaume pour abbé. Ce religieux ne fut pas moins attentif que ses prédécesseurs à honorer et à fairer honorer l'apôtre de la Saintonge. Il gouverna sa communauté pendant vingt-deux ans. Passant du monastère à la cathédrale, nous la trouvons veuve de son évêque, auquel succéda bientôt Geoffroy de Saint-Briand, ou de

[1] *Item*, pag. 187.

de Saint-Brice ; ce prélat siégeait en 1281.

Tandis que Palerme est inondée du sang français, versé à torrent par la conjuration de Jean de Procida, scène horrible connue sous le nom de *Vêpres Siciliennes*, et que le pape Martin IV renouvelle l'excommunication lancée contre l'empereur Michel Paléologue, devenu odieux par ses cruautés, l'évêque de Saintes, dit Fleury, tient un synode en 1282, où il se plaint que, dans son diocèse, on enterrait les excommuniés dans les cimetières, ou si proche qu'on ne pouvait distinguer leurs sépultures de celle des fidèles. C'est pourquoi il défend de les enterrer plus près des cimetières qu'à deux arpents de distance, et d'en mettre plus de deux ensemble, de peur que leurs sépultures ne parussent être des cimetières bénits. La multitude des excommunications donnait occasion à ces abus [1]. Il enjoint aussi aux curés et vicaires une scrupuleuse attention à l'égard des testaments des paroissiens, qui devaient être envoyés à l'évêque, deux mois au plus après la mort des testateurs. Cet usage avait été établi pour obvier aux inconvénients de la cupidité des héritiers et de la connivence des exécuteurs testamentaires, qui les cachaient pour s'emparer des legs pieux [2]. Il défend encore, sous peine d'excommunication,

[1] *Hist. Eccl.* tom. XVIII. pag. 327. liv. 87.

[2] *Gall. Christ.* — *Clergé de Fr.* loc. jam dict.

à ceux qui se chargent, par fidéi-commis, des biens des défunts, de s'en approprier la moindre chose; même peine est prononcée contre ceux qui font eux-mêmes le testament d'un mourant en délire, ou hors d'état de dicter sa dernière volonté. On voit que l'Église, qui s'occupe du bonheur éternel des individus, n'a pas moins de sollicitude pour les intérêts et le repos des familles, flétrissant toujours et partout ces hommes bassement cupides qui ne veillent au chevet des moribonds que pour s'enrichir de leur dépouille.

Si Geoffroy, à l'exemple des évêques de France, travailla avec zèle à ranimer, par de sages ordonnances, la discipline ecclésiastique dans son diocèse, son successeur Pierre VI édifia son Église par un esprit de foi et de piété bien digne d'un évêque dont les vertus exercent ordinairement une si heureuse influence sur l'esprit des peuples! Pierre VI, en 1284, plein de respect et d'amour pour la présence réelle du Sauveur dans l'Eucharistie, voulut inspirer aux fidèles les sentiments chrétiens dont il était pénétré pour la majesté sainte de l'Homme-Dieu. En conséquence, il fonda une certaine somme, destinée par ses ordres à entretenir, devant le tabernacle, un cierge et deux lampes, nuit et jour allumés. Il ne s'agissait pas, dans sa pensée, d'une simple cérémonie extérieure: son intention était d'apprendre à ses diocésains que Jésus est la lumière des âmes, qui, éclairées par

sa grâce, doivent être constamment embrasées d'amour pour sa personne adorable résidant pour nous sous les voiles eucharistiques. Ce digne évêque fit deux ordonnances à cette fin [1].

M. Massiou, à l'occasion d'un fait arrivé pendant l'épiscopat de Pierre VI, ne veut voir dans l'Église que des moyens humains; et les moyens qu'il signale ne sont que des accessoires. Les influences de l'Église catholique ont un principe surnaturel et divin. Ce principe vivant, immortel, impérissable, c'est Jésus-Christ, chef suprême, qui l'inspire et la gouverne. Ainsi nous dirons à l'honorable écrivain que *ce n'était pas la terreur des anathêmes de l'Église qui subjuguait les masses*; car son action victorieuse vient, en tout temps, de la charité qui l'anime. Elle n'a triomphé, dès son origine jusqu'à nos jours, que par cette arme invincible. L'Église n'a jamais *captivé les esprits* que par la haute autorité de ses enseignements, et non par ce que M. Massiou appelle *le prestige de ses mystères et la pompe de ses solennités*. De même que *la terreur des anathêmes* était propre à inspirer une crainte salutaire aux hommes qui avaient l'âme assez chrétienne pour croire au pouvoir de l'Église

[1] Duæ chartæ Domini Petri VI, episcopi Xancton., quibus assignat redditus sufficientes pro cereo uno et duabus lampadibus quæ semper ardeant nocturno et diuturno tempore coràm corpore Domini. Datum anno 1284.

(*Apud Gall. Christ. tom. II. pag.* 1058.)

de Dieu, ainsi *la pompe de ses solennités* alimentait, dans les cœurs, les sentiments d'une foi vive dont la source est indépendante *de la terreur des anathêmes et des solennités*. Prendre ce qui est secondaire pour en faire l'essence des choses, c'est un sophisme; la différence est palpable.

A l'époque où Pierre VI donna les édifiantes ordonnances dont nous venons de parler, la ville de Saintes vit dans ses murs Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges et primat d'Aquitaine. Il vint exercer sa primatie dans la province de Bordeaux; il était accompagné de dom Jean, abbé de Saint-Sulpice de Bourges, et de plusieurs autres ecclésiastiques, distingués par leur érudition et leurs vertus.

A son retour de l'abbaye de Fontgombaud, le primat visita le diocèse de Poitiers; il se rendit dans celui de Saintes, quelque temps après Pâques, se faisant précéder de sa croix, comme étant l'indice de sa dignité et de sa juridiction. Arrivé à une certaine distance de la ville, Simon de Beaulieu reçut les hommages de l'évêque, venu à sa rencontre à la tête d'un nombreux clergé où l'on remarquait les abbés de Saint-Eutrope et de S[te]. Gemme. Pierre VI et son chapitre, après avoir salué le primat, rentrèrent dans la cité, pour l'y recevoir avec toute la pompe due à son rang. Cette réception fut brillante. L'évêque de Saintes 'tait revêtu d'une chappe dont les broderies étaient

aussi riches qu'élégantes. La mitre en tête, la crosse à la main et l'anneau épiscopal au doigt, Pierre VI complimenta l'archevêque de Bourges; puis, environné de ses chanoines, également en chapes de soie, et de tous les clercs de son illustre Église, l'évêque de Saintes, précédé de la croix, des reliques des saints Eutrope, Vivien, Trojan, Pallais et Léonce, du livre des évangiles, des thuriféraires et des acolythes, attendit le primat à l'entrée de la cathédrale. Il lui présenta humblement l'eau bénite et l'accompagna jusqu'aux pieds du grand autel. Pendant que la procession était en marche, le chœur chantait une hymne en rapport avec la cérémonie, et toutes les cloches de la ville exprimaient, par leur symphonie religieuse, la joie qu'inspirait au clergé et aux fidèles la présence du primat d'Aquitaine, qui repartit le lendemain pour Bordeaux, où sa réception à l'abbaye de Sainte-Croix fut loin d'être aussi gracieuse. Il pensait, dit un historien, y entrer sans difficulté, ayant envoyé devant, son cuisinier, son clerc de cuisine, son maréchal, son échanson et ses autres officiers avec sa vaisselle d'argent, qui avaient été bien reçus, et on lui préparait un repas dans la maison claustrale. Il vint donc se présenter devant l'église; mais il en trouva toutes les portes fermées, et l'on ne voulut jamais les lui ouvrir, quelque instance qu'il en fit. Enfin le doyen de la métropolitaine et le doyen de Saint-Séverin vinrent lui

dire : — Cher sire, nous avons lu en chapitre la lettre que vous écrivîtes hier de Blaye, et nos confrères n'en ont pas été contents. — Alors l'archevêque, tourné vers l'église de Sainte-Croix, fit trois monitions de suite à l'abbé et aux moines, sans les voir, frappant à la porte en même temps, puis il les excommunia par écrit, et nomma, pour exécuteur de sa sentence, le doyen de saint Astier de Périgueux, conservateur des droits de l'Église de Bourges, qui réitéra les monitions et l'excommunication, et mit l'église en interdit. Enfin l'archevêque, ayant demeuré long-temps à la porte de cette église, à la vue d'un peuple infini, se retira couvert de confusion. C'était le jour de Saint-Luc, 18 d'octobre [1]. On pense bien que la batterie de cuisine eut le droit de sortir du couvent bordelais, si le primat d'Aquitaine n'eut pas celui d'y entrer; car cette réserve eût complété la *gasconade*.

Dès l'année 1284, Hilairie II de Borne avait succédé à Yve, abbesse de Notre-Dame. Elle paya, en 1291, les taxes ordinaires à la chambre apostolique. Ces taxes ressemblaient assez à l'impôt des décimes du XII[e] siècle, levé à l'occasion des Croisades. Elle les paya encore en 1292. Il est à croire qu'elle mourut cette année [2], époque de l'établis-

[1] Ph. Labb. *Nov. Bibl.* tom. II. pag. 120. — *Hist. Eccl.* Fl. tom. XVIII. pag. 398.

[2] Cart. mss. de l'abbaye de Saintes.

sement des Dominicains à Saintes, dont le couvent et l'église sont devenus la proie du vandalisme. L'évêque Pierre VI termina sa carrière, peu de temps auparavant, ainsi que Guillaume, abbé de Saint-Eutrope. Le monastère fut soumis au gouvernement de Pierre I[er]. Le nouvel abbé reçut d'Edouard, roi d'Angleterre, une lettre qui prouve que ce monarque restait fidèle à la dévotion envers le saint martyr de l'Église Santone, comme à l'époque où le prince anglais n'était encore que duc de Guyenne, ainsi que nous le dirons.

Edouard, voulant obtenir d'Alphonse, roi d'Arragon, à qui il avait promis sa fille en mariage, et de son frère Jacques, roi de Sicile, la liberté de Charles-*le-Boiteux*, ne crut pas mieux faire que de s'adresser au ciel, en intéressant les Saints. L'homme qui ne voit dans le Christianisme qu'un système arbitraire et qu'une opinion d'époque, croit bien devoir donner un sourire de pitié à la pratique et à la confiance d'Edouard; pour nous, nous ne découvrons dans cette confiance et cette pratique qu'un noble sentiment, fruit d'une grande pensée : un roi s'honore devant Dieu et devant les hommes, quand il demande au ciel des inspirations et des vertus. Le roi d'Angleterre demandait au prieur Pierre I[er] trente messes extraordinaires et une ordinaire, jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste, en l'honneur de la Sainte-Trinité, du Saint-Esprit, de la bienheureuse Vierge, mère de Dieu, et de Saint-

Eutrope. L'abbé répondit au monarque en ces termes[1] :

« Au très-excellent Prince, le roi d'Angleterre, de la part de son dévoué Pierre, prieur de Saint-Eutrope de Saintes, soumission, respect et la gloire d'une bonne vie.

« A la réception des lettres de votre Bienveillance, et ayant appris, par votre fidèle ecclésiastique, maître Hugues Horsham, toute la confiance que vous avez dans l'intercession du glorieux martyr saint Eutrope, selon votre louable désir, nous avons disposé de trente messes à votre intention,

[1] Excellentissimo principi Angliæ regi, etc... suus Petrus, prior S. Eutropii Santonensis, se ipsum, obsequium, reverentiam et gloriam bonæ vitæ. Susceptis Benevolentiæ vestræ litteris expositâque nobis per magistrum Hugonem Horsham, fidelem clericum vestrum, confidentiâ vestrâ in glorioso martyre beato Eutropio, juxtà laudabile votum vestrum disposuimus in nostrâ ecclesiâ triginta missas et unam ordinariam singulis diebus usquè ad festum beati Johannis Baptistæ, de S. Spiritu et beatissimâ Virgine, matre Dei, et de Trinitate et beato Eutropio alternis vicibus celebrandas, ut Dominus noster et Redemptor actus vestros et propositum informet fideliter, dirigat et consummet et pro obsidibus pro principe in Aragoniâ deputatis, orationes cum psalmis davidicis in ecclesiâ consuetis pro captivis offerri omnium Salvatori, singulis horis diurnis et nocturnis, usque ad unum annum continuum et completum, etiam disposuimus celebrare; ut eorum expeditioni propitietur Dominus ad laudem vestri nominis et honorem, domum nostram et personas et bona nostra protectioni vestræ commendantes. Datum apud Xanton. die Jovis post festum S. Martini hiemensis, anno 1288.

(*Rymer, Act. pub. tom. II. pag.* 396.)

dans notre église, et d'une ordinaire, chaque jour, jusqu'à la fête du bienheureux Jean-Baptiste, tour à tour, en l'honneur du Saint-Esprit, de la Sainte-Vierge, mère de Dieu, de la Trinité et de saint Eutrope, afin que notre Seigneur et notre Rédempteur dirige lui-même vos actions et conduise à heureuse fin votre entreprise. Et pour que le Sauveur de tous bénisse la députation envoyée auprès du roi d'Arragon en faveur des prisonniers, nous réciterons, pendant un an, à l'office du jour et de la nuit, des oraisons ainsi que les Psaumes de David, selon l'usage de l'Église, le tout, afin que le Seigneur soit favorable à ce message et pour qu'il tourne à la gloire et à l'honneur de votre nom. Quant à nous, nous vous recommandons notre monastère, nos personnes et nos biens. Donné à Saintes, le jeudi après la Saint-Martin d'hiver, en l'année 1288. » L'évêque Geoffroy II d'Archiac gouvernait le diocèse de Saintes, depuis l'année 1287; il vivait encore en 1293. On croit, c'est le sentiment de MM. de Saintes-Marthes, que ce prélat tint un concile à Pons, afin d'obtenir du clergé un don gratuit, pour aider Philippe-le-Bel pendant les guerres que ce prince avait à soutenir contre les Anglais et les Flamands. Geoffroy d'Archiac était de l'ancienne maison de Saintonge, dont nous avons déjà parlé. En 1292, il interposa son autorité, pour mettre fin à un procès qu'avait intenté, à la commune de Saint-Jean-d'Angély, le

monastère de Sainte-Marie de Saintes. L'abbesse croyait avoir des raisons légitimes; elle pouvait dès lors, elle devait même assurer les droits et les biens de son abbaye. Guillaume, seigneur de Saint-Julien de l'Escap, avait fondé, à Saint-Jean-d'Angély, une chapelle dans l'église de Saint-Pierre; il l'avait dotée de quelques biens, situés dans la paroisse de Saint-Julien et dans le domaine de l'abbaye de Saintes. L'abbesse Hilairie apporta opposition à l'effet de la donation de Guillaume, parce que ce seigneur, long-temps avant sa mort, avait assigné ces mêmes biens à la maison abbatiale de la ville Santone; ces biens, selon son intention première, restaient inaliénables, d'autant mieux que Guillaume avait formellement déclaré que, dans le cas où il viendrait à se montrer infidèle à sa promesse, l'abbaye, néanmoins, pourrait entrer en possession des biens légués par lui.

Le maire de Saint-Jean-d'Angély, Thomas de Galerne, ainsi que ses échevins, alléguèrent le testament de Guillaume et de son épouse, Jeanne Paylech; ce testament ne pouvait pas manquer d'avoir son exécution en faveur de la commune de Saint-Jean-d'Angély, puisque le seigneur de Saint-Julien et son épouse avaient donné leurs biens à la ville, sous la condition qu'elle se chargerait de fournir à l'entretien de la chapelle qu'ils avaient fondée dans l'église de Saint-Pierre. L'évêque Geoffroy d'Archiac n'apportant aux dé-

bats que suscitait cette affaire qu'un esprit de justice et d'équité, et l'abbesse Hilairie ne désirant qu'éclairer sa conscience, sa sentence définitive ne put pas manquer d'être favorable à la commune de Saint-Jean-d'Angély. L'abbesse cependant revendiqua et obtint des redevances annuelles, que le seigneur de Saint-Julien de l'Escap avait léguées au monastère de Sainte-Marie. Messire Thomas de Galerne, de concert avec les échevins, reconnut à l'abbaye Santone le droit de nommer le prêtre desservant la chapelle de l'église de Saint-Pierre, mais avec cette clause que si l'abbesse manquait, dans le mois de la vacance, de pourvoir à la nomination du chapelain, le choix en serait dévolu au maire et aux échevins de la ville de Saint-Jean-d'Angély [1]. Geoffroy d'Archiac mourut de l'année 1293 à 1298. Il avait fondé son anniversaire dans sa cathédrale, et nommé, pour son exécuteur testamentaire, Pierre de Chauls, un de ses chanoines [2].

Ramnulfe de Carèle, vraisemblablement de la même famille que Hélie de Carèle, abbé de Saint-Cybar, dans l'Angoumois, occupa le siége de Saintes après Geoffroy II, mais pendant quelques mois seulement, puisque déjà, à cette époque, Gui de Neuville avait été transféré de l'église du Puy à

[1] Cartul. mss. de l'abb. déjà cité.

[2] *Gall. Christ.* jamjam cit.

celle de Saintes où il tint un synode. On y publia six statuts dignes d'attention : ils prouvent, en particulier, combien l'Église tient à ce que ses ministres n'aient d'autre éclat que celui de la vertu et de la simplicité évangélique. On y défendit aux curés, sous peine d'excommunication, de porter des chaussures ou souliers magnifiques, sans doute par la forme et les ornements dont ils étaient accompagnés. La même peine fut décernée contre ceux qui donneraient leurs cures à ferme, sans la permission de l'évêque. On recommanda aux mêmes la résidence dans leurs paroisses, où il est toujours important que le pasteur ait l'œil sur son troupeau. Cette ordonnance tendait à prémunir le clergé contre le danger de la dissipation, et en même temps, par l'obligation de la résidence, à le rendre plus apte au recueillement de la prière et aux heureux résultats, pour le prêtre et pour les fidèles, d'une étude sérieuse et constante, sans laquelle l'esprit s'appauvrit, le cœur insensiblement se dessèche et le ministère sacerdotal cesse de porter les fruits qu'il produit toujours, lorsque la science et la piété se trouvent réunies pour aider son action divine. Sur ce point essentiel, le synode de Saintes est en harmonie avec ce que l'Église universelle a prescrit dans tous les temps. On y défendit même aux réguliers de quitter leur habit de religion ; article sur lequel l'Église catholique a constamment insisté. Le costume des

religieux, comme des ecclésiastiques, ayant été réglé par une autorité aussi sainte qu'imposante par sa haute sagesse, devient un costume honorable et sacré qu'on ne peut dépouiller, pour revêtir l'habit séculier, sans se rendre coupable et ridicule. Il paraît qu'à l'époque dont nous parlons, la régularité n'était pas, sur ce point, aussi sévèrement observée qu'elle l'est assez généralement aujourd'hui.

Dans cette même assemblée, que M. Massiou a tort de confondre avec celle convoquée à Pons par Geoffroy d'Archiac, on fit des ordonnances comminatoires contre ceux qui avaient perçu ou percevraient, sans autorisation épiscopale ou sans permission des curés, les dîmes des *Novales* dans les paroisses étrangères. On appelait *Novales*, des terres nouvellement cultivées et semées. Les dîmes des Novales appartenaient, d'après tous les canonistes, aux curés ou vicaires perpétuels, par préférence aux gros décimateurs, sans diminution de la portion congrue [1]. Heureusement aujourd'hui, les canonistes n'ont plus à décider sur toutes ces questions financières, où fort souvent l'avarice et la cupidité trouvaient leur compte; un ruisseau limpide à sa source finit par rouler des eaux bourbeuses, quand il serpente sur des terrains fangeux; les passions de l'homme em-

[1] Hug. Dut. *Clergé de Fr.* tom. II.

poisonnent, par des abus coupables, ce qu'il y a de plus pur dans son origine!

On renouvela les censures contre les excommuniés pour cause de testament, si, dans l'intervalle de vingt jours, leur absolution n'avait pas eu lieu. — Les usurpateurs des biens et des droits ecclésiastiques furent déclarés soumis aux peines sévères de l'excommunication encourue par le seul fait. Gui de Neuville, qui présidait ce synode, reçut de Boniface VIII une mission relative aux Frères-Mineurs chargés de l'inquisition dans la Lombardie. Il paraît que certains moines s'étaient montrés peu délicats dans plusieurs villes où ils exerçaient les fonctions d'inquisiteurs. Gui fit au pape un rapport consciencieux, et le Souverain-Pontife confia ce ministère aux Dominicains. Parlons ici sans préjugés; et certes, nous avouerons que les sophistes et les hérétiques, toujours unis contre la vérité, ont inventé bien des impostures sur le fait de l'Inquisition! Avec quelle malice astucieuse n'ont-ils pas cherché à répandre comme certain que ce tribunal a été établi par la simple autorité des papes contre l'autorité des rois!... Il est cependant positif que l'Inquisition n'a jamais fait aucun exercice que sous l'autorité des rois; et quand elle s'est établie dans leurs états, leur consentement en était la base et la sanction. Le comte de Toulouse l'adopta en 1229; l'empereur Frédéric II en fit autant en 1244; saint

Louis l'établit en France, en 1255; le sénat de Venise l'exerçait seul, dès l'an 1289; Ferdinand et Isabelle lui soumirent l'Espagne en 1448; Jean III, roi de Portugal, l'admit pour ses états en 1557. Les Espagnols, en passant en Amérique, ne manquèrent pas d'y dresser le tribunal de l'Inquisition; les Portugais en firent autant dans les Indes-Orientales: pourquoi donc affecter d'insinuer toujours que cette puissance juridique vient des papes contre les rois? Au reste, à Rome, ce fait est notoire, on ne connaît aucun exemple d'exécution à mort par sentence d'inquisiteur.

L'Inquisition, dit Bergier, y fut toujours plus douce que partout ailleurs; elle n'a point adopté la forme des procédures de Torquemada. Mais aujourd'hui que l'histoire, comme un aigle, dégage ses ailes du poids de la poussière dont les couvrirent, en quelque sorte, les ruines amoncelées par les démolisseurs des XVI et XVIII[e] siècles, et qu'elle s'élève de plus en plus dans les hautes régions d'une vérité franche et sincère, serait-il permis d'avancer les rêves du mensonge et de la mauvaise foi, relativement au jugement de l'Inquisition contre l'astronome Galilée? Nous ne le pensons pas. Car qui ignore, lorsque surtout on a lu les lettres de Guichardin et du marquis Nicolini, ambassadeurs de Florence, disciples, amis et protecteurs dévoués de Galilée, les ouvrages du célèbre astronome lui-même ainsi que ses lettres,

qui ignore, disons-nous, que ce savant ne fut point jugé sur sa science astronomique, mais seulement sur le fait de sa prétention à vouloir expliquer la Bible et la concilier avec le système de Copernic; en cela seulement le tribunal crut devoir porter sa sentence; il le devait: la rétractation de Galilée la justifie.

L'Inquisition avait très-certainement ses abus; mais on conviendra, pour peu qu'on se montre équitable, qu'elle a été attaquée par des calomniateurs hypocrites, et qui étaient intéressés à la flétrir. Car nous dirons encore, avec le savant Bergier, que toutes les fois que les enfants de l'hérésie et les sophistes perturbateurs seront les maîtres, ils établiront, l'expérience l'a prouvé et le prouve tous les jours, une Inquisition bien plus tyrannique, plus cruelle et plus rigoureuse que celle d'Espagne, contre tous ceux qui conservent de l'attachement pour la religion catholique; l'histoire, depuis cinquante ans, nous offre tant d'exemples de ce genre! Tout observateur sage, attentif, impartial, qui suit les évènements, non pour les juger avec colère, comme un fanatique aveugle, mais qui remonte avec sang-froid jusqu'à la cause, afin d'en mieux apprécier l'effet, admet sans discussion cette vérité incontestable [1].

[1] Voir *Lettres d'un Gentilhomme sur l'Inquisition*, par le comte de Maistre.

Clément V qui, en 1309, transféra le siège pontifical de Rome à Avignon, où les papes séjournèrent jusqu'en 1377, chargea aussi Gui de Neuville et Raimond, évêque de Leitoure, d'informer des vertus et des miracles de saint Louis, évêque de Toulouse et fils de Charles-*le-Boiteux*, roi de Sicile [1]. Ce saint pontife était petit neveu de Louis IX, roi de France, et neveu, par sa mère, de sainte Élisabeth de Hongrie.

Gui ne peut pas être responsable, devant la postérité, des actes sévères de la justice d'alors contre les chevaliers du Temple; la France et l'Europe les accusaient; Philippe-le-Bel et Clément V les condamnaient : que pouvait à cela l'évêque de Saintes? Son obéissance était un devoir, et sa participation aux scènes de l'époque ne dut être que passive. Au reste, Hugues Dutemps et les auteurs de la *Gaule Chrétienne* ne disent rien des *cruautés inouïes exercées à Saintes* et que signale M. Massiou [2].

Pendant l'episcopat de Gui de Neuville, le moine Olivier, abbé de St.-Jean-d'Angély, soutint contre les Templiers de la Rochelle les droits de son monastère, à l'occasion de quelques fiefs que Guillaume Légé, commandeur du Temple, avait acquis sur le territoire de l'abbaye des Bénédictins, sans,

[1] *Hist. de l'Egl. Gall.* tom. XVI. pag. 323.

[2] *Hist. de Saint.* par M. Massiou, tom. II. pag. 12.

au préalable, en avoir obtenu l'autorisation de l'abbé. Cependant, il résulta des débats soulevés à ce sujet, que les chevaliers du Temple gardèrent les fiefs, mais sous condition d'en payer les rentes et les cens, et, de plus, de n'y bâtir ni oratoire ni chapelle. Le commandeur soumit les colons à la juridiction de l'abbaye de Saint-Jean [1]. Dans le même temps, Olivier consentit à un échange de haute justice demandée par Philippe-le-Bel, contre une rente de vingt livres, fondée par Alphonse, duc d'Aquitaine, pour l'élection d'un luminaire devant l'autel de Saint-Jean-Baptiste [2].

Il existait, au commencement du XIVe siècle, une disparité frappante dans la liturgie de l'église de Saint-Jean-d'Angély; cette disparité provenait d'un usage qui datait de plusieurs siècles. L'église abbatiale était, en même temps, l'église de paroisse. Trois chapelles y avaient été fondées sous le vocable de la sainte Vierge, de saint Révérend et de saint Pierre. Ces chapelles étaient desservies par des prêtres séculiers, qui, dans l'office divin, suivaient le rit romain, tandis que les religieux suivaient le propre de leur ordre. La différence était d'autant plus sensible, que les disciples de saint Benoît et les chapelains officiaient, chaque jour, aux mêmes heures, quoiqu'ils n'officiassent

[1] Arch. du monast. de S.-Jean-d'Angély.

[2] *Gall. Christ.* tom. II. jam cit.

pas aux mêmes sanctuaires. La triste humanité se retrouve parfois avec ses petitesses et ses ridicules, là même où les âmes devraient n'avoir jamais que des pensées grandes, des vues élevées, des sentiments surnaturels! Bientôt on vit éclater, entre les religieux et les chapelains, des mécontentements, des exigences, des reproches; la charité s'altéra au point de troubler la bonne harmonie, qui est si bien l'esprit et le caractère de la religion divine!

L'abbé Olivier s'affligeait de ces bassesses d'hommes qui auraient dû se montrer animés de l'esprit des anges. Pour en finir, il eut recours au remède par excellence, au centre de l'union, au principe de la sagesse, à la source de la vie morale et de la paix, au pape. La bulle que Clément V expédia, en réponse à la supplique de l'abbé Olivier, va nous fixer sur la nature des débats et leur conclusion. Le Souverain-Pontife s'exprime ainsi :

« Clément, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses chers fils, l'abbé et les religieux du monastère de Saint-Jean-d'Angély, salut et bénédiction apostolique.

« D'après la teneur de votre supplique, nous avons appris que, dans l'église de votre monastère qui est aussi paroissiale, un curé perpétuel célèbre les divins offices selon le rit des prêtres séculiers, et non selon la liturgie claustrale; d'où il résulte que cette variété devient une cause de perturbation

pendant les saints offices, que vos religieux et le curé ont coutume de faire aux mêmes heures; de plus, le curé de la paroisse, ainsi que les desservants des chapelles de Sainte-Marie, de Saint-Révérend et de Saint-Pierre, se mettant peu en peine du salut des âmes, empiètent sur quelques droits de l'abbé et de son couvent; ce qui occasionne de part et d'autre des dissensions, des rivalités et des scandales qui troublent beaucoup la paix de votre monastère [1].

« Considérant, en conséquence, qu'il appartient au camérier de l'abbaye de pourvoir au luminaire, à la décoration de l'église, aux calices et autres ornements qui servent au culte divin, et que plusieurs autres dépenses sont confiées à sa charge, dont les revenus sont insuffisants, après avoir tout examiné et pesé dans notre sollicitude paternelle, voulant, en outre, mettre fin à des querelles qui altèrent la charité et à des différends qui scandalisent les peuples, et, de plus, rendre par là le repos à votre monastère, nous vous concédons, à perpétuité et en vertu de notre autorité apostolique, le titre curial de votre église, ainsi que la desserte des susdites chapelles, et leurs revenus que nous appliquons à l'office du camérier de votre abbaye, pour qu'il puisse subvenir aux dépenses de sa charge, à la condition que le camérier

[1] Voir le grand Bull. année 1306.

lui-même paiera aux chapelains, pour leur entretien, leur vie durant, une pension annuelle et convenable.

Donné à Lyon, le VIII[e] des Calendes de février, et, de notre pontificat, la première année.

Gui de Neuville mourut à Paris, le 7 avril, au commencement du XIV[e] siècle (1312). Sa sépulture eut lieu dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, vis-à-vis le maître autel; mais les changements survenus dans cette église ont fait disparaître le monument tumulaire de notre évêque [1]. Un an avant son décès, un évènement remarquable eut lieu à l'abbaye. Orable Duvigier, qui avait, en 1300, succédé aux abbesses bénédictines Hilairie II et Théophanie II, ne gouverna son monastère que pendant onze ans. Elle mourut vers 1311, ainsi qu'on le voit dans un acte capitulaire passé pardevant un notaire apostolique, au sujet de la convocation de toute la communauté pour l'élection d'une nouvelle abbesse. Ce titre était autrefois conservé au trésor de l'abbaye, dans la liasse des bulles adressées aux abbesses, depuis l'an 1311 jusqu'à l'année 1375, ainsi que nous le lisons dans un cartulaire manuscrit, notre propriété.

Si l'esprit pacifique, humble et modeste qu'inspire le Christianisme pur, n'avait pas à lutter, dans le cloître comme dans le monde, contre la puissance

[1] *Gall. Christ.* tom. II.

de l'orgueil, dont on peut neutraliser plus ou moins l'action, mais jamais anéantir la racine toujours renaissante, le Christianisme produirait les heureux fruits de la charité mutuelle, de la paix parfaite, de l'union inaltérable, de l'obéissance aveugle et de l'ordre religieux et social; car il porte en lui-même le principe de toutes les vertus régénératrices et des devoirs conservateurs. Ce serait donc tout à la fois injustice et ingratitude que de le rendre responsable des aberrations de l'esprit humain, des intrigues basses et coupables de l'ambition et de la vanité. Ses disciples peuvent le méconnaître; pour lui, il ne sait jamais que perfectionner ses disciples; car s'ils sont peccables de leur nature, il reste invariable, incorruptible par essence. Ainsi tout ce qui devient désordre dans le monde, dans le sanctuaire ou dans le cloître, il le condamne, il le désapprouve!

L'abbaye de Saintes, par suite de ses richesses, de ses nombreux privilèges et de sa grande célébrité, au commencement du XIVe siècle, devait attirer dans sa solitude des femmes de condition qui, fières de leur extraction, oubliaient parfois, jusqu'aux pieds des autels, que toute grandeur humaine s'éclipse devant la croix de Jésus-Christ, surtout lorsqu'on a fait profession de renoncer aux prétentions de l'orgueil, pour ne plus vivre que dans la modestie et l'abnégation de l'Évangile. Devenir abbesse était donc, pour quelques-unes

de ces femmes nobles, une question de la plus grave importance; de là leurs efforts pour circonvenir les religieuses bénévoles et se faire élire par le chapitre, quand il s'agissait d'appeler une nouvelle abbesse au gouvernement du monastère. Il paraît que des raisons de cette nature causèrent une espèce d'anarchie dans l'abbaye de Saintes, lors du décès d'Orable Duvigier. Une bulle du pape Clément V et l'acte capitulaire dont nous venons de parler, nous font connaître tout le détail des divisions de cette époque.

Après le dernier soupir d'Orable, la doyenne et les religieuses, ses sœurs, s'assemblèrent en chapitre, au nombre de dix-huit. Elles avaient assigné un jour pour procéder à l'élection. Afin que rien ne manquât aux conditions canoniques, elles convoquèrent douze autres religieuses, qui se trouvaient absentes. Celles-ci refusèrent, avec une opiniâtreté invincible, de se réunir à la communauté, comme elles y avaient été invitées. La bulle ne dit point la raison de ce refus irrégulier. Nous pensons que ces douze religieuses, femmes à coterie, étaient soumises à l'influence de quelque grande dame intrigante et plus jalouse, sans doute, de porter la crosse abbatiale que le cilice [1]. Tou-

[1] Par un Rescrit du 5 Juillet 1825, adressé à l'archevêque administrateur de Lyon, le Saint-Siège interdit expressément aux abbesses le port de la crosse et autres insignes de la dignité abbatiale. Il est dit, dans ce Rescrit, que plusieurs décrets

jours est-il que les religieuses récalcitrantes ne voulurent pas paraître à l'assemblée capitulaire, malgré les plus pressantes et les plus humbles instances de la doyenne. Mais il fallait arriver à un résultat définitif. L'édification et l'ordre du monastère exigeaient que ce résultat fût prompt et heureux. En conséquence, après avoir épuisé toutes les ressources offertes par la prudence et la charité, pour ramener à l'unanimité *les très-chères sœurs* opposantes, la doyenne et ses religieuses procédèrent à l'élection, selon toutes les formalités requises par la coutume et par le droit. Leurs suffrages se réunirent tous en faveur d'Agnès II de Rochechouart, religieuse professe de l'abbaye. Elle avait alors trente ans. Cette élection ne fut pas agréée des douze transfuges, qui ne manquèrent pas de faire opposition, en refusant l'obéissance à la nouvelle abbesse. Clément V fut informé de cette scandaleuse résistance. Il écrivit sur-le-champ à Arnaud, archevêque de Bordeaux, pour qu'il eût, sans aucun délai, à mettre en possession de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes Agnès de Rochechouart, légitimement élue. Agnès justifia, par son édifiante conduite, le choix qu'on avait fait d'elle. Son unique pensée fut de réformer sa

ont été portés par lesquels il est enjoint aux évêques de faire cesser et disparaître *cet abus*. On ne veut pas même d'un anneau et d'une croix pastorale qui aient quelque ressemblance avec les insignes de la prélature.

communauté, et elle eut beaucoup plus de zèle pour opérer la sanctification de ses sœurs, qu'on n'avait montré d'empressement à l'élever à la dignité abbatiale. On comprend qu'une réforme était indispensable dans ce monastère, par suite du mauvais esprit qui avait éclaté avant, pendant et après l'élection d'Agnès de Rochechouart; aussi ne tarda-t-elle pas, en femme de tête et de courage, à faire dresser des statuts de réforme. Le ciel récompensa la pureté de ses intentions : il bénit ses efforts; car la communauté, touchée des exemples de la vertueuse abbesse, rentra dans les voies de la paix, de l'obéissance et de la régularité monastique. Mais à peine l'ennemi intérieur fut-il terrassé, qu'un nouvel orage vint fondre sur l'abbaye et y répandit l'alarme, la confusion et le désastre.

Agnès supportait avec peine les vexations et les empiètements de la puissance britannique. Son abbaye était sise sur la rive droite de la Charente, et, d'après un traité de 1259, ce territoire était soumis à la domination du roi de France, la rivière étant la seule limite qui séparât le monastère de la ville de Saintes, qui appartenait au monarque anglais. Il est à croire que les prétentions de ce prince, ou de ses agens en Saintonge, portèrent Agnès de Rochechouart à lutter, avec toute l'autorité du droit, contre les vexations des officiers d'Édouard. Ayant le cœur français, elle se montra intrépide contre toutes les exigences d'un prince

qui n'était pas son roi. Charles-le-Bel, possesseur du trône de saint Louis, apprit avec satisfaction les sentiments généreux de l'abbesse de Saintes; il la favorisa, malgré les menaces du roi d'Angleterre, qui ne se contenta point d'écrire au roi de France; il porta encore ses plaintes au pape Jean XXII [1]. Charles-le-Bel n'en tint aucun compte; Agnès poursuivit son entreprise et bientôt l'Anglais furieux déclara la guerre à la France. Une troupe forcenée, à la solde d'Édouard, vint de la Gascogne, se ruant sur la Saintonge. Ces brigands, connus sous le nom de *Bâtards*, mirent le pays à feu et à sang; les églises furent profanées; mais surtout l'abbaye d'Agnès devint l'objet de leurs dévastations. Les désastres furent si grands, que les religieuses, pour vivre, prirent le parti de rentrer momentanément dans leurs familles. Le monastère fut ruiné par les flammes; l'église abbatiale échappa seule à la destruction. Mais Charles-le-Bel accorda d'amples ressources à cette communauté, qui parvint bientôt à réparer ses pertes et à se relever de ses ruines [2].

Cinq ans après cette tempête, Agnès donna une preuve de sa fermeté respectueuse à Pierre II de Luk, archevêque de Bordeaux. Ce prélat voulut faire la visite de l'abbaye; elle s'y opposa avec

[1] Rymer, *Act. publ.* tom. III. pag. 1011.

[2] Arch. mss. de N.-D. de Saintes.

énergie, et justifia sa résistance par l'autorité des Souverains-Pontifes, dont les bulles sanctionnent les nombreuses exemptions de son monastère. Le métropolitain fut obligé de renoncer à ses prétentions. Cette illustre abbesse mourut le samedi après l'Epiphanie de l'an 1333.

La mort d'Agnès devait amener de nouvelles intrigues. Après son décès, et dès qu'on lui eut rendu les honneurs de la sépulture, la doyenne fut nantie de l'autorité conventuelle. Le chapitre fut convoqué et les religieuses, y compris la doyenne, s'y trouvèrent au nombre de soixante-six. Mais des éléments hétérogènes fomentèrent encore le trouble et la division. L'esprit de la religion était combattu par l'esprit d'ambition et d'orgueil. Les suffrages des électrices se partagèrent : les unes, au nombre de trente-six, portèrent Ive Vigerie de Lonzac à la dignité abbatiale, et les autres, au nombre de trente, lui préférèrent Agnès Garnier de Blaye; celle-ci était prieure de Saint-Sornin de Marennes.

Ce qui prouve que ces deux grandes dames n'étaient pas étrangères aux intrigues de l'élection, c'est que l'une et l'autre consentirent respectivement au choix que leurs partisantes faisaient d'elles pour le gouvernement du monastère. Aussi ce consentement imprudent et intempestif devint-il une source de divisions scandaleuses. Heureusement le pape avait sur cette maison le droit de

haut patronage. Le Saint-Siége ne tarda pas à être informé de ces scènes affligeantes. Jean XXII nomma, pour juger ce différend, un cardinal appelé Raimond, du titre de Saint-Eusèbe; mais, sur ces entrefaites, la mort, qui n'attend point, enleva le pape et le cardinal. L'instance du procès fut continuée sous le pontificat de Benoît XII, qui, pour en finir, investit de pleins pouvoirs Pierre, cardinal-prêtre du titre de Saint-Clément. On plaida devant lui avec chaleur. Des femmes vaines et ambitieuses, même sous le voile monastique, ne le sont pas ordinairement à demi. Le cardinal, ayant pesé avec un soin consciencieux le pour et le contre, fit son rapport en cour de Rome. Ce rapport y fut examiné en présence du pape et du collége des cardinaux, en plein consistoire, avec beaucoup de maturité et avec cette haute sagesse qui est si bien le caractère de la cour romaine. Il est à croire que ce rapport était favorable à Yve de Vigerie de Lonzac, car elle avait eu, en définitive, la pluralité des suffrages, dont, au reste, la règle de Saint-Benoît, prise dans toute sa rigueur, ne faisait point une condition indispensable. Mais la tombe s'ouvrit sous les pas d'Agnès de Blaye, et, dès lors, Yve fut confirmée sans obstacle dans son élection. Ce procès avait duré neuf ans [1]. Yve de Lonzac appartenait sans

[1] Mss. arch. de N.-D. de Saintes.

doute à la famille des seigneurs de Lonzac. L'église de cette commune fut fondée au VIIIe siècle et reconstruite en 1530 par Jacques de Gemouillac du Gaillon, seigneur du lieu[1].

L'abbé de Saint-Eutrope était mort pendant l'épiscopat de Gui de Neuville; le monastère avait élu à sa place Jean Ier. Guillaume de Lamothe était évêque de Saintes depuis l'an 1316: Clément V l'y avait transféré du siège de Bazas; mais le pape Jean XXII l'obligea de retourner à sa première église. Cette année même, le roi d'Angleterre ordonna de lui écrire en son nom, comme étant encore évêque de Saintes[2]. Gui de Neuville avait eu à défendre les prérogatives de son siège contre la volonté tracassière d'Edouard; son successeur eut à combattre sur le même terrain. Il chercha à gagner du temps: c'était de l'habileté dans la défense de ses droits; mais le monarque anglais, s'efforçant, de plus en plus, de restreindre la juridiction épiscopale, voulut tout fixer par une transaction; il pressa l'évêque de Saintes d'acquiescer à ses propositions impérieuses. Le prélat répondit avec fermeté que le Saint-Siège seul, par sa décision, déterminerait son jugement. Edouard ne se tint pas pour vaincu: il écrivit lui-même au pape, l'assurant que, prosterné à ses pieds, il

[1] Ann. 1842.

[2] *Gall. Christ.* tom. II. pag. 1077.

les couvrait de saints et pieux embrassements; qu'après des débats trop prolongés, il convenait que le père commun des fidèles voulût unir ses efforts à ceux du monarque, pour faire cesser enfin la cause des divisions existantes entre les évêques de Saintes et le prince, au sujet de droits de juridiction dont l'exigence compromettait les intérêts du roi; qu'il avait le plus vif désir d'amener à un arrangement définitif l'évêque de l'Église Santone, mais que ce père en Jésus-Christ, nouvellement élu, s'y refusait obstinément et ne voulait s'en rapporter qu'aux décisions de la cour romaine; qu'employant auprès de Sa Sainteté les plus dévotes prières, il espérait d'elle des lettres pressantes pour amener le prélat à consentir à l'échange proposé [1]. L'histoire garde le silence sur la réponse du pape, qui dut confirmer dans les privilèges de son Église le successeur de Saint-Eutrope.

Le cardinal Simon d'Archiac était, du temps de Guillaume de Lamothe, doyen du chapitre de Saintes, ainsi qu'on peut s'en convaincre par le texte d'une bulle de Grégoire XI. Cette Éminence fit son testament, le V[e] jour du mois de mai 1323, et ordonna que son corps fût inhumé dans la cathédrale, à droite en entrant dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, aujourd'hui chapelle de la S[te]-Vierge. Son tombeau était recouvert d'or et d'azur. Quoi-

[1] Rymer, loc. jam cit.

que l'emplacement ait été comblé, on y distingue encore le cintre et la trace de deux colonnes latérales, qui en formaient l'ornement [1]. Nous regrettons que ce monument n'ait pas été restauré; nous faisons des vœux, pour qu'il le soit, un jour. N'est-il pas dans son genre un témoignage de la gloire de notre antique cathédrale!.. Au XVII[e] siècle, en creusant une fosse dans cet emplacement, pour messire de Périnet, chanoine, archidiacre de Saintonge, et qui était de la maison de Pons, on découvrit un tombeau en pierre renfermant, avec des ossements pulvérisés, un calice de cuivre doré et une chasuble réduite en poudre, mais où paraissaient encore les orfrois d'or et d'argent dont elle avait été autrefois enrichie. C'était le tombeau du cardinal d'Archiac [2]. Mais revenons à la succession de nos évêques.

Thibaud de Castillon, évêque de Bazas, par la translation de son oncle Guillaume de Lamothe, devint évêque de Saintes par suite du retour de celui-ci à son premier siège. Il vivait encore sous le pontificat de Benoît XII, qui mourut en 1342, et qui eut Clément VI pour successeur. Cette même année, Thibaud fut prié de donner la bénédiction abbatiale à Yve de Vigerie, dont nous venons de parler; il reconnut les privilèges de l'abbaye.

[1] *Gall. Christ.* tom. II. pag. 1089.
[2] Mss mém. inéd. du chanoine Tabourin.

Nous aimons, au XIVe siècle, à léguer, comme au Ve et au IXe, un pieux souvenir à saint Vivien. Nous nous rappelons la furtive translation de ses reliques au monastère de Figeac; un évènement, arrivé pendant l'épiscopat de Thibaud de Castillon, nous ramène dans cette abbaye.

« Les dévastations successives des Sarrasins et le passage des Normands avaient plusieurs fois obligé les religieux de Figeac à cacher les reliques qu'ils possédaient; ce qui fut cause, après un certain laps de temps, qu'on avait perdu l'usage de les exposer à la vénération publique. Mais, en 1329, les sires Jehan Cerès et Théodar Destrôa, étant parvenus au consulat, s'occupèrent avec l'abbé Géraud de Lentillac, de leur faire rendre les hommages qu'elles méritaient. Ils eurent soin, pour cela, de s'adresser à Bertrand de Cardailhac, évêque de Cahors, afin d'obtenir de lui l'autorisation canonique dont ils avaient besoin en pareil cas. Par ses lettres pontificales du V des Ides d'août, ou mieux du 9 août 1329, le prélat leur permit de faire ouvrir les châsses. On fixa cette cérémonie au trois des Nones de septembre. A cette époque, les consuls, s'étant rendus à l'Église, vers minuit, y trouvèrent Arnaud de Saint-Astère, évêque de Tulle, invité par l'abbé pour cette solennité; il l'assista avec deux autres abbés et un vicaire-général de Cahors. Il y avait, en outre, huit témoins de distinction.

Ils procédèrent tous ensemble à l'ouverture des tombeaux, d'où il s'exhala une odeur extrêmement suave. Les corps de saint Vincent, martyr, de saint Sigismond, roi de Bourgogne et martyr, avec ses deux fils Giselade et Gondebaud, aussi martyrs, furent trouvés sur une grille placée sous le maître-autel. Chacun fut reconnu à l'inscription qui y était attachée, et qu'on trouva dans son entier. Le corps de St. Vivien, évêque de Saintes, fut trouvé avec celui de saint Marcel, confesseur, dans une chapelle peu distante du grand autel, du côté de l'Évangile ; c'est aujourd'hui la chapelle Saint-Joseph. Le procès-verbal porte qu'ils furent reconnus aux inscriptions qu'on y trouva. Il serait difficile d'exprimer la joie que causa cette exaltation : le concours des fidèles fut immense. Ces saintes reliques ranimèrent la foi, et chacun s'adressait, dans ses besoins, à ces puissants amis de Dieu. Depuis l'an 1329 jusqu'en 1568, ils purent leur offrir leurs vœux ; mais à cette fatale époque, les Calvinistes, s'étant emparés de la ville, firent probablement main-basse, selon leur coutume, sur ces saints ossements, ou peut-être quelques fidèles les cachèrent-ils pour les dérober à la profanation. Enfin, nous ne savons pas ce qu'ils sont devenus, quoiqu'une tradition populaire [1] dise qu'ils furent placés à côté d'un

[1] Extrait des Annales de Figeac, par M. l'abbé Debons.

pilier de l'église du chapitre [1]. » Qu'il serait consolant pour la religion de retrouver les restes sacrés d'un si grand protecteur de l'Église de Saintes! N'est-il pas naturel aux enfants d'aimer à prier sur le tombeau d'un père?...

En 1334, il y eut, entre Thibaud et son chapitre, des conventions mutuelles et relatives aux droits et prérogatives de chacun. Quant à l'abbesse Yve de Vigerie, elle reçut du pape Benoît XII plusieurs bulles, qui toutes confirmaient ou augmentaient les faveurs du siège apostolique.

Au XIe siècle, nous avons assisté aux débats de Guillaume Rudel, comte de Blaye, avec l'abbesse de Saintes; nous apprenons, au XIVe, que le sénéchal de Saintonge donna mandement, le 6 avril, de vidimer les actes que nous avons déjà cités; ce qui eut lieu par le ministère des notaires apostoliques et royaux Guillaume Regnaldi et Jehan Belli. Ces actes furent collationnés à la requête de *très-révérendes personnes Monseigneur l'évesque de Xainctes* (Thibaud de Castillon), *la dame abbesse et communauté de la bienheureuse Marie et tous recteurs des églises et domaines* de Pont-l'Abbé, Corme-Royal, Marennes, etc., excepté les détenteurs des domaines de l'île d'Arvert et du Prat, qui avaient amorti les cens et rentes. Thibaud de Castillon et Agnès II de Rochechouart amortirent également les rentes payées aux comtes de Blaye depuis trois cents ans. Voici l'acte de cet amortissement.

« Sachent tous que le seigneur Jacques Rudel, comte de Blaye, laisse, cède et transporte, par ces présentes, à révérendissimes personnes en Jésus-Christ le seigneur évesque de Xainctes, et la dame abbesse du couvent de la bienheureuse Marie de Xainctes, sçavoir à la dite abbesse mille francs valant chaque franc vingt-cinq sols, de cens et rente perpétuelle et foncière, lequel dit cens de l'abbesse et les religieuses dudit monastère sont tenues de payer annuellement et à chaque feste de Toussaint, au seigneur Rudel et à ses successeurs, comte de Blaye, à cause des domaines de Corme-Royal, Pont-l'Abbé et Luzac, que l'abbesse et ses religieuses tiennent aux conditions d'en acquitter la rente, ainsi qu'elles en conviennent; de plus, trois cents francs de rente perpétuelle et foncière dus par le seigneur évesque, pour les domaines de Térac et de la Jard, ainsi que ses prédécesseurs les ont constamment payés, outre le serment de fidélité que chaque évesque doit au roy de France, pour hommaige au nouveau roy; laquelle susditte vendition, cession et transport a été fait pour le prix et somme de huit mille francs, que le seigneur Jacques Rudel a reçeû devant nous, notaires et tesmoins souscrits, des mains de l'évesque et de la dame abbesse; il s'en est contenté et a promis, par ces présentes, de ne demander jamais rien des susdits cens ni à eux ni à leurs successeurs; a de plus promis garantie envers

et contre tous en jugement et hors d'iceluy.

« Fait et passé dans le monastère de la bienheureuse Marie, le 6[e] jour du mois d'avril mil trois cents vingt-huit, en présence des seigneurs de la Rochechâlais, de Bussac, de Tonnay-Charente, de la Chaulme et de plusieurs aultres [1]. »

Mais un fait plus remarquable eut lieu sous l'épiscopat de Thibaud. Le Souverain-Pontife Jean XXII, ayant été instruit et fort édifié de ce que l'usage d'honorer la sainte Vierge et le mystère de l'Incarnation par la prière de l'*Angelus*, à l'aurore, à midi et au déclin du jour, avait commencé dans l'Église de Saintes, l'autorisa solennellement par une bulle du 13 octobre 1318 et la confirma par une autre bulle du 7 mai 1327, accordant dix jours d'indulgence à ceux qui feraient cette prière à genoux, au son de la cloche [2]. Touchante pratique qui rappelle à l'homme le plus grand bienfait de Dieu! Elle est sanctifiante, avant, pendant et après le travail. La religion catholique est riche dans les plus petites choses; ou plutôt tout est auguste, noble et divin dans ses enseignements! La pratique de l'*Angelus* parle au cœur; elle le remplit d'une douce espérance et d'une sainte émotion. Quand, au lever du jour, les échos répètent le son religieux de la cloche du village, on dirait,

[1] Mss. arch. de l'abbaye de Saintes, conservé dans la bibliothèque de M. le comte de Bremond d'Ars.

[2] *Hist. Eccl.*, par Béraud-Bercastel.

selon la pensée du vicomte de Châteaubriand, que l'ange des moissons soupire, sur quelque instrument des Hébreux, l'histoire de Séphora ou de Noémi! C'est encore la voix consolante du soir qui appelle la famille à se réunir autour du foyer domestique, ou de la table paternelle qui répare les forces des travailleurs!.. En Italie, à l'heure de la salutation angélique, tout s'arrête pour la prière, tout fait silence pour honorer Marie!..

Mais laissons pour un moment l'Église de Saintes, et jetons rapidement un coup-d'œil observateur sur l'état de l'Église universelle. Depuis que les papes siègent à Avignon, que de plaintes retentissent à Rome!.. Puis, dans la chrétienté, que d'évènements divers! Entre autres, la suppression de l'ordre des Templiers, la confiscation de leurs biens immenses, le jugement et le supplice de huit mille d'entr'eux, le grand maître brûlé vif à Paris; en Italie, le feu de la dissension s'allumant entre les Guelfes et les Gibelins; mais aussi, du sein de toutes ces tempêtes, nous voyons toujours au-dessus des nuages, le soleil de la foi romaine roulant dans sa haute sphère, beau, radieux et jamais plus pur, plus resplendissant, qu'après les jours de ténèbres et de scandales. Voilà ce que l'œil catholique ne doit pas perdre de vue dans l'histoire des évènements humains qui restent marqués au coin des passions de l'homme, comme la vérité orthodoxe demeure immuablement em-

preinte de son caractère divin. Au XIVe siècle, le célèbre Pétrarque, satyrique et poète, manquant assez souvent de précision et d'exactitude dans ses récits, mais jamais de verve et de talent dans ses compositions, jeune encore sous le pontificat de Benoit XII, adressa à ce saint pape deux épitres, pour l'engager à venir fixer son séjour à Rome. Nous en citerons ici quelques fragments assez curieux. D'abord Pétrarque, par une ingénieuse allégorie, personnifie Rome et lui fait tenir ce langage au Souverain-Pontife :

« O vous, qui étendez votre empire par toute la terre, qui voyez toutes les nations prosternées à vos pieds, regardez d'un œil de compassion une malheureuse qui embrasse les genoux de son père, de son maître et de son époux. Si j'étais dans les beaux jours de ma jeunesse, lorsque je marchais accompagnée de mes deux époux, (sans doute de saint Pierre et de saint Paul, ou du pape et de l'empereur), et que les plus grands princes révéraient ma présence, il ne serait pas nécessaire que je disse mon nom; mais aujourd'hui que les chagrins, la vieillesse et la pauvreté m'ont entièrement défigurée, je suis obligée de me nommer pour me faire connaître. Je suis cette Rome si fameuse dans tout l'univers : remarquez-vous encore dans moi quelques traits de mon ancienne beauté? Après tout, cependant, c'est moins ma vieillesse qui me consume, que le regret de votre absence. Il y a

peu d'années que toute la terre suivait encore mes lois, et c'était la présence de mon saint époux qui me procurait cette gloire. Aujourd'hui, réduite à une triste viduité, je suis en butte à la tyrannie et aux injures. O fureur O passion aveugle et effrénée! Que n'a pas osé l'indigne Corbario contre moi? Eh quoi! Saint-Père, vous pouvez voir mes malheurs d'un œil tranquille! Vous ne me tendez point une main secourable? Oh! si je pouvais vous montrer mes collines ébranlées jusques dans leurs fondements; vous découvrir mon sein couvert de plaies; vous faire voir mes temples à demi ruinés [1], mes autels sans ornements, mes prêtres réduits à la misère! Je vous présente tout ceci avec quelque confiance, parce que vous parlez souvent de moi, que vous avez souvent à la bouche le nom de votre épouse et que vous avez commencé votre gouvernement par soulager un peu

[1] Au XIX[e] siècle, le célèbre Canova disait à Napoléon, qui retenait, loin de Rome, le pape en captivité : « Cette capitale « (Rome) est désolée depuis l'absence du pape.... La religion « favorise lès arts.... Notre vraie religion, notre religion catholique romaine est plus particulièrement leur protectrice et leur mère. Les Protestants, *Sire*, ne donnent pas occasion de fabriquer de beaux objets d'art. *Les édifices qu'ils possèdent « ont été fabriqués par les autres.* » L'empereur, s'adressant à Marie-Louise et l'interpellant, s'écria : « Il a raison; les Pro« testants n'ont rien de beau... « Je vous le dis, continua Canova, « si vous ne soutenez Rome, elle devient ce qu'elle était lors« que les Papes habitaient Avignon. »

(*Hist. du Pape Pie VII, par Artaud, t. II. p.* 283.

mon indigence! (Pétrarque parle ici des réparations faites aux églises de Rome). On dit même que, dans une maladie dangereuse que vous avez eue depuis peu, vous croyant déjà aux portes de la mort, vous ordonniez qu'on nous rendît vos ossements et qu'on vous inhumât au Vatican. Si vous aviez dessein de revenir ici après la mort, pourquoi n'espérerais-je pas de vous y revoir vivant? Mais si vous repassez les monts, je vous conjure de ne pas vous laisser amuser par les villes que vous rencontrerez sur votre passage. Gènes, Plaisance, Florence, Boulogne, ce sont autant de rivales que je crains. Souvenez-vous que je suis votre épouse, et que, malgré mes désastres passés, malgré ma vieillesse, je reprendrai tous mes charmes dès que vous reparaîtrez...» Dans sa 2e lettre, Pétrarque continue ainsi : « J'ai vu, très-saint Père, à la porte de votre palais, une dame vénérable que je croyais connaître et que je ne pouvais pourtant nommer; elle avait l'air fort triste et tout l'extérieur négligé; cependant on remarquait en elle les traits d'une haute majesté. La noblesse était peinte sur son visage; elle conservait dans le langage un ton de commandement, et la grandeur de son âme se faisait jour à travers les voiles de la tristesse et de l'indigence. Je lui demandai son nom : quelle surprise pour moi de trouver un si étrange changement de fortune!.. Songez, très-saint Père, songez qu'on

vous attend au-delà des monts, qu'on n'a de vœux et d'inclination que pour vous. Votre présence fera disparaître les crimes, la superstition, l'idolâtrie, la guerre, la famine et l'indigence.... [1] »

Malgré les vœux ardents de Rome la catholique, Benoit XII termina sa carrière à Avignon. Cet évènement, dit l'historien Longueval, affligea sensiblement toute l'Église, qui perdait un des plus saints papes qu'elle eût vus sur la chaire de saint Pierre. L'Eglise Gallicane lui donna des larmes très-sincères; il était son élève et son père, son bienfaiteur et son modèle, son maître et son ami. Benoît aima la France, sans intéresser les devoirs de sa dignité. Un des effets de sa prédilection pour sa patrie fut de s'attacher à y faire refleurir les bonnes mœurs et la piété, l'amour des lettres et du travail [2]. Mais pendant que Pierre Roger, ancien archevêque de Rouen et cardinal, est couronné pape, sous le nom de Clément VI, que le nouveau pontife travaille à pacifier la France et l'Angleterre, gouvernées l'une par Philippe VI et l'autre par Édouard III, dont la fierté ambitieuse prétendait droit à la couronne de Charlemagne et de St-Louis, d'Avignon nous dirigerons nos pas vers la capitale du pays de Saintonge, sans attendre les ambassadeurs romains, qui vien-

[1] Petrarc. Epist. 2—4. lib. 1.

[2] *Hist. Gall.* Longuev. tom. XVII. pag. 354.

nent pour engager le successeur de Benoît XII à reprendre la route de Rome; sur notre passage nous recueillerons l'ordonnance de Clément VI qui préconise saint Martial de Limoges, l'apôtre de toute l'Aquitaine. L'occasion se présente de rappeler au lecteur que saint Martial consacra saint Ausone, 1er évêque d'Angoulême; que saint Ausonne eut pour patrie Mortagne en Saintonge; son père se nommait Albin, et sa mère, Eugénie [1]. Mais que se passe-t-il à Saintes en 1351 ?

Le monastère de Saint-Eutrope est gouverné par un nouvel abbé : Renaud fut élevé à la dignité abbatiale sous l'épiscopat de Guillaume de Lamothe, décédé dans le cours de l'année 1341. Messire Étienne de Gard était évêque à sa place, l'année suivante. Pendant que les Anglais, maîtres de la campagne par le rappel, auprès du roi de France, du duc de Normandie qui faisait le siège d'Aiguillon, s'emparaient, en Saintonge, de Mirambeau et d'Aulnay; et en Aulnis, de Surgères et de Benon, cet évêque, uniquement occupé du soin de son diocèse, unissait le prieuré de Saint-Pallais à la mense conventuelle de Saint-Romain de Blaye. Voilà tout ce que nous avons pu découvrir des actes de son administration; mais nous dirons que, pendant qu'il gouvernait l'Église de Saintes, la

[1] Ausonius fuit natione Xantonicus, patre Albino, matre verò Eugeniâ, oppido Mauritaniâ natus.

(*Labb. bibl. mss. t. II. pag.* 249.— *Gall. Christ. t. II. p.* 975.)

France était plongée dans le deuil. Philippe de Valois, possesseur du trône après la mort de Charles-le-Bel, somma, à la vérité, le roi d'Angleterre, Édouard III, de venir lui rendre hommage pour la Guyenne et le comté de Ponthieu: bon gré, malgré, le monarque anglais remplit à Amiens son devoir de vassal; mais son cœur en conçut un profond ressentiment, qu'il fit éclater plus tard. Sa haine fut satisfaite surtout à la bataille de Crécy, en 1346. Le roi de France blessé, sa valeureuse armée en pleine déroute, et marquant son passage par les flots de sang que faisait couler le glaive meurtrier des soldats d'Édouard, quelle catastrophe pour l'époque! et pour nos cœurs français, encore aujourd'hui, quel douloureux souvenir!.. Mais le royaume de St.-Louis confiera bientôt sa bannière et sa fortune à la valeur de l'immortel Duguesclin; patience! des jours de honte et de défaite se lèveront pour les enfants de l'empire britannique.

Pendant ces évènements, Étienne de Gard était mort; mais, du haut de sa gloire, Eutrope veillait sur l'Église Santone; la succession de ses évêques en est une preuve. Aussi voyons-nous, dans chaque siècle, les successeurs du martyr entourer son tombeau d'hommages également sincères et persévérants. Gaillard Dupuy, élu au mois de février 1351, mourut dix ans après. Pendant son épiscopat, la Saintonge était gouvernée par le Maingre

dit Boucicault, devenu plus tard maréchal de France. Ce seigneur, secondé par le courage des Rochelais, enleva aux Anglais le château de Fouras, qu'il rendit à son propriétaire et seigneur, Aymar de Maumont, sieur de Tonnay-Charente. Dans le même temps, les châteaux de Soubise, de Salles, de Rochefort, furent successivement assiégés et reconquis sur les Anglais. Hélas! à ces victoires partielles succéda bientôt la bataille de Poitiers, où la France perdit son roi et où l'Angleterre soumit à son joug oppresseur le Poitou et la Saintonge.

L'évêque Gaillard Dupuy se trouva à la Rochelle avec l'abbé de Châtres près de Cognac, accompagnant le maire de cette ville, au moment où les commissaires du roi Jean et d'Édouard arrivèrent de Calais pour faire effectuer l'évacuation de cette cité [1]. On dit que ce prélat se fit construire, en 1360, une maison épiscopale à la Rochelle. Cette maison a long-temps porté le nom significatif de l'*Évescot*. Pendant son épiscopat, sous la date du 28 avril 1357, un conseil de cardinaux, tenu à Avignon, avait accordé à l'église de Saint-Vivien de Rouen de nombreuses indulgences. L'original de cette bulle existe aux archives départementales de la Seine-Inférieure, portant encore les sceaux des cardinaux. Le pape Alexandre

[1] Arcère, *Hist. de la Rochelle.*

IV avait, dès l'année 1255, confirmé à l'abbaye de Saint-Ouen le patronage de l'église de Saint-Vivien [1].

A cette époque, l'abbaye de Saintes avait pour supérieure Hilairie III. Cette abbesse mourut peu d'années après son élection. Alix II de Rochechouart lui succéda depuis l'an 1352 jusqu'à 1366. Elle obtint du pape Innocent VI la permission, pendant trois ans, de posséder en commande le prieuré de Saint-Denis d'Oleron [2]. On ne sait pas pourquoi, à la mort de Gaillard Dupuy, Innocent se réserva expressément tous ses biens [3]. Une lettre de ce Souverain-Pontife, adressée à Eraud ou Renaud, abbé du monastère de Saint-Eutrope, fait supposer avec raison que cet évêque mourut vers 1361 ou 1362.

Malgré le déplorable état de la France, depuis 1357, tour à tour, devenant victime des ennemis du dehors et des factions intérieures, en proie aux mille calamités dont l'accablent des bandes indisciplinées qui la sillonnent en tout sens, son roi prisonnier et sans puissance, les états-généraux luttant contre les efforts du Dauphin, ou plutôt des assemblées séditieuses foulant aux pieds son autorité; le roi de Navarre, irrité par

[1] Arch. départ. de la Seine-Inférieure.

[2] Arch. mss. de l'abbaye de Saintes.

[3] *Gall. Christ.* jamjam cit.

un emprisonnement prolongé et ne respirant que vengeance, depuis son évasion, par tous les moyens que fait naître la haine et qui sont propres à fomenter la discorde; les lois sans vigueur, le trésor royal épuisé, la monarchie agonisante, luttant tout entière contre elle-même, néanmoins, l'église de Saintes, comme un vaisseau dirigé pendant la tempête par un pilote habile, voguait au milieu des orages, toujours fidèle à sa foi divine; l'Évangile est comme le soleil, il ne craint pas la foudre.

L'année de la mort du pape Innocent VI, Bernard II Dusault la gouvernait avec beaucoup de sagesse. Une lettre du roi d'Angleterre, adressée à Bernard, le prouve [1]. Mais laissons l'évêque à sa sollicitude pastorale; admirons pourtant son zèle patriotique; son conseil est devenu nécessaire: il le donne pour ranimer le courage des habitants de sa ville épiscopale contre les Anglo-Gascons, commandés par Guillaume de Ferrancone, qui fut bientôt obligé d'ouvrir les portes de Saintes aux soldats de Charles V, et de se retirer à Bordeaux. Bernard était français avant d'être évêque; *Dieu et le Roi* était aussi sa devise: c'est celle de l'honneur et de la fidélité. Laissons également la Rochelle faire entendre ses acclamations d'amour, à la vue des bannières de France qu'on arbore

[1] *Gall. Christ.* — Hug. Dutemps, déjà cités.

de toutes parts sur ses édifices. « Bien vieigne, s'écrient ses heureux citoyens, bien vieigne la fleur de liz qui dignement fust envoyée des sains cieux au roi Clovis; bien devons-nous amer l'eure et le jour qu'elle nous vien visiter! » Les enfants de la cité répètent : *Montjoye au roi de France nostre sire!..* [1] » Nous n'avons point à décrire dans nos annales la défaite et la captivité de Jean de Grailly captal de Buch, à Soubise, ni le siége et la soumission de son château de Benon où commande Olegrave David, grand ennemi des Français et plein de bravoure, mais forcé de se rendre à discrétion à la voix du vainqueur. Saint-Jean-d'Angély nous appelle dans ses murs et veut nous rendre témoin d'un fait mémorable qu'un monument national devrait consacrer comme une gloire du pays. Nous laissons avec plaisir l'exposition de ce fait historique à la plume facile d'un habitant de cette cité courageuse; M. Hippolyte Joly d'Aussy, ancien sous-préfet de la Rochelle, a bien voulu nous faire part de ses recherches, de ses pensées et de son jugement sur l'évènement de 1372.

« La perte de la bataille de Poitiers, dit-il, suivie du traité de Brétigny, si funeste à la France, avait fait passer sous la domination anglaise l'Aunis et la Saintonge proprement dite, depuis la Sèvre

[1] Voy. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. I. pag. 256.

jusqu'à la Gironde; mais les habitants de Saint-Jean-d'Angély suivirent en tout le noble et courageux exemple que leur avaient donné les Rochelais, lorsque cinq notables de la ville de la Rochelle, mandés itérativement à Calais, par le roi Jean, pour recevoir de lui-même l'ordre de remettre leur place aux Anglais, conformément au traité qu'il venait de conclure avec eux, répondirent hardiment à ce prince : « Nous serons et obéirons aux Anglais des lèvres, mais *nos cœurs ne s'en mouveront*; et ils le promirent d'une manière tellement énergique, que la postérité apprécie leur inébranlable fidélité. Duguesclin, qui rendit de si grands services à la France, ayant, en 1372, vengé, en cent lieux, la honte de la défaite de Poitiers, et pris rapidement les villes et les châteaux de Saint-Maixent, Melle et Aunay, marcha vers Saint-Jean-d'Angély; mais là, paraît s'embrouiller la question; car les historiens ont presque laissé dans l'obscurité le fait incontestablement le plus remarquable et le plus glorieux des annales de cette ville. Voici ce qui dut se passer dans l'enceinte de cette cité, d'après mon opinion, que j'établirai sur des pièces justificatives dont l'autorité est irrécusable.

« A peine les habitants furent-ils informés de l'approche des troupes françaises, qu'ils attaquèrent, avec autant d'audace que d'impétuosité, la garnison anglo-gasconne, qui tenait

leur place sous le joug abhorré de l'Angleterre. Ils étaient commandés par leur maire, le chevalier Hugues de Cumont; probablement fort mal armés, ils durent éprouver de grandes pertes en combattant tumultueusement contre des hommes d'armes couverts de fer, assujétis à la discipline militaire, sous les ordres de chefs intrépides et expérimentés, et qui pouvaient facilement accabler de traits, du haut des tours du château, des remparts et des autres édifices dont ils étaient maîtres, les habitants réunis à la hâte et en masse dans les rues. L'amour de la patrie et la haine de l'étranger embrasèrent les cœurs de ces généreux citoyens, et les firent triompher de tant d'obstacles presque invincibles. Les Anglo-Gascons, après un rude et sanglant combat, opérèrent leur retraite, et les habitants de Saint-Jean-d'Angély, fiers à juste titre d'une victoire si chèrement achetée, eurent le bonheur et la gloire d'ouvrir leurs portes au grand connétable, à Duguesclin, ce héros du moyen-âge, dont les exploits ont égalé ceux des plus illustres guerriers de l'antiquité, et n'ont pas été surpassés par les braves qui, depuis le XIVe siècle, se sont distingués sous les drapeaux de la France. Je crois qu'il me sera facile de démontrer, jusqu'à l'évidence, que les choses ont dû se passer ainsi; mais les historiens donnent sur ce fait si remarquable des détails tellement peu circonstanciés, qu'il n'y a que le raisonnement,

le bon sens et la vraisemblance qui fassent connaître la vérité. J'ai consulté trois auteurs qui sont loin d'être sans mérite, quoiqu'on puisse avec justice critiquer plusieurs parties de leurs ouvrages : ce sont Armand Maichin et MM. Merville et Massiou. Je vais rapporter leurs relations de l'expulsion des Anglais de Saint-Jean-d'Angély, en 1372, et l'on verra dans quel vague ils laissent le lecteur, au lieu de préciser les faits, d'y donner un développement convenable et d'y ajouter quelques réflexions analogues à un sujet si digne d'enflammer leur patriotisme. Armand Maichin, ordinairement diffus, s'excuse, en cette circonstance, sur le silence de Froissard, de ne pouvoir donner de détails concernant le brillant fait d'armes de nos ancêtres du XIV[e] siècle.

« Les Anglais, dit-il, s'emparèrent de la ville de Saint-Jean-d'Angély, en conséquence du traité fait à Calais, le 24 octobre 1360 ; mais comme leur domination était injuste et tyrannique, le sieur de Cumont, gentilhomme considérable dans la province, se mit à la tête des principaux habitants qu'il avait treuvés grandement fidèles et affectionnez au parti du roy de France, et en chassa les Anglais, en l'année 1372, après un grand et sanglant combat. Froissard dit qu'*en ce temps-là les habitants de la ville de Saint-Jean-d'Angély se tournèrent Français*, mais il ne fait point le détail de cette action, qui était sans doute

bien glorieuse, en toutes ses circonstances, et qui parut telle au roy Charles V^e, surnommé le Sage, qu'il donna les mêmes droits et privilèges de noblesse à ceux de Saint-Jean-d'Angély, qu'avaient les habitants d'Abbeville, et qu'il entendait donner aux habitants de la Rochelle, comme il paraît par ses lettres patentes, données à Paris, au château du Louvre, le neuviesme jour de novembre de la mesme année 1372. Ces beaux privilèges furent ensuite confirmez par les roys Charles VI et VII, ses successeurs, et particulièrement par le roy Louis XI, qui eut mesme la bonté de les augmenter. »

M. Merville, dans ses *recherches topographiques et historiques*, s'exprime ainsi :

« Le connétable fit marcher son armée à Saint-Jean-d'Angély. Les choses réussirent comme on pouvait le désirer, car les habitants, toujours affectionnés pour leur souverain, et persuadés que Duguesclin ne venait que pour leur offrir la protection du roi, qu'il n'avait amené ses troupes que pour assurer leur repos et leur liberté, et que son intention n'était que de les rendre à la France dont ils avaient été détachés, non-seulement lui ouvrirent les portes de leur ville et le reçurent sans condition, mais encore expulsèrent, sous le commandement de *Hugues de Cumont*, leur maire, les Anglais de leurs murs. Ils célébrèrent l'entrée du connétable et leur soumission, par mille actions

de grâces qu'ils rendirent à Dieu, par des feux de joie qui éclairèrent, pendant la nuit, dans toutes les rues, et par toutes les marques qu'ils purent donner d'une allégresse universelle. Duguesclin, au nom du roi, qui lui avait confié son autorité royale, usa envers les habitants de Saint-Jean-d'Angély de sa douceur accoutumée; il les reçut avec la même tendresse qu'un père aurait pour ses enfants, confirma leurs priviléges et n'oublia rien de ce qui pouvait leur faire ressentir l'avantage de leur réduction. »

Ces détails sont tirés de Froissard, mais ils ne sont nullement satisfaisants, en les prenant à la lettre. En effet, d'après le récit, il paraîtrait que les habitants de Saint-Jean-d'Angély auraient attendu très-patiemment l'arrivée de l'armée sous les ordres de Duguesclin, pour attaquer la garnison anglaise, de concert avec les troupes du connétable: or, si ce fait était parfaitement prouvé, malgré mon ardent désir de rendre un juste hommage aux Saintongeais du XIV[e] siècle, j'avoue franchement qu'en cette circonstance la louange de tout homme impartial devrait être exclusivement réservée pour la garnison anglo-gasconne, qui, faisant face et résistant à la fois à un assaut général, donné par des troupes nombreuses et aguerries, sous les ordres du plus grand capitaine de cette époque, et à une insurrection formidable dans l'intérieur de la place, aurait déployé une

énergie égale aux dangers dont elle était environnée de toutes parts, et se serait enfin retirée avec honneur d'une lutte terrible, devenue évidemment trop inégale.

M. Massiou dit, par erreur, que ce grand évènement, sur lequel il aurait dû s'étendre, eut lieu en 1371, et il croit que les habitants de notre ville n'attaquèrent les Anglais qu'après le commencement du siège par Duguesclin; il rapporte cependant ainsi les récompenses décernées aux habitants de Saint-Jean-d'Angély par Charles V :

« De la ville de la Rochelle et de son territoire, la munificence royale se porta sur Saint-Jean-d'Angély, dont les bourgeois avaient aussi secoué le joug de l'Angleterre pour se donner à la France. Le 9 novembre 1372, Charles V leur expédia, de Paris, des lettres patentes conçues en ces termes : « A la supplication de nos amés et féaux les maire et jurés de la communauté de notre ville de St.-Jean-d'Angély, lesquels, comme nos bons et loyaux sujets, se sont de nouvel et librement mis sous notre sujétion et ont volonté d'y demeurer perpétuellement, nous considérant leur bonne et vraie affection, avons voulu condescendre à leur demande, afin que, lorsqu'ils se verront, par notre puissance, confirmés en leurs droits, maintenus en paix et préservés de toute oppression, ils aient plus grand désir de garder leur loyauté envers nous.

« En conséquence, prenons, par ces présentes,

iceux maire et bourgeois, avec tous les biens appartenant à ladite communauté, en la protection et spéciale sauve-garde de nous et de nos successeurs, et à toujours. Mandons au sénéchal de Saintonge, qui est ou sera pour le temps à venir, qu'il députe, auxdits maire et bourgeois, toutes fois que le cas adviendra, un ou plusieurs de nos sergents qui soient leurs gardiens, et mettent nos Pennonciaux ès-lieux, maisons et bien d'eux et de leur dite communauté, afin que nul ne puisse, sur ces choses, s'excuser de son ignorance. »

M. d'Aussy croit qu'au seul bruit de la marche de l'armée française sur Saint-Jean-d'Angély, les habitants coururent spontanément aux armes, et, conduits par un chevalier digne de ce nom, qui avait échangé l'habit du maire contre l'armure du guerrier, qu'ils assaillirent, sur tous les points, les Anglais, avec tant de vigueur et d'impétuosité, qu'ils les forcèrent d'évacuer la place, après un long combat et avant l'arrivée de Duguesclin, auquel ils s'empressèrent alors d'ouvrir leurs portes, en témoignant leur vive allégresse de rentrer sous l'obéissance du roi de France, pour le service duquel ils venaient d'exposer si généreusement et si glorieusement leur vie.

« On conçoit facilement, continue-t-il, l'insurrection d'un pays long-temps opprimé, et qui, à la voix de chefs ardents et intrépides, se lève, comme un seul homme, pour repousser la tyrannie de

l'étranger... En 1371, les Rochelais avaient également expulsé les Anglais de leur ville, par un stratagême de leur maire Chauldrier. Il fit savoir à Pierre Mancel, gouverneur du château, que le roi d'Angleterre avait envoyé l'ordre, à lui maire de la ville, de faire la *monstre* (revue) des habitants, en même temps que le gouverneur ferait celle de la garnison. Le gouverneur qui, vu sa qualité de chevalier du XIVe siècle, ne savait pas lire et en tirait probablement vanité, s'en rapporta pleinement à un grand *scel* d'Angleterre, et sortit sans nulle défiance, le lendemain, à la tête de presque toute sa garnison; il était à la tête de cent hommes, et aussitôt il tomba dans une embuscade; les Rochelais, bien armés, se jetèrent précipitamment entre sa troupe et le pont-levis du château, et *Mancel*, hors d'état de résister à des forces trop supérieures aux siennes, se rendit prisonnier, sans coup férir. Les douze hommes qui étaient restés dans le château, en ouvrirent immédiatement les portes, sur la menace qu'on leur fit de couper la tête à tous les prisonniers, en cas de la moindre résistance. Cette ruse de guerre était, sans doute, bien permise; mais, convenons-en: si les habitants de Saint-Jean-d'Angély, abandonnés à leurs propres forces, ont audacieusement ou plutôt témérairement attaqué la garnison anglaise, et s'ils l'ont expulsée de leurs murs, en se faisant un rempart des corps

de leurs braves compatriotes, qui succombaient sous une grêle de flèches, dans cette lutte désespérée, leur courage ne doit-il pas être mis au-dessus du stratagème des Rochelais, qui avaient toutes les chances de succès en leur faveur, tandis, au contraire, que si nos ancêtres du XIVe siècle ont attendu l'attaque des troupes de Duguesclin, pour commencer la leur, il est évident que la conduite des Rochelais, livrés à eux-mêmes, mériterait plus d'éloges que celle des habitants de Saint-Jean-d'Angély, soutenus, dans cette dernière supposition, de toute une armée déjà victorieuse, commandée par Duguesclin, l'effroi des Anglais? Cette question ne peut rester un seul instant douteuse, si on considère que le roi Charles V, surnommé le *Sage*, a rendu le témoignage le plus éclatant au courage et au dévoûment des habitants de Saint-Jean-d'Angély, dans les lettres patentes du 9 novembre 1372, que j'ai déjà rapportées. Mais un autre suffrage leur a encore été accordé par un juge fort compétent sur le mérite des services rendus, Louis XI, qui fut un méchant homme, mais un profond et habile politique, le Richelieu de son siècle, et qui, cent neuf ans après l'expulsion des Anglais, rendit, en faveur de nos compatriotes, les lettres patentes ci-après :

« En l'an 1372, les habitants de la ville de Saint-Jean-d'Angély, cognoissant les grands maux et entreprises que les Anglois s'efforçoient lors

faire à l'encontre de nostre royaume, désirant tousiours demeurer en l'obéissance de nos prédécesseurs, mirent de rechef la dite ville en celle de Charles cinquiesme de bonne mémoire, nostre bisayeul; lequel, en recognoissance des grands et agréables services que les dits habitants avoient faits, tant à lui qu'à ses prédécesseurs, confirma toutes leurs libertés, et, en outre, leur donna et à leurs successeurs, habitant en la dite ville, plusieurs beaux et notables privilèges qu'avoient et ont ceux d'Abbeville et de la Rochelle, lesquels leur ont depuis été confirmés par nos dits prédécesseurs, et pareillement les leur confirmâmes, à nostre avènement à la couronne.

« Nous, considérant les grands et louables services que les maire et eschevins et leurs prédécesseurs ont faits à nous et à la couronne de France, afin qu'eux et leurs successeurs soient tousiours de plus en plus enclins à nous estre bons et loyaux, avons de nostre pleine puissance, grâce spéciale et autorité royale, donné et octroyé aux dits maire et eschevins, conseillers et pairs de la dite ville, qu'ils soient nobles, eux et leur postérité née et à naître de loyal mariage, et leur avons donné et donnons pouvoir d'acquérir et tenir à perpétuité tous fiefs et juridictions nobles par tout nostre royaume, sans pour ce, ni pour la dite nobilitation, payer à nous et à nos successeurs aucune finance, ni indemnité. Voulons que les dits maire,

vingt-cinq eschevins et pairs et leur postérité soient tenus et réputés nobles, et jouissent de tous droits, honneurs, prééminences et prérogatives qui appartiennent au privilège de la noblesse; qu'ils puissent obtenir l'ordre de la chevalerie, si bon leur semble, tout ainsi que s'ils étaient nés et procréés de noble lignée, et que des dites grâces ils jouissent, ainsi que font les maire et eschevins de la Rochelle. Aux dits maire et eschevins, conseillers et pairs, octroyons qu'ils soient dorénavant et à tousiours exempts de toutes commissions et charges publiques : et avec ce, que la dite ville est près de la mer et en pays de frontière, avons, de nostre dite grâce, octroyé aux dits maire, eschevins et conseillers que dorénavant ils soient exempts d'aller à nos osts et armées, soit par ban et arrière-ban, ou autrement, et qu'ils demeurent en la dite ville pour la garde et défense d'icelle, tout ainsi que font ceux de la dite ville de la Rochelle.

« Donné à Plessis-du-Parc, au mois de septembre, l'an de grâce 1481. »

M. d'Aussy se résume d'après les trois historiens qu'il vient de citer et continue en ces termes :

« Maichin affirme que les habitants de Saint-Jean-d'Angély, grandement fidèles et affectionnez au party du roy de France, et commandés par leur maire, Hugues de Cumont, chassèrent les Anglais de leur ville, après un grand et sanglant combat. »

M. Merville dit que, non-seulement les habitants de Saint-Jean-d'Angély ouvrirent leurs portes à Duguesclin, et le reçurent sans condition, mais encore expulsèrent, sous le commandement de Hugues de Cumont, leur maire, les Anglais de leurs murs.

M. Massiou enfin nous apprend que, bien que découragée par la perte du captal de Buch, la garnison anglo-gasconne de Saint-Jean-d'Angély fit bonne contenance et se défendit bravement contre l'armée de Duguesclin; mais les bourgeois, qui subissaient à regret le joug de l'Angleterre, résolurent de s'en affranchir par un coup hardi. A la voix du sieur de Cumont, leur maire, gentilhomme plein de courage, ils s'insurgèrent contre la garnison, et l'ayant forcée, après un rude combat, à mettre bas les armes, ouvrirent leurs portes aux Français, qui entrèrent dans la place et en prirent possession au nom du roi.

J'avouerai franchement ici que, *sans les pièces justificatives* qui ont servi de base à mon opinion, j'aurais pensé qu'en effet les habitants de Saint-Jean-d'Angély ne s'étaient levés contre les Anglais qu'au moment même de l'attaque de leur place par l'armée française, et alors cette action ne mériterait, ni par sa rareté, ni par son importance, d'être transmise à la postérité. Mais en raisonnant d'après cette hypothèse, comment les habitants d'une cité au pouvoir des Anglais auraient-ils

chef, sous leurs remparts, ils lui aient apporté leurs clés, en faisant éclater leur amour pour le roi de France, par mille signes d'allégresse.

Mais si les lettres patentes de Charles V ne suffisaient pas encore pour démontrer qu'*une récompense extraordinaire* n'a dû être accordée qu'à une action infiniment plus remarquable que l'escalade des remparts d'une ville, dans laquelle les habitants auraient attaqué la garnison, *de concert avec l'armée assiégeante*, les nouveaux honneurs accordés au maire et aux échevins de ladite ville, *cent neuf ans* après l'évènement qui avait motivé une première faveur, ne sont-ils pas encore du plus grand poids dans la balance de Thémis remise aux mains de Clio? Si ce fait n'avait pas été aussi authentique que glorieux, n'eût-il pas été confondu, de droit, avec ces mille combats sans résultats, ces prises continuelles de villes et de châteaux qui remplissent les annales du moyen-âge? Dès qu'il y a *exception* dans le cours ordinaire des actes du gouvernement du roi, il a dû nécessairement y avoir, au préalable, *exception* dans le cours ordinaire des évènements de la guerre, en 1372. Et qu'on ne croie pas que Charles V et Louis XI étaient des juges incompétents pour apprécier un noble fait d'armes, et le récompenser dignement. Lorsque Duguesclin, simple gentilhomme, eut repris aux Anglais presque toutes les provinces qu'ils avaient conquises sous

Édouard III et le Prince Noir, Charles V crut ne pouvoir mieux reconnaître de si grands services qu'en le faisant connétable. Ce héros, aussi modeste que vaillant, trouvant cette dignité au-dessus de sa capacité, ne pouvait se résoudre à l'accepter; mais le roi lui parla ainsi : Saichez, Messire Bertrand, que je n'ai frère, neveu, ne baron en mon royaulme, qui n'obéisse à vous, et se nul en était contraire, il me courroucerait tellement *qu'il s'en appercevrait. Si, prenez l'office joyeusement, et vous en prie.*

Louis XI faisait le plus grand cas des officiers qui se distinguaient par leur valeur. Raoul de Lannoy étant monté à l'assaut à travers le feu et la flamme, au siége du Quesnoy, le roi, qui avait été témoin de son brillant courage, lui passa au cou une chaîne d'or de cinq cents écus, en lui disant : — *Par la Pâque-Dieu, mon ami, vous êtes trop furieux en un combat; il vous faut enchaîner; car je ne vous veux point perdre, désirant me servir de vous.*

Voilà quels furent les juges de l'évènement qui fixa leur attention, et provoqua les récompenses que j'ai fait connaître. Pour bien apprécier les faits, il ne faut pas les prendre au point où ils ne peuvent être que mal connus; il est donc indispensable de se reporter à l'époque du moyen-âge et de la chevalerie, pour comprendre l'étendue des bienfaits de Louis XI, en accordant la no-

blesse des maires et échevins de St-Jean-d'Angély. Il est plus que probable que, maintenant, de pareilles lettres patentes feraient sourire de pitié un grand nombre de conseils municipaux. *Autres temps, autres mœurs!* Mais, de nos jours, si une ville française avait été attaquée, que le corps municipal eût montré une énergie remarquable dans sa défense, que des croix et des pensions eussent été accordées à tous les membres de ce conseil, et des places gratuites à leurs enfants dans des écoles spéciales, n'y aurait-il pas lieu de croire, *dans cinq cents ans*, que leur courage a été dignement récompensé, *selon les mœurs du temps où ils vivaient*, quoiqu'alors ce genre de faveurs fût entièrement *passé de mode?* Il en est de même pour les habitants de Saint-Jean-d'Angély, au XIVe et XVe siècles. Ils ont fait une action d'éclat, elle a été justement récompensée, et a traversé les âges plutôt malgré les relations des historiens qu'avec leur secours [1]....

Cette discussion replace catégoriquement, dans l'histoire du pays, un fait raconté jusqu'ici d'une manière trop vague, et qui, sous la plume de M. d'Aussy, nous apparaît avec son identique spécialité. Nous aimons à le consigner dans nos

[1] Extrait de la *Discussion d'un fait mémorable et trop peu connu de l'histoire de la ville de St.-Jean-d'Angély, en* 1372; par M. Joly d'Aussy, ancien sous-préfet.

annales sous ce même jour, et avec d'autant plus d'intérêt et de satisfaction, qu'il honore davantage la ville de Saint-Jean-d'Angély, si digne de nos souvenirs.

Mais pendant que les valeureux habitans de cette cité se livraient à la joie du triomphe, en arborant, sur leurs tours, l'étendard du roi de France, l'évêque de Saintes indiquait à ses diocésains une autre route, qu'il faut parcourir pour arriver au solide bonheur et à une gloire impérissable. La religion, par sa voix, ralliait ses enfants aux pieds des autels, afin de ranimer leur zèle et retremper leur courage chrétien. C'est, en effet, à l'ombre du sanctuaire que l'ame devient invincible dans sa lutte contre le vice et pour la vertu. Dès l'année 1367, Bernard II Dusault, désireux de procurer aux ouvriers et aux pauvres de sa ville épiscopale la facilité d'assister au sacrifice de la messe, avait assigné des revenus annuels, pour qu'on célébrât une messe de l'aurore dans sa cathédrale.

De son temps, après Alix de Rochechouart et Marguerite Ire, Agnès IV, troisième du nom de Rochechouart, était abbesse de Saintes. Elle fut élue pour la dignité abbatiale, l'année même de la mort de Marguerite Ire; mais elle ne fut confirmée dans son élection que le 15 octobre 1375. L'acte

[1] *Gall. Christ.* tom. II. pag. 1078.

de sa confirmation porte en titre les noms de quatre cardinaux : d'Angelicus, évêque d'Albane; de Pierre, cardinal-prêtre du titre de S[te] Anastasie; de Guillaume, cardinal-prêtre du titre de Saint-Vital, et de Jacques, cardinal-diacre du titre de Saint-Georges au voile d'or. Il paraît que ces quatre cardinaux avaient été nommés commissaires par le pape Grégoire XI, pour examiner l'élection d'Agnès de Rochechouart, et s'informer si elle avait atteint l'âge requis pour occuper le siège abbatial. C'est de là, sans aucun doute, que vient le long intervalle qui se trouva entre son élection et sa confirmation. Dom Martène prétend qu'Agnès IV gouverna jusqu'en 1421, et qu'elle mourut le 12 septembre, après 63 années d'administration, à compter depuis l'an 1368 que mourut celle qui la précéda. Mais MM. de Saintes-Marthes prétendent qu'il faut placer deux abbesses du nom d'Agnès entre Marguerite I[re] et Marguerite II : Agnès IV aurait succédé à Marguerite I[re], en l'an 1368, et aurait gouverné le monastère jusqu'en 1386, époque, selon l'opinion de ces messieurs, à laquelle Agnès V lui aurait succédé dans la dignité, jusqu'en 1427. Mais l'acte même de confirmation dont nous venons de parler, extrait de l'original conservé dans les archives de l'abbaye, dans la liasse des bulles depuis 1311 jusqu'en 1375, rend insoutenable le sentiment de MM. de Saintes-Marthes. La raison de ce laps de temps

vient de la vacance qui eut lieu jusqu'à l'époque où Agnès IV fut confirmée.

On s'explique par là comment cette abbesse a pu gouverner le monastère jusqu'en 1421, c'est-à-dire, pendant 46 ans, à dater de 1375, où elle en prit possession [1]. Bernard II Dusault siégeait encore au mois de juin 1380. C'est pendant qu'il était évêque, en 1375, que Arnaud de Courbon, Jean Delhomme et Pierre de Pontac formèrent le généreux projet de réunir leurs vassaux et de marcher avec courage contre le château de Mortagne-sur-Gironde, occupé par les Anglais. L'attaque fut vive, mais l'ennemi fut battu et contraint par les assaillants de se rembarquer et d'abandonner la Saintonge. Dans le même temps, le pape Urbain V quitta la France pour retourner à Rome, où il fit son entrée, le 16 octobre; mais ce ne fut pas pour un long séjour : il vint mourir à Avignon.

Raymond 1er d'Angoulême, dont parle le pape Grégoire XI dans une bulle adressée au chapitre de Saintes, en 1370, était, sans doute, le compétiteur du précédent pontife; il mourut en 1380, avant même d'avoir pris possession. On ignore l'époque précise de la nomination de Pierre Mignot, aumônier du roi Charles VI, à l'évêché de Saintes, car sa mort arriva en 1397. On lisait son épitaphe dans la sainte chapelle, à

[1] Arch. mss. de l'abbaye de Saintes.

Paris [1]; elle portait son titre d'évêque nommé, *Postulatus Xantonensis*. Mais, puisque nous avons parlé d'Avignon et de Grégoire XI, nous dirons, avec Longueval, que ce Souverain-Pontife fut le dernier des papes que l'Eglise Gallicane donna à l'Eglise universelle. Sans le schisme qui suivit leur règne, on aurait félicité notre nation d'avoir produit sept pontifes tels que Clément V, Jean XXII, Benoît XII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V et Grégoire XI, tous distingués par leurs lumières, la plupart vénérables par la sainteté de leur vie, et quelques-uns honorés du don des miracles. On crut que le long séjour qu'ils firent en France avait été la première cause du schisme; c'est ce qui a répandu un nuage sur le mérite de ces grands hommes. L'Italie, d'ailleurs, courroucée de l'absence du Saint-Siège, pendant plus de soixante-dix ans, n'a pas épargné leur mémoire. Elle les a regardés comme des fugitifs qui traînaient l'Église romaine captive dans une terre étrangère; elle les a rendus responsables de toutes les disgrâces qu'elle éprouva pendant près d'un siècle; c'est à l'histoire de l'Eglise Gallicane qu'il appartient d'apprécier les talents et les vertus de ces papes, indépendamment des scandales qui désolèrent l'Église après eux, ou des troubles qui agitèrent l'Italie, pendant leur gouvernement [2].

[1] *Gall. Christ.* tom. II. pag. 1078.

[2] *Hist. de l'Égl. Gall.* tom. XVIII. pag. 216.

Hugues Dutemps pense que Pierre Mignot avait succédé à Raymond dans ses droits sur l'évêché de Saintes, en vertu de la postulation du chapitre; peut-être, ajoute-t-il, que Pierre Mignot n'eut des prétentions sur cet évêché qu'après la translation d'Hélie IV de Lestranges au siège du Puy [1]. Cette translation n'eut lieu qu'après quelques années d'épiscopat, puisque cet évêque gouvernait l'Eglise de Saintes depuis 1381, et qu'en 1390, au 6 janvier, il permit au chapitre de donner vingt écus d'or à la ville. Hélie, dit *le Clergé de France*, passa au siège du Puy, en 1397; peut-être avait-il été transféré à cet évêché avant la mort de Pierre Mignot [2]. Ce prélat était fort distingué par sa piété et par sa science; il était profond théologien et neveu de Guillaume, archevêque de Rouen. Il assista aux conciles de Pise et de Constance, et mourut le 18 juillet 1418. Deux ans auparavant, St. Vincent Ferrier vint au Puy et y prêcha quinze sermons; ce saint apôtre était accompagné de quatre-vingts ou cent pénitents, tous vêtus en ermites [3].

Hélie eut à Saintes pour successeur, en 1398, Bernard III. Ce nouveau prélat est inscrit, sur les registres du Vatican, sous la date du 24 juillet de la même année. C'est sous son épiscopat que

[1] *Clergé de Fr.* tom. II. pag. 355.
[2] *Item.*
[3] Hug. Dut. *Gall. Christ.* jamjam cit.

Géraud d'Orfeuille, abbé de St.-Jean-d'Angély, reçut, entr'autres, l'hommage de Guillaume Roilhe, seigneur de Fontorbe, qui reconnut devoir assister à l'enterrement des abbés de St.-Jean en tunique blanche, avec des gants de même couleur, et porter le corps depuis le haut de l'église jusqu'au lieu de la sépulture [1]. Bernard fonda une chapelle dans l'église de Notre-Dame de Hélin, à quelque distance de Castel-Sarrasin, en Languedoc, et porta, un an après sa consécration, de Cadouin à Paris, le suaire du Sauveur.

A cette époque, la France et l'Angleterre offraient au monde le triste spectacle de la démence, de l'ambition, de l'usurpation et du meurtre. La minorité de Charles VI avait été le motif de la cupidité turbulente des princes, qui, s'entre-disputant l'honneur de la régence, avaient fomenté des discordes que perpétuait la folie de l'infortuné Charles. En pareille occurrence, les passions des grands sont intrigantes et les états exposés à perdre leur paix, leur gloire et souvent leur indépendance, quand les rois règnent et ne gouvernent plus.

Quant à l'Angleterre, elle portait dans son sein tous les principes de la perturbation ; à la vérité, les deux royaumes, rivaux depuis tant de siècles, crurent un instant retrouver le calme, lorsque

[1] *Item*.

Richard, pour qui la Guyenne était le pays natal, épousa Isabeau, fille du roi Charles VI. Cette union produisit une trève opportune; à cet évènement heureux se joignait l'alliance du duc d'Orléans avec le duc de Lancastre, alliance qui devait amener une paix dont la nécessité était vivement sentie par les deux empires; mais, fantôme de bonheur, ce prestige s'évanouit bientôt. Le duc de Lancastre avait en Angleterre un parti puissant; ce parti l'emporta au détriment de Richard, qui n'eut qu'une prison pour palais, et, peu après, la mort pour partage. Le duc de Lancastre, par une voie ensanglantée, parvint ainsi au trône, sous le nom d'Henri IV. Ce fait tragique eut du retentissement en France; l'épouse du malheureux Richard y fut rappelée, et l'oncle de la reine Isabeau ne tarda pas à manifester à Henri toute son indignation. Bordeaux avait refusé le serment au nouveau roi d'Angleterre. Le duc d'Orléans ne s'en tint pas à des sentiments de colère: il fit porter des défis au prince anglais. Le texte de son cartel était ainsi conçu :

« Jeunesse que mon cœur requiert employer à aucun fait pour acquérir bonne renommée, me fait penser de faire métier d'arme, et que plus honorablement ne pourrais acquérir que d'être en une place où fussions nous deux accompagnés, chacun de son côté, de cent gentilshommes à un combat jusqu'au rendre. »

L'Anglais fit également de la jactance ; il répondit au duc d'Orléans :

« Nous irons personnellement dans *notre* pays par delà, accompagnés de tant de gens qu'il vous plaira, lesquels nous réputons tous nos loyaux serviteurs sujets, et aucun pour y conserver notre droit. Vous pouvez mettre en tel nombre de gens comme mieux vous semblera pour acquérir honneur, soit pour combattre entre nos deux personnes, laquelle chose nous désirons plus qu'autrement, que tout le monde sache que notre réponse ne procède point de présomptuosité de cœur, et mettre en reproche nul prud'homme qui a son honneur cher ; non-seulement pour faire abattre la hautesse de cœur et surquidance de celui quel qu'il soit qui ne sait discerner quel est lui-même. »

Cette fanfaronnade exigeait une réplique ; d'Orléans ne la fit pas attendre :

« Ce que vous avez écrit que celui qui ne sait discerner en quel état il est soi-même, qui veut élire gens sans reproche, sache que je suis et ceux de ma compaignie, et vous le mande, et vous le trouverez que nous sommes tous prud'hommes et loyeaux ; et que par tels nous tenons et réputons, et nous savons bien et saurons (si Dieu plaît) garder et faire autre chose que loyeaux, prud'hommes et gentils ne doivent faire ne par écrit, ne par dit, ne par fait ; mais, vous et vos gens, regardez à vous et m'escrivez sur toute chouse vostre inten-

tion, laquelle chouse je désire savoir moult en bref. »

Henri répondit :

« Vous dites que ceux de vostre compaignie et vous êtes tous prud'hommes et loyeaux et pour tels réputés. Touchant vostre compaignie, nous ne leur réprouvons pas, car nous ne les connaissons pas; mais quant à vostre personne, nous ne vous réputons pas pour tel, toute chouse considérée [1] ».

Au XIII[e] siècle Saint-Louis, nous l'avons vu, employait autre chose que la plume contre Henri III. A l'ombre de l'étendard de la France, et à la tète d'une armée fidèle, il savait humilier et mettre en fuite des insulaires, indignes de fouler le sol de la patrie des Duguesclin et des Jeanne-d'Arc. Il n'y eut point de rencontre entre le duc d'Orléans et Henri IV. La France n'avait plus son Louis IX! Tout se borna d'abord à de simples bravades, puis à une affaire en champ clos *par procureur*, ce qui pourtant n'empêcha pas les contrées anglo-gasconnes de rester au pouvoir de l'Angleterre. Mais le fait d'armes qui eut lieu sur les limites du royaume de Charles VI doit nous occuper. Nous dirons en passant que, pendant que, sous les murs de l'antique château de Montendre, les rois faisaient vider leurs querelles avec la hache et la lance meurtrière, la religion, par

[1] Voy. Duchêne.

l'organe de Bernard, évêque de Saintes, ne parlait que le langage pacifique de la charité et de la concorde. Le ciel ne pense pas, n'agit point comme la terre ! Du pied de la croix, notre asile, il nous sera cependant permis d'admirer le courage des héros que la France délègue pour la représenter ; sept de ses chevaliers sont dans la plaine, en présence de sept guerriers désignés par l'Angleterre.

Nous emprunterons le récit de ce fait mémorable à la *Revue anglo-française*.

« Sur un sol, y lisons-nous, composé de sable et de poudingue ferrugineux, s'élèvent six mamelons, sorte de dunes diluviennes, où la matière arénacée que le temps avait consolidée est redevenue meuble par le soc du laboureur.

« L'*Andronis* [1] domine sur ces collines environnantes, comme le mont Capitolin sur les six collines de Rome.

« C'était sur ce mont *Andronis*, élevé de 800 pieds au-dessus du niveau de la mer, qu'était construit le *Castrum* qui, au Xe siècle, relevait de la couronne et servait de manoir à un de ces barons qui, ne reconnaissant d'autre suzerain que le roi de France, marchaient au premier rang avec les sires de la comté de Saintonge. C'est à l'opposite, sur le sable du monticule de l'Ouest, que coula le sang des combattants.

[1] Montendre, *Mons Andronis*, nom du chef d'une légion romaine qui servait sous les lieutenants de Jules César.

« C'était alors un goût général chez les deux nations que les combats singuliers, soit combats à outrance comme celui de trente, conduits par le Français de Beaumanoir et l'Anglais Richard Pembroke, soit de simples spectacles de faits d'armes, pour les récréations royales, comme la joute du pas de Saudricourt, exécutée par dix jeunes seigneurs de la cour de Charles VI, et le tournoi de Windsor, ordonné par Richard II.

« Celui de Montendre ne fut pas de ces joutes futiles, inventées pour le plaisir des dames, où de simples rubans étaient les prix de la victoire; mais un combat opiniâtre, où l'honneur du preux n'était pas séparé de celui de l'État.

« Les deux armées se placèrent dans la plaine; les compagnies françaises qui tenaient Mirambeau, Saint-Maigrin, Archiac, se rendirent sur la marche de Guyenne, et vinrent occuper les sables de Montendre, sous les ordres d'Harpedane, qui se trouvait avec Rutland dans l'*Andronis*, tandis que les troupes anglaises, arrivant des bords de la Gironde, se rangèrent dans la même plaine, vis-à-vis les premières.

« Ainsi les armées rivales, s'étendant au pied du *Castrum*, formèrent un vaste cercle de lances autour d'un tertre destiné à être foulé par des braves.

« Jean Harpedane, vicomte d'Aunay, alors sénéchal de Saintonge, fit tout préparer pour le

combat. Il présidait la bataille au nom de Charles VI qu'il représentait. Le roi d'Angleterre Henri avait, de son côté, député le comte Rutland pour le même objet.

« Les Français qui devaient combattre, tous réputés preux, parurent à Montendre; ils avaient à leur tête Guillaume de Barbazan. Marchaient à la suite Guillaume Duchâtel de Basse-Normandie, Archambeau de Villars, Colinet du Brabant, Guillaume Bataille, Caronis et Champagne.

« Les Anglais avaient pour chef Scales; les six autres se nommaient Aimar Clouet, Jean Héron, Richard Witevalle, Jean Fleury, Thomas Trays et Robert Scales. Tous étaient armés de la lance et de la hache, et portaient au bras le bouclier carré.

« L'heure du combat arrive; les sept Français, sortant du temple de la prière, se dirigent sur le champ de bataille où leurs adversaires les attendaient. Les preux sont en présence, sur la hauteur qui fait face à l'*Andronis*. Barbazan exhorte les siens à combattre pour l'honneur de la France. Le sénéchal Harpedane donne le signal; un héraut s'écrie: — Que chacun fasse son devoir! — Les guerriers alors s'avancent les uns vers les autres, pour combattre à la lance.

« Barbazan attaque le premier le chevalier de Scales; chacun choisit son adversaire; les armes se croisent, se choquent, se brisent; et, après ces premiers faits à la lance, les combattants jettent

cette arme, saisissent la hache et se disposent à se porter de plus rudes coups.

« Le plus redoutable des Français était Duchâtel, qu'une haute stature et qu'une force prodigieuse rendaient un puissant athlète ; aucun Anglais n'osait se mesurer avec lui. Cependant le combat à la hache s'engage, chaque Français est aux prises avec un Anglais ; toutefois, deux de ces derniers se précipitent en même temps sur Duchâtel; son bras adroit et nerveux tint bon contre ses ennemis, qui attachaient à sa défaite l'espoir du succès.

« Cependant Archambeau, demeuré sans adversaire, tombe sur Robert de Scales qui en était aux mains avec Caronis, et, le frappant à la tête d'un violent coup de hache, l'étend mort à ses pieds. S'élançant aussitôt vers Duchâtel, il rend le combat égal.

« Champagne, de son côté, combattait avec ardeur. Ce jeune chevalier n'avait encore essayé ses forces dans aucune rencontre ; le premier, il s'était présenté pour être un des champions de Montendre ; mais le duc d'Orléans, dont il était aimé, craignant pour son inexpérience, n'avait consenti qu'avec peine à le laisser partir ; néanmoins, ce jeune guerrier prouva, par ses essais, qu'il ne cédait en rien aux héros ses compagnons d'armes ; il terrassa son adversaire et le força de lui demander quartier.

« Les Français avaient l'avantage sur tous les

points, excepté là où combattait Guillaume Bataille. Le malheureux fut abattu par son ennemi; cependant les siens viennent à son secours, et bientôt tous les Anglais sont vainçus... »

Ce fait eut lieu en 1402. Un manuscrit de la bibliothèque du roi, publié par la *Société de l'histoire de France* [1], termine ainsi le récit de cet évènement:

« Et à la fin Dieu donna la victoire aux Françoys, et se rendirent Angloix à eulx, les ungs abbatuz, les aultres sur pieds, dont par le jugement commun desditz juges furent les six Angloix vifz mis hors du champ et le mort avec eulx emporté, et les Françoys feurent puis après en grant honneur menez à la maistresse église de Pontz rendre grâce à Dieu de leur victoire. Et s'en retournèrent à Paris où ilz feurent du roy et de leur maistre honorablement recueilliz et bien receux. » Une des collines de Montendre est encore appelée, par les gens du pays, *la Motte-à-Vaillant* [2].

Mais l'évêque Bernard III vit, quelque temps avant de terminer sa carrière, la fin d'un long débat entre les évêques ses prédécesseurs et la *commune* Rochelaise, à l'occasion des dîmes que, de concert avec les curés d'Aunis, ils recevaient

[1] Vol. 1er, 2e partie, pag. 109 et suiv.

[2] *Revue angl.-franc.* tom. III. pag. 286.

des habitants de cette contrée. Ces différends avaient commencé en 1310, sous Gui de Neuville, qui avait usé de l'excommunication contre la *commune* de la Rochelle. Elle demeura long-temps sous le poids de cette peine canonique, sans pouvoir en obtenir l'absolution de l'évêque de Saintes, quoique cependant le Saint-Siège eût levé l'excommunication. Par suite des délais affectés par les évêques successifs, les officiers royaux portèrent une condamnation tendant à contraindre l'autorité épiscopale de révoquer solennellement les censures portées pendant le procès. L'affaire s'était assoupie; mais ce n'était qu'un feu mal éteint. Il se ralluma au premier souffle, lorsque les curés Aunisiens s'avisèrent de revendiquer les dîmes. Il y eut alors refus formel de la part des habitants de la banlieue. Ils alléguaient une exemption fondée, disaient-ils, sur un privilège que leur aurait accordé Charles-Martel et qu'aurait confirmé le Souverain-Pontife Grégoire III. Cette exemption était illusoire. Le clergé de cette époque, qui n'avait pas toujours toutes les lumières relatives, s'obstina à redemander les dîmes, se mettant fort peu en peine de faire valoir, dans cette circonstance, les moyens de faux dont il aurait dû faire un utile usage. Il surprit même en cour de Rome, dit un historien, divers jugements qui, n'ayant pu vaincre la résistance des peuples, autorisée par des oppositions juridi-

ques, furent bientôt suivis de tout l'appareil des censures.

On apporta, de part et d'autre, un esprit de plus en plus opiniâtre; des divisions éclatèrent au point que le roi en fut instruit. Le prince ne put pas voir sans mécontentement la manière dont l'évêque de Saintes abusait de son autorité épiscopale, qui n'était plus que le soutien d'une querelle. Déjà le pape Grégoire XI avait fait entendre sa voix suprême, et levé l'excommunication pendant l'épiscopat de Bernard II Dusault. En 1382, lorsque l'Église Santone était gouvernée par Hélie IV de Lestranges, le pape Clément VII donna une bulle autorisant une transaction qui rétablit enfin la paix, compromise hélas! pour de bien déplorables intérêts! Cette bulle est datée du Port de Sorgues, diocèse d'Avignon, le 11 d'août, quatrième année du pontificat de Clément VII. Un passage de cette bulle paraît fort extraordinaire, en ce que le pape y déclare que, pour de bonnes et valables raisons, il applique à la chambre apostolique les sommes que les Rochelais et les habitants des paroisses adjacentes étaient obligés de payer à l'évêque de Saintes et aux curés du pays d'Aunis [1]. Il est cependant indubitable que les sommes respectives, pour lesquelles les curés avaient transigé, arrivèrent à leur

[1] Voy. Arcère.

destination; car, dans le cas contraire, on aurait réclamé auprès des papes et des rois qui succédèrent à Clément VII et à Charles V. La postérité aurait sans doute recueilli les accents prolongés de la plainte et du mécontentement. On croit que l'évêque de Saintes fut largement partagé par la transaction qui n'accordait la dîme qu'à lui seul, et qu'en conséquence, il abandonna au nouveau pape, qui avait à lutter contre Urbain, son compétiteur, la somme de douze mille francs d'or qui lui avait été adjugée par la transaction. Cette somme fut comptée entre les mains d'un chanoine d'Amiens, nommé Jean Picart. Les curés jouirent de leurs rentes d'après une loi de 1332, rendue sous l'épiscopat de Thibaud de Castillon.

Venait, après la bulle de Clément VII, l'ordonnance de Charles V, donnée à Créci en Brie, au moins juin 1380. L'autorité royale y sanctionne la transaction ayant trait aux dîmes. Cet acte eut pour auteur Pierre Courtois, dominicain délégué du Saint-Siège; Grégoire Langlois, chantre de l'église du Mans, maître des requêtes, plus tard évêque de Séez, et Louis Pascun, président des requêtes du palais, l'un et l'autre commissaires du roi en cette partie. L'évêque de Saintes se fit représenter à la conférence par Messire Godefroi Aubert; le chapitre de la cathédrale de Saintes y envoya également des députés; quant aux curés,

ils crurent devoir y comparaître en personne. La transaction fut dressée à la Rochelle, pendant les mois de janvier et de février 1377.

Mais advinrent les guerres et les calamités des siècles suivants, et les rentes disparurent. En 1629, les curés, pressés par leur indigence, demandèrent qu'on vînt à leur secours par la perception de la dîme. Deux arrêts de 1631 et 1632, l'un confirmatif de l'autre, permirent aux curés Aunisiens de jouir par provision du droit de dîme, chacun en sa paroisse, de la quarantième partie des blés, vin et sel et autres fruits, et ce, outre le centième qui se percevait par l'évêque de Saintes. — D'autres orages ont éclaté, d'autres gouffres se sont ouverts pour abîmer les domaines et les richesses de l'Église de France. Que ses ennemis se rassurent; l'Église de France, fière de sa robe de pourpre et de sa couronne d'épines, tend la main au ciel qui la charge de bénir la terre. La pauvreté et les vertus de l'Évangile, en espérant les récompenses que l'éternité lui réserve, voilà sa gloire, voilà ses trésors !.. Gardez ses dépouilles, mais recevez ses enseignements; vous conduire au bonheur lui vaut mieux que la restitution de ses richesses!...

Quelques années après le fait que nous venons de mentionner, Bernard III était mort, plein de jours et de mérite. Les auteurs de la *Gaule Chrétienne* lui donnent pour successeur Bernard IV de

Chevenon, ou de Bernenon, comme le nomme Le-pouillé de Sablonceaux. L'abbé Dutemps semble ne faire ici qu'un seul et même évêque. Nous préférons suivre le sentiment de la *Gaule Chrétienne*, qui distingue Bernard IV de Bernard III [1].

Bernard de Chevenon reçut, au nom de Louis Dauphin, l'hommage des consuls de Montauban; la France était alors livrée aux fureurs des Armagnacs et des Bourguignons, époque de scènes sanglantes et de désastres en tout genre. Le désordre était dans l'État où l'homme règne; la vérité et l'unité étaient dans l'Église où Jésus-Christ gouverne. Ici les agitations ne peuvent être qu'extérieures; rien ne change dans l'essence constitutive des doctrines; aussi l'Église Santone restait incorruptible dans sa foi et dans son épiscopat. Louis de Villiers était, à cette époque, abbé du monastère de Saint-Eutrope; vingt-quatre ans après, il était remplacé dans cette charge par Sérange d'Alléric, tandis que le siége pontifical de Saintes était occupé par Geoffroy III de Péruse. Marguerite II de Penèvre succédait alors à Agnès IV de Rochechouart. La même année de son élection, le pape Martin V adressa une bulle à Jausbert, abbé de Fontdouce, pour mettre cette nouvelle abbesse en possession du monastère de Notre-Dame. Mais le commissaire délégué par le siége apostolique

[1] *Gall. Christ.* tom. II. pag. 355.

n'accomplit sa mission que deux ans plus tard, le 3 mars 1423. Après vingt-sept ans, l'abbesse de Penèvre se démit de sa dignité en faveur de Jeanne de Villars, sous la réserve d'une pension qui fut ratifiée par une bulle du pape Eugène IV [1].

Geoffroy de Péruse avait été admis dans les conseils de Charles VII, et employé dans des négociations d'une très-haute importance [2]. On sait dans quelle condition critique était Charles VII lorsqu'il monta sur le trône de France; il était roi plus par le droit que par le fait, puisque ses ennemis possédaient la plus grande partie de son royaume. Pour en assurer la conquête, il lui fallait, d'un côté, abattre la puissance britannique, et, de l'autre, soumettre la Bourgogne dont le duc égalait les rois, depuis que, par son mariage avec la fille du dernier comte de Flandre, il était devenu maître de presque tous les Pays-Bas. Beaucoup de courage et l'honorable fidélité de quelques seigneurs qui s'étaient généreusement dévoués à sa juste cause, étaient son unique ressource. Jeanne-d'Arc, suscitée de Dieu pour confondre l'orgueil britannique et pour sauver la France et son roi, humilia l'Angleterre et déconcerta les Bourguignons. Félicitons notre évêque de Saintes d'avoir contribué, par la sagesse de ses conseils et la cons-

[1] Arch. mss. de l'abbaye de Saintes.

[2] *Gall. Christ.* — Hug. Dut.

tance invincible de son dévoûment à son prince, au retour de l'ordre et à la délivrance de sa patrie, puisqu'en 1453 les Anglais ne possédaient plus en France que la seule ville de Calais. Il fut créé légat du Saint-Siége, sous le pontificat de Jean XXIII, qui lui donna mission de lever le subside imposé sur les revenus ecclésiastiques, afin de l'aider à renverser ses deux ambitieux compétiteurs; ce qu'il fit dans les provinces de Bourges, de Bordeaux, de Toulouse, d'Auch et d'Albi [1].

Si l'Église s'affligea du schisme des Grecs, que n'eut-elle pas à souffrir des scandales qui déterminèrent la convocation du concile de Constance! A la mort de Grégoire XI, l'Italie craignit de voir encore un Français monter sur la chaire de Saint-Pierre. Les cardinaux, réunis à Rome pour l'élection d'un nouveau pape, se virent en proie aux menaces d'attroupements nombreux criant avec énergie : *Nous voulons un pape romain.* La précipitation que fait naître la peur enfante toujours des évènements dont les conséquences sont parfois déplorables. C'est ce qui eut lieu. Les cardinaux jetèrent leur choix inconsidérément sur l'archevêque de Bari, devenu Urbain VI. Son caractère plein de dureté l'entraîna bientôt à des démarches sans prudence, qui ne tardèrent pas à indisposer ceux qui l'avaient élevé au souverain pontificat.

[1] *Item*, tom. II. pag. 1079.

Aussi les cardinaux prirent la fuite et déclarèrent son élection nulle de plein droit, puisqu'elle n'avait été que le fruit d'une crainte excessive et toute contraire à l'esprit de liberté indispensable en pareille occurrence. Dès lors, leur premier soin fut d'élire un autre pape sous le nom de Clément VII. Ce qui causa, dans l'Église, une confusion désastreuse. Deux papes se partagèrent la chrétienté. Urbain mourut, mais le schisme n'expira pas avec lui; le concile de Pise ne parvint point à l'extirper, malgré l'élection unanime d'Alexandre V. Le concile général de Constance confondit les passions humaines mises en jeu tour à tour par l'obstination des papes, la jalouse opiniâtreté des cardinaux des diverses obédiences, et les intérêts impérieux des couronnes. Les prétendants à la tiare abdiquèrent ou furent déposés par l'autorité du concile. Parut Martin V, qui fut, comme autrefois Innocent II, unanimement reconnu pour légitime successeur de Pierre. La chaire apostolique, dans ces temps d'orage, était toujours le phare lumineux qui dirigeait le vaisseau de l'Église. De part et d'autre, la pensée principale se ralliait là, comme au port de salut. Cette réflexion est de saint Antonin, archevêque de Florence, vers le milieu du siècle suivant. — On pouvait, disait-il, être de bonne foi et en sûreté de conscienne dans l'un ou l'autre parti; car, quoiqu'il soit nécessaire de croire qu'il n'y a

qu'un seul chef visible de cette Église, s'il arrive cependant que deux Souverains-Pontifes soient créés en même temps, il n'est pas nécessaire de croire que celui-ci ou celui-là est le pape légitime; mais il faut croire seulement que le vrai pape est celui qui a été canoniquement élu, et le peuple n'est point obligé de discerner quel est ce pape: il peut suivre, en cela, le sentiment et la conduite de ses pasteurs particuliers [1]. Ce trait historique caractérise l'époque de l'épiscopat de Geoffroy III de Péruse; voilà pourquoi nous devions l'esquisser. Nous ne connaissons point la date de la mort de Geoffroy; mais le fait est que, dix-sept ans plus tard, Pierre II, surnommé Thomas, était abbé de Saint-Eutrope, pendant l'épiscopat des évêques successifs Jean Boursier, en 1426, et Gui de Rochechouart, en 1441. C'est dans le cours de l'épiscopat de ces derniers pontifes que les Anglais s'emparèrent de Cognac et pillèrent l'abbaye de Fontdouce [2]. Mais un évènement arrivé pendant que Gui de Rochechouart était évêque de Saintes, est trop glorieux aux Rochelais pour être passé sous silence. L'histoire nous fait observer que la Rochelle a toujours eu un caractère de fidélité pour ses rois et un dévoûment pour l'État tout-à-fait distinctif, et nous dirons, à sa louange, que

[1] *Hist. Eccl.*

[2] *Gall. Christ.* jamjam cit.

lorsqu'on la vit, au XVIe siècle, arborer sur ses remparts les enseignes de la révolte, elle n'était plus libre de céder à l'empire naturel de ses nobles inspirations; des hommes, aveuglés par des opinions violentes, soit dit sans amertume, et incapables de comprendre ses vieux sentiments d'honneur, surent user de sa bravoure pour assurer leur triomphe éphémère. Ils avaient besoin d'elle pour vaincre; mais ils ne l'empêchèrent pas de comprendre bientôt qu'elle avait besoin de son prince légitime et de sa foi romaine pour être heureuse.

En 1433, les Anglais venaient, par un habile coup de main, de surprendre Mornac, petite ville de Saintonge sise sur une colline que baigne la Seudre. Cette nouvelle alarma les Rochelais qui voyaient, dans cette occupation soudaine, l'intérêt de l'Etat compromis et le commerce attaqué dans ses moyens de communication; ils perdaient le port de Mornac qui était un abri sûr pour les navigateurs; ils sentaient que l'ennemi ne manquerait pas de faire des excursions dans les parages de la Rochelle et de se rendre de plus en plus redoutable et nuisible.

Le 15e jour du mois de mars, une assemblée générale eut lieu, et, avec une ardeur et un ensemble dignes de ce peuple généreux, on décida que Mornac serait enlevé à ses nouveaux maîtres. Bientôt cette cité commerçante devint un camp de héros intrépides. Afin de fermer l'entrée de la Seudre,

on expédia des barques armées en guerre, et montées par des officiers qui joignaient l'expérience au courage. Quatre autres navires de plus grande dimension transportèrent trois cents hommes qui en valaient mille, ayant à leur tête les deux braves chevaliers Reynaud-Girard et Laurent Poussard. Ils surent combiner leur attaque avec le sire de Pons, qui devait, du coté de la terre, se porter en avant, pendant que, par mer, les fidèles Rochelais agiraient avec vigueur.

L'attaque a lieu; mais on apprend que Bordeaux fait marcher au secours de Mornac ses Anglo-Gascons; du renfort est demandé par les assiégeants. Le maire de la Rochelle expédie aussitôt, à prix d'argent, des navires de Flandre et d'Espagne qui se trouvent sur la rade. Cependant le maire de Bordeaux défendait Mornac avec acharnement; trois cent soixante Anglais soutenaient son action défensive. Les Rochelais avaient juré d'expulser un ennemi pour lequel ils avaient toujours conservé un sentiment d'antipathie nationale. Plus les assiégés redoublaient d'efforts, plus les assiégeants se montraient désireux d'emporter la place. L'histoire nous a transmis le nom de ceux qui, par leurs vertus guerrières, se firent plus remarquer dans cette circonstance : les deux chefs que nous venons d'indiquer, et, de plus, Jean le Boursier, sans doute de la famille du prédécesseur de l'évêque Gui de Rochechouart,

également appelé Jean le Boursier, ou Boursier.

On voyait combattre, sous les murs de Mornac, avec une bravoure non moins digne d'éloge, Guillaume Vincent, Jehan de Treulon, André Chandenier, Jehan Bailly, Archembault Gatebois et Jehan Caillerot. Ces deux derniers succombèrent par suite de leurs blessures.

La tour de Mornac tenait pour le roi ; et quoique le capitaine qui s'y défendait n'eût que douze soldats pour garnison, les Anglais, à chaque assaut, se voyaient vaillamment repoussés. Cependant les vivres allaient lui manquer; il était sur le point de se rendre, lorsque les Rochelais parvinrent à lui en faire passer, au moment où une action très-vive attirait l'ennemi sur un autre point. Les assiégés eux-mêmes étaient aux abois. La brèche ouvrait de plus en plus un passage certain aux courageux Rochelais; mais le sire de Pons, qui avait eu soin, pendant l'attaque, de peu fatiguer sa troupe, voulut cependant jouir des honneurs du triomphe par des moyens cachés. Il fit savoir aux Anglais qu'il les recevrait à composition, s'ils consentaient à mettre bas les armes. Ce qu'ils firent. Le sire de Pons eut en cela plus d'orgueil seigneuriale qu'il ne montra de loyauté chevaleresque.

De retour à la Rochelle, les vainqueurs de Mornac ne furent pas seulement heureux de l'honorable réception de leurs concitoyens, ils

voulurent encore s'avouer reconnaissants envers le ciel qui avait béni leurs efforts courageux. En conséquence, une procession générale eut lieu dans l'église de Notre-Dame de Cougnes, et il fut ordonné, en actions de grâces, de faire brûler devant l'image de la sainte Vierge une torche de cire du poids de vingt-cinq livres. C'est ainsi alors qu'on savait allier la piété du chrétien à la bravoure du héros [1].

[1] Voy. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. I. pag. 272.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DU PREMIER VOLUME.

Approbation . . . . PAGES V
Épitre dédicatoire VII
Discours préliminaire IX

LIVRE Ier. — PARTIE HISTORIQUE.

CHAPITRE PREMIER :

Tradition depuis le Ier siècle jusqu'au VIe. . . . . PAGES I

CHAPITRE DEUXIÈME :

Découverte du tombeau de St. Eutrope par St. Pallais, évêque de l'Eglise Santone. — Tradition depuis le VIe siècle jusqu'au XIe. 105

CHAPITRE TROISIÈME :

Tradition depuis la restauration du monastère de St. Eutrope, en 1081, *jusques aux guerres du XVIe siècle*. 345

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

ERRATA DU PREMIER VOLUME.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE, page 1re : lisez : *après une attention soutenue et un, etc.*

Item, pag. XVIe, au lieu de : par là elle montrait ; lisez : *par là elle dérobait, etc.*

CHAP. Ier, pag. 38, ligne 9e, au lieu de : en réjouissances des victimes, lisez : *des victoires.*

Pag. 64, ligne 23, lisez : *amitié filiale.*

CHAP. II, pag. 218, au lieu de : qui prêchèrent au VIe siècle ; lisez : *au IVe.*

Pag. 225, au lieu de : depuis le IVe siècle ; lisez : *depuis le VIIe.*

Pag. 285, au lieu de : qui, plus tard, devint ; lisez : *qui était une dépendance.*

CHAP. III, pag. 526, au lieu de : le prince de Soubise, en 1612 ; lisez : *en* 1621.

